00036461

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

TOME TROISIEME.

Le Cler. del. Le Roy sculp.

VISITE NOCTURNE

Faite au Duc de RICHELIEU, détenu à la Bastille pour la troisieme fois dans un Cachot, par deux Princesses du Sang déguisées.

Voyez Tome III. Page 171.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Regne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage composé dans la Bibliotheque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains;

Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

TOME TROISIEME.

36461

A LONDRES,
Chez Joseph DE BOFFE, Libraire, Gerard Street, Soho, n° 7.
A MARSEILLE,
Chez MOSSY, Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.
Et se trouve A PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, n° 20.

1790.

00036461

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

SUR CE VOLUME,

ADRESSÉES

A

L'ANCIENNE MAGISTRATURE.

HONORABLES MAGISTRATS, qui avez aidé LE PEUPLE FRANÇOIS *à secouer ses chaînes, c'est à vous que j'adresse*

ce Tome troisieme, qui renferme l'Histoire de vos combats & de vos efforts contre le Ministere, & le tableau de votre long assujétissement.

Souvenez-vous, Honorables Citoyens, *de ce Sultan audacieux, qui venoit, un fouet à la main, dans le Sanctuaire de la Justice, vous défendre de lui faire des remontrances.*

Voyez ce Prince, que vous déclarez Régent du Royaume en 1715, & qui vous exile à Pontoise & à Blois en 1722.

Voyez son Ministre, qui, pour obtenir la pourpre Romaine, présente à votre choix, ou une Bulle pour enregistrer, ou des Billets de Banque pour rembourser & anéantir vos Charges.

Souvenez-vous que Chauvelin, Lamoignon, Meaupou, Terray, &c. &c. élevés parmi vous,

ſortis de votre ſein, & devenus Miniſtres, vous condamnoient à l'exil, à la perte de vos Charges, livroient vos perſonnes à des Satellites, vous reléguoient dans des Iſles, vous jettoient dans des cachots.

Honorables Magiſtrats! *vous étes François, & vous regretteriez cette condition & ces âges, où Dubois, Law, d'Argenſon, d'Aiguillon, Calonne, Meaupou, Terray, Lamoignon, Loménie de Brienne, trouvoient en vous des victimes, ou des inſtrumens de leurs caprices ou de leur ambition.*

Les Mécontens du peuple Juif, délivré du deſpotiſme des Pharaons, ſoupiroient encore après les oignons de l'Egypte.... Oubliez, Honorables Citoyens, *notre ancienne ſervitude; prenez votre rang au milieu d'un Peuple libre, qui crée la Loi, qui la prononce; & qui en la dictant à ſes Rois, en veut faire les plus grands*

Potentats de l'Univers. Oubliez vos vaines remontrances, & ne regrettez plus le regne des Pharaons.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la France ; projets du nouveau Ministere.

QUOIQUE la Nation, abbattue, accoutumée à l'esclavage, écrasée d'impôts, souffrît beaucoup du despotisme du feu Roi ; quoique la circonstance d'une minorité fût une occasion favorable de secouer ses chaînes, sur-tout sous un Régent si occupé de ses plaisirs, la situation politique & morale de la France, s'opposoit à toute révolution dans le Gouvernement.

Les peuples pusillanimes & tremblans, ne savoient qu'obéir ; la fastueuse province de Languedoc administrée par des Barons & des Prélats, élevoit des statues à Louis XIV, & les autres provinces excepté la Bretagne, éternellement armée contre le despotisme de nos rois, étoient toutes enivrées de la gloire apparente de son regne.

La haute noblesse s'étoit livrée à des querelles de vanité contre les Pairs.

Les Pairs se débattoient avec le Parlement pour

des affaires d'étiquette, pour des généalogies, & pour un salut; le Parlement sévissoit contre le Clergé moliniste ; le Clergé moliniste vouloit écraser le Clergé janséniste, & l'attaquoit par de sourdes menées; le clergé janséniste étoit encore protégé par les personnages qui avoient la confiance intime du Régent; la Cour du Régent étoit battue, poursuivie par les restes de l'ancienne Cour, & ces restes dominés & conduits par les Princes légitimés, cabaloient avec l'Espagne contre la régence du Duc d'Orléans.

Du sein de ces divisions qui sauverent le despotisme, & après la retraite de d'Aguesseau, de Noailles & de Rouillé, il s'élevoit un Ministere nouveau, celui de Dubois, de Law & de d'Argenson ; mais quelle réforme salutaire pouvoient-ils opérer en France ; le premier brûloit de devenir cardinal & d'avoir en bénéfices, le traitement accordé à la pourpre ; l'événement apprit aussi qu'il aimoit l'argent : le second vouloit être Ministre, & promettoit de verser dans le trésor du Roi tout le numéraire du royaume, de l'échanger pour du papier avec lequel il prétendoit même payer les dettes de l'Etat; le troisieme vouloit de l'argent, des places & un établissement solide pour sa maison.

Ainsi le Gouvernement n'étoit plus ni dans le Régent, ni dans les conseils qu'il avoit établis,

projets du nouveau Miniſtere.

mais dans ce coupable Triumvirat qui ſe ligua par une ſorte de traité. Dubois offrit à l'aſſociation de lui livrer le Régent, dont il diſpoſoit entiérement par l'empire qu'il avoit ſu prendre ſon ſur eſprit dès ſa tendre enfance; Law annonça une prochaine converſion de l'argent du Royaume en papier, & d'Argenſon promit de gouverner l'Etat & d'humilier les Parlemens, dont on craignoit la réſiſtance : enfin la ſanté plus que chancelante du jeune Louis XV, annonçant une mort prochaine; on promit au Régent de l'élever ſur le trône du jeune Monarque, & d'éloigner la Reine d'Eſpagne, qui, déteſtée au-delà des Pyrenées & dévorée d'ambition, deſiroit toujours de venir gouverner la France.

Divers obſtacles paroiſſoient s'oppoſer à ces étranges ambitions; il falloit s'aſſurer de la cour nocturne du Régent, complice de ſes plaiſirs. Law promit de fournir de l'argent aux roués, & Dubois, reçu dans les orgies, ayant l'art de les rendre plus piquantes & plus variées, plus agréables au Régent, ſe diſoit capable d'éloigner le Prince du travail.

Nous avons dit que cet Abbé aſpiroit au cardinalat : l'Empereur lui avoit promis cette dignité, s'il pouvoit détourner de la maiſon d'Autriche l'orage qui la menaçoit, en occupant l'Eſpagne. Cette puiſſance en effet, redoubloit ſes

efforts en Italie pour dépouiller l'Empereur. Mais comment obtenir du Pape (qui refusoit même les bulles des évêques François, nommés par le Régent), une dignité si éminente en faveur d'un personnage digne du mépris de toute l'Europe ? Dubois qui en sentoit toute la difficulté, résolut de prévenir les obstacles, en négociant avec Clément XI, & avec les Jésuites, pour faire casser le testament de Louis XIV, il avoit engagé le Régent à s'attacher au Parlement, & au parti Jansénistе, à appeller leurs chefs au conseil de conscience, & à exiler les principaux de la faction de Molina : & afin de se rendre favorable la Cour de Rome, quand on s'intéresseroit à lui pour le chapeau, il promit de persécuter si bien les Jansénistes, qu'il leur feroit accepter la Bulle solemnellement : il s'engagea même à conduire les Parlemens à l'enregistrement de cette Bulle.

On avoit lieu d'attendre de leur part une autre sorte d'obstacle à la conversion de l'argent du royaume en papier ; on étoit persuadé que les Parlemens s'opposeroient au progrès de la calamité publique, qui devoit résulter de cette révolution : d'Argenson se chargea d'anéantir la *résistance* & l'*orgueil* de la Magistrature, de l'exiler, de la disperser même, s'il étoit nécessaire ; & Law parla d'en rembourser les Offices avec son papier. Le Triumvirat n'avoit à crain-

dre qu'un ſeul perſonnage dont je vais parler.

L'abſence de Dubois, pendant ſes négociations à Londres, avoit laiſſé approcher de la perſonne du Régent, le fameux Leblanc, qui rendoit à ce Prince des ſervices ſecrets & inconnus, même à la ſociété nocturne. Cette prérogative, dont Leblanc s'étoit emparé, étoit un larcin fait à l'Abbé Dubois, chargé des mêmes ſoins dès l'enfance du Duc. Ne pouvant éloigner Leblanc, il fut réſolu avec d'Argenſon, d'en faire un Miniſtre & de l'appeller à tous les complots. On avoit à craindre encore les conſeils de Régence & celui des affaires étrangeres, composés de perſonnages integres, reſtes de l'ancienne Cour, trop attachés à des principes : il fut réſolu de les diſſoudre, & de rétablir l'ancienne puiſſance indépendante des Miniſtres : enfin, le Triumvirat avoit à redouter auſſi la probité même du Régent, & l'honnêteté de ſa mere, femme de mérite, Allemande dans ſes propos, & redoutable par la publicité qu'elle leur donnoit. Il n'étoit pas sûr que l'argent dût toucher ſon cœur ; mais Law, un des plus beaux hommes de ſon tems, ſe chargea de lui faire la cour & de lui plaire ; & la princeſſe s'en accommoda : car dans ſon vieux âge, elle avoit encore le tempéramment des jeunes demoiſelles de vingt ans :

enfin tous trois résolurent d'occuper si bien le Régent de ses plaisirs, qu'il ne pût ni connoître les affaires en détail, ni le but du Triumvirat, ni les progrès, ni le terme final du systême que d'Aguesseau & Noailles avoient prévu avec tant de sagacité.

Ainsi la passion d'avoir un chapeau rouge dans l'Abbé Dubois, le desir dans le garde-des-sceaux d'élever sa maison, & d'en faire une maison ministérielle, devoient bouleverser la France; & ce beau Royaume devoit être livré aux principes de Dubois & d'un aventurier, malgré les réclamations des Parlemens, de d'Aguesseau & de Noailles. Détaillons les opérations de cet infâme ministere sous un Prince honnête homme, clairvoyant, mais trop foible, trop amoureux des plaisirs, & séduit par la nouveauté de tous ces plans.

CHAPITRE II.

Premiere opération du nouveau Ministere ; humiliation du Parlement.

L'ABBÉ Dubois, arrivé de Londres à Paris le 17 Août, après la signature du traité, ne manqua pas d'exagérer au Régent dans des mémoires l'embarras des conseils dans un Royaume tel que la France, où la célérité, disoit-il, & le secret, sont l'ame des affaires ; résolu de suivre son projet d'abolir ces conseils, il lui démontra combien le maréchal d'Huxelles, par ses tergiversations, avoit porté préjudice aux affaires de la quadruple alliance, & tira la parole du Régent de dissoudre ces conseils, & d'être placé lui-même à la tête des affaires étrangeres, sur le pied établi sous le feu roi.

Dubois travailla dès-lors avec activité au plan du Triumvirat ; & plus intimement uni avec d'Argenson, il résolut la ruine du Parlement, qui ne vouloit pas même enregistrer l'Edit des Monnoies qu'on lui avoit envoyé.

En effet, le Ministere ayant résolu la refonte

des eſpeces, & une augmentation d'un tiers dans la valeur numéraire d'or & d'argent, l'Edit fut enregiſtré à la Cour des Monnoies. Cet Edit qui donnoit une plus grande valeur à la nouvelle monnoie, & qui avoit été imaginé pour le profit du Gouvernement, eut l'inconvénient inévitable d'engager les étrangers à faire le même profit : ils refondoient ces eſpeces, & nous donnoient pour ſoixante livres ce qu'ils avoient reçu pour quarante. Le Parlement de Paris qui avoit prévu ces inconvéniens, fit des remontrances, & ne fut pas écouté : on lui répondit que la Cour des Monnoies étoit une Cour ſupérieure. Les Chambres ſe raſſemblerent donc pour délibérer de nouveau, & elles défendirent les nouvelles eſpeces. D'Argenſon, par un Arrêt du conſeil, caſſa leurs Arrêtés. Le Parlement encore plus irrité, arrêta, les Chambres aſſemblées pour la troiſieme fois, de renvoyer le paquet au Régent, même ſans lire l'Arrêt du Conſeil. Le Régent encore plus ferme, appella des troupes à ſon ſecours, qui en impoſerent au Parlement : & on vit arriver à la Cour le Premier Préſident, à la tête d'une députation, qui parla, en vain, de retirer l'Edit des Monnoies.

La Chambre des Comptes vint renforcer le Parlement avec la Cour des Aides, c'eſt-à-dire, que toute la Magiſtrature ſe ligua & contre Law &

contre d'Argenſon, déjà ſi haï de la Robe entiere : alors le Garde des Sceaux reconnut qu'il falloit employer contre elle la raiſon des Rois : un lit de juſtice fut réſolu ; des Lettres-de-cachet l'annoncerent au Parlement : on déploya tout l'appareil de la ſplendeur du Trône, & tout ce que préſentoit de formidable aux yeux de la Magiſtrature, l'aſpect militaire de la Maiſon du Roi.

Le Régiment des Gardes ſous les armes, vint envelopper le Lit de juſtice, qui fut tenu aux Tuileries. On le vit ſe répandre dans la rue de Richelieu, ſur le quai & dans le jardin du Château ; les Gendarmes, les Chevaux-Legers, les Mouſquetaires, avoient ordre de ſe tenir prêts ; leurs chevaux étoient ſellés & bridés ; & les Officiers, une fois par heure, alloient prendre les ordres du Régent. Ainſi le deſpotiſme avoit concentré toutes ſes forces, & combiné le pouvoir militaire qui exécute au pouvoir tyrannique qui commande, & avoit préparé ſes Lettres-de-cachet & ſes bayonnettes pour repouſſer les raiſons & les remontrances du Parlement.

Cet appareil avoit été imaginé par d'Argenſon, l'ennemi déclaré de toutes ſortes de repréſentations contraires à la volonté ou au deſir du Roi ; & cet appareil militaire étoit tel qu'il ſaiſit d'épouvante tous les eſprits. Dans un inſtant toute la

Capitale, accoutumée à l'obéissance, fut consternée de l'appareil de ces troupes en armes ; & comme le Conseil craignoit que le Parlement ne refusât de venir participer à la cérémonie qui devôit l'humilier & le montrer aux peuples comme l'instrument passif des volontés des Ministres, le fougueux d'Argenson opinant le premier, proposa d'envoyer à chaque Membre une voiture & des Officiers pour les prendre au collet. Villeroy & Villars s'oppôserent à ces violences, déclarant que le Parlement étoit tout disposé à obéir aux lettres closes du souverain.

On vit venir en effet le Parlement en robes rouges, à pied & avec un air tout consterné, pour assister au Lit de justice. Il crut que le peuple seroit sensible aux actes de violence que le ministre alloit ordonner : mais le systême de Law étoit déjà en faveur dans l'esprit des Parisiens, des François & des Courtisans ; & le peuple qui croyoit gagner en échangeant la vieille monnoie pour la nouvelle, avec retour en sa faveur, hua le Parlement, au lieu d'applaudir à la modestie de sa marche.

Dans ce Lit de justice, il fut déclaré qu'il étoit défendu au Parlement de prendre connoissance des affaires d'Etat : les prérogatives des Princes légitimés furent abolies, comme nous le dirons

au chapitre suivant : le Premier Président demandoit la permission au Régent de parler en présence du Roi : M. d'Argenson s'étant approché de la personne du Roi enfant, comme pour faire semblant de prendre ses ordres, prononça que le Roi *vouloit être obéi*, & *sur le champ.* Le Parlement s'en retourna encore plus consterné, & les huées du Peuple l'accompagnerent encore chemin faisant.

Le lendemain, plein de courroux, le Parlement alloit se permettre quelqu'action d'éclat, & tout étoit dans l'émotion, quand les plus réservés renvoyerent au surlendemain les délibérations de l'assemblée : cela n'empêcha pas qu'on ne dit en plein Parlement, des horreurs du Prince Régent, & qu'on ne tînt des propos aussi calomnieux que coupables, sur la disgrace du Duc du Maine, publiée au lit de justice, & sur le danger où étoit la personne du Roi, entre les mains du duc d'Orléans. Ces propos obligerent le Gouvernement à faire enlever de nuit le Président de Blamont, & les conseillers Feydeau & Saint-Martin.

Vainement le Parlement fit-il au Régent des remontrances sur cet acte de rigueur & de violence militaire, se plaignant amérement qu'on avoit enfoncé la porte de l'un d'eux, comme celle d'un scélérat, atteint des crimes les plus dangereux à la tranquillité publique, plus vainement encore demandoient-ils que le procès fût fait à

tous trois : le Régent impatienté leur répondit *d'aller ſe faire*. . . Comme on lui demanda s'il vouloit qu'on inſérât dans les regiſtres cette réponſe, le Régent ajouta en plaiſantant, que les Magiſtrats avoient été enlevés pour des affaires ſecrettes, & qu'il falloit reſpecter l'autorité du Roi.

Le lendemain on revint encore au nom du Parlement demander la délivrance de ſes Magiſtrats ; le Régent les reçut encore en plaiſantant : il dit que la nuit n'avoit apporté aucun changement, & parla du combat inopiné entre les Anglois & les Eſpagnols. Le Parlement voulut interrompre le cours de la juſtice & ne plus juger : & le Régent lui envoya d'Effiat, qui conſeilla à tous les Membres d'obtempérer, faiſant entendre qu'ils pourroient partager le ſort de leurs confreres exilés : en ſorte que le Parlement déconcerté, renvoya à la Saint-Martin la déciſion de cette grande affaire, tandis que le Parlement de Bretagne, province toujours hardie, ferme & courageuſe pour ſoutenir ſes privileges, & ceux des autres François, écrivit au Roi & au Régent contre ces enlevemens.

Laſſé des entraves que les Cours oppoſoient à la volonté du Roi & à l'exécution des loix enregiſtrées au Lit de juſtice des Tuileries, Dubois conçut le deſſein pour terminer ces difficultés,

de perdre la Magiſtrature ; il s'unit encore plus intimement à Law, qui étoit fatigué lui-même des entraves que le Parlement oppoſoit à ſon ſyſtême ; cette compagnie ne fut à leurs yeux qu'un corps d'ariſtocrates, qui aſpiroit à régner en France comme le ſénat de Gênes ou de Veniſe, dont il falloit réprimer, diſoit Dubois, les vues & l'ambition. Dubois tint ce langage aux courtiſans qui le répéterent pour lui plaire, & le bruit, qu'il falloit réprimer le Parlement, ſe répandit dans toute les ſociétés. Cette Cour cependant reprit ſes fonctions, toujours irritée de ſe voir pourſuivie par d'Argenſon, ſon plus cruel ennemi.

CHAPITRE III.

Seconde opération du nouveau Miniſtere ; humiliation des Princes légitimés.

DE grandes cabales dans le royaume contrarioient les principes du nouveau Miniſtere ; le Parlement, déſolé d'avoir perdu Dagueſſeau, ſon Chancelier chéri, ne ceſſoit pas de combattre le

ſyſtême. Les reſtes de l'ancienne Cour traverſoient la quadruple alliance, & s'uniſſoient à l'Eſpagne ; la faction redoutable des dévots ne pouvoient ſupporter ni l'indifférence ſur la religion du Régent, ni l'impiété de Dubois, ni les orgies nocturnes, ni la nomination à tant de bénéfices par le vertueux Cardinal de Noailles qui n'étoit rien moins qu'un hérétique à leurs yeux.

A la tête de ces mécontens étoit une faction puiſſante & redoutable, conduite par le Duc & par la Ducheſſe du Maine. Les perſonnages que le Roi Louis XIV avoit voulu élever par ſon teſtament, & que le Régent avoit abaiſſés ; les caracteres inflexibles de l'ancienne Cour qui n'avoient pas cette mobilité de caractere, ſuſceptible de ſe plier aux événemens variés & rapides de la régence ; les dévots ſubalternes des Séminaires & des Couvens, que la Cour de Louis XIV avoit autrefois ameutés contre le futur Régent ; les Moliniſtes éloignés de la Cour & privés des graces & du plaiſir de tourmenter leurs adverſaires ; les Jéſuites auſſi furieux, ſans trop le faire paroître, de n'être rien ſous le nouveau Gouvernement ; les créatures enfin des Princes légitimés que le feu Roi avoit honorées & enrichies, & qui étoient ſans crédit dans la nouvelle Cour du Régent ; tous ces gens

là étoient intéressés à servir la passion du Duc & de la Duchesse du Maine.

Cet état d'opposition de l'ancienne & de la nouvelle Cour de France, occasionna bientôt du côté de celle-ci, des vives plaintes contre l'autorité & la grandeur de la maison des Princes légitimés; on trouvoit indécent qne des Princes provenus d'un double adultère, & qu'on appelloit communément ~~les batards~~ pour plaire à Dubois & au Régent, eussent été revêtus des plus belle charges de l'état, & jouissent des plus grandes prérogatives des Princes du sang, & même du privilége de succéder à la couronne au défaut de Princes issus d'un mariage légitime. Déjà le Duc d'Orléans les avoit dépouillés de la plupart de ces prérogatives, & les obstacles que le nouveau Ministere éprouvoit dans ses opérations de la part de ces Princes ou de leurs adhérens, fit prendre la résolution de les dégrader avec solemnité.

Ainsi d'Argenson, Law & Dubois, résolurent non-seulement d'humilier le Parlement qui empêchoit le progrès du systême; mais encore ils voulurent que par le même Lit de justice, le Duc & la Duchesse du Maine fussent anéantis : le Duc du Maine, plus foible encore depuis le dernier Lit de justice, qui l'avoit dépouillé des prérogatives accordées par le testament du feu Roi, fut averti qu'il

qu'il ſe préparoit quelque grande affaire pour celui qu'on devoit tenir aux Tuileries ; il ſe diſpenſa d'y paroître, & le Duc d'Orléans qui aimoit le Comte de Toulouſe l'avertit d'avance de ce qu'on alloit délibérer.

Ainſi, ſans aucune réſiſtance, il fut déclaré qu'à la ſollicitation de la Pairie, les Ducs & Pairs auroient ſéance immédiatement après les Princes du ſang ; les honneurs des Princes légitimés furent reſtreints au rang ſimple de leurs Pairies : on ôta au Duc du Maine la Surintendance de l'éducation du Roi, ſous prétexte que la Pairie du Maréchal de Villeroi, Gouverneur de S. M., étoit plus ancienne que celle du Duc du Maine, & le Duc de Bourbon fut chargé de l'éducation du Roi ; on rétablit le comte de Toulouſe dans ſes prérogatives, pour ſa vie ſeulement. Le ſeul Maréchal de Villeroy oſa dire qu'il voyoit avec peine, l'abolition de tout ce que le Roi avoit fait.

Le ſoir même, on témoigna, d'une maniere bien ſcandaleuſe, au Duc du Maine, combien on mépriſe à la Cour celui qui tombe dans la diſgrace, en lui ôtant juſqu'au logement qu'il avoit aux Tuileries, en vertu de ſa Surintendance de l'éducation du Roi ; on alla juſqu'à jeter par la fenêtre, les meubles *non fragiles* qu'il avoit dans

ſes

les appartemens, pour que M. le Duc, pourvu de l'éducation de la Surintendance, pût les occuper sur le champ. Madame du Maine, furieuse d'apprendre ce dernier coup porté à son époux, avoit déja fracassé ses lustres & ses glaces dans un accès de colere, & c'est la réponse qu'elle avoit donnée à ceux qui étoient venus lui demander l'appartement.

CHAPITRE IV.

Troisieme operation du nouveau Ministere; abolition des Conseils.

TANDIS que les Princes légitimés, la Cour d'Espagne & le reste de l'ancienne Cour, poursuivoient ainsi le Régent; d'Argenson, Law & Dubois ne perdoient pas de vue leurs projets coupables, & la soif de l'or & des honneurs les conduisoit, d'une opération injuste, à des résolutions encore plus coupables: Dubois, pour s'élever & se fortifier de l'appui de l'Empereur & de l'Angleterre, dont il étoit déjà le pensionnaire, avoit sacrifié la Branche Espagnole de Bourbon; d'Ar-

genson frappoit les Parlemens & les menaçoit encore; Law approfondissoit son systême, & tous trois avoient concouru à renverser les Maisons des enfans légitimés de Louis XIV. Ces opérations du Gouvernement formoient des nuages ; l'orage sembloit se préparer, & tous les partis s'observoient soigneusement ; mais la terreur que le regne passé avoit imprimé dans tous les cœurs, & l'impossibilité d'une grande résistance donnoit du courage au Gouvernement, conduit par ce triumvirat, qui dans le mécontentement même universel, osa tenter d'abolir peu à peu les Conseils, & de rétablir l'autorité absolue des Ministres, en leur distribuant les affaires. Aucun des Présidens de ces Conseils ne pouvoit ou ne vouloit favoriser les plans du nouveau Ministere, & depuis la retraite de d'Aguesseau & de Noailles, on ne les tenoit plus que pour la forme, on n'y décidoit rien ; on ne leur faisoit pas même connoître les affaires, & souvent ils n'en apprenoient la décision que par les gazettes.

Les Chefs de chaque Conseil étoient effectivement opposés à l'esprit des nouvelles opérations, ayant d'autres principes. D'Huxelles, Président du conseil des affaires étrangeres, homme timide & Courtisan, n'avoit pas cette derniere qualité jusqu'au point de souplesse nécessaire pour ob-

tenir la faveur du Régent, ni assez de génie pour commander dans son département. Sa foiblesse, en signant la quadruple alliance, lui avoit attiré le mépris des partisans du feu Roi. Plus capable des petites ruses & de petits moyens, que de se montrer décidément attaché à de grands principes, jamais net dans ses projets; esclave de Louis XIV, son attachement aux Princes légitimés l'avoit conduit à la faveur: ainsi il étoit trop suspect au nouveau Ministere & le Régent le remercia de ses soins, quand il eut signé l'alliance quadruple, & lorsqu'il n'eut plus besoin de lui; l'Abbé d'Estrées, qui lui étoit associé, eut l'expectative d'un Bénéfice, pour l'obliger à se taire dans la destruction du Conseil des affaires étrangeres. Chiverny & Canillac, qui en étoient Conseillers, n'oserent se plaindre; le premier, étant le familier du Régent, & le second, son commensal & son complaisant; enfin, on promit à quelques-uns, & on donna à entendre à tous qu'ils seroient dédommagés, & qu'ils seroient admis au Conseil général de régence, qu'on ne conservoit que pour la forme, & qu'on réduisit à deux Séances, puis à une seule par semaine.

Le Maréchal de Villars, Président du Conseil de guerre, embarroissoit aussi le triumvirat; fier de ses lauriers, homme de génie attaché à l'an-

cienne Cour & à Madame de Maintenon ; il n'étoit point d'un caractere assez flexible pour plier à tous les projets que pouvoit concevoir le nouveau Ministre ; il étoit cependant assez courtisan pour ne point les traverser ; il aimoit le Régent & ne cessoit de faire sa cour : l'abolition de son Conseil fut donc compris dans le projet général.

Le Comte de Toulouse présidoit celui de la Marine, & le Maréchal d'Estrées lui étoit adjoint ; l'un & l'autre étoient d'un talent fort commun ; mais le premier, qui ne s'occupoit guerre de ce département, ne pouvoit, à cause de son frere disgracié, & de sa dignité personnelle, s'occuper du détail des affaires d'administration ; d'Estrées, ambitieux de s'enrichir dans le systême, tout occupé d'étiquettes, & de la magnificence de sa Maison, parut au Triumvirat peu propre aussi, trop inflexible, & point assez actif pour le service. Coetlogon, attaché au Comte de Toulouse d'amitié, courtisan, d'une vertu austere, eût trop embarrassé les ambitieux, qui vouloient, par tous les moyens, parvenir à tout ; les autres Conseillers de la Marine étoient peu importans, soit à cause de leur caractere, soit à cause du délabrement de cette partie de l'administration.

Tous ces personnages, les uns à cause de leur

naissance, d'autres à cause de leur vertu, & quelques-uns pour leur inaptitude au nouveau plan, n'étant point capables de servir le nouveau Ministre, on résolut de dissoudre les Conseils.

Le marquis de la Vrilliere, homme sans mérite, sans volonté, sans connoissances & dévoué à tout, étoit au contraire un personnage précieux & nécessaire au Triumvirat : on lui laissa une portion des affaires de la Maison du Roi.

Maurepas, jeune homme sans conséquence, dont on ne pouvoit craindre que quelques saillies inconsidérées, & dont on ne parloit que pour raconter les espiégleries qu'il faisoit aux femmes & qu'on vouloit garder pour amuser la jeunesse du Roi, parut encore un précieux personnage ; il eut le reste des affaires de sa Maison.

Le Blanc, homme immoral, Ministre secret des plaisirs du Régent, & qu'il falloit employer pour ne point l'avoir pour ennemi, eut le département de la guerre : il avoit été Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Intendant d'Auvergne, de Dunkerque & de l'armée de Flandres : il étoit très actif agioteur, & d'une ambition si démesurée, qu'il vouloit par ses richesses & son faste, qu'on oubliât absolument que son grand pere avoit été Procureur au Parlement. Yvre de sa grande fortune, rougissant de ce qu'il avoit

été, il vouloit élever sa famille & la rendre ministérielle, quoiqu'il pût lui en couter; le feu Roi l'avoit chargé de la reconstruction de Mardick; & il s'occupoit sans cesse de banque & de finances pour son profit particulier.

Quant à Fleuriau d'Armenonville, qu'on fit Ministre de la Marine; c'étoit encore un de ces hommes sans volonté ni courage; & tel qu'il le falloit auprès des trois Ministres tous puissans. Tels étaient les personnages que Dubois, Law & d'Argenson substituerent aux d'Huxelles, aux Villars, aux d'Estrées, aux Coetlogon & au Comte de Toulouse, après avoir chassé Noailles & d'Aguesseau. Il leur falloit, comme je l'ai dit, de l'[illegible] des dignités; il étoit donc nécessaire d'éloigner tout ce qu'il y avoit de grand & de vertueux dans ces Conseils, pour élever, sans obstacles, un Lieutenant de Police, un Abbé méprisé de tout le monde, & l'aventurier dont nous allons considérer la fortune.

CHAPITRE V.

Quatrieme opération du nouveau Ministere; la Banque de Law, déclarée royale.

LE Chancelier d'Aguesseau ne pouvant se prêter aux principes extravagans de l'Ecossois, avoit été renvoyé, comme Magistrat inflexible, routinier, invariablement attaché à son Corps & résolu de se roidir contre le systême naissant : on avoit laissé Noailles se retirer du Ministere pour les mêmes raisons, & on ne lui avoit laissé que sa place au Conseil. . .

A peine les Triumvirs se virent-il débarrassés de ces deux personnages, que Law, qui avoit été avec eux dans un combat presque perpétuel d'opinion, s'unit aux Ministres des plaisirs du Duc d'Orléans, & à madame de Berry qui se plaignoit amérement d'être obligée de demander à dîner au Duc de Noailles, & se livra sans obstacles au pernicieux systême du versement du numéraire de France dans le Trésor Royal, & du paiement des

dettes en papier. Law juroit que si on le laissoit faire on ne manqueroit point d'argent tant qu'il auroit la direction de la banque ; mais il demandoit de la faire déclarer *banque de l'Etat ;* il vouloit par la création d'un nouveau commerce, par la création des billets d'Etat, par divers mouvemens de banque, établir une telle abondance, qu'il rembourseroit toute la dette de l'Etat, aboliroit les charges vénales, & rendroit florissans le Commerce, les Métiers, les Manufactures & les Arts.

Sa premiere démarche fut de dépayser le public & de l'empêcher de pénétrer ses opérations : il imagina pour cela de créer une Compagnie de commerce, connue sous le nom de *Compagnie d'Occident*, qui devoit cultiver la Louisiane & rapporter en France les profits ; il réunit dans la suite les Fermes du Roi à sa banque ; ce qui augmenta tellement la confiance des François qu'ils se hâterent de porter en foule à la Compagnie leur argent pour l'échanger en actions, & de prendre des billets qu'on avoit multipliés, jusqu'au point d'en former une monnoie de papier, qui descendoit jusqu'au détail de dix francs.

La confiance publique alloit toujours en augmentant, & bientôt Law obtint du Régent que sa banque seroit déclarée banque du Roi. On

publioit que le Miſſiſſipi étoit une région capable de toute ſorte de culture, fertile de ſa nature, & qui ne manquoit que de bras & de bons réglemens pour enrichir les actionnaires : Law en vendoit les terres incultes à raiſon de trente mille livres la lieue quarrée, s'engageant de fournir la quantité de Noirs pour la culture & le tranſport du produit : c'eſt ainſi qu'on mit en vente le Miſſiſſipi, & les Pariſiens avoient la bonne foi d'acheter deux, quatre & juſqu'à vingt lieues carrées de terrein de ce Miſſiſſipi, croyant devenir grands Princes dans le nouveau monde & aller y régner quand elles ſeroient bien cultivées.

C'eſt par ces ruſes & ces moyens détournés, que s'effectuoit la converſion du papier Royal en monnoie qu'on ſe hâtoit de porter à la banque. Le Roi rembourſoit avec ce papier les créanciers de l'Etat, les charges & les rentes : on enrichiſſoit auſſi, mais pour un moment, les maîtreſſes, les courtiſans & tous les enfans prodigues qui environnoient le Régent ; & comme les freres Pâris, riches financiers, portant envie aux ſuccès de Law, avoient recueilli un jour une telle quantité d'actions, repréſentatives d'une maſſe énorme d'argent que le Miniſtre ne pouvoit payer ; il ſortit des Arrêts du Conſeil qui ordonnerent la diminution des eſpeces ; ce qui fit, d'un autre côté,

refluer au trésor royal une masse d'or & d'argent équivalente à celle que les ennemis de Law en avoient fait sortir?

La multiplication énorme des billets ; les oppositions des Parlemens ; les spéculations des agioteurs, à qui les mouvemens de la banque donnoient de nouvelle idées, persuaderent bientôt le public aveuglé, que le pouvoir arbitraire qui avoit donné une valeur idéale à ce papier, pourroit la lui enlever quand il voudroit, & quelques observateurs plus tranquilles reconnurent aisément que le papier à force d'augmenter en masse, s'aviliroit à la fin aux yeux de toute la France ; cette crainte se répandit ; le public s'avisa de réaliser, & c'est ici la seconde époque du systême. Law & Dubois, des Princes du Sang, les maîtresses, les favoris, les courtisans, & toutes les personnes bien avisées, s'enrichirent alors. Les uns entassoient l'or & l'argent, ou bien ils acquerroient des terres des châteaux qu'ils payoient le double de leur valeur en billets ; les autres remboursoient des capitaux, payoient de vieilles dettes, des légitimes, achetoient des bijoux, des diamans, de l'argenterie, des marchandises & tout ce qui se présentoit : ces opérations discréditoient le systême ; & Law lui-même fut surpris pendant ces événemens ; car, ayant

déjà acheté les terres de Roissi, de Guermande, de Tancarville, de la Marche & plusieurs autres qui en firent sur-le-champ un très-riche Seigneur en France, il voulut encore en acheter une du président de Novion, qui aussi subtil que le financier, voulut être payé en argent monnoyé. Law, sentant toute la valeur de la demande du Président, & reconnoissant combien il étoit de ses intérêts de ne pas avilir son papier, lui fit apporter sans hésiter, quatre cens mille francs en argent effectif, déclarant qu'il préféroit de se délivrer d'un métal qui lui étoit à charge par sa masse & par l'embarras qu'il lui causoit; mais Law fut bien joué davantage, quand, assigné par le fils du Président, il fut obligé de rendre la terre que le pere n'avoit pu lui vendre, & d'en recevoir le prix restitué, en papier. Le principe qui avoit fait acheter en argent comptant, obligea Law de se contenter du papier de sa banque, quelques jours avant la chûte.

Tout le monde se dépêchoit alors de réaliser: les uns se jettoient dans les marchandises, & d'autres accaparant le sucre, le café & autres denrées, se rendoient coupables de divers monopoles; un financier, nommé Vernesobre, fameux agioteur, réalisa trente millions, & la crainte de les perdre les lui fit porter hors du

Royaume : des laquais intelligens, agiotant pour leur compte, devinrent millionaires ; on vit des millionaires aussi perdre leurs fonds quand le papier fut avili : Law qui sentoit que l'époque de la chûte de son systême s'avançoit, proposa au Régent, pour en soutenir le crédit, de le nommer à la place de Contrôleur-Général : mais comment y parvenir ; il étoit Lutérien, & par conséquent exclu depuis les nouvelles loix de Louis XIV, de toute place ministérielle ? Il fallut donc se convertir & faire une solemnelle abjuration.

CHAPITRE VI.

Conversion de Law ; commencement de la fortune du Cardinal Tencin.

L'ABBÉ Tencin, qui se présentoit à tout, & qui brûloit de s'avancer, s'offrit pour cette fonction ; & cet abbé joua dans la suite un tel rôle en France, qu'il est bien essentiel de le suivre de près, & de le faire connoître. J'ai été lié avec lui, & il sembleroit très-con-

venable à pluſieurs que je gardaſſe le ſilence ; mais l'hiſtoire eſt un témoin, la vérité en eſt la baſe ; crayonnons donc le portrait de l'Abbé avec fidélité & avec reſſemblance.

L'Abbé Tencin, qui vivoit alors avec une de ſes ſœurs, étoit depuis peu deſcendu d'une maniere de grenier où la pauvreté l'avoit relégué, & ſe ſentoit bien diſpoſé de tout faire pour avancer ſa fortune. Cette ſœur, qu'il avoit fait apoſtaſier, avoit été religieuſe à Grenoble, où elle avoit attiré dans ſon couvent, par ſes graces, ſon eſprit, & par des propos preſque libertins, tout ce qu'il y avoit de voluptueux à Grenoble dans la robe & l'épée Le déſir d'établir des intrigues dans une ſphère plus vaſte, la tourmentoit, quand une ſcandaleuſe groſſeſſe engagea ſon frere à la faire enlever, en attendant de Rome une ſécülariſation que l'abbé P., ſon premier amant à Paris, obtint en 1714.

Madame de Tencin, arrivée à Paris, cultiva les gens de lettres, & fit chez Fontenelle, non des amis, mais des connoiſſances avec leſquelles elle intrigua ; Dubois, charmé de ſon eſprit, lui ouvrit ſa maiſon ; il en fit comme de ſa femme, & la préſenta au Palais Royal ; elle s'établit aux dépens de l'Abbé, à la tête d'une maiſon qui

fut le rendez-vous de la grande compagnie parmi les jeunes gens spirituels & voluptueux ; & c'est là que je fis sa connoissance ; son frere y paroissoit comme un jeune ecclesiastique, dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, spirituel ; peu rebuté des difficultés ou des mauvais succès, souple & plein d'artifices.

Il avoit paru d'abord s'attacher, sous le feu Roi, aux Jésuites & aux Sulpiciens, comme à la source des graces : ces Compagnies récompensoient effectivement quiconque avoit le talent de les servir en défendant la Bulle ; & l'intriguant Abbé ne cessant d'assiéger leur dévotes cellules, alloit à la recherche de quelques services capables de plaire à ces Messieurs ; Tencin étoit pourtant un de ces jeunes ecclésiastiques libertins, spirituels & propres à tout, capable sur-tout de défendre cent Bulles, si l'autorité l'eût exigé ; mais incapables d'associer une conduite honnête à la défense de l'évangile.

Le Roi Louis XIV mourut dans ces circonstances, & le Cardinal de Noailles, chef des Jansénites, trouva qu'un tel personnage n'avoit point les qualités requises pour être revêtu d'une Prélature ; l'Abbé cependant s'introduisoit par-tout, il intriguoit & gagnoit du bien par le moyen de l'agiotage, offrant ses services aux Courtisans,

aux Princes, aux amis du Régent. Sa sœur, qui l'aidoit dans toutes ses intrigues, le présentoit partout; & comme on sait que dans les affaires douteuses ou difficiles, dans celles où il faut donner un sens à la loi, la voie des commissions est celle des Ministres; l'Abbé alloit à la recherche des commissions, & la conversion de Law en fut une; car pour être Contrôleur Général, il falloit être absous de son hérésie. Pour être absous, il falloit une abjuration; l'abjuration supposoit une instruction préliminaire; l'instruction ne pouvoit être faite que par un Apôtre; cet Apôtre, au milieu d'une Capitale alors peuplée de vrais Chrétiens & de dévots, devoit être un personnage sûr, & de bonne volonté, comme il faut un confesseur indulgent au jeune libertin qui se marie.

Law, en effet, n'étoit point marié; il vivoit dans le concubinage, avec une femme enlevée, avant la conversion; il falloit, selon les loix de l'Evangile, une séparation; Law avoit donc besoin d'un convertisseur indulgent qui le déclarât bien converti & qui lui laissât sa femme. Dans cet état de choses, Dubois assurant qu'il connoissoit un bon apôtre qui convertiroit Law à coup sûr, nomma Tencin; Law & le Régent avouerent qu'en effet le choix étoit bon: *je ne vous don-*

nerai point, disoit Dubois, *ni un Curé, ni un Habitué de Paroisse ; ces gens-là sont trop attachés à des formules, à des maximes, à des regles trop austeres ; vous aurez l'Abbé de Tencin, homme d'un grand talent, que je connois à fond ; il est capable de convertir & de recevoir à confesse M. Law & toute sa maison.*

Tencin fut donc choisi pour convertir le Ministre des finances, & montra dans cette commission la variété de ses talens ; il l'instruisit, il le convertit, il le confessa ; il lui laissa sa femme ; il reçut même, avec solemnité, l'abjuration de l'hérétique, à Melun le 17 septembre 1719 ; mais il n'en fit pas un honnête homme. Pour éviter tout l'éclat & le scandale d'une cérémonie aussi inouie, il fallut s'éloigner de la Capitale ; car on avoit à craindre les mouvemens populaires, les dévots & leurs huées ; tout le monde haussoit les épaules & gémissoit dans les sociétés, quand on parloit de la prochaine conversion de Law. On ne lui pardonna pas de tromper le public sur cette conversion, & on applaudit à vingt pieces de vers qui furent répandues dans ce tems-là. En voici un fragment ; le Colonel du Régiment de la Calote, association burlesque, qui plaisantoit sur tous les événemens, est supposé donner à Tencin le brevet de Primat de Mississipi.

Nous

Nous Colonel de la Calotte,
Pour empêcher par tous moyens,
Que l'erreur des Luthériens,
Et que la Doctrine Huguenotte.
N'infecte notre Régiment
D'un pernicieux sentiment;
Et pour mettre dans la voye,
Quiconque seroit fourvoyé,
Et seroit devenu la proye
De l'Hérétique Devoyé.
A ces causes, vu la science,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence
Et zele que l'Abbé Tencin
A fait paroître sur-tout autre;
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons Lettre d'Apôtre,
Et de convertisseur en chef;
D'autant qu'en homme apostolique,
Il a rendu Law Catholique:
En outre par le même bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux Sermons
Dudit Abbé; nous le nommons
PRIMAT DE LA LOUISIANE.
De plus, quoique l'Abbé susdit,
Plein d'un évangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde.
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du systême,
Lui déléguons dîme ou dixieme

Sur les brouillards dudit pays,
Qui du ſyſtême ſont le prix ;
Eſpérant que la Cour de Rome
Donnera les Bulles gratis.

L'improbation générale des Courtiſans & du public, précéda les orages qui s'éleverent parmi les dévôts & les Habitués des Paroiſſes de ce tems-là, contre l'ouvrage de l'Abbé Tencin ; le Curé de Saint Roch qui n'avoit pas aſſiſté à la converſion, douta de ſa réalité, & reclamoit je ne ſais quel droit curial. Tencin défendant la converſion, alla trouver le Curé, & lui dit que M. Law étoit parfaitement bien converti, & qu'il étoit diſpoſé à le prouver à ſon Curé & au public, en rempliſſant les devoirs de paroiſſien, & en prouvant par des largeſſes ſon attachement à ſa religion ; il offrit au Curé de le faire communier à la grand'meſſe avec ſa femme, & de lui faire rendre le pain béni avec ſolemnité. Il promit encore de l'engager à donner du papier à la Paroiſſe, pour en accélérer les réparations : enſorte que le Curé, charmé des offres ſi édifiantes de Tencin, crut Law effectivement bien converti : le bruit s'étant enſuite répandu que Law devoit communier & rendre le pain-béni, les Pariſiens, curieux de nouveautés & de cérémonial, accoururent à Saint-Roch avec la plus

grande affluence, pour voir le Ministre communier ; ce qui jetta tout ce qu'il y avoit d'ames véritablement pieuses & honnêtes dans la consternation : car on étoit religieux à Paris, & on ne vivoit pas dans l'indifférence sur les mysteres de la Religion. Law jouissoit alors à Paris du respect de tous les Ordres de l'Etat : les Duchesses lui baisoient les mains, & les Princes lui rendoient fréquemment des visites. Avant que le systême tombât en discrédit, ce personnage étoit devenu si important aux yeux de toute la France, qu'il se permettoit de véritables impudences, qu'on racontoit comme des traits simplement hardis. Pressé un jour d'audience par un grand concours de personnes qui avoient à lui parler, & voulant se retirer pour des besoins urgens, les Dames lui dirent : *Monseigneur, si vous n'avez d'autre besoin que celui de pisser, ne vous en allez pas ; pissez ici, & écoutez-nous.* Law, sans s'étonner, usa de la permission, & pissa en pleine assemblée.

Mais on ne lui pardonna pas aussi aisément son étonnante conversion : & quand elle fut très-publique, tout le parti indomptable des Jansénistes, attaché à une morale de pratique & à des principes invariables, éclata en murmures contre la profanation de ce que nous avons dans la

Religion de plus reſpectable. Le parti Sulpicien & Jéſuitique, moins délicat en pratique & plus attaché au cérémonial, ſoutenoit la vérité de la converſion faite par ſon éleve Tencin. Un événement tel que la converſion de ce Miniſtre, étoit pour eux une époque de notre hiſtoire, & l'ouvrage de la Providence. C'eſt dans ce conflit des avis contradictoires, qu'on découvrit que Madame Law, qui exigeoit les reſpects de toutes les Dames de la Cour & de la Ville, n'étoit qu'une concubine, enlevée autrefois à un Négociant Anglois, & que Law lui-même avoit été condamné à mort dans ſon pays : alors on dit dans tout Paris, qu'avant d'en faire un Catholique Romain, Tencin eût dû en faire un honnête homme, & réprimer ſon concubinage, au lieu de le tolérer.

Aux talens de l'apoſtolat, l'Abbé joignoit ceux de l'Agioteur : car c'étoit là ſon unique reſſource, Noailles ayant refuſé de le récompenſer de la converſion : mais Law l'en dédommagea bien amplement, en l'aidant à ſe livrer au commerce des actions de Miſſiſſipy : il étoit une des colonnes de la rue Quincampoix ; & le Miniſtre ſe ſervoit de lui comme d'un homme sûr pour le ſuccès de ſes commiſſions : on lui donnoit des avis de la hauſſe & de la baiſſe, avant que le public fût inſtruit des cauſes miniſtérielles qui préparoient

les mouvemens. L'abbé avoit changé Law de Luthérien en Catholique : Law, reconnoissant, fit du Cuistre un homme riche & un homme d'Etat.

Une place avouée dans le Ministere, donna cependant du relief & une plus grande autorité au Financier que sa conversion avoit rendu méprisable ; alors le Ministere changeoit aux yeux de toute la France, le plus vil personnage en homme important : mais cette élévation n'empêcha pas les progrés des réaliseurs, & par conséquent la décadence du systême ; Law voyoit peu-à-peu ses billets imaginaires, convertis en chose effective par les plus avisés des Agioteurs ; pour augmenter le crédit de sa banque, il avoit fait résilier le bail des Fermes Générales, qui fut ajouté aux avantages de la Banque ; ce qui avoit été un nouvel appât : mais rien ne pouvoit assouvir la soif de l'or des Roués, des Ministres en place, de Dubois, de Madame de Berry, des Courtisans. On multiplioit les billets : on créoit les millions & les milliards, le crédit s'affoiblissoit d'autant, & le Ministre remboursant des rentes, des offices, se préparoit à manquer aux actions. Vainement eût-il recours à la proscription de l'argent ; vainement forçoit-il de porter l'argent à la Banque, plus vainement encore fut-il défendu de garder de l'argent monnoyé

au-delà de 500 liv. ſous peine de confiſcation au profit des dénonciateurs, & de 10,000 livres d'amende. Cet arrêt ſervoit à perdre & à diſcréditer la Banque. On dénonça Nicolaï, comme poſſédant, contre les ordres du Roi, une grande ſomme d'argent qu'il avoit réaliſée, & qu'il tenoit cachée ; *mon argent*, répondit fièrement Nicolaï, *eſt au ſervice du Roi, mais il n'appartient à perſonne.*

La fureur pour le papier, juſqu'à ce moment là, avoit été telle, que Law avoit perſuadé les Pariſiens, que l'argent & l'or étoient inutiles, embarraſſans & dangereux, & qu'il viendroit un tems, qui n'étoit pas loin, où ces métaux ne vaudroient bientôt que pour des meubles & de la vaiſſelle, & qu'il ſe vendroient alors au prix du cuivre & du fer ; les bons Pariſiens le crurent un moment : cependant les billets, ces repréſentations fantaſtiques des richeſſes, avoient fait un tel progrès, & la maſſe s'en étoit tellement accrue, que les marchandiſes hauſſerent prodigieuſement ; l'aune de drap de 15 liv., ſe vendit 50 liv., & la livre de café qui ſe donnoit pour cinquante ſols, ſe vendoit 18 liv. ; les ouvriers qu'on faiſoit travailler pour quinze ſols, vouloient 3 liv., à cauſe du prix des ſubſiſtances ; alors celui qui n'étoit pas agioteur, paſſoit pour un homme ti-

mide ou un ſot ; & les Princes, les Prélats, les Grands Seigneurs, les Miniſtres ſur-tout, Law lui-même, agiotoient, par le moyen des courtiers qui gagnoient autant que leurs commettans, par les retenues qu'ils faiſoient ſur eux : les Ducs de la Force, de Guiche, d'Antin, le Prince de Rohan, d'Eſtrées & Louvigni, des Princes étrangers, le Prince des Deux-Ponts, gagnerent des richeſſes qu'on diſoit immenſes : on achetoit aux Couvens des rentes, on leur donnoit des billets avec leſquels ils rembourſoient, & on ſe mettoit à leur place. Lafaye, Secrétaire des Commandemens du Duc de Bourbon, étoit à la tête d'une ſociété d'agioteurs, hommes & femmes, qui gagnerent 80 millions ; des valets allant agir pour leurs maîtres & agiotant pour eux, les quittoient dans quinze jours, étant devenus plus riches que ceux même qui les commandoient ; quelques femmes publiques, vendant leurs charmes, s'enricherent ; tout petit Commis de finance, qui eut le génie de l'art, devint millionnaire ; le Prince de Conti ne profita que de 4 à 5 millions, étant mal ſervi par ſes agens ; il paya ſes dettes & retira la Principauté de Martigues & le Duché de Mercœur. On aſſura que M. le Duc, ſi contraire aux idées de Law, fut gagné à force de billets qu'on lui donna, pour qu'il ne fut plus l'ennemi du

ſyſtême : Madame de Prie, ſa maîtreſſe, en eut pour ſa part, de même que Madame de Neſle. Tous les favoris du Régent furent récompenſés, pour ne point attaquer les principes de Law, excepté Broglio, jeune libertin, mais honnête & facétieux, qui diſoit ſans ceſſe à Law, qu'il ne ſortiroit jamais du Royaume, & qu'il y ſeroit pendu.

On ſe jouoit des propriétés dans le cours du ſyſtême ; & du jeu des propriétés à celui de la liberté, il n'y avoit qu'un pas. Le feu Roi d'ailleurs avoit tellement habitué les François à croire que leurs biens & leur vie étoient la propriété du Prince, qu'on ne trouva point étrange à Paris qu'on enlevât les mendians valides, les domeſtiques ſans place, les journaliers, les garçons de métiers, pour les envoyer peupler le *Miſſiſſipi* ; des jeunes filles ſans état, n'étoient pas épargnées ; & le gouvernement avoit trouvé le moyen d'en avoir beaucoup, en donnant 10 liv. pour l'enlevement d'une perſonne, avec des gratifications particulieres, lorſqu'on prendroit quelque couple qui paroiſſoit habile à la propagation.

Un jour de Dimanche, les Pariſiens ſortant des Vêpres, & ſe trouvant en grand nombre, ſe demandoient entr'eux, ſans ſe connoître, des nouvelles de leurs enfans : incontinent une rumeur générale ſe répandit dans tout Paris,

contre les enlevemens ; on tomba ſur les archers ; on en maſſacra quatorze : le jour ſuivant il y en eut douze de tués ou eſtropiés, ſans que le Régent, qui trouva que le Peuple avoit raiſon, & que les Miniſtres avoient tort, voulût permettre qu'on fît des recherches ſur ces aſſaſſinats : le Conſeil ſe borna à donner des regles aux enlevemens : il déclara qu'on ne pourroit enlever que les mendians, les gens ſans aveu, & qu'il falloit rendre la liberté aux ouvriers & aux domiciliés : le reſte qui fut pris, fut conduit dans des charrettes en Bretagne, pour y être embarqué : on lioit les pieds & les mains à ces miſérables, & on les mit en dépôt dans des priſons ou dans les foſſés des Villes de Bretagne. Ils y périrent tous de faim ou de froid, attendant leur embarquement, que la chûte du ſyſtême empêcha : la cour évoqua l'ordre alors d'envoyer à Miſſiſſipi.

CHAPITRE VII.

Projet avorté du nouveau Ministere ; l'abolition du Parlement.

DEPUIS le Lit de Justice des Tuileries, le Parlement avoit gardé le silence ; car ce Corps, conséquent dans ses principes d'ambition, & ayant le sentiment de son état douteux & précaire, se tait, quand les Rois lui commandent le fouet à la main, ou lorsque le Peuple, dont il est censé défendre les intérêts, ne le soutient point par des mouvemens : le Parlement d'ailleurs agiotoit, non en corps, mais ses Membres tâchoient de s'enrichir comme les autres : & Novion, comme on l'a vu, avoit eu l'art de jouer le Ministre même des Finances, en changeant sa terre en argent effectif, & en la reprenant avec des billets ; en sorte qu'avec des billets il eut & sa terre & son argent.

Mais quand Law voulut, par un autre acte ministériel, dépouiller les Agioteurs de la moitié de la valeur de leur papier, il fallut traiter

avec le Parlement qui fit des remontrances ; ſe ſentant fort d'aſſocier à ſa cauſe, celle des Agioteurs qu'on avoit mécontenté. Le Parlement alla donc au Palais-Royal chez le Régent, qui le reçut avec diſtinction, & lui dit qu'il vouloit ſe reconcilier avec le Parlement : l'Edit de diminution fut révoqué ; mais l'édifice avoit commencé d'écrouler : & quand ces billets, déjà décriés, billets que toutes les remontrances ne pouvoient relever, furent rétablis dans leur ancienne valeur, tout le monde ſe porta en foule à la Banque pour retirer de l'argent : alors on reconnut l'abus du ſyſtême ; les paiemens furent ſuſpendus ; & le Peuple s'abandonna à ſa fureur : on promit de ne payer que les billets de dix liv. ce qui ne le contenta pas ; il s'attroupa donc ; & l'autorité armée des Miniſtres crut devoir repouſſer les attroupemens.

D'Argenſon, une fois enrichi, laiſſa Law, s'attacha aux freres Pâris, & ſe rangea du côté du Parlement, c'eſt-à-dire, du côté du plus fort : car, cette Cour, encouragée par l'opinion publique, continuoit de ſoutenir avec fermeté ſon oppoſition contre Law. Jamais auſſi elle n'avoit attaqué des opérations miniſtérielles auſſi odieuſes ; & jamais les Miniſtres ne s'étoient joué ſi impudemment de la fortune & de la propriété des François par

de simples Arrêts du Conseil : aussi furent-ils consternés de ce que le Duc d'Orléans, qui ne connut jamais à quelle catastrophe aboutiroient les principes de Law, leur avoit déclaré, après s'être uni à eux un moment. Dubois, Law, le Duc de la Force avoient ramené le Régent, en lui montrant dans la Magistrature une multitude de mécontens ligués contre l'autorité sacrée d'un Roi mineur, allant jusqu'à proposer l'anéantissement de cette Magistrature ; qu'il falloit punir par un acte de vigueur, en remboursant les Charges par des billets. Le Parlement qui fut informé de ce stratagême, avoit proposé de faire enlever le Contrôleur-Général, de lui parfaire sur le champ son procès, & de le faire pendre dans la Cour du Palais.

Law, échappé du péril, parce qu'il avoit de bons chevaux, se rendit à la hâte avec Dubois chez le Régent, & dit qu'il mettroit à la raison Messieurs du Parlement, dont il rembourseroit les Charges avec du papier, & Dubois fit observer au Prince que ses projets étoient tels, que par une facile opération, il détruiroit la vénalité des charges, depuis si long-tems odieuse aux François, & qu'il feroit rendre la justice gratuitement, que la Magistrature ainsi réformée, deviendroit dans l'Etat, le Corps le plus respecté des Peuples,

quand il n'en ſeroit plus le fardeau. Ces nouvelles idées, ces vues du bien public plaiſoient au Régent; & Law & Dubois ſe concertoient pour former un plan de deſtruction de toute Magiſtrature. Voici les élémens de leurs projets qu'ils préſenterent en gros, & ſur le champ.

La baſe de la révolution étoit de rendre au Roi tous les Offices de judicature, de les ravir à chacun des Magiſtrats, & d'en rembourſer la finance en billets de banque, qui avoient cours, en éteignant, par cette opération, cette portion des dettes de l'Etat.

Des Commiſſions révocables pour rendre la juſtice, devoient occuper enſuite les places abolies, & les Offices qu'on vouloit ſubſtituer, ne devoient durer qu'un an, ſi on n'étoit pas content du Magiſtrat, qui, au contraire pourroit être continué dans ſa charge, s'il conſentoit de concourir avec le Miniſtere à la réforme des finances & au ſucces des projets du Gouvernement. Enfin Dubois & Law ſe propoſoient d'adminiſtrer la juſtice gratuitement aux peuples; ce qui étoit pour eux, le chef-d'œuvre de toutes les ſpéculations, & le grand & plauſible prétexte de cette grande entrepriſe.

Les Corps, dans un Etat, ne doivent pas s'attendre à la reconnoiſſance des Princes, lorſqu'a-

près des ſervices qui leur ont attiré quelque conſidération de la part des chefs qu'ils obligent, il leur arrive de manquer un moment de favoriſer leurs paſſions. Auſſi le Régent oublia-t-il bientôt qu'il tenoit tout ce qu'il étoit, d'un ſimple Arrêt du Parlement : il oublia ſes négociations avec cette Compagnie, ſes ſoumiſſions & les conditions qu'il avoit accordées*, moyennant qu'on lui adjugeât la régence ; il ne ſe reſſouvint que des anciennes maximes de ſervitude du Parlement, auxquelles le feu Roi avoit conduit inſenſiblement cette Compagnie, après lui avoir ôté la prérogative même de faire des doléances & des repréſentations que les Vandales & les conquérans écoutent des peuples conquis & enchaînés ; le Régent avoit même fait déclarer qu'elle ne tenoit ſon autorité que de la miſſion du Monarque, dont les membres du Parlement n'étoient que les Officiers. Cette doctrine de Louis XIV, auparavant avouée des Parlemens, favoriſoit beaucoup les projets de Law & de Dubois ; mais ils redoutoient encore, & avec raiſon, les obſtacles que les Cours ſouveraines pourroient oppoſer à leur propre deſtruction. Fermement réſolus néanmoins de perdre un corps capable de toute ſorte de réſiſtence au projet inoui de bouleverſer le Gouvernement ; Law & Dubois

poursuivirent ce grand projet, qu'ils firent d'abord approuver du Régent.

Heureusement les bonnes têtes du conseil se réunirent contre l'aventurier & contre l'Abbé; elles démontrerent tout ce qu'il y avoit d'extravagant & d'injuste dans ce projet. On représenta qu'on ne trouveroit point de Juges capables ou disposés de succéder à la véritable Magistrature, laquelle, quoique séparée des autres Corps de l'Etat, étoit alliée à la haute Noblesse, & disposoit d'une armée de Procureurs, d'Huissiers, de Clercs & Secrétaires, qui, étant à la fois juges & & parties des délits, employeroient le sacré & le profane, pour résister au Ministere, pour conserver leur état. On demanda quelle autre espece de force on pouvoit opposer à la force qui défendroit les propriétés, & ce qu'il y a de plus sacré dans la vie civile : on considéra que dans les Provinces, il est des Capitales alimentées & enrichies du seul produit des procédures, & qu'une telle révolution, les réduisant à la famine, y allumeroit le feu de la discorde. On dit qu'il falloit d'abord leur envoyer des armées entieres pour les contenir, parce qu'elles seroient livrées nécessairement à une désolation extrême & peut-être à des séditions, & qu'il falloit donc les gagner & les engager à se soumettre aux plans du Ministere,

Le Duc de Saint-Simon, l'ennemi déclaré des Parlemens, alla encore plus loin que tous, & après avoir observé que la Maison de Bourbon devoit le trône au parlement, dont les arrêts sauverent la loi salique, il dit qu'il étoit bon de conserver des Corps qui étoient les plus zélés défenseurs des loix fondamentales de l'Etat : il observa que, *malgré les abus séditieux*, dont le Parlement s'étoit si souvent rendu coupable, il falloit encore le conserver comme une entrave nécessaire à l'excès de la puissance royale, à l'exercice de la tyrannie, à la volonté d'un Charles IX, d'un Louis XI, ou d'un Néron, si jamais un tyran devoit régner en France. Il dit que ce Corps étoit nécessaire à tous les rois, bons ou mauvais, comme un boulevart contre des Ministres, des favoris, des maîtresses, des confesseurs dangereux ou despotiques, & comme une barrière impénétrable aux entreprises de Rome, du Clergé national & d'un Ordre religieux (les Jésuites) qui pourroit gouverner un jour la conscience d'un Monarque idiot, timide & soumis aux maximes des Confesseurs que ce corps lui destineroit. Toutes ces raisons allarmerent justement le Régent, qui avoit toujours l'esprit juste & le cœur droit dans les plus grandes affaires du Gouvernement. Il rejetta donc le projet d'abolir le Parlement, que

Dubois

Dubois désiroit ; mais on allarma les Chefs de la Magistrature, en leur faisant entendre qu'on avoit tous les moyens de les humilier & de les anéantir, s'ils persistoient dans leurs systême de résistance aux opérations du Gouvernement. Cependant Law & Dubois ne se crurent point vaincus, & résolurent de reprendre le projet dans un tems plus favorable : mais Dubois détermina le Régent à sacrifier le Contrôleur général, à le soustraire aux poursuites du Parlement & à la fureur du peuple ; il fut reconnu qu'il étoit nécessaire que Law se démît de sa place ; l'administration fut confiée à Desforts, d'Ormesson, la Houssaye & Fagon ; mais comment gouverner le département des Finances? le Trésor royal étoit vuide : l'argent étoit caché par les agioteurs ou les propriétaires, le papier n'avoit aucun crédit, le commerce étoit perdu & la plupart des familles des plus respectables, des agioteurs eux-même étoient ruinés. C'est dans ces tristes circonstances que le Parisien, sans perdre son caractere, plaisanta encore sur ses malheurs :

Sur l'Air : *des Pendus.*

LUNDI j'achetai des Actions ;
Mardi je gagnai des Millions ;

Mercredi j'arrangeai mon Ménage;
Jeudi je pris un Equipage;
Vendredi je fus au Bal,
Et Samedi à l'Hôpital.

C'étoit en effet l'histoire désastreuse du systême.

Le Régent, déconcerté des calamités de la France, résolut alors de rappeler d'Aguesseau; mais pour cela, il falloit éloigner d'Argenson, qui occupoit sa place; il obligea Law lui-même, à lui en apporter la nouvelle; d'Aguesseau refusa les Sceaux; mais après une itérative il les reprit.

CHAPITRE VIII.

Suite des opérations du nouveau Ministère; le parti Jansénite est humilié.

AVANT de montrer par quels dégrés l'Abbé Dubois parvint à persécuter les Jansénistes, qui avoient si bien servi le Duc d'Orléans quand il fallut casser le Testament de Louis XIV, il est

nécessaire de montrer l'état des affaires de France avec la Cour de Rome, & de les reprendre à l'époque où nous les avons laissées à la fin du chapitre XI du tome II, page 229.

Bentivoglio, Nonce du Pape à Paris, toujours animé contre l'influence des Jansénistes sur le Conseil d'Etat, sur le conseil de conscience & sur les Parlemens, ne cessoit, dans ses dépêches, de représenter la Régence de Philippe d'Orléans comme l'époque de la ruine de la Religion dans le Royaume. Il étoit soutenu par le Jésuitisme, par le Sulpicianisme & par tout ce qui restoit de l'ancien Ministere du feu Roi. A cette Cabale se joignoient les Partisans du Duc du Maine & du Comte de Toulouse, & tous les Evêques que Tellier avoit élevés à l'Episcopat. Cette faction redoutable ne pouvoit voir de sang-froid la Feuille des Bénéfices entre le mains du janséniste Cardinal de Noailles; & les Dépêches, qui partoient à chaque courrier pour Rome, contenoient des expressions outrées pour empêcher le Pape de donner des Bulles aux Evêques nommés par le Cardinal.

Le Pape Clément XI, moins ardent que le Nonce & les vieux Prélats de l'Eglise de France, se seroit plaint, s'il eût osé, de leur véhémence; mais tel étoit son caractere, que ce Pere commun

des Fanatiques pour sa Bulle, & des indifférens, travailloit, écoutoit, parloit & écrivoit toute la journée & pendant des mois entiers, sans rien déterminer ; tel est du moins le portrait que faisoit de lui au Régent un de ses amis intimes, qui rendoit compte à la Cour de France de l'intérieur des Chambres de Clément.

Ce Pape aimoit d'être instruit par des voies détournées, sur-tout à l'insçu de ses Ministres, de toutes les affaires & des anecdotes relatives à sa Constitution ; il avoit de grandes difficultés ensuite à donner audience à ceux qui étoient chargés de le voir : les affaires étoient toutes suspendues par la crainte ou l'incertitude des succès. Il laissoit ses lettres, sans réponse, les importantes sur-tout, parce qu'il vouloit les travailler, & qu'il croyoit que lui seul en étoit capable. Depuis trois mois, le Cardinal de Rohan lui avoit écrit, & il n'avoit pas répondu. Le Cardinal s'en étant plaint hautement, & son mécontentement ayant été rapporté à Rome, le Pape gronda toute sa Maison de ce qu'on lui avoit caché la lettre du Cardinal de Rohan ; & après de longues recherches, il se trouva qu'il l'avoit renfermée lui-même soigneusement : il vouloit réparer la faute par une réponse ; mais il négligea sa lettre à cause de la délicatesse des affaires, & ne répondit pas.

ue ..es-long-tems. Cette pusillanimité n'étoit pas condamnable; il se ressouvenoit qu'il avoit jadis été violenté pour donner sa Bulle fameuse, & quand il l'eut donnée, les oppositions étoient devenues pour lui un chagrin cuisant, la faction Janséniste reconnoissant que les Jésuites l'avoient extorquée pour en faire l'instrument de leur vanité, de leur envie & de leur vengeance.

A la fin d'Octobre, le Cardinal de la Trémoille, notre Ministre à Rome, lui présenta la Déclaration du Roi, pour imposer silence aux deux partis Moliniste & Janséniste; mais le Pape étoit bien loin de désirer qu'on gardât le silence sur sa Bulle; il vouloit qu'on la défendît, qu'on la proclamât, & laissa la Trémoille dans l'incertitude sur ce qu'il feroit relativement à ce silence commandé; mais il dit qu'il y penseroit. La Trémoille vouloit l'engager à s'expliquer, & le Pape aigri, lui dit qu'il parleroit par des faits. Clément étoit dans cette circonstance, dans la plus grande perplexité & dans l'irrésolution; car on l'avoit persuadé de faire arrêter & de renfermer dans le fort Urbain, Peterborough, Pair d'Angleterre, qui voyageoit en Italie pour attenter, disoit-on, à la vie du Prétendant; & la Nation Anglaise outragée d'avoir un Pair renfermé dans un château du Pape, poussoit de si hauts cris, que si Clément ne l'eut bien-

tôt délivré avec politesse, le Roi Georges parloit déjà d'envoyer une escadre pour bombarder Civita-Vechia.

Au commencement de l'année suivante, les Ministres & tous les dévots de Paris avoient les yeux ouverts sur l'alliance que le Régent paroissoit vouloir contracter avec l'Angleterre ; ils disoient que c'étoit la ruine extrême de la Maison de Stuart, ils cabaloient de toutes manieres contre les résolutions du Régent, & tâchoient de se liguer avec toutes les Puissances qui auroient voulu les écouter. Le Cardinal Ottobonni écrivoit au Cardinal Alberony, lui proposant d'entretenir une correspondance avec la Cour de Rome, relativement à la France, liguée contre la *Bulle*, contre le catholicisme & contre la royauté légitime d'Angleterre. Il envoyoit des mémoires & des plans contre le Régent. La Cour de Rome irritée d'ailleurs de ce que le Régent ne défendoit point les intérêts de la Bulle *unigenitus*, avec tout le zele que Louis XIV auroit montré, se plaignit par un Bref de ce que la Déclaration du Roi imposoit silence aux deux partis ; le Régent reçut gracieusement Bentivoglio, & le Bref dont il avoit reçu la copie avant d'accorder l'audience, & dit au Ministre du Pape qu'il avoit regardé cette déclaration, comme l'unique remede pour

obtenir la paix, à la faveur d'une espece de treve & de suspension d'aigreur & d'hostilités entre les deux factions, & prit le Nonce à témoin, comme cette démarche n'avoit déplu qu'aux fanatiques des deux partis : le Nonce répartit que le Pape étoit offensé de ce que par cette déclaration sur le silence, les Hérétiques & des Catholiques étoient mis dans la balance, & de ce qu'ils étoient aussi favorablement traités les uns que les autres; que cependant on voyoit dans les *acceptans* la Bulle, des Chrétiens soumis & des défenseurs de la vérité, & dans les *appelans*, des rebelles, qui semoient l'erreur dans l'Etat; il dit que cette égalité de traitement étoit injuste, & se plaignit de l'Arrêt audacieux du Parlement de Rennes. Le Régent répondit qu'il n'excusoit pas le plaidoyer de l'Avocat général du Parlement de Rennes, qu'il trouvoit plein d'extravagances; mais en cela même, il prétendit démontrer la nécessité du silence. Le Nonce se plaignit en même-tems de ce qu'il avoit permis que cet Arrêt & le Plaidoyer fussent publiés, affichés, criés publiquement dans les rues & soutenus de la Sorbonne & de l'Archevêque de Paris; le Régent pour appaiser le Nonce, repliqua que cette Sorbonne n'étoit plus composée que d'insolens ambitieux, qu'il ne pouvoit plus contenir; le Nonce ajouta encore

que le Pape perdroit toute espérance de conciliation, quand il verroit paroître l'appel du Cardinal de Noailles, dont on étoit chaque jour menacé.

Les affaires avec la Cour de Rome devenoient de jour en jour plus épineuses. L'inquisition avoit sévi contre les appellans, & le Nonce du Pape soulevoit les Prélats, les Jésuites, les dévots, & Saint Sulpice contre les ennemis de la Bulle & contre les partisans du nouveau Gouvernement. Le Parlement soutenoit de toutes ses forces les Jansénistes, & les Chambres brouillées entr'elles, ne se réunissoient que contre Rome. Ceux à qui le Pape avoit refusé des Bulles pour les Prélatures auxquelles le Régent les avoit nommés, agissoient sourdement contre Clément XI, & toute l'Eglise de France étoit dans la plus étrange agitation.

Bentivoglio, plus fanatique que négociateur dans ces terribles circonstances, inspiroit au Pape de se liguer au Corps Episcopal, en général dévoué à la Cour de Rome & soumis à la Bulle : le Pape dans ce cas devoit écrire aux Cardinaux de Bissy & de Rohan, Généraux de l'armée Moliniste, que tout projet d'accommodement avec les Jansénistes étoit rompu. Ces deux Cardinaux, ajoutoit Bentivoglio dans ses dépêches, se met-

troient à la tête de l'avant-garde, composée d'environ cinquante Evêques, assez bien intentionnés pour soutenir l'autorité du Souverain Pontife; ils condamneroient l'appel, & le Pape viendroit ensuite à la tête du Corps de bataille, fulmineroit des sentences, éloigneroit de sa Communion les appellans & opposans, & on verroit alors approcher de l'armée militante les Prélats plus tranquilles ou courtisans, & s'unir aux cinquante premiers.... Bentivoglio ajoutoit d'ailleurs que tout le Clergé de France étoit animé contre les Parlemens, contre leur hardiesse & leurs entreprises, puisqu'ils avoient osé récemment brûler des Mandemens; il disoit qu'il avoit des intelligences avec le Haut-Clergé, & que le Pape seroit soutenu dans le combat. Il recommandoit au Souverain Pontife de retenir sur-tout les Bulles refusées depuis si long-tems aux Evêques nommés, disant qu'ils étoient les Créatures de la Maison de Noailles, & que cette Maison & ses partisans n'avoient d'autre religion que celle des circonstances & celle qui paroissoit régner à la Cour; il ajoutoit, dans ses dépêches secrettes, que les Noailles, dans tous les temps, avoient pour maxime d'être divisés en deux factions, que chacune faisoit sa cour à l'un des principaux partis, afin d'être toujours assurée de triompher quelque part & de

secourir la partie vaincue ; il ajoutoit des exemples de cette vérité, tirés de l'histoire du dernier regne & de celle du Régent ; il assuroit que quoique dans ce moment le Duc de Noailles Janséniste, se trouvat disgracié, ses Créatures n'étoient pas moins nommées aux Evêchés ; il disoit qu'il falloit perdre ces Prélats, ne pas permettre que des sujets dont on n'étoit pas assuré pussent arriver à l'Episcopat, & opposer à la phalange du Cardinal de Noailles, le Général de l'armée ennemie.

Mais le Régent étoit de plus en plus irrité & des longueurs de la Cour de Rome, & des troubles domestiques de la France, pour une Bulle ; il vouloit la paix sincerement ; & après des négociations, après cent essais divers, il avoit résolu d'en venir à la derniere raison des *Rois* envers la Cour de Rome, non en lui faisant une guerre sanglante ; mais en décomposant l'édifice politique de sa puissance spirituelle dans le Royaume : il ne manqua pas d'écrivains profonds dans l'histoire de l'établissement du pouvoir du Souverain Pontife, qui vouloient le réduire à la simplicité primitive & républicaine de l'Eglise, lorsqu'elle n'agissoit que par des décrets consentis par l'Eglise universelle. Le Régent s'adressa à ces érudits, & au Duc de Saint Simon qui eut ordre de converser avec eux, & de rechercher les moyens d'occu-

par la Cour de Rome & le Nonce, de divers objets différens de la Bulle. Il savoit que cette Cour étoit soutenue par les Princes légitimés, par les Partisans du Gouvernement de Louis XIV; il savoit que les Jésuites & les Sulpiciens étoient unis pour sa défense, & qu'ils étoient prêts à tout entreprendre pour qu'elle fût vigoureuse & triomphante : il fit venir le Recteur des Jésuites & le Supérieur Général de Saint Sulpice, & dit à tous deux ensemble, qu'il alloit rendre leurs Compagnies l'objet du mépris de toute la France, s'ils se liguoient plus long-tems avec la Cour de Rome pour éloigner de leurs Sieges les Prélats qu'il avoit nommés Evêques; il leur dit qu'il dévoileroit leurs intrigues secretes, & qu'il les montreroit à la face de la terre comme des hypocrites & des turbulens qui, sous prétexte de défendre la Bulle & se donner la gloire de défendre la Religion, vouloient perdre l'Etat & y fomenter des troubles; il leur montra des dépêches interceptées, & les appella traîtres à la Patrie; & s'adressant à MM. de Saint Sulpice, il dit à leur Chef qu'ils étoient d'autant plus dangereux, que sous l'extérieur de la tranquillité, de la modestie & de la piété, ils faisoient agir leurs anciens éleves & les animoient : il finit cet entretien, en disant que les bons chrétiens une

ſois éclairés, ſeroient indignés de ſe voir les inſtrumens de l'ambition de quelques Religieux, ou de quelques Prêtres faits, par état, pour s'occuper dans l'intérieur de leurs maiſons de la piété, plutôt que d'intrigues ambitieuſes ; & il leur tourna le dos.

Le duc de St. Simon travailla en même tems à la ſolution des problêmes hiſtoriques, qui devoient terminer les différends avec la cour de de Rome ; & on ſuſcita tous les Théologiens courtiſans, intéreſſés à réſoudre les queſtions au gré de la Cour de France ; on leur demandoit : *Si le refus du pape de donner des bulles n'atténuoit point le concordat ?*

Convient-il pour le bien de l'Etat & de la Religion, que le Pape laiſſe auſſi long-tems les Egliſes vacantes ?

Que convient-il de faire pour obliger le Pape à donner des bulles ?

Seroit-ce un moyen convenable que de défendre de prendre aucune expédition à Rome ?

Comment pourvoir alors au gouvernement de l'Egliſe.

Les réponſes à ces queſtions furent toutes *à la Françaiſe*, pour conſerver l'expreſſion des Ultramontains ; c'eſt-à-dire qu'elle obligerent le Pape à accorder les bulles, ou à perdre la plu-

part des prérogatives dont la Cour de Rome jouit dans le Royaume de France.

Le Souverain Pontife en étoit consterné; mais Bentivoglio écrivoit à Rome lorsqu'il voyoit le Pape prêt à céder aux desirs du Régent, que sa démarche ne seroit point approuvée en France du parti des bien intentionnés, ni des fideles, qui seroient scandalisés de ce que le Souverain Pontife admettoit dans l'église des Prélats hypocrites qui en dévoreroient les entrailles; il disoit que le Pape devoit tenir ferme contre le conseil irréligieux du Régent, qui alloit être bien embarrassé de son alliance prochaine avec les Anglois; que le Pape devoit s'attacher avec constance aux fideles, qui, sous l'étendart du Roi Jacques, alloient faire une descente dans les Possessions de l'Usurpateur de l'Angleterre, les ravager & déconcerter l'ennemi de la Religion: il avouoit que la Cour de Rome avoit un ennemi redoutable dans les Parlemens; mais il ajoutoit que le premier Président de Mesmes étoit bien intentionné pour le S. Siege, & sollicitoit le Pape de lui accorder les graces qu'il lui avoit demandées, pour son frere le Bailly de Mesmes, Ambassadeur de l'Ordre de Malthe. Il disoit que le Pape auroit souvent besoin du premier Président; que les récompenses ne déplaisoient pas au Magistrat; qu'il seroit expédient que

le Cardinal-Ministre lui écrivît, que le Pape lui accordoit les faveurs, en considération de ses bons offices envers la Cour de Rome, & que par ces moyens le Régent trouveroit des difficultés à faire accepter aux Chefs du Parlement les innovations dont il menaçoit le Souverain Pontife ; le Nonce ajoutoit que si le Pape fléchissoit, il confirmeroit la Cour de France dans la funeste opinion où elle est qu'il faut l'intimider, la menacer & lui enlever quelques-unes de ses prérogatives, ou même l'Etat d'Avignon, pour la maîtriser, disant que le Régent étoit trop abandonné des véritables fideles, pour craindre qu'il entreprît quelque coup contre la dignité ou les droits de la Cour de Rome en France ; il assuroit que le plus sûr moyen d'affermir la Cour de Rome, à présent qu'elle sembloit balancer, étoit de montrer la force, le courage & la patience des Pontifes de la primitive Eglise ; & qu'à cet aspect le Régent reculeroit d'effroi & seroit vaincu.

Ces dépêches du Nonce Bentivoglio furent déchifrées & décachetées à la grande Poste, & lues au Conseil des Affaires Etrangeres. On apprit quels Evêques, quels Docteurs & quels personnages excitoient des troubles en France contre le Cardinal de Noailles. Mais la Cour de

Rome, plus sage encore que Bentivoglio n'étoit fougueux, résolut d'accorder les bulles, en fit la promesse au Cardinal de la Trimoille & lui déclara qu'elle ne cherchoit plus que les moyens, en les accordant, de sauver l'honneur du St. Siege. Vainement les Jésuites, les Sulpiciens, tous les dévots de l'ancien tems de Louis XIV écrivirent-ils à Rome, pour exhorter la Cour de Clément à tenir ferme; vainement suscita-t-on contre le Pape les Cardinaux les plus attachés à la bulle, Clément XI leur fit déclarer, par le Cardinal Ministre Pautlucy, qu'il avoit jugé à propos de concéder les bulles, pour ne pas donner aux ennemis de l'Eglise Romaine un prétexte; en les refusant, d'entretenir le feu qu'ils avoient allumé, à l'occasion de la bulle; le Pape ajoutoit ingénuement qu'il manquoit de preuves suffisantes pour justifier son refus des bulles, quand on lui rappelloit les conditions du Concordat; enfin il disoit que le Régent de France, ayant défendu aux sujets du Roi de solliciter à Rome l'expédition des bulles pour tout bénéfice : le seul soupçon d'hérésie dans les sujets, à qui la Cour de Rome en avoit refusé, ne pouvoit entrer en parallele avec les maux réels qui devoient résulter de la détermination extraordinaire du Duc d'Orléans.

Le Pape assuroit, en même tems, les zélés partisans de l'autorité de la Cour de Rome, qu'en accordant les bulles, l'honneur du St. Siege étoit maintenu dans toute son intégrité, le Cardinal de la Tremouille l'ayant assuré que la Constitution seroit acceptée dans les Diocéses des Evêques qu'il avoit résolu de pourvoir.

Mais cette condescendance du Pape, effet de sa charité si louable dans un souverain Pontife, fit un effet si prodigieux dans l'esprit des zélés partisans de son autorité en France, qu'ils pousserent contre lui les plus hauts cris; & parce que ce Pape n'étoit plus l'instrument de leur haine contre les Prélats nommés & contre le Cardinal de Noailles, il n'étoit plus qu'un Pontife politique qui commençoit dans sa vieillesse à radoter; Bentivoglio qui écoutoit leurs plaintes, les animoit davantage par celle qu'il portoit lui-même sur la conduite du Pape, tandis que dans ses dépeches il ne cessoit de faire le tableau encore exagéré des troubles que la concession des Bulles occasionnoit. Le Pape pour appaiser leur fureur, résolut de leur accorder quelque avantage, non contre les Evêques nommés; mais contre les ennemis ouvertement déclarés de la Bulle, c'est-à-dire contre les Evêques opposans.

C'est ainsi que Clément XI conspira l'orage

prêt

prêt à éclater contre la Cour de Rome; car, lorsqu'il proposa dans le Consistoire les Eglises de France, on avoit nommé une commission à Paris; pour aviser aux moyens de réprimer le Pape. Le Duc d'Ayen, dont la belle-fille étoit niece du Cardinal de Noailles, avoit ouvert l'avis de faire un appel général au futur Concile, au nom de la Nation : le Duc de Noailles l'avoit appuyé; & ils avoient été soutenus par le Duc de Saint-Simon, qui, quoique religieux & dévot, devenoit furieux, quand on parloit de la Cour de Rome. Le Comte de Toulouse avoit adhéré aussi à ce sentiment, & le Régent ne l'avoit point contredit.

Mais le Prince de Conti, le Garde-des-Sceaux, les Maréchaux de Villeroy & de Villars s'étoient fortement opposés à cette proposition, & ce dernier avoit même ajouté avec sa liberté militaire, qu'il ne vouloit pas changer de religion dans ses vieux jours.

Malgré cette division dans le Conseil de Régence sur des affaires extrêmes, le Pape vouloit toujours accorder quelque faveur au parti qu'il avoit humilié, en accordant des Bulles. Ce parti-là étoit consterné : il avoit même besoin d'encouragement, frappé depuis quelques jours de la *nouvelle scandaleuse*, disoit-il, qui courut dans Paris;

que le Conseil de Régence vouloit, au nom de la Nation, que le Parlement appellât au futur Concile, de la fameuse Bulle ; c'est pour cette grande affaire que les conférences du Palais-Royal, relatives à la Bulle, redoublerent de travail & d'activité : car on sçavoit que le Pape parloit de déclarer le Cardinal de Noailles séparé de l'Eglise Romaine.

Cette nouvelle inopinée étoit motivée ; car la faction Jésuitique & Sulpicienne, voyant les incertitudes du Pape, avoit écrit des lettres foudroyantes contre son espece de tranquillité ; disant qu'il se trouveroit encore en France des Chrétiens capables de monter sur les échaffauds, pour le maintien de la foi & de l'Eglise ; elle ajoutoit que si le Souverain Pontife avoit jugé bon d'accorder les Bulles aux créatures du Cardinal de Noailles, au moins devoit-il conserver & défendre l'autorité de la Bulle dans toute son intégrité. On apprit que ces lettres arrêtées, ouvertes & déchiffrées à la poste, avoient produit un grand effet dans l'esprit du Pontife, sans cesse flottant dans des perpétuelles incertitudes. Encouragé donc par ces dépêches, & voyant quelles tempêtes s'élevoient *contre l'unité* de l'Eglise, il disoit : qu'il n'étoit plus permis d'attendre le calme que de la seule assistance divine, & qu'on

ne pouvoit plus y remédier par les voies humaines: en conséquence le Pape ayant imploré l'assistance du Saint-Esprit, la fête de la Pentecote, & fait intervenir les prieres des Fidelles, & accordé des Indulgences à cet effet, il résolut de communiquer à la Congrégation du Saint-Office (*de l'Inquisition*) le bref qu'il avoit dressé au sujet des troubles occasionnés par le refus d'obéir à sa Bulle: il écouta encore les avis des Cardinaux de la Congrégation de l'Inquisition, pour s'aider de leur zele, de leur bon esprit, & de leur connoissance dans les affaires: il étoit donc prêt d'éclater, quand le Cardinal de la Tremoille reçut une lettre adressée par un courier, & écrite au Pape par le Cardinal de Bissy, qui le supplioit de suspendre ses résolutions, se flattant de ramener le Cardinal de Noailles, & d'obtenir de lui & de ses principaux partisans, le genre de soumission que le Pape demandoit, c'est-à-dire, une obéissance absolue & sincere à la Bulle.

Mais le Cardinal de Rohan, autre général de la faction Moliniste, ne pensant point comme Bissy, fit entendre à Paris au Nonce, que la séparation de Rome d'avec Noailles, Archevêque de Paris, & Chef du Conseil de conscience, jetteroit la Cour de France dans la perplexité, & qu'elle finiroit par abandonner ce Cardinal: il

disoit au Nonce que Noailles trembloit de peur que le Pape n'effectuât sa menace, & lui ajoutoit que sans balancer davantage, le Pape devoit dire, AU NOM DE DIEU; & partir.

Plusieurs Evêques se préparoient en même tems à se déclarer eux-mêmes séparés du Cardinal de Noailles, par des mandemens bien fanatiques, bien quereleurs, & capables de susciter des guerres civiles : & les Molinistes outrés, ne cessant de représenter le Régent comme l'ennemi de l'Eglise, & le partisan secret de toutes les actions du Cardinal de Noailles, ne cessoient de répandre la calomnie que les opérations de la Régence seroient telles que le Roi en mourroit.

Enfin, le Cardinal de Noailles consentit vers la fin de Juillet 1718, de recevoir la Constitution; & les fameuses conférences du Palais-Royal furent suspendues : mais il y consentit, moyennant des explications que rejetterent alors les Chefs des Constitutionnaires, craignant de perdre leur influence sur les affaires, quand cette grande querelle seroit terminée : ils demandoient à examiner le mandement par lequel le Cardinal vouloit accepter; & se préparoient à trouver dans cet acte de nouvelles preuves de sa résistance à la foi de l'Eglise. Le projet de ce mandement parut en effet, au grand étonnement des Chefs

les deux partis, qui en furent tous ſtupéfaits & comme frappés, voyant leur importance dans l'Egliſe décliner par les ſoumiſſions du Cardinal : ce Prélat acceptoit la Bulle, & condamnoit ſes propoſitions dans le ſens de l'Egliſe. Le Cardinal de Noailles en avoit remis le projet au Maréchal d'Uxelles, qui devoit le lire en préſence des Cardinaux de Rohan & de Biſſy, ſans en laiſſer prendre aucun extrait. Alors les Chefs Moliniſtes, déconcertés, réſolurent d'attaquer le mandement, quand il ſeroit publié, & d'y trouver des héréſies.

C'eſt dans ces conjonctures que Dubois s'étoit réſolu de négocier avec Rome, par la voie des Jéſuites, pour devenir Cardinal. Miniſtre des affaires Etrangeres, il étoit inſtruit de mille manieres des embarras & de la ſollicitude du Pape : il réſolut de le ſervir pour en obtenir le chapeau : il promit de rendre le Régent Moliniſte, de rappeller les Jéſuites à la Cour & au confeſſionnal du jeune Roi, d'éloigner les Janſéniſtes, de ſoumettre les Parlemens, & rendre la Bulle *Unigenitus* triomphante. A ce prix-là il devoit être fait Cardinal. Autrefois, pour humilier un Corps reſpectable par ſon ſavoir & ſes mœurs, le Jéſuitiſme, jaloux de ſon naturel & ambitieux, imagina une héréſie, la dénonça, violenta le Pape & le

Roi Louis XIV dans ses vieux jours, pour l faire condamner. Pour être déclaré Régent, le Duc d'Orléans & Dubois tirerent du néant & de la persécution le Jansénisme abbattu, parce qu'ils avoient besoin du Parlement dans lequel la secte s'étoit refugiée.

Pour devenir Cardinal, Dubois relevant le Molinisme qui disposoit encore du Cardinalat, le rendit de nouveau triomphant, & persécuta le Jansénisme. Ainsi dans tous les tems, la religion fut l'instrument des caprices des Ministres. Son chef, Clément XI, le voyoit & en gémissoit, & comme le vaisseau battu par toutes sortes de vents, il étoit poussé & repoussé depuis long-tems par des forces contradictoires : mais il avoit le caractere nécessaire dans ces agitations ; & sa foiblesse même ou plutôt sa facilité fut le salut de l'Eglise. Fidele aux grands principes de sa religion, il montroit de la condescendance aux Rois qui avoient du caractere, & sur-tout aux premiers Ministres. L'Intriguant Laffiteau, Jésuite d'état & de caractere, étoit chargé à Rome des intérêts de Dubois, & avoit traduit en beau françois une homélie du Pape, qui goûta la maniere du Traducteur, & le distingua. Dubois confia à Laffiteau les affaires de France, & demanda le chapeau de Cardinal : un présent de cent

mille écus fut fait aux neveux du Pape : & comme ils tergiversoient encore, le présent fut fait trois fois : le Pape néanmoins ne donnoit point le chapeau ; il mourut même sans le donner & dans la douleur extrême de voir l'incertitude affectée de Dubois, qui vouloit tantôt protéger le Jésuitisme, & tantôt élever encore le Jansénisme auquel il disoit avoir des obligations.

CHAPITRE IX.

Le Régent dévoile le secret du Masque de fer ; nouvelles Anecdotes sur ce prisonnier.

SOUS le feu Roi, il fut un tems où dans tous les ordres la société on se demandoit quel étoit ce fameux personnage connu sous le nom de *Masque de fer* ? Mais je vis cette curiosité se ralentir quand Cinq-Mars l'ayant conduit à la Bastille on affecta de dire qu'on avoit l'ordre de tuer ce prisonnier s'il se faisoit connoître ; Cinq-Mars faisoit entendre aussi que celui qui auroit le mal-

heur de dévoiler qui il étoit, subiroit le même sort. Cette menace d'assassiner ce prisonnier & les curieux du secret, fit dès-lors une telle impression qu'on ne parla qu'à demi mot, tant que le feu Roi vécut, de ce personnage mystérieux. L'Auteur anonyme des *Mémoires secrets de la Cour de Perse*, publiés chez l'Etranger, quinze ans après la mort de Louis XIV, est le premier qui osa parler du prisonnier & rapporter quelques anecdotes.

Depuis ce tems là, la liberté se manifestant tous les jours avec plus de hardiesse en France, dans la société & dans les livres, & la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus son ancienne influence, on raisonna librement sur ce prisonnier ; cependant on me demande encore à la fin de mes jours, & soixante & dix ans après la mort de Louis XIV, *quel étoit ce prisonnier au Masque de fer.*

C'étoit la question que je faisois en 1719, à la Princesse adorable que le Régent aimoit, mais dont il étoit détesté, parce qu'elle m'aimoit éperduement & parce qu'elle ne devoit avoir que du respect pour ce Prince : cependant comme on étoit persuadé dans ce tems là que le Régent étoit instruit du nom, des aventures & des causes de l'emprisonnement du Masque, je tentai, plus.

curieux & plus hardi que tout autre, d'arracher du Régent par le moyen de ma Princeſſe, le grand ſecret; elle étoit accoutumée à rebuter le Duc d'Orléans, & à lui témoigner une grande averſion; mais comme il fut toujours paſſioné-ment amoureux d'elle, & comme à la moindre lueur de quelque eſpérance de bonheur, il lui accordoit ce qu'elle lui demandoit, j'interreſſai ma charmante Princeſſe, déjà fort curieuſe de ſon naturel, dans mon projet & je l'engagai à faire entendre au Régent qu'il ſeroit heureux & qu'il ſeroit ſatisfait, s'il vouloit permettre la lecture des Mémoires du Maſque de fer qu'il avoit.

Le Duc d'Orléans n'avoit jamais dévoilé aucun ſecret d'Etat; il étoit d'une circonſpection inouie ſur cet article, car Dubois ſon Précepteur l'avoit accoutumé à le garder, & il n'eſt pas hors de propos d'obſerver ici que les Gouverneurs des Princes qui ſe propoſent de s'aſſujettir leurs Eleves, fondant leurs eſpérances ſur la nullité de leur caractere, ſur leur penchant pour les plaiſirs, ſur leur défaut d'inſtruction & ſur leur facilité, ont tous l'adreſſe de leur inſpirer le goût du ſecret, le caractere ſilencieux dans un Prince étant la baſe de l'édifice que les Gouverneurs ambitieux ont deſſein d'élever.

Le Duc d'Orléans dont la conduite avoit toujours été libre avec les compagnons de ses plaisirs, avoit été avec eux dans la plus grande réserve, il étoit très-secret & il n'étoit pas probable qu'il délivrât ce Mémoire, qui pouvoit dévoiler la condition & l'origine du prisonnier Masqué, on sut même dans la suite, que le jeune Roi Louis XV, avant sa majorité, désoloit sans cesse le Régent pour apprendre quelques circonstances relatives à ce malheureux, & que sa curiosité alloit en augmentant, à mesure que le Duc d'Orléans se tenoit dans une plus grande réserve & qu'il répondoit au Roi que le devoir de sa place lui prescrivoit le plus profond silence jusqu'à la majorité : aussi la démarche de la Princesse auprès du Régent me paroissoit-elle au-moins inutile; mais l'amour, & un amour aussi pressant . . . .

. . . .

Pour la récompenser le Régent lui délivra donc l'Ecrit, qu'elle m'envoya le lendemain enveloppé d'un billet chiffré, que les Loix de l'Histoire veulent que je rapporte ici en entier, comme un monument essentiel de notre histoire dont je garentis l'authenticité : car la Princesse m'écrivoit en chiffre quand elle me parloit le langage de la galanterie, & me disoit dans ce billet quel traité

avoit été conclu, de son côté, pour avoir le Mémoire, & du côté du Régent, pour arriver au but si désiré. L'histoire défend les détails, mais en empruntant le langage modeste des Patriarches, je puis dire que si Jacob pour avoir en mariage, celle des filles de Laban qu'il aimoit le plus, fût obligé de l'acheter deux fois; le Régent exigea de la Princesse encore plus que le Patriarche. Voici le billet chiffré, le Mémoire historique le suivra :

2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10. 3. 21. 1. 11. 14. 1. 15. 16. 12. 17. 14. 2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 14. 9. 2. 8. 20. 5. 20. 2. 2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 21. 21. 1. 5. 12. 17. 15. 00. 14. 1. 15. 14. 12. 9. 21. 5. 12. 9. 21. 16. 20. 14. 8. 3.

RELATION de la naissance & de l'éducation du Prince infortuné, soustrait par les Cardinaux de Richelieu & Mazarin à la Société; & renfermé par l'ordre de Louis XIV.

Composée par le Gouverneur de ce Prince au lit de la mort.

» Le Prince infortuné que j'ay eslevé & » gardé jusques vers la fin de mes jours, nasquit

» le 5 Septembre 1638, à 8 heures & demie
» du ſoir pendant le ſouper du Roy. Son frere
» à préſent régnant, eſtoit né le matin à midy,
» pendant le diſner de ſon pere; mais autant la
» naiſſance du Roy fût ſplendide & brillante,
» autant celle de ſon frére fût triſte & cachée
» avec ſoin, car le Roy adverti par la Sage-
» Femme que la Reyne devoit faire un ſecond
» enfant, avoit fait reſter en ſa chambre le
» Chancellier de France, la Sage-Femme, le
» premier Aumoſnier, le Confeſſeur de la Reine,
» & moy, pour eſtre témoins de ce qu'il en
» arriveroit & de ce qu'il vouloit faire s'il naiſ-
» ſoit un ſecond enfant «.

» Déja depuis long-tems le Roi eſtoit adverti
» par prophéties que ſa femme feroit deux fils;
» car il eſtoit veneu depuis pluſieurs jours des
» Paſtres à Paris qui diſoient en avoir eu inſ-
» piration divine, ſi bien qu'il ſe diſoit dans
» Paris que ſi la Reyne accouchoit de deux
» Dauphins comme on l'avoit prédit, ce ſeroit
» le comble du malheur de l'Eſtat; l'Archevêque
» de Paris qui fit venir ces devins, les fits ren-
» fermer tous les deux à Saint-Lazare, parce que
» le Peuple en eſtoit eſmeu; ce qui donna beau-
» coup à penſer au Roy à cauſe des troubles
» qu'il avoit lieu de craindre dans ſon Eſtat.

» Arriva ce qui avoit esté prédit par les devins, » soit que les constellations en eussent adverti » les Pastres, soit que la Providence voulut » advertir Sa Majesté des malheurs qui pouvoient » advenir à la France. Le Cardinal à qui le » Roi, par un Messager avoit fait sçavoir cette » prophétie ; avoit respondu qu'il falloit s'en » adviser, que la naissance de deux Dauphins » n'estoit pas une chose impossible & que dans » ce cas il falloit soigneusement cacher le second, » parce qu'il pourroit à l'avenir vouloir estre » Roy, combattre son frére pour soutenir une » seconde ligue dans l'Etat & régner «.

» Le Roy estoit souffrant dans son incertitude, » & la Reyne, qui poussa des cris, nous fit » craindre un second accouchement. Nous en- » voyasmes querir le Roy, qui pensa tomber à la » renverse, pressantant qu'il alloit estre pere de » deux Dauphins : il dit à Monseigneur l'Evesque » de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la » Reyne, *ne quittés pas mon espouse jusqu'à ce* » *qu'elle soit délivrée ; j'en ay une inquiétude* » *mortelle*. Incontinent après, il nous assembla, » l'Evesque de Meaux, le Chancellier, le sieur » Honorat, la dame Peronéte, Sage-Femme, & » moy, & il nous dit en présence de la Reyne, » afin qu'elle peut l'entendre ; que nous en res-

» pondrions sur notre teste si nous publions la
» naissance d'un second Dauphin, & qu'il vou-
» loit que sa naissance fut un secret de l'Estat
» pour prévenir les malheurs qui pourroient
» arriver, la Loy Salique ne déclarant rien, sur
» l'héritage du Royaume en cas de naissance de
» deux fils aînés des Roys ».

» Ce qui avoit été presdit arriva & la Reine
» accoucha pendant le souper du Roy d'un Dau-
» phin plus mignard & plus beau que le pre-
» mier qui ne cessa de se plaindre & de crier
» comme s'il eût deja esprouvé du regret d'entrer
» dans la vie où il auroit ensuite tant de souf-
» frances à endurer; le Chancellier dressa le
» verbal de cette merveilleuse naissance, unique
» dans notre Histoire: ensuite, Sa Majesté
» ne trouva pas bien fait le premier Pro-
» cès-verbal, ce qui fit qu'elle le brusla en notre
» présence, & ordonna de le refaire plusieurs fois
» jusqu'à ce que Sa Majesté le trouva de son
» grét, quoique pût remontrer M. l'Aumosnier,
» qui prétendoit que Sa Majesté ne pouvoit ca-
» cher la naissance d'un Prince, à quoy le Roy
» respondit qu'il y avoit en cela une raison
» d'Etat.

» Ensuite le Roy nous fit de signer notre ser-
» ment: le Chancellier le signa d'abord, puis M.

» l'Aumoſnier, puis le Confeſſeur de la Reine, » & je ſignay après. Le ſerment fut ſigné auſſi par » le Chirurgien & par la Sage-femme qui délivra » la Reyne, & le Roy attacha cette piéce au Pro- » cès-verbal, qu'il emporta, & dont je n'ai jamais » oüi parler : je me ſouviens que Sa Majeſté s'en- » tretint avec Monſeigneur le Chancelier, ſur la » formule de ce ſerment & qu'il parla long-tems » fort bas de Monſeigneur le Cardinal. Après » quoi la Sage-femme fut chargée de l'enfant » dernier né ; & comme on a toujours craint quelle » ne parla trop ſur ſa naiſſance, elle m'a dit » qu'on l'avoit ſouvent menacée de la faire mou- » rir ſi elle venoit à parler ; on nous défendit » même de jamais parler de cet enfant entre nous » qui eſtions les témoins de ſa naiſſance ».

» Pas un de nous n'a encore violé ſon ſer- » ment ; car ſa Majeſté ne craignoit rien tant, » après elle, que la guerre civile, que ces deux » enfans, nés enſemble, pouvoient ſuſciter, & le » Cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, » quand il s'empara enſuite de la Surintendance » de l'éducation de cet enfant. Le Roy nous » ordonna auſſi de bien examiner ce malheureux » Prince qui avoit une verrue au-deſſus du coude » gauche, une taſche jeaunâtre à ſon col, du » côté droit, & une plus petite verrue au gras

» de sa cuisse droite ; parce que sa Majesté, en
» cas de décès du premier né, entendoit, &
» avec raison, mettre en sa place l'enfant royal
» qu'il alloit nous donner en garde ; pourquoi il
» requit notre seing du procès-verbal qu'il fit
» sceller d'un petit Sceau royal, en notre pré-
» sence, & nous le signâmes selon l'ordre de sa
» Majesté, & après elle. Et pour ce qu'il en fut
» des Bergers qui avoient prophétisé sa naissance,
» jamais je n'ai pu en entendre parler ; mais
» aussi je ne m'en suis enquis. Monsieur le Car-
» dinal, qui prit soin de cet enfant mystérieux,
» aura pu les dépayser.

» Pour ce qui est de l'enfance du second Prince,
» la Dame Peronnette en fit comme d'un enfant,
» sien d'abord ; mais qui passa pour le fils bastard
» de quelque Grand Seigneur du tems, parce qu'on
» reconnut, aux soins qu'elle en prenoit & aux dé-
» penses qu'elle faisoit, que c'estoit un fils riche &
» chéri, encore qu'il fût désavoué.

» Quand le Prince fut un peu grand, Monsieur
» le Cardinal Mazarin, qui fut chargé de son édu-
» cation, après Monseigneur le Cardinal de Ri-
» chelieu, me le fit bailler pour l'instruire & l'es-
» lever comme l'enfant d'un Roy ; mais en secret :
» la Dame Peronette lui continua ses offices jus-
» qu'à la mort, avec attachement d'elle à lui,

&

» & de lui à elle, encore davantage : le Prince a » été instruit en ma maison en Bourgogne, avec » tout le soin qui est deub à un fils de Roy, & » frere de Roy.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la » Reyne, mere, pendant les troubles de la France, » & sa Majesté me parut craindre que si jamais la » naissance de cet enfant, étoit connue du vivant » de son frere le jeune Roy, quelques mécontens » n'en prissent raison de se révolter, parce que » plusieurs Médecins pensent que le dernier né de » deux enfans jumeaux, est le premier conçu ; & » par conséquent qu'il est Roy de droit ; tandis que » ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de » cet état.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager » la Reyne à détruire les preuves, par écrit, de sa » naissance, parce qu'en cas d'événement & de » mort du jeune Roy, elle entendoit faire recon» noître son frere, quoiqu'elle eût un autre enfant : » elle m'a souvent dit qu'elle conservoit, avec soin, » ces preuves par écrit dans sa cassette.

» J'ai donné au Prince infortuné, toute l'édu» cation que je voudrois que l'on me donnât à » moi-même, & les fils des Princes avoués n'en » ont pas eu une meilleure ; tout ce que j'ai à me » reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du Prince,

» quoique sans le vouloir ; car comme il avoit à 19 ans, une envie étrange de savoir qui il estoit, & comme il voyoit en moi la résolution de le lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il m'accabloit de prieres ; il résolut dès-lors de cacher sa curiosité, & de me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime ; je lui dis souvent, là-dessus, quand il m'appelloit son pere, quand nous étions seuls, qu'il se trompoit ; mais je ne lui combattois plus ce sentiment qu'il affectoit, peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moi, qu'il étoit mon fils, sans combattre en lui ce sentiment, & lui se reposant la-dessus, mais cherchant des moyens de reconnoître qui il estoit. Deux ans s'estoient écoulés, quand une malheureuse imprudence de ma part, de quoi j'ai bien à me reprocher, lui fit connoître qui il estoit, il savoit que le Roy m'envoyoit, depuis peu de tems, des Messagers ; & j'eus le malheur de laisser ma cassette, des lettres de la Reyne & des Cardinaux ; il lut une partie & devina l'autre, par sa pénétration ordinaire, & il m'a avoué, dans la suite, qu'il avoit enlevé la lettre la plus expressive & la plus marquante sur sa naissance.

» Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse & brutale succéda à son amitié & à son respect

» pour moi, dans lequel je l'avois eslevé, mais
» je ne pus d'abord reconnoître la source de ce
» changement ; car je ne me suis advisé jamais
» comment il avoit fouillé dans ma cassette ; &
» jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens ;
» soit qu'il aye esté aidé par quelques ouvriers
» qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il
» ait eu d'autres moyens.

» Il commit un jour, cependant l'imprudence
» de me demander les portraits du feu Roy
» Louis XIII & du Roy régnant : je lui res-
» pondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'at-
» tendois qu'un Ouvrier en eût fait des meil-
» leurs pour les avoir chez moi.

» Cette responce qui ne le satisfit pas, fut
» suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai sçu,
» dans la suite, que c'estoit pour y aller voir un
» portrait du Roy, & partir pour la Cour qui
» estoit à St. Jean de Lus, à cause du mariage
» avec l'Infante, & pour s'y mettre en parallele
» avec son frere, & voir s'il en avoit la ressem-
» blance ; j'eus connoissance d'un projet de
» voyage de sa part, & je ne le quittai plus.

» Le jeune Prince alors estoit beau comme
» l'amour, & l'amour l'avoit aussi très-bien servi
» pour avoir un portrait de son frere ; car des-
» puis quelques mois, une jeune Gouvernante de

» la maiſon, eſtoit de ſon gouſt; & il la careſſa
» ſi bien & la contenta de même, que, malgré
» la défenſe à tous les Domeſtiques de ne rien
» lui donner que par ma permiſſion; elle lui
» donna un portrait du Roy. Le malheureux
» Prince ſe reconnut, & il le pouvoit bien,
» puiſqu'un portrait pouvoit ſervir à l'un & à
» l'autre, & cette vue le mit en une telle fu-
» reur, qu'il vint à moy en me diſant: *voilà mon*
» *frere, & voilà qui je ſuis*, en me montrant
» une lettre du Cardinal Mazarin, qu'il m'avoit
» volée; la ſcene fut telle dans la maiſon «.

» La crainte de voir le Prince, s'échapper &
» accourir au mariage du Roi, me fit craindre
» un pareil événement; je deſpêchai un Meſſager
» au Roy, pour l'informer de l'ouverture de ma
» caſſette, & du beſoin de nouvelles inſtructions.
» Le Roy fit envoyer ſes ordres, par le Car-
» dinal, qui furent de nous renfermer tous les
» deux juſqu'à des ordres nouveaux, & lui faire
» entendre que ſa prétention eſtoit la cauſe de
» notre malheur commun: J'ai ſouffert avec lui
» dans notre priſon, juſqu'au moment que je
» crois que l'arrêt de partir de ce monde eſt
» prononcé par mon Juge d'en haut, & je ne
» puis refuſer à la tranquillité de mon ame ni
» à mon eſleve, une eſpece de déclaration qui

» lui indiqueroit les moyens de sortir de l'estat
» ignominieux où il est, si le Roy venoit à
» mourir sans enfans. Un serment forcé peut-il
» obliger au secret sur des anecdotes incroyables
» qu'il est nécessaire de laisser à la postérité «?

Voilà le Mémoire historique que délivra le Régent à la Princesse, & qui doit occasionner une foule de questions de la part des curieux des anecdotes piquantes. On demandera en effet quel étoit ce Gouverneur du Prince? Étoit-il Bourguignon? Ou simplement Propriétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne? A quelle distance de Dijon étoit sa possession? C'étoit sans contredit un homme remarquable, puisqu'il étoit à la Cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du Roi, de la Reine & du Cardinal de Richelieu. Le Nobiliaire de Bourgogne pourroit-il nous dire quel personnage dans cette Province disparut de la société après le mariage de Louis XIV, avec un jeune Elève d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit soin dans sa maison ou château? Pourquoi ce Mémoire qui paroît avoir près d'un siecle de vétusté, est-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond sans pouvoir être signé de lui? Comment ce Mémoire est-il sorti de la prison. Voilà les idées

que ce Mémoire suggérera ; il ne certifie pas que ce jeune Prince fût le même prisonnier que celui qui nous est connu sous le nom de prisonnier au Masque ; mais tous ces faits conviennent si bien à ce personnage mystérieux dont nous avons quelques anecdotes, qu'ils semblent remplir la grande lacune de ses mémoires, & nous en faire connoître le commencement : je vais joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons depuis qu'il fut livré à Cinq-Mars, comme le complément ou la continuation de son histoire, sans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet les *Mémoires de la Cour de Perse* avoient été à peine publiés, qu'une foule de gens de Lettres se disputerent sur le fond du secret : Voltaire qui rapporta des faits, & qui ne le dévoila pas quoiqu'il fût plus instruit que personne, Saint-Foix, le Pere Griffet, la Riviere, Linguet, la Grangechancel, l'Abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, plusieurs Auteurs dans divers Journaux & notamment dans le Journal de Paris, ont publié diverses anecdotes ; je vais rapporter celles qui paroissent les plus authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expressions qui m'ont paru caractériser dans ce prisonnier un très-grand personnage, & indiquer davantage ce qu'il étoit.

Le premier Auteur qui ait parlé du personnage, est l'anonyme des *Mémoires secrets de la Cour de Perse ;* il cite quelques faits certains & qu'on a toujours pris pour tels ; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que le prisonnier Masqué étoit le Comte de Vermandois : » ce » prisonnier, dit-il, fut remis au Commandant » des isles Sainte-Margueritte, qui avoit reçu » d'avance l'ordre de Louis XIV, de ne le laisser » voir à personne. Le Commandant de l'isle » Sainte-Margueritte traitoit son prisonnier avec » le plus profond respect ; il le servoit lui-même » & prenoit les plats à la porte de l'appartement, » de la main des Cuisiniers, dont aucun n'a » jamais vu le visage du prisonnier. Ce Prince » s'avisa, un jour, de graver son nom sur le dos » d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; un » esclave entre les mains de qui elle tomba, crut » faire sa cour en la portant au Commandant, » & se flatta d'être récompensé, mais ce malheureux fut trompé ; on s'en défit sur le » champ, afin d'ensévelir avec cet homme un » secret de la plus grande importance. Le Masque » de fer resta plusieurs années dans le château de » l'isle Sainte-Margueritte ; on ne l'en ôta que » pour le transférer à la Bastille, lorsque » Louis XIV, en reconnoissance de la fidélité de

» ce Commandant, lui en donna le gouvernement ; il étoit en effet de la prudence, de faire » suivre au Masque le sort de celui à qui l'on » l'avoit confié, & c'eût été agir contre toutes les » regles que de se donner un nouveau confident » qui auroit pu être moins fidele & moins » exact. On prenoit la précaution, à l'isle Sainte- » Marguerite & à la Bastille, de faire mettre » un masque au Prince lorsque pour cause de » de maladie, ou pour quelqu'autre sujet, on » étoit obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un. » Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé, » avoir vu ce prisonnier Masqué, & *ont rapporté* » *qu'il tutoyoit le Gouverneur, qui au con-* » *traire lui rendoit des respects infinis* «.

« Quelques mois après la mort du Cardinal Ma- » zarin, (dit Voltaire dans le siecle de Louis XIV, » qui est le second Ouvrage où il ait éte parlé » du prisonnier) il arriva un événement qui n'a » point d'exemple ; & ce qui est non moins » étrange, c'est que tous les Historiens l'ont igno- » ré. On envoya dans le plus grand secret, au » château de l'île Sainte Marguerite, dans la mer » de Provence, un prisonnier inconnu, d'une » taille au-dessus de la médiocre, jeune & de » la figure la plus belle & la plus noble. Ce » prisonnier, dans la route, portoit un masque,

» dont la mentonnière avoit des reſſorts d'acier
» qui lui laiſſoient la liberté de manger avec
» le maſque ſur le viſage : on avoit ordre de le
» tuer s'il ſe découvroit. Il reſta dans l'iſle juſ-
» qu'à ce qu'un officier de confiance, nommé
» Saint-Mars, Gouverneur de Pignerol, ayant
» été fait Gouverneur de la Baſtille en 1690,
» l'alla prendre à l'Iſle Saint-Margueritte, &
» le conduiſit à la Baſtille toujours maſqué. *Le
» Marquis de Louvois alla le voir à cette Iſle*
» avant ſa tranſlation, *& lui parla debout &
» avec une conſidération qui tenoit du reſpect.*
» Cette inconnu fut mené à la Baſtile, & logé
» auſſi bien qu'on peut l'être dans ce Château.
« On ne lui refuſoit rien de tout ce qu'il deman-
» doit. Son plus grand goût étoit pour le linge
» d'une fineſſe extraordinaire, & pour les den-
» telles. Il jouoit de la guittare ; on lui faiſoit la
» plus grande chere, & *le Gouverneur s'aſſeyoit
» rarement devant lui* : un vieux Médecin de la
» Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet homme ſin-
» gulier dans ſes maladies, a dit *qu'il n'avoit ja-
» mais vu ſon viſage*, quoiqu'il eût ſouvent exa-
» miné ſa langue & le reſtant de ſon corps ; il étoit
» admirablement bien fait, diſoit ce Médecin,
» ſa peau étoit un peu brune, il intéreſſoit par
» les ſeuls ſons de ſa voix, ne ſe plaignant jamais

» de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce » qu'il pouvoit être. Un fameux Chirurgien, » gendre du Médecin dont je parle, & qui a ap- » partenu au Maréchal de Richelieu (1), eſt témoin » de ce que j'avance, & M. de Bernaville, ſuc- » ceſſeur de Saint Mars, me l'a ſouvent confirmé; » cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré » la nuit à la Paroiſſe de Saint Paul. Ce qui » redouble l'étonnement, c'eſt que quand on » l'envoya aux Iſles Sainte Margueritte, il ne » diſparut dans l'Europe aucun homme conſi- » dérable..... *M. de Chamillard fut le dernier* » *Miniſtre qui ſût cet étrange ſecret.* Le ſecond » Maréchal de la Feuillade, ſon gendre, m'a dit » qu'à la mort de ſon beau-pere, il le conjura, » à genoux, de lui apprendre ce que c'étoit que » cet inconnu qu'on ne connut jamais que ſous » le nom de l'homme au maſque de fer; *Cha-* » *millard lui répondit que c'étoit le* SECRET » *DE L'ÉTAT, & qu'il avoit fait ferment de* » *ne le revéler jamais.*

» Le Gouverneur mettoit lui-même les plats » ſur la table du maſque, quand il étoit aux » Iſles, & ſe retiroit après l'avoir enfermé. Un

(1) Ce qui eſt en lettres italiques a été ajouté dans les dernieres Editions des Œuvres de M. de Voltaire.

» jour le prisonnier écrivit son nom, avec un » couteau, sur une assiette d'argent, & jetta » l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit » au pied de la Tour. Un Pêcheur, à qui le » bateau appartenoit, ramassa l'assiette & la porta » au Gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au » Pêcheur, avez-vous lu ce qui est écrit sur cette » assiette? & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos » mains? *Je ne sais pas lire*, répondit le Pê- » cheur, *je viens de la trouver, personne ne » l'a vue.* Ce Paysan fut retenu jusqu'à ce que » le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit » jamais lu, & que l'assiette n'avoit été vue de » personne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien- » heureux de ne savoir pas lire.* Parmi les témoins » de ce fait, il y en a un, digne de foi, qui vit » encor (1) «.

» L'Auteur du siecle de Louis XIV, (dit en- » core M. de Voltaire, dans des mélanges,) » est le prémier qui ait parlé de l'homme au » masque de fer, dans une histoire avérée. C'est » *qu'il étoit très-instruit de cette anecdote*, qui

(1) L'Auteur cité ci-dessus, page 87, dit que le Pêcheur ou Paysan ou esclave, fut mis à mort: est-ce le même fait avec des variantes? Ou bien le Masque écrivit-il plusieurs fois son nom sur une assiette d'argent?

» étonne le siecle présent, qui étonnera la posté-
» rité; & qui n'est que trop véritable. On l'a-
» voit trompé sur la date de la mort de cet in-
» connu, si singuliérement infortuné, il fut en-
» terré à Saint Paul, le 3 Mars 1703, & non
» en 1704.

» Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol,
» avant de l'être aux Isles de Sainte Margueritte,
» & ensuite à la Bastille, toujours sous la garde
» de ce même homme, de ce Saint-Mars qui
» le vit mourir. Le pere Griffet, Jésuite, a
» communiqué au Public le Journal de la Bastille;
» qui fait foi des dates. Il a eu facilement ce
» Journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat de
» confesser les prisonniers renfermés à la Bastille.

» L'homme, au masque de fer, est une énigme
» dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont
» dit que c'étoit le Duc de Beaufort; mais le
» Duc de Beaufort fut tué par les Turcs à la
» défense de Candie, en 1669: & l'homme au
» masque de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ail-
» leurs, comment auroit-on arrêté le Duc de
» Beaufort au milieu de son Armée? comment
» l'auroit-on transféré en France, sans que per-
» sonne en sût rien? & pourquoi l'eût-on mis
» en prison, & pourquoi ce masque?

» Les autres ont rêvé le Comte de Verman-

» dois, fils naturel de Louis XIV, mort publiquement de la petite vérole en 1683, à l'Armée, & enterré dans la petite Ville d'Aire, non dans Arras, en quoi le pere Griffet s'est trompé, & en quoi il n'y à pas grand mal.
» On a ensuite imaginé que le Duc de Montmouth, à qui le Roi Jacques fit couper la tête publiquement dans Londres en 1675, étoit l'homme au masque de fer. Il auroit fallu qu'il eût ressuscité, & qu'ensuite il eût changé l'ordre des tems, & qu'il eût mis l'année 1662, à la place de 1685; que le Roi Jacques qui ne pardonna jamais à personne, & qui par là mérita tous ses malheurs, eût pardonné au Duc de Montmouth, & eût fait mourir, à sa place, un homme qui lui ressembloit parfaitement. Il auroit fallu trouver ce Sosie, qui auroit eu la bonté de se faire couper le cou en public pour sauver le Duc de Montmouth. Il auroit fallu que toute l'Angleterre s'y fût méprise, qu'ensuite le Roi Jacques eût prié instamment Louis XIV de vouloir bien lui servir de Sergent & de Geolier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit plaisir au Roi Jacques, n'auroit pas manqué d'avoir les mêmes égards pour le Roi Guillaume, & pour la Reine Anne, avec lesquels il fut en guerre; & il

» auroit soigneusement conservé auprès de ces » deux Monarques, sa dignité de Geolier dont » le Roi Jacques l'avoit honoré.

» Toutes ces illusions étant dissipées ; il reste » à savoir qui étoit ce prisonnier TOUJOURS » masqué, à quel âge il mourut, & sous quel » nom il fut enterré ? *Il est clair que si on ne » le laissoit passer dans la cour de la Bastille ; » si on ne lui permettoit de parler à son Mé- » decin, que* COUVERT D'UN MASQUE ; » *c'étoit de peur qu'on ne reconnût dans ses » attraits quelque ressemblance* TROP FRAP- » PANTE ; il pouvoit montrer sa langue, & » jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même » à l'Apothicaire de la Bastille, peu de jours » avant sa mort, *qu'il* CROYOIT *avoir soixante » ans* ; & le sieur Marsoban, Chirurgien du » Maréchal de Richelieu, & ensuite, du Duc » d'Orléans, Régent, gendre de cet Apothicaire, » me l'a redit plus d'une fois. Enfin, pourquoi » lui donner un nom italien, on le nomma tou- » jours *Marchiali* ?... Celui qui écrit cet article, » en sait peut-être plus que le pere Griffet ; il » n'en dira pas davantage. «

La Grange-Chancel, est le troisieme Historien qui ait parlé du Prisonnier renfermé dans les Isles Sainte Margueritte, quelque-tems après la trans-

ation du maſque à la Baſtille : & il a pu s'inſtruire de quelques faits.

» Le ſéjour que j'ai fait, dit la Grange-Chancel, aux Isles Sainte Marguerite, où la détention du *maſque de fer* n'étoit plus un ſecret d'état dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un Hiſtorien plus exact que M. de Voltaire, dans ſes recherches, auroit pu ſavoir comme moi, s'il s'étoit donné la peine de s'inſtruire. Cet événement extraordinaire qu'il place en 1661, quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin, n'eſt arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Mothe-Guerin, qui commandoit dans ces Isles, du tems que j'y étois détenu, m'aſſura que ce priſonnier étoit le Duc de Beaufort, qu'on diſoit avoir été tué au ſiége de Candie, & dont on ne put trouver le corps, ſuivant toutes les relations de ce tems-là. Il me dit auſſi que le ſieur de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de ces Isles, après celui de Pignerol, avoit de grands égards pour ce priſonnier ; qu'il le ſervoit toujours lui-même en vaiſſelle d'argent, & lui fourniſſoit ſouvent des habits auſſi chers qu'il paroiſſoit le deſirer ; que dans les maladies où il avoit beſoin de Médecin ou de Chirurgiens, il étoit

» obligé, sur peine de la vie, de ne paroître en » leur présence qu'avec son masque de fer, & qu » lorsqu'il étoit seul, il pouvoit s'amuser à s'arra- » cher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier » très-luisant & très-joli. J'en vis une de celles qui » lui servoient à cette usage entre les mains du sieur » de Beaumanoir, neveu de Saint-Mars, & Lieu- » tenant d'une Compagnie franche, préposée pour » la garde des prisonniers. Plusieurs personnes m'ont » raconté que lorsque Saint-Mars alla prendre pos- » session de la Bastille, où il conduisit son prison- » nier; *on entendit ce dernier qui portoit son* » *masque de fer, dire à son Conducteur;* EST- » CE QUE LE ROI EN VEUT A MA VIE? » *NON, MON PRINCE*, répondit Saint- » Mars; *votre vie est en sûreté; vous n'avez* » *qu'à vous laisser conduire.*

» J'ai su, de plus, d'un homme nommé Du- » buisson caissier du fameux Samuel Bernard, qui » après avoir été quelques années à la Bastille, fut » conduit aux Isles Saint-Margueritte, qu'il étoit » dans une chambre avec quelques autres prison- » niers, précisément au-dessus de celle qui étoit » occupée par cet inconnu; que par le tuyau de » la cheminée, ils pouvoient s'etretenir & se » communiquer leurs pensées, mais que » ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il

» il s'obstinoit à leur taire son nom & ses avan-
» tures, il leur avoit répondu *que cet aveu* LUI
» COUTEROIT LA VIE, *aussi-bien qu'à ceux
» auxquels il auroit révélé son secret*.....

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom
» & la qualité de cette victime de la politique,
» ne sont plus des secrets où l'État soit intéressé;
» j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui
» est venu à ma connoissance, je devois arrêter
» le cours des idées que chacun s'est forgé à sa
» fantaisie, sur la foi d'un Auteur qui s'est fait
» une grande réputation par le merveilleux, joint
» à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart
» de ses écrits, même dans la vie de Charles XII «.

L'Abbé Papon, parcourant la Provence, parle ainsi du masque de fer dont il alla visiter la prison.

» C'est à l'Isle Sainte-Marguerite que fut trans-
» féré, vers la fin du dernier siecle, le fameux
» prisonnier au masque de fer, dont on ne saura
» jamais peut-être le nom: il n'y avoit que peu
» de personnes attachées à son service, qui eussent
» la liberté de lui parler. Un jour que M. de St.
» Mars s'entretenoit avec lui, en se tenant hors
» de la chambre, dans une espece de corridor,
» pour voir de loin ceux qui viendroient; le
» fils d'un de ses amis arrive, & s'avance vers

» l'endroit où il entend du bruit : le Gouverneur
» qui l'apperçoit, ferme aussi-tôt la porte de la
» chambre, court précipitamment au-devant du
» jeune homme, &, d'un air troublé, il lui
» demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il
» fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour
« même, & il écrivit à son ami que peu s'en
» étoit fallu que cette avanture n'eût coûté cher
» à son fils ; & qu'il le lui renvoye de peur de quel-
» qu'autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 Février 1778, d'en-
» trer dans la chambre de cet infortuné prisonnier ;
» elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté
» du Nord, percée dans un mur fort épais, &
» fermée par trois grilles de fer, placées à une
» distance égale. Cette fenêtre donne sur la mer.
» Je trouvai dans la Citadelle, un Officier de la
» Compagnie Franche, âgé de 79 ans : il me dit
» que son pere qui servoit dans la même Com-
» pagnie, lui avoit plusieurs fois raconté qu'un
» Frater apperçut un jour, sous la fenêtre du
» prisonnier, quelque chose de blanc qui flottoit
» sur l'eau ; il l'alla prendre & l'apporta à M.
» de Saint-Mars ; c'étoit une chemise très-fine,
» pliée avec assez de négligence, & sur laquelle
» le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

» M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, &

» avoir lu quelques lignes, demanda au Frater, » d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas eu la » curiosité de lire le contenu. Celui-ci lui protesta » plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu ; mais deux » jours après, il fut trouvé mort dans son lit : » c'est un fait que l'Officier a entendu raconter » tant de fois à son pere, & à l'Aumônier du Fort » de ce tems-là, qu'il le regarde comme incon- » testable. Le suivant me paroît également certain, » d'après tous les témoignages que j'ai recueillis » sur les lieux & dans le Monastere de Lerins, » ou la tradition s'en est conservée.

» On cherchoit une personne du sexe, pour » servir le prisonnier : une femme du village de » Mongin, vint s'offrir, dans la persuasion que » ce seroit un moyen de faire la fortune de ses » enfans ; mais quand on lui dit qu'il falloit re- » noncer à les voir, & même à conserver aucune » liaison avec le reste des hommes ; elle refusa » de s'enfermer avec un prisonnier dont la con- » noissance coûtoit si cher. Je dois dire encore » qu'on avoit mis aux deux extrémités du Fort, » du côté de la mer, deux Sentinelles qui avoient » ordre de tirer sur les bateaux qui s'approche- » roient à une certaine distance.

» La personne qui servoit le prisonnier, mourut » à l'Isle Sainte-Margueritte. Le frere de l'Offi-

» cier, dont je viens de parler, qui étoit pour
» certaines choses, l'homme de confiance de M.
» de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il
» avoir été prendre le mort à l'heure de minuit,
» dans la prison, & qu'il l'avoit porté sur ses
» épaules, dans le lieu de sa sepulture ; il croyoit
» que c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit
» mort ; mais c'étoit, comme je viens de le dire, la
» personne qui le servoit, & ce fut alors qu'on
» chercha une femme pour le remplacer «.

On savoit en 1698, que Saint-Mars conduisant le prisonnier à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Freron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avoit écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au Seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'Année Littéraire du mois de Juin 1768.

« Comme il paroît par la Lettre de M. de
» Saint-Foix, dont vous venez de donner un
» extrait, que l'homme au masque de fer exerce
» toujours l'imagination de nos Ecrivains, je vais
» vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier.
» Il n'étoit connu aux Isles Sainte-Marguerite & à
» la Bastille, que sous le nom de *la Tour*. Le Gou-
» verneur & les autres Officiers avoient des égards
» pour lui ; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient.

» accorder à un prisonnier. Il se promenoit sou-
» vent ayant toujours un masque sur le visage.
» Ce n'est plus que depuis que le siecle de
» Louis XIV de M. de Voltaire a paru, que
» j'ai oui dire que ce masque étoit de fer,
» & à ressorts, peut-être à-t-on oublié de me
» parler de cette circonstance ; mais il n'avoit
» ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre
» l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant
» quelqu'étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, Officier d'Infan-
» terie qui avoit accès chez M. de Saint-Mars,
» Gouverneur des Isles Saint Marguerite, & de-
» puis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que
» le sort de *la Tour* ayant beaucoup excité sa
» curiosité, pour la satisfaire il avoit pris l'habit
» & les armes d'un Soldat qui devoit être en
» sentinelle, dans une galerie sous les fenêtres
» de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux
» Isles Sainte Marguerite. Que delà il l'avoit
» très-bien vue, qu'il n'avoit point son masque;
» qu'il étoit blanc de visage, grand & bien fait
» de corps, ayant la jambe un peut trop fournie
» par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût
» que dans la force de l'âge. Il avoit passé cette nuit-
» là presqu'entiere à se promener dans sa chambre.
» Blainvilliers ajoutoit qu'il étoit toujours vêtu

» de brun, qu'on lui donnoit du beau linge & » des livres ; que le Gouverneur & les Officiers » reſtoient devant lui debout & découvers, juſ- » qu'à ce qu'il les fît couvrir & aſſeoir ; qu'ils » alloient ſouvent lui tenir compagnie & manger » avec lui.

« En 1698, M. de Saint-Mars paſſa du gou- » vernement des Iſles Sainte-Marguerite à celui de » la Baſtille. En venant en prendre poſſeſſion, il » ſéjourna avec ſon priſonnier à ſa terre de Pal- » teau. L'homme au maſque arriva dans une » litiere que précédoit celle de M. de Saint- » Mars ; ils étoient accompagnés de pluſieurs gens » à cheval. Les payſans allerent au-devant de leur » Seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec ſon » priſonnier, qui avoit le dos oppoſé aux croiſées » de la ſalle à manger, qui donnent ſur la cour. » Les payſans, que j'ai intérogés, ne purent voir » s'il mangeoit avec ſon maſque ; mais ils ob- » ſerverent très-bien, que M. de Saint-Mars, » qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux » piſtolets à côté de ſon aſſiette. Ils n'avoient, » pour être ſervis, qu'un ſeul valet-de-chambre » qui alloit chercher les plats qu'on lui appor- » toit dans l'anti-chambre, fermant ſoigneuſement » ſur lui la porte de la ſalle à manger. *Lorſque le* » *priſonnier traverſoit la cour, il avoit toujours*

» *son masque noir sur le visage.* Les paysans
» remarquerent qu'on lui voyoit les dents & les
» lèvres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux
» blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit
» qu'on lui avoit dressé auprès de celui de l'homme
» au masque. M. de Blainvilliers m'a dit que lors
» de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secret-
» tement à Saint-Paul, *& que l'on mît dans le cer-*
» *cueil des drogues pour consumer le corps.* Je n'ai
» point oui dire qu'il eût aucun accent étranger «.

Arrivé à la Bastille, du Jonca, Lieutenant de Roi, enregistra en ces termes l'arrivée du prisonnier, dans le Livre de la Bastille ; & c'est le Pere Griffet, Jésuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives d'un château d'où jamais aucun papier ne sortoit ; mais il étoit Confesseur de la Bastille, & les Jésuites, & le Gouverneur de ce fort, dans ce tems-là, avoient bien, sans doute, leurs raisons en publiant ces anecdotes.

» Jeudi 8 Septembre 1698, dit du Jonca, à
» trois heures après-midi, M. de Saint-Mars,
» Gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa
« premiere entrée, venant des Isles Sainte-Mar-
» guerite & Saint-Honorat, ayant mené avec
» lui dans sa litiere, un ancien prisonnier qu'il avoit
» à Pignerol, *dont le nom ne se dit pas, lequel on*

» *a fait tenir* TOUJOURS MASQUÉ, & qui » fut d'abord mis dans la tour de la Basiniere, EN » ATTENDANT LA NUIT, & que je conduisis » moi-même *sur les neuf heures du soir*, dans » la troisieme chambre de la tour de la Bertau» diere, laquelle chambre j'avois eu soin de faire » meubler de toutes choses avant son arrivée, » en ayant reçu l'ordre de M. Saint-Mars.... » En le conduisant dans ladite chambre, j'étois » accompagné, ajoute M. de Jonca, du sieur » Rosarges, que M. de Saint-Mars avoit amené » avec lui, lequel étoit chargé de déservir & » de soigner ledit prisonnier, qui étoit nourri par » le Gouverneur ».

Les dernieres anecdotes qu'on a puisées sur le Masque de Fer, nous ont été données par M. Linguet, qui, long-tems détenu à la Bastille, obtint quelques renseignemens des plus anciens Officiers ou serviteurs du château ; il donna ses notes à M. de la Borde, qui les a publiées en ces termes, dans un petit ouvrage sur ce Masque.

1°. « Le prisonnier portoit un masque de ve» lours, & non de fer, au moins pendant le » tems qu'il passa à la Bastille.

2°. « *Le Gouverneur lui-même le servoit &* » enlevoit son linge.

3°. « Quand il alloit à la messe, *il avoit les*

» *défenses les plus expresses de parler & de mon-* » *trer sa figure* : l'ordre étoit donné aux Inva- » lides de tirer sur lui ; leurs fusils étoient chargés » à balle : aussi avoit-il le plus grand soin de se » cacher & de se taire ».

4°. Quand il fut mort, on brûla tous les meu- « bles dont il s'étoit servi ; on dépava sa chambre ; « on ôta les plafonds ; on visita tous les coins, » recoins, tous les endroits qui pouvoient » cacher un papier, un linge ; en un mot, *on vou-* » *loit découvrir s'il n'y auroit pas laissé quelque* » *signe de ce qu'il étoit*. M. Linguet m'a assuré, » qu'à la Bastille, il y avoit encore des hommes » qui tenoient ces faits de leurs peres, anciens ser- » viteurs de la maison, lesquels y avoient vu » l'homme au masque de fer ».

Ce malheureux prisonnier, après un long martyre, mourut enfin en 1703, à la Bastille, après y avoir resté cinq ans deux mois ; & le même qui avoit enregistré son arrivée enregistra sa mort dans le livre des prisonniers, en ces termes.

» Du Lundi 19 Novembre 1703, *le Prison-* » *nier inconnu, toujours masqué d'un masque* » *de velours noir*, que M. de Saint-Mars avoit » mené avec lui, venant de l'Isle Sainte Mar- » guerite, qu'il gardoit depuis long-tems, s'étant » trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la

» Messe, il est mort aujourd'hui, sur les dix
» heures du soir, sans avoir eu une grande ma-
» ladie, il ne se peut pas moins. M. Guiraut,
» notre Aumônier, le confessa hier ; surpris de la
» mort, il n'a pu recevoir ses Sacrements, &
» notre Aumônier l'a exhorté un moment avant
» que de mourir. Il fut enterré le Mardi 20
» Novembre, à quatre heures après-midi, dans
» le Cimetière de Saint Paul, notre Paroisse ;
» son Enterrement coûta quarante livres ».

On cacha cependant & son nom & son âge aux Prêtres de la Paroisse ; & les Registres de ce jour là annoncent son inhumation, en ces termes que j'ai extraits des Registres.

» L'an mil sept cent trois, & le dix-neuf
» Novembre, Marchialy, âgé de quarante cinq
» ans ou environ, est décédé dans la Bastille,
» duquel le Corps à été inhumé dans le Cime-
» tiere de Saint-Paul, sa paroisse, le vingt du
» présent, en présence de M. Rosarges, Major,
» & de M. Reilh, Chirurgien-Major de la Bas-
» tille, qui ont signé. ROSARGES, REILH. «

Il est encore très-certain, qu'après sa mort, on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit servi à son usage, comme linge, habits, matelats, couvertures & jusqu'aux portes

de ſa priſon, le bois de lit & ſes chaiſes. Son couvert d'argent fut fondu, & l'on fit regratter & blanchir les murailles de la chambre où il avoit logé ; on pouſſa les précautions au point d'en défaire les carraux, dans la crainte, ſans doute, qu'il n'eût caché quelque billet, ou fait quelque marque qui eût pu faire connoître qui il étoit ».

J'abandonne toutes ces piéces hiſtoriques & ces notes ſur le Priſonnier maſqué, à l'examen des curieux & des critiques ; mais il réſultera toujours que ce maſque étoit un très-grand perſonnage ; que le ſoin habituel de lui ordonner de cacher ſa figure, ſous peine de mort, annonçoit un grand danger en la montrant ; qu'à cet aſpect ſeul de ſon viſage on pouvoit reconnoître par conſéquent qui il étoit ; qu'il nourriſſoit dans lui-même le deſir de ſe faire connoître plutôt que le deſir de s'évader ; qu'aucun Prince n'ayant diſparu en France à la mort de Mazarin ; le Maſque ne pouvoit être qu'un perſonnage important & inconnu dans ce temps-là, & qu'il falloit que le Miniſtere eût beaucoup d'intérêt de cacher ſon nom, ſes aventures & ſa ſituation, puiſqu'on avoit donné l'ordre de le tuer s'il ſe faiſoit connoître.

Il réſulte encore, (& ces remarques ſont bien

plus frappantes) que par-tout où ſe trouva ce grand infortuné, ſoit dans une Iſle de Provence, ſoit en voyage, ſoit à Paris, il lui fut ordonné ſans ceſſe de cacher ſa figure.

L'aſpect de ſon viſage pouvoit donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le ſecret de la Cour.

Enfin, il faut conſidérer que ſa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin juſqu'à celle du Priſonnier, arrivée au commencement de ce ſiecle, & que le Gouvernement porta la précaution juſqu'à l'ordre de lui balafrer le viſage, ou de le faire enterrer ſans tête ; comme d'autres l'ont dit.

Sa figure pouvoit donc le faire connoître pendant un demi-ſiecle, & d'un bout de la France à l'autre.

Il y eut donc, pendant un demi-ſiecle, en France, une tête remarquable & connue dans toutes les Contrées de la France, dans une priſon même établie dans une iſle, comparable à celle du Priſonnier & ſa contemporaine.

Or, quelle étoit cette figure ſi généralement reconnoiſſable, ſinon la figure de Louis XIV ſon frere jumeau, dont la reſſemblance étoit ſi redoutable ? Le ſecret d'Etat, ou plutôt le crime de Louis XIV paroît donc bien avéré, & s'il reſte déſormais quelque doute ſur cet objet, il ſera

occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés à des Gouverneurs même des prisons d'Etat d'assassiner de sang-froid un aussi grand Prince, s'il dévoiloit son secret ; cette barbarie ne me paroît point compatible avec ce que nous connoissons du caractere de Louis XIV, qui étoit honnête homme : tous ceux qui ont parlé du Prisonnier, assurent cependant que l'ordre étoit donné.

Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV, & il l'eût même délivré à sa majorité, s'il eût vécu à cette époque ; il avoit souvent tourmenté le Régent pour être instruit de ses aventures ; & le Duc d'Orléans lui avoit toujours répondu, *que Sa Majesté ne pouvoit en être instruite qu'à sa majorité.* La veille du jour qu'elle devoit être déclarée au Parlement, le Roi demandant encore s'il en seroit du secret comme du Royaume de France. *Oui*, SIRE, repartit le Régent, en présence d'un grand nombre de Seigneurs, *en dévoilant aujourd'hui le secret, je manquerois à mon devoir ; mais demain je serai obligé de répondre aux questions qu'il plaira à* VOTRE MAJESTÉ *de me faire.*

Le lendemain donc, le Roi, en présence des Seigneurs de sa Cour, tirant ce Prince à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accom-

pagnerent le Roi, & on vit le Duc d'Orléans émouvoir la ſenſibilité du jeune Monarque. Les Courtiſans ne purent rien entendre; mais le Roi dit tout haut, en quittant le Duc d'Orléans: *Eh bien, s'il vivoit encore je lui donnerois la liberté.*

Louis XV fut plus fidele au ſecret qne le Duc d'Orléans; cependant quand le Pere Griffet, Jéſuite, & Saint-Foix, agiterent dans leurs écrits, ſi connus, la queſtion du ſecret en refutant leurs ſyſtêmes reſpectifs, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en préſence de pluſieurs courtiſans: *laiſſez les diſputer; perſonne n'a dit encore la vérité ſur le Maſque de fer.* Le Roi dans ce moment avoit dans ſes mains le Livre du Pere Griffet.

On a ſu auſſi que le Dauphin, pere de Louis XVI, demanda ſouvent au feu Roi de lui faire connoître quel étoit ce fameux Priſonnier.

Il eſt bon que vous l'ignoriez, lui répondit le Roi ſon pere, *vous en auriez trop de douleur.*

On a ſu encore que M. de Laborde, premier Valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce Prince s'entretenoit quelquefois de divers ſujets d'Hiſtoire, de Littérature & de Beaux-Arts, parla un jour au Roi de quelque anecdote nouvelle ſur le *Maſque de fer....* *Vous voudriez bien*, lui

dit ce Prince, *que je vous dis quelque choſe à [illegible], Vous n'en ſaurez pas plus que les autres ; mais vous pouvez être aſſuré que la priſon de cet infortuné, n'a fait tort à qui que ce ſoit de la Cour, & qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfans.*

Louis XV avoit eu la même réſerve avec Madame de Pompadour, & avec ſes autres Maîtreſſes, toutes curieuſes de ſçavoir de lui quel étoit ce myſtérieux Perſonnage ; mais elles tourmenterent vainement le Roi, qui ne vouloit pas même qu'on lui en fît la demande.

Enfin, j'obſerverai que le goût du Priſonnier, pour le linge très-fin, que la femme du Gouverneur du Fort des Iſles Sainte-Marguerite, s'étoit chargée de lui procurer, provenoit néceſſairement de ſa vie perpétuellement ſédentaire ; les variations du grand air, les mouvemens ordinaires du corps dans les habitudes de la Société, l'exercice de tous les ſens, n'avoient point ôté à ſes organes cette exceſſive ſenſibilité qui appartient aux Religieuſes, aux jeunes gens élevés mollement, & aux femmes trop délicates. Le ſang, pendant l'inaction eſt pouſſé dans toutes les extrémités du corps ; l'épiderme qui le couvre en eſt vivifiée ; le tact y eſt parfait, la ſenſibilité exquiſe, & l'action des objets extérieurs ſe fait ſentir avec

plus de force à travers un sens aussi délicat : les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne & ceux qui s'occupent de travaux pénibles, sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce Prince renfermé depuis son jeune âge, & qui ne connoissoit ni l'usage des pieds, ni l'action du grand air sur ses sens, ni les mouvemens d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême : il n'avoit point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très-fin.

Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir sur cet étonnant Personnage ; je desire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son Instituteur, qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procès-verbaux de la naissance de Louis XIV; il est bon qu'on fouille dans la Chambre des Comptes & dans la Bibliotheque du Roi ; car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des Critiques & des Erudits. Si leurs découvertes confirment que ce Prisonnier étoit réellement un Frere jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chere encore à tous les François la mémoire de cet intéressant Prisonnier, qui fut pendant si long-temps l'objet d'une

curiosité

curiosité générale, & déshonoreront davantage les ordres arbitraires des Ministres & des Tyrans (1).

---

(1) Tant que M. le Maréchal de Richelieu vécut, il fut très-réservé sur le secret du *Masque de fer*. L'Abbé Soulavie lui demanda un jour quelques momens d'entretiens sur le Prisonnier, & lui dit : « Vous » avez eu la bonté, Monsieur le Maréchal, de me communiquer des papiers bien curieux sur l'Histoire de » votre temps, & vous m'avez raconté des choses si » secrettes, qu'il me reste de vous demander une grace » plus particuliere, celle de me dire ce qu'on doit » croire du *Masque de fer* ; il seroit bien intéressant » de laisser dans vos Mémoires ce grand secret à la pos- » térité. Louis XIV depuis long-temps n'est plus, Louis XV » est mort depuis 13 ans ; notre Roi est si clément, » si bon, si tolérant, que sous son regne nous jouissons » en quelque sorte de la liberté de la Presse ; les géné- » rations des Princes intéressés au secret se sont écou- » lées : Et que pourroit craindre aujourd'hui le Gou- » vernement sur des événemens arrivés il y a près d'un » siécle ? Vos liaisons avec le feu Roi, avec les Favo- » rites, toujours fort curieuses de secrets & avec toute » l'ancienne Cour, qui le fut sans cesse sur le mysté- » rieux Prisonnier, ont pu vous l'apprendre ; & vous » avez vous-même instruit Voltaire, qui n'osa jamais » publier le secret en entier. N'est-il pas vrai, Mon- » sieur le Maréchal, que ce Prisonnier étoit le frere » aîné de Louis XIV, né à l'insçu de Louis XIII ? »

M. le Maréchal, à ces questions, parut embarrassé ; il ne vouloit pas s'expliquer, il ne vouloit pas refuser

CHAPITRE X.

Conjuration d'Alberony, contre le Duc d'Orléans, Régent.

LE Duc d'Orléans ayant ruiné la Maiſon des Princes légitimés, Madame du Maine pleine de reſſentiment contre lui, réſolut de le perdre &

---

une réponſe. Il avoua que ce grand Perſonnage n'étoit, ni le frere adultérin de Louis XIV, ni le Duc de Montmouth, ni le Comte de Vermandois, ni le Duc de Beaufort, &c. comme il a plu à tant d'Ecrivains de le dire ; il appella, comme Louis XV, tous leurs Ecrits, *des Rêveries* ; mais il ajouta que ces Auteurs avoient la plupart rapporté des anecdotes très-véritables ; il dit que l'ordre étoit donné en effet de faire périr le Priſonnier s'il ſe faiſoit connoître. Enfin, M. le Maréchal termina ſa courte conférence ſur ce Priſonnier, en avouant qu'il connoiſſoit le ſecret de l'Etat, & dit, en propres termes : *Tout ce que je puis vous dire, monſieur l'Abbé, ſur cet objet, c'eſt que le Priſonnier n'étoit plus auſſi intéreſſant quand il mourut au commencement de ce ſiecle, très-avancé en âge ; mais qu'il l'avoit été beaucoup, quant au commencement du regne*

d'attirer à elle tous ses ennemis. Les Jésuites étoient envenimés contre ce Prince; elle se ligua avec leurs chefs. Le Comte de Laval, jeune Seigneur, plein d'activité de génie & d'ambition, étoit mécontent; elle se l'associa. La Cour d'Espagne, depuis long-tems jalouse du pouvoir absolu du Régent & toujours secrétement aigrie contre son ancienne ambition pour obtenir la Couronne d'Espagne, étoit furieuse du traité de la quadruple alliance qui éloignoit la Branche Espagnole de la Couronne de France, en cas de mort de Louis XV; & Madame du Maine entra en liaison avec cette Cour. Cette Princesse s'unit encore avec les enfants légitimés de Louis XIV, de l'un & l'autre sexe, excepté avec le Comte de Toulouse qui ne

---

de Louis XIV, par lui-même, il fut renfermé POUR DE GRANDES RAISONS D'ETAT.

Ainsi répondit M. le Maréchal de Richelieu; l'anecdote fut sur le champ écrite sous ses yeux par l'Abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le Maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expressions; & comme l'Abbé Soulavie le supplioit encore d'ajouter quelques autres observations qui, sans dévoiler le secret irectement, pourroient satisfaire la curiosité de toute la France sur cet étonnant personnage: *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce masque, ses dernieres paroles sur-tout, & réflechissez.*

vouloit se mêler de rien ; mais Madame d'Orléans abandonna lâchement les intérêts de son époux, pour s'attacher secrétement à la faction des bâtards légitimés, & cette confédération redoutable renforcée de tous les mécontens qu'on put découvrir, alla tenir à Sceaux ses Assemblées nocturnes.

On fut embarassé d'abord sur le choix des divers complots contre le Régent. On forma des plans & des conjurations, qu'on résolut de couvrir de quelque voile du bien public : il ne s'agissoit de rien moins que d'enlever la personne du Régent, de convoquer les Etats-Généraux, de réformer l'Etat, d'éteindre la dette nationale, & de faire élire par la Nation assemblée un nouveau Régent. C'est ainsi que la Duchesse du Maine, pleine de ressentiment & de colere, tramoit des complots, de concert avec le Cardinal de Polignac, contre le Duc d'Orléans & contre le pouvoir despotique de sa Régence.

Les Jésuites ayant des relations dans tout l'univers, dominant en Espagne & gouvernant la conscience de Philippe V, la cabale crut qu'il falloit les employer à tous les détails, & sur-tout aux intrigues secrettes du confessional ; on ne pouvoit gagner que de cette maniere un Roi pusillanime, consciencieux, Théologien, & sans

cesse gouverné par sa femme, ou par son Confesseur. On résolut encore d'entrer en négociation avec la Reine d'Espagne, de la confirmer dans la persuasion où elle étoit que le Roi Louis XV, toujours languissant & valétudinaire, ne vivroit pas, & comme on savoit qu'elle étoit haïe des Espagnols, qu'elle détestoit elle-même, on reconnut qu'il seroit aisé de lui montrer *la* brillante perspective des Reines de France; & il fut résolu d'augmenter son ambition pour la devenir.

Les Jésuites étoient alors divisés en France en deux grandes factions. Tournemine gouvernoit la premiere à Paris, & en étoit l'ame, le moteur, & pour ainsi dire, le maître absolu; répandu dans la Capitale, il avoit l'art de cacher ses intrigues par des conversations insidieuses, où il ne s'agissoit que d'érudition, de jansenisme, de belles-lettres, d'antiquités, ou d'éloquence. Il parloit aisément de tous les genres de littérature; il étoit Bibliothécaire de la maison professe, & il attiroit chez lui tous les étrangers de distinction qui voyageoient en France; on crut qu'un tel personnage, depuis long-tems irrité de voir sa Compagnie humiliée, sans influence & sans considération dans les Conseils, où l'on affectoit de se conduire d'une maniere opposée à tout ce que faisoit

l'ancienne Cour, feroit très-utile dans la confédération contre la Régence. Le Cardinal de Polignac le fit fonder & lui fit connoître une partie des plans. Tournemine les adopta, les trouva juftes, offrit fes fervices & ceux de fa Compagnie : on dépêcha à Madrid des Couriers pour entrer en liaifon avec la Reine, avec Daubenton, Confeffeur du Roi, & avec Alberony, qui, pour fatisfaire l'ambition de l'impérieufe Reine d'Efpagne, la rafermiffoit fans ceffe dans fes projets ambitieux d'agrandiffement.

On dreffa donc à Sceaux des inftructions fecretes, pour entrer dans des correfpondances plus particulieres avec le Cabinet de Madrid, & on envoya fréquemment des Couriers. Les autres lettres qu'on écrivoit parloient en général des affaires & nullement du détail du grand projet, parce qu'on favoit qu'elles pouvoient être décachetées ; on avoit imaginé d'ailleurs une encre imperceptible pour écrire les fecrets entre les lignes, & on envoyoit à des tierces perfonnes les lettres qu'on s'écrivoit, en forte que fi on les ouvroit à la Pofte, on n'imaginoit jamais qu'il fe trouvât des paroles invifibles dans des dépêches qui ne parloient que de la pluie ou du beau tems. Le Prince de Cellamare, Ambaffadeur d'Efpagne à Paris, fut chargé de fa Cour de conduire ces négociations,

de s'associer à la maison du Maine, de former un parti contre le Régent, d'écouter sur-tout Madame du Maine & son Conseil, & de donner souvent des avis à la Cour d'Espagne de l'état de l'affaire. Il devoit cacher avec soin ses entrevues nocturnes avec la Maison du Maine, & ne pas même se confier en ses Gens ni en ses Cochers pour voiler ses démarches: & ne pouvant, à cause de sa corpulence aller à pied, le plus hardi des Seigneurs ligués, le Comte de Laval, le conduisoit de nuit à l'Arsenal, où demeuroit Madame du Maine, quand elle n'étoit pas à la campagne.

La Duchesse du Maine inquiéta bientôt le Régent d'une autre maniere, en suscitant contre lui la verve des Poëtes, & en applaudissant à leurs succès dans la calomnie. Environnée de Littérateurs, elle accueilloit sur-tout ce fameux Lagrange Chancel, qui composa les premieres Philippiques, d'après les anecdotes, dont il fut instruit dans la société de Sceaux.

Ce Lagrange Chancel ne manquoit point de génie; il avoit été Page de Madame la Princesse de Conti, fille du feu Roi, & se disoit hautement l'Auteur de la Satyre. Il y avoit sans doute des vérités dans cet ouvrage ténébreux, mais il y avoit aussi des faussetés étranges, & elles étoient si atroces, que le Régent put difficile-

...ture, personne n'osant
... lui montrer une pareille
... à fin le Duc de Saint-Simon
... étoit particulièrement attaché à ce
... Il s'étoit donné avec lui un grand ton de liberté, & d'ailleurs le Régent le lui commanda si bien, qu'il ne pouvoit pas s'y refuser. Saint-Simon avoue lui-même l'anecdote dans ses Mémoires, & confirme le bruit qui courut alors que le Régent écouta avec indifférence le commencement des Odes.

Mais aussi quand le Prince entendit cette partie de l'ouvrage où l'Auteur ose l'accuser d'avoir tenté de faire périr son Roi ; le Régent pâlit & laissa couler des larmes. On conçoit que ce Prince autrefois accusé d'avoir fait empoisonner la postérité de Louis XIV, ne pouvoit qu'être infiniment sensible de se voir suspecté d'un forfait encore plus grave. Ces Odes circuloient dans tous les coins de la ville, dans toutes les sociétés, où la plupart des strophes étoient récitées assez hautement ; elles furent apprises par cœur & répétées jusqu'au Palais Royal, chez le Prince même & par ceux qu'il accabloit de graces & de faveurs ; & s'il n'est pas prouvé que dans la Maison du Maine on eût expressément ordonné à la Grange de composer des Poésies aussi méchantes,

il est avéré du moins qu'elles furent lues publiquement à Sceaux & approuvées par acclamation de la Compagnie. Ce la Grange Chancel qui méritoit des punitions, parce qu'il accusoit d'un parricide le Régent, sans le prouver; fut envoyé aux Iles Sainte-Margueritte pendant quelque tems. Mais ce prince, qui ne fut jamais vindicatif, le fit sortir avant le terme de la Régence, lorsque ses ennemis répandoient le bruit qu'il l'avoit fait empoisonner.

Le Duc du Maine, quoique réduit à la condition de Pair de France, & déchu du rang de Prince, auroit souffert avec patience cette humiliation; mais son épouse ne pouvois se contenir & se livroit de tems en tems à des accès de colere, qui tenoient de la rage : ses courtisans s'efforçoient envain de l'adoucir. » Le Régent, disoit-» elle, sans cesse, n'est que le neveu du Roi » Louis XIV; le Roi d'Epagne au contraire, en » est le descendant. La derniere volonté du feu Roi » n'ayant pas été respectée, il est du devoir des » Français de réunir toutes leurs forces pour que » la loi la plus sacrée de l'Etat soit respectée, » & que la naissance du Roi d'Espagne l'appelle » à la Régence : vainement, ajoutoit la Duchesse, » Philippe V, a-t-il renoncé à tous ses droits; » des sermens injustes n'ont jamais obligé les

» Princes. Si Louis XV vient à mourir, Phi-
» lippe V doit régner en France ; le ſceptre &
» la Couronne appartiennent à ſes enfans ; aucune
» renonciation ne ſauroit nous ravir le droit
» d'héritiers de la premiere Couronne du monde.
» Le Roi d'Eſpagne eſt né parmi nous, il eſt
» François, il n'eſt point étranger à l'Etat ; &
» pour être Roi d'Eſpagne, il n'eſt pas moins
» Philippe, Duc d'Anjou, échappé aux coups
» meurtriers qui ont frappé la poſtérité de Louis
» XIV. Là Providence ſemble l'avoir appellé en
» Eſpagne pour nous le conſerver ; il eſt notre
» ami, notre concitoyen ; quel bonheur pour la
» France de le rappeller parmi nous & d'enchaî-
» ner ce monſtre de crimes qui tient le ſceptre
» de Louis XIV ? Quelle gloire en même-tems
» de voir l'Eſpagne réunie à la France, comme
» l'Ecoſſe à l'Angleterre. La jalouſie des Puiſſances
» de l'Europe, contre la gloire de Louis XIV,
» n'exiſte plus ; & ſi elle redoute encore la
» réunion des deux Monarchies, le Conſeil d'Eſ-
» pagne ne pourroit-il pas ſatisfaire leur ambi-
» tion ou leur crainte, en leur cédant des Terres
» pour réprimer leurs mouvemens ? La Monar-
» chie d'Eſpagne ne s'eſt-elle pas formée elle-
» même de pluſieurs Royaumes de l'Europe ;
» n'a-t-elle pas vu la Maiſon d'Autriche poſſé-

» der une plus grrnde étendue de Terres en sou-
» veraineté? Le Roi d'Espagne est sans doute
» dominé par sa conscience timorée; mais ne
» pourroit-on pas l'éclairer; pourroit-il lui-même
» en cas de mort de Louis XV, ravir à ses en-
» fans la Couronne de France? Est-il obligé de
» garder le serment auquel toute l'Europe l'a
» forcé les armes à la main? La nature lui a
» donné un droit incontestable à la Régence, &
» en cas de mort, à la Royauté; ses Peuples ont
» le droit de le demander pour Regent & il
» n'a pas celui de se refuser à leur vœux; les
» obligations étant respectives entre le Roi &
» ses Sujets. Que si des Sujets ne peuvent dé-
» trôner les Rois que la naissance leur a donnés,
» les *Monarques* ne peuvent abdiquer des Peu-
» ples qui les reclament, *ni* rompre le contrat
» toujours subsistant entre les Peuples & les Rois,
» car il faut leur consentement respectif & unanime.
» Si tout ce qu'il y a de plus grand, de plus vertueux,
» de plus respectable en France, rappelle le Roi
» d'Espagne à ses droits, qui osera traiter de ré-
» bellion, la révolution qui le fera régner sur la
» France? Qui osera refuser son admiration aux
» bons François qui appelleront l'héritier pré-
» somptif de sa Couronne, en cas d'événement?
» Encore si le Duc d'Orléans gouvernoit l'Etat

» avec sagesse & dans les principes du feu Roi ; » on pourroit croire que le Ciel avoit béni son » Gouvernement. Mais voyez que de calamités » depuis son avénement à la Régence ! Les vo- » lontés les plus sacrées du feu Roi, du plus » grand des Monarques sont foulées aux pieds ; » les Prisons d'Etat ou l'héréfie étoit enchaînée, » ont été vuidées ; nos ennemis naturels sont » victorieux, & la France va donner à l'Europe » le cruel spectacle d'une guerre déclarée à l'Es- » pagne par Philippe d'Orléans, Régent du » Royaume, armé contre le petit-fils de Louis » XIV, que le sang & l'argent des François ont » soutenu sur le Trône d'Espagne : la Bretagne, » qui voit ses privileges méprisés, est prête à se » révolter : le vil Dubois, honoré de la con- » fiance du Régent, dirige les affaires & il en a » éloigné les Grands de l'Etat. Le chef des Jan- » sénistes, le Cardinal de Noailles, que le feu » Roi refusoit de voir même au lit de la mort, » est à la tête du Conseil de conscience, il distri- » bue à ses créatures les principaux bénéfices de » France, & cent Ecclésiastiques de la plus haute » naissance, élevés dans les bons principes, qui » distinguoient sous Louis XIV l'Eglise de France, » sont sans place & sans espoir d'en occuper ».

Tels étoient les conférences, les discours,

les plaintes, les principes de la Duchesse du Maine, à Sceaux, & de ses partisans.

L'Etat, disoient, les autres chefs de la faction est en souffrance depuis que le Duc d'Orléans tient les rênes de l'Empire; l'artifice & la fourberie, président avec Dubois aux opérations du Gouvernement; la piété sous le feu Roi s'étoit introduite dans le Cabinet de Versailles; mais aujourd'hui une foule de libertins, passe des plaisirs nocturnes aux grandes délibérations de l'Etat, & une Cour aussi impure qu'ennemie de Dieu, préside sans obstacles au travail qui regarde les affaires de la Religion. Autrefois les François étoient célèbres chez les Nations les plus éloignées par leur loyauté, par leur amour pour le Roi, par l'attrait de la gloire. Le Régent est parvenu à ravir à la Nation ses vertus & ses sentimens. Si ce Prince fait la paix; c'est avec l'Angleterre, l'ennemi naturel de la France; & s'il fait la guerre, c'est contre le Roi d'Espagne, notre allié, & son parent.

Tels étoient les discours qui se tenoient à Sceaux & à l'Arsenal, dans les conférences secretes, entre Madame du Maine & les Partisans de l'ancien Gouvernement. Dans les sociétés on étaloit aussi les mêmes systêmes; & il se forma bientôt deux fac-

tions, ſi acharnées l'une contre l'autre, que les plus clairvoyans prévoyoient déjà un coup d'éclat, ou quelque événement inattendu; alors ſe réveillerent les anciennes calomnies contre le Régent, celles ſur-tout, qui l'avoient pourſuivi du vivant du feu Roi; les Mécontens de la Régence étoient reçus, accueillis & fêtés à Sceaux chez Madame du Maine; on y diſoit que Louis XV avoit trouvé des bonbons empoiſonnés dans ſes poches; *le Maréchal de Villeroy*, diſoient d'autres, *l'a empêché de prendre une boiſſon empoiſonnée*; on faiſoit des portraits hideux, mais vrais, des parties de plaiſir du Régent; on mettoit en mouvement les eſprits contre lui, & jamais on n'en parloit, ſans ajoûter quelques traits de ſon Miniſtre, l'Abbé Dubois, qui méritoit en effet le mépris de tous les hommes. A force de multiplier les calomnies, on en vint à des gageures ſcandaleuſes, que le Roi ne vivroit pas dans un tel tems. Avouons que les hommes ſont bien difficiles à gouverner, & qu'il eſt en France des eſprits inquiets, toujours portés à croire, ou à répandre des calomnies cruelles.

La vieille Cour de Louis XIV étoit ainſi animée, quand elle écouta les émiſſaires du Cabinet de Madrid, dont on connoiſſoit, & les projets ambitieux, & les mécontentemens; & le Lit de Juſtice eut à peine précipité la Maiſon du Maine, de ce-

degré d'élévation où le feu Roi l'avoit placée, que la vengeance fut résolue. Les Mécontens s'assemblerent dès-lors avec plus de régularité, & en secret, à Paris à l'Arsenal, où logeoit la Duchesse ; & sur-tout à Sceaux, où se tramerent les complots les plus étonnans, on n'y appelloit plus le Duc d'Orléans, que le *prétendu Régent de France* ; & les Jésuites, les Dévots, les vieux Militaires du regne de Louis XIV, mécontens des nouveautés, n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame contre ce Prince.

Le Cardinal de Polignac, si intimement lié avec la Duchesse du Maine, se concerta avec elle dans des entretiens secrets, sur les moyens de délivrer la France d'un pareil Régent. Ayant souffert en Hollande des humiliations pour soutenir les droits du Roi d'Espagne, & les intérêts de Louis XIV, il agissoit dans cette affaire avec sincérité. Plein de reconnoissance envers le feu Roi, son bienfaiteur, il croyoit défendre par ses complots, la mémoire, les dispositions & les principes de Louis XIV, avec la fidélité d'un serviteur pénétré de reconnoissance pour les bienfaits qu'il en avoit obtenu : mais il faut ajoûter aussi, qu'il étoit mécontent de ne point être employé.

Le Comte de Laval attaché aux prérogatives & à l'antiquité de sa Maison, Seigneur plein d'honneur, de probité, de politesse, personnellement

mécontent du Duc d'Orléans & uni à la faction de Sceaux secretement, fut un des Auteurs des premieres résolutions contre le Régent. Ce Prince ayant ravi aux Chefs de sa Maison un ancien privilege, de précéder les Ducs & les grands Officiers de la Couronne, dans quelques-unes des cérémonies publiques où assiste le Roi; & plein de ressentiment contre lui, il avoit attiré à son parti vingt-deux Colonels, pour faire avec eux quelque grand coup. Il cacha une Imprimerie dans des caves inaccessibles à toute lumiere du jour, & dont les ouvriers ne devoient point sortir pour y fabriquer les écrits qu'il seroit nécessaire de répandre; & toujours uni de cœur & d'ame avec le Duc & la Duchesse du Maine, avec le Prince de Cellamare, Ambassadeur d'Espagne, & avec le Cardinal de Polignac, il s'assembloit avec eux de tems en tems, pour imaginer des moyens, pour mûrir les projets; & il agit toujours avec une telle prudence, que pour ôter aux Cochers & aux Laquais toute suspicion sur ses complots, il servoit de Cocher à Madame du Maine & au Prince de Cellamare. Plusieurs fois même, en conduisant la voiture, il apperçut le Duc d'Orléans, si reconnoissable de tout le monde par sa livrée, par son train & ses Pages. Laval étoit alors comme transporté dans les airs & sa voiture paroissoit acquérir la vitesse du vol, encourrant le danger de faire périr

le Prince de Cellamare ou Madame la Duchesse du Maine.

Le Marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand Dauphin, avoit conservé un tel respect pour la mémoire de Louis XIV, qu'il refusa toutes les pensions & les graces que le Duc d'Orléans, charmé de sa vertu, & qui vouloit le gagner à son parti, lui avoit fait offrir. Ce Seigneur étoit si mécontent des opérations de la Régence, qui respectoit si peu la mémoire du feu Roi, que non-seulement il se dévoua aux chefs du complot, mais il gagna à ce parti, sa femme & son gendre, le Marquis de Courcillon.

L'Abbé Brigaud, dont le pere avoit été employé à quelques négociations secrettes, & qui avoit autrefois été élevé lui-même avec le feu Dauphin, étoit encore un de ces partisans de l'ancienne administration, capable de tout perdre, plutôt que de changer de principes. Il s'unit à Duménil, son ami; & l'un & l'autre, connus de la Duchesse du Maine, offrirent leurs services; l'Abbé fut Secrétaire de la ligue, & garde des mémoires & des projets.

Malézieux, homme de Lettres, lié au Cardinal de Polignac, auteur avec lui des Mémoires du complot qui furent surpris, étoit Chancelier de Dombes, & par conséquent attaché personnelle-

ment à la Maiſon du Maine; Daviſard, Avocat-général du Parlement de Toulouſe, homme d'eſprit & de bonne compagnie, qui étoit toujours à Sceaux, ſe joignit à tous ces chefs de la faction.

Le Pere Tournemine, Jéſuite Breton, célebre par ſon eſprit & ſa naiſſance, conſervant un implacable reſſentiment contre le Régent, qui avoit ôté à ſa Compagnie la direction de la conſcience du Roi, & qui éloignoit les Jéſuites de la Cour, tramoit en ſecret une vengeance éclatante; pour mieux cacher ſes projets & ceux de ſa Compagnie, il ne paroiſſoit point au dehors pour l'exécution; mais il indiquoit des moyens pour réuſſir, des perſonnes pour entreprendre & faiſoit connoître les caracteres & les talens propres à la conjuration.

Cette faction étoit déjà formée, ſans que le Conſeil de Régence eût encore dévoilé tous les complots; elle diſpoſoit de la volonté des vingt-deux Colonels, capables de tout entreprendre & réſolus de favoriſer les projets d'Alberony, de s'appuyer de la protection du Roi d'Eſpagne, dont on attendoit des ſecours. La faction étoit conduite par des perſonnages habiles à la guerre, capables d'imaginer des complots & de les exécuter; car ces perſonnages tenoient au Gouvernement, à l'E-

glise, à la Famille Royale, au Militaire, à la Magistrature & à tous les états. Le Régent faisoit épier vainement le Duc du Maine, sa maison, ses partisans & les Jésuites, par un de ces secrets pressentimens naturels aux personnes qui sont dans une situation dangereuse; rien ne transpiroit, rien ne lui apprenoit encore des complots qui se tramoient dans un trop profond souterrain.

L'Espagne, malheureusement pour cette ligue, n'avoit en France qu'un simulacre d'Ambassadeur dans la personne du Prince de Cellamare; c'étoit un de ces hommes taciturnes par caractere, plutôt que par prudence, dont le corps & l'esprit étoient en toutes choses aussi embarrassés que pesants; il n'avoit d'autre talent que de bien représenter, entendant à merveille le cérémonial des ambassades; mais sans aucune des grandes qualités nécessaires au chef d'un complot aussi hardi que celui dont il s'agissoit. Il recevoit chez lui indistinctement les mécontens de la Régence; il écoutoit leurs griefs, il promettoit sa protection, il alloit au nom du Roi d'Espagne rechercher les Grands, & demandoit grossierement leur amitié, sans s'appercevoir que cette conduite devoit bientôt donner des soupçons & des inquiétudes à Dubois, si habile dans l'art de dévoiler une intrigue.

Tels étoient les chefs de la Ligue contre la Régence du Duc d'Orléans; il falloit obtenir au plutôt la sanction de l'Espagne, sans confier les secrets à des Couriers. Le Pere Tournemine donna à la Duchesse du Maine, le Baron de Valef, pour traiter en toute sûreté avec le Cabinet de Madrid, quand le complot seroit bien décidé.

Le premier projet fut d'ôter la Régence au Duc d'Orléans, dont il étoit nécessaire de se saisir; & ce complot avoit été imaginé déjà par l'Abbé Alberony, qui avoit conçu le plan, en bouleversant toute l'Europe & en aggrandissant l'Espagne, de devenir en France Lieutenant Général du Royaume, sous l'autorité du Roi d'Espagne, qu'il vouloit faire déclarer Régent; mais ce complot varia ensuite dans ses circonstances, selon les divers situations des affaires.

Pour y réussir, Alberony avoit déjà employé de son côté un Colonel, réformé par le Régent, qui avoit demandé en dédommagement des places & des pensions si fortes, que ce Prince le renvoya sans lui rien accorder. Cet officier se trouvant sans emploi, & tourmenté d'un esprit de vengeance, jeune encore, sans conduite, capable d'une résolution extraordinaire, perdu de dettes, & qui pour se relever dans l'esprit du public,

brûloit du desir d'entreprendre quelque chose d'éclatant, pour s'attirer les regards de la multitude, étoit parti pour l'Espagne, le cœur ulcéré contre le Régent, & avoit promis au Cardinal Alberony de lui remettre ce Prince mort ou en vie, moyennant quelques secours d'hommes & d'argent.

Il n'y eut pas de largesses que le Cardinal ne promît pour le succès de cette grande entreprise; il le renvoya à Paris avec beaucoup de François réfugiés en Espagne; il recruta tous ceux que de mauvaises affaires, des dettes ou des crimes, avoient éloignés de leur patrie; il les soudoya de l'argent d'Espagne, & sans se faire connoître, il établit parmi eux un chef auquel il avoit promis une grande fortune & avec qui seul il entretenoit des intelligences; cette cohorte d'aventuriers passa les Pyrennées & se répandit dans la Capitale, se ralliant les soirs par des signes particuliers dans les places publiques, à la faveur des ténèbres & se préparant par une discipline nouvelle, à quelque expédition, dont le chef ne connoissoit encore ni le tems, ni le lieu, ni les moyens, ni l'objet principal.

Le chef de ces aventuriers avoit eu l'ordre de voir le Prince de Cellamare, de concerter ses projets avec lui, de soumettre son plan à ses

conſeils & d'en retirer les ſecours néceſſaires à l'enlevement du Régent. Pour y réuſſir, le Prince de Cellamare lui indiqua une des promenades du Prince, celle de la Muette & du bois de Boulogne, où le Régent, éloigné de ſes gens & ſe promenant avec la Princeſſe ſa fille, pouvoit aiſément être enlevé: quelques conjurés, guidés par un chef, ne manquerent pas de s'y rendre, ſans qu'ils ſuſſent quelle étoit la perſonne qu'il falloit enlever. Ce danger de la nommer, fit manquer l'affaire; car le chef déſigna bien un jour un Seigneur qu'il montra au doigt; mais les conjurés en ſaiſirent un autre, qui étoit plus éloigné de cinquante pas.

On remit donc ce Seigneur en liberté, après l'avoir aſſuré qu'on l'avoit enlevé en badinant, & on lui demanda pardon d'en avoir agi avec lui comme avec un ami intime; mais le Conſeil du Régent n'en parla point avec indifférence; il commença à douter qu'il s'agiſſoit de quelques complots contre le Prince. Cependant comme le Duc d'Orléans étoit plein de courage, il ne diſcontinua pas de ſortir nuit & jour, ſouvent ſans autre compagnons que ceux de ſes plaiſirs, & il alloit dans des lieux, où s'il eût été connu, ſa liberté & peut-être ſa vie auroient été dans un danger éminent.

Le chef des conjurés ayant donc manqué son coup, il fut bien-tôt saisi de crainte d'être lui-même découvert & arrêté; & laissant dissiper sa compagnie, il disparut & partit pour les Pays-Bas, exhalant encore son ressentiment contre le Prince, & faisant des gageures qu'il seroit bien-tôt arrêté. Ces propos étant rapportés en France, le Régent chercha les moyens de s'emparer de ce coupable fou, qui se dévoiloit aussi inconsidérément.

Cellamare, la Duchesse du Maine, & les autres chefs de la faction consternés, de voir un aussi grand coup manqué, prirent de concert d'autres mesures pour mieux réussir dans une autre circonstance : ils s'assemblerent plusieurs fois clandestinement, & il fut résolu encore, suivant les instructions du Ministere d'Espagne, de s'emparer de la personne du Régent. Cette capture importante étoit toujours la base du projet & la premiere tentative de la grande affaire; on remit à une autre séance la délibération des moyens de l'exécuter. Mais il est absolument faux qu'on parlât dans ce conseil de tuer ce Prince, si on ne pouvoit le prendre; jamais on n'agita un aussi coupable dessein.

On disoit, je l'avoue, dans le parti, que le Duc d'Orléans étoit l'usurpateur de la Régence.

On pensoit même que la loi Salique étoit telle, qu'aucune renonciation ne pouvoit la détruire en France, & qu'elle obligeoit les Souverains, leurs successeurs & leurs sujets, respectivement; on disoit qu'elle adjugeoit la Régence au Roi d'Espagne; que le Parlement établi pour faire connoître aux peuples la loi, n'avoit pas le droit de casser la volonté suprême des Rois, établie dans un testament qui est l'acte des hommes le plus sacré.

Mais j'atteste contre les bruits qui ont couru dans le tems & contre tout écrit qui pourroit un jour paroître, que dans la faction Françoise, personne n'étoit capable d'assassiner le Régent, & j'ajoute qu'on l'estimoit encore, lors même qu'on ne cessoit de le décrier jusques dans le fond des provinces; mais je ne répondrois pas de même des projets qu'on pût méditer au-dela des Pyrennées sur la vie du Prince, auquels je n'eus jamais aucune part.

La résolution de s'emparer de la personne du Régent, sans lui faire aucun mal, une fois déterminée, on délibéra sur ce qu'on devoit en faire: le Pere Tournemine avoit déjà complotté avec le Confesseur du Roi d'Espagne, & avec Alberony de le faire transporter à Madrid ou à Tolede, ou dans quelqu'autre ville convenable, où il seroit gardé à vue jusqu'à la mort du Roi

de France, dont la santé étoit chancelante, ou jusqu'à sa majorité. Et comme on savoit que les aventuriers avoient déjà manqué leur coup au bois de Boulogne, le Comte de Laval proposa de faire enlever le Prince par quelques-uns des Colonels, qui étoient ses parens, ou qu'il s'étoit associé & qui pouvoient s'approcher aisément du Prince, lui proposer quelque partie de plaisir hors de Paris, ou se saisir de sa personne, après une de ces parties nocturnes, où le Prince, sans méfiance, s'abandonnoit ordinairement avec ses amis, à des excès qui facilitoient cette entreprise.

La France une fois privée du chef de la Régence, il falloit pourvoir à la sûreté de l'Etat; & pour contenter ceux qui n'approuveroient pas l'enlevement du Prince, il fut résolu qu'on assembleroit les Etats Généraux. Le Duc du Maine étoit aimé, il avoit beaucoup d'influence; on imagina que cette Assemblée le rétabliroit dans les droits que le feu Roi lui avoit accordés, & qu'il avoit perdus par une opération de la Régence. On dit même qu'une secrete passion de régner, persuadoit à la Duchesse du Maine que les Ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartres & les autres Princes, pouvant mourir, comme tant de précieuses têtes de la famille de Louis XIV,

le Duc du Maine pourroit encore régner en France, si l'Edit du feu Roi étoit rétabli par la Nation assemblée ; mais cette espérance ambitieuse & téméraire ne lui fut imputée que par le parti d'Orléans, qui assuroit dans cette circonstance, que les empoisonnemens & tous les crimes qu'on avoit imputés au Régent sous le feu Roi, ne pouvoient être attribués qu'à la cabale des Princes légitimés.

Le second avantage qu'on se promettoit des Etats-Généraux, étoit la vérification de la dette de l'État, accumulée sous Louis XIV ; les Finances étoient dans la confusion, & Law qui avoit toute la confiance du Régent, étoit à leurs yeux un aventurier, un demi-fou, capable de ruiner la France.

Le troisieme avantage des Etats-Généraux, étoit d'assurer pendant la minorité du Roi, un Conseil national, qui pût agir avec un Régent ou un Vice-Roi, que le Roi d'Espagne pourroit donner à la France, & qui rappellant aux François l'ancienne forme de leur Gouvernement, éloigneroit des affaires, les Ministres, tels que Law & Dubois.

Le quatrieme avantage qu'on devoit retirer des Etats-Généraux, c'étoit de faire justice aux plaintes de tous les Corps, d'écouter les Envoyés des

Pays-d'Etats & des Parlemens, qui gémissoient de l'usurpation du pouvoir des Ministres, des injustices actuelles de la Régence & du mépris de leur priviléges, que depuis long-tems ils reclamoient si vainement.

Le conseil des conjurés délibéra ensuite sur les propositions que fit l'Ambassadeur Cellamare, de s'opposer au traité que le Duc d'Orléans venoit de conclure avec les ennemis de l'Espagne; & pour le rompre plus efficacement, on détermina de faire la demande au Roi d'Espagne d'une convocation avec solemnité, parce qu'on disoit que cette demande en seroit le premier titre, & qu'à sa publication, les François, amoureux de nouveautés, ne manqueroient pas d'accourir de toutes les Provinces, ni de s'assembler. Il fut encore décidé que le Roi d'Espagne demanderoit aux Parlemens de France des arrêtés pour la convocation de cette Assemblée, & qu'il leur feroit entendre, qu'on les confirmeroit dans leurs anciens priviléges, qu'on les remettroit dans la situation de ces anciens Parlemens, que les Rois avoient pris eux-mêmes pour arbitres, & qui paroissoient établis pour la défense des loix de l'Etat, plutôt que pour juger des procès entre Citoyens.

Ces projets ainsi conçus, on les fit connoître

au Cardinal, Ministre d'Espagne; la Reine approuva le plan d'assembler les Etats, l'Edit de convocation & les Lettres que Philippe V, devoit leur écrire lorsqu'ils seroient assemblés pour la restauration de l'Etat, pour le payement de la Dette nationale & pour établir la balance entre les revenus & les dépenses du Royaume. Le Cardinal de Polignac & Malezieux, composoient toutes ces piéces, & à force d'en fabriquer, de les changer, de les charger de ratures, on laissa égarer quelques-uns des projets de ces Edits, & on verra dans la suite quel parti sçut en retirer le Régent.

Ce Prince, tandis qu'on tramoit ainsi des complots contre sa Régence & contre sa liberté, ne discontinuoit point d'aller souper à Saint Cloud, avec Madame Parabere & ses roués, & quand il n'y couchoit pas, il revenoit pendant la nuit. Cette facilité d'aller & de venir, sans rien apréhender, donna l'idée à ses ennemis d'essayer de nouveau, de se saisir de sa personne; & il eût été plusieurs fois enlevé, si le Cardinal de Polignac, qui s'étoit chargé de plusieurs opérations, n'avoit démandé encore quelques jours pour prendre de nouvelles mesures. Depuis plus de trois mois cinq cens Faux-sauniers qui pénétroient jusques dans la forêt de Saint Germain,

conduits par des chefs, se répandoient dans les campagnes. Madame la Duchesse d'Orléans, Douairiere, qui en recevoit des nouvelles confuses, ne cessoit de retenir son fils au Palais Royal par des prieres continuelles, ajoutant que puisqu'il aimoit Madame de Parabere, jusqu'au point d'aller avec elle à Saint Cloud, au péril de ses jours, elle ne trouveroit plus mauvais que cette Maîtresse s'établît au Palais Royal.

Au milieu de ces dangers, le Régent vivoit toujours avec sa tranquillité ordinaire, quand l'imprudence du Prince de Cellamare lui apprit ce que la cabale tramoit contre sa liberté.

CHAPITRE XI.

Découverte de la conspiration contre le Régent ; punition des Conjurés.

CELLAMARE, sur ces entrefaites, ne cessoit d'animer les cabales secrettes, & les mécontens de la Régence du Duc d'Orléans. Parmi ces derniers, les Jésuites & les Sulpiciens, désolés d'a-

voir perdu sous la Régence, la considération dont ils avoient joui, étoient les plus réservés. Ils avoient été sous le feu Roi, tout-puissans dans le Clergé, à cause de l'influence que donne sur les esprits, l'éducation dont ils étoient chargés, & du crédit qu'ils avoient auprès du Ministre des graces Ecclésiastiques, & ils s'en étoient servis pour enrichir leur parti; mais, sous la Régence, éloignés des affaires, ils cabaloient en secret, par leurs agents nombreux, & choisis parmi leurs éleves.

Dans cette circonstance, le Parlement s'étoit soulevé contre le Régent, & refusoit d'enregistrer divers Edits; & l'Ambassadeur d'Espagne appelloit les Chefs de l'insurrection, *des Héros*, *des Défenseurs de la Patrie*; il espéroit encore profiter de la division que la Bulle *unigenitus* excitoit plus fortement que jamais dans le Clergé, & dans le Royaume; & il étoit assuré que le parti Jésuitique, & celui de l'ancienne Cour, favoriseroit l'Espagne, sans que le parti Janséniste eût aucune raison de s'opposer à la révolution qu'ils vouloient opérer en France.

Pour accomplir ses desseins, il recevoit chez lui indistinctement tous les mécontens de la Régence, & ne voyoit pas que l'Abbé Dubois, habile dans l'art de pénétrer à fond une intrigue

ſecrette, découvriroit bientôt le plan de ſes projets contre le Gouvernement. Il eut l'imprudence de confier à des copiſtes inconnus, les Mémoires qui les contenoit, pour en multiplier les copies qu'il falloit envoyer en Eſpagne & diſtribuer en France, aux Chefs de la révolution; enſorte qu'un de ces Ecrivains, nommé Buvat, épouvanté à la ſimple lecture de ces Mémoires, n'attendit que la nuit, pour aller dévoiler à l'Abbé Dubois, les projets de l'Eſpagne contre le Gouvernement.

Dubois, ſaiſi de crainte & d'horreur au récit qui lui fut fait, donna des inſtructions au copiſte, pour retourner avec fruit au bureau du Miniſtre d'Eſpagne, & prendre une liſte des conjurés. Il devoit obſerver les perſonnes qui viendroient rendre des viſites, celles ſur-tout qui avoient un air de myſtere, & plus particulierement les démarches de la Ducheſſe du Maine. Tous les perſonnages ſuſpects furent dès-lors ſuivis de près par la Police, qui apprit que Madame du Maine, déguiſée, ſe rendoit de nuit chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour traiter avec lui de leurs complots.

Cependant le copiſte, fidele à ſe rendre chez Dubois pour lui faire part des découvertes & chez le Prince de Cellamare, dont il étoit pour cette partie le Secrétaire, pénétroit auſſi dans tous

les détails de la conspiration. Il dressoit un Journal des mouvemens de tous les conjurés, de leurs visites, de leurs entrevues ; & il en instruisoit le Ministere la nuit suivante, sans que personne s'en doutât. Le Régent & l'Abbé, gardant un profond silence sur cette affaire importante, n'attendoient pour éclater, que le moment favorable de convaincre la Duchesse du Maine ou le Prince de Cellamare, par quelque preuve de fait qu'ils ne pussent contester ; & il se passa cinq mois entiers, sans que le Ministre pût prendre les conjurés sur le fait.

Buvat fit savoir un soir, qu'il avoit copié en entier le projet de la révolution, compris en cinquante Mémoires différents, dont il donna les Sommaires ; & que ces projets devoient être portés à la Cour d'Espagne un tel jour, par l'Abbé Porto-Carrero, qui se rendoit à Madrid par hasard, & qui se chargea en effet de ce fatal paquet. Dubois fit suivre cet Abbé, qu'on arrêta à Poitiers.

Déjà pour cacher le contenu des dépêches, pour cacher même qu'il eût écrit à sa Cour par une voie particuliere ; Cellamare, selon son usage, venoit d'envoyer des lettres de peu de conséquence, & qui ne parloient que d'affaires ordinaires & communes au Ministre des affaires étrangeres,

geres, pour qu'il les insérât dans le paquet qu'il envoyoit lui-même à Madrid; & pour que ses dépêches ministérielles eussent l'air de partir avec celles du Cabinet de la Régence : dans ces lettres, cependant, le Prince Cellamare avoit inséré en chiffres un billet, qui avertissoit sa Cour du départ de Porto-Carrero, & l'instruisoit en peu de mots de l'importance de ce Courrier. Le premier mouvement de Cellamare, frappé d'épouvante, quand il sut que Porto-Carrero étoit arrêté, incertain si ses dangereuses dépêches étoient saisies ou non, fut, d'aller demander à Leblanc, l'un des Ministres de la Régence, le dernier paquet de lettres qu'il lui avoit confié pour l'Espagne, où il vouloit ajouter quelques mots; la nouvelle sans doute, que le paquet étoit intercepté : mais déjà le Régent, Dubois & Leblanc, avoient reçu les nouvelles de Poitiers; *ils* étoient convaincus, par des preuves de faits, d'un complot, dont ils n'avoient eu jusqu'alors que des indices; ils ne dissimulerent plus leur pensée sur un semblable attentat contre le pouvoir du Régent; & Leblanc, au lieu de remettre au Ministre d'Espagne sa dernière dépêche, lui dit d'un ton assuré : *votre billet, M. l'Ambassadeur, est déjà déchiffré; & vos dépêches surprises entre les mains de Porto-Carrero, sont connues du Régent & de son Con-*

seil ; suivez-moi dans votre voiture, j'ai ordre de faire la visite de votre Hôtel en présence de M. l'Abbé Dubois, que voilà, & de divers Officiers : si vous obéissez de bonne grace, il ne vous sera pas fait de mal ; mais si vous résistez, de plus grandes forces sont toutes prêtes pour vous soumettre à la volonté du Roi. Cellamare vouloit balbutier quelques mots sur le droit des gens, il essaya de parler des prérogatives de sa personne ; un ton plus ferme encore, & plus élevé, lui répartit qu'il avoit dégradé sa dignité ; ensorte que l'Ambassadeur, stupéfait de tant de découvertes, fut contraint de suivre Leblanc & Dubois à l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fut sur le champ environné, & rempli d'un détachement de Mousquetaires. L'Ambassadeur se donnoit le ton de la représentation Espagnole, pendant la visite qu'on fit de ses papiers en sa présence ; mais la fureur le prit, quand on ouvrit la cassette de quelques billets doux, qu'il conservoit ; & dit, en présence de tous ces personnages qui faisoient la visite dans tous les coins de sa maison, il dit à Leblanc & à ses Ministres : *ce ne sont plus là, Messieurs, des affaires d'Ambassade ; laissez, laissez cette cassette à cet Abbé Dubois, elle ne contient que des billets de filles ; l'Abbé est leur M. abandonnez-lui la cassette, je la lui donne volontiers.*

Ces injures, ces vérités sanglantes, n'arrêtoient, ni les fouilles, ni les recherches; on fureta de telle maniere, que les plus petits réduits furent visités; on saisit tous les papiers qu'on trouva dans l'Hôtel, on les cacheta d'un double sceau, de celui du Régent, & de celui de Cellamare.

Le lendemain, Dubois, en sa qualité de Ministre des affaires étrangeres, écrivit aux Ambassadeurs, aux Ministres & Résidents près le Roi de France, pour leur faire connoître les motifs de la conduite du Roi envers le Prince de Cellamare, dont il dévoila les complots. Il leur fit part des précautions prises incontinent par le Ministere, pour réprimer dans leur source les commencemens d'une conjuration : Dubois écrivit en même-tems aux Evêques, aux premiers Présidens, & à tous les Gouverneurs du Royaume, parce qu'on craignit d'abord quelque complot dans les Provinces, correspondant à celui qui devoit être exécuté dans la Capitale; & il les exhortoit de maintenir le bon ordre en cas de sédition.

L'Ambassadeur d'Espagne, sans se déconcerter, écrivit aussi le même jour à tous les Ministres des Souverains étrangers près le Roi de France, sur l'attentat commis en sa personne, sur l'ouverture de ses coffres & la saisie de ses papiers; mais le lendemain, on fit partir l'Espagnol sous bonne escorte,

& il fut détenu à Blois, où il resta jusqu'au 6 Mars de l'année suivante. Dans cette circonstance, Mademoiselle de Valois, fille du Régent, me fit savoir le même jour, que je devois me défaire des papiers sur l'affaire d'Espagne, si j'en avois, puisque le conseil de Régence s'en occupoit véritablement, & que Monsieur d'Orléans en étoit tout courroucé.

Ainsi furent dévoilés les complots des Espagnols. Plusieurs personnes qui passoient pour très-instruites, en ont raconté la découverte un peu différemment; le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne, disoient-elles, ayant manqué à un rendez-vous que lui avoit donné une femme de la Communauté de la Fillon, il avoit dit à celle-ci pour excuse, qu'il avoit été obligé de travailler plus long-tems qu'il n'avoit cru, à cause du départ de l'Abbé Porto-Carrero pour l'Espagne : la Fillon, ajoute-t-on, qui avoit des relations particulieres avec le Régent, en rendit compte à ce Prince. Le Duc fit courir après l'Abbé, on l'atteignit à Poitiers, on lui enleva ses papiers, & on le laissa partir pour l'Espagne ; mais celui-ci dépêcha sur le champ un Courrier à l'Ambassadeur Cellamare, pour lui faire connoître ce qui se passoit ; & ce Courrier se pressa si bien, qu'il arriva long-tems avant celui du Régent ; ensorte que le Prince de

Cellamare eut le tems nécessaire de brûler la plus grande partie des papiers relatifs à la révolution complotée, de faire partir de nuit l'Abbé Brigaut, & d'avertir les Chefs de la conspiration, de ce malheureux événement.

On assura aussi que la conspiration avoit été découverte en même-tems d'une autre maniere, & que la Saint-Edme, veuve de Baron, qui avoit les Danseurs de Corde, & dirigeoit une maison de libertinage, où Cavello, Ecuyer de Cellamare étoit venu souper, l'avoit découverte; cet Ecuyer pris de vin, dit un soir que les affaires du Royaume changeroient bientôt de face, & qu'il falloit se réjouir; la Saint-Edme, qui appelloit l'Abbé Dubois son *compere*, alla l'avertir le lendemain à quatre heures du matin.

On dit enfin que le Régent avoit su encore de l'Angleterre, qu'on tramoit en Espagne & en France, quelque complot contre son autorité; mais ce qui est bien avéré, c'est que le Régent étoit instruit des trames contre sa personne & qu'il apprit de grand matin, par l'Abbé Dubois, qui le trouva couché avec Emilie, que Porto-Carrero étoit arrêté à Douvres: cette fille qui, dans la suite, me le raconta, m'assura que le Régent n'avoit pas été étonné du récit de l'Abbé.

Le Régent assembla bien-tôt un Conseil où furent lues la plupart des piéces, qui détailloient la conspiration : la piéce cotée n°. 10, étoit le prélude d'un grand incendie : le n°. 20 renfermoit les instances de la Nation, ses griefs contre la Régence, & les résolutions du Roi d'Espagne, adressées aux Etats-Généraux : le n°. 30 offroit les moyens d'accomplir ses vœux, d'effectuer la restauration de la France, & d'assurer la vie de Louis XV, contre les complots supposés du Duc d'Orléans : le n°. 40 rapportoit les moyens employés dans les autres minorités ; & le n° 50 renfermoit une liste de Conjurés, le tableau de leurs caracteres & le récit des principaux emplois, dont chacun d'eux devoit s'occuper. Le Régent arrêta l'Abbé Dubois, qui lisoit la Liste des conspirateurs, & dit qu'il en savoit assez, qu'il ne vouloit pas déshonorer les ingrats, qui tenoient de lui des bien-faits.

Il y avoit en effet vingt-deux Colonels chargés d'une expédition particuliere contre la personne du Régent, qu'il falloit enlever, & soixante conspirateurs, qui étoient les plus notables personnes de la France : la lecture des Mémoires se termina là ; mais le Conseil en apprit assez pour en être convaincu, malgré tout ce qu'on a écrit du Duc du Maine.

1°. Que ce Prince avoit envoyé Jalouste, autrefois dans le service du feu Roi, dans les pays des Grisons, pour y lever un Régiment au service du Roi d'Espagne.

2°. Que Philippe V devoit écrire au Parlement de Paris, & a tous les Parlemens, pour soulever le Royaume, pour convoquer les Etats-Généraux.

3°. Que les Princes légitimés & les partisans de l'ancienne Cour, étoient disposés à se conduire selon les desirs du Roi.

4°. Que s'il étoit possible, on s'assureroit de la personne du Régent & du Château des Tuileries, pour la sûreté du jeune Monarque.

5°. Que le Duc du Maine seroit déclaré Lieutenant Général du Royaume.

Les complots de la Cour d'Espagne & des Princes légitimés, une fois bien connus & les principaux conspirateurs dévoilés, le Ministere s'empressa de les punir. On ordonna aux deux Compagnies de Mousquetaires de se botter & de se tenir prêtes à monter à cheval, & on manda à Delaunay, Gouverneur de la Bastille & à celui du Château de Vincennes, de préparer des Logemens.

Le 9 Décembre 1718, Cellamare avoit été arrêté. Le lendemain les Marquis de Pompadour

& de Saint-Geneſt le furent dans leur lit : le Marquis de Courcillon, gendre de Pompadour, le fut auſſi le même jour, & tous furent conduits à la Baſtille.

Le 11, le Comte d'Adié & Magni, Introducteurs des Ambaſſadeurs, que Cellamare avoit attirés à ſon parti, prirent la fuite & arriverent ſains & ſaufs en Eſpagne, & l'Abbé Brigaud, Secrétaire de la conſpiration & Gardien des papiers, fut arrêté à Nemours. Cellamare avoit eu le tems de le faire avertir, & il avoit pris la fuite, déguiſé en femme; mais l'Abbé Dubois envoya des Emiſſaires qui, voyant ſon air déconcerté, l'arrêterent : on lui trouva des lettres adreſſées à lui-même, on le ramena à Paris, & il fut renfermé à la Baſtille. Lié d'amitié avec le Marquis de Pompadour, il avoit été par lui entraîné dans les intrigues de la conjuration ; il avait compoſé auſſi une réponſe aux lettres de Fitz Moritz, ce qui l'attacha à Madame du Maine : il confia en partant, ſa Caſſette & ſes papiers à ſa Servante, qui, par ſon ordre, l'avoit remiſe au Chevalier du Meſnil ; & comme d'Argenſon & le Blanc lui dirent, en l'interrogeant, que ſa Servante & du Meſnil étoient arrêtés & qu'on avoit tout lu dans ſes papiers. *Eh bien! répondit l'Abbé, vous ſavez toute l'affaire, il n'y a rien de plus.* Les

Juges encore plus surpris, parce qu'ils n'avoient trouvé dans la cassette que des papiers de famille, & voyant que du Mesnil les avoit trompés & n'avoit point tout remis, le firent appeller. Le Chevalier jura qu'il n'avoit rien gardé, & qu'il avoit tout donné : mais un moment après, il arrêta le Blanc, & lui dit en particulier qu'il lui declaroit, non comme à un Ministre, mais comme à un honnête homme, qu'il avoit brûlé pour se sauver lui-même & son ami, les Mémoires originaux de la Conjuration d'Espagne; le Blanc lui répondit que sa qualité de Ministre, & la raison d'Etat devoient être préférées à toute considération particuliere; il lui promit seulement d'adoucir le Régent & même de lui éviter d'être comme les autres, conduit à la Bastille.

Le Blanc rendit compte, en effet, au Prince, de cette découverte; & peut-être le Chevalier eût été épargné, à cause de la Clémence naturelle du Régent; mais l'Abbé Dubois qui combattoit dans ce Prince tout ce qu'il avoit de bon & d'honnête dans le caractere, fit tant de bruit, que le Chevalier du Mesnil fut conduit à la Bastille comme les autres le 17. *Les sentimens d'humanité, les loix de la confiance & de l'amitié sont bons pour le commun des hommes, disoit Dubois; mais les Ministres doivent*

sacrifier tous ces principes triviaux, à la grande raison d'Etat.

Le 15 Décembre furent arrêtés aussi Sandraski, Brigadier de Cavalerie, & Serret, Colonel des Hussards, avec plusieurs des Officiers.

Le 16 deux Allemands furent encore arrêtés, & Schlieben dit que si le Régent n'avoit pitié de lui, il étoit perdu, à cause des complots que la Cour d'Epagne l'avoit engagé d'exécuter.

Le 22 Décembre on apprit à Paris que le Duc de Saint Aignan, notre Ambassadeur, s'étoit évadé pour sortir d'Espagne, & qu'Alberony sachant que le Prince de Cellamare étoit arrêté, avoit envoyé des Couriers pour se saisir de Saint Aignan; mais il s'étoit déguisé avec sa femme en laquais, & il avoit donné ses habits à ses gens, qui furent arrêtés à sa place, & c'est ainsi qu'il se sauva.

Le 28, le Régent tint un Conseil secret composé du Duc de S. Simon, d'Argenson, de Dubois & le Blanc, où il fut résolu d'arrêter le Duc du Maine, son épouse & toute sa maison.

En effet, le lendemain 29 Décembre le Duc de Béthune, accompagné de la Billarderie, vint arrêter la Duchesse du Maine, & son époux le fut à Sceaux, par Savancourt, qui eut l'insolence de traiter ce Prince avec brutalité; leurs fils furent exilés dans la ville d'Eu, & la Princesse leur fille

fut renfermée à Chaillot. Madame du Maine avoit engagé son mari de fuir en Espagne, comme Magni & Daidié; mais il répondit que n'ayant rien écrit, on ne pouvoit lui rien prouver, & qu'il s'accuseroit lui-même en fuyant : elle s'attendoit elle-même d'être enlevée, & on ne lui trouva, étant avertie, que quelques livres dans sa bibliothéque qui traitoient de diverses conspirations : on la fit lever du lit, & elle partit sans résistance ; on ne lui donna que deux Femmes-de-chambre ; mais Madame de Chambonas demanda en grace quelques jours après de s'aller renfermer volontairement avec elle : Madame du Maine, dont on craignoit les cris, fut jetté dans un méchant carrosse de louage & conduite par les remparts, crainte qu'elle n'appelât le peuple à son secours. On enleva en même-temps ses Filles d'honneur, deux Valets-de-chambre, quatre Valets-de-pied & deux Froteurs de ses appartemens.

Malézieux pere, Chancelier de Dombes, son Fils, Lieutenant général d'Artillerie, auteurs du manifeste d'Espagne, furent pris le même jour à Sceaux & conduits à la Bastille. On leur trouva des originaux relatifs à la révolution que le pere vouloit déchirer & mâcher, mais dont Trudaine lui enleva les lambeaux, qu'il conserva & qu'on ajusta, ce qui le trahit & fut la preuve la plus

convainquante contre Madame du Maine. Le Chevalier de Gavaudun, la Comteſſe & l'Abbé le Camus, furent conduits à la Baſtille, & juſqu'au Marquis de Boiſdavis, qu'on avoit été ſaiſir en Poitou, parce qu'on trouva une lettre qu'il avoit écrite de ce pays là au Duc du Maine, lui offrant ſes ſervices ; on ſaiſit encore la Comteſſe de Noyon, ſoupçonnée d'avoir des correſpondances avec les Bretons.

Le Cardinal de Polignac ne fut point empriſonné, mais conduit en exil dans ſon Abbaye d'Anchin en Flandres, dans les confins du Royaume, où il fut gardé par un Gentilhomme : Mademoiſelle de Montauban, Fille d'honneur de Madame du Maine, accuſée de galanteries avec lui, fut ſaiſie en même-tems ; mais on ne trouva que des billets doux du Maréchal de Villars, & quelques écrits de ſa main ſur la Conjuration.

Mademoiſelle Delaunay, fille pleine d'eſprit, attachée à Madame du Maine, fut arrêtée auſſi & conduite à la Baſtille avec ſa Femme-de-chambre. Bargeton Avocat, & Daviſard, Avocat Général du Parlement de Toulouſe, furent arrêtés auſſi, de même que le Marquis de Saint-Geniez ; mais des vingt-deux Colonels qui avoient ſigné le compromis pour arrêter le Régent & le conduire au Château de Tolede, il

n'y eût d'arrêté que le Comte Laval, qui devoit épier le Duc d'Orléans, le surprendre dans une de ses courses nocturnes & l'enlever.

Enfin la Marquise de Pompadour, sa fille Madame de Courcillon, furent arrêtées ; & les Mousquetaires pendant quinze jours ne se débotterent pas & plus de deux cens innocens furent renfermés & confondus avec les coupables. Ces embastillations jettoient la Capitale dans la derniere consternation, car on craignoit alors la prison, plus qu'on ne fit depuis ce tems-là : à la vérité, on redoutoit les principes de Dubois, de Law, de le Blanc & de d'Argenson ; ils étoient méprisés de toute la France, & on les disoit capables d'un mauvais coup.

Le Prince de Conti, plus coupable que les autres, devoit être arrêté ; mais il prit le parti de se barricader chez lui avec ses complices, & il ne leur manqua ni femmes, ni vivres pour attendre l'événement. Mais comme on les crut capables de résistance & qu'ils s'étoient munis de toutes sortes d'armes, Dubois dit qu'il étoit trop dangereux de les attaquer, & on dissimula : on ignora de même les mouvemens secrets de la faction de Villeroy, à cause de sa considération & de ses relations intimes avec les principaux personnages de l'ancienne Cour : ce Maréchal

fut à peine que le Duc du Maine étoit arrêté, qu'il écrivit à Madame de Glapion, Supérieure de Saint Cyr, pour en apprendre la fatale nouvelle à Madame de Maintenon, dans un moment favorable. Les deux Dames étoient ensemble, quand on apporta la lettre, que Madame de Maintenon saisit & décacheta; elle la lut, & sa douleur fut telle, qu'elle alla se prosterner devant le Saint Sacrement, la fiévre l'y saisit & ne la quitta plus; elle ne s'en releva que pour aller se jetter au lit: elle étoit intimement attachée au Duc du Maine, son éleve chéri, & au parti des Princes légitimés, qui lui devoient leur élévation: sa maladie ne fit aucune sensation. Cependant elle avoit conservé quelques amis connus par un attachement sincere à cette ligue, & ne recevoit plus chez elle que ceux-là: elle voyoit encore le Cardinal de Rohan, le Duc de Noailles, le Maréchal de Villars, l'Evêque de Chartres, le Cardinal de Bissy, & sur-tout le Duc du Maine, son favori. Elle conservoit à Saint Cyr le ton de souveraine, offrant un fauteuil à la Reine d'Angleterre, quand elle venoit lui rendre visite & en prenant un autre pour elle-même. Elle étoit servie par les jeunes Demoiselles de la Communauté, comme une Princesse; toute la Maison trembloit en sa présence;

la Supérieure ne venoit lui présenter ses hommages, que quand elle y étoit invitée ; elle n'étoit cependant appellée dans la maison que du nom de *Madame*. Elle mourut d'une fievre continue, à l'âge de quatre-vingt-trois ans ; occasionnée par la lettre imprévue, qui lui apprenoit que son Prince chéri étoit renfermé, & que les complots pour appeller en France le Roi d'Espagne, ou pour changer le Gouvernement, n'avoient pas réussi.

Le jugement le plus général qu'on en porta après sa mort, fut que c'étoit une femme bien adroite pour avoir su fixer sur elle les regards d'un grand Roi, & contenir le cœur d'un homme volage.

Le Conseil de Régence ne cessoit cependant d'exercer ses vengeances, tandis que le Duc d'Orléans ne parloit que d'oubli & d'indulgence. Dubois, pour satisfaire l'Autriche dans cette circonstance favorable, s'engagea à déclarer, comme il l'avoit promis, la guerre à l'Espagne ; mais ce qui embarrassoit le plus le Régent, c'étoit le choix du Général ; cette guerre n'étoit approuvée ni des Troupes ni du reste de la France, encore épuisée des sacrifices qu'elle avoit faits pour élever le petit de Louis XIV sur le trône d'Espagne. Cette guerre désastreuse, contraire à tous les principes

précédens & à tous les intérêts actuels, devoit abaisser l'Espagne & relever l'Autriche.

Cependant dans l'insurrection de tous les esprits contre ces projets, il falloit trouver un Général qui voulût & osât commander nos Troupes, tirer l'épée contre l'oncle du Roi, & répandre le sang des Bourbons; le Duc de Berwick se présenta, & personne n'en fut étonné. Il avoit reçu toutes sortes de bien faits du Roi d'Espagne, & avoit à sa Cour un fils qui en étoit chéri; il promit cependant d'aller faire la guerre contre ce Roi, & accepta des billets & beaucoup d'argent du Ministere de France.

Albérony, de son côté, envoya aux Magistrats & aux Evêques François, un Manifeste contre le Régent, & on eut soin de tenir registre à la Poste de ceux qui le recevroient à Paris; mais ce Manifeste n'empêcha pas que le Parlement, à qui le Régent rendit le Président de Blamont qu'il avoit exilé, ne se déclarât pour ce Prince, ni que le Duc de Berwick n'allât camper près de Bayonne, pour s'y préparer à des courses hostiles contre l'Espagne. Le Prétendant, de son côté, commanda les Troupes de Philippe V contre l'Angleterre, & Philippe V en personne, celle qu'il dirigeoit contre le Régent. On sait que Berwick prit Fontarabie, Saint Sébastien, qu'il

entra

entra l'épée à la main en Catalogne, & que le Roi d'Espagne & son Epouse, ne se présenterent que pour être témoins du succès des François.

CHAPITRE XII.

Mon troisieme emprisonnement à la Bastille; suite des Anecdotes.

ALBERONY n'avoit que des plans & des idées sublimes, & si elles ne pouvoient être exécutées, c'étoit à cause de leur trop grande élévation & de leur étendue : il avoit, outre la profondeur du génie, une grande érudition, & j'étois étonné comment de l'état de simple Curé de campagne & sans aucun moyen pour acquérir des connoissances, il avoit pu remplir sa tête d'une si prodigieuse instruction : il connoissoit parfaitement toute l'administration du feu Roi Louis XIV, & l'ancienne constitution de la Monarchie. Il disoit qu'en Europe on n'avoit rien fait de bien depuis trente ans, ni en France, depuis un siecle. Nos Assemblées Nationales, présidées par leur Souverain, traitant avec elles des Finances & de la Législa-

tion lui paroissoient préférables au Conseil privé du Roi avec ses Ministres; il savoit que Louis XIV n'avoit établi des impôts dans le Royaume que d'une manière illégale, arbitraire & au mépris des droits de la Nation; & voyoit dans le Clergé de France & dans les Pays-d'Etat, un reste de nos antiques priviléges, tombés en désuétude dans les autres provinces. Plein de ces idées, il avouoit que des impôts ne pourroient jamais payer la dette Nationale, & que les Etats convoqués, avoient seuls le droit de pourvoir à l'assurance & au paiement.

Il disoit que le Roi seul, avoit en France comme en Espagne, le pouvoir de nommer un Régent, pouvoir que les Rois partageoient avec la Nation assemblée; que le Parlement n'ayant point maintenu le Testament du Roi, n'avoit pu par conséquent accorder la Régence au Duc d'Orléans; que la seule Nation assemblée pouvoit la déférer & la reconnoître, quand un Prince, tel que le Roi d'Espagne, appellé par la Loi de l'Etat à cette dignité, n'en étoit pas pourvu, & il concluoit que la Régence appartenoit au Roi d'Espagne, en qualité de plus proche parent du Roi.

Alberony voyoit d'ailleurs dans la triple & dans la quadruple alliance, des traités trop oné-

teux à l'Espagne, & vouloit que les Etats-Généraux de la France pussent les casser, pour remettre en vigueur les maximes de l'ancienne Cour; enfin, par le même droit, & en cas de mort de Louis XV, dont on étoit sans cesse menacé à cause de sa santé si chancelante, il vouloit qu'on assurât la succession à la Couronne, à un des fils du Roi Philippe, & qu'on en éloignât le Duc d'Orléans; mais pour y réussir, il falloit enlever ce Prince, le mettre en lieu de sûreté, non en France, mais à Madrid, sous le pouvoir du Roi d'Espagne, convoquer en France les Etats-Généraux, traiter avec eux de la succession & du Gouvernement de l'Etat, & se servir même du mécontentement des Protestans, s'il étoit possible, pour aider ce grand projet.

Vous serez le bienfaiteur de votre Patrie, me disoit Albérony dans sa lettre, en donnant vos soins à cette grande révolution. Vous la remettrez dans son état de gloire, & dans toute sa splendeur. Ecrasée d'impôts, surchargée d'une dette énorme, elle ne peut que succomber sous un tel fardeau; la Nation assemblée, peut seule délibérer, & choisir les moyens de payer sa dette. Albérony me demandoit ensuite, au nom du Roi d'Espagne de lui faciliter la prise de la ville de Bayonne, me promettant la protection spéciale

du Roi, de la Reine, & un très-grand avancement.

Alberony avoit remis sa lettre à un Officier qui la porta en France, avec plusieurs autres, qui furent interceptées & rendues à Dubois, & l'Officier fut arrêté. Mais pour mieux dévoiler mes intrigues, d'Argenson, ancien Lieutenant de Police, homme habile dans les artifices de l'espionnage, m'envoya un Napolitain nommé *Marin*, qui parloit bien l'Espagnol, qui avoit tout l'air d'un étranger, & qui me rendit les lettres originales & interceptées d'Alberony, que Dubois avoit eu le soin de bien recacheter. Ce *Marin* me fit d'abord des offres secretes, il me parla de l'Espagne & des projets qui alloient éclater; il me conjura de la part du Roi Philippe, d'aider les Troupes étrangeres à s'emparer de Bayonne, place frontiere, occupée par mon Régiment. Il me dit que j'étois aimé du Soldat, que tous mes Officiers m'étoient dévoués, & que j'aurois bientôt gagné par mes charmes, mon ami intime du Saillant, Colonel de l'autre Régiment, qui étoit en garnison à Bayonne; il ajouta qu'il connoissoit mon attachement *pour ce Corydon*, & nos tendres sentimens l'un pour l'autre. Il me renouvella la promesse déjà faite d'un prochain avancement, & de me donner en

attendant le Régiment des Gardes-Françoiſes, qu'avoit Grammont : enfin il termina ſes inſidieux propos par le récit de tout ce qui étoit contenu dans la lettre qu'il me donna, & dont je reconnus les ſceaux intactes. Après ces propos je vis diſparoître Marin, qui me laiſſa à mes réflexions.

Le Régent, inſtruit de mes démarches, ne tarda pas d'en parler au Palais-Royal, & Mademoiſelle de Valois m'envoya ſur le champ Madame Pichet, ſa Femme-de-chambre, qui me remit de ſa part la lettre ſuivante : je la conſerve ici avec le chiffre comme un monument hiſtorique de ce tems-là ; car quelques perſonnes croyoient fauſſement que Mademoiſelle de Valois avoit cabalé de concert avec moi contre ſon pere. Voici comment elle s'exprime ſans orthographe dans ſa lettre : la moitié étoit écrite en chiffre & j'ai déchiffré le reſte.

Comme vous m'avez aſſuré qu'il ne pouvoit

y a v o i r e p r e u v e

9 20 17 12 9 14 1 *des* 16 14 1 17 17 1

c o n t r e

11 12 10 15 14 1 *vous, je ne doute point*

q u e l' a v i q u e

13 17 1 2 20 17 9 13 17 1 *je vous*

d o n e   n e   ſ o i t   i n u
3 12 10 1   10 1   21 12 9 13. 9 10 17
t i l
15 9 2; *mais comme il m'a paru que vous*
a e ſ t r e i n f o r m é
aimés 20 1 21 15 14 1 9 10 5 12 14 8 1
d e   t o u t, j e   v o u s
3 1   15 12 17 15   9 1   17 12 17 21
a v e r t i   l e. C o n-
20 17 1 14 15 9   *que* 2 1   11 12 10
ſ e i l   e ſ t   p o u r   l' a-
21 1 9 2   1 21 13   16 12 17 14   2 20
f a i r e d e M r. d u M a i n e
5 20 9 14 1 3 1 8 14 3 17 8 20 9 10 1
q u' o n   v a
13 17 12 10   17 20 *mettre au jour, & ap-*
paremment tous ce qui regarde l'affaire
d'E ſ p a g n e.
3 1 21 16 20 7 10 1. *Je compte en ſavoir d'avantage ce ſoir que je vous le dirai ; mais ce qui me preſſe de vous le mander, c'eſt que cela*
à m a m e r e
a échappé 20 8 21 8 1 14 1, *qui croyoit que je le ſavois, & qui quand elle a vu que je n'en ſavois rien, m'a fort recommandé de n'en*

rien dire. Je n'ai perdu un moment pour vous en avertir : mandés moi si vous êtes sans inquiétude, car j'avoue que je n'y suis plus.

Dans un billet suivant, Mademoiselle de Valois m'avertissoit encore que M. le Duc d'Orléans disoit assez publiquement, qu'il avoit entre les mains des piéces originales, qui devoient bientôt me convaincre des complots que j'avois formés contre lui. Cet avis de Mademoiselle de Valois, me fit comprendre que j'avois été trompé par Marin, & j'attendois d'être renfermé à la Bastille, quand une Demoiselle qui voyoit le Régent & avec qui je couchois, m'avertit de ce qui m'étoit préparé.

Je rêvois donc sur ma destinée, qui me condamnoit à rentrer pour la troisieme fois dans cette demeure infernale ; lorsque le 29 Mars, Dubois envoya chez moi à dix heures du matin Duchevron, Lieutenant de la Prévôté, suivi de douze Archers, (c'est-à-dire, de l'appareil qui suit la capture des scélérats ; ce qui fit dire à toute la Pairie, qui en porta ses plaintes au Régent, que l'Abbé Dubois, chargé de l'expédition, n'étoit pas fait pour être instruit des égards dus à ma dignité de Pair de France : Rafé, mon Laquais affidé, charmant jeune homme de mon âge, eut la liberté de me suivre à la Bastille, & comme elle se trouvoit toute pleine de pri-

sonniers, ou peut-être comme le Régent étoit plein de jalousie & de courroux contre moi, qui lui enlevois toutes ses Maîtresses, & qui en possédois une qu'il aimoit éperduement; nous fûmes jettés dans une maniere de cachot octogône, qui ne recevoit de jour & ne communiquoit avec l'atmosphere, que par un trou étroit & longitudinal, qu'on peut voir des environs de la prison.

Cet infâme appartement étoit si humide, qu'en y entrant, une odeur de moisi nous donna mal au cœur; les pierres de la prison, elles mêmes, n'avoient pu résister à cette action de l'humidité, & nos habits, au bout de quelques heures, se trouverent pénétrés de la transpiration, pour ainsi dire, de ces murailles & de l'air qui s'y trouvoit renfermé; nous ne trouvâmes d'ailleurs en y entrant, ni table, ni lits, ni livres, ni chaises, ni fauteuils, & quand nous en demandâmes, on nous répondit que la Bastille étant pleine de prisonniers, tous les meubles étoient pris; on apprit dans le monde ce traitement cruel si digne des peuples barbares; & le Régent, pour se disculper, affectoit de dire qu'il avoit des lettres d'Albérony, qui m'étoient adressées, dont trois étoient signées de ce Cardinal.

Mon emprisonnement jetta dans la consterna-

tion Mademoiselle de Charolois, qui m'aimoit toujours, & l'autre Princesse, sur-tout, aimée du Régent : elles étoient furieusement jalouses l'une de l'autre & même ennemies ; mais quand elles apprirent que j'étois détenu à la Bastille, elles se réunirent pour sauver de concert l'objet de leur amour ; car le Régent irrité, ne cessoit de publier qu'on alloit me juger comme criminel d'Etat, & parloit déjà de me faire couper tout bonnement la tête, quoiqu'il n'eût peut-être pas cette intention, mais celle plutôt d'obtenir seul les faveurs de mes Maîtresses, en leur accordant ma grace. Ses menaces, toutefois, allarmant les deux Princesses, elles résolurent de se liguer pour me sauver. Et Mademoiselle de Charolois pour animer davantage sa Cousine, lui promit même de ne plus me voir, si elle pouvoit obtenir de son pere ma délivrance.

La Princesse commença donc par se brouiller avec le Régent, qui renfermoit son bon ami avec tant de rigueur, refusant avec humeur toutes ses caresses, lui demandant ma délivrance hautement, en présence de tout le monde, dans le ton du désespoir, & le menaçant d'un coup d'éclat, d'un acte de folie, si je n'étois bientôt délivré de ma prison. Le Régent voyant la Princesse désespérée & craignant des scènes trop

éclatantes, lui rappella toutes les complaisances qu'il avoit eues pour moi, ses bienfaits & mon ingratitude; il lui dit qu'au lieu d'avoir fait un ami reconnoissant, il n'avoit trouvé qu'un ennemi cruel qui vouloit sa ruine, & lui arracher la liberté & la Régence, pour rappeller en France le Roi d'Espagne, son ennemi. Il reprocha à la Princesse de se liguer avec un tel personnage & de livrer son pere; ajoutant que ma trahison méritoit la peine de mort, & que mon Procès me seroit fait : la Princesse épouvantée, se tint dès ce moment avec le Régent dans une plus grande réserve pour obtenir ma grace, si je devois, en effet, être condamné à mort.

Je ne trouvai plus en arrivant à la Bastille mon premier Geolier Bernaville; il avoit fait un éleve nommé de Launay (1), son parent, à qui il avoit appris tous les secrets de la geole & la maniere de bien conduire cette prison; les Ministres intéressés au secret, veulent toujours que le public ignore les raisons d'Etat qui font renfermer les prisonniers; ils craignent les censures de la Ville; & la Bastille est une place de confiance ministérielle si délicate, qu'on ne peut guerres en confier la garde qu'à une famille bien

(1) Le Gouverneur décapité en 1789 étoit de la famille.

ſûre & capable d'exécuter ſecrettement leurs ordres. Auſſi Bernaville avoit fait de de Launay, ſon éleve, un ours véritable; il en avoit & la tournure & la figure baſſe, tant nos occupations, notre maniere de vivre & nos principes, influent ſur nos manieres & ſur le moral de notre phyſionomie.

Cependant, comme de pareils perſonnages aiment l'argent & craignent les gens en place, il fut permis à Mademoiſelle de Valois de parvenir dans mon cachot, de pleurer avec moi, de me renouveller toute ſa tendreſſe, de me promettre qu'elle ne conſentiroit jamais à épouſer le Duc de Modène, & qu'elle ne partiroit jamais pour l'Italie qu'elle n'eût obtenu ma délivrance; elle ſavoit que Mademoiſelle de Charolois avoit gagné les Officiers de la Baſtille, pendant ma détention de 1716, pour entrer ſecretement dans ma priſon. Pour corrompre nos gardes, comme ſa couſine, Mademoiſelle de Valois ſacrifia 200000 liv. que ſon pere lui avoit donnée en billets, & s'aſſocia à Mademoiſelle de Charolois, qui ſe rappeloit les moyens qu'elle avoit mis en uſage pour obtenir l'ouverture de ſa priſon: les deux Princeſſes venoient donc le ſoir, en grand ſilence, avec des bougies, des briquets, des bonbons & beaucoup de billets de banque, en cas de beſoin; je me con-

certois avec elles, sur les réponses que je devois faire le lendemain aux interrogatoires des Leblanc & des Dargenson, & je puis dire que l'amour fut ingénieux dans ses conseils, & qu'il fut pour moi d'une grande ressource pour éluder ces interrogatoires insidieux de Dargenson, & combattre ses faux arguments.

Ce Garde-des-Sceaux, pour plaire à Dubois & au Régent, & pour obtenir l'aveu de nos complots, employoit la terreur à sa maniere accoutumée, & quoique mon pere lui eût rendu des services, il prenoit plaisir à m'épouvanter & à me dire que je payerois de ma tête ma haute trahison ; il me parloit de Biron qui avoit été décapité à la Bastille, & me montroit avec le doigt la place de cette exécution ; il me disoit brutalement que le conseil me croyoit déjà digne du même supplice, & que le salut de l'Etat en danger, demandoit la tête d'un Pair de France, pour servir d'exemple & retenir dans le devoir tous les ordres de l'Etat ; & cependant, il ajoutoit qu'il redoubleroit d'efforts & d'activité pour prévenir peut-être ce malheur, si je faisois l'aveu de ma faute ; il disoit qu'en dévoilant tous les dangers, il pourroit par le secours de mes parents auxquels il se joindroit, obtenir un adoucissement de cette fatale sentence ; mais il ajoutoit que la réputation de M. le Duc d'Orléans

exigeoit qu'on fit les procédures, & que ce Prince abandonnât à la rigueur des loix les conspirateurs contre la France. Le lendemain j'apprenois que Dargenson ne cherchoit que des coupables, & qu'il vouloit des détails & me convaincre; cependant je lui avois, toute ma vie, témoigné de l'amitié, & il avoit été long-temps amoureux de l'Abbesse ma sœur; mais de quels sentimens & de quelle reconnoissance des Magistrats d'un tel caractère peuvent-ils être capables? Un Garde-des-Sceaux, sur-tout, qui s'étoit avili au point de venir à la Bastille faire les fonctions d'un commissaire de police, & de les faire tantôt avec le Blanc, homme perdu dans l'esprit du public, par les rapines & les bassesses qu'on lui imputoit, & tantôt avec Dubois, l'objet du mépris de toute la France: j'avoue que je tremblois de voir ma tête entre les mains de ces Juges, qu'on n'appeloit alors à Paris que les trois Juges infernaux, *Eaque*, *Minos & Radamanthe*.

Vainement, Mademoiselle de Valois venoit elle-même quelquefois, pendant la nuit, négocier avec Launay & traiter pour mon évasion; Launay qui pouvoit être corrompu, ne le pouvoit jusqu'au point de me délivrer, se contentant, de recevoir les billets de banque que lui apportoit mon adorable Princesse, & des pro-

messes qu'elle lui faisoit & me donnant, avec elle, les avis nécessaires pour me bien défendre des cavillations de Dargenson que j'étonnois par mes réponses, & qui ne pouvoit ni concevoir comment j'étois aussi instruit au fond de ma prison, ni soupçonner Launay, qui reçut secretement, lui ou ses pareils, de ma princesse, & en différentes fois, une somme de deux cent mille francs.

Cependant, plusieurs prisonniers ayant obtenu leur liberté, on se ressouvint que j'étois dans un cachot obscur, humide, mal-propre & mal-sain ; on me transféra dans une autre prison octogone, mais mieux aérée & éclairée par deux fenêtres plus larges ; le mur tout nud, ou plutôt le rempart, de cette affreuse prison étoit si épais, que je ne voyois le jour que comme à travers un trou éloigné, trois fois garni de grilles de fer, & dont les barreaux avoient un pouce & demi d'épaisseur ; la premiere grille empêchoit les approches du prisonnier ; la seconde étoit à quatre pieds de distance, vers le milieu du mur, & la troisieme étoit dans un plus grand éloignement & placée en dehors ; ma nouvelle demeure étoit cependant incomparablement plus commode & plus saine que le cachot où j'avois été d'abord renfermé ; je respirois l'air non du marais infect qui crou-

paiſſoit au pied de la Baſtille, mais l'air libre & ordinaire qu'on reſpire à Paris.

J'avois, d'ailleurs, auprès de ma priſon des complices renfermés pour la même affaire, qui s'étourdiſſoient dans leur malheur, en chantant & auxquels je répondois comme je pouvois, je plaçois pour cela ma bouche au plus large trou de la grille pour être mieux entendu, & cet amuſement étoit pour nous d'autant plus agréable, que Mademoiſelle Delaunay, fille d'honneur de Madame du Maine, & ma voiſine, chantoit de concert avec nous, ce qui formoit une eſpece d'opéra joué par des inviſibles, & d'autant plus curieux, qu'un amour réel & des deſirs de nous voir le rendoit encore plus intéreſſant.

Mademoiſelle Delaunay, fille d'eſprit, avoit auſſi rendu amoureux d'elle Maiſon-Rouge, Lieutenant de Roi dans le château, & le Chevalier Dumeſuil qui étoit avec elle priſonnier de la Baſtille; & ce que l'argent avoit produit ſur le Gouverneur de la priſon, l'amour ſut l'opérer ſur le Lieutenant de Roi qui étoit de ſon naturel, inflexible, bruſque, un peu brutal, & qui peut-être aimoit la premiere fois de ſa vie: l'adroite Delaunay qui s'en étoit aviſée & qui ne l'aimoit point, s'en étoit ſervie pour voir des priſonniers, concerter avec eux ſes réponſes,

& sur-tout avec le Chevalier Dumesuil, qu'elle aimoit réellement : nos chansons, nos sonnets, les vers que nous nous adressions, que nous déclamions ou que nous chantions, nous rendirent tous amis; la similitude de nos souffrances augmenta notre attachement, & comme on vouloit à la Cour, me faire passer par degrés insensibles du cachot à la liberté, on résolut de me mettre en société avec cette compagnie, chez le Gouverneur qui nous invitoit à dîner de deux jours l'un.

Ce nouveau traitement m'annonçoit une délivrance prochaine; cependant, ce qu'il y avoit de plus à craindre pour moi, c'est qu'outre le Régent j'avois un grand nombre de rivaux & autres ennemis que je m'étois fait à cause des femmes ou des parentes des Seigneurs de la Cour, dont j'étois parvenu à obtenir les bonnes graces; je n'avois pour solliciteurs à la Cour, que le Cardinal & le Duc de Noailles, le Duc de Melun & quelques autres moins en crédit qu'eux. La Duchesse de Berry, furieuse de mes infidélités & de mon amour pour Mademoiselle de Charolois, sa bonne amie, s'étoit déclarée contre moi.

Mais Mademoiselle de Valois, à force de prieres, de négociations & de larmes, avoit obtenu enfin de son pere ma délivrance. Pour y réussir, elle s'y prit de diverses manieres; elle rompit d'abord

tout

tout projet de mariage avec le Duc de Modène & déclara qu'elle préféroit d'aller mourir dans un Couvent, aſſurant qu'elle ne ſe marieroit jamais ſi elle n'obtenoit ma grace : le Régent traita avec ſa fille & promit de changer ma priſon en un exil à Richelieu.

Mais ce ne fut qu'au bout de ſix mois que le Régent parut ſe rendre aux prieres, ſur-tout du Cardinal Archevêque de Paris, qui lui remontroit qu'étant attaqué de dyſſenterie, je mourrois probablement de cette maladie, ce qui le feroit accuſer de cruauté, puiſqu'il n'y avoit contre moi, diſoit-il, que de ſimples ſoupçons. Le Régent ſe laiſſa fléchir & permit que je ſortiſſe de la Baſtille, à condition que le Cardinal & la Ducheſſe de Richelieu, ma belle mere, iroient me prendre à la priſon & me garderoient à vue à Conflans, juſqu'à ce que je fuſſe en état de partir pour Richelieu, où je reſterois juſqu'à nouvel ordre : & comme le ſtyle des lettres de cachet peut intéreſſer les curieux des diplomes, ou ceux qui veulent connoître le langage des tyrans, je vais les copier dans mes mémoires. « Mon couſin, ayant jugé à propos, » de l'avis de mon oncle le Duc d'Orléans Régent, » de vous permettre de ſortir de mon château de la » Baſtille, où vous êtes détenu, en conſéquence » de mes ordres, je donne ceux néceſſaires à cet

» effet au gouverneur de mondit château, &
» je vous écris en même tems cette lettre, pour
» vous dire qu'en sortant de mondit château de
» la Bastille vous ayez à vous rendre sur le champ
» & sans délai dans celui de Conflans sous Cha-
» renton, dans lequel mon intention est que vous
» restiez ensuite, sans en désemparer sous quel
» prétexte que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de
» moi, & ne doutant pas que vous ne vous y
» conformiez, à ce qui est en cela de ma volonté,
» je ne vous ferai la présente plus longue que
» pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte &
» digne garde". *Signé* LOUIS. Et plus bas :
LEBLANC.

Tout cela s'effectua le 30 Août 1719, & comme la maladie n'étoit que fictive, j'employai les quinze jours que je restai à Conflans à recevoir mes amis pendant le jour & à aller remercier mes amies pendant la nuit, escaladant les murs du jardin de Conflans pour sortir & pour rentrer le matin, ce qui engagea le Régent dix jours après, à m'envoyer quatre lieues plus loin, par une autre lettre de cachet, qui fut expédiée en des termes aussi benins & aussi polis que dans la lettre précédente ; il avoit cependant quelque raison, car je lui avois déjà enlevé quelques unes de ses maîtresses. « Mon cousin, ayant » jugé à propos pour des raisons particulieres, que

» vous vous rendiez incessamment en ma ville de
» S. Germain-en-Laye, je vous écris cette lettre,
» de l'avis de mon oncle le Duc d'Orléans, Régent,
» pour vous dire qu'aussitôt qu'elle vous aura été
» remise, vous ayez à partir de l'endroit où vous
» l'aurez reçue, & à vous rendre par le plus court
» & le plus droit chemin en ladite ville de S.
» Germain-en-Laye, où mon intention est que
» vous restiez, sans en désemparer, jusqu'à nou-
» vel ordre de moi, trouvant bon, néanmoins, que
» vous voyez pendant le tems que vous y res-
» terez telle personne que vous estimerez à pro-
» pos, & puissiez chasser & vous promener aux
» environs, sans cependant pouvoir découcher de
» ladite ville, sous quel prétexte que ce soit,
» ayant au surplus chargé le sieur Dulibois,
» Lieutenant-Colonel réformé de dragons, de
» vous accompagner & de rester avec vous jus-
» qu'à ce que je l'en rappelle, & ne doutant pas
» que vous ne vous conformiez à ce qui est en
» cela de ma volonté, je ne vous ferai la pré-
» sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il
» vous ait, mon cousin, en sa sainte & digne
» garde. Ecrit à Paris le 10 de septembre 1719 ".
Signé LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Ce Dulibois étoit le personnage qu'il falloit pour continuer librement mes courses & mes

jouissances nocturnes : ce bon militaire, âgé de soixante ans, se couchoit de bonne heure ; je le faisois bien souper, bien boire, & quand il commençoit à ronfler réellement, ou qu'il en faisoit le semblant, je sautois de mon lit où j'avois feint de me coucher, des chevaux étoient prêts, & avec des phaetons légers & volans j'allois à l'ordinaire témoigner de nuit ma reconnoissance aux deux bienfaitrices; mais sur-tout à la maîtresse du Régent.

J'appris tout ce qui avoit été fait pour me délivrer de ma prison, & la complaisance de Mademoiselle de Valois, qui, pour obtenir ma délivrance, toute attachée qu'elle étoit aux plaisirs & aux agrémens de la Cour du Régent, avoit consenti d'aller passer sa vie à Modène dans un petit coin de l'Italie, & de s'exiler, pour ainsi dire, pour que je ne le fusse pas.

Après avoir resté ainsi trois mois à S. Germain, allant presque tous les jours chez le Duc de Noailles qui y passoit la plus grande partie de sa vie ; ce Duc sollicita publiquement la fin de mon exil à son retour à Paris ; mais des sollicitations plus efficaces & plus vives furent faites au Palais-Royal ; elles furent d'autant plus pressantes que le mariage du Duc de Modène étant déclaré, Mademoiselle de Valois, constante dans ses sentimens, jura qu'elle ne partiroit pas, & qu'elle

ne cesseroit de mettre obstacle à son mariage qu'après mon entiere délivrance; à la fin, & à force de prieres, le Régent se laissa entraîner & me permit de venir le voir. Le Duc de Noailles qui me présenta, sortit, ferma la porte & me laissa seul avec le Prince : je fus fixé, toisé, & appellé trois fois ingrat : expression dont nous seuls pouvions juger la vérité & l'énergie. Ce prince, il est vrai, avoit eu pour moi, avant ma prison, des complaisances que je n'aurois pas eues pour lui si j'avois été à sa place. Cependant, je ne fus pas déconcerté; je lui répondis que j'avois été sans cesse son serviteur & son ami, & je lui rappellai ma fidélité pendant la mort des enfans du feu Roi, lorsque tout le monde le fuyoit comme un Prince qui étoit en horreur à Louis XIV & aux Princes légitimés, & lorsque toute la France le désignant pour l'assassin des enfans de ce monarque, personne ne vouloit ni le voir ni le saluer, & que ses courtisans & ses amis le fuyoient comme la peste.

Au reste, lui dis-je, *j'avoue que j'ai abandonné votre parti & que j'ai suivi celui de l'Espagne; mais en cela j'ai suivi le penchant du cœur François qui s'attache plus naturellement aux descendans de nos Rois qu'à leurs parents collatéraux en fait de régence ou de succession* à la couronne. *J'ai*

comploté pour vous faire arrêter, parce que j'ai vu que la France alloit périr sous vos indignes Ministres, & parce qu'on m'avoit montré avec évidence une prochaine assemblée des Etats, & qu'en ma qualité de Pair, c'est-à-dire, de Conseiller du Roi, je connoissois le droit de ma dignité pour demander cette assemblée; mais puisque le patriotisme est devenu parmi nous une vertu coupable & qu'on punit de la prison, puisqu'une soumission aveugle au Ministere, aux Favorites, aux Favoris, est devenue en France la seule voie qui conduit à la gloire & aux récompenses, je vous jure que désormais vous ne trouverez en moi qu'un dévoué serviteur. Nous gardâmes l'un & l'autre pendant quelques momens un profond silence; le Régent qui me fixoit avec attention, me tendit la main & m'embrassa: nous demeurâmes bons amis, je ne m'occupai plus qu'à jouir des plaisirs de la vie. Ma jeunesse orageuse, tous ces exils ou ces emprisonnemens avoient diminué la force de mes volontés & la premiere impétuosité de mon caractère & de mes passions: tant les géoliers connoissent l'art à la Bastille de tempérer l'activité de l'ame! L'incertitude cruelle où l'on y vit sur son sort, les craintes & les transes qu'on se plaît à donner, les soupçons qu'on y prend sur la sûreté de ses jours, sont même capables de

donner une nouvelle forme au caractère. Heureuſement ceux qui ſont emprisonnés le ſont ordinairement pour des actes de force peu communs dans le caractère ; ils ont l'eſprit actif & la tête ferme ; car un eſprit ordinaire & puſillanime y perdroit ſouvent le ſens & la raiſon.

Je réſolus donc de tenir ma promeſſe au Régent ; de former un plan de conduite & de m'y tenir ferme pour mon avancement ; de bien vivre ſurtout avec les miniſtres en crédit, & de m'attacher ſans ceſſe au parti dominant quand je ne pourrois en établir un.

CHAPITRE XIII.

Suite des Anecdotes de la Conjuration ; Commiſſion miniſtérielle à Nantes.

Au commencement de l'année 1719, le Régent s'expliqua d'une maniere plus déciſive & plus conſolante, ſur les priſonniers détenus pour l'affaire d'Eſpagne ; il dit en plein Conſeil, qu'il tenoit

le monſtre de la conſpiration par la queue & par la tête, mais qu'il n'avoit point le tronc en ſa puiſſance ; il ajouta néanmoins qu'il vouloit terminer les recherches & adoucir le ſort des priſonniers.

Ces diſpoſitions du Régent, connues dans la Capitale, tranquilliſoient les eſprits ; mais Dubois & d'Argenſon lui diſoient ſans ceſſe que ſa vie n'étoit point en ſûreté s'il ne les retenoit encore en priſon, & s'il ne montroit de la fermeté, ſur-tout dans les circon ſtances d'une révolution.

Malezieux, à qui on préſenta les morceaux de papiers déchirés & réunis, écrits de ſa main & de celle du Cardinal de Polignac, répondit que c'étoit une traduction corrigée de l'original envoyé de Madrid ; mais l'Abbé Brigaut & Mademoiſelle de Montauban furent convaincus. Dubois, Leblanc & d'Argenſon dans leurs interrogatoires, menaçoient de faire couper la tête à tous les priſonniers, affectant, de ſang froid, de leur dire que l'Etat étant en danger, il falloit, comme du tems du tems du Cardinal de Richelieu, faire de grands exemples : le Comte de Laval, intimidé, avoua une partie du plan, quand on le menaça de le confronter au Marquis de Pompadour ; la ſeule Launay, depuis Madame Staal, perſiſta avec fermeté à ne rien dire, quoi qu'on l'aſſurât que

Madame du Maine, ayant tout déclaré, l'avoit impliquée. Elle fut détenue à la Bastille avec le Comte de Laval, Malézieux & l'Abbé Brigaut plus longtems que les autres, & jusqu'au moment où Madame du Maine elle-même lui ordonna par écrit, d'avouer ce qu'elle savoit.

Quant à cette Princesse, on lui déclara que le Régent exigeoit un aveu absolument nécessaire pour prouver au public la justice des châtimens & conserver son honneur aux yeux de la postérité, & on l'assura que sans cette démarche les Conjurés pouriroient dans la prison ; malgré ces menaces elle fut ferme dans ses souffrances pendant cinq mois d'hiver qu'elle voulut passer dans la citadelle de Dijon, plutôt que de rien déclarer : elle obtint ensuite, par grace, & par le canal de Madame la Princesse, qu'elle seroit transférée dans celle de Châlons, où elle alla pour se donner le plaisir de respirer l'air de la campagne, & de faire quelque diversion à son ressentiment.

Conduite de nouveau par la Billarderie, fidele Commandant des troupes qui l'avoient escortée en allant de Sceaux à Dijon ; on fit aggrandir pour elle la nouvelle prison ; mais à cause de la fraîcheur des plâtres, elle la refusa & se vit reléguée dans un réduit encore plus horrible, ce qui la jetta dans une espece de fievre lente.

Cependant la nouvelle de sa situation courut dans Paris, & quelque consternée que fût toute la capitale, elle montra sa vive sensibilité. Le Régent & ses Ministres furent accusés de tyrannie; on les appella les bourreaux de la race de Louis XIV: cette rumeur, qui se soutint pendant huit jours, les força donc de mettre en liberté cette Princesse. On lui permit de se retirer dans quelques Châteaux, sans sortir de la Bourgogne, où elle étoit toujours sous l'autorité despotique de son ennemi Monsieur le Duc, Gouverneur de cette Province. Ainsi Madame du Maine, ayant toute la Bourgogne pour exil, erra de Château en Château, en suppliant divers Gentilshommes de les lui louer: les uns lui accordoient cette faveur, mais difficilement & à contre-cœur, craignant M. le Duc, Gouverneur de la Province; d'autres la renvoyoient plus loin & refusoient de lui donner un asyle.

Errante, exilée, persécutée des Ministres & de la Cour; elle n'étoit pas moins fiere dans son malheur; elle les fatiguoit tous par son inflexibilité & son refus de rien déclarer, les appellant, comme à Paris, des monstres & les assassins de la race de Louis XIV. Sa mere, Madame la Princesse, obtint de l'aller voir à Chanley, mais en promettant au Régent d'adoucir les fureurs de

la priſonniere implacable ; pour y réuſſir, elle expoſa la néceſſité de faire ſortir de priſon le Duc du Maine qu'on ſavoit être dangereuſement malade à Dourlens, & lui apprit que Pompadour & l'Abbé Brigaut, avoient tout dévoilé ; mais Madame du Maine, au lieu de conſentir à des aveux, parloit de préſenter au Parlement une requête contre la tyrannie d'*un ſcélérat de Régent qui oſoit renfermer l'innocence*, & citoit le droit du Citoyen & les Loix de l'Etat, qui ne permettoient pas qu'une perſonne fut empriſonnée ſans procès. Le Régent, intéreſſé à finir cette affaire, à cauſe des cris & des plaintes de toute la Capitale, & de la réputation de tyran qu'il ſe donnoit dans les pays étrangers, ne vouloit pas cependant la terminer qu'en obtenant un aveu qui juſtifiât l'empriſonnement ; car la Princeſſe en n'avouant rien, pouvoit toujours l'accuſer de concuſſion.

Le Régent, de l'avis de Leblanc, envoya donc à Madame du Maine la Billarderie pour négocier, & il l'aſſura qu'elle obtiendroit ſa liberté & celle de ſes complices, ſi elle vouloit donner le détail de l'affaire, dans une lettre qui ne ſeroit lue que du Régent ; tout le monde avoit déjà fait l'aveu de l'affaire, & ſa mere lui écrivit de nouveau pour lui faire part du danger imminent de la ſanté de M. le Duc du Maine ;

elle se laissa donc fléchir, elle eut la foiblesse de tout avouer, & dans un moment de lâcheté elle ternit la gloire & le courage qu'elle avoit porté au-dessus de son sexe; elle espéroit sans doute que ses aveux lui rendroient sa liberté, mais elle vit arriver une autre lettre de cachet qui la réléguoit à Sceaux, où, au lieu de trouver son mari & ses enfants, comme on le lui avoit promis, elle ne trouva personne, le Prince son époux n'ayant pas voulu revenir habiter avec elle; des émissaires secrets envoyés au Duc du Maine avoient persuadé à ce prince de vivre loin de sa femme, & d'ailleurs la prison avoit tellement influé sur son esprit timide qu'il vouloit, pour persuader davantage son innocence, montrer du ressentiment contre Madame du Maine; plusieurs mois s'écoulerent sans qu'il voulût la voir; il desiroit de rentrer en grace avec le Régent, son plus cruel ennemi, de conserver ses places, & de persuader à ce Prince qu'il n'avoit point eu de part à la conjuration, parce qu'il ne s'étoit trouvé aucune preuve directe. Madame du Maine souleva le ciel & la terre pour le ramener auprès d'elle, employant toute sorte de personnages & jusqu'au Cardinal de Noailles en sa qualité d'Archevêque qui lui en fit cas de conscience. Le Duc du Maine, qui étoit dévot, se rendit à cette

raiſon ; mais il ne voulut point voir Malézieux ni les autres perſonnages impliqués dans l'affaire, vivant à Sceaux ou à Chenay avec la plus grande réſerve ; il vint à Paris pour voir le Régent & parut ſe réconcilier de bonne foi ; la Ducheſſe du Maine le vit auſſi ; mais pleine de reſſentiment & de colere, elle alloit tenir des propos éclatans ſur tout ce qui s'etoit paſſé. *Tout eſt pardonné & oublié*, *lui répartit* le Régent, à quoi elle ne répondit que par de ſanglans reproches ; ſa colere ſe calma, mais elle & le Duc ſon époux, humiliés, s'éloignerent de la cour, quoique M. du Maine rentrât dans ſes charges. Le Cardinal de Fleury le rétablit dans la ſuite dans le rang de Prince.

Les Bretons ne pouvant obtenir un ſemblable retour aux bonnes graces du Régent, cette Province, toujours ardente & courageuſe dans le maintien de ſes privileges, avoit d'abord refuſé les impôts accoutumés, écouté les émiſſaires de l'Eſpagne & formé des plans de réſiſtance lorſque le Maréchal de Monteſquiou alla demander aux Etats le don gratuit ordinaire. Malheureuſement pour les chefs des mécontens, qui attendoient un vaiſſeau Eſpagnol chargé d'armes & de munitions de guerre, ſe trouverent-ils ſans défenſe ;

ſans magaſin & ſans argent quand le Maréchal de Monteſquiou ouvrit les Etats.

Le Commiſſaire du Roi leur demanda d'abord le don gratuit, & les Bretons répondirent qu'avant de l'accorder il falloit prier le Roi d'ôter Montaran, tréſorier de la Province, qui leur étoit à charge; ils parloient même de ſe libérer de la capitation & de rétablir les droits de la Province que le feu Roi avoit ſi fort diminués. Monteſquiou, qui ſavoit que ſous Louis XIV on accordoit tout par acclamation, trouva la réponſe inſolente, & dit aux Etats qu'on ne pouvoit faire des conditions avec le Roi & que Montaran avoit été placé par leur maître; la Nobleſſe, à ſon tour, obſerva que Monteſquiou parloit trop militairement dans une aſſemblée qui repréſentoit la nation Bretonne & n'alla plus chez lui, ce qui fit que le Maréchal ſe trouvant ſans courtiſans & ne recevant plus de viſites, ſe permit de les appeller des *mutins & des rebelles*, & de faire approcher les bataillons, menaçant de tout mettre à diſcrétion; mais là s'arrêterent ſes prouesſes; car des nuages ſe formoient & le tonnerre ſe faiſoit entendre; une confédération patriotique, des aſſociations de citoyens ſe formoient, on délibéroit dans la ville d'écraſer du haut des fenêtres ...

soldat qui menaçoit la tranquillité des hôtels & des maisons. La Noblesse, de son côté, fit des représentations raisonnables & soumises, que les Ministres traiterent d'abord de *manifeste hostile.*

La Cour alors chercha des accommodemens, car la guerre alloit se déclarer contre Philippe V; elle ôta son Montaran, & les Etats donnerent trois millions, dont le Régent, pour acheter la paix, remit une partie; mais il y avoit toujours dans la Noblesse Bretonne une fermentation soutenue par des émissaires Espagnols; & quelques Gentils-hommes formerent des projets de mettre la Bretagne, surchargée d'impôts, dans une maniere de liberté républicaine; le Marquis de Pont-Calec étoit leur chef, & Talhouet reçut quelque argent pour le répandre dans la Province; des faux-freres le vendirent à la Cour; une partie s'enfuit en Espagne & l'autre fut arrêtée.

C'est contre cette noblesse mécontente ou fugitive, que le Ministre nomma une commission pour la recherche des Seigneurs qui avoient écouté ces suggestions; mais craignant que le Parlement de Bretagne ne favorisât des parens, des compatriotes, des Bretons, enfin, dignes de lauriers & de palmes, on fit un choix parmi les Maîtres des Requêtes & les Conseillers d'Etat, tous supôts du Ministere & du despotisme, & gens propres à

tout, qui alloient à la recherche des commiſſions, & qui s'offroient aux Miniſtres comme bons inſtrumens de leurs paſſions, ne demandant qu'à connoître l'occaſion favorable pour être employés à quelque choſe. Nommons ici ces Commiſſaires, & déshonorons leur mémoire aux yeux de la poſtérité ; l'effrayant appareil de leur voyage annonçoit l'aſſaſſinat dont ils alloient ſe rendre coupables : on leur donna trois boureaux étrangers qui les ſuivirent ; car on vouloit être aſſuré de toute maniere de l'exécution des ordres de Dubois. Châteauneuf, ci-devant Ambaſſadeur de France à la Haye, eut la foibleſſe d'accepter la préſidence ; il étoit Conſeiller d'Etat, & il avoit tout le deſpotiſme de Louis XIV dans la tête ; ſes aſſociés étoient : *Mabroul*, *Bertin*, *Barillon*, *Pariſot*, *Brunet d'Arcy*, *Pajon*, *Feydeau de Broû*, *Midorge*, *Hebert de Buc*, *De S. Aubin*, *de Beauſſan* & *Aubri de Valtan*.

Angram étoit le Procureur-Général de la Commiſſion, & Cayet le Greffier ou Secretaire. On ne les fêta pas beaucoup en Bretagne, parce que la Province étoit conſternée, & parce qu'on penſoit à fléchir plutôt qu'à irriter la Commiſſion : d'ailleurs, le deſpotiſme redoutant les vengeances populaires, avoit l'art encore & les moyens d'

tenir les esprits dans la contrainte, un Roi ayant régné en France pendant plus d'un demi-siecle avec les principes & les manieres d'un Sultan.

Cependant, on ignoroit en France quel étoit le crime des Bretons; on disoit seulement qu'ils avoient entendu les Espagnols; il falloit donc leur faire grace, ou faire le procès à toute la France qui avoit écouté leurs suggestions. Le Marquis de Pont-Calec passoit pour être le chef de leurs conjurés, & on disoit que le dessein de l'Espagne, en envoyant un vaisseau, étoit de surprendre & massacrer les officiers de la garnison, de soulever les peuples des villes, d'annoncer aux soldats que leurs officiers étant morts, ils devoient se joindre à eux, ou courir les risques d'être exterminés par la populace.

Mais un projet, s'il existoit, n'étoit pas un fait, & jamais on n'en assigna de réel; aussi étoit-on dans la province en sécurité, & il étoit si aisé au Marquis de Pont-Calec, en se sauvant, d'éviter la punition qu'il a soufferte, qu'il s'embarqua pour cet effet; mais la crainte de faire naufrage le fit revenir; car on lui avoit prédit qu'il périroit par l'eau, & on ajouta dans la suite que cette prédiction s'étoit véritablement accomplie, car le bourreau qui lui trancha la tête s'appelloit *Leau.*

Alors dans les grandes affaires on mêloit toujours un peu de ſuperſtition ; c'étoit l'eſprit de ce tems-là.

Les Commiſſaires qui compoſoient cette chambre miniſtérielle s'établirent à Nantes, & s'aſſemblerent au château, eſcortés d'un détachement de troupes ; car on s'attendoit à voir la Commiſſion repouſſée par le reſſentiment des Bretons ; & comme les Miniſtres ſavoient bien qu'ils n'avoient à reprocher à la nobleſſe de Bretagne aucun crime réel ; comme il n'y avoit que des plans & des projets que la découverte de la conſpiration de Paris contre le Régent rendoit même illuſoires & d'une exécution impoſſible, le Miniſtere donna à ſes Commiſſaires l'ordre de juger même *ſur les projets* les plans & les complots, *contre le ſervice du Roi*, aux termes des lettres de commiſſion.

Le champ pour juger étoit donc bien vaſte, & faute de crimes effectifs, les Commiſſaires ne devoient pas manquer de trouver des projets & des complots dans une Province qui depuis des ſiecles ne ceſſoit de ſe tourmenter pour réprimer la marche tyrannique du pouvoir, conſerver ſa conſtitution & ſes privileges. Auſſi malgré les remontrances des chefs de la Bretagne, malgré le cri public qui demandoit, *où eſt le*

trine & où sont les accusateurs, les Commissaires altérés de sang, parce que les instructions des Ministres en demandoient, s'assemblerent pour juger, & après onze heures de débats & d'injures respectives, ils prononcerent cette exécrable sentence, qui condamnoit le Marquis de Pont-Calec, Mont-Louis, Talhouet & du Couédic à avoir la tête tranchée sur un échaffaut.

Vainement, la veille de ce jugement, avoit-on représenté à la Commission qu'il n'existoit aucun crime réel ; que les Bretons n'avoient jamais levé l'étendard de la révolte ; que quand même ils auroient consenti de reconnoître Philippe V pour Régent, au préjudice de Philippe d'Orléans, ils pouvoient répondre qu'ils suivoient en cela la loi constitutionnelle de l'Etat, qui préfere le petit-fils d'un Roi, au parent collatéral, & qu'en fait de Régence, la Province, plutôt qu'un Parlement, avoit droit de l'adjuger : toutes ces remontrances étoient vaines, puisque les Juges vouloient trouver des projets s'ils ne trouvoient pas des crimes. Aussi dans leur incertitude, ne voyant rien de positif ni de palpable, ils le supposerent, & dans [illegible] sentences ils parlerent *de projets de crimes, & de plans de félonie ou de crimes de*

leze-majesté, sans autres énonciations. Seize Seigneurs fugitifs & Bretons, furent comme les quatre précédens, bien *convaincus des mêmes crimes*, & pour les réparer, la chambre les condamna à avoir la tête tranchée en effigie: la commission voulut encore que la charge de Conseiller au parlement de Rennes, dont M. de Lambilly, l'un des contumax, étoit pouvu, demeureroit impétrable au profit du Roi; que les fiefs des condamnés, tant présents que coutumax, qui se trouveroient *être tenus immédiatement du Roi*, seroient réunis au Domaine de la Couronne; que leurs autres biens seroient confisqués au profit de Sa Majesté; que les murailles nouvellement construites & toutes les fortifications du château de l'Ormoy, appartenant à l'un des condamnés, seroient démolies, que les marques de Seigneuries & d'honneurs qui sont dans les maisons ou châteaux desdits condamnés, tant présents que coutumax, seront abattues, effacées, & les fossés comblés; que leurs bois de haute-futaie, comme avenues & autres, servant à la décoration, seroient coupés à la hauteur de neuf pieds; que le Curé de Lignes seroit mandé à la Chambre pour y être admonesté, & en outre condamné en trois livres d'aumône; qu'il [illegible]

plus amplement informé contre un autre du Couedic, pendant un an, contre le Chevalier de Courargan, pendant six mois, & contre M. de Keranguen, pendant trois mois ; que le procès commencé à quatre-vingt conjurés seroit continué, & les décrets déclarés contre trente-sept autres, exécutés.

Cette sentence rendue, le Greffier la prononça aux quatre Gentils-hommes qui l'entendirent à genoux & sans se plaindre de cette iniquité. On avoit promis à Pont-Calec que s'il vouloit déclarer les plans de l'Espagne, il ne lui seroit point fait de mal ; & se voyant condamné avec les autres, il dit hautement, qu'il avoit fait tout ce que la Commission lui avoit commandé & qu'elle n'avoit pas fait ce qu'on lui avoit promis. Mont-Louis, en même tems, sans nommer personne, disoit que la Commission immoloit quatre victimes, épargnant la moitié de Paris & d'autres plus coupables, & on disoit à Nantes, que c'étoit la prérogative des commissions.

Cependant, le moment du supplice approchoit, & on observa qu'il fut accompagné de toutes les cruautés qu'une Commission peut seule se permettre ; car elle répond de ses faits & jugemens, non à la loi, mais au tyran qui lui livre le glaive ;

elle n'accorda que deux heures aux malheureux pour penser à leurs affaires temporelles & à leur conscience. Pont-Calec ne manqua pas de dire à la Griollay, qui commandoit les Archers, que les Turcs accorderoient un peu de tems. Du Couedic ajouta qu'il faudroit au moins huit jours pour mettre ordre à ses affaires, demandant au moins vingt-quatre heures. Mont-Louis désiroit toute la nuit, & la Griollay promit qu'il en parleroit au Président des Commissaires; mais Châteauneuf répondit que l'exécution seroit faite dans une demi-heure, car les deux heures accordées étoient déjà passées: les trois boureaux se saisirent donc des quatre victimes, qui offroient envain d'aller au lieu du supplice tranquillement & avec soumission, & la marche se fit de cette sorte à huit heures du soir.

A travers une double haie de soldats du régiment de Saint-Simon, défiloit en silence le convoi tragique. L'effroi des assistans, les ténèbres profonde, la terreur des Bretons en augmentoient l'horreur à chaque instans & à mesure qu'on s'approchoit du lieu du supplice. La compagnie des Gardes de la Commission à cheval, formoit l'avant-garde; une troupe d'Archers commandés par la Griollay, venoit après, chacun avec un flambeau pour éclairer

ce ſpectacle. Les grenadiers & une partie du régiment de Saint-Simon environnoient l'échaffaut élevé de cinq pieds en préſentant les armes, la bayonnette au bout du fuſil : ils étoient prêts à faire feu & les bords de l'échaffaut étoient garnis de cinq cent bayonnettes pour protéger l'exécution; tandis que le reſte du bataillon défendoit les avenues de la place, barricadée des charrettes chargées; les portes de Nantes étoient fermées & bien gardées, & le canon du château, chargé à mitraille, étoit braqué contre la ville en cas de mouvement.

A cet appareil, la vivacité bretonne parut perdre le ſentiment, & toute ſa ſenſibilité parut étouffée par une conſternation ſilencieuſe & par l'épouvante? Les Gentilshommes qu'on conduiſoit au lieu du ſupplice avoient ſeuls de la fermeté. Pont-Calec dit ſeulement *que c'étoit la récompenſe de vingt-huit ans de ſervices*, & Mont-Louis, jettant en paſſant ſes regards ſur ſa maiſon, & appercevant ſa femme toute éplorée qui lui tendoit les bras de ſa fenêtre, lui fit ſes adieux par des geſtes & le ſigne d'un dernier embraſſement.

Arrivés au lieu du ſupplice, l'un des Boureaux demanda lequel des quatre devoit mourir le premier : il fut répondu, qu'il les prendroit au hazard, mais que le Marquis de Pont-Calec mourroit le dernier.

Tous quatre s'embrasserent donc, & s'encourageront réciproquement. L'appareil de la boucherie fut horrible. Le premier des Exécuteurs donnoit le coup, le second se tenoit prêt en cas qu'il le manquât, & le troisieme tenoit la tête pour en empêcher les mouvemens. Ils moururent tous trois avec fermeté, en priant pour le Régent, pour ses Ministres & pour le salut de la Commission.

Mais, pour ne pas laisser ces cadavres en spectacle, les Commissaires ordonnerent qu'ils fussent transportés dans le Couvent des Carmes ; on ramassa donc les têtes & les corps, qui furent scandaleusement jettés, sans autre couverture que leurs chemises, dans un tombereau ; mais de bons Religieux, pour rendre les derniers devoirs à ces Gentilshommes, réunirent chaque chef au corps qui lui convenoit & les ensevelirent honnêtement. Ils se préparoient même à leur faire le lendemain un Service solemnel ; mais le Commissaire Châteauneuf leur envoya des Archers, armés, la bayonnette au bout du fusil, & donna l'ordre d'enterrer ces corps *dans la nuit*, *AU PLUTÔT*, sans sonnerie, ni chants de l'Eglise, & de ne paroître le lendemain qu'avec des ornemens blancs. Les bons Peres représenterent que les Rubriques ne veu-

permettoient pas d'employer le Mercredi Saint une pareille couleur, & il leur fut répondu, que pourvu qu'on ne célébrât pas de Grand'Meſſe & qu'on n'employât pas des ornemens noirs, L'INTENTION de Châteauneuf ſeroit remplie.

Cependant ces exécutions horribles, ces ſentences ſanguinaires, ces recherches inquiſitoriales & réfléchies, pour répandre la terreur & l'épouvante dans une Province ſi amoureuſe & ſi fiere de ſes priviléges, trompoient l'attente du Gouvernement: elles fléchiſſoient pour un moment l'audace d'un Peuple hardi & libre de ſon naturel, mais elles imprimoient dans les eſprits contre le Miniſtère un reſſentiment profond. Le ſang répandu à Nantes, non pour punir des crimes, mais des intentions, devoit fructifier: les Bretons devoient raconter à leurs enfans, à leurs parens, aux générations futures, l'hiſtoire de ces ſpectacles miniſtériels. L'eſprit public, armé contre la tyrannie, contre les Commiſſions, contre l'avidité de la Cour pour l'or des Peuples, devoit s'y fortifier, & ſi jamais le Gouvernement, aveuglé par ſes folies, devoit s'égarer dans quelque labyrinthe; ſi jamais il devoit errer dans l'exercice de la puiſſance, la Bretagne, animée d'un ancien reſſentiment, & conduite par ſon eſprit public, devoit

montrer la premiere sa sensibilité & sa résistance; il est vrai que mon grand oncle, ayant abaissé les Grands, en exerçant ses rigueurs sur la plus haute Noblesse, Dubois pouvoit croire qu'il obtiendroit les mêmes succès en Bretagne, Province qui est la plus hardie du Royaume, & il le promit même au Régent mais les tems étoient changés, l'effet fut contraire, & la Bretagne, depuis ce tems, plus avisée dans ses oppositions, mais fiere, courageuse & fidele à son caractere, a souvent déconcerté le Visiriat, & détourné la marche profonde & savante de ses progrès.

Après ce supplice, le Ministere parut désaltéré & répu; il accorda le mois d'Avril suivant un pardon, une amnistie générale aux Gentilshommes de la Province, à leurs complices & adhérens, qui avoient *signé*, *ménagé*, *sollicité ou favorisé la Confédération. Il en excepta ceux qui avoient été condamnés à avoir la tête coupée*, par l'Arrêt du vingt-six Mars; savoir, Talhouet de Bon-Amour, Lambilly, J. Cervieux de Mélac, la Berraye, Talhouet de Boishérant, Bourgneuf, Trenelet fils, Coquard de Roscuay, le Comte & le Chevalier de Polduc, Rohan, du Groesguier l'aîné, l'Abbé du Groesguier, la Houssaye pere, la Roissiere, de Kerpedron, le Chevalier du Gr[illegible] Govello de Kérautec & Villegley, condamnés par

contumax à avoir la tête tranchée, par Arrêt du vingt-ſix Mars 1719, avec les Sieurs Comte de Leſcouet, Chevalier de Leſcouet, de Roſcouet, de Kerſoſon, de Salarun l'aîné, de Keranguen l'aîné, Chevalier de Courargan, de Boiſſy, Becdelievre, les freres Fontaine, Kervar l'aîné.

Le Miniſtere, en affectant d'accorder cette amniſtie, avoit l'air d'uſer d'indulgence ; mais il éloignoit de la Province ce qu'il y avoit de plus riche, de plus reſpectable & de plus oppoſé aux volontés arbitraires du Gouvernement. Auſſi la plupart s'enfuirent-ils en Eſpagne, où ils furent tous placés, ou dans d'autres Pays Etrangers ; enſuite, par de nouvelles Lettres-Patentes, on transféra à Paris, à l'Arcenal, la Chambre Royale, envoyée à Nantes pour y continuer les procédures, aſſignant le Fort-l'Evêque pour priſon des accuſés. La Chambre enregiſtroit elle-même toutes ces Lettres-Patentes, & la Commiſſion avoit par-là tout ce qu'il falloit pour effectuer ſans obſtacles les volontés du Gouvernement ; elle avoit l'autorité qui juge, le pouvoir armé qui protége le jugement, & l'autorité qui enregiſtre, c'eſt-à-dire, qui les déclare juſtes & ſelon la Loi. Périſſe à jamais la mémoire d'un ſemblable Gouvernement. Periſſent ſes formes iniques, puiſque le Gouvernement ne doit exiſter que pour le bonheur des

François, pour le maintien de la Justice, & non pour les caprices des Tyrans.

Pour completter l'histoire effroyable, de cette sanguinaire Commission, disons ce que devinrent ses Suppôts. On observa que les Bourreaux, en imposant les mains sur les quatre Gentilshommes, leur volerent leur argent ; ils saisirent vingt pistoles à Mont-Louis, & quelque argent à Talhouet ; c'étoit leur prérogative.

Mais une partie de la Commission vola à sa maniere, & plus noblement. Le Ministere, qui avoit l'art dans ce moment-là de changer le papier en or, donna un peu d'argent à chacun des Commissaires, & beaucoup de promesses, à tous, d'un grand & prochain avancement. La moitié de la Commission s'éleva donc à des places supérieures dans la Magistrature ministérielle ; mais les autres languirent vainement dans les anti-chambres, sollicitant des emplois ; ils ne manquoient cependant ni de soumission, ni d'aptitude, ni de bonne volonté pour exécuter aveuglément les ordres du Gouvernement ; mais le Ministere avoit la prérogative de ne pas tenir parole, & tous ne furent point Intendans. Ce bonheur fut réservé aux plus adroits, aux plus patiens, dans l'attente & dans la sollicitude...... Illustres Familles ministérielles, hauts Financiers, présomptueux Inten-

dans, Suppôts de Commission, Conseillers d'Etats, Maîtres des Requêtes, vous, presque tous Gens de haute Magistrature, voilà votre origine, vos moyens, vos emplois, vos ressources & vos principes. Jusqu'à quand le Peuple François se laissera-t-il conduire par un tel Gouvernement ? (1)

CHAPITRE XIV.

Dubois est fait Archevêque ; Anecdotes de la Cour.

DUBOIS, parvenu au Ministere, avoit l'ambition encore d'être Archevêque. Un peu de pudeur l'eût sans doute éloigné de cet état ; mais il étoit si osé, & le Régent si facile, qu'il réussit encore à se faire Evêque, & l'Archevêché de Cambray ayant vaqué, il commença par annoncer qu'il en étoit pourvu, afin que personne n'osât le demander.

(1) Ceci étoit écrit avant 1787.

J'ai révé, Monseigneur, dit-il un matin au Régent, *que vous m'avez donné Cambray*. Ce Prince, fixant l'Abbé, & le toisant des pieds jusqu'à la tête, & ensuite de la tête jusqu'aux pieds, selon son habitude, quand il vouloit en imposer, répondit : *toi, scélérat, Archevêque de Cambray; & quel seroit l'autre qui te sacreroit? .... Si la grace ne tient*, dit l'Abbé, *qu'à la découverte d'un Evêque qui me sacre, le voilà trouvé dans l'anti-chambre de Votre Altesse Royale.*

L'Abbé Dubois étoit alors parvenu à ce point où les Princes ne refusent rien au Ministre qui a sçu les captiver. Il passoit pour un homme perdu de mœurs, sans pudeur & sans honte, & la voix publique l'éloignoit sur-tout des Dignités ecclésiastiques. Son ambition sur cet objet révoltoit toute personne qui avoit quelque sentiment de religion & de probité. On assuroit qu'il étoit marié; on disoit assez publiquement où habitoit sa femme & ses enfans, on ajoutoit qu'il n'avoit jamais fait de Pâques; & que le Dimanche il faisoit semblant d'aller à la Messe.

Malgré cette vie, Dubois porta l'impudence jusqu'à désirer dans un siécle où la Religion dominoit encore dans la société, de devenir Archevêque de Cambrai, l'un des plus riches & des pre[illegible] Siéges de l'Eglise de France.

Vainement le Régent, toujours plus ſtupéfait, quand l'Abbé perſiſtoit à lui en faire la demande, lui rappella-t-il avec une ſorte d'indignation & devant beaucoup de monde, des anecdotes récentes & libertines, & mêmes les maladies honteuſes qui le conſumoient, pour l'éloigner d'une pareille idée. Dubois, tourmenté d'une ambition progreſſive & qui augmentoit à meſure qu'il obtenoit de nouvelles graces, inſiſta, &, ſur la promeſſe qu'il fit au Régent, que les plus vertueux Evêques de France le ſacreroient; le Prince ſe laiſſa encore entraîner, il nomma Dubois, Archevêque de Cambrai.

Tous les dévots de l'ancien règne de Louis XIV, toute la Cour de la Régence furent indignés de cette nouvelle, & mille paſquinades répandues de tous côtés, forcerent le Régent de rougir d'avoir accordé cette grace. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, refuſa les atteſtations de bonne vie, doctrine & mœurs qu'on eſt dans l'uſage d'envoyer à Rome, & il fut publiquement applaudi de ſa fermeté; mais il ne manqua pas de ces ſortes d'Evêques qui environnent les Miniſtres, épiant des circonſtances pour ſe rendre utiles, qui ſaiſirent l'occaſion de ſervir Dubois. L'un offroit des atteſtations; l'autre vouloit accorder les dimiſſoires

ou les ordres ſimples ou ſacrés qui précèdent le Sacerdoce & l'Epiſcopat. On trouva même un Intendant, aſſez avide de la faveur de Dubois, pour enlever des Regiſtres de l'Egliſe & du Notaire, les actes d'un mariage du Miniſtre, avec une femme qui vivoit encore. L'Univerſité d'Orléans pour lui donner des grades, envoya ſes Regiſtres, & on commit l'étrange fauſſeté d'inſérer ſon nom dans la liſte des Etudians, pour obtenir des lettres de Licentié, néceſſaires, ſelon les loix canoniques, pour poſſéder des Evêchés en France.

Enfin le vertueux Evêque de Clermont, eut la foibleſſe de promettre au Régent, qu'il ſacreroit l'Abbé Dubois ; & tout ce qu'il eſt permis de dire pour l'excuſer, c'eſt qu'il ne ſe laiſſa gagner que par foibleſſe ; car cet acte d'une complaiſance plus coupable en lui, à cauſe de ſa vertu, à cauſe de l'exemple ſi applaudi que lui avoit donné le Cardinal de Noailles ; à cauſe enfin de l'influence qu'il eut ſur le choix de Dubois, par la parole qu'il donna de le ſacrer, ne voulut point de récompenſe, comme l'Intendant qui avoit enlevé l'acte de mariage de Dubois, ou comme pluſieurs de ces indulgents Evêques qui furent ſi bien payés. Maſſillon fut appellé ſe[illegible]ment au conſeil de conſcience, pour nommer aux

bénéfices

bénéfices, & sa retenue prouve que l'appâs des biens, ne le porta point à cette condescendance.

Assuré de l'agrément du Pape, & de la complaisance des Evêques, Dubois, au refus du Cardinal de Noailles, à qui il ne put le pardonner, alla clandestinement à Pontoise, comme à une partie de chasse, dont il portoit les habits, pour se faire administrer d'abord les Ordres moindres, le Sous-diaconat, le Diaconat & la Prêtrise. Ce fut alors que le Public dit, que Dubois avoit abdiqué, ce jour-là, le septieme Sacrement de l'Eglise, pour en recevoir à la fois quatre autres, la Confirmation, la premiere Communion, la Confession & l'Ordre. Tressan, Evêque de Nantes, premier Aumônier du Duc d'Orléans, l'ordonna à la hâte, sans préparation & sans retraite, & en fut récompensé par l'Archevêché de Rouen, où la rumeur publique, & peut-être sa conscience, le firent long-tems repentir ensuite d'une facilité si blâmable dans un Prélat.

La suite d'une telle Ordination fut aussi leste que la préparation, &, le soir même, l'Abbé Dubois, devenu Prêtre, se présenta au Conseil, qu'il mal-édifia encore par une de ces opinions hardies qui le distiguoient si souvent de ses Collégues. On voulut badiner au sortir du Conseil sur sa rare vocation, & il eut l'impudence de dire

que celle des Peres de l'Eglise n'avoit pas été différente.

Mais autant les préparatifs avoient été précipités, clandestins & peu édifians, autant le Sacre de Dubois fut solemnel & imposant ; car à l'opinion publique, si blessée d'un choix aussi scandaleux, l'Abbé Ministre s'efforça d'opposer tout l'appareil de la faveur & de la puissance, en obligeant le Duc d'Orléans, quoique les Princes ne fussent point dans l'usage de venir à ces cérémonies, d'y assister avec le plus grand appareil. Le Cardinal de Rohan ne rougit pas d'être le chef des Consécrateurs, assisté des Evêques de Nantes & de Clermont, qui ne manquerent point à leur parole donnée. Tout Paris y accourut, jusques aux Ambassadeurs des Princes Protestans, qui, pour lui faire la cour, remplirent une des tribunes, au grand scandale de tout ce qu'il y avoit de religieux & de pieux dans la Capitale.

Le lendemain du Sacre, la rumeur publique s'accrut bien davantage, quand la Fare eut publié comment le Consacré avoit obtenu du Régent qu'il assisteroit en cérémonial à la Fête. Ce Prince avoit déjà témoigné quelque répugnance de consommer en Public la faute qu'il avoit commise d'élever l'Abbé jusqu'à l'Episcopat ; mais

Dubois, qui avoit prévenu les ſcrupules ou deviné la réſerve du Régent, obligea Madame Parabere, Maîtreſſe du Prince, ſous peine de diſgrace, de ſe comporter, la nuit ſuivante, de telle maniere avec ſon amant, qu'il lui promît d'aſſiſter au Sacre. Le Régent, qui dans les affaires d'Etat, n'écoutoit jamais ſes Maîtreſſes, ſe laiſſa encore entraîner, & cette *fois* les Maîtreſſes l'emporterent ſur lui pour cette affaire d'Egliſe.

Une ſeconde anecdote occupa la Capitale avec plus d'éclat; car il fut publié, par le Régent lui-même, que l'une de ſes Maîtreſſes, la Fillon, qui avoit ſuccédé auſſi à Emilie, étonnée, comme tout le monde, de la promotion de Dubois, vint au Palais Royal. Elle avoit ſes entrées libres à toute heure, comme les Maîtreſſes déclarées, & s'approchant du Régent, qui travailloit avec l'Archevêque nommé, elle demanda très-humblement au Prince une grace qui étoit à ſa diſpoſition & qui devoit faire *le bonheur de ſa vie.* Le Régent, faiſant ſemblant de ne point l'entendre, lui dit: *parles-donc, que veux-tu?..... L'Abbaye de Montmartre*, répondit-elle. A ces mots le Régent & l'Abbé éclaterent de rire. *Pourquoi ris-tu de ma demande*, dit-elle à l'Abbé, *tu es bien Archevêque, toi, qui n'es qu'un m........ Et pour-*

quoi ne ferois-je pas Abbesse, moi, qui suis autant que toi? Le Régent fut obligé de convenir qu'elle avoit raison.

Dubois, devenu Archevêque de Cambray, suscita contre lui tous les brocards & tous les bons mots possibles. Pendant quelque-tems on ne l'appella que *l'Archevêque comme cela*, termes qu'il employoit pour désigner les ornemens à l'usage de la Prélature en cérémonie; il ne savoit pas les nommer; mais il montroit par des signes la place que devoit occuper sur son corps l'ornement nouveau. Jamais il n'eut à lui ni Crosse, ni Mitre, ni Chapelle; il ne montra que les titres, le faste & la représentation d'un grand Prélat.

CHAPITRE XV.

Projet du Régent d'assembler les Etats-Généraux; Dubois l'éloigne de cette idée.

CEPENDANT le Régent étoit désolé d'avoir abandonné le Royaume à l'aventurier qui avoit opéré une si désastreuse révolution, & qu'il soutenoit

néanmoins, & contre le Clergé & contre le Parlement. Pour réparer tant de maux, il fut tenté, un jour qu'il méditoit sur les calamités de l'Etat, d'en laisser la guérison à la Nation elle-même, & d'assembler les Etats Généraux. L'Abbé Dubois qui l'observoit sans cesse, le trouvant un jour avec les Mémoires manuscrits du feu Dauphin, Duc de Bourgogne, sur les Etats Généraux, lui demanda ces papiers & lui en promit d'autres bien mieux raisonnés sur cet article.

Dubois remit en effet, quelque tems après, au Régent le mémoire qui suit, sur nos anciennes Assemblées Nationales.

» Ce n'est pas sans raison que les Rois de France sont parvenus à éviter les Assemblées connues sous le nom *d'Etats Généraux*. Un Roi n'est rien sans sujets, & quoiqu'un Monarque en soit le chef, l'idée qu'il tient d'eux, tout ce qu'il est & tout ce qu'il possede, l'appareil des députés du peuple, la permission de parler devant le Roi & de lui présenter des cahiers de doléances, ont je ne sais quoi de triste, qu'un grand Roi doit toujours éloigner de sa présence.

Quelle source de désespoir futur pour votre Altesse Royale, qui peut un jour régner en France; (la mort du jeune Roi étant dans l'ordre des choses possibles) si elle changeoit par une détermi-

nation pareille la forme du plus puissant Royaume du monde, si elle associoit des sujets à la Royauté, si elle établissoit en France le régime de l'Angleterre.

L'Espagne, la France, le Pape, les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, tous les Monarques de l'Europe, excepté ceux qui régnent en Angleterre, en Hongrie, en Pologne, faute de pouvoir, & quelques autres Souverains, ont connu les vices résultants du pouvoir partagé. Le Pape a lié les mains à ses Cardinaux, avec lesquels se terminoient les sanctions de son gouvernement: l'Espagne a abaissé ses grands & perdu de vue ses Cortez, & le salut de l'Etat a suivi ces opérations, puisque dans un Empire où deux pouvoirs agissent de concert, on ne voit que troubles & dissentions, tandis que la paix regne dans celui où le pouvoir absolu peut soumettre les passions & les volontés trop hardies qui s'élevent chaque jour dans un Gouvernement.

Que V. A. R. réfléchisse un moment sur ce qui se passe en France, quand le Roi établit une loi ou crée des impôts. La loi déjà discutée dans son Conseil, en émane de la plénitude de son autorité; & il l'envoye à ses Parlements pour la faire connoître aux peuples. Quelle force pourroit s'opposer alors à l'exécution de la volonté

du Roi ? Les Parlements ? Ils ne peuvent faire que des remontrances : encore est-ce une grace qu'ils doivent à V. A. R. ; le feu Roi, extrêmement jaloux de son pouvoir, leur ayant sévérement défendu d'en faire ; encore si toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au Roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregistrer ; si au contraire le Parlement la refuse encore, le Monarque lui envoye des ordres ultérieurs.

Alors paroissent de nouvelles remontrances qui sentent la faction, & les Parlements ne manquent pas de faire entendre qu'ils représentent les peuples, qu'ils sont les soutiens de l'Etat, les gardiens des loix, les défenseurs de la Patrie, avec bien d'autres raisons de cette espece. Mais l'autorité répond par un ordre d'enregistrer, ajoutant que les Officiers du Parlement ne sont que des Officiers du Roi & non les représentans de la France.

Peu-à-peu le feu s'allume au Parlement : les factions s'y forment & s'agitent. Alors il est d'usage de tenir un lit de justice pour conduire au point qu'il faut Messieurs du Parlement : s'ils s'y soumettent, on est obéi, & c'est tout ce que peut vouloir le plus grand Roi du monde : s'ils résistent encore au retour dans leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins, les chefs des fac-

tions, ou bien on exile à Pontoise tout le corps du parlement. Alors on suscite contre lui la noblesse, ou le clergé, ses ennemis naturels : on fait chanter des chansons ; on fait courir des poësies plaisantes & fugitives, & l'opération dont nous connoissons bien aujourd'hui la marche & les résultats, n'occasionne que des émotions légeres, qui n'ont aucun grave inconvénient. Le Parlement n'en est pas moins exilé pour avoir été désobéissant. On prend les jeunes Conseillers qui dominent dans ce Corps par famine ; car le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leur maîtresse leur font désirer le retour. Bientôt l'ordre des choses leur commande impérieusement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouses. On enregistre donc, on obéit, & on revient. Voilà toute la méchanique de ces circonstances, & il seroit bien dangereux de la changer.

A présent V. A. R. connoît-elle des moyens plus efficaces pour s'opposer aux entreprises d'une Assemblée véritablement nationale, qui résisteroit à ses volontés ? Le Monarque pourroit-il dire à la Nation comme au Parlement ; *vous n'êtes pas la Nation.* Pourroit-il dire aux représentants de ses sujets : *vous ne les représentez pas.* Un Roi de France pourroit-il même faire la guerre à la France

en cas de refus de nouveaux impôts? Le Roi est assuré de ses troupes contre le Parlement : le seroit-il contre la France assemblée? Où frapperoit donc le soldat, l'Officier, le Général, sans frapper contre leurs compatriotes, ou leurs amis, ou leurs parents, ou leurs freres? N'oublions jamais que le dernier malheur des Rois, est de ne pas jouir de l'obéissance aveugle du soldat; que compromettre ce genre d'autorité, qui est la seule ressource des Rois, c'est s'exposer aux plus grands dangers : c'est là véritablement la partie honteuse des Monarques, qu'il ne faut pas montrer, même dans les plus grands maux de l'Etat.

Voyez la rage de la Nation Angloise presque toujours assemblée en Etats Généraux contre ses Rois : elle les a dévoués à la mort, bannis & détrônés. L'Angleterre étoit pourtant jadis la Nation la plus Catholique, la plus superstitieuse & la plus soumise des Nations à ses Monarques. Ah! Monseigneur, que votre bon esprit éloigne de la France le projet dangereux de faire des François un peuple Anglois! »

Tel étoit le discours de Dubois au Régent qui changea de dessein, en se moquant & du Ministre & du Mémoire; il le fit pourtant examiner par des personnes qui le laisserent répandre, & c'est la derniere fois qu'on a parlé en France de nos anciens Etats Généraux. Sur quoi j'observerai

que quatre Cardinaux premiers Ministres ont éludé la convocation de ces Assemblées ? mon grand Oncle fidèles à ses principes agit de manière qu'elles ne devoient jamais être convoquées.

Dans les mécontentemens de la Noblesse, le cauteleux Mazarin, avoit sçu, en 1650, les indiquer, les convoquer & ne pas tenir l'Assemblée.

Louis XIV, irrité contre les ennemis qui ne vouloient en 1713 accorder la paix qu'à la Nation Françoise, eut consenti qu'on détrônât son petit-fils, plutôt que de laisser agir avec lui ses sujets dans l'ouvrage de la paix.

Le Régent déclara la guerre à l'Espagne, parce que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, vouloit les convoquer, & fit renfermer à la Bastille les Gentils-hommes qui les avoient demandés. *Dubois* enfin les éluda encore, lorsque le Prince montra quelque désir de les convoquer; & depuis ce tems-là, le Ministere a méprisé constamment, pendant tout le regne de Louis XV, la demande des Etats que divers Parlements ont eu le courage de faire dans quelques remontrances.

Enfin, nous verrons bientôt que les Parlements, le Clergé, la Noblesse ayant refusé le cinquantieme, & les peuples étant prêts à se soulever; Fleury parut, chassa les Ministres dont l'avarice avoit irrité les peuples & sçut étouffer les premiers mécontentemens; ainsi quatre Cardinaux en France

ont retardé la chûte du despotisme & sauvé pour un tems le gouvernement des Visir, & il seroit bien difficile aujourd'hui que la Nation Françoise récupérât les droits qu'elle avoit avant l'établissement de leur despotisme.

Mais aussi, si jamais quelque folie les induit dans quelque grande erreur; si la Cour, les courtisans sur-tout, se jettent dans une situation embarrassante; ils doivent s'attendre à quelque grand événement, à cause du mécontentement que j'apperçois dans tous les ordres de la Nation contre les Ministres (*).

CHAPITRE XVI.

Décadence du systême; Exil du Parlement à Pontoise; vues de Dubois.

La convocation d'une Assemblée générale des trois Ordres du Royaume ne pouvant convenir à Dubois, & ce perfide Ministre ayant étouffé les

(*) Ce Chapitre étoit composé du vivant de M. le Maréchal de Richelieu; il a été communiqué à plusieurs Patriotes en 1788, qui ont publié dans le tems ce machiavélique discours de Dubois.

bonnes intentions du Régent, il fallut entrer en composition avec le Parlement, si justement irrité contre le Ministere, & contre Law, accusé des calamités de la France.

Le Ministere, par le moyen, sur-tout, des suppôts de la Police, avoit réussi dès le commencement du système, à tourner en ridicule les remontrances & les oppositions de la Magistrature; & cette arme si terrible en France, & si puissante dans les mains des Ministres, avoit opéré alors tout son effet.

Mais quand on s'apperçut que le Ministere avoit donné en effet du papier pour accaparer l'argent du Royaume ; quand on sut que les coffres du Roi étoient vuides & que le papier inondoit toute la France, le peuple ne chanta plus ; il bénit le Parlement, & reconnut dans ce Corps le protecteur des François. Alors la Magistrature, fortifiée par l'opinion, montra sa résistance.

Un jour la foule se portant avec beaucoup de confusion à la caisse, où se faisoit le paiement des billets, trois hommes furent écrasés & le peuple en fureur porta leurs cadavres au Palais-Royal, où il s'assembla au nombre de trois à quatre mille hommes, dans une grande émotion. Le Blanc vint trouver Sechelles, Maître des

Requêtes, à qui il dit de passer sa robe pour en imposer *à cette populace*, & de monter en carrosse pour aller délivrer le Duc d'Orléans de l'embarras que la foule pouvoit lui occasionner.

Le Blanc parvint difficilement jusqu'à la porte du Palais Royal. Il y trouva les trois cadavres, & dit au Peuple qui il étoit, & d'un ton d'assurance il ordonna à un homme d'aller chercher un Fiacre; il y fit jetter les corps & voulut qu'ils fussent portés au Curé de St. Eustache, demanda un Chirurgien & un Médecin pour les secourir, & il assura le Peuple pour l'adoucir, qu'ils n'étoient que blessés & malades ; mais qu'ils n'étoient pas morts.

Le Blanc ajouta ensuite, qu'il connoissoit les sujets de plaintes sur les difficultées des payemens des billets de Banque, & qu'il alloit parler en faveur du Peuple à M. le Régent, pour qu'il diminuât le pain ; mais qu'il falloit se séparer & le Peuple satisfait se retira.

Cet attroupement rendoit la Magistrature plus osée contre les coups d'état de la Régence : déjà, & dès la diminution des billets, frappée de consternation à la vue de la mauvaise foi du Ministère qui s'étoit emparé des richesses de l'Etat & qui faisoit une espèce de faillite frauduleuse, elle avoit envoyé au Palais Royal demander l'heure où elle pourroit

aller se jetter aux pieds du Roi, pour implorer sa miséricorde en faveur de son Peuple & pour dire au Régent que la Cour ne désempareroit pas sans réponse. Le Régent, aussi stupéfait qu'eux même du malheur de la France, leur répondit qu'il entreroit volontiers en conversation avec MM. du Parlement. Le premier Président, les Présidents d'Aligre & Portail, les Abbés Pucelles & Menguy furent nommés Commissaires des conférences, pour le Parlement.

Cependant le Peuple continuoit à s'émeuter; il fallut donner des Gardes à Law; mais on lui ôta sa place de Contrôleur-Général. On envoya chercher Daguesseau, chéri du Parlement, pour appaiser la Magistrature, & les Commissaires du Parlement travaillerent quelque temps à la guérison des maux de l'Etat.

Le Régent promit de diviser les actions & les billets pour favoriser le payement; d'en retirer une grande quantité qui seroit brûlée, de les réduire tous au nombre nécessaire à la circulation; d'en laisser les regîstres entre les mains de MM. les Commissaires du Parlement, & d'établir une Loi pour que jamais la somme n'en pût être augmentée.

Cependant on achetoit l'argent à quarante pour cent de perte à la place de Vendôme, & le Régent ne tenoit pas sa parole de diviser les billets: le Par-

lement lui envoya le premier Président, & le Prince lui répondit qu'il faisoit travailler cent Commis nuit & jour pour fabriquer ces petits billets, & il y eut beaucoup de conférences entre les Députés du Parlement & M. le Chancelier.

Le résultat fut *un Édit, portant que la Compagnie des Indes jouiroit de tous droits & privilèges de son commerce en retirant 600 millions de billets de banque, avec ordre de délibérer sur le champ* : ainsi un Edit abolissoit tous les travaux des Commissaires. L'Abbé Menguy, Rapporteur, dit, que les Commissaires du Parlement n'avoient pas été de l'avis de donner l'Edit & parla avec beaucoup d'éloquence au Parlement, il l'anima, & cette Cour refusa d'enregistrer; il y eut même 148 voix pour le renvoi de l'Edit sans réponse.

Le Blanc entra sur le champ chez le Régent, pour lui apprendre tout ce qui se passoit au Parlement, dont il étoit secrétement informé; & tandis qu'on délibéroit à la Grand'Chambre, on déliberoit aussi au Palais Royal, & on prenoit la résolution de réprimer des arrêtés des Chambres assemblées, si dangereux dans la circonstance d'une émotion populaire.

Le Duc d'Orléans, après quelques réflexions, envoya prier en secret le Premier Président de rompre la séance, sous quelque spécieux prétexte,

& ordonna à Sechelles de lui dire de sa part que *le Parlement pouvoit arrêter, sur le champ, de faire une députation au Roi, & dire de la Régence, tout le mal que voudroit le Parlement, pourvu qu'il se séparât.* Sechelles alla à la Buvette, & parla au Premier Président, qui, plus attaché à la Cour qu'à sa Compagnie, rompit la séance, après avoir fait délibérer une députation au Roi, qui partit incontinent.

Mais en attendant, le Régent, Dubois, Law & le Blanc tenoient un conseil, & projettoient d'exiler le Parlement à Pontoise pour empêcher l'effet sur le Peuple de la résistance dans cette conjoncture: le Parlement, de son côté envoyoit sa députation qui parla au Duc d'Oléans, avec fermeté & avec respect: le Prince répondit *qu'il feroit savoir le lendemain les ordres du Roi au Parlement, &* les Députés sortis, on signa les lettres de cachet. On avertit les Mousquetaires d'être prêts pour une expédition qui devoit être exécutée le lendemain; c'étoit l'exil à Pontoise du Parlement.

Pour l'effectuer, les Mousquetaires allerent entourer la maison du premier Président à quatre heures du matin; quatre mille hommes campèrent à Charenton: commandés par d'Avejan, & vinrent assieger, prendre & occuper le Palais; & crainte que des Conseillers irrités n'allassent déli-

bérer

bérer encore chez le premier Président, on le bloqua dans son hôtel. D'autres s'emparerent de la Grand'Chambre pour y empêcher aussi les Assemblées: quelques-uns allerent réveiller les Présidents pour notifier l'ordre, les autres se rendirent à la hâte chez les Conseillers, car tous les Magistrats devoient être à Pontoise dans quarante-huit heures, l'ordre étoit donné.

C'est la première fois que le Parlement de Paris avoit été envoyé en exil en corps, & ce qu'aucun Souverain n'osa jamais, le Régent qui tenoit son pouvoir du Parlement l'osa. On remplit le Palais de Gardes du Corps & puis des Mousquetaires pour le garder; & cette jeunesse s'empara des bancs de la Grand'Chambre, tenta d'imiter la Magistrature dans ses Séances, nomma un Président, un parquet, des Avocats, & comdamna à mort des chiens & des chats. Pauvres François, vous plaisantiez alors sur les calamités publiques, des bagatelles suffisoient pour occuper les Parisiens *de ce temps-là* : nous less verrons sans doute tous ces enfans s'avancer en âge, & malheur alors à celui qui tentera de les traiter en enfans.

La déclaration du Roi pour la translation du Parlement fut donnée quand cette Cour eut obéi, & Daguesseau refusant de la sceller, elle le fut par le Régent : on blâma Daguesseau de n'avoir

point abandonné sa place ; mais il faut lui savoir gré de n'être point sorti de la Cour. Le Ministère, dans sa dépravation même, respectoit encore ce grand homme que je vois chéri des bons François, haï des Ministres, des Intendans & du Clergé lui-même, parce qu'il avoit dans le caractère & dans le cœur, un esprit d'opposition à leurs maximes & aux folies du Gouvernement.

Le Parlement séant à Pontoise y reçut des dépêches des principaux appellans ; les Evêques de Montpellier, de Boulogne & autres, se plaignirent de l'accommodement fait par le Cardinal de Noailles & se portèrent appellans comme *d'abus* de toutes procédures faites au préjudice de leur appel au futur Concile, qu'ils envoyerent à la Cour.

L'Université de Paris protestoit contre tout accommodement du Cardinal de Noailles & envoya son acte d'appel.

D'un autre côté, Dubois voyant le Parlement à Pontoise, résolut de l'y tenir *& de le prendre par famine*, comme il l'avoit dit au Régent dans son mémoire sur les Etats-Généraux. Il vouloit être Cardinal & Rome ne vouloit donner le chapeau qu'à condition que la Bulle seroit enregistrée. Dubois résolut donc de le tenir en exil jusqu'à ce qu'elle fût enregistrée. Le Parlement avoit dans le Grand-Conseil

un ennemi déclaré, une eſpèce de commiſſion des cauſes que lui adjugoient les Miniſtres, au préjudice de ſes droits, & Dubois oppoſa au Parlement la triſte perſpective d'une attribution de toutes les cauſes : cette Cour ſouffroit déjà beaucoup à Pontoiſe, elle réſiſtoit à tout enregiſtrement de la Conſtitution, ſe déclarant ſans ceſſe protectrice des appellans de cette Bulle ſi féconde en troubles & en querelles. Alors Dubois lui montra un exil plus douloureux encore dans la Ville de Blois, en fit expédier les lettres de cachet ; enfin par ruſes, par menaces, par de petites & fatigantes perſécutions, il dompta le Parlement, le menaça de nouveau d'anéantiſſement, fit enregiſtrer la Bulle au Grand-Conſeil & lui attribua la connoiſſance des affaires relatives à ce ſujet.

Après les conférences du Palais Royal, les Evêques s'étoient rapprochés & il fut dreſſé une *déclaration du Conſeil touchant la conciliation des Evêques à l'occaſion de la Conſtitution.* Elle fut portée à Pontoiſe le mois d'Août 1720 : le Parlement refuſa de la recevoir avec les modifications même des Gens du Roi que le Régent avoit gagnés.

La Vrilliere alla donc à Pontoiſe, négocier avec le Premier Préſident, il portoit du Régent une lettre de créance, pour qu'on ajoutât foi à tout

ce qu'il diroit : pour apprendre que l'intention du Roi étoit qu'on enregistrât aux termes des Conclusions des Gens du Roi, sans y changer un *iota* ; si la Compagnie ne vouloit pas enregistrer de cette sorte la délibération il avoit l'ordre de la retirer.

La Vrilliere montroit cette piece, la remettoit dans sa poche, la sortoit pour la montrer de nouveau, laissant la Compagnie dans l'incertitude sur ce qu'il arriveroit s'il la remportoit ; enfin, il la remporta au Palais-Royal.

Pour fléchir le Parlement, on créoit à son préjudice des Tribunaux d'attribution, & des Commissaires pour juger les procès évoqués ; d'Armenonville, homme foible, sans volonté ni principes, en étoit le Président.

Bignon, la Houssaye, la Rochepot, Châteauneuf, Ferrand, Machault, Conseillers d'Etat, en étoient ; de même que les Maîtres des Requêtes, Mabuol, Grandville, Orry, Angran, la Vigerie, Vatan, Talhoueth, Tourny, Bonnelle, Dupuy & Fontanier.

Trois jours après, on établit une Chambre de vacations, aux Grands-Augustins, composée de Maîtres de Requêtes, Conseillers d'Etat.

Le découragement s'empara alors des Membres du Parlement de Pontoise, qui se retirerent les uns d'un côté, les autres d'un autre. Le seul,

premier Président ne désempara pas d'un seul jour, ni des Présidents des autres Chambres.

Alors Séchelle dit au Président Hénault qu'on méditoit un parti violent contre le Parlement, & que le moyen le plus prudent étoit d'enregistrer les affaires de la Bulle. Hainault parla à l'Abbé Menguy, son ami, & le supplia de sauver le Parlement ; on disoit qu'il falloit que le Parlement ou Law fussent perdus.

CHAPITRE XVII.

Fuite de Law ; Dénouement du systême ; Anecdotes de la Cour.

ON voyoit dès le commencement de la décadence du systême, des cochers & des valets devenir Seigneurs des plus belles terres ; de simples Commis étoient métamorphosés en riches financiers, & vingt mille familles du Royaume étoient réduites à la mendicité.

Une espece de folie agitoit alors la plus grande

partie des François, & pour exprimer le caractere du Parisien dans ces circonstances, je dois dire à quel spectacle il se laissoit entraîner par la police.

On annonça qu'un riche agioteur montreroit chez lui un *âne qui voloit ;* & tout Paris, le croira-t-on, y accourut : c'étoit un âne qu'on faisoit descendre par des machines du haut d'un théâtre. On déserta donc tout spectacle pour aller voir cet âne se promener dans les airs, & le fameux Destouches, entrepreneur de l'Opéra se vit abandonné pendant un mois, & fit, pour se venger des Parisiens, les couplets suivants, que nous chantâmes tous, long-temps après.

Sur l'Air : *Du Confiteor.*

Autrefois Paris admira
Corneille, Racine & Moliere ;
Lully dans son moindre Opéra,
Trouva le grand art de plaire ;
Ces grands hommes du tems passés,
Par un Ane sont effacés.

A la foire, Destouche, en pleurs,
Se plaint que l'Opéra Comique,
Malgré les soins des Directeurs,
Echoue auprès de la Bourrique ;
Faut-il qu'un si sot animal,
En mène tant à l'Hôpital.

Ainsi la capitale, selon le génie des François, rioit de ses calamités & de ses malheurs, & Dubois assuroit le Régent, comme autrefois Mazarin, que *tant que le Parisien chanteroit ou réciteroit des vers, la Régence lui seroit assurée; mais qu'il se gardât de leur ressentiment quand les ris & les* QUOLIBETS *ne les occuperoient plus, parce qu'ils s'occuperoient alors des affaires plus sérieuses.*

Cette grande vérité s'observoit aussi dans la Cour même du Régent, environné de facétieux & de libertins qui rioient de tout, & qui se jouoient des événemens qui, par leur nature, auroient dû affecter tous les bons François. Law avoit chargé d'argent tous ces aimables courtisans qui se jouoient de lui en présence même du Régent.

Pour étouffer toute sédition dans ses premiers mouvemens, on commanda à cinquante Suisses par compagnie, de se tenir prêts pour le premier ordre; car si le peuple souffroit en silence, & si on voyoit le bon Parisien porter à l'Hôtel de Soissons un papier qui lui avoit coûté cent livres, pour en retirer quinze livres, il murmuroit cependant, & parloit d'aller au Palais-Royal, mais personne n'osoit se présenter le premier.

La Cour, de son côté, ne craignoit pas moins

quelque révolte, & le Régent, homme décidé de son naturel, & qui avoit été conduit malgré lui à cette triste situation, avouoit à toute sa Cour *que le peuple auroit raison s'il se soulevoit, qu'il étoit bien bon de souffrir tant de choses ; que s'il fût né lui-même dans la classe du peuple, il eût voulu se distinguer en prenant la défense des François que le Gouvernement outrageoit ; il ajoutoit qu'il feroit de son mieux pour empêcher toute révolte ou guerre civile ; mais que si elle arrivoit ensuite de la banqueroute & du systême, il se rangeroit du côté du peuple, il se mettroit à sa tête contre ses propres Ministres, si le peuple l'exigeoit, pour sauver le Roi ;* ajoutant aux Ministres qui étoient présens, qu'ils eussent à ménager le peuple & qu'ils ne comptassent pas sur lui, car il voyoit l'heure approcher où l'autorité abusant des peuples, ceux-ci méconnoîtroient leurs devoirs. A l'avis du Régent se joignirent le Chancelier, Desforts qui faisoit les fonctions de Ministre des finances au défaut de Law ; le Blanc, Broglio, Nocé, Dubois lui-même : Ils avouoient tous que l'État étoit dans le plus grand danger.

Canillac, qui dès le commencement du systême en avoit prédit les suites, homme intègre & prudent, n'étoit point à ce Conseil ; le Régent le

manda pour avoir ſon avis & ſe plaindre avec lui des malheurs de l'Etat : Canillac dit, *qu'il étoit vrai que le peuple murmuroit, & qu'en lui raviſſant & ſon argent & la valeur morale des billets, on le pouſſoit à bout, qu'on ignoroit de quoi étoient capables les Provinces, & que la ſecouſſe ſeroit peut-être inouie ; mais il dit qu'il auguroit bien de la bonhomie & du caractere courtois des Pariſiens, ſi le Régent vouloit ſacrifier le ſcélérat, (Law), rappeller le parlement, & livrer à cette Cour cet infâme étranger ; mais le Régent* étoit dans l'enchantement, & Law ne fut point encore ſacrifié.

On s'adreſſa donc à Law pour ſavoir quels étoient ſes moyens pour la ſubſiſtance même de l'Etat, les coffres du Roi étant ſans argent ; il dit que la Compagnie des Indes donneroit douze millions par mois, que demandoit Desforts pendant cinq mois ; Law créa un emprunt au nom de la Compagnie des Indes, mais perſonne ne porta aucune ſomme; on eut donc recours à la violence, en obligeant ceux qui avoient porté à la banque des actions, pour être viſées, de prêter à la Compagnie cent cinquante livres par action, un tiers en billets de banque, *promettant* de rendre cette ſomme dans un an, avec intérêt, ſous peine de voir les actions perdues. Cette indigne opération

qui forçoit à prêter, ou menaçoit de tout faire perdre, fit verser quelque argent ; ce qui fit dire au Régent que Law avoit trouvé la verge de Moïse, qui tiroit l'eau des rochers en les frappant; mais à la fin, il reconnut l'impossibilité de soutenir l'Etat par le moyen du systême, & le Régent se détermina à le faire partir ; Desforts prenoit alors plus de caractère & d'autorité dans le département des finances ; & Law, quoique perdu, eut l'art encore de l'exclure, avec Dodun, de l'administration ; par ces moyens qu'un ministre qui a eu un très-grand crédit, peut encore pratiquer lorsqu'il est perdu lui-même. Pelletier de la Houssaye fut déclaré Contrôleur-Général, le 12 décembre 1720.

Law se retira donc à sa terre de Guermande, d'où il partit dans une chaise de poste, aux armes de M. le Duc, escorté de six de ses gardes à cheval : il fut reconnu & arrêté à Valencienne, par le Gouverneur qui douta de la vérité des passeports, car Law y avoit pris un autre nom ; le fuyard sortit alors de sa poche un autre passeport en son nom véritable, ce qui augmenta la perplexité du Gouverneur, qui lui répondit, qu'on donnoit souvent à des hommes comme lui, des passeports de bienséance, parce qu'on n'avoit pas le courage de les refuser ; mais qu'un Gouverneur

de Place devoit s'opposer à sa sortie du Royaume : Law sortit alors une lettre du Régent écrite à M. le Duc, auquel il envoyoit ces différens passeports, & il fut permis à Law de s'évader ; Law étant parti, on vouloit abolir le systême totalement, d'autant mieux que le ministere toujours avide, attendoit plusieurs vaisseaux que Law avoit envoyés à la mer du Sud, pour le compte de la Compagnie, qui devoient revenir dans huit mois au plutôt ; la Compagnie étoit ruinée & dissoute ; le Gouvernement vouloit néanmoins s'en emparer : le vingt-six janvier le Contrôleur-Général proposa au Conseil cette nouvelle infâmie, difficile à exécuter, parce qu'il existoit encore des actionnaires, qui, affamés dans le sein même des millions de papier de banque, attendoient l'arrivée des vaisseaux pour donner quelque valeur à ce papier mort.

Ainsi, pour s'emparer de l'or des vaisseaux, le Contrôleur-Général dit au Conseil que la Compagnie des Indes & la banque n'étant qu'un seul & même corps, étoit tenue de rendre compte de l'emploi des actions, & de l'excédent des billets dont elle ne rendroit pas compte, & qui excéderoient les quinze cent millions prêtés au Roi. Les directeurs de la Compagnie répondirent qu'on avoit fabriqué des billets à leur insçu, que Law les avoit faits comme Contrôleur-Général & on

comme l'homme de la banque, & que le Roi devoit rendre compte de ces billets. Malgré ces raisons, les directeurs furent condamnés par le Contrôleur-Général à rendre compte.

M. le Duc se leva dans le Conseil contre le Ministre des finances, & se déclara le protecteur de la Compagnie des Indes, & le Prince de Conty le soutint. Malgré leurs avis, la Houssaye, Contrôleur-Général, conclut à ce que la Compagnie fût déclarée redevable de tous billets de banque, & le Régent ajouta, que s'il avoit été créé des billets hors des assemblées Générales des actionnaires, c'étoit M. Law qui les avoit faits clandestinement, & que pour sauver le Ministre il avoit fallu valider par des arrêts du Conseil antidatés, ces billets clandestins.

M. le Duc répliqua au Régent que Law avoit fait ces billets par ordre du Régent; sans cela, lui dit-il, *vous ne l'auriez pas fait sortir du Royaume, pour le soustraire aux recherches d'un crime capital.*

C'est vous, M. le Duc, répartit le Régent, *qui avez envoyé les passepotrs ; il est vrai*, dit M. le Duc, *mais c'est vous qui me les avez remis, jamais je ne vous les ai demandés ; vous m'avez chargé de les lui faire tenir, vous avez souhaité qu'il sortit du Royaume ; je suis bien aise*

de l'expliquer au Roi & au Conseil ; je n'ai jamais été d'avis que M. Law sortît du Royaume, mais je me suis opposé qu'il fût mis à la Bastille, & qu'il fût livré au Parlement ; on n'eût rien pu faire contre lui qui ne retombât sur nous ; vous me donnâtes les passeports ; je ne vous les avois pas demandés, vous me chargeâtes de les lui remettre & on ne peut m'imputer sa sortie du Royaume...... Mais du moins, ne vous ai-je pas remis, dit le Régent, *ni votre voiture, ni vos gardes pour l'escorter ; vous étiez donc intéressé à faire plus que je n'avois moi-même intention de faire pour lui ; j'ai laissé sortir Law, parce que sa présence pouvoit nuire à la guérison des maux de l'Etat & aux nouvelles maximes.* Au milieu de la dispute, la Houssaye se leva, & dit, qu'il déclaroit la Compagnie des Indes débitrice des billets de banque.

M. le Duc répliqua au Contrôleur-Général que cette opération seroit inique, que cent mille familles qui avoient prêté à la Compagnie des Indes dans la bonne foi, seroient ruinées ; *comment vivront tant de bons François*, ajouta-t-il ? La Houssaye répondit qu'on feroit la recherche de ceux qui avoient trop gagné en agiotant & en réalisant, qu'on les taxeroit & qu'ils restitueroient. Il résulta de ce Conseil, que Law avoit fait sous

ſa cheminée pour ſix cent millions de Billets, & que le Régent, pourſuivi par tous les roués, par ſes maîtreſſes, par tous les aimables libertins du Palais-Royal, qui avoient reçus ces billets, voulut ſauver ſa créature, en les validant par des actes du Conſeil.

Cette évaſion de Law cauſa bientôt une rumeur étrange dans tout Paris, qui demandoit la tête de l'aventurier, & on dit au jeune Roi que c'étoit à M. le Duc à qui il devoit ſa délivrance, ajoutant que ce Prince lui avoit donné ſa chaiſe & ſes gardes ; M. le Duc ſe plaignit à Villeroy de ce qu'on le noirciſſoit dans l'eſprit de ſon auguſte éleve ; le Maréchal lui répondit qu'il ne croyoit pas que le Roi en fût inſtruit, mais qu'il le lui demanderoit en préſence de S. A. S. : il prit donc le Duc de Bourbon par la main, le conduiſit, & ſupplia le jeune Louis XV de lui dire s'il étoit vrai qu'on l'eût informé que M. le Duc eût fait évader Law, & que Sa Majeſté en eût donné la nouvelle à la Cour ; le Roi, qui ne mentoit pas, répondit qu'il l'avoit dit ; le Maréchal de Villeroy repartit qu'il étoit de la plus grande conſéquence de ſavoir de Sa Majeſté qui lui avoit ſuggéré cette fauſſe nouvelle : le Roi dit qu'il ne le diroit pas ; mais comme le Maréchal le preſſoit davantage, le Roi répondit

Villeroy & à M. le Duc, que tout le monde le lui avoit dit, *excepté le Maréchal de Villeroy*. Cette réponse courut dans la capitale & fit admirer le jeune Louis XV.

CHAPITRE XVIII.

Le Président Henault, Sechelles & Menguy, négocient le retour du Parlement; Situation de cette Cour à Pontoise; Vues de Dubois; Portrait du Président Henault.

LE Parlement de Paris, exilé à Pontoise, étoit divisé en trois factions.

La premiere, & la plus nombreuse, étoit composée des Conseillers de la Grand-Chambre, surtout, qui la plupart désiroient de sortir de la Magistrature Parlamentaire, pour obtenir dans la Magistrature Ministérielle, des Commissions ou des emplois : elle étoit composée aussi des Conseillers

âgés, qui ne vouloient plus prendre part dans les querelles du Parlement. Le premier Président, qui, sous un extérieur rude & austere, cachoit un grand sens, & beaucoup de finesse, conduisoit cette faction.

La seconde étoit celle des politiques & des indécis; elle étoit dirigée par l'Abbé Menguy, Magistrat éclairé, éloquent, & porté dans cette circonstance à suivre les insinuations du Gouvernement.

La troisieme faction étoit celle des inflexibles, composée de jeunes Conseillers ardents, sensibles à la nouveauté, attachés à des opinions libres, hardis, & enclins, par mécontentement ou par caractere, à contrarier les vues du Gouvernement. Ce parti redoutable, alors moins nombreux que les deux autres, étoit dominé par l'Abbé Pucelle, Magistrat incorruptible, savant, d'une éloquence vigoureuse, d'un caractere inflexible, que Dubois avoit éloigné du Conseil de conscience, que les Jésuites & les Sulpiciens détestoient, & qui voyoit Noailles éloigné de la Cour, & Bissy, Rohan & Fleury, ses ennemis, triomphans & en place.

Pucelle & Menguy, l'un & l'autre Conseillers-Clercs, l'un & l'autre estimés & écoutés dans leur Compagnie, s'étoient liés d'amitié depuis quarante

rante ans ; leurs différends n'avoient jamais été que des différends d'émulation, pour la gloire de leurs Corps, plutôt que l'effet d'aucune jalousie ; mais l'inflexible Pucelle s'étoit éloigné de Menguy, depuis que celui-ci avoit écouté les Ministres, pendant l'exil du Parlement, & ils ne vouloient plus se rien céder depuis qu'ils étoient à Pontoise ; car Pucelle parloit de périr dans l'exil & les tourmens, plutôt que de devenir l'instrument de l'ambition de Dubois, *capable*, disoit-il, *de vendre cent Royaumes pour son intérêt particulier.* Menguy, au contraire, vouloit traiter avec la Cour de la Régence, qu'il appelloit dans son particulier *la grande prostituée*, craignant que Dubois ne se portât à quelque extrêmité contre la Magistrature.

Le Président Hénault n'étoit d'aucun des partis, mais il les observoit tous ; lié avec Menguy, plein d'estime pour l'Abbé Pucelle, attaché au premier Président, il étoit aimé & recherché de tout le monde : incapable de s'opposer aux violences du despotisme, doué d'un esprit de conciliation, aimant à jouir des charmes d'une société bien assortie, capable de les augmenter, insinuant, quelquefois rusé, toujours d'une égalité & d'une douceur inaltérables, il se trouva dans une situation favorable, pour servir le Gouvernement ; mais comme il falloit agir, & qu'il aimoit

le repos, comme il falloit aller de Verſailles à Pontoiſe, revenir ſouvent, & que ces mouvemens ne convenoient ni à ſes principes ni à ſon exiſtence, il s'unit à Séchelles, dont le caractere étoit plus intriguant, plus actif, & qui ſe chargea des négociations, de préparer les voyes, d'adoucir ſes Confreres irrités, d'encourager ceux qui avoient l'eſprit timide, & de tempérer l'ardeur des jeunes gens; il s'unit à Menguy, il conſultoit le premier Préſident, il environna Pucelle & alla attaquer, avec toutes les précautions de ſon génie cauteleux & pénétrant, l'inflexibilité du vertueux Cardinal de Noailles, que Dubois vouloit conduire juſqu'à l'acceptation de la Bulle *unigenitus*, parce qu'elle devoit l'élever, juſqu'au Cardinalat.

Noailles, inflexible dans tous les tems, même en préſence de Louis XIV, étoit touché des malheurs qui menacoient le Parlement, tant que Dubois gouverneroit la France; & cette conſidération pouvoit l'engager à donner un mandement d'acceptation de la Bulle; mais il diſoit que lors même qu'il l'accepteroit, il reſteroit encore dans le Parlement une puiſſance redoutable aux Moliniſtes, qu'il auroit pour ennemie, ſans ſe réconcilier lui-même avec eux; il refuſoit donc tout mandement, tant que le Parlement refuſeroit d'adopter la Bulle.

Rome, d'un autre côté, ne montroit à Dubois que la perſpective du chapeau de Cardinal, & le tenoit dans l'attente, profitant de l'impétuoſité même de ce Miniſtre, & de ſes déſirs, pour accélérer l'acceptation de ſa Bulle : vainement, Dubois, déſeſpéré de voir que Mailly lui avoit été préféré, l'avoit-il faite enregiſtrer au grand Conſeil ; tout Paris, toute la France, les Moliniſtes eux-mêmes, ſe moquoient de cette maniere de farce, à laquelle des Maréchaux de France, des Chevaliers des Ordres du Roi, les roués du Régent, tous les Seigneurs de la Cour, avoient accouru à l'envi, pour donner leur ſuffrage dans l'enregiſtrement d'une Bulle & pour renforcer le Grand Conſeil, lui-même, qui ne vouloit pas l'accepter. Le Pape, qui avoit reconnu que ce n'étoit qu'une vaine cérémonie, appelloit *l'enregiſtrement peu heureux* ; *forcé*, militaire ; il diſoit que les ſuffrages avoient été mendiés ; il lui falloit une ſolemnelle vérification au Parlement.

Ainſi, Dubois ſe déſoloit, & des obſtacles qu'il trouvoit dans la Magiſtrature, & des conditions que Rome demandoit pour le Cardinalat ; il pouſſoit le Régent, & il l'engagea juſqu'à des ſollicitations particulieres, pour que Noailles donnât l'exemple au Parlement de ſa ſoumiſſion à la Bulle. Le Régent renouvella donc ſes anciennes ſuppli-

cations, & il fut aidé de tous ces messages de la Cour, que Dubois dirigeoit, contre l'inflexibilité du Cardinal; mais Noailles, plus ferme que le Ministere, n'étoit variable, disoit toujours qu'il étoit des intérêts du Duc d'Orléans de maintenir les principes qu'il avoit professés dès le commencement de sa Régence, que les appellans méritoient toujours sa protection, qu'il ne pouvoit changer de principes lorsque le Ministere en changeoit, & que si cependant le Parlement acceptoit la Bulle du Pape, il se réuniroit à la Magistrature, qui, dès ce moment là, seroit chargée de l'exécution de la loi, & qui en feroit une loi de l'Etat. *Alors, seulement*, disoit-il, toutes les puissances seront unies pour le maintien de la tranquillité publique, pour le retour de la paix, & le Parlement en sera le garant.

L'impétuosité, les désirs, & l'ambition de Dubois, augmentoient à mesure qu'il voyoit ces nouveaux obstacles; il avoit l'esprit & le cœur si faux, qu'il ne trouvoit dans les principes de Noailles que des subtilités théologiques & des cavillations : il alla donc au fait, & prépara la raison des Ministres; il fit entendre au Cardinal, par Villars & par ses autres émissaires, que s'il ne donnoit son mandement, on l'exileroit bien *loin du champ de bataille*, selon ses expressions, ajoutant que le

Parlement seroit transféré plus loin encore ; il assûroit, enfin, qu'on pourroit se passer du Parlement, lui donner du papier pour remboursement de ses offices, lui substituer le Grand-Conseil, & dissiper des *Magistrats aussi récalcitrans*, qui faisoient difficulté d'enregistrer une Bulle que toute *la terre avoit déjà enregistrée avec tant de plaisir.*

Ce langage donnoit alors beaucoup à penser à tous les observateurs des événemens ; il irritoit la faction de l'Abbé Pucelle, il inquiétoit celle du premier Président qui se renforçoit de celle des politiques ; Menguy, habile négociateur, pénétrant, voulant conserver son Corps dans un moment de crise, détestant Dubois, le méprisant même, crut trouver, comme jadis du temps de la Fronde, le salut du Parlement dans son union intime avec l'Archevêque de Paris ; il le confirma dans sa résolution de ne rien faire sans l'aveu du Parlement & sans sa participation, disant que la résistance ou la soumission de l'Archevêque & du Parlement seroient plus appréciées de la Cour de la Régence, & que l'union rendroit leur conduite respective plus importante & plus remarquable. Menguy opinoit cependant pour l'acceptation ; il croyoit que le Parlement ayant une fois enregistré la Bulle, & le Cardinal ayant accepté, on verroit de nouveau la paix s'introduire dans l'Eglise de France.

Le Cardinal lui promit donc qu'il ne feroit rien sans le Parlement, & l'Abbé Menguy en porta la nouvelle à Pontoise, ce qui l'attacha davantage à la faction des inflexibles, déja peu contens de son esprit de conciliation.

Dubois étoit furieux de cette redoutable réunion; il envoyoit Villars, il envoyoit tous les Pairs du Royaume pour adoucir Noailles, pour ramener le Parlement; ces instrumens aveugles des passions du Ministere négocioient, ensuite ils menaçoient; ils jettoient des doutes, des incertitudes, ils donnoient des fausses allarmes; ils balotoient les Conseillers & les Présidents; mais ils traitoient avec le premier Président, avec les politiques, avec Menguy, avec le Président Hénault; le seul Pucelle étoit intraitable, *maîtrisant* seul les caracteres *indomptables* du Parlement, ceux qui étoient incapables d'entrer en négociation & qui auroient cru se déshonorer d'écouter les insinuations de Dubois.

Dans ces circonstances difficiles, Henault alla voir Leblanc, Ministre depuis long-temps, son ami & lui représenta tous les dangers d'abolir le Parlement; il lui fit une peinture naïve des maux qui menaçoient la France, si on vouloit anéantir la Magistrature; il lui montra les effets funestes, les mouvemens, les révolutions

que pouvoit entraîner la ruine d'une armée de gens d'affaire qui étoient à la suite du Parlement. « Quel remede trouvez-vous, lui disoit-il, à tous » ces maux ; pouvez-vous connoître l'événement » qui doit résulter du combat que vous engagerez » entre le Ministere & la Magistrature expirante » ?

Leblanc n'étoit point, comme Law, de l'avis que le Parlement fût dissipé ; il desiroit une conciliation ; il dit qu'il en parleroit à l'Archevêque de Cambray (Dubois) qui avoit, sur cet objet, la confiance du Régent : il le vit en effet ; mais Dubois demandoit le mandement du Cardinal pour préalable, suivi de la vérification de la Bulle au Parlement, pour conclusion.

Hainault, Leblanc, Séchelles & Menguy allerent donc supplier & conjurer le Cardinal, qui promit d'aller au Palais-Royal trouver le Régent, pour l'engager à mander le premier Président, afin d'entrer en négociation avec le Parlement, pour accepter ensemble la Bulle *unigenitus*, avec des modifications ; alors Hainault, Leblanc, Séchelles & Menguy, pour ne pas perdre du temps, proposerent de partir tout de suite pour voir le Duc d'Orléans, & le Cardinal s'y détermina.

Arrivés chez le Régent, ils apprirent les projets insensés du Ministere, contre le Parlement ; on leur fit connoître que cette Compagnie alloit

être transférée à Blois, où elle recevroit, peut-être, le coup fatal de son anéantissement ; ils apprirent qu'on vouloit donner de nouvelles formes à la justice, & que des Membres même, du Parlement, avoient donné au Conseil du Régent des mémoires pour le succès de cette révolution : le Cardinal stupéfait, Menguy, Hainault, sortirent du Palais-Royal, se frappant la poitrine, & détestant le Parlement, la France, le dix-huitieme siecle & tout le genre humain ; ne faisant pas attention qu'ils étoient eux-mêmes presque dans ce cas, aux yeux de Pucelle & de ses adhérens, qui vouloient périr dans l'exil, plutôt que de traiter avec le Gouvernement.

Dans cette conférence de Noailles & des chefs des politiques avec les Ministres, le Régent avoit traité avec aigreur le Cardinal ; il lui avoit demandé d'une maniere absolue & impérative son mandement ; il lui avoit dit qu'ayant long-temps attendu ce mandement promis, ses versatilités & ses délais, ne pouvoient lui convenir davantage ; rien ne pouvoit calmer Dubois ni le Régent, & les négociateurs & les Ministres s'étoient séparés si mécontens, que les Ministres laisserent les autres dans l'indécision sur les coups d'Etat dont ils menaçoient, tandis que le Cardinal les laissoit dans la persuasion que l'exil lui seroit plus

supportable que son séjour dans une capitale où régnoit l'iniquité, ajoutant que s'il le vouloit bien, il pourroit encore long-temps embarrasser le Régent : ce Prince déconcerté, résolut alors d'appeller le premier Président.

Ce Magistrat étoit sans doute dévoué à la Cour du Régent, il étoit l'homme du Roi auprès de sa Compagnie ; mais il ne pouvoit consentir à la ruine du Parlement ; il connoissoit sa position difficile ; il tenta de fléchir le Cardinal ; il lui promit d'employer tous ses moyens pour gagner sa compagnie, & pour obtenir l'enregistrement : mais Noailles irrité étoit encore plus inflexible, & ne voulut jamais rien accorder que de concert avec le Parlement. Dubois eut recours alors à la grande resource des Ministres, l'exil à Blois fut résolu, & l'infâme passa la nuit à l'expédition ou à la signature de deux cent lettres de cachet.

'Hainault, sa lettre de cachet à la main, vola à l'Archevêché, & fut suivi de Menguy & du premier Président : » *l'Etat va donc devenir* la proie de » Dubois & de Law, dit Menguy au Cardinal, si » le Parlement est envoyé à Blois, car cet exil n'est » que le prélude de la ruine de la Magistrature. » Que prétendez-vous donc faire, Monseigneur, » par un si long refus de votre mandement ? Vou- » lez-vous armer ces furieux & achever leur

» triomphe ? Le Régent ne peut sans doute vous » forcer à rien, vous ne craignez que Dieu, vous » ne suivez que votre conscience, vous êtes atta- » ché à des principes, & vous méprisez les mena- » ces des hommes ; mais voyez, Monseigneur, où » nous conduit votre refus ; il perd l'Etat, il ruine, » il anéantit le Parlement : faites, par générosité, ce » que vous n'auriez jamais fait par foiblesse ; vous » avez assez montré que vous êtes capable d'un parti » ferme, rendez-vous au péril qui nous menace, » Monsieur le premier Président & moi, nous vous » promettons que votre exemple sera suivi de Mes- » sieurs du Parlement ».

Pendant ces négociations, un grand personnage gardoit un silence mystérieux à la Cour du Régent ; il en observoit les mouvemens avec inquiétude, il tempéroit les avis extrêmes des Ministres, il négocioit avec le Cardinal, pour le rapprocher du systême de la Cour. Tel étoit Daguesseau, Chancelier de France : rentré à la Cour depuis quelque temps, il avoit perdu une partie de l'estime publique, en restant en place pendant l'exil du Parlement, & on disoit de lui, que son intérêt personnel lui avoit fait sacrifier ceux de sa Compagnie ; on lui appliquoit ce qu'on avoit dit du Chancelier Olivier, qui avoit été rappellé à la servitude plutôt qu'à la fonction de la premiere charge de l'Etat.

D'autres rapportent, que, semblable à l'Hôpital, il ne restoit en place avec tranquillité & simple observateur, que parce que la contradiction ne pouvoit servir qu'à le perdre; qu'il occupoit, en attendant, une place dont les Lorrains modernes disposeroient; & que Daguesseau, quand même il ne feroit aucun bien, devoit rester en place, pour empêcher qu'elle ne fût occupée par quelque scélérat qui y feroit beaucoup de mal.

Ces derniers, expliquoient les vrais sentimens de Daguesseau, qui immoloit sa réputation au bien de l'Etat; mais quand ce grand Magistrat connut les dispositions du Régent, qui ne rougissoit pas de se montrer l'instrument de Dubois; quand il le reconnut porté à se jouer de la Magistrature (qui l'avoit fait Régent & qui lui avoit attribué le pouvoir absolu sur le militaire), au point de l'exiler d'une ville à l'autre, Daguesseau se réveilla de sa léthargie apparente, il alla chez le Régent, & lui dit qu'il avoit dissimulé tous les malheurs de la France, dont il avoit été le témoin & quelquefois l'instrument; mais que l'Etat étant à la veille de sa ruine, & les peuples menacés de perdre le seul soutien qui leur restât, il devoit se retirer; qu'il ne pourroit plus faire aucun bien, puisque la justice même, étoit anéan-

tie, & il pria le Régent de lui retirer les sceaux. Cette nouvelle, dans l'instant, se répandit dans toute la France; on observoit de tous côtés, mais en silence, sans émotion & toujours en chantant, les manœuvres du despotisme, on attendoit sans indignation ce qui alloit arriver au Parlement; on se demandoit qui des trois seroit sacrifié à l'infâme Archevêque de Cambray, du Cardinal de Noailles, du Parlement, ou de Law; & on attendoit avec une espece d'indifférence, les plus grandes révolutions dans l'État; la substitution du Grand-Conseil, d'une Commission Ministérielle, d'une Compagnie, l'instrument passif & aveugle des Ministres, à cette Cour de Parlement, qui avoit eu le courage de parler quelquefois aux Rois, & de tenir un langage populaire dans la Cour même de nos Monarques.

C'est alors que le vertueux Noailles, voyant le Ministère déserté des honnêtes gens, & conduit par Law & Dubois, parut touché de situation de l'Etat; aucune considération humaine, la menace d'être enlevé, conduit à Rome, livré à l'Inquisition, & renfermé au Château Saint-Ange, n'avoit pu intimider ce grand Cardinal; il fut ému de la destinée des Peuples, il porta au Roi son Mandement; & les Courtisans eux-mêmes, ces gens sans caractere & sans vertu,

le Prince & les Ministres, en furent si touchés, qu'ils reprocherent à Law & à Dubois, l'énormité de leurs entreprises; le Régent appella la conduite du Cardinal, une *conduite Angélique*, & ne songea qu'à réparer les maux qu'il alloit faire, en ordonnant que le Parlement ne fut pas transferé à Blois; comme il devoit s'y soumettre le jour suivant. Il ne s'agit donc plus que de rechercher les moyens de retenir le Parlement à Pontoise, & de conserver l'infaillibilité ministérielle, qui n'a jamais avoué ni ses perfidie ni ses bassesses.

Hainault, Sechelles & le Blanc, imaginerent donc d'engager le Président à faire un choix des Conseillers les plus courtisans, pour prendre congé du Prince avant d'aller à Blois, où la Cour de Parlement étoit éxilée. Il ne manqua pas à Paris de Conseillers (car c'étoit le tems des vacances) qui ne désiroient que des occasions de plaire; ils suivirent donc le Président au Palais-Royal, au nombre de vingt-deux, qui représenterent très-humblement combien les peuples étoient souffrans des inconvéniens du transport d'une ville dans un autre, du sanctuaire de la Justice : & comme notre langue est riche d'expressions orientales, de subjection & de bassesses, s'étant formée à la Cour, sur-tout de nos

Rois, ils ne manquerent point de termes pour exprimer leurs sentimens. M. le Duc, Law, la Vrillere, le Duc de la Force, Desforts, Biron, Simiane, qui environnoient le Régent, rendoient cette visite plus intéressante. Le premier fit des complimens au Parlement, le second qui voyoit son ennemi triompher, eut la contenance forcée d'un Ministre piqué. La Vrilliere offroit la bêtise peinte sur sa figure. L'agioteur, Duc de la Force, Biron & Simiane avoient le visage tout altéré d'un rire sardonique, & cette contenance si connue des jeunes courtisans à l'aspect de quelque personnage de la robe; le Régent seul fut aimable, & reçut avec bonté le Parlement. Il lui dit, que puisque la translation à Blois souffroit des inconvéniens, il consentoit que la Vrilliere changeât les lettres, & il lui désigna la ville de Pontoise; le Premier Président vouloit obtenir le retour à Paris; mais le Duc d'Orléans lui répondit que le moment favorable n'étoit point arrivé; & l'imbécille la Vrilliere, que le Régent lui-même regardoit comme uniquement capable de signer & d'expédier des Lettres-de-cachet, renvoya de Blois à Pontoise la Cour de Parlement, *sous peine de perte de places*, aux termes des Lettres-de-cachet. Je ne sais s'il est en Europe quelque souveraineté, où le sort d'un

Magistrat & de son Corps, dépendent de cette sorte, des caprices d'un Gouvernement.

Le Parlement assemblé quelques jours après à Pontoise, après la Messe rouge, parla d'un autre ton que les vingt-deux volontaires qui s'étoient présentés au Palais Royal; il fut dit avec courage qu'on avoit couvert d'opprobre la Compagnie; que le premier devoir d'un Magistrat, quand il ignoroit la cause d'une punition aussi nouvelle, & aussi étrange que l'exil, étoit de déconcerter par la fierté & la constance, plutôt que de fléchir, en présence du Ministre, & l'on ajouta que les Conseillers & le Président lui-même, qui avoient été au Palais-Royal, en maniere de supplians, & comme pour demander pardon du passé & grace pour l'avenir, séparément du reste de la Compagnie, avoient passé leurs pouvoirs.

Le Président répondit que toute assemblée étant proscrite, chacun s'étoit présenté comme particulier, & qu'il avoit été nécessaire d'agir comme tel avec le Duc d'Orléans. Dubois avoit voulu que dès la premiere séance on présentât sa Bulle & on demandât les voix; sa cupidité, son ambition & le desir du succès, lui montroient la possibilité de l'enregistrement; les chefs qui le désiroient aussi, d'une maniere plus tranquille & sans rien précipiter, l'ajournerent pour avoir

le tems de négocier avec les différentes factions qui diviſoient le Parlement.

Hainault & Menguy ne perdoient aucun moment, pour préparer cet enregiſtrement, & ne craignoient que Pucelles, toujours invulnérable; mais il fut réſolu de le faire agir adroitement en faveur de la Bulle, comme il eût agi lui-même dans le parti contraire, & on dit qu'il étoit néceſſaire de lui laiſſer le ſoin & la gloire de conduire ſes partiſans, de lui ôter, ſur-tout la crainte des témoins de toute indulgence. On lui fit entendre auſſi que la faction de la Grand-Chambre, une fois unie, comme on l'expéroit, à celle de l'Abbé Menguy; il auroit la honte d'une défaite. L'Abbé Pucelles craignoit, l'inutilité des réſiſtances; il n'étoit dans ſon véritable élément, que lorſqu'il conduiſoit une contradiction véritablement triomphante; il donna lieu d'eſpérer qu'il s'uniroit à ſon Corps, ſi cet acte de condeſcendance étoit jugé néceſſaire à la paix, & ſi on enregiſtroit avec de bonnes modifications: le premier Préſident, l'Abbé Menguy. Le Préſident Hainault, travailloient en attendant à gagner les ſuffrages, à concilier les eſprits, à promettre des modifications: c'eſt dans cette circonſtance que la Vrilliere porta de nouveau au Parlement, la Déclaration en faveur de

de la Bulle, pour l'enregistrement ; & comme le Parisien badinoit toujours légérement sur les plus sérieuses affaires, on chanta les vers suivant pendant plus de six mois.

Sur l'Air : *Ton humeur est Catherine.*

Dis, Colin, pour quelle affaire
Vient l'Envoyé du Sultan ?
Il vient, au nom du Saint Pere,
Faire adopter l'Alkoran.
Ah ! par-bleu Colin, tu railles,
Comment fera-t-il ? *Comment !*
Couet, lui répond de Noailles,
Et Mengui du Parlement.

Ce Couet avoit sollicité le Cardinal à signer son Mandement, tandis que les Présidens Portail, Chauvelin, Henault, Blamont & Poncet, tenoient des conférences secretes pour convenir des modifications à mettre dans l'enregistrement.

L'affaire ainsi préparée, le jour de la grande décision arriva, & le premier Président, toujours l'homme du Roi, qui tenoit à la Cour de la Régence, dont il étoit pensionné, & à la Magistrature, dont il étoit Membre, fit un fort beau discours, où l'homme à deux faces se mon-

troit évidemment ; il demanda (dans le cas que la Compagnie voulût enregistrer la Déclaration), qu'elle protégeât tant de vertueux appellans au futur Concile, intéressants & recommendables par leurs lumieres, leur piété, qui seroient sans azile, sans juges & sans protecteurs, pour avoir exercé un pouvoir aussi légitime que celui des appels.

Le Président ajoutoit ensuite à sa Compagnie *que ces modifications devoient être courageuses, mais modérées ; justes, mais prudentes, & avec les qualités qui formoient le caractere du vrai Magistrat: il disoit que la Déclaration étoit l'ouvrage du Roi ; que la Compagnie ne devoit point s'écarter du respect qui lui est dû ; qu'elle ne tenoit que de lui seul l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle ne devoit l'exercer qu'avec retenue & ménagement. Ces modifications doivent donc être simples, générales, mais il doit y avoir une force, une énergie, une noblesse qui réponde à la dignité de la Compagnie.*

L'enthousiasme avec lequel le Parlement reçut ce discours, fit augurer bientôt qu'il accepteroit la Bulle ; Dubois avoit pris le Parlement par famine ; il fut donc arrêté qu'on choisiroit des Commissaires. On nomma tous les Présidens à Mortier, Menguy, Pucelles & autres, au nombre de quarante, qui s'entendirent difficilement ;

Chauvelin se chargea d'environner l'Abbé Pucelles, de ne pas le perdre de vue un seul moment & de lui montrer les avantages d'être le Sauveur de sa Compagnie, s'il concouroit à la paix, & voyant qu'on ne s'entendoit pas, il demanda aux quarante un comité de huit, à qui le Premier Président communiqueroit les projets d'accommodement, pour une plus plus facile rédaction, & pour être présentés à MM. les quarante Commissaires. Ces huit se disputerent avec plus de force sur leur mission.

C'est alors que le Premier Président avoua que le Régent lui avoit remis une Déclaration, portant le retour au Parlement des procédures relatives à ces Bulles, dont la connoissance avoit été attribuée au Grand-Conseil, mais à condition que les modifications passeroient. L'Abbé Pucelle, peu à peu se laissa fléchir ; ensuite s'abandonnant à toute la sensibilité de son ame, tendre, impétueuse, chaleureuse ! *Que vont donc devenir les Appelans*, s'écria-t-il, *laisserons nous des bons Citoyens à la merci des Tyrans, & des Ministres qui vont être récompensés du Chapeau en les persécutant ? Laisserons, nous périr les bons Français, qui se sont roidis contre l'ambition de la Cour de Rome ; oublierons-nous*

que nous sommes nous-mêmes des Appellans? Les huit Commissaires, frappés de ces grandes vérités, se regardoient, en admirant l'Abbé Pucelles; & le Premier Président profitant de ce moment de silence, montra toute la ruse de Dubois, qui avoit mis leur sort entre les mains du Grand-Conseil, commission ministérielle pleine de Conseillers prostitués à la volonté du gouvernement; ajoutant que si on n'enregistroit pas la Bulle, ils seroient tous sous la puissance de leurs ennemis, puisque le Grand-Conseil avoit déjà enregistré.

Alors tout le monde embrassa, environna, & comprima Pucelle; il fut supplié, conjuré & baigné de leurs larmes! » Eh bien! dit-il, en sanglo-» tant; que Dubois soit Cardinal; hâtons nous de » lui vendre notre honneur, notre conscience & » signons la Bulle. » Les huit Commissaires se réunirent donc aux trente-deux, & les quarante se présentèrent au Parlement, toutes les Chambres assemblées pour les modifications.

L'Abbé Menguy, qui prit la parole avec beaucoup d'éloquence, prévoyant toutes les objections, fit sentir la nécessité de l'enregistrement.

L'Abbé Pucelle dit qu'il se rendoit avec une grande peine à l'avis commun, à cause des circons-

tances de la Nation, & de la Compagnie exilée. Il dit qu'on enregistroit une déclaration mauvaise, mais avec des bonnes modifications.

La Porte ouvrit l'avis de rejetter la Déclaration; car sa femme, Janséniste déclarée, lui avoit défendu de délibérer pour l'enregistrement.

Le Feron, Dupré de St. Maur, Mallet, Pâris soutinrent cette opinion solitaire : le Parlement vérifia donc avec les modifications; & cette affaire finie, la Cour enregistra par acclamation les Lettres-Patentes qui rendoient au Parlement le jugement des contestations au sujet de la Bulle; le Régent en apprit les nouvelles avec une joie inexprimable, croyant toutes querelles religieuses terminées en France, puisqu'elles l'étoient au Parlement. C'est dans cette circonstance qu'il renvoya Law, comme il l'avoit promis au Premier Président & au Cardinal de Noailles.

Le 16 Décembre 1720, la Vrilliere alla à Pontoise porter la nouvelle du retour du Parlement, & de la fuite de Law, qui avoit cédé la place, à l'administration : on apprit aussi qu'il avoit laissé les coffres vuides. De tant de millions, qu'on avoit forcé tous les Particuliers à porter à la banque, il ne restoit que six cens milles livres (1),

(1) C'est à peu-près dans cette situation qu'a laissé le

pour payer les Troupes, les Rentes & les charges. Le Commerce étoit anéanti, les Puissances Etrangères avoient, sous peine de mort, défendu d'aborder dans nos ports, la peste étant en Provence.

C'est ainsi que Dubois gouvernoit l'Etat, dans le Chapitre des orgies ; nous verrons comment il gouvernoit le Régent, pour faire de ce Prince l'instrument de son ambition.

CHAPITRE XIX.

Treve de la Reine d'Espagne avec le Duc d'Orléans ; Mariage de Louis XV & de l'Infante.

LORS même que les Troupes de France faisoient des progrès en Espagne, & prenoient des Villes & des Places, on négocioit à Madrid pour obtenir la paix du Régent.

Le Comte de Belle-Ile, fameux intriguant de

Trésor Royal M. de Brienne, Archevêque de Sens, à sa fuite en Italie, en 1788.

ce temps-là, que le Régent avoit crée Maréchal de Camp, servoit sous Berwick, & passoit d'une armée à l'autre, pour négocier la paix; il venoit même des Frontières d'Espagne, au Palais-Royal, pour en traiter avec le Régent. On se cachoit cependant des Ministres d'Angleterre, qui, par la quadruple alliance, liée avec nous, voyoit avec plaisir notre désunion avec l'Espagne, comme un principe de prospérité pour son commerce : Belle-Ile, adroit, trompeur, exercé dans l'art d'éluder, éloigna avec beaucoup d'esprit sur cet objet, toutes les demandes que lui fit Schaube, l'un des Ministres à Paris de la Grande-Bretagne.

Le Roi d'Espagne, témoin occulaire de sa défaite, desiroit la paix avec la France, sa patrie & le berceau de ses pères; il écoutoit Belle-Ile secretement, & la Reine prit enfin la résolution de faire les premiere démarches auprès du Régent pour la paix.

Avec du génie & de grands talens, le Cardinal Albérony & la Reine, avoient brouillé toutes les affaires d'Espagne. Leur conjuration en France contre la personne du Régent avoit échoué; la France avoit fait la guerre avec succès contre l'Espagne, les Anglois avoient fait des descentes & des invasions dans la Galice; ils avoient enlevé les canons des Espagnols, battu, dispersé &

presque anéanti la flotte qu'Albérony avoit envoyée dans la Méditeranée ; l'Espagne étoit brouillée avec toute l'Europe ; la Reine cependant avoit toujours la même ambition, secrette ; elle vouloit toujours régner en France, ou créer quelque Souveraineté pour ses enfans ; elle haïssoit ceux du premier lit de son époux ; elle redoutoit son état futur de viduité & le triste sort des Reines d'Espagne Douairières. Les sublimes projets d'Albérony n'ayant pu réussir, elle avoit résolu de le chasser ou de ne point le soutenir dans les attaques, que les Puissances de l'Europe ne manqueroient pas de lui porter en voyant ses entreprises manquées ; elle s'imagina, par un tour de souplesse très-délicat, de rechercher l'alliance du jeune Roi de France dont elle ambitionnoit la Couronne, & de retarder son mariage, en lui donnant une de ses Infantes qui étoit en si bas âge que de long-temps elle ne pourroit donner à Louis XV des successeurs à la Couronne. En retardant ainsi une génération qui excluoit la branche d'Espagne pour toujours, elle voyoit une plus grande probabilité du succès de ses vues ; elle avoit en sa faveur les dangers des chasses, des maladies & de la petite vérole ; elle redoutoit les mariages possibles de Louis XV avec Marie Emilie, fille puînée de l'Empereur Joseph, âgée de dix-neuf ans, avec la Princesse Elisabeth de Lorraine, qui avoit l'âge

du Roi. L'une & l'autre auroient pu dans six ou sept ans donner à la France un successeur à la Couronne ; elle imagina donc de marier Louis XV avec sa fille, qui n'avoit que trois ans ; ce qui renvoyoit de treize à quatorze ans la naissance d'un Dauphin, & retardoit ce grand coup de partie qui devoit décider quelle branche de d'Espagne ou d'Orléans succéderoit à Louis XV, en cas de mort de cet enfant, encore si délicat : ainsi ce n'étoit plus par la force armée, ni par des conspirations que la Reine d'Espagne vouloit régner en France. Ces moyens violens avoient été rendus impuissans ; mais elle attendoit du bénéfice du temps une révolution si desirable, elle concluoit une espèce de trève tacite avec la Maison d'Orléans, & se proposoit de rejetter sur Albérony tous les malheurs du temps & des circonstances : la ruine du Cardinal Albérony fut donc résolue, & la Reine d'Espagne ne chercha plus que les moyens de le perdre, sans avoir l'air d'y participer voulant se tenir comme dans un état passif & laisser agir les circonstances

Elles se présenterent bientôt ; car le Régent, l'Angleterre & l'Empereur furieux de voir les dangers qu'ils avoient tous encouru par les mouvemens hostiles d'Albérony, & voyant la décadance des affaires d'Epagne, résolurent la perte du Car-

dinal, & soit que le Régent préssentît les desseins de la Reine, soit qu'il voulût éloigner lui-même la décision de la grande affaire de la succession éventuelle de la Couronne de France, il résolut d'attaquer le Cardinal par le moyen de quelque personnage attaché à la Reine, & Dubois, toujours lié avec les Anglois, dont il étoit pensionnaire, se servit d'un Mylord voyageur en Italie pour sonder le Duc de Parme, & l'employer, selon le dessein de la France auprès de la Reine; cette voie réussit, & Scotti fut envoyé de Parme à Madrid pour perdre le Cardinal; tandis que les Ministres des Puissances qui avoient contracté la quadruple alliance s'entendoient à ne vouloir accorder la paix à l'Espagne qu'après son expulsion.

On gagna en même temps la Dona Piscatori Nourrice de la Reine, qui haïssoit le Cardinal: qui de l'enfance avoit conservé une manière d'empire sur l'esprit de sa Souveraine; la Nourrice voyant cette Princesse moins affectionnée pour Albérony, laissa exhaler sa bile contre lui, & parla haut & grossièrement de ce Ministre; elle repétoit sur-tout *que le Cardinal avoit réussi à tout ce qu'il avoit entrepris pour lui-même, & succombé dans tout ce qu'il avoit voulu faire pour le Roi d'Espagne;* les Princes ne résistent pas à ces raisons; les services du Cardinal furent donc nuls dès ce moment aux yeux de la Reine; &

comme le Roi étoit irrité de l'affront qu'il avoit reçu dans ses frontières où il avoit été faire la guerre en personne ; comme les François avoient pris ses places fortes en sa présence, le Roi, qui d'ailleurs n'avoit d'autre volonté que celle de sa femme ou de son Confesseur, fut du sentiment de la Reine, & la disgrace fut notifiée au Cardinal. Il reçut l'ordre de sortir des terres d'Espagne sans voir, & sans écrire au Roi, ni à la Reine, & d'en sortir dans deux jours.

Le Cardinal Albérony renvoyé, il fut aisé à Dubois & à Daubenton de se concerter sur le retour de la paix entre les Cours de France & d'Espagne ; Daubenton ne cessa de tourmenter le Roi pour le porter à la paix avec la France, & l'engager à accéder à la quadruple alliance ; la Reine de son côté, s'y prêta, & s'unit au Confesseur pour l'obtenir du Roi, qui signa son adhésion à la quadruple alliance ; les deux Cours se raprocherent alors & parlerent d'accommodement.

Ce fut le Roi Philippe V qui en parla le premier, au grand étonnement du Régent & de tout son Conseil, sans que la proposition eût été précédée d'aucun indice antérieur : elle ne fut ni débatue, ni contredite dans le Conseil.

Daubenton, Jésuite adroit, qui ne manquoit à Madrid aucune occasion de servir son Ordre,

la Bulle & la Cour de Rome, étoit alors en correspondance avec Dubois ; il promit de conduire l'affaire des mariages, avec le succès qu'on en attendoit à Paris, sous trois conditions speciales.

La premiere, que Daguesseau seroit chassé de la Cour, & exilé à Fresne, à cause de son obstination contre les Jésuites, & contre la Constitution.

La seconde, que lorsque l'Infante arriveroit à Paris, il lui seroit donné un Confesseur de son Ordre, de même qu'au jeune Roi Louis XV. Le Confesseur de Madame, mere du Régent, nommé le Pere de Liniere, qui n'étoit, ni ambitieux, ni fanatique, mais d'un caractere tranquille, succéda à Fleury, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, qui se retira.

La troisieme, que le Ministere favoriseroit les Jésuites & la Bulle.

Les négociations de Dubois & de Daubenton, alloient plus loin encore, elle tendoient à accelerer à l'Abbé, le chapeau de Cardinal : on négocioit aussi dans plusieurs endroits, pour revêtir ce déloyal Ministre, de la plus haute dignité dont l'Eglise Romaine pût honorer un grand personnage, & on travailloit en France, à Vienne, à Rome, à Madrid, & à Londres pour alimenter son ambition.

Quant au projet du mariage de Louis XV

avec l'Infante, il fut convenu que la Princesse seroit élevée en France; on conclud aussi le mariage de Mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, avec le Prince des Asturies, qui en avoit quatorze, mais qui étoit d'une complexion si délicate, & si peu avancée, quoique fille du Régent, que le Roi d'Espagne la tint éloignée de son fils, qu'il empêcha de réitérer la consommation, si toutefois il fut consommé.

Ce second mariage ne fut point approuvé des Grands, à Madrid, & on affecta de dire, que cette alliance donnoit à la Famille Royale, une parenté peu agréable aux Espagnols, livrés à tous les préjugés des Nations Gothiques & Féodales; ils disoient que la mere de cette Princesse, épouse du Régent, étoit, à la vérité, fille du feu Roi Louis XIV, mais qu'étant née bâtarde, un sang impur, quoique légitimé en 1681, se mêleroit dans celui des Rois d'Espagne. Malgré ces observations, on négocia dans la suite le mariage de Mademoiselle de Beaujolois, quatrieme fille du Régent, âgée de six ans, avec Dom Carlos enfant de la Reine régnante, qui avoit sept ans comme nous le dirons ci-après.

Le Duc de Saint-Simon, qui n'avoit cessé d'environner le Régent, cherchant le moment d'expulser Dubois & de prendre sa place, fut en-

ſuite envoyé par Dubois, en Eſpagne, ſous prétexte d'employer ſes talens à la demande ſolemnelle de l'Infante; mais dans la réalité, pour que ſa préſence ne pût, ni rompre, ni retarder ſes projets ambitieux; ce Seigneur, dès le regne du feu Roi, s'étoit attaché au Duc d'Orléans, & depuis la mort, ſur-tout, du Duc de Bourgogne, il n'avoit ceſſé de lui tenir le langage de cette probité antique, qui eſt toujours reſpectée dans le centre des Cours les plus corrompues, lors même que de jeunes étourdis, ou des libertins, ſemblent s'en jouer extérieurement. Saint-Simon avoit des mœurs, de la galanterie; & avec tout cela, beaucoup de piété & de religion. Son ame paſſionnée, n'avoit point vu d'un œil tranquille, ni les dernieres erreurs du feu Roi, ni le regne de Dubois, dont il étoit le cenſeur impitoyable; il partit pour Madrid avec un des plus brillans cortèges, & ſe diſtingua dans l'art de repréſenter, avec appareil.

On obſerva que Philippe V fit demander officiellement par le Duc de Saint-Simon, au Régent, que l'Infante eût pour Confeſſeur un Pere Jéſuite, & que le Régent lui accorda ſa demande. Mais quand Dubois eut deſtiné le Pere de Linieres au jeune Louis XV, ce Confeſſeur éprouva toutes ſortes d'obſtacles; on ne vouloit pas en général, en France, d'un Jéſuite pour Confeſſeur

du Roi, depuis qu'on avoit connu les ſuites de la fougue & des méchancetés du Pere Tellier. Et, comme il eſt d'étiquete que le Confeſſeur du Roi, nouvellement appellé à cette fonction, va faire des viſites, comme celle de l'Archevêque de Paris doit être la premiere, pour être examiné ſur ſa vie, mœurs, ſcience & doctrinè, ſi le Prélat veut l'exiger, le Pere de Linieres fut obligé d'aller à l'Archevêché.

Le choix d'un Jéſuite, pour ſuccéder à l'Abbé Fleury, qui avoit plu à tout le monde, faiſoit murmurer alors la Cour & la Ville; & Noailles, fort de ce mécontentement & de ce témoignage public, ne put retenir ſon indignation, quand on annonça le Pere de Linieres, Confeſſeur du Roi. *Vous voulez des pouvoirs*, lui dit-il brusquement; *eh bien, vous n'en aurez pas; je vous défends même, d'entendre la confeſſion du Roi; je ne vous en dirai pas les motifs, laiſſez-moi tranquille, j'ai la fievre, & je ſuis enrhumé.*

Le Pere de Linieres fut obligé d'avoir recours à l'Evêque de Chartres, qui l'approuva; le Roi fut confeſſé à Saint-Cyr, qui eſt de ce Dioceſe; & on négocia dans la ſuite avec le Cardinal de Noailles, qui approuva enfin le Confeſſeur.

L'Abbeſſe de Chelles, fille du Régent, ne

reçut pas les Jésuites avec moins d'aigreur que l'Archevêque : *Puisqu'il faut un Jésuite pour confesser le Roi*, lui dit-elle, *j'aime que vous ayez cet emploi autant qu'un autre ; mais je suis fâché que vous soyez Jésuite, car je n'aime pas votre Compagnie.*

Ainsi se termina la grande querelle du Régent contre les Jésuites, qui, plus déliés que lui, réussirent enfin à rentrer à la Cour ; & forcèrent ce Prince à les rappeller, par l'organe même de leur plus cruel ennemi, le Duc de Saint-Simon, Ambassadeur en Espagne.

Le rappel du Duc étant résolu, parce qu'il n'avoit point la confiance du Cardinal, on envoya à Madrid, Chavigny, pour se concerter avec l'Espagne, sur les instructions à donner aux Ambassadeurs des deux Couronnes au Congrès de Cambray, & pour engager Philippe V à desirer encore le mariage de l'Infant Dom Carlos, avec Mademoiselle de Beaujolois.

Dans ses entretiens avec le Roi & la Reine d'Espagne, cette Princesse demanda un jour à Chavigny, pourquoi le Duc d'Orléans ne pensoit pas au Royaume de Naples pour son fils, le Duc de Chartres : Chavigny, qui n'avoit aucune instruction sur cet objet, répondit qu'il ne croyoit pas que le Duc d'Orléans eût de semblables &

de si vastes projets. Sa réponse fut approuvée du Duc d'Orléans; & comme le Roi d'Espagne, pour sonder Chavigny, l'avoit assuré qu'en cas de mort du Roi de France, Louis XV, il secouroit de toutes ses forces le Duc d'Orléans, ce Prince ordonna à Chavigny de répondre, que le Régent ne pouvoit prendre aucunes mesures sur un événement qu'il ne considéroit qu'avec douleur.

Chavigny répandit le bruit, en attendant, qu'il étoit question de marier Mademoiselle de Beaujolois avec le Prince du Brézil; il en parla, par occasion, au Roi d'Espagne, & on se détermina à la Cour de Madrid de demander cette Princesse.

CHAPITRE XX.

Dubois est enfin créé Cardinal; Tencin & Dubois.

LE Cardinal de la Trémoille avoit été chargé à Rome depuis long-temps, d'obtenir du Pape, le Chapeau pour Dubois: mais on sçut que le Pape vouloit donner le Chapeau à Mailly, Arche-

vêque de Rheims, pour l'encourager & le récompenser du mandement qu'il avoit fait en sa faveur de la Bulle, malgré les ordres du Roi ; & Clément faisant allusion à son nom, l'appeloit *Malleus Hereticorum.*

Dubois, mécontent de voir sa promotion retardée, fit de nouveau demander pour lui ce Chapeau ; mais le Cardinal de la Trémoille, soit faute d'activité de sa part, soit refus du Pape, ne réussit pas : Mailly fut nommé Cardinal ; & l'Archevêque de Bourges (Gesvres), fut promu aussi, à la nomination du Roi de Pologne, dans un moment où Dubois attendoit cette grace pour lui ; & comme pour annoncer les promotions, les Ministres ne font partir leurs Couriers que 24 heures après celui du Pape, le Courier de Clément arriva le premier à Paris. Dans son impatience, Dubois envoya Bagnieres à la rencontre de celui du Cardinal de la Trémoille, espérant qu'il lui apportoit la nouvelle de sa promotion : mais s'en trouvant frustré, il écrivit à Rome, au Cardinal de la Trémoille, une lettre si dure, qu'il en mourut de douleur peu de jours après. *

Clément XI mourut, lui-même, & la France envoya les Cardinaux de Rohan & de Bissy, pour assister à l'élection ; & comme Laffiteau avoit

négocié avec peu de succès, pour l'élévation de Dubois au Cardinalat, Dubois chargea l'Abbé Tencin de traiter avec le nouveau Pape ; & promit au Conclaviste qu'il le chargeroit, s'il réussissoit, des affaires de France à Rome : il promit encore au Cardinal, de Rohan pour son retour, une grande part dans l'administration de l'état des affaires.

L'Abbé Tencin, qui avoit acquis la réputation de beaucoup de capacité dans l'art de négocier les affaires extraordinaires, avoit la confiance de Dubois. De sa sœur Religieuse, il en avoit fait une Dame du monde, & de Law Luthérien, un Catholique ; on le crut capable de faire aisément de Dubois un Cardinal ; il étoit cependant alors en procès avec un Abbé de la Veissiere pour affaire de simonie, & c'étoit au jugement de cette affaire, que le Parlement attendoit de se venger de l'Abbé devenu odieux à tout le Corps, parce qu'il étoit l'instrument de la conversion de Law, que la Cour avoit si justement en horreur : aussi, le Parlement, résolu d'en faire une action d'éclat, voulut avant le départ de l'Abbé montrer au public de quoi il étoit capable ; le Duc de St. Simon, qui haïssoit l'Abbé Dubois, Law & Tencin, le Prince de Conti qui s'étoit fait une fête d'humilier ce triumvirat, tout le

parti opposé à Dubois & à Law, s'avertit du jour du jugement de la procédure; la Grand-Chambre fut pleine du plus grand monde, & la cour presque toute garnie de Pairs.

Je n'ai jamais été fort savant dans les matières bénéficiales ou canoniques, je voulus cependant m'instruire de celle-ci. On me dit que Tencin disputoit un Prieuré à la Vaissiere, son Compatriote, en vertu d'une union de bénéfice à l'Abbaye de Vézelay, que Tencin possédoit; on disoit que pour conserver ce Prieuré, Tencin avoit donné beaucoup d'argent, & fripponné la moitié de la somme; Aubri, fameux Avocat, fit donner Tencin dans le panneau, & le conduisit d'une raison à l'autre, jusqu'à l'aveu qu'il gagneroit son procès contre Vaissiere, s'il juroit qu'il n'avoit pas donné de l'argent; l'Abbé Tencin étoit présent, & dit hautement! *Si je jurois! Je suis prêt à lever la main, & à protester que je n'ai jamais traité pour le Prieuré, s'il plaît à la Cour de recevoir mon serment.* C'étoit où Aubry en vouloit venir; *évitons, évitons, le double scandale*, lui dit-il; *voilà la vérité.* Et il montra le marché du bénéfice, *Signé*, TENCIN, en original.

La Cour & toute la Compagnie, de l'intérêt suspensif qu'ils prenoient à la cause, passerent dans

une sorte de fureur contre Tencin; les Pairs le huerent; il voulut s'échapper; mais son adversaire qui attendoit le coup de théâtre, le força à reparoître, & à être témoin de son jugement. Il fut amendé.

C'étoit pourtant le personnage qu'il falloit à Dubois: il partit pour Rome, pour le Conclave où fut élu Innocent XIII. Lafiteau, Evêque de Systeron, étoit à Rome pour les affaires de France; Tencin fut chargé du secret, & Lafiteau renvoyé.

Le Cardinal Conti, issu d'une des quatre principales familles de Rome, étoit favorisé au Conclave par la faction Françoise; & comme il avoit un frère, mort dans les armées de l'Empereur, & qu'il avoit été Nonce en Portugal, il réunissoit sur sa tête les suffrages des principales factions du Conclave; le Cardinal de Rohan, qui étoit chargé du secret du Roi, eut l'ordre avant de se déclarer en sa faveur, de tirer de lui la parole qu'il feroit Dubois Cardinal, ce qu'il promit. S'il y a quelque travail pénible, rebutant même pour un Historien, c'est d'avoir à suivre la marche de l'ambition, de l'indigne Dubois, pour être Cardinal.

Qu'on se souvienne donc qu'il demanda le Chapeau à Louis XIV; qu'il se promit à Londres

de l'obtenir un jour ; qu'il traita avec l'Empereur, & qu'il lui sacrifia nos principes sur la maison d'Autriche.

En France, il remplit la Bastille de Jansénistes qu'il avoit protégés, & fit exiler le Parlement, sous prétexte des séditions populaires qu'il occasionnoit, & on a vu toutes les indignités qu'il lui fit souffrir jusqu'à l'enregistrement de cette Bulle : il avoit déjà changé le Conseil de Conscience en Conseillers Molinistes, éloigné Noailles, & menacé ce Prélat du dernier châtiment, s'il ne donnoit un mandement d'acceptation.

A Rome il corrompoit des Cardinaux & des Prélats, & le produit de la ruine de mille familles, par la banque, étoit employé à alimenter la cupidité de l'indigne Archevêque de Cambrai : il avoit traité aussi avec le Cardinal Rohan, pour avoir le Chapeau par ses négociations, & il avoit négocié en Espagne avec d'Aubenton : enfin, quand il vouloit cacher son ambition, il faisoit agir & parler le Régent.

Instruit de quelques traits de Dubois, le Prince n'avoit point cependant pour ce Ministre les égards que les Princes ont toujours pour la Prélature quand elle se tient dans la vertu & la modestie de son état ; il le tutoyoit toujours & prenoit souvent avec lui le ton qui exprime le

plus grand mépris ; plusieurs fois même il le frappa : quelques jours après son Sacre, on sçut qu'il lui avoit donné des coups de poingts ; Dubois est même le seul personnage que le Régent se permît de maltraiter de la sorte, car il étoit bon de son naturel, railleur ; mais indulgent.

Un autrefois l'Archevêque voulant se composer, montrer de la contenance & représenter au Régent irrité, sa *dignié d'Archevêque*, ce Prince le poussant jusqu'à l'angle de son cabinet, lui donna un coup de pied pour sa qualite d'ancien Ministre, un second pour celle de Maquereau, un troisième pour celle de Coquin, un quatrième pour celle de Prêtre, & un cinquième pour celle de l'Archevêque de Cambray ; *je vous pardonne*, repartit en plaisantant le Prélat, *parce que j'en attends un sixième en qualité de Cardinal.*

L'empereur en effet donnoit alors non-seulement son consentement pour que Dubois fût tout de suite créé Cardinal ; mais il ajoutoit sa recommandation secrete, & Philippe V y accéda, après avoir fait des oppositions à sa création ; ainsi le Châpeau arriva, & le Régent qui présenta la nouvelle Eminence au jeune Louis XV, lui dit, en présence des Courtisans, que c'étoit à M. Dubois que S. M. devoit la tranquillité de l'Etat

& la paix de l'Eglise de France, qui devoit être déchirée d'un systême cruel, & que pour récompense le Pape l'avoit créé Cardinal.

L'élévation de Dubois à la pourpre ne put contenter néanmoins les Molinistes même qui l'avoient fait Cardinal, parce qu'ayant obtenu ce qu'il vouloit d'eux, le Jenfénisme & le Molinisme l'intéresserent également : les Fanatiques des deux factions se déclarerent donc contre lui & blâmèrent son esprit de conciliation & son indifférence ; car là finissoient leurs débats, leur situation intéressante. Les Grands jaloux de son élévation, le Parlement qu'il avoit humilié, l'ancienne Cour qu'il avoit éloignée, le parti des Princes légitimés qu'il avoit proscrit, les Devôts scandalisés, les honnêtes gens dont il se moquoit, tombèrent sur lui : mille vers satyriques, des chansons, des estampes le poursuivirent, ensorte que s'il eût eu quelque pudeur, il eût payé cher son élévation. On l'appella pendant six mois le *Cardinal Cartouche*.

Il manquoit la croix de l'Ordre au Cardinal pour être revêtu de toutes les dignités qu'il y avoit en France ; il fit parler à Clairenbeau, Généalogiste de l'Ordre pour chercher les moyens de l'obtenir ; ce Généalogiste repondit qu'il n'y en avoit aucun, qu'il ne pouvoit l'obtenir que par une charge incompatible avec sa dignité de Cardinal, & qu'il

n'y avoit aucun exemple qu'on eût été reçu Chevalier ou Commandeur sans faire les preuves accoutumées; il mourut ensuite, quand il méditoit la création d'une charge d'un nouveau genre pour en être décoré.

Dubois ne pensa donc plus qu'à présider le Conseil d'Etat; pour y réussir sans obstacle, il essaya d'abord de se faire nommer Chancelier de France; on fit proposer à d'*Aguesseau* de céder sa dignité avec un dédommagement de cent mille écus que Dubois offroit de lui faire toucher; mais au refus du Magistrat, que l'or n'avoit jamais ni séduit ni attiré, Dubois prit une autre marche, celle de la persécution; elle fut résolue contre tous Conseillers assez fermes & honnêtes pour s'opposer à ce que Dubois les présidât & malheureusement il fut soutenu par le Régent.

Le Cardinal de Rohan arrivant de Rome après l'élection d'Innocent XIII, il fallut pour le récompenser de ses services & pour soumettre à sa Présidence les Conseillers, l'introduire dans le Conseil d'Etat & le faire placer avant les autres. Sa haute naissance les obligea au silence; & c'est ce silence du Conseil que Dubois vouloit obtenir pour l'imposer ensuite à son égard; aussi le Cardinal de Rohan fut-il appellé depuis ce temps-là le *Cardinal la Planche*, parce qu'il ne s'étoit présenté là que comme Moyen. Le Cardinal de

Rohan prit donc séance au Conseil après les Princes du Sang & avant les Maréchaux de France: quelques jours après arriva le Cardinal Dubois au Conseil, & il se plaça immédiatement après le Cardinal de Rohan, ce qui fit sortir ou retint loin du Conseil, le Chancelier, les Ducs & Pairs & les Maréchaux de France; & on assura que le Duc de Noailles avoit été jusqu'à dire à Dubois que l'histoire n'oublieroit pas que son entrée au Conseil en avoit éloigné les Grands du Royaume. Le Régent qui n'avoit pu adoucir Noailles l'exila. Les Mininistres seuls dont le sort & la fortune dépendoient de Dubois, resterent donc au Conseil; mais Villeroy, qui avoit une grande influence à cause de son âge & de la place qu'il avoit auprès du Roi, dont il étoit Gouverneur, protesta; ce qui lui attira dès-lors tout le ressentiment de Dubois qui ne lui pardonna pas. Enfin les Maréchaux de France se retirerent.

Il fut alors résolu que Dagesseau, inflexible comme les autres, seroit exilé & qu'un homme doué de bonne volonté, d'Arménonville, seroit Garde des Scéaux de France; il prit la place sous le Cardinal sans difficulté.

CHAPITRE XXI.

Exil de Villeroy, Gouverneur du Roi; Dubois déclaré premier Miniſtre.

Il ne reſtoit donc plus en place aucun de ces eſprits dangereux & mécontens, qui avoient eſſayé de troubler les vues du miniſtère, ou les projets de la Régence. La faction des Princes légitimés, étoit diſſipée. Le Duc du Maine, & les Chefs de la confédération, étoient écartés. L'Eſpagne, qui avoit armé les Mécontens, avoit fait la paix avec la France. Albérony qui avoit erré en Italie, de village en village, étoit trop heureux d'avoir conſervé ſa vie & ſa liberté. Enfin, un double mariage ſembloit unir intimement les deux branches de la même famille régnante en France & en Eſpagne.

Mais il reſtoit encore un très-grand Seigneur en place, & dans le ſein même de la Cour, qui fixoit ſur lui tous les regards; c'étoit un vieillard hargneux, & toujours grondant, *un reſte de l'an-*

cienne Cour, pour me servir des termes de ce temps-là, qui après avoir travesé Dubois de toutes ses forces, après avoir surmonté toutes sortes de dangers de perdre sa place, s'y maintenoit avec fierté, défioit le Ministere, ne vouloit tenir aucune grace, ni pensions de la Régence; accabloit de critiques ou de sarcasmes, toutes ses opérations, captivoit déjà la volonté du jeune Louis XV, & travailloit de loin à s'emparer un jour de sa confiance; tel étoit le Maréchal de Villeroy, Gouverneur du jeune Monarque.

Villeroy, nommé par le testament même de Louis XIV, Gouverneur du jeune Louis XV, s'étoit imaginé qu'on l'avoit laissé en place, parce qu'il étoit l'homme nécessaire; il portoit avec lui un nom distingé sous Henri IV, & ensuite sous le feu Roi Louis XIV, qui eut pour Gouverneur, le pere de celui dont nous parlons, & à qui, pour cette raison, sur-tout, on confia la garde & l'éducation du Roi Louis XV. Villeroy avoit été fait prisonnier à Crémone, en 1702; il avoit perdu la bataille de Ramillies, en Flandre, & ne s'étoit plus présenté si souvent à la Cour de Louis XIV, quand Madame de Maintenon, qui le connoissoit à fond, & qui avoit besoin d'une personne de confiance comme lui, pour une infinité de détails, favorisa son retour dans les bonnes graces

du Roi; auſſi, ſa reconnoiſſance ne ſe démentit jamais envers la Favorite; il conſerva avec elle juſqu'à ſon dernier ſoupir, ſes liaiſons & ſa correſpondance; n'agiſſant que d'après ſes principes, & peut-être, par ſes inſinuations, n'ayant avec elle qu'une volonté, & témoignant avec aigreur & avec beaucoup de hardieſſe, ſon extrême mécontentement, ſur-tout, de l'élévation de Dubois au Cardinalat; ne manquant aucune occaſion de lui témoigner combien il étoit déplacé dans le Miniſtère, & indigne d'occuper dans l'Egliſe le poſte qu'il y tenoit.

Villeroy avoit un de ces caracteres indomptables, qui fatiguent toujours les caracteres faciles & légers, tels que celui du Régent & de Dubois, qui, l'un & l'autre, à une grande hardieſſe dans les principes de Morale & de Religion, joignoient beaucoup d'indifférence ſur l'étiquette, la repréſentation, & les plaiſirs ordinaires & décens; tandis que Villeroy, outre l'inflexibilité de ſon ame, étoit connu encore par la ruſticité, pour ainſi dire, de ſon caractere; ne pouvant en rien ſe contraindre, ni cacher ſes ſentimens, ſur les événemens extraordinaires, que la facilité du Régent avoit entraînés; il penſoit encore que la Régence étoit dans le Duc d'Orléans, une véritable uſurpation; que le teſtament du feu Roi, étoit

la seule loi légitime qui obligeoit tout bon François attaché à son Monarque : l'exil & l'emprisonnement du Duc du Maine & de ses partisans, étoient l'effet d'une tyrannie intolérable; le Cardinal Dubois n'étoit qu'un insigne scélérat, & peut-être, Villeroy, qui étoit crédule, & qui se connoissoit peu en caracteres, ajouta-t-il foi bien légerement à cette calomnie atroce, que la vieille Cour de Louis XIV sçut accréditer, & qui accusoit si faussement Philippe d'Orléans, d'avoir empoisonné les restes de la Famille Royale, pour s'emparer un jour du Trône, après l'accomplissement de tous les forfaits antérieurs, & nécessaires pour y monter.

Quoiqu'il en soit de ses sentimens, & de ceux qu'il pouvoit sur cet article inspirer au jeune Monarque, il est constant qu'il se comporta avec son Elève, comme s'il avoit craint qu'il dût être empoisonné. Jamais il ne le perdoit de vue, jamais il n'avoit permis un seul tête à tête avec le Régent, toujours il assistoit à ses travaux avec le Roi; conduite désolante pour un Prince tel que Philippe d'Orléans.

Ce Prince, & l'Abbé Dubois, souffrirent donc de Villeroy, tout ce qu'il plaît à un vieillard atrabilaire, qui se croit tout-puissant & inattaquable; ils entendirent les plaintes perpétuelles

qu'il fit à chaque opération ; ils essuyerent ses railleries & ses sarcasmes.

Mais quand la majorité approcha, quand le jeune Monarque fut arrivé à cet âge, qui est susceptible d'un véritable attachement, & de prendre d'un Gouverneur des principes & des maximes de conduite, le Régent & Dubois dans l'appréhension qu'un jour ils seroient sacrifiés à la haîne d'une personne qu'ils avoient vainement tenté par des grâces, de gagner à eux, résolurent de le perdre lui-même, sans attendre les coups qu'il pouvoit leur porter, & de rechercher de loin une occasion assez favorable, pour que l'opération ne pût manquer : le Maréchal, par un de ces raisonnemens, qu'un homme tant soit peu adroit fait toujours sur ses intérêts les plus chers, démêla bien ce projet, ou, peut-être, en fut-il instruit d'avance ; mais, soit que son amour-propre lui fît présumer qu'il ne pourroit perdre aisément son autorité, qui prenoit sa source au testament du feu Roi, & qui avoit été reconnue par les arrêtés du Parlement, lorsqu'on adjugea au Duc d'Orléans la Régence ; soit par un de ces aveuglemens qui empêchent les Ministres & les gens en place, de voir les écueils qui les environnent, Villeroy méprisa ces avis, ou ses propres pressentimens.

Dubois, pour le perdre plus vîte dans l'esprit

du Régent, s'avisa d'un stratagême capable d'accélérer l'affaire. Il fit écrire des lettres en Bretagne, adressées à Villeroy, où il s'agissoit de nouveaux complots. Dans cette Province, toujours irritée contre le Régent, il restoit un parti de mécontens; & si l'accusation étoit une calomnie, au moins n'étoit-elle pas téméraire. Le Premier Président du Parlement de Paris, reçut aussi une lettre semblable à celle de Villeroy, où il étoit dit qu'on en écrivoit une autre au Maréchal de Villeroy. Le Président, homme de Cour, ne manqua pas de porter sa lettre; mais le Maréchal ne rendit pas la sienne, & Dubois eut l'occasion de lui en faire un crime auprès du Régent. Depuis ce temps là, le Prince & Dubois ne cesserent d'observer le Maréchal, & sur-tout la nature de ses insinuations dans l'esprit du jeune Monarque.

Le Maréchal, de son côté, ferme comme un rocher, & jamais las de médire de la Régence, traînoit dans la boue, sur-tout le nouveau Cardinal-Ministre. Ce dernier voulut essayer encore de pacifier un vieillard si redoutable, le chef de ceux qui se plaignoient hautement des honneurs qui s'accumuloient sur sa tête. Le Cardinal lui envoya même plusieurs messages, pour lui témoigner qu'il étoit toujours son serviteur, malgré ses propos, son mécontentement,

mécontentement, qu'il attribuoit, disoit-il, au louable desir de voir gouverner l'Etat d'une maniere encore plus parfaite.

Villeroy, qui étoit toujours de mauvaise humeur quand son ressentiment le faisoit parler sur la nouvelle Cour, & qui exaltoit au-dessus des nues les opérations & les personnes du tems de Louis XIV, agréa ces témoignages de Dubois; on se visita réciproquement; mais on va voir ce que méditoit le Maréchal, & quelle bile contre Dubois il lui restoit à répandre.

Un jour, dans une de ces visites que le Cardinal & le Maréchal se rendoient depuis peu, ce dernier, ayant choisi le moment d'une audience publique que donnoit Dubois, emmena avec lui, dans sa voiture, deux autres Cardinaux, pour être témoins de ce qu'il avoit intention de faire & de dire à Dubois.

Villeroy, arrivé à l'Audience, traverse la plus nombreuse, la plus illustre Assemblée; il cause avec quelques-uns, il montre sa figure à tous, & fait appercevoir que c'est le Maréchal de Villeroy qui va parler au Ministre.

Il l'aborde, dans un Cabinet à côté de l'Assemblée, & là il commence les complimens d'usage; il parle fort tranquillement d'affaires d'administration, & de l'éducation du Roi; mais bien-

tôt, donnant peu-à-peu l'essor à son caractere mécontent, il en veint des complimens généraux à la critique des opérations de Dubois, de la critique à l'invective contre sa personne, de l'invective aux sarcasmes sanglans, au récit enfin de sa vie scandaleuse; il lui dit publiquement qu'il étoit marié & Cardinal en même-tems; il lui nomma l'Intendant, qu'on disoit avoir enlevé les preuves de son mariage, & quelle récompense lui étoit préparée; il lui rappella sa basse extraction, & comment il en étoit sorti, en servant de Domestique à un vieux Prêtre qui le faisoit étudier; il éleva la voix, pour qu'on pût bien entendre, qu'il avoit perverti l'enfance du Duc d'Orléans, dont les qualités naturelles auroient fait un Prince accompli & religieux, s'il n'avoit altéré par ses leçons & ses exemples un caractere facile, aimable, flexible & porté à suivre la direction d'un Gouverneur; il lui dit, qu'il avoit sacrifié toute la Cour du feu Roi à sa passion; qu'il avoit exilé les Grands de l'Etat, bouleversé les fortunes, le Royaume & le Département des Finances; il ajouta que le faste de sa maison étoit le produit des vols scandaleux faits impunément pendant le Systême; il dit que pour élever le Duc d'Orléans à la Régence, il avoit perdu l'autorité Royale, s'étant ligué avec le Parlement; & que

pour se donner le Chapeau, il avoit exilé & frappé ce Parlement, dont il n'avoit plus besoin: *Tu es un scélérat*, lui dit-il en sortant, *tu es l'horreur de la France, & de tous ceux qui te font la cour & qui te détestent; dans peu, le crime qui circule dans ton sang vangera la France des maux que tu lui fais; en attendant, venge-toi, si tu le peux, contre cette tête forte qui te parle, fais-moi arrêter, exiler, ou renfermer, si tu le peux.*

Une telle tragédie frappa de consternation les Courtisans qui étoient venus chez Dubois traiter d'affaires, ou solliciter des graces; on n'osoit ni se parler, ni respirer, ni regarder personne en face. Dubois, brutal de son naturel, & que tout le monde redoutoit à cause de son irascibilité, fut lui-même comme frappé d'épouvante. Il avoit, dit-on, écouté le récit de son histoire avec attention, & les yeux baissés, sans oser l'interrompre. A la fin, il se contenta de dire à l'Assemblée que ce vieillard, depuis long-tems extravagant, méritoit de finir ses jours aux Petites-Maisons; mais qu'il vouloit prouver par sa modération & ses supplications au Régent, que si le Cardinal Dubois étoit coupable de si grands forfaits, il savoit au moins pardonner les offenses, & qu'il alloit dès ce pas en raconter l'aventure au Régent & à son

Conſeil, & les ſupplier d'oublier cet acte de folie, cet acte d'une parfaite extravagance.

Il ſe paſſa en effet pluſieurs jours, pendant leſquels le Régent & Dubois ne faiſoient que ſourire de la ſcène, quand ils rencontroient quelqu'un de ceux qu'ils ſavoient avoir entendu le récit de l'hiſtoire de Dubois. On crut donc effectivement pendant quelques ſemaines qu'il étoit capable de quelque vertu, & d'oublier la vengeance, ſoit par mépris, ſoit au moins par crainte d'attaquer un perſonnage auſſi puiſſant; mais les plus clairvoyans ſavoient bien que des pareils ſacrifices ne ſont point connus des Miniſtres; ils s'attendoient donc que l'un des deux, du Cardinal ou du Maréchal, ſeroit renvoyé; & il étoit bien plus probable que Villeroy ſeroit puni du plaiſir qu'il s'étoit donné, d'humilier Dubois, & c'eſt ce qui arriva.

Le Régent, ayant un jour à travailler avec le Roi, ſur des affaires ſecrettes, ou peut-être voulant cauſer avec lui ſur des objets ordinaires, & chercher un prétexte de renvoyer le Maréchal, pria le jeune Monarque, que le Gouverneur ne quittoit jamais quand il étoit avec le Régent, de trouver bon qu'il fût ſeul dorénavant avec lui pour parler d'affaires d'Etat, qu'il devoit ſeul entendre. Villeroy, offenſé de l'excluſion, ré-

pondit à ce Prince, qu'il ne perdroit pas de vue le Roi; que la garde de sa Personne lui étoit confiée par le testament de Louis XIV, vérifié & reconnu par un Arrêt du Parlement & par toutes les Loix nationales; qu'il répondoit de la vie du Roi, & qu'il vouloit assister en personne à tous les travaux & aux conférences que demandoit le Régent. A ces propos le Duc d'Orléans répondit, que la personne du Roi étoit dans une aussi grande sûreté sous ses yeux, qu'en la présence de Villeroy. Il dit en peu de mots qu'il s'oublioit, & qu'il ne savoit plus qu'il parloit au Régent du Royaume, au premier Prince du Sang: il sortit sans autres propos, laissant Villeroy à ses réflexions & aux fonctions de sa charge; mais sur le champ il alla tenir un Conseil extraordinaire, il montra combien les prétentions de Villeroy étoient devenues dangéreuses & contraires à la paix du Ministere & de l'Etat; le Prince trouva des approbations tant qu'il en voulut, pour perdre Villeroy, & l'expédition en fut renvoyée au lendemain.

Ce jour là Villeroy, toujours rassuré, malgré les scènes dangéreuses qui s'étoient passées en présence du Roi & chez le Cardinal, se présenta chez le jeune Monarque quand il fut levé, pour remplir les fonctions de sa charge: sur le champ

il fut investi dans l'anti-chambre, même du Roi, par une troupe de jeunes Seigneurs, compagnons des plaisirs du Duc d'Orléans, qui se donnerent celui d'enlever le vieux Gouverneur, sans qu'il sut lui-même si c'étoit un jeu fait à plaisir, que se permettroient de jeunes étourdis, ou une punition réelle : la Fare, plus personnellement attaché au Régent, gouverna cette expédition avec beaucoup d'intelligence, d'ordre & de précision : le Maréchal qui crioit en jurant de toutes ses forces, fut renfermé dans la premiere chaise à porteur qu'on trouva, & puis dans un carrosse, depuis long-tems tout prêt, & il fut ainsi enlevé, ou plutôt escamoté de la Cour, sans que le Roi, ni les Ministres, ni le Régent, ni les Gens même du Maréchal pussent s'en aviser : plusieurs heures après l'expédition, on apprit à ces derniers que leur Maître venoit de partir pour sa terre de Villeroy, ce qui les étonna autant que le Maréchal lui-même.

Mais le lendemain le Régent, le Cardinal Dubois, & même toute la Cour, furent à leur tour dans un autre embarras aussi imprévu ; l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi avoit disparu de la Cour, & de chez lui sans qu'on pût avoir aucune idée de ce qu'il étoit devenu, ni du motif d'une évasion aussi extraordinaire ; le Roi

qui commençoit à montrer quelque volonté, qui étoit attaché à son Gouverneur & sur-tout à ce Prélat, se dépitoit de son éloignement & crut encore que Fleury étoit exilé: il ne cessa donc de pleurer, & refusa de prendre toute nourriture & tout repos pendant la nuit, qu'il passa en sanglots, en cris aigus & en gémissemens: le Duc d'Orléans & Dubois en étoient consternés & se repentoient déjà avec raison d'avoir exilé Villeroy sans prévoir tous les événemens: des Courriers furent donc envoyés dans tous les coins de la France pour chercher le Précepteur, pour le rendre au Roi & pour imposer silence à tant de méchans qui publioient déjà, les uns qu'il étoit exilé, les autres que le Cardinal Dubois l'avoit fait enlever & disparoître, pour en imposer enfin à ceux qui poussoient l'extravagance au point d'imputer au Régent à ce sujet des calomnies plus atroces; heureusement pour le repos du jeune Roi qui en avoit eu la fievre, & pour la tranquillité du Régent & de Dubois qui ne savoient quel remède apporter à sa douleur extrême, on l'alla déterrer chez Lamoignon à Bâville, d'où il avoit déjà donné la commission à quelqu'un de ses gens de décéler son secret. Cette découverte qui rétablit les esprits, qui combla le Régent de satisfaction, tira de Dubois ces paroles qui furent dès lors si souvent répétées, *il s'est enfui à*

Bâville le bon homme pour le plaisir de s'y faire chercher & pour faire l'enfant.

La suite de cette affaire montra que Fleury n'avoit pas été à la Trape pour y faire ce que Dubois lui attribuoit; le Précepteur revint à la Cour où il jouit de la confiance entière du jeune Roi; & Villeroy, furieux de le savoir en place, manda de de Lyon, où il venoit d'être transféré, que Fleury l'avoit trahi en revenant auprès du Roy, disant qu'il existoit entr'eux un compromis signé, par lequel l'un des deux venant à perdre sa place, l'autre iroit se retirer dans sa terre ou dans un Couvent, d'où il ne sortiroit que pour occuper avec l'autre son ancien poste, & qu'il falloit pour y réussir s'attirer l'amitié sur-tout du Monarque : Fleury ne put se refuser de reconnoître l'existence de cette respective promesse, il l'avoua à ses intimes qui lui rendirent ce qu'en disoient les nouvelles publiques; mais il ajouta que la vive douleur du Roi, son espèce de désespoir se voyant privé en même temps d'un Gouverneur & d'un Précepteur qu'il aimoit & qu'il avoit accoutumé étant des cas imprévus dans leur accord, la situation du Monarque avoit dû suspendre l'effet de sa promesse.

Telle fut la fin du Maréchal de Villeroy, digne d'être respecté de Dubois & même du Régent à cause de ses vertus qui avoient je ne sais

quoi d'antique & de vénérable dans une Cour d'où étoient presque bannis les mœurs & la bonne foi.

Villeroy étoit grand & bien fait, il avoit été très-galant avec les femmes & se vantoit encore de ses victoires dans ses vieux ans; il fut dans la disgrace tant que le Duc d'Orléans vécut, & l'ordre de son exil ne fut révoqué que sous le Ministère de M. le Duc qui lui permit de revenir à la Cour; le Roi, qu'on avoit prévenu, le reçut froidement, ce qui le piqua si fort qu'il alla s'établir à Paris: sous le Ministère du Cardinal de Fleury il désira de revenir à la Cour, & Maréchal, premier Chirurgien, se chargea de la négociation; Villeroy demandoit ce qui lui étoit dû de ses appointemens comme Gouverneur de la personne du Roi, & le payement de ce qu'il avoit en billets de Banque, qui se portoit à six cent soixante mille lives; il demanda qu'à l'avenir ses honoraires lui fussent payés, que le Duc de Villeroy, son fils fût créé Maréchal de France, & que le Marquis d'Alincour fût fait Duc & Pair, en faisant revivre pour lui le Duché de Beaupréau. Le Cardinal lui accordoit le payement de ses appointemens jusqu'à son exil & ses billets de Banque; mais il lui refusa le reste de ses demandes: Villeroy étoit disposé d'accepter; mais le Roi ne parlant plus de lui, il ne

parut plus à la Cour, & il mourut, ſans recevoir même les arrérages de ſes appointemens, le 18 Juillet 1730.

On voit comment Dubois, dévoré d'ambition avoit éloigné de la Cour ou du Miniſtère, quiconque eût oſé le contre-carrer dans ſon projet de devenir premier Miniſtre.

Noailles, homme droit, attaché aux intérêts de l'Etat, avoit été exilé.

Villeroy avoit perdu ſa place.

Dagueſſeau, Magiſtrat plein de droiture & le plus intégre perſonnage du ſiècle, étoit exilé à Freſne.

Nocé, l'un des roués les plus facétieux, avoit été relégué dans l'une de ſes terres pour ſes vrais & bons mots.

L'empire que Canillac avoit pris ſur le Régent avoit éloigné *ce Mentor* de tous les débauchés.

Albérony, l'ennemi juré de Dubois, vivoit obſcurément à Rome.

Le Parlement qui avoit reçu une rude leçon, n'étoit pas encore revenu de ſon état de conſternation.

La maiſon du Duc du Maine étoit frappée de la même terreur.

Le Miniſtère étoit compoſé de perſonnages ſans vertu ni caractère.

Tous ſes ennemis étant ainſi conſternés ou exilés, Dubois ſe fit alors déclarer premier Miniſtre.

Il ſera difficile à la poſtérité de concevoir comment le Régent, avec toutes ſes qualités, ſon caractère, ſes connoiſſances, ſon génie même & ſon courage, ſe laiſſa gouverner par Dubois, qu'il mépriſoit. Le chapitre qui ſuit explique ce grand problême.

CHAPITRE XXII.

Suite des Anecdotes de la Cour; dernieres Orgies du Régent.

NOUS ignorerions quelle fût la marche des mœurs des Grecs & des Romains, & comment leur ſévérité primitive dégénéra en licence & en corruption, ſi les Hiſtoriens de ces Peuples n'avoient conſervé le tableau des mœurs de leurs comtemporains.

Je manquerois moi-même au premier de mes devoirs, ſi je n'expoſois avec fidélité dans cet ouvrage, l'état de nos mœurs & l'influence de celles de la Cour ſur la Capitale, où les modes, les erreurs, les lumières, la perverſité paroiſſent au grand jour, & d'où elles paſſent comme de

leur ſource dans les Provinces. Tite-live & Tacite, tous les Hiſtoriens eſtimés, ont rempli leurs devoirs ſur cet objet. Je dois donc imiter leur véracité; mais en m'abſtenant du détail ſcandaleux que repouſſent la modeſtie, & la ſévérité des mœurs.

Je dirai donc, qu'en 1722, la Cour privée du Roi, compoſée de ſon Gouverneur, de ſon Précepteur, de ſes inſtituteurs, étoit formée de Perſonnages pieux, d'une conduite édifiante; mais, autant cette Cour étoit retirée & chrétienne, autant celle du Régent étoit licentieuſe & dépravée, & quoique ce Prince, à force de jouir des plaiſirs, fût dans la ſituation d'une extrême vieilleſſe, ſes maitreſſes & ſes compagnons de débauche recherchoient des lubricités d'un nouveau genre pour le réveiller.

Le Cardinal Dubois ne connoiſſant point la malignité des humeurs qui circuloient dans ſon ſang, ne prévoyant point ſa mort prochaine, cherchoit tous les moyens de s'emparer de l'autorité, pour régner en France à la majorité, comme il régnoit pendant la Régence. Il étoit averti de la nullité du Duc d'Orléans, & craignoit que ce Prince doué des connoiſſances néceſſaires à toutes les parties de l'Adminiſtration, & né pour la gloire, n'abandonnât ſon genre de vie, pour s'occuper des affaires de l'Etat, lorſqu'il

ſeroit parvenu à cet âge où les paſſions éteintes n'éloignent plus les hommes de la reflexion. Dubois avoit attaché juſqu'àlors le Duc d'Orléans à tous les plaiſirs ; il l'en avoit enivré. Ses artifices alloient juſqu'à lui rendre le travail difficile & dégoûtant, lui préſentant les affaires compliquées du côté douteux, & jamais du vrai côté. Il connoiſſoit tout l'intérieur de ſon élève ; il l'avoit approfondi dès l'enfance ; il cherchoit, de concert avec *les Roués*, des divertiſſements d'un genre nouveau, & plus le Régent approchoit de cette indifférence ultérieure pour les plaiſirs que la nature à voulu être la peine de la débauche, & plus le Cardinal, ingénieux dans l'art des reſſources, en imaginoit de nouveaux genres, capables de l'occuper.

La Cour de ce Prince dans ce tems-là, alloit tenir ſes orgies au Château de St. Cloud, plutôt que dans tout autre lieu ; car on commençoit à craindre le Précepteur Fleury, qui prenoit de l'empire ſur le jeune Roi & qui avoit des principes trop contraires à ces ſcenes lubriqûes. Il étoit d'ailleurs plus décent de s'éloigner du Roi & de la Capitale. On s'aſſembloit donc à St. Cloud, d'où l'on chaſſoit *tous les* valets. Là ſe trouvoient des Femmes publiques, conduites de nuit & les yeux bandés, pour qu'elles ignoraſſent

le nom du lieu ou elles étoient : le Régent, ses Femmes & *les Roués*, qui ne vouloient pas être connus, se couvroient de masques, & je dois ajouter à ce sujet, qu'on dit un jour en face de ce Prince, *qu'il n'y avoit que le Régent & le Cardinal Dubois capables d'imaginer de pareils divertissements.*

D'autre fois, on choisissoit les plus beaux jeunes gens, de l'un & de l'autre sexes, qui dansoient à l'Opéra, pour répéter les ballets, que le ton aisé de la société pendant la Régence avoit rendus si lascifs, & que ces jeunes gens exécutoient dans cet état primitif, où étoient les hommes avant qu'ils connussent les voiles ou les vêtemens. Ces orgies, que le Régent, Dubois, & *ses Roués* appelloient les *fêtes d'Adam*, furent repêtées une douzaine de fois, car le Prince parut s'en dégoûter. Le Cardinal occupoit ainsi le Duc d'Orléans, la majorité approchoit, & pourvu qu'il pût l'atteindre & jouir alors de son crédit, son plan étoit formé, il vouloit éloigner le Régent.

Aux fêtes d'Adam succédèrent bientôt des orgies d'un nouveau genre ; & je dois dire que ma plume, obligée de les décrire, tremble dans ce moment même, & se refuse de laisser aux âges futurs la description de ces infâmies ; Je le ferai cependant, puisque la réticence est un vice

dans l'hiſtoire, & que la candeur eſt une de ſes qualités; & j'ajouterai que la Tencin, femme lubrique, ingénieuſe dans l'art des reſſources, connoiſſant les cauſes & les dégrés de la vieilleſſe anticipée du Régent, & le beſoin ſur-tout de l'occuper, pour conſerver à Dubois ſon influence, imagina de nouveaux plaiſirs. Elle étoit le conſeil du Cardinal, elle gouvernoit ſa maiſon, où elle repréſentoit avec beaucoup de graces, étroitement liée avec ſon frère, à qui tous les moyens étoient bons pour parvenir; elle donnoit ſans ceſſe à Dubois des avis nouveaux, & lui montroit toutes ſortes d'expédiens, pour maintenir ſon pouvoir, & pour écarter les dangereux perſonnages. Quand le Régent ne voulut donc plus de répétition de danſes, elles ſugéra au Cardinal, de propoſer les fêtes & les divertiſſements *des Flagellants*. Elle avoit lu l'hiſtoire eccléſiaſtique, elle connoiſſoit celle de ces hérétiques, & l'idée d'amuſer le Régent de cette manière, parut ſi plaiſante au Cardinal, qu'il accourut ſur le champ chez le Prince, comme pour lui annoncer des nouvelles preſſantes.

Le Duc d'Orléans ne pouvant recevoir alors le Cardinal, lui fit répondre de renvoyer l'affaire parce qu'il étoit occupé; mais Dubois repartit qu'elle étoit trop preſſée, ainſi le Régent, perſuadé qu'un

Courrier pourroit en effet avoir apporté quelque grande nouvelle, lui fit dire d'attendre un inſtant, enſuite le fit entrer.

Dubois, qui étoit tout hors de lui-même quand un objet curieux & nouveau l'occupoit, annonça au Duc d'Orléans qu'il avoit ordonné, de concert avec Broglio, une fête qui étoit abſolument d'un nouveau genre, & dit qu'elle devoit rajeunir ſon Alteſſe Royale, & parla des aſſemblées de flagellans, lui conſeillant de ſe donner le plaiſir de répéter en ſa préſence les divertiſſements des anciens temps. Le Régent, tout, ébahi applaudit beaucoup à la propoſition, & le récompenſa des plus grands éclats de rire. *Je le veux bien*, lui dit-il, *à condition que tu ſeras de la partie & que nous t'écorcherons.*

Dubois ſortit, & le lendemain chaque *roué* fut pourvu d'une douzaine de fouets pour le divertiſſement. La ſociété des roués ſe demanda ce qu'on devoit y faire, & on fut inſtruit d'avance du nombre des acteurs qui ſeroient de la partie; car chacun ſe montroit ſon fouet dans les compagnies, comme l'indice de la fête prochaine, en s'eſſayant ſur les mains l'effet des coups de ces inſtrumens: épargnons; épargnons les détails puiſque nous n'avons pu cacher l'anecdote. Toute la Cour des roués ſe flagella dans une nuit profonde;

fonde ; mais faisons encore mieux connoître le Régent.

Ce Prince, du sein de ses lubricités, laissoit paroître des remords ; *que dira l'histoire* ? (dit-il un jour au Cardinal Dubois, qui le raconta à Madame Tencin, de qui je tiens ces anecdotes) : *elle représentera les orgies de ma Régence, comme ces fêtes que nous connoissons tous de la Cour des Mignons de Henry III ; nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour ; la postérité en connoîtra les détails, & les artistes les graveront.* Mais il ajouta que si cela arrivoit, on verroit au moins que tout se passoit à l'instigation d'un Cardinal, & reprochant ensuite à Dubois les mauvais exemples qu'il lui avoit donnés, il dit; qu'exercé par lui dans la jouissance des plaisirs, il en avoit contracté l'habitude dès son jeune âge. *Va-t-en* lui dit-il : *chien de Cardinal & sors d'ici*; mais Dubois reprenant ce ton d'empire mêlé de respect qu'il employoit dans ces circonstances difficiles, ajouta *que son Altesse Royale avoit à peine commencé de jouir des plaisirs, & qu'il ne vouloit pas qu'il s'arrêtât en si beau chemin.* Il dit qu'il vouloit lui procurer, & toujours dans les grandes manières, la jouissance des plaisirs imaginés par les débauchés de tous les âges & de toutes les Nations ; il dit qu'ayant ordonné à Madame de Tencin, de

composer *la Chronique scandaleuse du genre humain*, elle avoit été à la recherche des plaisirs des Grecs & des Romains, & il promit de lui apporter le lendemain le récit fidèle de ce que les Empereurs & les plus fameuses Courtisannes avoient imaginé ou pratiqué de piquant & de voluptueux pendant leur regne ; il ajouta que lorsque son Altesse Royale auroit lu la description de quelques fêtes, elle voudroit essayer de ce genre nouveau.

A ce récit le Régent se réveilla de son indifférence, il ouvrit ses deux grands & beaux yeux, tout émerveillé d'entendre annoncer des fêtes qui seroient le résultat des plaisirs de l'espèce humaine toute entière, & demanda sur le champ ce livre nouveau de Madame de Tencin.

Elle existe encore cette histoire ordurière & manuscrite des actions crapuleuses des libertins connus par l'histoire de toute l'antiquité : Madame de Tencin qui l'avoit composée à l'usage de Dubois & du Régent, la commence par le récit des erreurs affreuses de ce Peuple de l'Orient que la nature n'avoit appellé qu'à la jouissance des plaisirs innocents & qui ne lui avoit donné qu'une inclination régulière pour ses beaux ouvrages.

De chez les Grecs, Madame de Tencin passe à Rome & dépeint les débordemens de cet Empire, à l'époque où la dépravation avoit suc-

cédé à ses mœurs antiques & séveres : l'Auteur n'oublie pas les fameux cantiques de Salomon, ni les ouvrages des Marini & de l'Arétin ; elle m'a paru en avoir enrichi son ouvrage.

Viennent ensuite les amours de nos Reines de France, les anecdotes scandaleuses des Souverains de l'Europe moderne & celles sur-tout de nos Régentes ; les peintures voluptueuses sont si bien exprimées dans cet ouvrage, que le Duc d'Orléans, habile dans l'art de juger de la beauté dans tous les genres, applaudit & permit à Dubois & à Broglio de s'occuper de la répétition des fêtes à St. Cloud, selon l'usage ; & ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les Cours d'Italie les plus corrompues avoient imaginé de plus piquant, de plus voluptueux, ou de plus infâme, on l'exécuta, ou bien on en fit des essais ; on mit en action Messaline & Cléopatre ; on joua Ninon, dont la mémoire étoit bien plus récente ; on fit sortir des tombeaux les débauchés de l'antiquité la plus reculée.

Jamais les orgies ne commençoient que tout le monde ne fût dans cet état de joie que donne le vin de Champagne ; on ne parloit d'agir que tout le monde ne fût gris & bien repu ; & lorsque la compagnie arrivoit à ce moment là, lorsque les verres sautoient en l'air, lorsque les propos

joyeux, les chanſons bachiques, les liqueurs, le récit ſur-tout des anecdotes ſcandaleuſes qui ſortoient, avec des commentaires & des aſſaiſonnemens, de la bouche des femmes, avoient mis tous les ſens dans un état d'éveil, alors commençoient les répétitions. Le Régent pendant ce temps-là ſe retiroit dans un coin avec quelques-uns, d'où il applaudiſſoit à ce que ſe permettoit cette étrange compagnie; des femmes de tout état, mais ſans diſtinction de rangs y étoient reçues, & la génération actuelle ſeroit bien ſurpriſe d'y trouver des meres ou des ayeules, car la plupart en ont demandé pardon à Dieu le reſte de leur vie. Les plus libertines étoient recherchées du Régent; elles étoient incitées, animées par l'infâme Cardinal qui leur donnoit des bijoux, de l'argent, des places & du papier du temps de Law. La Tencin & Dubois s'occupoient à l'écart du ſuccès de ſes aſſemblées qui amuſoient le Régent, ils diſpoſoient en attendant des affaires du Gouvernement & on touchoit à la majorité.

Quoique le Régent s'amuſât de ſes parties bruyantes & libertines, il avoit néanmoins quelqu'attachement particulier. Après toutes les maîtreſſes dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage, il ſe lia à la Marquiſe de Parabere, jeune, jolie & dégoûtée de ſon mari, qui adonné au vin,

portoit dans la société des habitudes étrangères à notre siècle, se montrant plus attaché à la bouteille qu'à sa femme. Les Seigneurs, selon les mœurs du temps, aimoient encore à boire; & les liqueurs enivrantes étoient plus connues que nos boissons sucrées, telles que le café & le thé que je vois rechercher d'avantage vers la fin de ma carrière.

Madame d'Averne, qui recevoit chez elle une compagnie choisie de jeunes libertins dans ce temps-là, étoit encore fort aimée du Régent. La Duchesse de Gèvres, Madame de Sabran, continuoient aussi leur genre de vie avec ce Prince; ces Dames n'étoient ni jalouses ni ennemies; elles s'invitoient à des fêtes mutuellement, se donnoient des rendez-vous, se prêtoient même leurs amans, cherchoient des nouvelles maîtresses au Prince: & Madame de S. alla jusqu'à conduire chez lui Madame de Nicolay qui parut un instant sur la scène au commencement de l'année 1722, & qui disparut dans l'instant.

Toutes ces femmes voyoient Emélie & les autres filles de théâtre; les titrées parloient d'un ton d'égalité à celles qui ne l'étoient pas. Les vieilles femmes, celles de l'ancienne Cour, (les dévôtes, exceptées) les autres femmes, souhaitoient en général d'avoir accès dans l'intérieur de cette Cour. Le Public cependant ignoroit le détail de ces fêtes,

mais on savoit en gros que le Régent & quelques affidés se divertissoient en commun, quoique fort sécrétement.

CHAPITRE XXIII.

Tableau du Ministere fait par le Duc d'Orléans (1).

AINSI il ne restoit auprès du Prince dans sa société intime, que des débauchés ou des Ministres sans talens, que le Duc étoit le premier à tourner en ridicule. Il fut admiré un jour de toute la compagnie de Madame d'Auverne sa maîtresse, où il fit une critique piquante de son propre caractère & des Ministres qui étoient alors en place.

Ce qu'il dit de lui-même fut d'un goût singulier & si nouveau, que tout Paris admira ses talens dans l'art de la médisance; & les méchants & les restes de l'ancienne Cour toujours déconcertés des facéties du Prince, le furent aussi de celle que je vais raconter.

(1) Ce Tableau a dû être fait à la fin du mois de Juillet 1723.

Ils auroient volontiers innondé, comme la Grange-Chancel, la Capitale & les Provinces des plus affreux libelles contre lui; mais cette indifférence du Prince qui les désoloit, empêchoit non-seulement l'effet de leurs sarcasmes; mais elle déconcertoit les malins qui voyoient combien ce moyen étoit impuissant pour remplir leurs vues. Le Duc d'Orléans vint un jour chez Madame Daverne, dont l'hôtel étoit le rendez-vous des beaux esprits du temps, & se voyant environné de Gens-de-Lettres, d'Artistes distingués, & de Seigneurs de la Cour, il fit en présence de tout ce beau monde la critique la plus amère de son propre gouvernement; il supposa pour cela une brochure, & dit à la compagnie qui l'écoutoit toujours passionnément:

« Mesdames, les François sont bien méchants » d'écrire contre moi des libelles où je suis encore » déchiré à belles dents, moi & tous les Ministres » aussi; ils feignent que le Czar ayant trouvé le Gou» vernement François plus sage que celui des autres » Etats qu'il a à parcourir, a envoyé exprès en » France un Ambassadeur pour me prier de l'aider » de mes conseils. L'Ambassadeur me fait un grand » éloge de la part de son Maître, & me fait » répondre : *Sa Majesté Czarienne, Monsieur, me fait bien de l'honneur d'avoir si bonne opinion*

de ma capacité : je ne le mérite pas. Louis XIV, jaloux de moi, m'a éloigné de ses conseils : mes études se sont bornées aux Belles-Lettres ; à la Chymie, à la Peinture, à la Musique; ma naissance, il est vrai, m'a appellé à la Régence ; mais je ne me mêle du Gouvernement que pour venser le soir, quand je suis ivre, avec mes compagnons de plaisir, à faire des Edits qui annullent ceux de la Ville. Je suis fâché de ne pouvoir aider votre maître dans ses grands projets ; mais voyez le Cardinal Dubois.

LE CARDINAL DUBOIS A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE.

L'Ambassadeur, parlant à Dubois qu'il avoit été trouver de la part du Prince ; le Cardinal lui dit : *il a voulu rire sans doute, le Duc d'Orléans, en vous envoyant à moi. Où veut-il donc que j'aye appris à bien gouverner ? Je suis le fils d'un Apoticaire de Village : j'ai commencé à Paris par être, en Sorbonne, laquais d'un Docteur. Ma bonne fortune m'a fait sous-Précepteur de M. le Régent. Il m'a accablé de dignités, sans me donner la capacité. D'ailleurs, je suis rongé de V.... qui me consume & m'empêche, quand j'en aurois l'ha-*

bilité, de me méler des affaires de France. Allez-donc voir M. le Garde des Sceaux & les Secrétaires d'Etat.

L'Ambaſſadeur alla voir tous ces Meſſieurs qui lui répondirent comme il ſuit.

M. D'ARMENONVILLE, GARDE DES SCEAUX.

Eſt-ce comme Garde-des-Sceaux, M. l'Ambaſſadeur, que vous venez me conſulter, ou comme Financier: je vous dirai que je n'ai guerre connu que l'état de mes Finances domeſtiques, & jamais celles du Roi; &, comme Garde-des-Sceaux, on m'envoye ſceller tous ce qu'on veut, ſans qu'il me ſoit même permis de lire: je ne ſuis qu'un homme de bonne volonté.

M. DE MAUREPAS.

Je ſerois charmé d'être utile à S. M. Czarienne, dit-il à l'Ambaſſadeur de Ruſſie; mais qu'elle ait la bonté de me laiſſer inſtruire moi-même. J'ai de l'eſprit, de l'envie d'apprendre, de l'amour pour le Roi & l'Etat; mais je ſors du College, & n'ai vû d'autre marine qu'un vaiſſeau qui remontoit la Seine il y a deux ans, & ceux qu'on fait faire, hauts de deux pieds, pour amuſer

les enfants de mon âge : je ne désepere pas cependant de me rendre utile un jour à S. M. Czarienne ; mais je n'ai été qu'un aimable enfant, espiegle & ne faisant que des niches aux femmes jusqu'à ce jour.

M. DE BRETEUIL.

A qui vous adressez-vous ? Monsieur : Je suis Secrétaire de la guerre, il est vrai, mais je n'ai vu d'autres Troupes que le Régiment qui passa par Limoges pendant que j'y étois Intendant.

M. DE LA VRILLIERE.

Tenez, Monsieur, voilà nos formules de lettres de cachet : c'est tout ce que je connois encore. En voilà une pour renfermer un pauvre Prêtre à la Bastille. C'est tout ce qu'on me fait faire, & tout ce que je sais faire. Je vous la donne de tout mon cœur. Vous pouvez les donner à votre maître qui envoye son monde comme cela en Sibérie.

M. DODUN.

J'étois autre[illegible]t & rapportois bien un procès, mais M. le Duc

d'Orléans m'a fait Contrôleur-Général, & en vérité je n'y connois rien.

« Voilà, dit le Prince, comment l'Ambassa-
» deur courant de l'un à l'autre Ministre, sans
» rien pouvoir apprendre, s'en retourna à sa Cour,
» comme il étoit venu ».

Ce qu'il y a de très-plaisant dans ce récit du Prince, c'est qu'il avoit imaginé la brochure contre lui-même & contre les Ministres ; cette facétie du Prince jusqu'à ce jour n'a jamais été imprimée, & quoiqu'il ne fût point insensible sur les critiques amères ou calomnieuses, ni sur les productions des méchants, le mépris ou l'indifférence qu'il en témoignoit lui étoit commune avec les Grands, les Ministres, les Princes qui ont quelqu'esprit & qui jouent avec la calomnie pour la déconcerter. Telle fut toujours la fierté des plus grands génies. Montesquieu, Rousseau, Buffon, comme le Duc d'Orléans, se moquoient d'elle & Frédéric permettoit même à ses Imprimeurs de la publier. Voltaire voulut, il est vrai, combattre avec elle toute la vie ; mais c'est parce qu'il étoit dévoré de la perpétuelle ambition de montrer l'universalité de ses talens, qui alloient jusqu'au sublime dans l'art d'humilier la jalousie.

On voit dans cet état du Ministère, que Leblanc

n'étoit plus en place ; en effet, Dubois étoit à peine reconnu pour premier Miniſtre, qu'il voulut chaſſer un homme dont il étoit jaloux, & qui avoit la confiance du Prince pour diverſes affaires, & ſur-tout, pour celles du cœur & des plaiſirs ; il rendoit d'ailleurs, des ſervices eſſentiels au Duc d'Orléans, qu'il inſtruiſoit fidelement des nouvelles du jour, & des anecdotes ſcandaleuſes des femmes.

Quant à Belle-Iſle, que nous verrons dans la ſuite ſi puiſſant & ſi illuſtré, il rendoit à Dubois les mêmes ſervices, que Leblanc au Duc d'Orléans, & ſe dévouoit à tous les détails dont le premier Miniſtre ne pouvoit lui-même s'occuper ; il ſe préparoit ainſi de loin, incité par une ambition déméſurée, à remplir des places plus élevées ; étroitement uni à Leblanc, & ſe ſervant réciproquement tous les deux, pour s'attirer chacun de ſon côté, la confiance de Dubois & du Prince, ils furent impliqués dans les mêmes affaires ; la faillite d'un Tréſorier de l'état des guerres, fut le prétexte qui engagea Dubois à perdre Leblanc, favori du Prince ; & ſa jalouſie, plus puiſſante que la gratitude, dont il étoit encapable, ſacrifia Belle-Iſle, parce qu'il étoit avec Leblanc dans la faillite. Le Tréſorier fut mis à la Baſtille, & avec lui Belle-Iſle & Leblanc lui-

même, qui, assez puissant quelques jours auparavant, pour envoyer à cette prison quiconque pouvoit lui déplaire, alla habiter lui-même cette forteresse. Elle étoit toute pleine des prisonniers qu'il y avoit fait jetter, pour la plupart, & il partagea avec eux l'ennui & les angoisses.

Il seroit bon, dans les Royaumes despotiques, que les Ministres visitassent ainsi quelquefois ces maisons Royales; de même que nos Intendans.

CHAPITRE XXIV.

Suite du Tableau des Mœurs. Orgies Grecques sous les fenêtres de Louis XV à Versailles; grande rumeur à Paris.

LA fureur des orgies s'étoit déjà introduite en France, & non-seulement, les infidélités conjugales & secrettes, les doubles & les triples infidélités, ne pouvoient plus satisfaire le libertinage des Seigneurs de la Cour & des Princes; mais il falloit à la perversité de leurs cœurs, des plaisirs bruyans & tumultueux, des actes libertins d'une

grande publicité, & en présence de plusieurs personnages tourmentés des mêmes besoins.

D'une débauche à l'autre, on vint donc jusqu'à celle des Grecs, & quoique sous le feu Roi, blessé de tout ce qui s'éloignoit du bon goût, de la délicatesse, & de la nature, il se trouva des Courtisans coupables de ces sortes de crimes; quoique son propre frere en eût été accusé & que ce Monarque eût été obligé de le punir sévérement, Louis XIV étoit enfin parvenu à rendre ce vice rare & honteux; il l'avoit obligé de se cacher, de disparoître pour ainsi dire de la société, & de se réfugier dans les ténebres le plus profondes.

Mais sous la régence tout étant permis sur l'article des mœurs, & les Princes & le Cardinal Ministre en donnant eux-mêmes l'exemple, ces scenes honteuses se multiplierent au point qu'il se forma un jour un groupe de dix-sept Courtisans qui se placerent précisément sous les fenêtres du Roi, pendant les chaleurs du mois d'Août 1722. Fontenille, le Duc de Bou**, d'Allinc*, le Comte de Roy*, le Marquis de Meu*, Champ**, Capitaine aux Gardes, & plusieurs autres Officiers de la maison du Roi, furent les ordonnateurs de la fête nocturne;

Ce qu'ils firent, peut-être sous les yeux même

du Roi, ce qu'on entendit, ce qu'on apperçut au clair de la lune, fit mettre à la fenêtre un si grand nombre de Dames curieuses & de Seigneurs de la Cour, que le lendemain tout Versailles, Paris même, fût dans la plus grande émotion, & Fleury, le Maréchal de Vill**, quoique son petit-fils fut de la partie, l'Abbé Vitement & autres attachés au Roi, déclarerent, vu ces plaintes & ces clameurs publiques, qu'ils se retireroient si le Régent n'ordonnoit une punition éclatante. Le Maréchal de B** & son épouse, religieux, dévots même, comme du tems de Louis XIV, firent venir leur fils & lui prêcherent le crucifix à la main, car ces cérémonies étoient encore du goût & les moyens de ce tems-là.

L'éclat que fit cette orgie, engagea donc le Duc d'Orléans, Dubois, M. le Duc, le Maréchal de Villars, de tenir un conseil sur ce qu'il falloit faire *pour appaiser*, disoient-ils, *les dévots*; le Régent qui ne cessoit de sourire, se contentoit de dire qu'il falloit faire une rude semonce à ces Seigneurs, & leur dire qu'ils n'avoient par le meilleur goût du monde & cependant quand on dit que ces Messieurs avoient deja formé une Confrairie, il opina pour la dissolution. Dubois étoit plus indulgent, il disoit que si

on puniſſoit ces Meſſieurs, tout le monde deviendroit ſi hipocrite & ſi circonſpect qu'on ne trouveroit plus à employer perſonne, & que les affaires de l'Etat demandoient quelquefois pareils perſonnages, libres de ſcrupules pour une infinité d'opérations, & il conclut à les laiſſer tranquilles.

Villars & M. le Duc obſervant que ce vice n'étant pas connu du Peuple, il falloit une punition qui ne fit aucun éclat, demanderent ſeulement quelques jours de Baſtille : tous ces opinans avoient beaucoup à ſe reprocher ſur cet objet dont ils étoient Juges & partie, ils conclurent cependant pour des punitions légeres qui n'empêcherent pas les huées de Verſailles, ni de Paris, contre l'orgie du jardin qui étoit connue.

Fontenille fut mis à la Baſtille, & s'appliqua depuis ce tems-là à changer de nom ; il prit celui de Ramb * *, il étoit le plus oſé & le premier des coupables, ayant mis entrain tous ſes camarades, imaginé les formes de la fête & propoſé les actions : d'Alin *, fût envoyé à une de ſes terres ; de Meuſ* fut obligé par lettres de cachet d'aller à ſon Régiment. Diſons la vérité ſur Bouf* ; il ſe laiſſa maltraiter plutôt que de conſentir à aucune mauvaiſe action ; il avoit de la religion & des mœurs ; il menaçoit de

de crier au secours, il fut tourmenté, persécuté violenté, accusé d'être dévot & poltron, & il ne fut puni que par son pere & sa mere qui se sentirent outragés.

Villars, qui ne fait qu'indiquer la plupart de ces faits dans ses Mémoires, qui est circonspect, mais qui se contente cependant de taire la vérité sans l'altérer, dit seulement : « il arriva une » aventure fâcheuse dans la famille du Maré» chal de Ville*; il se vit obligé d'éloigner la » Duchesse de Retz, sa petite-fille, pour une » conduite trop libre; & le Marquis d'Alin*, » son petits-fil, pour des aventures de jeunesse » qui avoient fait beaucoup de bruit. On envoya » le Marquis de Ramb**, Colonel de Navarre, » à la Bastille, & le Marquis d'Alin*, à » Joigny «.

Le Maréchal de Villars confond ici deux faits très-distincts : l'orgie du jardin sous les fenêtres du Roi, & celle de madame d'Alin* qui s'étoit passée quelques jours auparavant, comme il sera dit dans ma Vie privée, dont M. de la B** s'est chargé; l'Historien des Mémoires de mon tems, ne voulant traiter que les choses générales ou les faits particuliers qui y tiennent.

Villars, comme lui, devoit rapporter l'orgie, parce qu'il écrivoit l'histoire de France, & il

devoit taire, par la même raison, l'Anecdote de madame d'Alin *, parce qu'elle est Anecdote de famille.

CHAPITRE XXV.

Mort de Dubois; le Duc d'Orléans déclaré premier Ministre.

PARVENU, par ses menées, à dégoûter des affaires le Duc d'Orléans, Dubois vouloit l'éloigner entiérement de la Cour. On n'a jamais bien dévoilé les détails de ce dernier projet du Cardinal; mais ce qu'il échappa d'en dire au Prince, instruisit trop bien toute la Cour, des manœuvres de Dubois, pour accabler sa mémoire de l'exécration qu'elle mérite. Ce qu'on a bien sçu, c'est qu'il entroit dans son plan de perdre aussi l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi, qui jouissoit de la confiance & de l'amitié du jeune Monarque.

Dubois, qui cachoit avec soin de semblables intrigues, intérieurement tourmenté du démon de l'ambition, qui ne pouvoit le laisser tranquille,

fut surpris par la mort dans ces dispositions, ce qui l'empêcha d'accomplir ce nouveau crime ; ensorte qu'il mourut en hypocrite, affectant jusqu'au dernier instant, un attachement inviolable au Duc d'Orléans, dont il n'avoit fait les affaires, que pour conduire, comme on l'a vu, celles qui le regardoient personnellement.

Rongé depuis long-temps d'une maladie honteuse, il ne menoit plus alors qu'une vie malheureuse & souffrante ; il cachoit sa maladie avec soin, & se livroit à une fureur extrême, lorsqu'il apprenoit que le public étoit instruit des maux dont il n'avoit jamais voulu lui cacher les causes. Le Roi fit cette année la revue de ses troupes, & le Cardinal, qui voulut y paroître, pour réparer la réputation qu'il s'étoit faite d'avoir une maladie honteuse, monta un cheval, qu'il fit si bien caracoler, pour imiter la grace & la légereté d'un jeune homme vigoureux & bien portant, que le venin qui circuloit dans son sang, se porta dans une partie de son corps, où il se donna un coup en montant, & où soudain se mit une mortelle gangrenne.

Les Chirurgiens voulurent faire une visite ; & l'appareil du mal, fut tel, que, pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée d'une

voix unanime, & non point une opération différente, comme on l'a dit dans le temps.

Une aussi étrange nouvelle rendit le Cardinal plus furibond ; mais il fallut bien s'y résoudre, quand on lui dit que la mort seroit la suite d'une plus longue résistance : alors il se laissa transporter à Versailles dans son appartement : là, il lui fut proposé de recevoir les Sacremens, qu'il refusa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des Docteurs, des Chirurgiens, & sur-tout de leurs instrumens, il désigna cependant un Récollet de Versailles, qui vint lui parler pendant un quart-d'heure au plus, & ce fut là le seul acte de repentir qu'il donna.

L'opération, cependant, ne laissoit point aux Chirurgiens un grand espoir de conserver les jours de cette Eminence : il fut donc résolu de l'engager à recevoir la Communion avant d'être opéré ; mais le malade éluda la question, en leur disant que les Prêtres de Versailles n'étoient pas assez instruits du cérémonial qui est dû à un Cardinal ; ensuite, proférant des blasphêmes contre Dieu, & des juremens contre les Médecins, il leur dit ces paroles : *à présent, je ne veux plus être opéré.* Le Régent vint le supplier de permettre qu'on procédât à sa prochaine guérison,

& à force de prieres & de sollicitations, il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucop d'art, de courage & de dextérité, cette opération scandaleuse, quoiqu'interrompue par le malade, qui déployoit ses dernieres forces en invectives & en juremens.

Après l'opération, les Docteurs & les Chirurgiens reconnurent que Dubois n'avoit pas longtemps à vivre; & comme il avoit encore la vivacité d'esprit, & toute l'énergie d'une volonté indomptable, cette autre nouvelle, qu'il falloit mourir, augmentant sa désolation, le jetta dans un état de désespoir, qui ne finit plus qu'avec la vie. On observa qu'il demanda à considérer encore, ce que l'art avoit fait extraire de son corps, que cette vue lui fit grincer les dents, & occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie. Enfin, cette scene effrayante fut terminée par l'appareil des Saintes-Huiles, qu'un Prêtre apporta, au défaut de l'Euchariستie, qu'on n'avoit pas demandé; & tout ce qu'il y eut de personnes religieuses dans la chambre, eut le temps d'être consterné, de voir, pendant quelques momens, sur la même table, les instrumens du crime, confondus avec ceux de la Religion. Le Régent, qui observoit autour du lit, la marche de la maladie, en parla en ces termes à Nocé.

« Dubois a conſenti enfin à ſe laiſſer faire Eu-
» nuque noir, mais il n'a voulu ſe priver de la
» partie, que quand il a ſçu qu'il faudroit perdre
» le tout. Tu aurois été auſſi ébahi que moi, ſi
» tu euſſes vu l'embarras du Prêtre, qui n'en ſa-
» voit pas tant que nous, & qui lui a apporté les
» Saintes-Huiles : il les a placées précisément à
» côté du Priape hideux, ſans en connoître la
» figure. L'orage qui menace, va faire partir mon
» drôle, & demain, ſans doute, tu auras de mes
» nouvelles ».

Le lendemain, le Régent écrivit en effet à Nocé ; « morte la bête, & mort eſt le venin ; » je t'attends ce ſoir au Palais-Royal ». Son corps fut porté de Verſailles, dans l'Égliſe du Chapitre Saint-Honoré, qu'il infecta, & il fut enterré dans la premiere Chapelle à droite, en entrant, où les libertins affichèrent en paſſant, des épitaphes ſatyriques, toutes dignes du perſonnage : ſon frère, lui fit élever un beau mauſolée, ſans doute pour dédommager les Chanoines du legs onéreux d'un tel cadavre : mais l'opinion ne voulut pas qu'une inſcription menſongere en imposât, ni à la génération préſente, ni aux âges futurs ; elle eſt ſimple, vraie, & digne de Dubois : on y fait l'énumération de ſes charges & de ſes dignités ; & l'Epi-

taphe se termine, par le grand souhait d'un bonheur plus véritable.

Le Cardinal Dubois étoit né avec un grand esprit d'intrigue, se connoissant bien en caracteres, qu'il savoit employer à ses fins avec beaucoup d'adresse. Il n'est que trop avéré, que des crimes successifs l'éleverent à ses dignités, & jusqu'au rang de premier Ministre, qu'il est donné à peu de personnages d'avoir encore au lit de la mort. L'ambition effrénée de s'élever, lui fit regarder comme un jeu, ce qu'on appelle la parole d'honneur, les promesses, la bonne foi, l'attachement, la reconnoissance. Le grand principe qu'il ne perdoit jamais de vue, étoit, que tous les hommes sont nés mauvais, qu'il n'y a sur leur malice, que le plus & le moins, & qu'il faut se comporter en conséquence avec eux, & bien démêler sur-tout, les différens degrés de méchanceté de chaque personnage. Sa volupté étoit extrême, mais elle étoit grossiere & animale, sans aucune de ces délicatesses que les libertins même savent quelquefois affecter, étant d'ailleurs incapable d'aucune sorte de galanterie aimable avec les Dames.

Il n'y avoit dans son cœur aucune vertu, ni religieuse, ni humaine; ni même, cette sensibilité pour le malheur & la souffrance, dont la Nature a gratifié tous les êtres sentans. Chargé de l'édu-

cation d'un Prince, il le débaucha ; il s'empara ensuite de son esprit, quand il eut rendu ses débauches habituelles & nécessaires.

Les plus beaux momens de sa vie, se trouvent à cette époque, où il favorisa l'ambition du jeune Prince, quand il fallut enlever l'autorité de la Régence au Duc du Maine. Alors il négocia avec le Parlement, il courut nuit & jour chez les Conseillers : il promit, il traita, avec une activité extrême, emportant, par adresse, les suffrages de la multitude.

Depuis ce moment-là, il s'efforça de perdre la vieille Cour de Louis XIV, il la livra à la risée des libertins, & se glorifia du triomphe du Parlement : mais quand il fallut se préparer de loin à traiter avec la Cour de Rome pour obtenir le chapeau de Cardinal ; quand il fallut négocier avec les Molinistes, qui demandoient, pour y consentir, d'être relevés du précipice où il les avoit jettés; alors, il traîna dans la boue le parti du Parlement, & releva celui des Molinistes. Il rouvrit les prisons d'État, il les remplit de Jansénistes, pour plaire au parti qui devoit lui procurer ce chapeau.

Dès le commencement de la Régence, il avoit conclu & signé deux fameux traités d'alliance avec beaucoup de dextérité, & sans trop perdre

ni employer de temps. Parvenu au Ministère, il conclut encore avec adresse, ce traité avec l'Espagne : mais il favorisa toujours dans ces différentes négociations, sa passion de gouverner, & son ambition personnelle, qui fut le principe & le but de tout ce qu'il fit tant qu'il vécut.

Son caractere pétulant, qu'il avoit réprimé avant de parvenir, se développa davantage quand il fut revêtu de la toute-puissance : dès-lors, il ne se gêna plus sur les bienséances & les habitudes de la société; il traitoit les Dames avec la dureté d'un Vandale; & ses meubles, les dépêches même les plus importantes, il les jettoit aux flammes, quand il apprenoit quelque nouvelle qui lui déplaisoit : ennuyé un matin d'avoir travaillé quatre heures sans avoir expédié le quart des réponses aux Lettres ou aux Mémoires, le Régent le trouva près d'un grand feu, où il avoit jetté toutes les lettres & tous les placets sur lesquels il n'avoit pas eu le temps de répondre; il dit au Prince, qu'il s'étoit mis au courant.

Toujours occupé d'espionages, qui étoient les moteurs de ses plus grandes opérations, écoutant le rapport de filles, sur-tout, & de femmes entretenues, qu'il recevoit dans ses audiences avec les honnêtes femmes; tous ces moyens vils ou su-

balternes, avoient été ſes reſſources pour s'élever; il en uſa encore pour conſerver ſa ſouveraine puiſſance.

Tel eſt le portrait, & tel fut le caractere de ce Miniſtre célèbre, *dont on ne dira jamais aſſez de mal*, ſelon l'expreſſion d'un homme d'État, qui n'avoit pas de raiſon d'être ſatyrique, ni flatteur envers Dubois, & qui s'exprime ainſi dans un Livre qu'il a publié ſous le titre d'ESSAIS DANS LE GOUT DE CEUX DE MONTAGNE.

Je ferai ſon portrait d'une autre maniere, en diſtinguant les époques de ſa vie, & ſes paſſions progreſſives.

Etant homme privé; il fut valet, eſcroc, vicieux, libertin, marié & Eccléſiaſtique tout enſemble.

Etant Inſtituteur du Prince; il fut le corrupteur de ſa jeuneſſe.

Pendant le commencement de la Régence; il vendit l'Etat à l'Angleterre & à l'Empereur.

Devenu Miniſtre; il bouleverſa la France pour ſe ſoutenir, & pour être Cardinal.

Il mourut enfin, dans le deſſein de perdre le Duc d'Orléans.

On prévoyoit bien, à la mort de Dubois, que le Duc d'Orléans demanderoit d'être premier

Miniſtre; mais on prévint le Roi, pour que ce Prince n'eût pas le pouvoir de ſigner les Ordonnances de Finances : quelques-uns de ſes amis lui conſeilloient de demander néanmoins à Louis XV, ce pouvoir de ſigner les Ordonnances ; mais Belle-Iſle, qui pénétroit par-tout, lui dit qu'il ſavoit de Fleury, que le Roi ne lui accorderoit pas cette faveur, & conſeilla au Duc d'Orléans, toujours pourſuivi par ſes ennemis, de ne pas la demander : ce Prince, cependant, en parla en travaillant avec le Roi, en préſence du Duc de Charoſt; mais le Roi, prévenu, ne répondit rien : le Duc d'Orléans inſiſta, & le Roi gardant le même ſilence, mit les mains devant ſon viſage, & s'enfuit dans ſa garde-robe. Fleury, qui arriva dans le moment, l'y ſuivit ; il reſta près de trois quarts d'heures avec lui ; & le Roi ſigna toujours ce qui regardoit les Finances.

CHAPITRE XXVI.

Portrait & mort du Duc d'Orléans ; Monsieur le Duc déclaré premier Ministre.

Le Duc d'Orléans avoit dans la physionomie, tout ce que la Nature peut donner d'intéressant, de gracieux & d'aimable : il n'étoit point grand ; mais il avoit un maintien noble, aisé, un caractere doux, facile, & sur-tout, ouvert, franc : il avoit des cheveux noirs, des couleurs vives sur le visage ; un tempéramment toujours enclin à la bonne chère, aux plaisirs, & même à la débauche, qui fut la seule source des erreurs que la postérité lui reprochera.

Le Duc d'Orléans avoit encore un attrait pour le beau, pour tous les Arts, pour les Sciences Physiques, pour les Méchaniques, & autres connoissances, qu'il cultiva toute sa vie pour satisfaire à ce penchant.

Toutes ces sortes de connoissances avoient fait

de ce Prince, l'homme le plus éclairé, le plus aimable & le plus universel de son temps. Louis XIV en fut jaloux ; & ses victoires d'Italie & d'Espagne, ses talents, son savoir dans le métier de la guerre, son courage au milieu des plus grands dangers, ne servirent pas peu à lui attirer cette espece de disgrace dans laquelle il vécut, tant que le Monarque prolongea sa carriere ; car Louis XIV étoit ombrageux & jaloux de tous les grands talens, s'ils n'étoient absolument dépendans de lui, s'ils ne servoient point à sa gloire, ou s'ils ne passoient pour avoir été créés par lui.

Le Régent avoit cette bonté de caractere qui semble attachée au sang des Bourbons. Il n'avoit ni fierté, ni dédain pour personne ; il se laissoit aborder du Peuple ; il conversoit avec tout le monde, ne conservant le ton de son état, qu'avec les Rois ou avec les Princes.

Bon par caractere, & trop facile parce qu'il étoit trop bon, il ne connoissoit, ni la haîne, ni le plaisir de la vengeance. La conjuration de Cellamare, fut dissipée sans effusion de sang ; & si quatre Seigneurs Bretons perdirent la tête, c'est qu'il fut trompé par Dubois, par Montesquiou, & par les Courtisans qui l'environnerent, & qui lui disoient sans cesse, qu'il perdoit l'Etat.

La postérité reprochera au Régent son attache-

ment, son abandon à Dubois, le plus vil & le plus mauvais des hommes.

Mais ce Cardinal, qui avoit eu l'art de le dominer dès l'enfance, qui eut celui de l'environner & de le servir dans la suite, lui facilitoit le plaisir & la débauche.

Que si la postérité blâme dans ce Prince, cet attachement, qui est sa plus grande faute & son plus grand malheur, elle lui saura gré aussi, d'avoir éclairé son esprit, & fait prospérer les Arts & les Sciences; d'avoir opposé le pardon, & une extrême indifférence, aux calomnies qui le présentoient à la Nation comme l'assassin des Princes, pour régner : elle lui saura gré sur-tout, d'avoir pris pour modele la clémence du bon Henri IV, à qui d'ailleurs il ressembloit si bien, qu'en prenant une fraise, il en avoit un reste de figure.

Avec ses Maitresses, le Régent étoit aimable, peu galant, mais porté sur le champ, sans préparation & sans préliminaires, à de promptes & fréquentes jouissances. Il ne se piquoit avec elles, ni de fidélité, ni d'attachement : il en laissoit une, il en prenoit une autre; puis il revenoit à la première, à la troisieme, à la dixieme, selon son caprice. Quelques-unes surent le fixer quelque temps; elles y parvenoient, quand elles avoient l'art, par un caractere aimable & facile, de dissi-

per les idées que le travail du cabinet lui occasionnoit. Telles furent les Dames de Parabere, d'Argenton & autres, qu'il distingua. Il étoit amoureux de la variété seule & d'un changement fréquent, ne conservant aucun secret, & se vantant de ses fréquentes & de ses plus illustres victoires. Ce Prince mourut le 2 Décembre à six heures du soir, dans son cabinet, où il étoit avec la Duchesse de Phalaris, sa Maitresse, frappé d'une attaque d'apoplexie, qui le laissa sans connoissance.

Après demi-heure d'attente, le Chirurgien du Prince de Rohan le saigna au pied, mais il ne put lui rendre la connoissance. Depuis quinze jours, Chirac, son Médecin, le pressoit pour faire des remedes ; & Maréchal, premier Chirurgien, qui lui étoit fort attaché, & qui lui avoit rendu de grands services du regne du feu Roi, lui avoit dit trois jours avant sa mort, qu'il n'étoit plus qu'un apoplectique ambulant, & qu'il ne seroit pas surpris, si on venoit bientôt lui annoncer qu'il avoit été frappé de mort : ces prédictions motivées ne toucherent pas le Prince, qui renvoya les remedes qu'on lui conseilloit, à la semaine suivante, qu'il ne commença pas.

A sa mort, la calomnie se réveilla encore contre lui : on disoit que les caves du Palais-Royal

étoient pleines d'or, & que le Prince n'avoit été frappé de mort, que parce qu'ayant essayé d'empoisonner Louis XV, il avoit avalé lui-même, par erreur, la liqueur fatale qu'il avoit préparée. Son fils trouva sa succession grevée de dettes, qu'il paya par des retranchemens dans sa Maison.

Le Duc d'Orléans étant mort, la Vrilliere alla avertir M. le Duc, de profiter du temps, & de demander pour lui-même la place vacante de Premier Ministre ; l'ancien Evêque de Fréjus étoit avec le Roi, quand M. le Duc en entrant demanda, au jeune Monarque la place vacante de Duc d'Orléans. Le Roi ne répondit rien, mais il fixa l'Evêque de Fréjus, qui ne dit pas davantage ; un signe de tête, marque de son approbation, témoigna seulement que cela étoit très-faisable ; un moment après, le Prélat rompant le silence, dit au Duc de Bourbon ; *vous voyez, Monsieur, que Sa Majesté agrée la demande que vous lui faites, & qu'Elle vous fait Premier Ministre.* Sur le champ, Bourbon prêta le serment de fidélité accoutumé.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVII.

Histoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ses Gouverneurs, de ses Précepteurs & de ses Instituteurs.

Le Roi Louis XV, pendant les agitations de la Régence, avoit été élevé dans un grand recueillement.

Mais ses Instituteurs s'étoient promis tous ensemble, excepté un seul, d'en faire le Roi de sa Cour, & des Ministres, plutôt qu'un Roi de France.

Villeroy se l'étoit attaché en lui faisant, dit-on, entendre que le feu Roi Louis XIV, lui avoit remis sa personne pour veiller à la sûreté de ses jours, plutôt que pour son éducation : on assuroit même qu'il vouloit que le Roi le regardât un jour non-seulement comme son Gouverneur, mais comme son Sauveur même, ce qui avoit désolé le Régent, soupçonné, jusqu'à son dernier soupir, d'une action dont il ne fut jamais capable.

Le caractère de Charost, ne put jamais se déve-

lopper, parce que, depuis l'exil de Villeroy, Fleury domina seul sur l'esprit du jeune Monarque ; & ce Prélat, au lieu d'en faire un Roi, ne travailloit que pour en faire un éleve doux & complaisant.

Quant à l'instruction détaillée, ni Fleury, ni Charost, ni Villeroy, n'étoient capables d'en donner au jeune Roi ; des Gens de Lettres étoient appellés pour le travail, sous les yeux des Chefs de l'éducation dont je viens de parler ; c'est-à-dire que les vrais Instituteurs du Roi étoient des personnages précaires & à gages ; & ceux qui n'en avoient pas les talens en recevoient les récompenses & en avoient le mérite aux yeux de l'Europe entière.

Mais tous s'entendoient à faire du Roi un homme complaisant, dévoué, secret, retiré, réservé, prudent, religieux, petit dans les pratiques de la Religion chrétienne, chasseur enfin, pour tout dire. Et pour mieux s'exprimer, *ils* permettoient que le Roi eût à leur égard des qualités favorables.

Mais ils éloignoient du Roi toute instruction, toute connoissance dans l'histoire ; la politique, les intérêts de l'Etat, le Commerce, les Finances, le Droit public, la Diplomatique & tout ce qui étoit nécessaire à un Roi d'apprendre. Le cérémonial de sa Cour, celui de la Messe & des Offices Divins qu'il connoissoit beaucoup mieux que les Evêques, un peu d'Histoire, des Généalogies, la Géo-

graphie & sur-tout la source & l'embouchure des Fleuves de son Royaume, étoient les connoissances, qu'on avoit favorisé, parce qu'elles n'étoient guère dangereuses pour les Ministres. Le Roi, parvenu à l'âge de la raison, acquit ensuite quelques connoissances de plus; mais on peut dire néanmoins, que malgré beaucoup d'esprit naturel, facile même, malgré les rares qualités d'un esprit juste, capable de réunir une grande variété de connoissances, son éducation, fut, pour l'instruction & le caractère, une éducation manquée, à quoi il est nécessaire d'ajouter, pour conserver la vérité avec rigueur, que sa santé délicate traversa long-temps les instructions dont il étoit susceptible; car on ne manquoit point d'habiles Instituteurs employés en sous-ordre dans l'éducation, & je dois placer à la tête l'Abbé Fleury, fameux Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, Confesseur du du Roi, qui lui donnoit des leçons de morale, de vertu, de religion, qui étoit réservé, prudent, simple & de mœurs douces, comme l'autre Fleury, ancien Evêque de Frejus, sans en avoir la feintise, ni l'ambition, ne pensant qu'à vivre & mourir chrétiennement; car il étoit très-avancé en âge.

Quant à l'Abbé Wittement, sous-Précepteur du Roi, il avoit, outre la simplicité & l'extérieur modeste qui caractérisoit les deux Fleuris, un tel désin-

téressement qu'il refusa après sa subsistance nécessaire, tous les bénéfices Ecclésiastiques qu'on lui offrit : & ce n'étoit point par indifférence, ni par insensibilité; car il avoit de la fierté dans le caractère, de l'élévation dans l'ame, de la véracité dans ses discours, & toutes ces qualités l'avoient fait estimer, aimer même dans l'ancienne Cour de Louis XIV, dans laquelle il falloit tout admirer ou se taire.

Wittement, conserva son caractère franc & ouvert pendant la minorité & dans le centre même de l'équivoque, qu'il failloit professer pour se maintenir entre Fleury, d'un côté, & le Régent & Dubois de l'autre. Attaché autrefois au Duc d'Anjou, depuis Roi d'Espagne, Wittement avoit été à Madrid lui rendre ses hommages, & lui avoit refusé un riche Evêché que Philippe V vouloit lui donner; il refusa encore une pension de vingt mille livres & même un bénéfice que le Maréchal de Villeroy, Chef de l'éducation, avoit demandé au Régent.

On lui dit vainement pour l'engager à accepter ce bénéfice, qu'il auroit plus de moyens de secourir ses Parens; il répondit : *si mes Parens sont capables, ils parviendront aisément à avoir du bien*; enfin il renvoya au Roi d'Espagne, le brevet de pension de vingt mille francs.

L'Abbé Wittement, dégagé de toute ambition, n'avoit que la paſſion de bien élever le Roi Louis XV qu'il preſſoit ſans ceſſe d'étudier ; mais il n'étoit pas ſecondé par Fleury, qui ne parloit le plus ſouvent que d'amuſement. Wittement faiſoit lire au Roi le Teſtament politique du Cardinal de Richelieu, mon grand Oncle, & Fleury diſoit que cet ouvrage étoit trop-long & qu'il en feroit un abrégé en deux feuilles, avec leſquelles il inſtruiroit ſa Majeſté.

Le Roi après ſon Sacre ayant quitté les études, l'Abbé Wittement, ne parut preſque plus à la Cour, & conſeilla même au Maréchal de Villeroy qui lui reſta attaché, de ne plus y venir, à moins que le Roi ne le mandât. Wittement, quoique éloigné, conſerva des amis diſtingués & ſur-tout le Marquis de Sommery, employé à l'éducation comme lui, & qui demandoit pour toute récompenſe le cordon de l'Ordre du Saint-Eſprit; Fleury vouloit éloigner tout ce qui avoit été attaché à l'éducation du Roi, & ſe trouvant déjà trop embarraſſé de Villeroy, qui déſiroit revenir à la Cour, lui répondit, qu'il n'y avoit pas d'exemple de pareille récompenſe pour les ſous-Gouverneurs des Rois; le Marquis réſolu & piqué lui repliqua, que cet exemple nouveau pouvoit être fait pour le cordon de l'Ordre, puiſque Dubois

Précepteur d'un Prince du sang avoit été fait premier Ministre : le Cardinal de Fleury toujours plus ferme, se tint pour piqué d'une pareille hardiesse ; car il étoit Ministre & Cardinal.

L'Abbé Vittement, quoique loin de la Cour, ne cessa d'entretenir avec le Cardinal de Fleury une correspondance d'honnêteté. De temps en temps il lui écrivoit quelques vérités ; il n'avoit aucune ambition, il ne demandoit rien, il avoit conservé l'usage de dire la vérité toute pure, il aimoit le Roi, & toujours il avoit travaillé à lui donner de bons principes, à lui faire aimer le travail, ne cessant de tourmenter Fleury qui l'en détournoit. En 1730, Louis XV étant âgé de 25 ans & sans aucune connoissance des affaires, Vittement écrivit au Cardinal qui s'approchoit de l'âge décrépit & lui dit, pour la centième fois, que ne pouvant espérer de vivre encore longtemps il devoit enfin instruire le Roi des affaires de l'Etat, parce qu'à sa mort il pourroit être livré à des Ministres qui n'auroient pas les intentions aussi pures que lui : il ajoutoit que le Roi, parvenu à un certain âge, ne pourroit jamais se résoudre au travail s'il n'y étoit accoutumé ; le Cardinal ne répondit plus à cet avis patriotique de Vittement, qui ne cessa de montrer son attachement à la personne du Roi, jusqu'à sa mort

qui arriva en 1731 : il a laissé divers manuscrits sur l'éducation des Princes & sur l'Histoire de France. « Vous fûtes oubliés, Somméry & Vittement ! Des Militaires intriguants furent récom-
» pensés, & des Ecclésiastiques sans mérite occu-
» perent les premières places de l'Eglise & de l'Etat :
» votre refus seul, Vittement, étoit le premier
» acte de vertu qui vous en rendoit digne ; rece-
» vez au moins dans cette histoire une foible récom-
» pense » !

Enfin, pour qu'il ne manquât à l'éducation du Roi Louis XV aucune circonstance propre à rendre son caractère nul, foible, indécis, timide, irrésolu, on fit retirer Fleury, Confesseur en 1722, & d'autres disent qu'il s'en alla lui-même à cause de son âge avancé.

Mais on lui donna un pere de Linieres, Jésuite, le prix de la paix & du chapeau de Dubois; & ce pere de Linieres, qui n'avoit que des petitesses dans l'esprit, ne contribua pas peu à laisser la conscience du Roi, comme son cœur, dans l'apathie & dans la crainte pusillanime qui accompagne toujours une imagination frappée dès le jeune âge, & peu éclairée.

Voilà comment & par qui le feu Roi Louis XV reçut son éducation.

CHAPITRE XXVIII.

De l'ambition du Régent & de son parti ; considération sur les vues qu'on lui a attribuées.

Le Duc d'Orléans, Régent de France, fut accusé pendant toute sa vie ; il le fut après sa mort, (il l'est encore aujourd'hui (1)) d'avoir eu l'ambition de régner en France.

---

(1) Tandis qu'on imprime ce Tome troisieme, on répand dans Paris un Libelle diffamatoire, où je trouve encore le Régent accusé.

C'est ainsi que d'âge en âge la calomnie poursuit ce Prince.

Il est dit dans cet Ouvrage que le Duc d'Orléans s'empoisonna lui-même, en voulant empoisonner Louis XV, & qu'il avala la liqueur fatale, en présence du Roi & du Maréchal de Villeroy son Gouverneur : & on ajoute que Villeroy lui-même tourna du côté du Duc d'Orléans la tasse empoisonnée, laissant au Roi celle qui ne l'étoit pas.

On ne se permettoit pas de pareils anachronismes du

La Cour de Louis XIV, celle de Philippe V à Madrid, l'avoit accusé aussi d'avoit voulu régner en Espagne.

Incité par toutes ces considérations, j'ai étudié à fond la Régence, & toute l'histoire de Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV. Si j'avois pu découvrir un crime, j'atteste le ciel & la terre que je n'aurois pas écrit son histoire ou que je l'aurois publié.

Mais je dois dire, que le Régent m'a paru non-seulement incapable de son naturel d'un tel crime, mais qu'il n'existe aucune preuve, aucun raisonnement plausible favorable à la calomnie qui l'a toujours poursuivi.

---

temps du Régent; quoiqu'on publiât des calomnies aussi mal motivées : je vois avec peine le libelle répandu dans la Capitale; car tout le monde n'a point les dates présentes à la mémoire.

Tout le monde ne sait pas que lorsque le Duc d'Orléans mourut, Villeroy étoit exilé dans le fond d'une province.

Tout le monde ne sait pas que le Régent ne mourut pas empoisonné, mais d'une attaque d'apoplexie qui le frappa dans les bras de sa Maîtresse.

Tout le monde ne savoit pas que le Chirurgien le supplioit depuis long-temps de se faire saigner; qu'il lui prédit la mort, & qu'il avoit renvoyé le remede à la semaine suivante.

Environné d'ennemis qui avoient voulu le perdre, poursuivi par la faction des Princes légitimés, par les restes de l'ancienne Cour, on n'eût pas manqué de mettre au jour ses forfaits s'il s'en fût rendu coupable.

Il est vrai que les affaires du Roi Philippe V, prenant en Espagne une mauvaise tournure, il cabala pour ne point laisser le Trône vacant; mais il fut sollicité par ces Grands d'Espagne, de ne pas laisser perdre ses droits; ces Grands ne vouloient point retomber sous le joug Autrichien; ils voyoient dans le Roi Philippe un Monarque foible, valétudinaire & avec peu de ressource dans l'esprit pour relever la Monarchie Espagnole; on adoroit le jeune Prince, Neveu de Louis XIV, qui avoit des qualités, de l'énergie, du courage & qui avoit des droits reconnus à la Couronne d'Espagne; le Duc d'Orléans se comporta à Madrid, non comme un Prince qui veut régner par un forfait exécrable; mais comme un homme avisé, qui prévoyant l'abandon du Roi Philippe, ne vouloit point abandonner lui-même ses droits à cette Couronne en cas d'événement.

Parvenu à la Régence de France, je demande à ceux qui ont lu mes Mémoires, s'il eût été bien difficile de consommer ses projets, étant environné de Roués, de scélérats qui avoient com-

mis tous les crimes, excepté le régicide : j'ai approfondi le mieux que j'ai pu le caractère du Régent, & je n'y ai vu qu'un Prince dominé par les plaisirs plutôt que par l'ambition de régner.

Toutes les opérations de la Régence, il est vrai, semblent favoriser l'élévation future du Régent sur le Trône de France ; mais considérez que le Roi Louis XV, n'avoit qu'une santé chancelante, qu'il étoit cacochyme, qu'il n'eut longtems qu'une peau jaune & luisante colée sur les os ; toute l'Europe désespéroit de ses jours, on attendoit une mort prochaine.

Le Duc d'Orléans, ne prit donc que des mesures justes & raisonnables sur la succession éventuelle ; jamais il n'eut dans l'idée de commettre un crime : *une preuve que je ne l'ai pas voulu*, disoit-il, quand on lui parloit des Philippiques, long-temps après qu'elles eurent produit leur effet, *c'est que je ne l'ai pas fait.*

Le Roi Louis XV ne parla jamais du Régent qu'avec des termes d'amitié, de sensibilité & de considération. Il plaisantoit avec le Duc d'Orléans, déclaré premier Ministre depuis la mort de Dubois, sur les bruits populaires relatifs à cet objet ; il en plaisantoit en présence même des Courtisans : *une grande preuve que je n'ai pas voulu perdre mon Roi, lui répond dit-il un jour, c'est que le*

santé de Sa Majesté, s'est raffermie pendant sa Régence.

C'est le témoignage que je dois rendre à la fin de mes jours au Duc d'Orléans.

CHAPITRE XXIX.

Eclaircissemens ultérieurs sur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu.

PARMI les questions délicates que l'Auteur de cet Ouvrage avoit faites au feu Maréchal de Richelieu, il doit placer celles qui étoient relatives à l'ambition du Duc d'Orléans, Régent.

Cet Historien essaya plusieurs fois, & dans des temps différens & éloignés, de faire parler sans gêne M. le Maréchal à ce sujet, & d'obtenir quelques anecdotes sur les vues que le Duc d'Orléans pouvoit avoir sur le Trône de France. M. le Maréchal se tint ferme dans son opinion, que le

Régent n'avoit jamais voulu perdre Louis XV ; & qu'il l'eût fait périr impunément, s'il l'avoit voulu, *étant environné & ſervi comme il l'étoit*, diſoit M. le Maréchal de Richelieu, *de ſcélérats tels que Dubois, Law & autres, capables de ce mauvais coup*. M. le Maréchal, ajouta qu'il diſpoſa ſeulement toutes choſes pour régner en paix ſi le cas arrivoit.

L'Auteur des Mémoires n'étoit point content ; il doutoit encore après cette réponſe ; il dit, longtems après, à M. le Maréchal, pour le tenter de nouveau : *Monſeigneur, j'ai fait la plus grande découverte dans l'hiſtoire de ce ſiècle, relativement au Régent de France ; j'ai trouvé le fil de tous ſes crimes & le dénouement des opérations de toute ſa Régence ; le voilà jugé pour toujours. Voltaire qui l'avoit déclaré innocent, eſt convaincu de flatterie ; voici donc, Monſeigneur, ce que vous diſiez vous-même au Cardinal de Polignac, Ambaſſadeur à Rome, le 22 Décembre 1725 ſur le Régent. Voilà l'original, tiré du troiſième porte-feuille des pièces relatives à votre Ambaſſade à Vienne.*

« Je crains que le parti de M. le Duc d'Or-
» léans, par le moyen des gens dont vous croyez
» avec raiſon que M. le Duc doit ſe défier, n'ait
» trop d'influence ſur les déciſions du Conſeil ;

» car il eſt certain que le parti eſt formidable ».

« Le Chef (le Duc d'Orléans, fils du Régent)
» eſt aſſurément moins mal né que ſon pere;
» & s'il a l'eſprit gauche, il a le cœur plus droit;
» mais il n'a pas moins de déſir de régner, ſans
» être, je crois, capable de recourir aux mêmes
» moyens qu'auroit fait ſon pere. Le même eſ-
» prit de gouvernement qui faiſoit agir le pere,
» déterminant la conduite du fils, les le Blanc,
» les Belle-île, les Maréchaux de Berwic & autres
» gens de pareille eſpèce ſont les principaux reſ-
» ſorts qui font mouvoir ſon Conſeil; ils vou-
» droient fort, je crois, engager une fois les Fran-
» çois dans une guerre contre les Eſpagnols, &
» peut-être que les Anglois n'en ſeroient point trop
» fâchés ».

Vous voyez, Monſeigneur, que vous reconnoiſſez vous-même dans cet écrit ſorti de vos chiffres, que le Régent avoit eu recours à divers moyens pour régner en France, & certainement, dans mon travail prochain, je vais trouver dans vos porte-feuilles le récit de tous ces moyens.

Le Maréchal de Richelieu, ainſi pouſſé dans tous les ſens, répondit: qu'en 1725, il avoit encore le cœur gros de ſa troiſième détention à la Baſtille; mais que le réſultat de toutes ſes obſervations ſur la Régence, le portoient à déclarer que M. de

de Voltaire avoit dit, sur cet article, la vérité, avec exactitude dans ses écrits ; & il ajouta : *A ma mort, on pourra peut-être découvrir quelque part des Mémoires que j'ai écrit autrefois : c'est l'histoire scandaleuse de tous les plaisirs de la Cour, c'est le détail des intrigues politiques, c'est le récit des événemens de ce temps-là ; & des négociations dans les Cours étrangères ; je me ressouviens d'avoir écrit contre le Duc d'Orléans, d'avoir conservé l'histoire des Orgies de ce Princes & de ses filles sur-tout ; j'ai rapporté le détail de ses parties de plaisirs ; il faudroit peut-être désavouer le scandale. Voltaire travailla à ces Mémoires secrets avec moi, & le Roi Louis XV, qui aimoit d'entendre raconter ces anecdotes plaisantes, en conserva long-temps un exemplaire ; vous prendrez de cet Ouvrage, ce qu'il y aura de bon, s'il vous parvenoit, vous laisserez le reste ; mais ce que je vous assure du Régent est la verité même.*

Cet Ouvrage effectivement existe encore aujourd'hui ; & non-seulement les Orgies, les anecdotes scandaleuses sont des faits trop vrais ; mais je dois ajouter qu'à la mort de M. le Maréchal, les pièces justificatives m'ont été communiquées par diverses personnes. Je déclare d'en avoir extrait ce que l'Histoire ne permet pas de taire,

& d'avoir passé sous silence ce que l'honnêteté & les mœurs doivent rejetter (1).

Voilà l'exposé net & sincere de la vérité; si jamais on publioit la Chronique scandaleuse du Maréchal de Richelieu; si jamais on vouloit attaquer par cet Ouvrage la mémoire du Régent, je déclare quel étoit l'avis du Maréchal de Rchelieu, trois ans avant sa mort. L'opinion de ce Seigneur moins passionné en 1785, est préférable à celle du Duc de Richelieu, irrité en 1725, contre le Duc d'Orléans. On annonce de prétendus Mémoires de M. le Maréchal, dans le moment où je vais publier ceux-ci; on croira peut-être avoir fait de grandes découvertes & on citera des pièces qu'on aura pu trouver dans la bibliotheque de M. le Maréchal; on voit ce qu'on doit croire de ces pièces.

---

(1) Ces remarques sont nécessaires, parce que lors même que les Mémoires de M. le Maréchal existent, & sont écrits de sa main, des Libraires se donnent des mouvemens pour faire composer des Mémoires apocriphes de ce Seigneur, sur quelques piéces qu'on a obtenues de M. le Duc de Richelieu, tandis que feu M. le Maréchal avoit écrit, comme j'en donne les preuves, ses Mémoires & dicté lui-même la plupart des faits qui se trouvent dans le présent Ouvrage.

CHAPITRE XXX.

Effets de l'ambition de la Reine d'Efpagne pour régner en France; Abdication de Philippe V; Règne de Louis I fon fils; Orgies de la Fille du Régent, Reine d'Efpagne; Philippe V remonte fur le Trône.

PEU de temps après la mort du Régent, on apprit l'étrange nouvelle que Philippe V avoit abdiqué le Trône d'Efpagne & qu'il s'étoit retiré à Saint-Ildephonfe, avec fon époufe, laiffant le Royaume au Prince des Afturies.

Cette démarche n'étoit point étonnante dans la perfonne du Roi Philippe, à caufe de fon caractere qui devenoit chaque jour de plus en plus mélancolique, retiré, fombre, indécis, filencieux, vaporeux même. Ce Monarque étoit depuis long-tems fatigué du Trône, fon époufe adroite ne

lui en laissoit que l'éclat & la représentation, tandis qu'occupé de sa santé, tourmenté de la crainte de la perdre, il ne connoissoit d'autres charmes que les plaisirs physiques de l'amour conjugal, dont j'ai parlé avec plus de détail dans le Tome second, page 371, & les entretiens longs & fréquens avec son Confesseur, sur les affaires de sa conscience.

Mais on étoit surpris que la Reine qui le dominoit, qui l'environnoit sans cesse, qui ne laissoit approcher aucun mortel de sa personne sacrée, qui conduisoit toutes les affaires d'Espagne aussi facilement que la tête & le cœur de son époux, lui permît ainsi d'abandonner sa couronne à un jeune prince encore incapable d'aucune affaire importante. Pour expliquer l'énigme, suivons la marche de l'ambition de cette Princesse.

Ses complots, les plans d'Albérony, avoient échoué & elle avoit abandonné ce Ministre, peu heureux, qui avoit été l'instrument de son ambition; une partie de sa flotte ayant été dispersée & l'autre détruite; elle avoit été réduite à abandonner la force armée, pour employer de petites ruses qui pouvoient encore remplir ses vues. Elle fit donc proposer au Régent de donner sa fille au Prince des Asturies & offrit

une Infante, âgée de trois ans, à Louis XV qui en avoit de dix à onze.

Elle retardoit ainsi la naissance d'un Dauphin, & se donnoit plus d'espace pour réussir dans ses projets d'aggrandissement.

Mais quand, après la mort du Régent, elle vit M. le Duc revêtu de la toute-puissance, quand elle fut instruite de la haine du parti de ce Prince contre la maison d'Orléans, quand M. le Duc l'eut assurée qu'il favoriseroit la race de Philippe V en cas que Louis XV mourût, alors, toujours constante dans ses projets, toujours cauteleuse dans les moyens, toujours italienne dans sa conduite extérieure & relative à ce grand objet, elle laissa agir les vapeurs, les scrupules & l'amour du Roi pour la retraite, & consentit d'aller en apparence s'ensevelir à Saint-Ildephonse, mais dans le dessein d'en sortir bientôt & avec plus d'éclat.

Elle abandonna d'ailleurs un Trône que le mécontentement des Espagnols, la haine qu'elle leur portoit, leur ressentiment, les avanies scandaleuses dont ils étoient coupables envers elle, lui rendoient presqu'insupportable.

C'est alors qu'elle vuida les coffres du Roi pour n'être pas obligée d'avoir recours à la discrétion ou à la pitié de son successeur ; elle accu-

mula à Saint-Ildephonse les revenus de l'année courante, & près de deux ans d'anticipation, ensorte que Louis I trouva les caisses sans argent.

Ainsi la Reine d'Espagne & Philippe V se retirerent à la campagne ; mais dans l'espoir de la mort prochaine de Louis XV, espoir qui depuis long-tems tenoit dans l'éveil & dans l'observation les maisons d'Orléans & toutes les puissances Européennes. Elles avoient les regards fixés sur la santé chancelante du jeune Monarque ; elles attendoient chaque jour des nouvelles de sa mort, & voyoient avec peine la tranquillité de l'Europe en danger, quand la maison d'Orléans & celle d'Espagne se disputeroient un Trône si attrayant : la Reine, qui l'ambitionnoit, se tenoit si assurée de son fait qu'elle avoit toujours un trésor, des coffres faits, tous ses papiers en ordre, ses diamans & sa cassette toute prête pour partir au moindre signal.

Etoit-elle instruite des rhumes & des simples indigestions de Louis XV ? on la voyoit ouvrir ses beaux yeux, fixer tout le monde, demander des nouvelles à chaque instant, & se tenir toute prête à monter en voiture avec son époux, pour s'éloigner d'un Peuple détesté & dont elle étoit aussi furieusement détestée.

La fille du Régent, épouse de Louis I, parvenue au Trône d'Espagne, avoit reçu au Palais Royal, comme les autres Princesses ses sœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid son mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V & la Reine son épouse avoient régné, la jeune Princesse des Asturies, retenue par le respect & la soumission, avoit été obligée de se comporter avec prudence & toujours selon les ordres du Roi & les avis de ses Camaristes ; quoiqu'au commencement elle fût peu complaisante & capricieuse.

Mais sa conduite fut toute contraire lorsqu'elle fut Reine, & qu'elle vit Philippe V & son épouse relégués à Saint-Ildephonse.

Elle donna alors un libre essor à toutes ses passions, & se permit les divertissemens que sa sœur se permettoit dans l'Abbaye de Chelles, s'attachant trop intimément à celles de ses Camaristes (Dames d'honneur) qui avoient le talent de lui plaire & de partager des plaisirs, dont le nom seul fit retirer Sancta-Crux, son Majordome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par sa présence des scenes aussi scandaleuses.

La vieille Comtesse d'Altamira, la premiere des *Camaristes*, jalouse de ces Dames & inquiette de se voir éloignée des parties nocturnes,

parce qu'elle avoit passé l'âge de ces divertissemens, parla d'abord des heures du coucher que le cérémonial Espagnol ne permettoit pas qu'on changeât.

La jeune Reine la tourna en dérision de même que toutes ses étiquettes Castillanes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au Roi son époux de ce qui se passoit en secret entre la Reine & les Camaristes.

Le Roi aimoit son épouse, mais il apprit avec indignation les rapports d'Altamira & chassa les Camaristes accusées; il laissa, au contraire, auprès d'elle celles qu'on ne pouvoit soupçonner d'un goût aussi étrange, à cause de leur âge ou de leur vertu, & renferma la Reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune Monarque né en Espagne & parlant la langue de ses Etats, avoit déja reçu dans son éducation les principes & les mœurs des Espagnols: il aimoit sa nation, il l'estimoit & se sentit blessé au vif, d'apprendre ces sortes d'égaremens dans son épouse, il crut devoir la punir avec fermeté & la mettre en pénitence : la Reine se soumit au châtiment, ramena le Roi par des carresses & par des témoignages de respect & de galanterie.

Douze Camaristes furent chassées, néanmoins, pour toujours, ce qui n'empêcha pas que de tems en tems la jeune Reine ne se permît quelques divertissemens enfantins avec d'autres Dames de son âge.

Quand son époux, frappé de petite-vérole, mourut dès l'âge de 17 ans, il y a apparence que ceux qui proposoient de marier sa veuve avec le frere du feu Roi, héritier de Philippe V, auroient pu réussir si cette Princesse n'avoit perdu l'estime des Espagnols; ils furent instruits des orgies de la Reine & de la nature des divertissemens qu'elle se permettoit : elle revint donc à Paris & vécut fort retirée.

CHAPITRE XXXI.

Tableau du progrès des Arts en France. De leur ſituation à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leur progrès.

L'ESPRIT humain, ſous Louis XIV, s'occupoit principalement de chanter & de peindre la nature; ſon ſiecle fut celui des Belles-Lettres, de la Poéſie, de la Peinture, de l'Architecture & de tous les Beaux-Arts.

Dans le dix-huitieme ſiecle l'eſprit humain fit des progrès d'un autre genre; il créa, il multiplia, il perfectionna les ſciences, il imagina des Légiſlations nouvelles, un autre Droit public; on vit une nouvelle Morale, de nouvelles Loix, un autre Gouvernement.

Ce paſſage de l'eſprit humain & de la volonté générale des Peuples, d'une ſituation dans une autre, eſt du reſſort de l'Hiſtoire qui comprend tous les mouvemens des Peuples: les ouvrages de

l'Art sont d'ailleurs des pièces justificatives des opérations de l'esprit humain, ils nous conservent le génie de différens siecles & nous représentent d'une maniere instrumentale le développement de l'esprit national.

Lorsque les barbares du Nord eurent saccagé l'Empire, la hache & le tison à la main, quand ils eurent renversé les édifices, brûlé les bibliotheques, brisé les statues, les Nations Européennes, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Royaume de Bourgogne, de Lombardie, la Gothie, &c., fondés par ces féroces conquérans se trouverent, relativement aux Arts, dans la situation de Rome, de la Grece & de tous les peuples fondés par des brigands ou par des peuplades sauvages & grossieres. Quel attrait pour les arts, pour la politesse, le cérémonial & la représentation, auroient pu avoir nos peres Barbares, dont le Roi, le premier des Capitaines, coupoit la tête au soldat prévaricateur, d'un coup de sa francisque?

Les productions des Arts se bornerent donc en France, dans cet âge-là, au pur nécessaire; la simplicité dominoit dans les maisons, dans les châteaux, dans les temples. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture n'existoient pas. La culture de ces Arts étoit, aux yeux de nos ayeux de

cet âge, l'amusement d'un peuple enfant & non d'un peuple libre, courageux, porté aux expéditions militaires. On ne savoit pas lire encore & Charlemagne, sensible à toutes les sortes de gloires, travailla le premier, par de salutaires institutions, à répandre des lumieres que le clergé seul cultivoit par besoin & par état. Mais les arts n'étoient gueres encore que des métiers grossiers, le Commerce n'existoit pas, l'Agriculture ne connoissoit que de lourdes charrues; nos Rois n'avoient que des Donjons, des Châteaux massifs & d'une forme grotesque : ils logeoient dans des Forteresses inaccessibles; car il falloit se défendre des Grands, établir l'autorité avant de la rendre intéressante, majestueuse, imposante par l'invention des Arts, par un cérémonial connu, par de beaux jardins, des palais magnifiques, des tableaux & des statues, & par les productions de tous les Arts dont les Rois ont toujours aimé à s'environner.

Ainsi les *Arts nécessaires*, ou plutôt *les métiers*, précéderent en France & en Europe ce que nous appellons les Beaux-Arts.

Les voyages en Orient donnerent, dans le XI siecle aux François un goût nouveau qui nous retrace encore le génie & le caractere de ce tems-là. Nos métiers prirent un nouveau caractere

ils ne s'occuperent plus, exclusivement, des objets de premiere nécessité; l'utile & l'agréable nous furent enseignés en Orient. On fit des tableaux, des statues d'or & d'argent: & depuis le retour de la premiere des croisades jusques au commencement du quinzieme siecle, une nouvelle Architecture éleva en France & en Europe, tous ces Temples gothiques & d'un goût encore barbare, mais étonnant par la hardiesse de l'ensemble & la légéreté des masses. Ensuite nos monnoies commencent à représenter la figure de nos Rois; les portraits peu-à-peu deviennent ressemblans; les actions humaines prennent de l'expression dans nos tableaux; les meubles sont plus dégagés, on commence à faire des armes plus légeres & des bijoux; la délicatesse de l'art des Orfévres commence à se montrer, mais tout est encore sans goût, tout est en filigrammes, sans principes, sans formes décidées.

La sculpture, comme autrefois à Rome, dans la Grece & en Egypte, est encore d'un goût triste & mesquin, & les statues de cet âge sont toutes d'un goût longitudinal, cylindrique, étroit, & sans action. Voyez cette longue suite de statues royales rangées sur la porte principale de Notre-Dame à Paris, comme elles portent toutes le caractere des statues Grecques & Romaines, avant l'âge du beau. Voyez les colonnes grêles, menues & fin-

guliérement longitudinales de nos égliſes & nos clochers en fleches; comme toutes ces productions correſpondent au génie pyramidal Egyptien, avant l'invention des regles du beau ? Nos beaux Arts, cependant, ne ſont plus ici dans l'âge des métiers : il y avoit quelques regles qu'on découvre dans l'étude des productions de ce temps-là, mais elles n'étoient ni ſûres, ni avouées, ni générales.

Ce goût gothique dominoit encore en Europe, quand la navigation, la découverte du nouveau monde, le commerce, l'aggrandiſſement des Royaumes, la néceſſité des armées nombreuſes pour le maintien de l'autorité, les voyages, la comparaiſon du caractere & des plaiſirs des différens peuples, l'invention ſur-tout de l'imprimerie, des premieres gravures en bois, &c., donna un nouveau caractere à nos Arts. Toutes ces cauſes de leur *perfectionnement*, ces nouveaux objets qui devoient les renouveller, parurent en France, non à la file, mais preſque en foule & tout-à-coup; les beaux Arts ſortirent comme du néant : l'Italie les répandit en Europe, car les Medicis les y cultivoient. Ils furent donc goûtés en France, où réſidoit alors, où a toujours réſidé, la plus grande ſenſibilité & où on les perfectionna, en leur donnant ce goût territorial, pour ainſi dire, qui ne

fort pas de nos frontieres. Cette époque nouvelle dans nos Arts, je l'appelle l'âge *du beau*, que Richelieu appella en France & qu'il protégea, pour rendre l'autorité imposante & pour la revêtir de belles formes. Il orna son Château de Richelieu des plus belles statues de l'antiquité qu'il put acquérir ; il voulut qu'elles fussent substituées comme les biens de sa famille ; il créa le Théâtre parmi nous ; les costumes, les lumieres, les lois, les mœurs de tous les peuples furent exposés sous les yeux des François ; la gravure, la peinture, tous les Arts, ceux même qui tiennent aux métiers, tels que l'Imprimerie, prirent des nouvelles formes.

Ainsi Louis XIV, grace au génie du Cardinal de Richelieu, trouva les Arts établis, perfectionnés même en France ; l'Académie, les Théâtres, l'Architecture, la Peinture, la Sculpture avoient déjà des principes. Les règles étoient trouvées, exécutées même ; mais comme le Roi avoit naturellement une délicatesse exquise, comme tout ce qui s'éloignoit des règles l'affectoit, il eut la gloire de donner à tous ces Arts un nouveau goût, de leur imprimer son ton, de leur donner cette perfection qui dépendoit de son caractère : & de si bien épurer sa langue, qu'elle fût capable d'exprimer toutes nos passions, & toutes les nuances de la nature. Tant que Louis XIV régna, les

Grands-Hommes ne ceſſerent de maintenir en France ce bon goût ; les Artiſtes ſur-tout produiſirent ſans ceſſe des chefs-d'œuvres dans tous les genres, & l'année même de la mort de Louis XIV, on trouvoit encore en France une longue ſuite de ces Artiſtes immortels qui avoient honoré ce ſiècle mémorable.

Tel dans la peinture, cet Antoine Coipel, Directeur des deſſins de la Couronne, Peintre de Monſieur, que le Régent ſon élève fit depuis premier peintre de Louis XV, & qui excelloit dans l'art d'exprimer avec énergie les paſſions de l'ame.

Tel Jean Jouvenet, homme de génie, d'une imagination hardie, fière, correcte, immortel par ce tableau ſur-tout du *magnificat*, qu'il peignoit encore du bras gauche, à la fin de ſes jours, lorſqu'il étoit paralytique de ſa droite.

Tel, Bon Boulogne, qui compoſoit dans le goût des grands maîtres, & ſe diſtinguoit par le deſſein & le coloris, & eût ſon frère pour émule.

Tel, Charle de la Foſſe, un des premiers Coloriſtes ; Cazes, qui poſſédoit parfaitement le clair obſcur, & avoit de la facilité, & de la hardieſſe ; Nattier qui avoit tant de ſuavité dans ſes tableaux ; Hallé, connu par ſes graces & ſa correction ; Deſportes, le peintre des fruits, des

fleurs, des animaux, des paysages, dont la facilité, la vérité & la légéreté étoient admirées des connoisseurs.

Largilliere, peintre de portraits, connu par ses belles draperies, ses belles attitudes, & par la ressemblance de ses têtes, vivoit encore, de même que Rigaud, qui lui étoit supérieur dans cette partie de l'art, & qui avoit peint tous les grands hommes du temps.

L'art cependant, sans dégénérer, ne se soutenoit pas ; le Seur, Poussin, le Brun, Champagne n'étoient point remplacés dans la peinture : les premiers talens n'étoient plus, & Jouvenet, Coippel, Boulogne dont j'ai parlé, avançoient en âge ou étoient estropiés.

Dans la sculpture, de même, Puget & Sarrasin étoient morts. Girardon & Coisevox étoient au bord de la tombe, le bel âge de Coustou étoit passé ; mais il restoit des éleves avec de grands talens.

Tel le Lorrain, le premier Dessinateur de son siècle, dont le génie étoit encore noble & élevé. Nicolas & Guillaume Coustou, dont le premier avoit un goût sûr, & dont la manière étoit pleine de douceur. Ses Statues avoient des attitudes naturelles & nobles ; & Guillaume étoit connu, surtout, pour l'achevé de ses Ouvrages, & pour la composition.

Les autres Arts sembloient avoir décliné aussi, comme la gloire & les affaires du Roi. La Gravure n'avoit plus ses Nanteuil, Graveur du Cabinet du Roi, connu par la pureté de son burin; ni ses Edeling, cet immortel Graveur des tableaux de le Brun; mais il restoit encore Bernard Picard, que Louis XIV laissa passer à Amsterdam, en 1710, à cause de son attachement à la Religion Protestante, qu'il embrassa; Vallet, les deux Simoneau, & les deux Audran.

Enfin, l'Architecture avoit éprouvé, plus que les autres Arts, l'effet de la décadence de succès du Roi. Les deux Mansard, l'immortel Pérault, Romain, le Nôtre, Laquintinie, n'étoient plus. Les Invalides, Versailles, la colonade du Louvre étoient bâtis. Il n'y avoit que Gabriel, les deux de Cotte, Bertrand, avec lesquels l'Art alloit se reposer, à cause de cette lacune que le caractere parcimonieux de Fleury devoit occasionner dans l'histoire de l'Art; mais pour se relever aussi, mais d'une maniere sublime, vers la fin du regne de Louis XV, où nous verrons les Auteurs de Sainte-Genevieve, Sainte-Magdeleine, de divers beaux Hôtels, &c. ressusciter l'Art, l'élever dans toute sa majesté, & bannir pour quelque-temps ce goût dépravé, faux, & dégénéré, que je vois malheureusement repa-

roître

roître dans ce moment, dans ces nouvelles barrieres qui environnent la Capitale, presque toutes dignes des vengeances populaires, par leurs formes aussi étrangement bizarres.

Tels étoient les personnages, presque tous du second ordre, que laissoit Louis XIV en mourant; & tels étoient les Artistes du premier genre, tous vieillards décrépits, estropiés ou mourans; ensorte que le Régent eut beau protéger les arts, il ne put jamais les rétablir dans cette situation éclatante où ils avoient été sous le Cardinal de Richelieu & sous Louis XIV.

On voit cependant s'élever pendant la Régence:

Dans la Peinture; Tavernier, Leclerc, Vivien, Houasse, & Allegrain fils, &c.

Dans la Sculpture; Lemoine, Fremin, Coustou le jeune, Dumont, &c.

Mais tous ces Artistes n'étoient, ni les créateurs des Arts, ni de leur style, ni même de leurs manieres, comme les précédens: ils n'étoient point parfaits, même dans leur genre personnel; leurs talens étoient moins distingués; c'étoient des éléves, des imitateurs, pour ainsi dire, dans des productions où le génie ne doit connoître que l'invention. Le véritable âge du beau idéal étoit passé en France; les genres, le maniéré, le sensuel, l'élégant, le ton léger, occupoient les Artistes,

l'élégant, le ton léger, occupoient les Artistes, c'étoit le ton de la société; tandis que les bons esprits du siecle de Louis XIV ne cherchoient que la Nature en beau : on eut donc le goût des petits & jolis appartemens, des peintures plus libres, des gravures indécentes; le grand, le majestueux dans les Arts, ne furent plus à la mode; & ce ton, qui les distinguoit, disparut, ou du moins ne regna plus en France. Nos goûts, nos passions subalternes exigerent des Artistes maniérés; les Peintres, & les Sculpteurs, furent obligés d'imiter, d'exprimer, de s'occuper des objets & de ces passions subalternes; ils n'en avoient pas d'autres à observer en action; & là, se trouva la cause de l'affoiblissement du génie dans les Arts, malgré tous les efforts, tous les encouragemens, toutes les récompenses du Régent. Nous verrons quelques Arts, mais jamais tous ensemble, maintenir sous le regne de Louis XV, le bon goût en France. Mais, que peut avoir de comparable l'Ecole-Militaire & le Garde-Meuble, à la colonade du Louvre & à l'Hôtel des Invalides ? Quels Ouvrages mettrons-nous en parallele à côté des tableaux de Lebrun & le Seur, du Télémaque, des Discours sur l'Histoire Universelle, des Provinciales ? Nous avons sans doute des beautés d'un autre caractere & c'est ce que nous allons examiner.

Mais en finissant, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier :

Quel dommage, que ces belles choses, ces Châteaux, ces Églises, ces Palais, ces Statues, ces Tableaux, fussent le produit de la sueur d'un Peuple écrasé, qui n'avoit pas du pain ; & qui étoit obligé, par force, & environné de dragons, d'alimenter ce faste de Louis XIV !

Quel dommage que de si belles choses fussent imaginées par Richelieu & par Louis XIV, comme jadis, sous Auguste, pour dorer nos chaînes, pour faire admirer le Sultan, qui se jouoit d'une Nation toute entiere, qui favorisoit les belles peintures, & réprimoit la pensée !

CHAPITRE XXXII.

Tableau des progrès de l'esprit humain dans les Belles-Lettres; leur état à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

Trois siecles avoient préparé la situation de l'esprit humain, en France, dans le dix-huitieme siecle.

Ainsi, le seizieme siecle abondoit en Docteurs en Scholastique, en Traducteurs, aujourd'hui, ignorés, (excepté deux ou trois que nous aimons encore à cause de l'ingénuité de notre langue). Nous avions des Commentateurs, des Critiques, peu de Poëtes, aucun Orateur, aucun véritable Historien; voilà ce que fit pour nous le seizieme siecle.

Ce siecle des Erudits préparoit cependant nos connoissances; quelques Ecrivains étudioient même le cœur humain, & observoient la nature; tels que Charron, Montagne, Bodin, qui écrivoient véritablement des Livres.

Mais ces Scholastiques pointilleux & subtils, ces enfans de Thomas & de Scot, que pouvoient-ils faire? Ils retardoient la marche de l'esprit humain, qui ne va pas du subtil au plus subtil, mais d'une expérience à une autre, & d'un fait à un autre fait.

Ce qu'il y avoit de véritablement utile dans ce siecle, ce fut ce genre d'érudition manouvriere, qui faisoit sortir du sein des Cloîtres, des Cathédrales & de toutes les Archives de l'Europe, les Manuscrits de l'Antiquité. On publia heureusement tous ces Ouvrages, depuis environ 1460 jusqu'à la fin sur-tout du seizieme siecle; on traduisit, on disserta, on compara la Religion, les Loix, les Hommes, les Empires de tous les tems; on s'appuyoit même de l'exemple des Anciens. Rien n'est si singulier, par exemple, que les doléances des Etats-Généraux qui furent tenus dans ce seizieme siecle. Le ton de comparaison, qui regne dans la plupart de ces Pieces, montre qu'on vouloit avoir raison, parce que les Juifs ou les Romains l'avoient eue dans une occasion semblable.

Mais c'étoit le génie du temps & la marche naturelle de l'esprit humain, qui comparoit, avant de créer & d'imaginer; & c'est ainsi que les François dissiperent les ténebres; l'âge de la raison humaine étoit encore éloigné.

A force de fouiller dans les ruines de l'Antiquité, de juger & de comparer, de recueillir des matériaux, il s'établit un goût dans la Littérature Française; notre esprit naturel, qui avoit déjà paru dans nos Poésies fugitives, même dès l'âge gothique, agit selon ses propres forces; & comme les Sciences secouoient le joug d'Aristote, révolution qu'elles devoient au génie hardi de Descartes, notre Littérature de même créoit des chefs-d'œuvre sous Richelieu, & notre génie créoit une langue; bientôt nos essais furent, dans les Lettres comme dans les Arts, des chefs-d'œuvre; & on vit paroître Corneille, ensuite Pascal, Boileau, Quinault, Racine, St.-Réal, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Massillon, Rousseau, Vertot, &c., qui firent oublier ou négliger aisément les Traducteurs ou les Erudits du regne précédent, tels l'Etoile, Sirmond, Duryer, Boissat, Perrot, Godeau, Lelaboureur, &c. &c.

Ou les anciens Poëtes, bons ou mauvais, & les beaux Esprits, quelque mérite ou caractere qu'ils pussent avoir; tels que Cotin, Patru, Cassaignes, Desmarès, Conrart, Bourzeis, Le Vayer, Scudery, Beautru, Perrot, Gerard, Colletet, Tristan, Voiture, Bardin, &c. &c.

Ce n'est pas que dans quelques productions de ces Ecrivains, qui touchent ou s'approchent du bel âge de la Littérature Française, il ne se trouve des élans

de génie & des morceaux même achevés ; mais ils avoient écrit dans un temps où le goût n'étoit pas formé ; la langue elle-même ne pouvoit exprimer encore ce qu'ils n'avoient pu sentir ; Racine, Bossuet, Pascal, ne l'avoient point façonnée.

En effet, ce qui perfectionne les langues des peuples n'existoit pas encore avant Richelieu ; la Langue Françaife exprimoit, à la vérité, la simplicité, la naïveté, parce que ces qualités étoient dans nos mœurs, dès l'âge même de la Chevalerie ; mais ce ton sublime, imposant, représentatif, que Louis XIV donna à la Société, & que le génie de Bossuet sut si bien exprimer, n'existoit pas ; on n'avoit pas encore suivi les allures d'une Société puissante par sa politique profonde, ni les sinuosités de son caractere, que Pascal, grand scrutateur du cœur humain, eut l'art de dévoiler au grand jour, dans un Ouvrage original ; forçant sa langue d'exprimer ce que lui seul jusqu'alors avoit bien vu & bien senti.

Corneille lui-même, qui avoit été témoin de ces orages, où la moitié de la France étoit liguée contre l'autre ; qui avoit observé ce tems de rebellion où l'autorité, non encore raffermie sur le Trône, étoit contrebalancée par les Sectes & les Partis ; qui avoit été témoin des conspirations d'un côté, des coups d'Etat de l'autre, qui avoient ému son génie tra-

gique, avoit été, pour ainsi dire, élevé pour la Tragédie. Il put donc, à l'époque où il observoit, développer la force de son génie, peindre les grands caracteres de l'Antiquité, & mettre en mouvement tous les François qui avoient encore cette ame, cette énergie, ce courage, que Richelieu s'efforçoit d'avilir & de détruire.

Mais aussi, Corneille ne pouvoit-t-il donner à ses Tragédies de ces belles formes que le siecle de Louis XIV, la Cour, les mœurs du temps, donnoient aux pieces de Racine & de Voltaire; car, depuis le temps où Corneille mit au jour le Cid & ses plus beaux Ouvrages, les mœurs Nationales & le goût s'étoient épurés; l'urbanité avoit pris la place de l'ancienne âpreté de nos mœurs; les Lettres & les Arts, le luxe & le commerce, la Majesté Royale & le pouvoir du Monarque avoient succédé aux factions & aux troubles; tout étoit tranquille & en repos; tout étoit dans les jouissance; & cette longue paix des esprits influa tellement sur le génie poétique, qu'il prit l'empreinte de la Société, s'exerça sur des genres plus analogues aux mœurs, aux coutumes régnantes, & ne souffrit que le bon goût & les belles formes, dont le Roi étoit véritablement le créateur & le modele.

Corneille, avant sa mort, fut encore témoin de la révolution qu'opéra, dans la Poésie, ce change-

ment des mœurs Nationales ; & il n'est pas surprenant que, né pour ainsi dire dans l'âge énergique de la Société, & ses poésies étant analogues à l'esprit & au caractere de ce temps-là, il dit à Racine : *Vous avez du talent pour la Poésie, mais vous n'en avez pas pour la Tragédie.*

Racine, en effet, avoit déjà le ton de la Cour de Louis XIV ; il fit ensuite des Tragédies religieuses & dévotes. On voyoit agir dans ses pieces, des intrigues de Cour, plutôt que des factions populaires ; sa morale étoit celle des Monarchies soumises, plutôt que celle d'un peuple libre, remuant & obstiné ; & il observoit à la Cour la plupart des caracteres qu'il introduisoit dans ses Tragédies ; Louis XIV étoit amoureux, & l'amour jouoit un grand rôle dans ses Pieces ; il fut conquérant & Racine composoit Alexandre, &c. &c. Enfin le Poëte Royal se fit dévot comme son Roi, pour achever l'imitation ; en sorte que le génie tragique suivoit, en quelque sorte, le génie de la Nation. Voici les idées que me donne Moliere, que je vois paroître à côté de tous les Ecrivains de temps-là.

Les passions & les caracteres n'avoient pu encore se développer dans une Société qui n'existoit point, à proprement parler, en France, avant Louis XIV, sous le regne duquel Moliere, qui tenoit, par sa naissance, par son éducation & par ses emplois, à tous

les états, put observer aisément dans tous les ordres de la Société, les divers caractères, les comparer & saisir les ridicules.

Les caracteres, trop impétueux, trop énergiques, n'avoient point, avant lui, cette tempérance, cette tranquillité que Moliere, la Rochefoucault, Pascal & la Bruyere représenterent.

La Langue existoit, sans doute, avant Louis XIV; & si elle exprimoit, avec énergie, les révolutions, si le Cardinal de Retz l'avoit forcée d'exprimer ce qu'il avoit eu le courage de faire & de comploter, elle n'existoit pas encore pour ces Ouvrages de goût, pour ces Poésies fugitives, par exemple, dont Voltaire seul devoit être créateur, ni pour les Ouvrages d'appareil; tel que le Discours sur l'Histoire Universelle, où tout le luxe de la langue, pour ainsi dire, est répandu. La gloire d'en faire la langue universelle, étoit réservée à Louis XIV, à son regne, à ses Grands Hommes, à sa Cour, à son génie personnel.

A sa mort, il n'existoit en France que des talens littéraires inférieurs aux précédens, Voltaire n'étoit point encore formé, & Fontenelle, bel esprit, n'avoit point le goût pur du bel âge de Louis XIV. Le Cardinal de Polignac & Terrasson, ne pouvoient comparer l'Anti-Lucrece, ni Sethos, aux belles productions de Fénelon; la Mothe

ne pouvoit pas se présenter à la Fontaine, & la Monoye, Saint-Aulaire & Saint-Evremont, ne pouvoient raisonnablement être comparés aux grands Poëtes & aux bons esprits du siècle de Louis XIV.

L'Abbé De Vertot, Massillon, Voltaire, encore enfant, mais enfant qui s'éleva comme un géant & tout-à coup dans Œdipe, terminerent cette longue liste de véritables Littérateurs, pour laisser la place à un nouveau genre de productions littéraires; tandis que les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, les funestes querelles des Jésuites & des Jansénistes, le ton libre de la Régence, l'oppression des Peuples, donnoient à l'esprit humain une telle tournure, qu'il fut enfin forcé de raisonner & de cesser de chanter, de peindre, d'écrire agréablement.

Ainsi trois caracteres semblent appartenir aux trois siècles de notre littérature.

Avant Richelieu & Louis XIV, on vit l'esprit humain tout occupé d'érudition, de comparaison des tems antiques aux modernes & de traductions; l'érudition est le genre dominant de cet âge & l'esprit est la faculté de l'ame qui agit spécialement.

Sous Richelieu & sous Louis XIV, c'est l'imagination & le génie qui semblent agir & dominer sur les autres facultés de l'ame.

L'esprit humain développoit ainsi ses différentes puissances : d'abord l'entendement qui conçoit & qui compare ; l'imagination ensuite, qui crée & qui imite.

Une troisième révolution étoit possible, celle de la réflexion & du raisonnement, qui produisirent en France l'âge de la Législation & de la philosopie.

Ainsi, à l'âge du beau de Louis XIV devoit succéder l'âge raisonneur ; & dans cet âge, par exemple, on devoit fouiller dans les montagnes qui n'avoient été que pittoresque sous Louis XIV, pour y trouver les époques de la nature & l'histoire de ses révolutions ; on devoit déterminer la figure de la terre, écrire l'histoire des plantes, des minéraux, & créer de nouvelles sciences.

Montesquieu alloit préparer une révolution ; Voltaire la facilitoit & brûloit du désir d'en faire une, Rousseau écrivoit la Constitution future des Empires ; deux Ecrivains du bas Clergé, Mably & Raynal en indiquoient les moyens, & les ouvrages de Necker montroient à ceux qui observoient à l'écart & bien loin du fracas de la Cour qu'elle n'étoit pas éloignée.

Voilà l'histoire véritable des trois siècles de notre Littérature, de l'entendement, de l'imagination & du raisonnement des françois.

Ce n'eſt pas que le génie appartienne excluſivement au ſiècle de Louis XIV ; il y a dans tous les ſiècles différentes ſortes de génie ; & je connois le génie Militaire, le génie de la Philoſophie, le génie de la Poëſie, le génie de l'érudition, le génie du Courtiſan, le génie de la galanterie & le génie de la proſtitution.

Il eſt du devoir d'un Hiſtorien de développer tous ces génies ; ils ont été capables de donner une ſituation nouvelle aux eſprits.

Voilà ce que mes réflexions m'ont dicté ſur l'état comparé des Belles-Lettres, dans les trois ſiècles, & ſur la ſituation où Louis XIV les laiſſa ; les Belles-Lettres & les Arts n'oublieront jamais que le *Régent* ne ceſſa de les encourager, de les récompenſer, de les cultiver lui-même ; il donna un Evêché à Maſſillon ; il récompenſoit Voltaire lors même qu'il puniſſoit ſes vers ſatyriques : il fit ſes délices de la peinture ; il forma un cabinet de tableaux, de pierres antiques, & il cultiva la Phyſique, la Chymie & toutes les ſciences ſur leſquelles on pouvoit alors avoir des notions certaines ; mais comme les ſciences forment une claſſe particulière des connoiſſances humaines, & que le XVIII^e ſiècle paroît être celui de leur règne & de leurs ſuccès, il me reſte, pour finir ce tableau, de les prendre dans leur ſituation à la mort de Louis XIV.

CHAPITRE XXXIII.

Tableau des progrès de l'Esprit humain dans les Sciences; situation des Sciences à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

UN Peuple qui chante, des imaginations créatrices & orientales, des siecles poétiques, sont ordinairement moins capables d'approfondir les sciences :

Un Peuple réfléchi, au contraire, apperçoit moins ce qu'il y a de pittoresque & de poétique dans le Tableau de la Nature, & suit plus volontiers l'ordre & la marche de ses phénomenes.

Par exemple, si le grand Corneille eût observé une belle nuit, son génie sur le champ en eût fait un tableau si majestueux & si vrai, que le Lecteur, en plein midi, eût cru se trouver dans une nuit profonde. Fontenelle, au contraire, moins porté à peindre qu'à *prendre la nature sur le fait*, pour me servir de ses

expressions, eût expliqué le mouvement des astres & dévoilé avec grace la marche des cieux.

Ainsi, l'esprit poétique associe des sensations, l'esprit scientifique, au contraire, associe des faits, les ramasse, tire des conclusions, compare & déduit des faits nouveaux.

Et si, dans une Nation qui s'éclaire, de bons esprits savent embrasser ce que j'appelle *les sciences-meres* ou primitives, toutes les connoissances vont leur train, s'il m'est permis de m'exprimer de cette sorte pour rendre ce que je sens : & comme les vérités à découvrir sont infinies, & que les vérités découvertes sont bornées, il suit que ces routes de la science sont infinies, & que plus on sait, plus on reconnoît qu'on a à savoir encore.

Heureusement les mathématiques précéderent, en France, toutes les connoissances scientifiques, & Descartes, qui sut les appliquer à tous les genres de savoir, est véritablement ce beau génie créateur que nous devons considérer comme le pere des sciences, parce qu'il sut lui-même les établir sur leurs bases.

Les mathématiques porterent donc leur flambeau; 1°. dans les physiques, qui n'étoient qu'une science de Séminaire, un amas ridicule de distinctions & de mots. Elles appellerent à leur aide

l'art de l'expérience dans la chymie, qui ne raisonnoit point & qui n'étoit pratiqué que par des adeptes, & dès lors les mathématiques & la physique s'unirent pour aider la chymie dans ses progrès. Les trois sciences dans la suite secoururent l'Histoire Naturelle, science nouvelle qui n'existoient pas sous Louis XIV.

Ainsi tout étoit prêt à la mort de ce Monarque pour l'établissement solide d'une nouvelle classe de connoissances humaines, fécondes en découvertes; Descartes avoit mis les esprits dans la route; des Chymistes, des Physiciens, des Mathématiciens, des Naturalistes, se trouvoient ensemble dans la Capitale & se prêtoient mutuellement leurs connoissances.

A sa mort Louis XIV laissoit donc de bons esprits, précurseurs de nos connoissances profondes dans toutes les branches des sciences humaines? il laissoit dans les sciences mathématiques, le P. Sébastien, la Hire, Maraldy, Cassini le fils, Ozanam, Delille, &c.

Dans la chymie & la physique, Homberg; Boulduc, Lemerry, Geoffroy, à qui le Régent donna les moyens de faire toutes sortes d'expériences.

Dans la Botanique, Tournefort n'étoit pas remplacé; on avoit cependant Chomel, Geoffroy

&

& Jussieu : les plantes d'ailleurs étoient déja en familles & rapprochées.

Dans la science des animaux, Réaumur, Duverney, Littre, Winslow, travailloient de concert.

L'expérience, la raison, les mathématiques & l'esprit d'analyse, avoient déja dégagé les sciences de ce merveilleux dont les siecles poëtiques les enveloppent. Cassini qui, le croira-t-on? avoit d'abord travaillé à la Chiromancie, étoit devenu le plus grand des Astronomes. Les Adeptes mêmes, qui sous Louis XIV, croyoient qu'il y avoit des mysteres dans la chymie, les Charlatans du milieu du XVIII[e] siecle, qui savent envelopper la science, étoient déja suspectés.

L'heureuse application des mathématiques à la physique, à l'astronomie, avoit produit les tables astronomiques de Cassini; qui avoit découvert quatre nouveaux Satellites en 1671. En 1672, il avoit déterminé la rotation de Jupiter, de Mars & de Vénus; il avoit fait voir l'usage des Satellites de Jupiter, pour déterminer les longitudes; Picard, Ozanam, Deparcieux, &c. &c. avoient perfectionné en même-tems la Gnomonique.

Polignac avoit répété en France les expériences sur les couleurs de Newton & l'association de la

physique : peu-à-peu nous avions le courage de secouer ce qu'il y avoit de scholastique & d'idéa dans Descartes pour adopter Newton. La géométrie & les méchaniques avoient favorisé Varignon ; Amontons & Mariotte, perfectionnoient l'hydraulique. Papin en 1686 avoit publié sa méthode d'élever l'eau par le feu, que Savery, Anglois, simplifia. Alors on avoit trouvé l'art d'élever les eaux par le courant de la Seine, jusqu'à la Samaritaine ; Bernoully avoit employé la géométrie pour établir la théorie de la conduite des eaux (& les architectures civile) militaire & navale, avoient été perfectionnées par Vauban, Belidor, le P. Hoste, Bernoully, &c. &c. Enfin, l'Abbé d'Hautefeuille montroit comment des rayons sonores, réfléchis par un écho, faisoient la même impression que les rayons directs. Les découvertes, en général, du siecle de Louis XIV dans les sciences, furent ainsi des découvertes mathématiques qui perfectionnoient la physique.

Sous le regne qui suit nous montrerons la physique portant son flambeau dans la Chymie & l'Histoire Naturelle ; & nous traiterons de l'Histoire des Sciences à la fin de quelques ministeres qui leur ont été favorables.

Fin des Mémoires relatifs à la Régence du Duc d'Orléans, & du Tome troisième.

TABLE

des Matieres du Tome troisieme.

CHAPITRE PREMIER. *Situation de la France. Projets du nouveau Ministere. Triumvirat de Dubois, Law & d'Argenson. Santé chancelante de Louis XV. On fait prendre au Régent les moyens de lui succéder en cas de mort. Vues de l'Abbé Dubois pour devenir Cardinal, il se ligue à Law & à d'Argenson. Ambition de d'Argenson. Il promet d'humilier le Parlement.* Page 1

CHAP. II. *Premiere opération du nouveau Ministere. Humiliation du Parlement. Ligue de la Magistrature contre Law. Lit de Justice formidable.* 7

CHAP. III. *Seconde opération du nouveau Ministere. Humiliation des Princes légitimés, Chefs du Parti des Seigneurs de la Cour de Louis XIV. Chûte de la Maison du Duc du Maine; elle se ligue avec l'Espagne secrettement, contre le Régent.* 13

CHAP. IV. *Troisieme opération du nouveau Ministere. Abolition des Conseils. Portrait des Conseillers, de d'Huxelles, de Villars, &c. Portrait des Ministres rétablis & substitués aux Conseils par le Triumvirat. Caractere de la Vrillere, de Maurepas, de Leblanc, d'Armenonville.* 17

CHAP. V. *Quatrieme opération du nouveau Ministere. La Banque de Law est déclarée Royale. Projet atroce de verser tout le numéraire de France dans les coffres du Roi, & de payer en papier les rentes, & les créanciers de l'Etat. Les* réalifeurs *de ce papier operent la décadence.* 23

CHAP. VI. *Conversion de Law à la foi Catholique. Tencin chargé de le convertir. Commencement de la fortune du Cardinal Tencin. Il fait apostasier sa sœur Religieuse. Nécessité d'un Apôtre sûr & indulgent, pour convertir Law, & le laisser vivre en concubinage avec la prétendue Madame Law. Tencin, agioteur encore mal récompensé de l'Eglise.* 28

CHAP. VII. *Projet avorté du nouveau Ministere. L'abolition du Parlement. Raisonnemens de ceux qui le sauverent.* 42

CHAP. VIII. *Suite des opérations du nouveau Ministere. Le Parti Janséniste humilié, parce que Dubois veut être Cardinal. Troubles avec la Cour de Rome, qui refusoit d'accorder des Bulles aux Evêques nommés par le Régent.* 50

CHAP. IX. *Le Régent dévoile à sa fille le secret du masque de fer. Elle le dévoile au Duc de Richelieu, & lui envoie le mémoire avec un billet chiffré. Histoire de la naissance de ce prisonnier, frere jumeau de Louis XIV. Circonstances de cette naissance. Superstition de ce tems-là. Le Prince est élevé en Bourgogne. Vues & raisons du Ministere pour le soustraire à la société. Education du Prince. Comment il découvre ce qu'il est. L'ordre que donne à ce sujet Louis XIV. Il est renfermé pour le reste de ses jours avec son Gouverneur. Ce Gouverneur, à la mort, déclare quel est ce prisonnier. Considérations sur cette déclaration. Rapprochement de l'Histoire de l'éducation de ce Prince avec celle que nous connoissons sur l'homme au masque. Anecdotes sur ce personnage, par l'Auteur des Mémoires de Perse; par Voltaire, qui réfute tous les systêmes sur le nom du Prisonnier; par Lagrange Chancel, par l'Abbé Papon, par Palteau; relevé des*

regiſtres de la Baſtille ; des regiſtres de la Paroiſſe Saint-Paul, qui renferment ſon enterrement. Conſidération ſur la précaution de la Cour, de cacher pendant un demi ſiecle, & dans tous les endroits de la France, la figure de ce grand perſonnage. Nouvelles Anecdotes du jour de la majorité de Louis XV. 71

CHAP. X. *Conſpiration d'Albérony contre le Duc d'Orléans, Régent. Ligue de Madame du Maine avec la Reine d'Eſpagne, avec les dévots de l'ancienne Cour, avec les Jéſuites. Diſcours & intérêts de cette faction, relativement à celle du Régent. Projets de la faction d'Eſpagne, & leur variation.* 114

CHAP. XI. *Découverte de la conjuration contre le Régent. Punition des conjurés. Un copiſte dévoile les projets. La Baſtille ſe remplit.* 141

CHAP. XII. *Troiſieme empriſonnement du Duc de Richelieu à la Baſtille. Il eſt attiré par Albérony, au parti du Roi d'Eſpagne. Ses lettres ſont interceptées. Il eſt jetté dans un cachot à la Baſtille. Deſcription de ce cachot. Le Régent veut le faire périr. Mademoiſelle de Charolois, & Mademoiſelle de Valois, fille du Régent, prennent des meſures pour traverſer les mauvaiſes intentions du Régent.*

Portrait d'un Delaunay, Gouverneur de la Bastille en 1719, & successeur de Bernaville. Les deux Princesses du Sang gagnent le Gouverneur, pour parvenir jusqu'à Richelieu. Mademoiselle de Valois gagne son pere, en faveur du Duc. Entrevue intéressante du Régent & de Richelieu. 161

CHAP. XIII. *Suite des anecdotes de la conjuration. Commission Ministérielle à Nantes, pour châtier les Partisans de l'Espagne. Retour de la Duchesse du Maine & de son mari. Leur froideur. Privilege des Bretons. Source des querelles. On leur envoie des Commissaires, & trois Bourreaux. Quatre Seigneurs, à cause de leurs projets, ont la tête coupée. Détails horribles de cette Tragédie. La Bretagne consternée. Comment la commission est récompensée.* 183

CHAP. XIV. *Dubois est fait Archevêque. Anecdotes de la Cour.* 205

CHAP. XV. *Projet du Régent d'assembler les Etats-Généraux pendant la décadence du systême. Dubois l'en détourne par un Mémoire.* 212

CHAP. XVI. *Décadence du systême. Exil du Parlement à Pontoise. Vues de Dubois pour*

être fait Cardinal. Il envoye la Vrilliere faire enregiſtrer la Bulle. 219

CHAP. XVII. *Fuite de Law. Dénouement du ſyſtême. Anecdotes de la Cour. Mœurs du tems. Divertiſſemens des Pariſiens à la vue des malheurs de l'Etat. Paſſage du Peuple des divertiſſemens à des accès de fureurs. Craintes des Miniſtres. Réſolution du Régent d'abandonner les Miniſtres & de s'attacher au Peuple dans ſon ſoulevement. Fuite de Law. Diſpute entre le Régent & M. le Duc, ſur ſon évaſion. Belle réponſe du jeune Roi Louis XV.* 229

CHAP. XVIII. *Le Préſident Hénault, Séchelles & Menguy, négocient le retour du Parlement. Situation de cette Cour à Pontoiſe. Portrait du Préſident Hénault. De l'Abbé Pucelles & de Menguy, Conſeillers au Parlement. Diviſion de cette Cour en trois Partis; celui de la Cour, celui des inflexibles & celui des politiques & indécis. Rome propoſe la néceſſité de l'enregiſtrement de la Déclaration favorable à ſa Bulle, avant d'accorder à Dubois une calote de Cardinal. Dubois tient le Parlement à Pontoiſe, il l'envoie à Blois. Il menace le chef des Janſéniſtes, le Cardinal de Noailles. Il*

fait enregistrer la Bulle au grand Conseil, qu'il renforce de la plupart des roués du Régent, dans un Lit de Justice. Le Pape veut un enregistrement du Parlement. Crise du Parlement. d'Aguesseau veut se retirer. Négociations. Triomphe de Dubois au Parlement & du Cardinal de Noailles. Retour du Parlement à Paris. 239

CHAP. XIX. *Treve de la Reine d'Espagne avec le Duc d'Orléans. Elle propose le mariage de Louis XV avec l'Infante, sa fille. Intrigues de Belle-Isle. Vues profondes & ambitieuses de la Reine d'Espagne, pour venir régner en France. La ruse substituée à la force, dont la France avoit repoussé les effets. Albérony, son Ministre favori, est sacrifié. Les Jésuites rentrent à la Cour de France, en qualité de Confesseurs du Roi.* 262

CHAP XX. *Enfin Dubois est Cardinal. Tencin, son Agent. Procédure & condamnation de Tencin, convaincu de simonie. Toute l'Europe agissoit pour procurer la calote à Dubois. Genie de Dubois pour l'intrigue. Les quatre coups de pieds que lui donne le Régent. Dubois en demande un cinquieme. Il abandonne & méprise les Molinistes, quand il est fait Car-*

dinal. Estampes, Chansons & Satyres. Rohan, surnommé la Planche. *Second exil de d'Aguesseau, Chancelier de France.* 273

CHAP. XXI. *Exil du Maréchal de Villeroy, Gouverneur du jeune Louis XV. Portrait de ce Seigneur. Sa haine & son mépris pour Dubois. Le Régent & Dubois tentent vainement de le gagner par des offres. Il se tient incorruptible à la tête des Mécontens, & des restes de l'ancienne Cour. Faux accommodement de Villeroy & du Cardinal Dubois. Scene, un jour d'Audience, chez le Cardinal. Villeroy fait à Dubois, en public, le reproche de sa vie scandaleuse. Exil de Villeroy. Fleury s'enfuit aussi. Déséspoir de Louis XV. Retour de Fleury. Enumération des vertueux personnages, que Dubois, déclaré Ministre, avoit perdus & éloigné de la Cour, pour s'avancer sans obstacles.* 283

CHAP. XXII. *Dernieres orgies du Régent à Saint-Cloud. Fêtes d'Adam. Fêtes des flagellans. Madame Tencin imagine de répéter toutes les parties de débauches imaginées par l'antiquité. Remords du Régent. Il prévoit que l'Histoire conservera le récit de ses orgies. Il annonce que les Artistes les graveront. Il ac-*

cable de son mépris le Cardinal Dubois. Dernières Maitresses du Régent. Elles ne sont ni jalouses, ni ennemies, elles se fréquentent, se rendent des visites. 299

CHAP. XXIII. *Tableau des Ministres de la Régence, fait par le Duc d'Orléans chez Madame d'Averne, en Juillet 1723. Critique ingénieuse & maligne de lui-même, du Cardinal Dubois, du Garde-des-Sceaux, d'Armenonville, de Maurepas, de Breteuil, de la Vrilliere, de Dodun. Commencement de l'affaire de Leblanc, Ministre disgracié.* 310

CHAP. XXIV. *Suite du tableau des mœurs, orgies Grecques, sous les fenêtres de Louis XV, à Versailles. Grande rumeur à Paris. Exils, emprisonnemens, pour dissoudre la Confrairie.* 317

CHAP. XXV. *Mort scandaleuse du Cardinal Dubois. Son désespoir. Symptômes affreux de sa mort. Portrait de Dubois. Récapitulation de toute sa vie. Le Duc d'Orléans, déclaré premier Ministre.* 322

CHAP. XXVI. *Portrait & mort du Duc d'Orléans.* M. le Duc, *Chef de la Maison de Condé, est déclaré premier Ministre.* 331

CHAP. XXVII. *Histoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ses Gouverneurs, Précepteurs & Instituteurs. Fleury travaille à rendre le Roi secret, complaisant, religieux, petit & ignorant. Portrait de l'Abbé Wittement. son désintéressement singulier.* 337

CHAP. XXVIII. *De l'ambition du Régent, & de son Parti. Considération sur les vues qu'on lui a attribuées pour régner en France. Louis XV & le Régent plaisantent sur les bruits populaires des dangers de la vie du Roi.* 344

CHAP. XXIX. *Eclaircissemens ultérieurs & détaillés, sur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu. Contradiction entre ses Mémoires secrets & particuliers,* intitulés Chronique scandaleuse, *& les présents Mémoires du Maréchal. Détails de la conférence entre le Maréchal de Richelieu & l'Auteur de ses Mémoires sur cet objet.* 348

CHAP. XXX. *Effets de l'ambition de la Reine d'Espagne, pour régner en France. Abdication de Philippe V, son époux. Elle vuide le trésor du Roi. Elle se promet encore de venir régner en France. Louis I, successeur de Philippe V. Orgies de la fille du Régent, nou-*

velle Reine d'Espagne. Philippe V remonte sur le Trône. 353

CHAP. XXXI. *Tableau du progrès des Arts. Leur situation à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leur succès. Comment la Nation Françoise a perfectionné le goût du beau. Histoire & développemens du sentiment National. Barbarie primitive. Goût gothique. Les Arts renouvellés en France, perfectionnés & portés à leur degré supérieur sous Louis XIV. Peinture. Sculpture. Architecture. Gravure.* 361

CHAP. XXXII. *Tableau des progrès des Belles-Lettres en France. Leur état à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leurs progrès. Esprit du seizieme siecle. L'érudition domine sur tous les autres genres de savoir. Premieres études de l'antiquité. Editions des chefs-d'œuvre de cet âge. La Langue Françoise se perfectionne à la Cour, pendant le siecle de Louis XIV. Maniere dont elle se perfectionnoit. Les grands talens dans la Littérature disparoissent à la mort de Louis XIV. Premiere inclination des François pour les Ouvrages Philosophiques. Le Régent récompense le jeune Arrouet & Massillon.* 372

CHAP. XXXIII. *Tableau des progrès de l'esprit humain en France, dans les Sciences. Situation des Sciences à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leur progrès. Des siecles Poétiques & des siecles Philosophiques & Scientifiques. Que la Nation Françoise, dans la culture des Sciences, a traité heureusement les Sciences meres avant les autres. Génie de Descartes. Sciences Mathématiques & Physiques, guide & fondement de toutes les connoissances humaines dans le genre scientifique.* 382

Fin de la Table du Tome troisieme.

N. B. *Les Imprimeurs ont oublié de placer après le Chapitre XX, page 273, le Chapitre ſur les mœurs, qui eſt à la page 317. Le Lecteur corrigera aiſément cette tranſpoſition, de même que les fautes, contre-ſens, phraſes non terminées de l'Ouvrage, quatre Imprimeurs l'ayant mis au jour à la fois dans un temps de trouble, & l'Auteur n'ayant point eu le temps de lire les épreuves.*

5.5.75

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

TOME QUATRIEME.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,
PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Règne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains;
Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

TOME QUATRIEME.

A LONDRES,
Chez Joseph DE BOFFE, Libraire, Gerard Street, Soho, n°. 7.
A MARSEILLE,
Chez MOSSY, Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.
Et se trouve A PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, n°. 20.

1790.

PRÉFACE.

CES mémoires doivent le jour au récit d'une anecdote piquante & peu connue, qu'on faisoit, en 1778, dans une société distinguée.

On disoit que le duc de la Vrilliere avoit fait enlever le manuscrit d'une Histoire du regne de Louis XV, composée par *Duclos*, par ordre du gouvernement.

Je trouvois alors si étrange que le gouvernement anéantît son propre ouvrage, que je résolus d'approfondir l'histoire du regne de Louis XV. Le vulgaire des ministres ne connoissoit point dans ce temps-là la force de l'appétit du fruit défendu.

Quelques recherches me prouverent combien la Vrilliere avoit raison de soustraire aux regards du public l'histoire du regne de Louis XV.

Il me tomba entre les mains, dans ce temps-là, un exemplaire imprimé d'une ſuite d'anecdotes relatives au même regne. Maupeou, chargé de la Librairie de France, penſeur habile & profond, avoit ordonné la ſuppreſſion totale de l'édition de ce livre, qui ne contenoit cependant que des éloges; mais alors, en France comme à Veniſe, l'inquiſition défendoit de dire du bien & de dire du mal du gouvernement.

Ces ruſes, ces ombrages, ces prohibitions me rendant plus curieux, je parvins à recueillir deux cents volumes imprimés ſur le ſeul regne de Louis XV, que j'ai encore dans ma bibliotheque. Je les lus, ou je les parcourus, ſans y trouver l'hiſtoire du dix-huitieme ſiecle. Je pris le ſiecle de Louis XV de Voltaire; il m'indiquoit des faits; il ne les racontoit pas, comme dans ſon panégyrique de Louis XIV: je n'y trouvai rien ſur le droit public, ni la ſuite non interrompue des événemens, qu'il avoit

pourtant bien obſervés ; rien ſur les devoirs des Rois, ſur les crimes des Miniſtres : je vis l'ennemi de la religion, le flatteur des Miniſtres en place, & non l'hiſtorien des calamités de la France pendant le dix-huitieme ſiecle : je ne trouvai qu'une portion d'hiſtoire.

Je reconnus donc que les mêmes raiſons qui avoient engagé le duc de la Vrilliere à enlever les manuſcrits de Duclos, pouvoient engager tout homme public qui avoit les mémoires manuſcrits de ſon temps, à les cacher aux regards de tout le monde, comme on cache ſon argent, dans un temps de danger & de calamité publique. Les François en effet étoient encore ſilencieux & à genoux à Verſailles ; timides à Paris ; conſternés, abattus, ou dans la miſere dans les provinces.

Malgré ces *égards*, cette *timidité*, cet *amour de la tranquillité*, je parvins à pénétrer dans le cabinet de pluſieurs perſonnes qui avoient été chargées elles-

mêmes, ou leurs aïeux, des affaires publiques, & j'avois composé une histoire, quand je fus présenté au maréchal de Richelieu, comme Historien du regne du feu Roi. Il répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût l'écrire completement, sans avoir consulté ses porte-feuilles. Il ajouta que notre histoire devoit s'y trouver; il donna des ordres pour que ces matériaux me fussent communiqués; & je dois dire ici ce que je publiai dans le Mercure de France (nº. 48, le 29 novembre 1788, pag. 195). *M. le maréchal de Richelieu ne voulut point que rien fût soustrait à mes recherches. J'ai vu passer sous mes yeux l'histoire des quatre dernieres années de Louis XIV, la minorité & le regne entier de Louis XV; j'ai employé trois ans à choisir, étudier & extraire les pieces originales, aidé de l'intelligence & du zele de M. Plocques, Bibliothécaire de M. le Maréchal, qui a bien voulu m'aider dans la connoissance & le choix des maté-*

riaux, & qui avoit été chargé, depuis vingt-cinq ans, du ſoin des manuſcrits & de la bibliotheque.

M. le Maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ces recherches, à mes travaux, & au plan de mon ouvrage, qu'il voulut qu'il portât le titre de ſes propres Mémoires, & que j'écriviſſe à la premiere perſonne, comme s'il eût raconté lui-même les événemens. Il venoit dans ſa bibliotheque pendant mes travaux; il m'aidoit dans la recherche & le choix des matériaux; il lioit les faits; il me montroit leur dépendance; il ajoutoit des anecdotes; il faiſoit des portraits, & parloit des illuſtres morts, comme s'ils euſſent été vivans & en place. Je lui dis un jour, qu'on ne croiroit jamais à l'authenticité de ſes Mémoires, quand on compareroit ſes principes perſonnels à ceux de ſes Mémoires; que mon but étoit de dévoiler les déprédations miniſtérielles; les baſſeſſes & l'avidité des courtiſans; l'in-

dolence du feu Rôi ; les ravages des Intendans ; la mobilité du Ministere; l'impudence des Commissions ; l'administration & les travaux des Conseillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, & de tous ces Ministres en sous-ordre, qui faisoient le malheur de la France : je lui dis que l'histoire, approfondie avec de tels principes, pourroit être utile, & que toutes ces images contrasteroient singulierement avec ce qu'on pensoit de ses principes.

M. le Maréchal me répondit, qu'il avoit été lié toute sa vie avec un grand Ecrivain, qui avoit bien maltraité son grand oncle. Ce qu'il ajouta des Ministres, des Intendans, des Maîtres des Requêtes, me parut si beau, si vrai, si piquant, que je me trouvai encouragé, & je m'engageai à intituler l'ouvrage : Mémoires du Maréchal de Richelieu. *Parlez*, me disoit-il, *à la premiere personne, comme dans les Mémoires du Maréchal de Villars ; voyez comme*

il raconte naïvement, & dans le même ton, ses fautes & ses exploits. Il faudroit écrire de cette sorte : j'entends qu'il soit parlé de moi avec cette liberté dont on jouit à Londres cent ans après les événemens.

M. le Maréchal de Richelieu prit ensuite un tel intérêt à ce travail*, que, malgré sa foiblesse & tout ce qu'on fit pour traverser une entreprise aussi hardie, il persista à la favoriser hautement.

Ayant représenté à M. le Maréchal, qu'il n'étoit point dans mes principes de traiter les anecdotes galantes du courtisan ; que je désirois de taire toutes celles qui ne tenoient pas aux affaires publiques ; M. de la B * *, son ami, qu'il embrassoit alors, se chargea d'écrire un volume sur sa vie privée de courtisan. M. de la B * * avoit vécu long-temps dans l'intérieur de la cour de Louis XV ; il avoit la confiance de ce Prince pour une infinité d'affaires, & fut dans une situation heureuse pour

bien observer la source des événemens.

Cependant M. le Maréchal, qui s'intéressoit de plus en plus à mon entreprise, prenoit plaisir à s'échapper de tout ce qui l'observoit & l'environnoit, pour venir dans sa bibliotheque; il permit même que divers copistes étrangers fissent des extraits de tout ce que je voulus conserver en entier. Au lieu de blâmer les principes qui m'ont guidé dans le choix des faits, il me donnoit du courage, & demandoit encore, peu de temps avant sa mort, des nouvelles à M. Ploques de ses Mémoires, lors même que ses idées étoient sans liaison.

Après avoir indiqué les sources des Mémoires du Maréchal de Richelieu, je dois citer quels Mémoires des Seigneurs ses contemporains j'ai consultés, pour enrichir mon ouvrage de nouveaux faits, entendre & juger tous les partis, comparer la Cour, le Clergé, les Parlemens, & toutes les factions.

M. le duc de Luynes, Député à l'Aſſemblée Nationale, m'a permis de faire des recherches, pendant un an, dans ſon cabinet, riche des papiers de Colbert, & de tant de précieux Mémoires ſur l'hiſtoire des temps modernes.

M. le Préſident d'Ormeſſon, Député à l'Aſſemblée Nationale, & Bibliothécaire du Roi, a eu la bonté de me communiquer ſes manuſcrits relatifs aux combats fréquens entre la Magiſtrature & le Miniſtere.

M. le Préſident de Meſnieres avoit un recueil immenſe de toutes les affaires des Parlemens, des Cours Souveraines; & je dois à M. de Brunville, Procureur du Roi, à qui l'hiſtoire de France doit d'avoir acquis cette collection unique dans ce genre, de m'avoir permis d'extraire les négociations des Miniſtres avec les Parlemens, conſulter les regiſtres ſecrets des Cours & des Chambres; & les procédures de diverſes commiſſions, &c. Voilà mes

sources pour tout ce qui regarde les affaires politiques des Parlemens, Voici la notice de quelques manuscrits.

I. *Chronique scandaleuse & politique de la Régence & du regne de Louis XV, par M. le Maréchal de Richelieu.*

La premiere partie, depuis 1715 jusques à la fin de la Régence, est écrite de la main de M. le Maréchal, avec mille ratures de sa main, qui prouvent qu'il est véritablement l'Auteur de cet ouvrage.

II. *Seconde partie, depuis le commencement du ministere de M. le Duc, jusqu'à la fin de celui de M. de Choiseul.*

C'est un recueil d'anecdotes; c'est le récit de la cause secrete de divers événemens..... L'ouvrage est diffus, mal écrit, mais curieux & piquant; il semble avoir été fait pour amuser le feu Roi dans sa vieillesse; il est différent d'un cahier que M. le Maréchal eut l'honneur de remettre à Louis XVI, & que cet auguste Monarque peut avoir encore dans sa bibliotheque.

III. *Recueil de Pieces originales, & anecdotes du premier ministere du Comte de Maurepas, ministre de la Marine, 50 vol., très-grand in-fol.*

Ce manuscrit est, 1°. l'histoire très-détaillée de la Cour; car il renferme une infinité d'anecdotes sur les Princes, les Princesses, & sur l'exil des Ministres, dont il raconte souvent les causes; 2°. c'est l'histoire, par figures, du commencement du regne de Louis XV, que M. de Maurepas avoit fait dessiner, quand les événemens n'étoient pas gravés; 3°. c'est l'histoire des manufactures, des modes, du progrès des métiers; car l'échantillon d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau métier, d'une nouvelle mode, y est placé dans l'ordre des dates; 4°. c'est l'histoire de la Marine, un combat naval, un nouveau vaisseau; toutes les opérations des ports y sont décrites, dessinées avec une délicatesse & une beauté dont les meilleurs Artistes du temps étoient capables; 5°. c'est l'histoire des Arts; car on y voit le récit de leurs progrès, & les plus belles gravures du siecle, dans l'ordre de leur publication. Tous les Commis ont contribué

à former ce précieux dépôt des connoissances, & cette histoire instrumentale de tout un ministere; elle commence en 1715, & finit en 1742.

IV. *Mémoires du premier Ministere du Comte de Maurepas, 6 vol. in-4.*

L'ouvrage précédent est le recueil des pieces justificatives du présent manuscrit.

M. de Maurepas n'est pas un Historien très-profond; ses Mémoires portent l'empreinte de son caractere; ils sont légers, parsemés de pointes, de poésies fugitives, & de bons mots, qu'il disoit à la Cour, & qu'on répétoit à la Ville; mais ils sont pleins de faits, qui sont les bases seules de l'Histoire; & ces faits, la plupart sont ignorés.

Il parle des Princes, des Seigneurs de la Cour, des Dames, & plus rarement des affaires.

Il est libertin; il n'est pas très-religieux; s'il eût fallu s'attacher à quelque parti, c'eût été à celui des Jansénistes.

V. *Mémoires du Président Hénault, 1 vol. in-fol.*

Ce Magiſtrat a laiſſé un volume de Mémoires fort piquans ſur le commencement de ce ſiecle ; il approfondit avec ſagacité les affaires politiques de la Magiſtrature, dont il s'étoit occupé avec beaucoup de détails. Hénault voyoit les Miniſtres ; il étoit courtiſan ; il négocioit. Son caractere ſouple, pliant, aimable, poli, ruſé, facilita ſon avancement à la Cour de la feue Reine.

VI. *Mémoires de Maſſillon, Evêque de Clermont.*

Le feu Roi conſervoit, dans ſon cabinet, l'hiſtoire manuſcrite de ſa minorité, à côté des ſermons du Prélat, à qui il avoit demandé cette hiſtoire, pour s'inſtruire des événemens de ſon jeune âge.

Autant la *Chronique* citée ci-deſſus s'éloigne des belles formes de l'hiſtoire, autant celle-ci excelle dans l'art, par la beauté des portraits, la liaiſon des événemens, & la peinture du vice, qu'il montre à découvert, ſans la préſenter avec ſes dangereuſes influences

VII. *Œuvres & Mémoires des freres Pâris & de Law, sur le Système, sur l'administration des Finances*, 8 vol. grand in-fol.

VIII. *Mémoires, Annales, Recueils de Luynes, de Breteuil, du Maréchal d'Asfeld; la continuation manuscrite de Torcy, jusqu'à la quadruple alliance; les froides & volumineuses annales du Marquis d'Angeau.*

J'ai consulté, comparé, étudié, & rapproché ces Mémoires, pour être certain qu'il n'existe pas de manuscrits connus & contemporains du Maréchal de Richelieu, que je n'aie mis en parallele les uns avec les autres.

IX. *Correspondances de Maintenon, des Ursins, du Maréchal de Villars, du Marquis de Silly, du Cardinal de Polignac, de madame de Prie, de madame de Tencin, du Cardinal de Tencin, du duc de Saint-Simon, &c. &c. &c.*

Ce dernier est partial, dur, fier, implacable. Je dois dire cependant que, malgré ses caprices & ses passions, c'est encore un des

plus beaux génies de ce temps-là. Enfin j'ai pénétré jusques dans le recueil des correspondances des Ministres secrètement envoyés dans les Cours de Rome, Vienne, Madrid, Londres, Turin, &c.... Louis XIV avoit imaginé ces espions invisibles, chargés d'observer les Ministres avoués, & quelquefois de commissions secretes & délicates. Je citerai dans le temps les matériaux des volumes suivans, & les cabinets qui m'ont été ouverts. J'ai pu être égaré, par quelques-uns de ces manuscrits, sur des faits particuliers; mais je ne l'ai jamais été sur les intérêts des peuples. Je consens que des Ministres, des Intendans, une portion du Clergé, quelques Académiciens me prennent pour un Historien attaché à un parti; ce parti est celui de l'humanité toute entiere; les Rois n'existent que pour elle; les Prélatures n'ont été instituées que pour son service & son instruction, & les distinctions & les places ne sont que des inventions humaines pour le bien-être des peuples.

Quand les Princes & les grands abusent du pouvoir que les hommes leur confient, il est du devoir d'un Académicien de taire leurs fautes & de faire des éloges ampoulés. L'Historien juge au contraire ces prévaricateurs; il

livre leur mémoire à l'ignominie. Je consens donc que les Ministres & quelques-uns du haut-Clergé qui ont regardé ce beau Royaume comme leur moisson, me prennent pour un Historien partial, qui refuse de faire leur apologie. Ma faction est celle du genre humain : j'ai vécu, & veux mourir dans ce parti-là.

CHAPITRE

MINISTERE
DE
MONSIEUR LE DUC,
CHEF DE LA MAISON DE CONDÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Caractere de M. le duc, premier ministre. Mœurs du temps, & anecdotes de la cour.

M. le DUC étoit entré dans le monde avec des passions étranges ; & cependant quoique le courage & l'esprit militaire s'allient rarement avec des vices de cette nature, je dois dire de ce prince, alors chef de la maison de Condé, que dès son jeune âge il avoit donné des preuves de courage en présence de l'ennemi, dont il avoit soutenu le feu avec tant de sang froid, qu'on dit alors qu'il seroit l'héritier des talens militaires des princes de sa maison.

Les poursuites de sa mere, ses supplications & ses remontrances ramenerent à la fin ce jeune prince de ses égaremens, & madame de Nesl*, femme coquette, libertine, accoutumée aux princes & aux beaux hommes du temps, fut dans peu donner à ce prince le goût de la belle nature ; mais par malheur pour la France & pour M. le duc, le sort voulut qu'il rencontrât un jour au bal de

l'opéra deux dames masquées, dont l'une, qui l'agaça très-vivement, eut, à travers son masque, le talent de lui plaire, de l'animer, & de lui inspirer le désir de la connoître.

Le surlendemain, ces femmes s'étant apperçues qu'elles avoient su plaire, ne manquerent point au rendez-vous dans le même lieu, avec le même costume ; & le prince fut de nouveau l'objet de leurs plaisanteries. M. le duc distingua madame d'Aussi ; mais il ne put reconnoître sa compagne, qui ne voulut pas se démasquer. Elles s'appliquerent donc à l'envi à augmenter la curiosité du prince, à se rendre intéressantes, & finirent en lui promettant de se découvrir au premier bal, s'il désiroit encore de les connoître.

Le bal ouvert, elles s'efforcerent de piquer encore davantage sa curiosité ; & après mille manieres & mille propos dont est capable une femme coquette & spirituelle, la marquise de Prie, née Berthelot, épouse de notre ambassadeur à Turin, se fit connoître.

L'ambassadrice étoit alors fort jolie, spirituelle, intrigante, & même un peu tracassiere ; elle tenoit des propos séduisans, hardis, & libertins ; elle étoit ambitieuse, & avoit apporté en France tout ce que les dames ita-

liennes connoissent d'usages voluptueux & différens des moyens des dames françoises, pour plaire à leurs amans ou à leurs maris; M. le duc en fut si épris, qu'il abandonna madame de Nesl*, & ne soupira que pour celle-ci. L'ambassadeur, qui arriva de Turin, & qui n'en fut ni fâché, ni jaloux, étoit si sot, ou vouloit si bien passer pour tel, qu'il se vantoit dans les compagnies des bontés de M. le duc, & des familiarités qu'il portoit au point, disoit-il, qu'il venoit manger sa soupe, & coucher sans façon chez lui.

Madame de Prie, qui avoit l'art de gouverner son époux, eut celui d'*ensorceler* M. le duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageoit, pendant la régence, à s'occuper des affaires d'état; elle s'étoit environnée des freres Pâris, dont tout le monde connoissoit l'habileté dans le département des finances; & jugeant que le duc d'Orléans, qu'un coup d'apoplexie frappa de mort, ne pourroit vivre long-temps, à cause de sa conduite, elle avoit deviné que M. le duc pourroit peut-être remplir un jour sa place; & le duc d'Orléans expiroit à peine, qu'elle eut en sa disposition toutes les affaires de France; dès ce moment, les ministres en place, choisis par Dubois, tous d'un ca-

ractere souple, se trouverent ce qu'ils devoient être pour plaire à la favorite. La Vrilliere, qui n'avoit d'autre talent que de suivre le parti qui dominoit, étoit très-propre à exécuter les volontés d'une femme impérieuse. D'Armenonville, qui avoit les sceaux, homme sans principes, courtisan versatile, *capable* (d'autres ajoutoient FRIAND) des œuvres de prévarication, sans cesse attaché au char de Dubois, ayant des rapports avec tous les jésuites du monde, se dévoua également à madame de Prie. Morville, qui avoit plus de talens, mais le même caractere, homme gagné & vendu même aux Anglois, lui facilita des correspondances & des moyens de jouir de la pension que le cabinet de Londres faisoit à Dubois. Quant à Breteuil, ministre de la guerre, il avoit d'autres moyens de lui plaire, ayant eu l'adresse de la rendre infidele à M. le duc: aussi le baron avoit-il plus d'influence sur son esprit que les autres ministres; & si ceux-ci avoient sa confiance pour la mécanique du ministere, & pour l'exécution, Breteuil l'avoit obtenue au commencement pour la direction des affaires. Breteuil n'étoit point un homme de génie, mais un honnête homme, & qui n'avoit à se reprocher que sa grande com-

plaiſance pour Dubois; il étoit la créature de la maiſon d'Orléans; & devenu miniſtre ſous M. le duc, il ſe comporta avec honnêteté dans une poſition difficile.

Dodun étoit pour madame de Prie un perſonnage plus important que tous ceux-là; car il avoit les finances; il étoit auſſi le plus ſoumis & le plus dévoué des miniſtres à la favorite; d'ailleurs elle avoit eu l'adreſſe de protéger ouvertement le fameux Duvernay, qu'elle pouvoit à tout inſtant élever, en précipitant Dodun, s'il n'étoit avec elle de bonne intelligence; auſſi Dodun étoit d'une humilité ſans exemple, ſans volonté perſonnelle, & le premier courrier, le premier ſerviteur même de madame Berthelot de Prie, qui l'avoit accoutumé à des fonctions d'un valet de chambre.

Voilà par qui étoient gouvernées, en 1724, les affaires de France. Dubois avoit compoſé le miniſtere de tous ces médiocres perſonnages, le régent les avoit accablés de ridicules en pleine ſociété, comme on l'a vu ci-deſſus; madame de Prie en faiſoit ſes commis; & nous verrons dans peu de quelles pauvretés s'occuperent tous ces grands hommes d'Etat ſous le miniſtere de M. le duc.

CHAPITRE II.

Rivalité des maisons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs.

LA rivalité des maisons d'Orléans & de Condé rompoit la monotonie d'un semblable ministere, & le fils du régent, qu'on avoit introduit depuis quelques mois dans les affaires, ne pouvoit souffrir de se voir dominé par M. le duc, qu'il regardoit comme un prince au dessous de lui, soit du côté du rang, soit du côté des talens & de l'esprit. Le régent néanmoins, habile dans l'art de connoître les hommes, lui avoit dit assez nettement, qu'il ne seroit jamais un personnage bien distingué. Il lui dit même un jour en propres termes & en pleine assemblée, au palais royal: *Sachez, mon fils que vous ne serez jamais qu'un honnête homme.*

M. d'Orléans néanmoins se montra publiquement jaloux de M. le duc, premier ministre, & refusa d'avoir pour lui des manieres & des égards différens de ceux qu'il lui avoit

montrés pendant la régence de son pere ; il se tenoit ferme dans l'étiquette du premier prince du sang ; & si, pour les affaires, M. le duc jouissoit du pouvoir, M. le duc d'Orléans le tenoit sans cesse dans son rang de prince, & conservoit à son égard, jusques dans les minuties, sa prééminence de premier prince du sang de France, d'héritier présomptif de la couronne ; il le força à venir lui apprendre le premier qu'il étoit premier ministre.

Ainsi tout étoit petit à la cour : ce grand appareil, ce ton imposant de Louis XIV avoient disparu. Les révolutions de la régence, opérées pas des ministres volontaires & vicieux, ne remuoient plus les esprits ; les grands caracteres n'étoient plus, ou étoient éloignés; de jeunes princes sans talens, des princesses belles, spirituelles, aimables, mais débauchées ; des enfans légitimés de Louis XIV, tous consternés encore des coups d'état de la régence ; un jeune roi, âgé de quatorze ans, foible, & sans la volonté ni l'énergie de son âge, gouverné par un vieux dévot : telle étoit la triste image de la cour de France.

Le bon ton de Louis XIV, les regles générales de décence & de conduite existoient cependant encore : mais ces belles choses étoient

éparfes dans quelques fociétés choifies ; elles fe trouvoient avec toute pureté, & fans le mélange impur du faux ton, qui, du temps de la régence, dominoit dans la fociété, à Rambouillet, par exemple, où le jeune roi devoit prendre les principes de ce bon goût & de la véritable galanterie, qu'on devoit admirer dans fa cour pendant le miniftere de Fleury.

On admiroit encore ce ton décent, délicat & naturel du fiecle de Louis XIV, dans quelques maifons titrées de ce temps-là ; & telles étoient celles des Luynes, des Larochefoucault, des Mortemart, Sully, la Valliere, la Feuillade, &c. &c., toutes gouvernées par des chefs qui, ayant puifé leurs principes dans les mœurs de l'ancien temps, avoient vu paffer fans danger les exemples vicieux de la régence, & fe montroient encore fains & faufs de toute dépravation à la génération fuivante : il n'y avoit guere au contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par la faveur, par les révolutions du fyftême, qui conferyaffent le mauvais ton des courtifans du palais royal.

CHAPITRE III.

Suite de la rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans.

DANS cette incertitude ſur les mœurs & les uſages, l'héritier préſomptif de la couronne, ſans ceſſe aux priſes avec le premier miniſtre, & l'un & l'autre chefs de deux branches de la même maiſon, paſſerent bientôt de la rivalité aux brouilleries & aux propos indiſcrets & mal rendus par les valets ou les courtiſans; enſuite des mauvais propos on vint à la haîne, puis à la calomnie. Le régent avoit procuré à ſon fils les proviſions de colonel général de l'infanterie françoiſe & étrangere, & les colonels généraux avoient eu, entre autres prérogatives, celle de travailler perſonnellement avec le roi. M. le duc, inflexible dans ſon projet d'*humilier*, diſoit-il, *les Orléans*, trouvoit cette prétention *énorme*, *exorbitante*. Madame d'Orléans vouloit encore que ſon fils conſervât deux ré-

gimens ; elle foutenoit Leblanc, miniftre, dont nous allons parler, voulant le remettre en place, parce qu'il ne pouvoit être attaché à M. le duc qui le pourfuivoit; & non feulement elle défiroit d'obtenir les graces directement du roi ; mais elle n'en vouloit aucune, fi elles devoient lui arriver par le canal de M. le duc.

Ainfi, lorfqu'on fit la diftribution des appartemens de Verfailles en 1724, elle refufa ceux que fon fils défiroit, parce que cette diftribution étoit faite par M. le duc ; mais elle obligea fon fils à aller demander au roi l'appartement qui étoit à fa bienféance.

M. le duc, de fon côté, ne ceffoit de fe venger de la hauteur de M. & de Madame d'Orléans, & ne tarda pas, pour leur déplaire, de chaffer leur créature de la police.

D'Argenfon la gouvernoit avec moins de talens que fon pere, mais auffi avec plus de circonfpection, & avec un peu plus d'égards pour les hommes. Cette place étoit devenue délicate, importante, & elle étoit alors d'une telle influence, qu'un premier miniftre avoit befoin, depuis la fituation où l'avoit élevée d'Argenfon le pere, d'avoir ce magiftrat dans

ses intérêts. Ainsi, madame de Prie qui avoit la curiosité de son sexe, & M. le duc, sans cesse agités des soupçons qui tourmentent les esprits bornés, appelerent à cette place un homme assuré, un parent de madame de Prie; le fameux d'Ombreval, connu par ses monopoles, & qui, à peine arrivé à ce poste, fut soupçonné, & non sans motifs, d'accaparemens.

Madame d'Orléans étoit furieuse; car on chassoit aussi des logemens de Versailles les seigneurs que le régent y avoit placés, & qui étoient à la cour les maintiens de sa faction. Belle-Isle, Clermont, Simiane, & d'autres perdirent leurs appartemens. La ruine du parti qu'avoit formé le régent son époux, l'élévation de ses ennemis, occasionnerent des assemblées secretes au palais royal, contre M. le duc. Ce prince avoit dit qu'il humilieroit les *Orléans*, & ceux-ci, qui le savoient, cherchoient le moyen de le perdre; mais il n'y avoit parmi ces messieurs que des caracteres foibles, des seigneurs d'un génie ordinaire, accoutumés aux parties nocturnes du régent, & incapables de conduire & de prévoir la chûte d'un ministre.

Madame d'Orléans ayant voulu marier son

fils, avoit, un an auparavant, jeté les yeux ſur mademoiſelle de Vermandois ; car elle ne vouloit pas que ſon fils épousât mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon, à laquelle il étoit fort attaché, parce qu'elle étoit haute, tracaſſiere, & ſur-tout fort libertine. La propoſition en fut faite à madame la ducheſſe, qui ayant, dès ce temps-là, l'ambition ſecrete de marier un jour mademoiſelle de Vermandois au roi Louis XV, offrit à ſa place mademoiſelle de Sens ; mais ſoit que madame d'Orléans eût pénétré ce grand projet, ou que d'ailleurs elle ſe ſentît piquée du refus, elle demanda, après la mort du duc d'Orléans ſon époux, à d'Argenſon, chancelier de l'apanage de ſon fils, tous ſes almanachs, & chercha avec lui quelle princeſſe de l'Europe pouvoit convenir au jeune duc d'Orléans, relativement à l'âge.

Elle trouva la princeſſe de Bade-Baden ; & ſur le champ elle envoya Cangès, homme de confiance, & valet de chambre du feu duc d'Orléans ſon époux, en Allemagne, en qualité de curieux & de voyageur, avec la commiſſion de s'inſtruire ſur la princeſſe de Bade. Cangès obſerva tout ; & fit la plus belle relation à ſon retour en France. Alors ma-

dame d'Orléans envoya d'Argenson pour en faire la demande préliminaire, qui précede celle que font avec appareil les princes, les souverains, & les têtes couronnées.

Le duc d'Orléans, dans ces circonstances, montroit un insurmontable éloignement pour la personne de M. le duc; on ne l'appeloit plus que le *borgne* au palais royal, on refusoit même de communiquer avec lui, pour obtenir du roi la permission que les princes du sang doivent demander au souverain, quand ils désirent de contracter des mariages : en effet, Madame la duchesse d'Orléans, qui vouloit que son fils fût établi, exigea qu'il s'adressât directement au roi, sans communiquer aucun des articles à son ministre; & M. le duc, qui vouloit qu'on lui en parlât, & qui étoit piqué de ce qu'il n'étoit ni consulté, ni recherché, ni employé pour les conclusions de ce mariage, répandit que l'alliance du duc d'Orléans avec la princesse de Bade ne s'effectueroit jamais; ou que si elle avoit lieu, ce seroit avec les cérémonies & la simplicité d'un particulier, ou bien qu'il laisseroit sa place.

Il empêcha en effet, pendant plusieurs semaines, que Louis XV, selon l'usage, ne fît

la demande de cette princeſſe, & n'envoyât une perſonne de diſtinction pour la faire en ſon nom, ce qui fut pour les *Orléans* un autre ſujet des plus graves querelles, prétendant que l'héritier préſomptif de la couronne avoit des droits inconteſtables au cérémonial accoutumé, qu'il n'étoit pas donné à un miniſtre de changer; & comme le cérémonial eſt toujours en France la cauſe ou le motif des querelles interminables, les *Orléaniſtes* & le parti de M. le duc ſe diſputerent vivement & avec éclat ſur ces étiquettes. Le roi, qui intervint, voulut enfin que ſon miniſtre cédât, & M. le duc fut obligé de faire dreſſer les inſtructions pour la demande de la princeſſe de Bade, & de choiſir une perſonne titrée.

Le prince de Condé, plein d'un reſſentiment ſecret, obéit; mais il ſe retourna encore, & ne pouvant refuſer ni l'*inſtruction*, ni le choix d'une perſonne titrée, il prit un perſonnage peu ami des *Orléans*, & donna la commiſſion à ſa créature le marquis de Matignon.

Quant à la demande à faire au nom du roi, il ordonna à Matignon de faire un ſimple compliment, & non une demande, ſelon les anciens uſages. Les Matignon, ſous M. le

duc,

duc, avoient toutes les faveurs, & s'attiroient déjà la jaloufie des courtifans.

CHAPITRE IV.

Affaire de le Blanc. Mœurs & caractere des François.

POUR aller à la fource des événemens, & pénétrer jufques dans les caufes de l'affaire de le Blanc, je dois obferver que madame de Prie & madame de Pleneuf fa mere vivoient dans une inimitié fcandaleufe.

Madame de Pleneuf étoit maîtreffe déclarée de le Blanc;

Et madame de Prie étoit celle de M. le duc.

La mere & la fille, jaloufes comme des femmes, s'étoient brouillées, parce que madame de Pleneuf vouloit commander chez fa fille, qui étoit elle-même impérieufe, capricieufe, indépendante, pleine de vivacités, & qui n'aimoit point des entraves dans fa conduite. Elles fe brouillerent donc ouvertement; elles fe reprocherent en public leur

genre de vie, leurs doubles infidelités, & laisserent éclater toute leur jalousie & bientôt leurs petites fureurs.

Le marquis d'Angennes d'ailleurs accéléra la rupture, parce qu'étant jeune, beau, bien fait, spirituel & ambitieux, il avoit plu à l'une & à l'autre, & avoit pris plaisir à augmenter leur passion, quand il voyoit qu'elles s'efforçoient à l'envi de l'attirer à elles. Après de longues disputes sur cette conquête, le beau d'Angennes resta à madame de Prie; & comme il disparut de la société dans ce temps-là, les uns dirent qu'il étoit mort de la petite vérole, & d'autres de deux coups d'épée.

La haîne de ces femmes, qui alloit en augmentant, arriva bientôt au point que la mere & la fille résolurent de se perdre mutuellement. Leurs maisons étoient le rendez-vous de beaucoup de gens en crédit, & employés, qui prenoient parti dans leurs querelles; & les quatre freres Pâris, dont l'aîné avoit été renfermé pour dettes à Dunkerque, par le Blanc qui en étoit intendant, s'unirent plus intimement avec madame de Prie, pour perdre le Blanc, l'ami de sa mere. Ils approfondirent les manœuvres de la caisse de l'extraordinaire des guerres, où les paiemens

avoient dû être faits en argent, & non en billets de banque.

Madame de Prie, ravie d'ôter à sa mere un amoureux qui substituoit si libéralement, disoit-on, le papier, déjà décrié, à l'argent effectif, & qui versoit dans une maison (qu'elle haïssoit) des sommes énormes, pour en soutenir les dépenses, dévoila ces manœuvres au cardinal Dubois, au régent, & à M. le duc; & Dubois, qui voyoit le Blanc méprisé du public, accusé de rapines, & dévoué intimement au régent, à qui il étoit nécessaire dans le ministere de ses plaisirs, fit renvoyer ce le Blanc, & Breteuil fut mis à sa place.

Le déficit & les déprédations de la caisse de l'extraordinaire des guerres engagerent à faire arrêter la Jonchere, trésorier général, auquel on demanda la représentation de Sandrié, son premier commis, qui avoit disparu depuis un an, & les ennemis du duc d'Orléans ne manquerent point de dire que ce prince ayant fait tirer six millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres, pour le mariage de mademoiselle de Valois sa fille au prince de Modene, avoit fait périr le témoin d'une action que le Blanc avoit promis devoir être secrete: on nommoit même du Chevron, prévôt de la

connétablie, & la Barre, son lieutenant, comme les auteurs de ce complot, exécuté, disoit-on, par l'ordre du duc d'Orléans. C'est dans cette circonstance que les ennemis de la maison d'Orléans, & madame de Prie sur-tout, qui dirigeoit cette cabale, crurent trouver le moment & l'occasion favorable d'exercer contre la mémoire de ce prince leurs vengeances, & de perdre le parti des *Orléans.*

Madame de Prie alloit donc se venger de madame d'Orléans & de son fils, qui cabaloient eux-mêmes contre M. le duc & contre elle-même, qui ne tenoit que de ce prince son existence; elle se vengeoit encore de sa mere, en attaquant son bon ami le Blanc, alors exilé en Normandie depuis la régence, & qu'elle fit conduire à la Bastille; Maurepas déclare dans ses mémoires, qu'il y fut traité si durement, qu'on jugeoit bien qu'on cherchoit à le faire périr.

On arrêta aussi Conches, brigadier des armées du roi, & Sechelles, impliqués dans l'affaire, & ils furent renfermés; le Vasseur, son premier commis, du Chevron, & la Barre, dont j'ai parlé, furent saisis aussi: les deux Belle-Isle l'étoient déjà, & des commissaires nommés poursuivirent l'affaire à l'arsenal.

Cette méchante Bertelot de Prie avoit osé nommer, pour rapporteur de l'affaire, son proche parent Dombreval, qu'elle avoit fait lieutenant général de police, & le nommé Armand de Boe, maître des requêtes, qui l'interrogea. Vainement les amis de M. le duc lui faisoient-ils observer qu'il étoit peu convenable à un prince du sang de choisir les juges de ses ennemis. *Ma gloire est intéressée*, leur disoit-il, *à faire connoître au public que j'ai eu raison quand je les ai fait arrêter.* Tel étoit donc le pouvoir du visiriat en France, qu'il se permettoit d'abord de *punir, par l'effet de sa puissance; & quand il vouloit couvrir son crime d'une apparence de justice, il déclaroit sa punition juste & valable par des jugemens dictés à des maîtres des requêtes, à des intendans, à des inquisiteurs, & autres personnages de cette sorte.* Le bon peuple observoit, sans se plaindre, ces suppôts de l'inquisition françoise, ces intendans, ces hommes de police, ces commissaires, ces maîtres des requêtes, ces espions, & tous ces hommes de boue, qui, à force de patience, d'humiliations, de servitudes, de bassesses, d'espionnages, s'élevoient d'un rang à l'autre jusqu'au ministere, pour y gouverner à leur tour en souverains, & au nom

du roi, le royaume de France. Ces infamies cependant devoient, si je ne me trompe, connoître des termes; & si jamais les françois pouvoient acquérir des lumieres dans l'administration, ils devoient, avec le fer, déraciner un jour ces plantes parasites adhérentes aux marches du trône.

Le Blanc voyant sa tête entre les mains de ces sortes de commissaires, & les connoissant indulgens ou sanguinaires, selon les vues du ministre en crédit qui les emploie, protesta contre la commission, & se jeta dans les bras du parlement, qu'il avoit jadis tant persécuté, quand il étoit en place; & telle étoit l'idée *qu'il* avoit, par expérience, de la lâcheté des commissions, qu'il préféroit encore d'abandonner son sort à un corps animé contre les ministres, plutôt qu'à des lieutenans de police, à des maîtres des requêtes, à des conseillers d'Etat. La maison d'Orléans préféra de même de voir une affaire où l'on impliquoit le régent, soumise au parlement, plutôt que de la voir juger par des commissaires. La famille d'Orléans & toute sa faction poussoient donc de hauts cris contre ces commissaires; & comme il se trouva que ces juges choisis étoient gens de mauvaise réputation, & déjà tachés de quelque lâcheté,

les Orléans dévoilerent les intrigues, les haînes, & les manœuvres de madame de Prie, & la déshonorerent ; ils s'unirent au parlement ; l'opinion publique s'en mêla, & voulut que le Blanc, étant maître des requêtes honoraire, fût jugé par le parlement, selon son droit. M. le duc, consterné & forcé d'un côté par cette voix publique, tourmenté de l'autre par madame de Prie, qui vouloit que son parent jugeât le Blanc, fut obligé d'abandonner l'affaire au parlement ; mais il eut assez de pouvoir encore pour faire nommer le commissaire qui devoit l'interroger ; alors madame de Prie, ses partisans & les ministres s'agiterent & se tourmenterent pour corrompre le parlement.

Cette cour, satisfaite de voir un homme attaché aux affaires du roi lui demander son assistance, le protégea visiblement. Le commissaire attaché au parti de M. le duc eut beau faire des interrogatoires insidieux & préparés, le parlement n'agissoit pas ; & le public, attentif aux suites de cette affaire, applaudissoit à cette inaction. Il y avoit dans la conduite de la Bertelot de Prie tant de noirceur, de petitesse, & d'infamie, que quoique le Blanc, Belle-Isle, & les autres eussent à se reprocher de grandes déprédations, on leur pardonnoit,

comme à tous les ministres du temps, & on louoit publiquement l'assistance que le parlement leur accordoit contre les efforts d'une femme que les Orléans avoient déjà livrée à l'ignominie & au mépris.

Pour relever son parti chancelant, M. le duc nous envoya au parlement en qualité de ducs & pairs, Brancas, le maréchal de la Feuillade & moi, pour renforcer sa faction qui touchoit à sa ruine. M. le duc d'Orléans, pour soutenir celle de le Blanc, y vint aussi avec nous; mais il fut applaudi, & nous fûmes hués & chansonnés dans la capitale; & le bruit & les mouvemens populaires furent tels, qu'il ne nous fut permis de paroître que deux fois au parlement. On nous sut mauvais gré long-temps de servir la haîne de madame de Prie & des Pâris contre le Blanc. Voici, de toutes les chansons qu'on nous fit, celle qui étoit la plus méchante. Le premier couplet, composé à l'honneur du maréchal de la Feuillade, qui en fut consterné, ne manquoit pas de lui rappeler sa fuite devant Turin.

Margot la chiffonniere
A dit à Feuilladin :
Prends ta vieille rapiere,
Et retourne à Turin;

Enfuis-t'en de la ville,
Et de la cour aussi,
Où tu es trop honni.

Quant au duc de Brancas, la chanson lui reprochoit la dépravation de ses mœurs, qui avoient scandalisé toute la ville. On critiquoit aussi l'élégance de ses habits; car il ne paroissoit *nulle* part sans être superbement paré.

Brancas, la pauvre haire,
Toujours si bien vêtu,
N'a jamais su rien faire
Que de tourner . . . . .
Au régent, à du Maine,
Aux laquais favoris,
Et à nos ennemis.

J'avois aussi une bonne part à la chanson; & le public, qui ignoroit les propos, les interrogatoires insidieux de le Blanc qui me trouva, sans en être touché, étendu sur des bottes de paille, dans un cachot de la bastille, désapprouvoit beaucoup que je fusse à mon tour le juge de le Blanc. Autrefois les ennemis du cardinal de Richelieu avoient imaginé que mon grand-pere étoit joueur de violon; on renouvela cette fausseté, quoique les

preuves de mon pere pour le collier de l'ordre, oſtenſibles à tout le monde dans les bureaux du commiſſaire, euſſent été viſitées de tous ceux qui doutoient que nous n'étions pas bons gentilshommmes. On me reprochoit auſſi, dans ce couplet, les recherches que je faiſois ſur les intérêts des puiſſances de l'Europe, parce qu'effectivement je me préparois à l'ambaſſade de Vienne, ou à quelque autre; enfin on parloit de mes galanteries, de mon attachement à Voltaire, & on chantoit dans tout Paris, & ſur-tout au palais royal:

> Wignerot le grand-pere
> Etoit méneſtrier;
> Celui-ci dégénere,
> Etant de tout métier;
> Etourdi, politique,
> Galant, ambaſſadeur,
> Et d'Arrouet protecteur.

Ces chanſons, & celles bien plus horribles qu'on fit contre madame de Prie & contre M. le duc, déſoloient cette favorite, qui ne ceſſoit, par ſes émiſſaires, d'animer le parlement contre le Blanc: elle dévoiloit ſes anciennes manœuvres pour l'exiler, le perdre,

& le faire reléguer à Pontoise, agissant alors de concert avec Law & Dubois; elle fit répandre même les originaux de quelques lettres de cachet contresignées le Blanc, pour exiler des magistrats, lesquelles n'avoient pas été expédiées; elle négocia enfin pour qu'il fût condamné, & répandit de l'argent & des promesses.

Mais le parlement traita de bagatelles l'accusation de crime de leze-majesté contre quelques-uns des prisonniers; il déchargea le Blanc de toute accusation, & s'éleva même contre la facilité des ministres, qui se permettoient, sur la simple dénonciation d'un ennemi, d'emprisonner un citoyen; en sorte que M. le duc se sentit outragé de cet arrêt du parlement; & madame de Prie, qui avoit perdu son procès, qui s'étoit déshonorée aux yeux du public, qui avoit laissé approfondir ses manœuvres contre le Blanc, se livrant à ses fureurs ordinaires, jura que le Blanc pourriroit à la bastille avec tous ses adhérens. M. le duc eut la foiblesse d'écouter ces méchancetés, & le Blanc fut renfermé pendant huit mois, après l'arrêt même qui déclaroit son innocence; mais le public & les Orléanistes ne l'appelant plus que le *borgne* & l'*assassin*, *parce qu'il vouloit*, disoit-

on, *faire périr le Blanc*, chantoient des chanſons mortifiantes contre la Bertelot de Prie & contre le Prince. Ils diſoient que leurs principes étoient tels, que *le Blanc innocent* devoit être puni par la cour, & que *le Blanc, trouvé coupable*, devoit l'être du parlement ; & qu'ainſi, ſoit innocent, ſoit coupable, la Bertelot devoit attenter à la vie ou à la liberte de l'amant de ſa mere ; & qu'enfin les François étoient en vérité bien endurans de ſe laiſſer gouverner par de pareilles femmes.

Les mécontens de M. le duc, les gens de mérite ou de talent, éloignés des emplois, s'uniſſoient auſſi aux Orléans ; l'orage ſe formoit, & madame de Prie, qui l'obſervoit, & qui s'en jouoit, retenoit toujours le Blanc à la Baſtille : mais M. le duc reconnut à la fin qu'il étoit l'inſtrument de la haîne de cette femme, & qu'il jouoit un rôle peu décent pour un prince de la maiſon de Condé. Il ouvrit donc la baſtille à le Blanc, après huit mois de ſouffrances que lui firent endurer les officiers de cette priſon. Mais madame de Prie, toujours plus conſtante dans ſes méchancetés, eut encore le pouvoir de l'envoyer à Lizieux en exil, où il alla dans le mois de mai 1725. Conches & Sechelles ſortirent auſſi de leurs priſons ;

mais celui-ci fut envoyé à dix lieues de Paris ; & les deux Belle-Isle reçurent l'ordre de se rendre à Carcassonne.

Tel fut le sort de le Blanc, connu d'abord par ses complaisances libertines pour le régent ; élevé au ministere, & chassé par le cardinal Dubois qui en étoit jaloux, & qui lui substitua Breteuil ; emprisonné par ordre de M. le duc, qui le trouvoit coupable ; emprisonné de nouveau, & exilé, quand il fut trouvé innocent ; rappelé enfin au ministere par le cardinal de Fleury, qui vouloit des personnes animées contre le ministere qu'il renversa.

Si un chaos de cette sorte n'est pas une tyrannie parfaite, je demande quel empire en méritera la qualification. Les peuples le sentoient, ils se plaignoient ; mais ils ne faisoient que des chansons.

Il étoit possible pourtant que le peuple, au lieu de chanter des chansons, tirât l'épée, & qu'une insurrection sanglante terminât les plaisanteries.

Les révolutions de cette sorte sont l'éveil du peuple, de qui les rois tiennent tout ce qu'ils ont de richesses & de prérogatives. La Suisse en a donné une grande leçon à la mai-

ſon d'Autriche, la Hollande à celle d'Eſpagne, & l'Angleterre à celle des Stuarts; mais cette grande époque n'étoit point encore aſſez bien préparée en France; le peuple chantoit encore, & nous avons montré ci-deſſus quel étoit le ſtyle de ces chanſons (1).

---

(1) Le jour même qu'on envoyoit cet article à l'impreſſion, je lis, dans les papiers du jour, ce qui ſuit:

« A une repréſentation du mariage de Figaro, on » avoit chanté les couplets de la fin de cette comédie, » qui ſe terminent par ces mots:

» *Tout finit par des chanſons.*

» Un ariſtocrate des premieres loges cria *bis*, *bis*, » comme pour inculper la légereté de la nation.

» Mais un patriote du parterre, à la voix forte & » ſonore, ſe leva, & cria aux acteurs:

» *Tout finit par des canons.*

CHAPITRE. V.

Des cinquante-ſept promotions de l'ordre du Saint-Eſprit, & des ſept maréchaux de France.

MADAME de Prie & M. le duc étoient déſolés de ſe voir pourſuivis par une faction qui ſe fortifioit chaque jour. Ils eſſayerent de lui oppoſer une faction plus puiſſante, toute formée de leurs créatures, & imaginerent de créer des maréchaux de France, & de faire une grande promotion de chevaliers des ordres. Les nuages groſſiſſoient, l'orage menaçoit, & ils ſe crurent capables de le conjurer par des bienfaits, oubliant cette grande maxime, que les hommes ſont mieux contenus par l'eſpoir que par la reconnoiſſance, & le grand mot de Louis XIV, qui diſoit, *qu'en donnant une place, il faiſoit des mécontens, & un ingrat.*

On fit donc des promotions militaires, & on créa des maréchaux de France inutiles, & la plupart eſtropiés, ou peu dignes.

Le nombre des chevaliers des ordres qu'on créa fut tel, qu'il parut ſcandaleux à la multitude, & il arriva que la plupart de ceux qui recevoient les graces, ſe croyoient à peine récompenſés, & que ceux qui n'en recevoient pas, pouſſoient des cris plaintifs juſques aux nues. Ainſi la promotion ſervit à perdre M. le duc, à cauſe des brocards qui le couvrirent de ridicule, madame de Prie, ſa favorite, encore plus, & qui furent l'ouvrage du mécontentement de ceux qu'on avoit oubliés, & des *Orléaniſtes* ſur-tout, quoique M. le duc d'Orléans, avec qui M. le duc tenta de ſe raccommoder, eût eu quelque influence ſur le choix de pluſieurs chevaliers, & ſur tout ſur celui de Canillac, Brancas, Simiane, &c., qui étoient du parti du palais royal.

Dans le nombre de ceux qu'on nomma Chevaliers, peu ſe diſtinguerent dans la ſuite dans le ſervice du roi. On donna le collier à quelques eſprits mécontens, qui crierent davantage; à des *Orléaniſtes*, qui ne ſe trouverent point récompenſés; à des facétieux, qui ne perdirent point leur caractere ſatirique; à des ſeigneurs qui avoient des prétentions, & qui en conçurent de plus hautes. Il n'y eut preſque que les Matignons, Livry, Prie, Neſle, Laſſay, Silly,

Silly, Clermont-Tonnerre, Clermont-Gallerande, qui n'oublierent point la faveur. Plusieurs autres affectoient de dire qu'ils en étoient redevables à Fleury, qui disposoit déjà de beaucoup de graces, qui étoit présent au travail de M. le duc avec le roi, & qui conduisoit sa volonté naissante. Il se formoit donc un parti autour du prélat; & M. le duc voyoit la faction du parlement, celle de Fleury, celle des *Orléanistes*, prêtes à se réunir contre son ministere, & contre madame de Prie sur-tout, qui, se voyant contrariée, disoit bonnement qu'on troubloit la tranquillité de l'état, & que c'étoit l'usage des François, *quand ils étoient trop bien*.

CHAPITRE VI.

Renvoi de l'Infante. Louis XV épouse la fille de Stanislas.

LA fureur de madame de Prie contre les *Orléans* étoit donc aussi énergique qu'elle étoit concentrée; & les graces ni les prévenances

ne pouvant fléchir le premier prince du sang, madame de Prie & M. le duc résolutent d'attaquer les intérêts les plus chers de ce prince. La santé de Louis XV étoit encore délicate; il avoit de fréquentes maladies, & M. le duc avoit tout à craindre pour son repos & pour son crédit, si le roi venoit à mourir. Plein de jalousie contre la maison d'Orléans, poussé d'ailleurs par sa mere & par madame de Prie, M. le duc résolut de négocier le mariage du jeune roi, alors âgé de quinze ans commencés, avec sa sœur; & quoiqu'il fût d'une santé peu robuste, il étoit déjà si capable d'avoir des enfans, que les valets, quelques pages, & de jeunes seigneurs de la cour en portoient le plus beau témoignage. Madame la duchesse ne cessoit donc de presser M. le duc de marier le jeune monarque; & comme le régent & la reine d'Espagne avoient marié le jeune roi suivant leurs intérêts, & pour des raisons d'une politique très-raffinée, M. le duc, qui avoit tout pénétré, le démaria pour le même intérêt.

Mademoiselle de Vermandois, sœur de ce prince, premier ministre, étoit belle, aimable, modeste, pieuse, hautaine, spirituelle & véridique; sa beauté étoit relevée par ces traits

adoucis, & par cette fraîcheur qu'on ne trouve que dans l'innocence des mœurs du premier âge ; sa modestie étoit celle de la nature même, n'ayant pu recevoir dans le monde aucun des principes de la régence, ni le ton de facilité que les mœurs du temps avoient introduit par-tout. Elle étoit hautaine ; car elle avoit comparé au couvent la différence de son nom d'avec celui des autres pensionnaires, & jouissoit de leurs respects, quand chacune s'empressoit de lui être agréable; ce qui lui avoit donné, & ce ton qui pouvoit déplaire en elle, & cette véracité dans ses discours, qui annonçoit son indépendance. Madame de Prie approuvoit beaucoup le mariage d'une sœur de son amant avec le roi ; mais elle vouloit, avant la conclusion, connoître son caractere, & l'exclure du trône, si, après quelques conversations, elle reconnoissoit dans la jeune princesse des indices de quelque esprit de domination, dans ce cas, elle vouloit donner pour épouse au jeune Louis XV toute autre princesse, pourvu qu'elle eût de la facilité & de la bonhomie dans le caractere. Toute animée de cette ambition réfléchie, madame de Prie se déguisa, changea de nom, & se qualifia dame titrée, pour avoir

sa prérogative, & plus de moyens de parler à son aise à la jeune princesse, qui étoit au couvent à Tours, & qu'elle alla demander au nom d'une dame qui voyageoit, & qui avoit pour elle des lettres & des commissions de M. le duc. Ainsi madame de Prie se disant connue, & donnant des nouvelles de la cour, s'exprima si bien, & avec tant de détail, que mademoiselle de Vermandois entra avec elle dans une conversation très-particuliere.

D'un objet à l'autre, madame de Prie alla jusqu'à demander à la jeune pensionnaire, si elle avoit entendu parler, dans son couvent, de madame de Prie, favorite de son frere. C'est alors que la princesse se mit à en dire toutes les horreurs à madame de Prie elle-même, qui n'en fut pas déconcertée. Mademoiselle de Vermandois lui dit donc *qu'elle ne connoissoit que trop bien cette méchante créature; qu'on n'en parloit dans le couvent que d'une maniere horrible; qu'il étoit bien fâcheux que son frere eût auprès de lui une personne qui seule le faisoit détester de toute la France, qui l'induisoit à faire des sottises; & qu'il seroit bien à désirer que ses bons amis lui conseillassent de l'éloigner de sa personne.*

Ainsi madame de Prie entendoit prononcer sa sentence par la jeune princesse, qui lui rapportoit naïvement tout ce qu'on disoit d'elle dans tout le royaume, & elle sortit du parloir pleine de dépit & de colere, disant, de maniere que la princesse put l'entendre : *Va, tu ne sera point reine de France.*

Arrivée à Versailles, elle rendit compte au prince premier ministre, de son voyage, & l'assura que sa sœur avoit toutes les qualités convenables pour être reine de France ; elle dit que la princesse étoit très-aimable, & le pressa de s'occuper de la conclusion prochaine de ce mariage ; mais en même temps elle en parla différemment à Pâris Duvernay, qui jouissoit de la confiance du prince, & gouvernoit sous lui les plus grandes affaires de l'état ; elle lui fit observer que lorsque ce mariage feroit une fois conclu avec mademoiselle de Vermandois, il auroit cinq maîtres pour un, le *roi*, la *reine*, *madame la duchesse*, & *Lassay* (qui avoit un empire absolu & bien connu sur elle), & M. *le duc*. Duvernay persuada si bien ce prince, qu'il changea de dessein, faisant entendre à la cour, qui connoissoit le voyage de madame de Prie, que

si le mariage ne s'étoit pas effectué, le refus de sa sœur, sa modestie, & sa piété en avoient été la cause. Il fut donc résolu de se tourner d'un autre côté, sans perdre de temps; car le renvoi de l'infante étoit résolu. L'impossibilité de donner au roi une princesse du sang françois étant aussi bien avérée, on jeta les yeux sur les familles souveraines en Europe; aucune ne pouvoit nous donner une reine de France. M. le duc ne vouloit pas de la princesse de Lorraine, à cause de sa parenté trop prochaine avec le duc d'Orléans. On parla d'une princesse portugaise; mais un sang redoutable, & un soupçon de folie la fit exclure. On *alla en esprit* dans toutes les cours d'Allemagne, & on trouva ou des taches dans les maisons, ou de la médiocrité dans les souverainetés.

Il y avoit à Modene trois princesses d'âge; mais elles furent exclues encore, à cause de mademoiselle de Valois, fille du régent, qui avoit épousé le prince héréditaire. La czarine avoit déjà offert sa fille Elisabeth; mais on avoit observé que sa naissance étoit équivoque, & sa conduite suspecte; & telle étoit encore l'idée qu'on avoit de cette famille des czars, qu'on regardoit son sang comme bar-

bare, ignoble, & trop impur, pour se mêler au sang françois.

On fit entendre au roi d'Angleterre qu'on verroit avec plaisir une de ses petites-filles reine de France; mais ses ministres les plus attachés lui firent comprendre, qu'en favorisant cette alliance, il réveilleroit la jalousie des Anglois, & commettroit une prévarication contre les lois de la Grande-Bretagne. Le roi d'Angleterre néanmoins nous sut gré de cette confiance: c'étoit un bon & brave gentilhomme, qui étoit pere, qui sentit la valeur de cette offre, & qui se lia ensuite avec nous avec plus de confiance, quoiqu'il le fût déjà beaucoup par intérêt, au grand préjudice de notre marine & du commerce de France.

On chercha donc une princesse qui ne fut gouvernée par personne, qui fût d'un caractere tranquille, & qui n'eût d'autre appui que celui de M. le duc & de madame de Prie, & on prit l'almanach royal, répertoire de ces princesses; mais on n'en trouvoit pas. Alors Duvernay, connu du roi de Pologne, à qui il avoit prêté de l'argent à Wirtemberg, proposa sa fille; & comme on vouloit une princesse sans crédit, fille d'un souverain sans puissance en Eu-

rope, on trouva les qualités requises dans la fille de Stanislas, roi de Pologne détrôné. Pâris assuroit d'ailleurs que cette princesse, timide & bonne de caractere, n'auroit jamais en France d'autre volonté que celle de M. le duc.

Ce roi de Pologne vouloit marier alors cette princesse, à quelque prix que ce fût, pour la tirer d'auprès de sa mere, qui ne l'aimoit pas, & il avoit chargé auparavant un capitaine de cavalerie, nommé Vauchoux, de négocier son mariage avec M. le duc. S'il ne pouvoit y réussir, il devoit traiter avec M. le comte de Charolois, & ainsi de suite d'un seigneur à l'autre, jusqu'à M. de Courtanvaux.

La proposition avoit été faite du vivant de madame la princesse, qui s'y opposa formellement, & recommanda à sa mort à l'abbé Mongin, précepteur de M. le duc, d'empêcher ce mariage, disant qu'il y avoit assez de princesses en Europe pour son petit-fils, sans lui donner la fille d'un roi détrôné.

Stanislas voyoit donc toutes sortes d'espérances de marier sa fille s'évanouir, quand Vauchoux alla lui annoncer que sa fille étoit

choisie pour épouser le roi. Il étoit à la chasse, & Vauchoux y étoit accouru pour lui en apprendre l'agréable nouvelle, qui le fit évanouir dans sa caleche, & il ne recouvra la parole qu'à Weissembourg, où il dit : *Je n'ai jamais désiré de remonter sur le trône, que pour placer ma fille, & je n'y songe plus, puisque ce mariage comble tous mes desirs.*

Cependant l'avis des courtisans appelés au conseil par M. le duc, pour traiter du renvoi de l'infante, & pour donner au roi une épouse capable de lui faire des enfans, avoit été partagé ; & si M. le duc, si le cardinal de Bissy, le maréchal de Villars, Morville & la Marck avoient été d'avis de renvoyer l'infante, l'évêque de Fréjus & quelques autres avoient résisté opiniâtrément. Le maréchal de Villars le pressa en vain, mais avec politesse. Les raisons les plus fortes pour renvoyer l'infante, furent inutiles ; Fleury résista sans répondre, & les autres sortirent mécontens de sa maniere. La pluralité des voix l'emporta ; mais Fleury ne changea pas de systême. On se trouva fort embarrassé ; néanmoins sur le choix des moyens honnêtes & praticables pour renvoyer la princesse. Les uns vouloient qu'on trai-

tât avec la cour d'Espagne ; d'autres plus passionnés (& M. le duc étoit à leur tête) vouloient qu'on la renvoyât sans délai, *& sans ces négociations antérieures, qui pourroient retarder l'opération, ou la rendre moins praticable, trop délicate, & plus dangereuse pour les conseillers, en les exposant au ressentiment de la reine d'Espagne, qui vouloit retarder son projet d'essayer encore de venir régner en France, ou nous donner sa fille pour souveraine, au pis aller.*

Cette princesse entretenoit toujours en France des liaisons secretes : elle avoit à Paris dans ses intérêts un grand nombre de vieux courtisans, encore serviteurs fideles de Louis XIV, qui souffroient avec peine de la mobilité des principes & de la succession rapide des événemens inopinés qu'entraînoit un si fréquent changement de ministres. Elle fut donc avertie des desseins de M. le duc ; & voyant le maréchal de Tessé, notre ambassadeur, rappelé par la cour de France, parce qu'on voulut lui épargner les désagrémens de l'avis que nous devions en donner au roi Philippe V, cette princesse, pour s'assurer de nos desseins, envoya courriers sur courriers,

nous engageant d'accélérer les fiançailles de Louis XV avec sa fille.

C'est dans cette circonstance que l'abbé de Livry, ministre de France en Portugal, fut chargé de lui porter la nouvelle de la nécessité de rompre tout engagement pour le mariage projeté. L'abbé devoit d'abord, selon ses *instructions*, demander audience à leurs majestés; après l'avoir obtenue, il devoit leur remettre la lettre de Louis XV, sans laisser connoître le contenu des dépêches. Par ce moyen, le roi & la reine auroient donné une réponse quelconque au ministre; mais l'abbé, au lieu de suivre littéralement ses instructions, ayant obtenu son audience, commença au contraire par se jeter aux pieds du roi & de la reine, qu'il arrosa de ses larmes. Il parla en termes ambigus & entrecoupés du renvoi prochain de l'infante; ce qui jeta soudain le roi & la reine dans l'embarras, & puis dans une telle fureur, qu'ils refuserent les lettres du roi Louis XV, dont l'abbé se trouva embarrassé; dans le moment même, ils ordonnerent à l'envoyé de sortir du château & des terres d'Espagne, englobant dans la disgrace mademoiselle de Beaujolois, fille du

régent, qui s'étoit déjà rendue en Espagne, pour être mariée au fils de la reine, dom Carlos. Enfin la sensibilité des Espagnols fut telle, à la nouvelle du renvoi de leur princesse, que les François furent insultés publiquement dans les rues par la populace. La reine en montroit l'exemple elle-même, par les ordres qu'elle faisoit donner aux consuls françois de sortir de ses terres d'Espagne, & par le rappel de ses ministres à la cour de France : elle permit aussi aux troupes répandues dans les frontieres d'Espagne, du côté des Pyrénées, de faire des incursions dans les terres de France, & voulut que le baron de Riperda, son ministre à Vienne, conclût, à quelque condition que ce fut, son traité avec l'empereur, défendant à tout le monde de lui parler d'accommodement avec la cour de France, ni de tenter de diminuer à ses yeux l'*énormité* de l'injure qu'on avoit faite à sa personne, & dont elle vouloit retirer une *satisfaction éclatante*, selon ses expressions.

La cour de France, qui sentit qu'elle avoit manqué essentiellement, au moins dans les formes, fit semblant d'ignorer ces témoignages de ressentiment, & crut que les négociations du confessional rameneroient le roi

d'Espagne. Le pere de Linieres, confesseur de Louis XV, écrivit pour cela au pere Bermondés, confesseur de Philippe, qui avoit succédé à d'Aubenton; mais le nouveau jésuite vivoit à la cour avec le plus grand recueillement; & autant d'Aubenton étoit actif & entreprenant, autant celui ci étoit pusillanime, & peu porté à se mêler d'affaires. La reine d'ailleurs ne pouvoit réprimer son ressentiment; elle vouloit que toute l'Europe fût sensible à son affront; elle annonçoit que l'Espagne alloit s'armer de nouveau contre la France; elle demandoit l'expulsion de M. le duc, premier ministre, avant de traiter avec nous, & avant même d'écouter nos raisons. Louis XV, déjà insouciant, sans attachement pour l'infante, dont le tempérament étoit d'ailleurs retardé, & la santé foible, tandis qu'il étoit déjà si disposé lui-même à consommer un mariage, la laissa aller avec indifférence, & *comme un meuble inutile*, selon les expressions du temps.

CHAPITRE VII.

Formation de la maison de la reine. Portrait de ses dames & de ses Officiers.

Le moment de créer la maison de la reine étant donc arrivé, les intrigues & les cabales agiterent toutes les femmes jolies & titrées. Chacune attendoit de jouer son rôle ; chacune étoit tourmentée secretement du désir de figurer dans une cour qui alloit devenir brillante, après une vacance de places destinées aux femmes, qui avoit duré dix ans. Ainsi toutes s'attendoient à voir renouveler les beaux jours de Louis XIV, galant ou amoureux, mais toujours libéral, ce qui fit tourner un moment la tête à toutes les jolies femmes qui avoient des prétentions.

Mais Fleury, qui formoit des desseins pour lui-même ; qui voyoit dans le roi des mœurs pures, & qui craignoit qu'on ne donnât à la reine quelqu'une de ces femmes qui avoient

pris à la cour de la régence le ton facile du temps & les mœurs à la mode ; demanda très-instamment à M. le duc de ne favoriser que la vertu & le mérite, ajoutant que la fille de Stanislas étoit une princesse simple, d'un caractere pieux, timide, plein de réserve, & qu'elle seroit assurément troublée *à la vue des dévergondées de la régence*, qui ne manqueroient pas à la fin de la corrompre ; & parla d'abord du choix d'une dame d'honneur.

Mais quand on entra dans le détail, on trouva toujours quelques motifs d'exclusion dans les femmes titrées dont on parla. Madame de Saint-Simon fut la seule qui se trouva sans raisons d'exclusion personnelle. Mais le duc de Saint-Simon son mari s'étoit fait tant d'ennemis, & son genre d'esprit & de caractere étoit si redouté du prélat, de M. le duc, &c., qu'on n'osa fixer les yeux sur elle. Saint-Simon étoit attaché d'ailleurs aux *Orléans*, ce qui n'étoit point agréable à M. le duc. Ensuite il haïssoit les partisans de la cour de Louis XIV ; il en parloit si mal, il les attaquoit dans toutes les rencontres, avec une telle outrance, que Fleury, qui en avoit conservé tous les principes, lui donna

l'exclusion. On dit que, favorisant d'ailleurs si ouvertement la faction des jansénistes, il étoit à craindre que, par sa femme, il ne se mêlât de trop. Ainsi fut exclue madame la duchesse de Saint-Simon, malgré son rare mérite, sa grande réserve, & ses mœurs séveres.

Après avoir beaucoup cherché, on trouva que la maréchale de Boufflers avoit les qualités & la vertu requises pour être dame d'honneur; d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'étoit livré le sexe; combien la régence avoit favorisé le libertinage scandaleux, & combien on avoit oublié les regles du temps de Louis XIV.

C'est pour ces raisons qu'on choisit la comtesse de Mailly pour dame d'atours; car elle n'étoit ni capricieuse, ni intrigante, ni ambitieuse; son caractere au contraire pouvoit s'accommoder aisément avec celui de la reine, avec lequel il avoit beaucoup de sympathie, & quelques ressemblances. Madame de Mailly avoit d'ailleurs des qualités dans le cœur; elle étoit d'une amitié sûre, d'un caractere égal, d'une probité connue de tout le monde, jointe à beaucoup de modestie.

On n'y regarda pas de si près pour les douze places de dames du palais; car il eût été trop difficile

difficile, dit avec raison Massillon dans ses mémoires, d'en remplir les places de femmes intactes du côté des mœurs, si on avoit été bien scrupuleux. M. le duc fut même forcé de recompenser madame de Prie & madame d'Egmont, dont toute la cour connoissoit les galanteries, & quelques autres, qui, en passant & comme par distraction, ne lui étoient pas cruelles; car s'il étoit borgne, ayant été blessé à la chasse, il étoit aussi le plus grand & l'un des plus beaux hommes de la cour; & par-dessus tout, fort généreux envers ses maîtresses.

Parmi les autres femmes galantes, je dois distinguer aussi madame de Nesle & madame de Gontaut, qui avoient pour moi des sentimens moins intéressés, mais plus vifs & plus naturels que ceux de madame de Prie pour M. le duc. Madame de Nesle avoit de l'esprit, du courage, de l'activité, & des passions énergiques; il y avoit au contraire dans madame de Gontaut plus de sensibilité & de réfléxion; enfin les autres dames du palais étoient la maréchale de Villars; les duchesses de Tallard, de Béthune & d'Epernon; les dames d'Egmont, de Chalais, de Rupelmonde, de Mérode, & de Matignon.

Quant aux officiers de la chapelle de la reine, Fleury accepta d'en être le grand aumônier, & Tavannes, évêque de Châlons-ſur-Marne, depuis archevêque de Rouen, & cardinal, fut le premier aumônier : c'étoit un homme familier, & néanmoins courtiſan délié, qui, pour parvenir à ſes fins, employoit, dans l'ordre ſuivant, la douceur, les politeſſes, puis les careſſes & les ruſes.

Le marquis de Breteuil fut nommé ſon chancelier; Bernard, qui avoit rendu de fréquens ſervices, fut ſurintendant des affaires; & Pâris Duvernay, dont il ſera parlé ailleurs, ſon ſecrétaire des commandemens.

On avoit d'abord deſtiné la place de ſurintendante de la maiſon de la reine, qui eſt la premiere de toutes les charges, à la jeune princeſſe de Conti : mais les diſcours peu meſurés de ſon mari & les prétentions de madame la ducheſſe furent les prétextes qui firent préférer mademoiſelle de Clermont, ſœur de M. le duc, lors même que la princeſſe de Conti arrivoit à Verſailles pour prendre la place qu'on déclaroit lui avoir donnée. Cet affront lui fut ſi ſenſible, & à M. de Conti, que ce prince ne put ſouffrir, depuis ce temps-là, M. le duc.

La princeſſe polonoiſe étant en chemin, &

sa maison étant ainsi formée, il falloit instruire le roi. Le cardinal lui avoit inspiré un si grand respect pour les mœurs, dès l'enfance, qu'il avoit pleuré le jour même de l'arrivée de l'infante, étant alors âgé de onze ans, crainte d'être *obligé* de coucher ce soir-là avec elle. Depuis ce temps-là, il avoit été d'une modestie exemplaire, toujours épié la nuit par Bachelier, son valet de chambre; & le jour, par des personnes âgées & incapables de lui donner de mauvaises leçons: on savoit seulement que les jeunes seigneurs prenoient le moment de la garde-robe pour aller le trouver. On ne voyoit dans ses amusemens avec mademoiselle de Charolois, que le plus pur enfantillage. On ne croyoit pas que madame de Toulouse lui eût permis davantage à Rambouillet; & Fleury, qui l'avoit toujours observé, ne présumoit pas que ce prince, qui n'avoit, à son mariage, que l'âge de quinze ans, en connût les devoirs; car il fuyoit les femmes, & n'avoit aucun attrait pour elles. Fleury imagina donc de lui faire voir des peintures lascives, pour l'endoctriner, & Bachelier chargea mademoiselle R **, dont le talent étoit connu pour peindre de belles nudités, d'apporter des dessins de la nature en action.

On alla plus loin ; on rechercha les ſculptures les plus obſcenes, pour qu'il pût les palper & les voir dans tous les ſens, & pour qu'il ne fût point entrepris, lorſque la princeſſe polonoiſe, auſſi neuve & auſſi modeſte que lui, ſeroit arrivée. Douze tableaux, deſſinés & peints par l'habile peintre des graces, & repréſentant les amours des patriarches, furent donc placés dans un lieu où la curioſité pouvoit engager le prince, dans un moment de ſolitude, à y jeter les yeux. On repréſentoit, dans le premier numéro, l'innocente ſociété d'un berger & d'une bergere ; dans le numéro ſuivant, on voyoit dans le berger une paſſion naiſſante, des regards, quelques libertés galantes ; le numéro troiſieme repréſentoit des attouchemens. Dans le quatrieme, le berger cherchoit autre choſe ; & ainſi de ſuite juſques au grand dénouement.

Madame de Prie étoit partie pour Straſbourg, pour apprendre la même choſe à la princeſſe, & pour l'inſtruire ſur-tout de l'état de la cour, des obligations qu'elle contractoit envers le premier miniſtre ; & la méchante femme ne manqua pas de lui faire connoître ceux qu'elle devoit prendre pour ſes ennemis, qui étoient, comme on le penſe bien, ceux de M. le duc

& de madame de Prie. Ainsi, tout se conduisoit à la cour d'une maniere aussi fausse que gauche pour endoctriner le roi : on risquoit de lui gâter l'imagination ; & pour instruire la reine, on lui envoyoit une prostituée, capable de lui donner des préventions & de lui gâter l'esprit.

Madame de Prie fit plus; elle avoit pour la princesse de Pologne une infinité de présens de la part de M. le duc; & comme notre reine future n'avoit pas de chemises, elle profita de cette situation d'une détresse extrême du roi Stanislas, pour lui en porter, avec affectation & avec si peu de délicatesse, qu'on dit qu'elle avoit voulu par-là que la reine eût pour elle toutes sortes d'obligations, & qu'elle avoit mis beaucoup d'importance à des soins de détail, qui ne pouvoient qu'humilier la jeune princesse, qui disoit en effet, en recevant les premiers présens de la France : *Jamais de la vie je n'avois vu tant de richesses.*

CHAPITRE VIII.

Mon ambassade de Vienne en 1725. Tableau de la cour de Vienne.

TANDIS que l'intérieur de la cour de France étoit ainsi agité, que les partis se formoient, que les parlemens se liguoient, & que Fleury observoit en silence le ministre qu'il vouloit supplanter, j'étois arrivé à Vienne, pour traiter avec l'empereur.

Ce prince écoutoit alors la reine d'Espagne, & l'assuroit qu'il favoriseroit ses projets sur la couronne de France, en cas de mort du jeune Louis XV. Il avoit cependant de grands projets à exécuter; car n'ayant pour héritiers que des filles, pouvant lui-même mourir chaque jour, il désiroit avec ardeur de laisser à sa maison la succession intacte de ses domaines. J'écrivis dans cette circonstance à M. le duc, combien nous devions être prudens dans cette crise de la maison d'Autriche; & comme le cardinal de Polignac s'ouvroit à moi sur les affaires générales de l'Europe, je lui écrivois

mes projets ſur la Lorraine, ou relativement à d'autres avantages pour la France, en ces termes, le 22 décembre 1725.

L'empereur eſt plein de projets & de fortes idées, qu'il faut prévenir, & qui nous doivent engager à lier une négociation, qui, bien conduite, tournera à notre avantage. Il aura beau vouloir tranſmettre toute ſa ſucceſſion à ſa fille aînée, nous ſerons plus maîtres de la négociation que lui, & il ſera très-difficile que les autres puiſſances ne nous forcent d'accepter en Flandres ou en Lorraine, des poſſeſſions qui pourroient être à notre convenance.

Charles VI, le treizieme & dernier empereur de la maiſon d'Autriche, avoit hérité de l'ambition, de la fierté, de la dureté même des principes de ſa famille, & en lui finiſſoient les mâles de cette ſuperbe race autrichienne, qui, par ſon orgueil & ſon deſpotiſme, avoit perdu jadis la Suiſſe & la Hollande; qui avoit réuſſi à rendre le trône impérial preſque héréditaire pendant trois ſiecles dans ſa maiſon, quoique, par ſa conſtitution, il fut électif. Elle avoit incorporé dans ſes poſſeſſions tant de royaumes ou de ſouverainetés, à titre de ſoumiſſion,

ou par droit de conquêtes, & son influence sur les cours de l'empire étoit telle, que toute l'Allemagne trembloit, sur-tout sous les trois derniers empereurs. Redoutable à la liberté de l'Europe, elle avoit montré combien une conduite constante & des principes suivis dans les souverains dissipent à la longue toutes assemblées nationales, & triomphent de la multitude, qui ne porte dans ces compagnies que les opinions versatiles des siecles, que les princes avilés ont toujours l'art de créer. En Espagne, l'Autriche avoit anéanti la puissance des Cortès & des Grands; en Hongrie, elle travailloit à la même opération, & tentoit avec les Flamands, par de petites attaques souvent renouvellées, de leur enlever leurs priviléges, de lasser la liberté publique. Tel étoit le génie de la maison d'Autriche, qui alloit s'éteindre.

Charles VI étoit âgé de quarante ans quand j'arrivai à Vienne, étant né en 1685, & n'avoit de son épouse, née princesse de Brunswick-Blankenberg-Wolfenbutel, que deux filles; la célebre Marie-Thérese, alors âgée de huit ans; Marie-Eléonore, née en 1718; & une troisieme, qui mourut âgée de deux ans. Il étoit d'une humeur sombre &

mélancolique, dur envers ses généraux & ses courtisans; sa cour n'avoit que de l'éclat & de la représentation, rien d'aisé, & peu de galant; il ne connoissoit ni la générosité, ni la compassion, & cependant il valoit mieux que la plupart de ses prédécesseurs, pour ses principes & pour le caractere; & sa sévérité tenoit plutôt à sa politique qu'à la trempe de son ame.

Quant à l'intérieur de la cour de Charles VI, l'étiquette scrupuleuse & le cérémonial du despotisme y étoient observés avec une extrême rigueur. La dévotion y régnoit aussi avec appareil; & parce que l'empereur étoit dévot, tout le monde étoit obligé de le paroître. Je publierai à ce sujet la lettre que j'écrivis au cardinal de Polignac, en ces termes, qui font mieux connoître l'intérieur de la cour de Charles VI.

« J'ai mené ici une vie pieuse pendant le
» carême, qui ne m'a pas laissé libre un
» quart-d'heure par jour, & j'avoue que si
» j'avois connu la vie que mene ici un ambassa-
» deur, rien, dans la nature, ne m'auroit dé-
» terminé à accepter cette ambassade, où,
» sous prétexte d'invitations & de représenta-

» lons aux chapelles, l'empereur se fait suivre
» par les ambassadeurs comme par ses valets
» de chambre. Il n'y a qu'un capucin, avec
» la santé la plus robuste, qui puisse résister à
» cette vie pendant le carême. Pour en don-
» ner une idée à votre éminence, j'ai été de
» compte fait, depuis le dimanche des rameaux
» jusqu'au mercredi d'après Pâques, cent heu-
» res à l'église avec l'empereur. M. le comte
» du Luc, qui avoit été dix-huit mois ici,
» dont il en avoit passé neuf ou dix avant de
» faire son entrée, & le reste à être malade,
» nous avoit laissé ignorer ce trésor de dévo-
» tion que je viens de découvrir à mes dé-
» pens. J'avoue que je pense que la dévo-
» tion veut un peu plus de liberté, & que cette
» contrainte inouie que l'on approuve ici, &
» qui n'est dans aucune cour du monde est
» pour moi quelque chose d'insoutenable,
« & dont je ne puis m'empêcher de marquer
» ma mauvaise humeur à votre éminence ».

Le cardinal de Polignac me répondit de Rome en ces termes :

« Sur la peinture que vous me faites de la
» maniere dont vous avez rempli tous les de-
» voirs du carême, de la semaine-sainte, &

» de pâques, je crois ne pouvoir mieux faire
» que de vous féliciter d'en être sorti : peut-
» être n'en aviez-vous jamais fait autant de vo-
» tre vie. Imaginez-vous précisément la même
» chose d'un cardinal à Rome. Il est vrai que
» nous sommes payés pour cela ».

Tel étoit l'intérieur de la cour de Charles VI ; elle avoit, comme on le voit, quelque ressemblance avec la cour de Rome. Voici l'esprit du ministere de ce temps-là.

Nous sommes, dans nos ambassades, non seulement les espions des princes ; mais les maîtres qui nous envoient nous donnent eux-mêmes des instructions qui nous initient dans tous les secrets, & nous aident à pénétrer dans les intrigues des autres cabinets. J'étois prévenu, avant de partir pour Vienne, de la méthode que les ministres allemands en général observent en traitant, & de celle qu'il faut suivre avec eux. Accoutumés à avancer des faits dont ils connoissent souvent la fausseté, ils ne savent point rougir, lorsqu'en leur répondant, on leur fait voir qu'ils ont falsifié jusqu'aux actes les plus authentiques, & aux articles des traités les plus solennels, ainsi que le comte de Konigseck, fit sur un article des traités de Rastadt & de Baden, concernant la resti-

tution de Mortagne au roi ; les miniſtres de l'empereur en firent de même à Vienne, en produiſant au comte du Luc une déclaration d'Utrecht, & une autre de Chamois ſur les affaires d'Alſace, dont ils avoient retranché une partie, ſans doute pour induire le comte du Luc en erreur.

Obligés enſuite d'abandonner ce qu'on leur fait voir qu'ils ont ſoutenu ſans fondement, ils ſavent reprendre pluſieurs fois la même matiere qu'ils avoient déjà abandonnée, comme ſi elle étoit abſolument nouvelle, & qu'il n'en eût jamais été queſtion. La ſeule maniere de traiter avec eux étoit donc de s'armer de beaucoup de patience, de répondre, par les mêmes raiſons, autant de fois qu'ils traitoient la même matiere, & ſur-tout il falloit avoir attention de ne laiſſer paſſer aucun des traits de hauteur qui leur étoient ordinaires ; ils ſavoient en tirer des avantages, lorſqu'on n'y avoit point répondu, & ils donnoient après cela des réponſes dures, & même injurieuſes, pour des raiſons.

Telle eſt la méthode que ſuivent les miniſtres Allemands, & même ſouvent ceux de la cour de Vienne, & rien n'étoit plus difficile à connoître & à démêler, que les différentes intrigues & les cabales particulieres de ces

derniers ; & comme elles changeoient souvent, je devois approfondir le caractere des ministres négociateurs de la cour de Vienne.

Il y avoit dans cette cour des personnages de grande considération, que je dois faire connoître relativement à nos intérêts & à leur situation auprès de l'empereur.

Le prince Eugene, que l'on pouvoit regarder avec raison comme celui qui avoit rendu les plus grands services à l'empereur, étoit devenu aussi le principal objet de la jalousie de tous les autres ministres ; mais son crédit avoit paru si solide, qu'il étoit difficile aux autres d'attaquer le prince Eugene directement ; en sorte que le comte Sinzendorf, qui s'étoit séparé de ses intérêts, pour se lier avec ses ennemis, le marquis de Perlas, & avec le comte Savaglia Catalan, jugea n'avoir point d'autre parti à prendre, que celui de faire naître des plaintes continuelles contre le marquis de Prie, que le prince Eugene soutenoit.

Le dernier voyage de l'empereur à Prague, où le prince Eugene n'alla point, avoit été une occasion favorable pour le comte de Sinzendorf ; & l'affaire qui survint ensuite au comte de Bonneval avec le marquis de Prie, donna aux ennemis du prince Eugene des moyens de

parvenir à leurs fins. D'un côté, ils ſuggérerent à l'empereur le deſſein d'envoyer une archiducheſſe dans les Pays-Bas; & de l'autre, ils firent paſſer au prince Eugene différens diſcours qui lui firent croire que le comte de Bonneval étoit le plus grand ennemi qu'il eût.

Le prince Eugene, trompé par ces fauſſes apparences, crut qu'en remettant à l'empereur le gouvernement des Pays-Bas, ce prince refuſeroit de recevoir ſa démiſſion; en ſorte que par-là il acquerroit plus de crédit que jamais, & pourroit aiſément rendre inutiles les cabales de ſes ennemis; mais l'empereur ayant reçu la démiſſion, & ayant enſuite été forcé, pour ainſi dire, par le prince Eugene de ſigner la condamnation du comte de Bonneval, ce miniſtre ſe perdit par les moyens qu'il avoit cru le devoir mettre à l'abri de tous les revers de la fortune. Le prince Eugene n'étoit donc plus qu'un général qui n'avoit pour lui, auprès de ſon maître, que le ſouvenir des ſervices qu'il lui a rendus; & quoique l'on pût croire que, dans les délibérations importantes, ſon avis prévaudroit ſur celui des autres miniſtres, ſon canal n'étoit pas un moyen de réuſſir auprès de l'empereur, dont il n'avoit ni la confiance, ni l'amitié véritable; on pouvoit ſeulement

s'en servir utilement pour empêcher les délibérations qui pourroient tendre à la guerre ; car les dispositions personnelles du prince Eugene pour la France n'étoient pas mauvaises. Il étoit poli, mais il se livroit aisément à des préventions dont il ne revenoit qu'avec beaucoup de peine ; il avoit d'ailleurs une confiance entiere dans la comtesse de Badiani ; & comme elle étoit extrêmement intéressée, & qu'elle avoit ramassé de grands biens, il falloit, pour lui faire faire des démarches, la tenter par des objets beaucoup plus considérables que l'utilité qu'on pouvoit en retirer.

Le comte Sinzendorf, second ministre de la conférence, étoit agréable dans la conversation, fort spirituel, ne manquant pas de talens en affaires; mais il étoit regardé comme un homme plein d'amour-propre, de foiblesse & d'inégalité, peu sincere & peu vrai dans les affaires, rempli de prévention & de jalousie contre la France, entiérement dévoué aux intérêts du duc d'Holstein, dont on prétendoit qu'il recevoit une pension, & confident des vues du duc de Lorraine.

Le comte de Staremberg, troisieme ministre de la conférence, brouillé avec le prince Eugene, méprisant les autres ministres, & ne

les ménageant pas, ne se mêloit presque plus que des affaires de finances dont il étoit chargé. Il passoit pour un homme orgueilleux, dévot, & n'avoit aucun credit dans la conférence.

Le marquis de Perlas, quatrieme ministre de la conférence, intimement lié avec le comte de Sinzendorf, étoit peu capable d'affaires; zélé pour le service de son maître, qui avoit de la confiance en lui, honnête homme, peu solide dans ses projets, craignant la guerre plus qu'aucune autre chose, & cependant faisant souvent, par incapacité, ce qui pouvoit y conduire : il étoit d'ailleurs ennemi de la France, & s'étant, pour ainsi dire, toujours attaché à faire manquer les affaires qui avoient été sollicitées au nom du roi. Tels étoient les quatre ministres qui composoient la conférence. On n'en admettoit point d'autres dans cette assemblée ou conseil des affaires de Vienne, excepté dans les cas où l'on y portoit des affaires de l'intérieur de l'empire; alors on y admettoit le comte de Windisgratz, comme président du conseil aulique, & le comte de Schonborn, comme vice-chancelier de l'empire.

Le premier, homme droit, plein de probité & d'esprit de justice, mais portant quelquefois

quefois trop loin l'opinion qu'il avoit de la grandeur de son maître, avoit ce foible au point, que le comte de Schonborn, dont il étoit le plus grand ennemi, le faisoit entrer dans toutes les vues qu'il vouloit faire réussir. Et pour ce qui est du comte de Schonborn, vice-chancelier de l'empire, c'étoit un homme d'esprit, fort poli, & avec qui il étoit fort agréable de traiter; mais sa conduite qu'il avoit tenue dans la derniere affaire des investitures, n'avoit pas permis de croire que ses intentions fussent bonnes; & autant sa famille avoit eu autrefois d'attachement pour la France, autant paroissoit-il éloigné de ces sentimens. Le parti qu'il prit de s'éloigner de Vienne, lorsqu'il vit que l'affaire des investitures ne tournoit pas comme il l'avoit désiré, fit juger dès lors que son crédit n'étoit pas supérieur. Il avoit de plus contribué à mettre les affaires de la religion au point de fermentation où elles sont; & c'étoit une opinion presque générale, que le comte de Schonborn ne résistoit pas à la tentation de l'argent de France. Il s'étoit brouillé avec tous les ministres, excepté avec le prince Eugene, sacrifiant toutes choses, pour donner au comte de Senzendorf des marques de son amitié. Il avoit d'ailleurs des

essions chez tous les ministres ; il étoit zélé partisan de la maison palatine, & dévoué aux intérêts du czar, qu'il avoit bien servi long-temps.

Enfin le sieur Insen, secrétaire de l'empereur, paroissoit avoir assez de faveur auprès de son maître, mais il passoit pour homme de peu de talens.

Il y avoit encore à Vienne un conseil pour les affaires d'Espagne ; mais son influence sur les décisions étoit aussi légere qu'elle avoit été autrefois considérable. Le marquis de Perlas, qui représentoit lui seul tout le conseil, étoit, pour ainsi dire, le seul ministre qui fût écouté. & qui eût du crédit auprès de son maître, pour cette partie ; en sorte que ses maximes prévaloient, quoique le conseil fût sans crédit.

L'intention du gouvernement de France étoit alors, que les ambassadeurs & ministres au dehors lui rapportassent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de ce qui se passoit dans les négociations, de l'état du pays où ils servoient, des cérémonies qui s'y observoient, soit dans les audiences, soit dans les autres rencontres ; enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particuliere des lieux

où ils auroient été employés, & des personnes avec qui ils auroient négocié. Ainsi, indépendamment du compte que je devois rendre au roi, tous les jours d'ordinaire, sur ce qui pouvoit avoir du rapport à son service, je devois préparer des mémoires historiques, pour les remettre, à mon retour, entre les mains du roi.

Je ne manquai point à ce devoir, & je formai sur cet article trois volumes in-folio, relatifs à mon ambassade, que j'ai voulu qu'on communiquât à l'auteur de mes mémoires.

CHAPITRE IX.

Etat réel des finances en 1726. Compte rendu infidele. Besoins de l'état supposés. Impôt du cinquantieme.

DODUN avoit l'air de gouverner les finances, mais elles l'étoient par les freres Pâris, sous les ordres de madame de Prie.

L'aîné s'appeloit *Pâris*, qui passoit pour

avoir le don d'inventer. Son génie étoit supérieur en effet à celui de ses freres, & ses manieres nobles ne rappeloient pas l'éducation obscure qu'il avoit reçue.

Le second, qu'on appeloit *Pâris la Montagne*, avoit au contraire le talent de l'exécution, de suivre le fil & les détails d'une affaire, de bien faire tenir les registres; en un mot, son genre d'esprit étoit propre à la mécanique de la finance.

Pâris Montmartel, le troisieme des freres, se connoissoit parfaitement en viremens de parties; il avoit approfondi les objets relatifs aux changes étrangers, & à notre commerce avec les différentes puissances de l'Europe.

Enfin *Pâris Duvernay*, le plus jeune de tous, avoit les talens d'un habile courtisan; il voyoit les ministres, les princes, & les seigneurs de la cour, les maîtresses sur-tout, & savoit leur plaire, quelquefois aux dépens de l'état; moyens alors fort connus des ministres des finances, pour soutenir leur crédit à la cour & leur réputation.

Les freres Pâris n'avoient jamais voulu occuper les places des ministres; ils s'étoient toujours contentés d'en avoir la puissance, de les créer quelquefois, & de contribuer à les faire

chasser, lorsqu'ils trouvoient en eux une trop grande résistance. C'est aux Pâris à qui la finance devoit le premier établissement des regîtres & journaux de recette générale, & ils avoient influé sur l'ordre des caisses, que Desmarest avoit établies sous le feu roi. Ils furent ensuite consultés & employés sous l'administration du duc de Noailles, & sous celle d'Argenson. Law eut bien de la peine à leur enlever la confiance du régent, & ils furent exilés; mais bien ligués & bien unis, ils ne contribuerent pas peu à renverser le systême; ils furent donc rappelés. L'aîné inventa le *visa*, & Duvernay le fit exécuter.

Sous le nom de la Houssaye & de Dodun, Contrôleurs généraux, ils continuerent à gouverner les finances, & toujours avec distinction. Madame de Prie s'attacha alors à Duvernay, & réciproquement; car l'un & l'autre avoient des besoins réels de leurs lumieres ou de leur crédit. Voici quel étoit l'état des finances, que je tire des mémoires originaux & manuscrits des freres Pâris, tom. I du *Traité des administrations des recettes & dépenses de l'état*, pag. 329.

« Les dispositions (qu'on avoit mises dans la » manutention des finances) excluoient sur-

» tout toutes demandes injustes des courti-
» sans; elles prescrivoient des termes fixes pour
» les paiemens, ne laissoient plus d'importu-
» nités à craindre aux ministres, ni des portes
» ouvertes aux manéges de cour, qui font si
» souvent admettre & payer des créances mal
» fondées, par préférence même aux deman-
» des les plus intéressantes de l'état.

» Par l'effet de ces arrangemens, toute la
» finance étoit en ordre, les dettes liquidées,
» les paiemens certains; enfin tout étoit au cou-
» rant.

» Et comment les revenus ordinaires n'au-
» roient-*ils* pas suffi jusqu'à présent pour les
» dépenses de chaque année? Dans l'état des
» fonds pour l'année 1726, *la* dépense n'ex-
» cédoit la recette que de 2,854,202 *liv.*

» *Sans* doute que ce vide auroit été rem-
» placé par de nouveaux retranchemens dans
» la dépense, comme on l'a dit, & sur-tout
» par l'augmentation des revenus, qui excé-
» doient réellement de treize millions le mon-
» tant des dépenses, quoiqu'ils n'eussent été
» évalués que sur le produit net & effectif de
» 1725; produit que la disette des grains & la
» misere des peuples avoient beaucoup dimi-
» nué.

« Que cette situation est différente de celle
» où l'on est quand on consomme les revenus
» de l'état par anticipation, & souvent à
» grands frais d'escomptes & d'intérêts » !

« Le roi touchoit donc au moment heureux
» où Louis XIV ne s'étoit trouvé qu'à la fin
» du ministere de M. Colbert, par les soins
» de ce grand ministre, & où nul de ses pré-
» décesseurs ne s'étoit vu depuis très-long-
» temps ; & comme on n'auroit plus eu besoin
» d'affaires extraordinaires, les Sujets, remis de
» leurs épuisemens, seroient en état de fournir
» aux besoins à venir. Lorsque de pareils mo-
» mens sont échappés, qu'il est rare de les
» trouver » !

Tel est le langage des freres Pâris dans leurs mémoires particuliers. Je dois laisser aux générations futures l'état des fonds & des dépenses pour l'année 1726, qui confirme le discours précédent, & montre que, dans le sein de l'abondance, on supposa un énorme déficit. On menaça de la guerre pour créer un impôt ; & M. le duc, qui étoit honnête homme, & qui fut trompé, consentit à tout ce qu'on voulut.

On fit plus ; pour en cacher au peuple le produit, pour lui donner un nom modeste,

on imagina le mot de *cinquantieme*, moins capable d'effaroucher les François. M. le duc tint un conseil même chez lui pour l'établissement de cet impôt, composé de Villars, de Noailles, d'Antin, de Fleury, du contrôleur général, & de quatre conseillers d'état. Le ministre des finances assura qu'il étoit dû cinquante-sept millions d'arrérages de rentes des trois dernieres années, & fit passer au conseil, qu'un tiers seroit converti en capitaux, dont on feroit la rente, & qu'on augmenteroit la finance de diverses charges pour payer le restant.

Il dit que le cinquantieme ne produiroit que vingt-cinq millions destinés à *payer les anciennes dettes*, & à libérer l'état; & cet impôt passa dans le conseil à *la pluralité* des voix: sur quoi il est bon d'observer que le témoignage d'un ministre suffisoit alors pour entraîner tout le conseil, & aggraver le fardeau de tout le peuple françois, sans que le conseil fût instruit, ni des déprédations, ni du besoin réel de l'état.

Mais la situation de la favorite étoit telle, qu'elle ne pouvoit plus se soutenir qu'en répandant l'or & l'argent sous les formes de *gratifications*, & sous prétexte de services. Ces

gratifications périodiques étoient plus capables que tout autre moyen d'opérer ce que madame de Prie en attendoit. Elle voyoit se former déjà contre elle un orage à la cour, & on s'apercevoit que Fleury se préparoit à supplanter M. le duc. Il falloit donc attacher à sa cause les courtisans ; & comme on avoit beaucoup volé jusqu'à ce moment-là ; comme, pendant le systême, tout le monde en avoit appris le métier, qu'on faisoit impunément dans les bureaux des finances ; comme les commis eux-mêmes en avoient depuis long-temps l'expérience & les moyens, il falloit continuer ce systême de déprédation, ou s'avouer, en présence de toute la cour, ministre incapable de gérer les finances, & se montrer favorite impuissante, & cesser d'être. Les freres Pâris se cachoient derriere Dodun, le mettoient en avant en toutes choses ; & le pauvre Dodun, qui n'avoit ni la force d'agir & de vouloir, ni celle de se retirer des finances, se laissoit pousser : tant étoit attrayante la place d'un ministre ! Le nom seul étoit alors capable de voiler la nullité, la bassesse, ou les crimes de ceux qui étoient revêtus de ces grandes places.

Dans cette circonstance, le besoin d'argent devenant chaque jour plus urgent, l'avidité

des courtisans & les folies de madame de Prie le dissipant chaque jour, on résolut, pour en obtenir des peuples, d'employer la puissance royale, & de l'opposer au *parlement*, au clergé, aux états des provinces, dont on attendoit quelque résistanee. On imagina une espece de compte rendu des dépenses de l'état; & pour tromper *les* peuples, on assura qu'à la mort du régent, il y avoit pour dix-neuf cents millions cinq cent mille livres de capitaux de rente qui existoient encore, & on ajoutoit que les capitaux des dettes étoient supérieurs de 685 millions, de ce qu'il y avoit en 1715.

On ajoutoit dans ce compte rendu, *qu'en* 1715 les arrérages des rentes *étoient* de trente-huit millions neuf cent *mille livres;* & qu'en 1723, il s'en *étoit trouvé* pour cinquante-un millions *cinq* cent *mille liv.*; & cette augmentation de dettes & d'arrérages étoit rejetée, non sur le ministere de M. le duc, mais on en attribuoit la cause aux opérations de la banque, *qui sans doute*, disoit-on, *furent entreprises dans la vue de libérer l'état, mais dont le succès fut bien différent.* M. le duc rejetoit ainsi sur le duc d'Orléans le déficit des finances.

Il parloit ensuite de la formation de la

maison de la reine ; des dépenses du mariage du roi, & du voyage de l'infante; des arrérages des rentes, & des appointemens qu'il étoit nécessaire de payer; des années de stérilité qu'il falloit prévenir, par l'établissement des magasins de *blé*; & enfin de la nécessité de satisfaire à ces besoins, par des secours extraordinaires & pressans.

Le ministre des finances espéroit satisfaire ces besoins, en exigeant la levée du *joyeux avénement*, en établissant des maîtrises nouvelles, en demandant une augmentation de finance aux receveurs des domaines, espérant que ces moyens combleroient le déficit passé, qui se trouvoit dans les finances de l'état.

Quant au déficit futur, le gouvernement se proposoit de le combler par des retranchemens, par des améliorations de régie & de recette, dont il espéroit un profit de douze millions.

Et pour se libérer de la dette de l'état, pour réduire les impositions, il proposoit un *modique fardeau*, mais réparti entre tous les sujets avec une juste proportion, afin que tout le monde contribuât au soutien de l'état. En deux mots, il demandoit ce que je vois Calonne

solliciter encore à la fin de mes jours, dans la même circonstance, un *impôt territorial.*

« L'établissement, disoit *le ministere*, du cinquantieme du produit des terres, maisons & biens-fonds, nous est indiqué par la Hollande, qui leve d'ailleurs tant d'autres droits sur ses peuples : les habitans des campagnes & leur industrie sont assez chargés par le paiement de l'imposition des tailles ; ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dues par le roi. Ceux qui possedent des biens-fonds doivent donc être appelés au secours de l'état, pour la libération : c'est pourquoi le gouvernement s'est déterminé à l'établissement du *cinquantieme* pendant douze années. Ce n'est point la quantité des personnes, c'est la quantité des biens qui fournira le secours ; il ne portera donc que sur ceux qui auront le moyen d'y contribuer ; ce sont eux qui retireront tout le fruit de l'imposition, puisque son produit sera exactement employé au remboursement des capitaux des rentes. Ces paiemens réguliers & successifs de six mois en six mois établiront une abondante circulation dans le public, & la constitution, remise au denier 20, fera prêter de particulier en particulier les

sommes remboursées par le roi. Ainsi, les sujets ont un intérêt sensible à la diminution des dettes de sa majesté, pour faire valoir leurs rentes, & pour parvenir à pouvoir faire usage des capitaux dans le commerce & dans les dispositions de famille.

» Il n'y a personne qui ne se convainque de vérités aussi évidentes. *Mais si le public ne peut croire que le produit du cinquantieme soit fidelement employé à l'exécution des capitaux, ce n'est pas une raison que la difficulté d'établir cette opinion, pour renoncer à l'entreprendre; plus on a donné jusqu'à présent d'exemples opposés à la confiance, plus le gouvernement doit employer de soins & d'exactitude dans ses promesses, pour ramener cette confiance précieuse, & pour en faire un usage moderé au profit de l'état, même lorsqu'il faut veiller à sa conservation.*

» Il est néanmoins sensible qu'il n'y a qu'à commencer une fois les remboursemens, pour se donner de plus en plus les moyens de les continuer, & pour mettre le roi en état de satisfaire à tous les besoins qui pourroient naître, de quelque nature qu'ils fussent, sans toucher à la destination du produit du cinquantieme. Les remboursemens des capitaux

libéreront tous les ans les sommes affectées sur les revenus ordinaires, au paiement des arrérages de ces mêmes capitaux; & tous les ans il s'éteindra des rentes viageres par le décès des rentiers; par conséquent voilà des fonds libres, qui, d'années en années, s'accroîtront beaucoup, & qui seront appliqués à d'autres remboursemens, qui laisseront encore de nouveaux fonds libres. S'il arrivoit des besoins urgens, le roi trouveroit une ressource suffisante dans la partie de ses revenus libérée; & pour l'augmenter encore successivement, il seroit de son intérêt de soutenir invariablement la destination du cinquantieme, & d'en appliquer le produit aux remboursemens.

« Ainsi, l'intérêt du roi s'accorde parfaitement avec celui de ses sujets dans cette opération, & ce doit être un grand motif de confiance pour le public.

A ce ton hypocrite, on eût cru que toutes les dettes de l'état alloient être éteintes, & que les ministres étoient touchés de la souffrance des peuples.

Mais l'avidité de madame de Prie étoit telle, qu'elle vouloit en réalité une grande masse d'or pour soutenir ses gratifications, son cré-

dit & ses folies. Elle n'imaginoit pas qu'en attribuant au régent le dégât des finances, elle trouveroit dans la maison du duc d'Orléans un fils & une princesse qui repousseroient cette attaque. Elle ne se doutoit pas des anciennes oppositions qu'avoit éprouvées le ministere, celui de Louis XIV *lui-même*, qui ne put jamais voir s'effectuer le projet d'un impôt réparti sur toutes les terres. Elle ne savoit pas que le parlement, intéressé à repousser un impôt qui frappoit sur ses possessions privilégiées, ni que le clergé, qui, depuis le commencement de la monarchie, étoit dans l'usage de s'imposer lui-même, rejetteroient le *cinquantieme*, odieux, par sa forme & par sa nouveauté, aux différens ordres qui composoient la hiérarchie de l'état. Madame de Prie étoit détestée, méprisée, honnie de toute la France; elle osa lutter contre tous ces corps, pour avoir de l'argent, le répandre, enrichir ses parens, ses adorateurs, détruire le parti qui lui étoit si contraire, l'éloigner de la cour, & le dissiper. Elle tourmenta M. le duc; elle redoubla ses caresses; elle l'environna, sans jamais le quitter. Le pauvre prince s'abandonna; l'impôt fut résolu; il fut annoncé, & les

baïonnettes eurent ordre d'escorter un lit de justice.

Madame de Prie fit alors courir le bruit que le roi, comme Louis XIV, étoit disposé, s'il le falloit, de montrer son fouet au parlement, & que s'il faisoit quelque résistance, on pourroit le renvoyer à Pontoise ou à Blois. Ces fausses alarmes étoient bien capables d'intimider le parlement.

CHAPITRE X.

Le cinquantieme. Lit de justice. Insurrection du Clergé & du Parlement contre cet édit. Considération sur les représentans héréditaires, & sur les représentans éligibles dans les monarchies.

QUAND on réfléchit sur les principes qui se sont maintenus dans le clergé & dans le parlement, depuis que la nation françoise a perdu ses anciennes prérogatives, on ne peut qu'être

qu'être satisfait, avec tous les bons citoyens, de voir l'avidité des courtisans & des ministres, & les efforts du despotisme, sans cesse surveillés, & dans un combat perpétuel avec les principes du clergé & des parlemens.

Ces deux corps, dans la dégénération actuelle de la nation, & des formes de notre ancien gouvernement, sont les seuls que le despotisme n'a pu détruire, & que l'opinion a toujours soutenus & opposés aux progrès de la puissance usurpée de nos monarques.

Il y a donc deux grands faits à démêler dans notre histoire, notre attachement & notre amour pour nos souverains, & l'énergie de l'esprit patriotique, qui a toujours fait applaudir aux principes & à toutes les résistances que le clergé & les parlemens ont opposés au pouvoir armé de nos souverains.

Une mobilité singuliere dans la face de l'état, une administration versatile, des ministres sans cesse renouvelés, ont, depuis plusieurs siecles, tourmenté la France. Les principes seuls de ces deux corps ont été constans; ils ont toujours dit à l'autorité armée, *qu'elle ne pouvoit établir en France que des lois & des impôts, vérifiés, consentis, & enregistrés librement.*

Des actes de despotisme ont souvent forcé les parlemens. Louis XI, François Ier, Louis XIV sur-tout, ont pu fléchir les volontés; jamais ils n'ont pu détruire dans les parlemens ces grands principes, qui sont toujours les bases du peu de liberté qui nous reste encore dans la situation actuelle de la France, & je vois le clergé dire au roi, lorsqu'en 1725 il établit le cinquantieme, comme jadis Injuriosus dit en pareil cas à Clotaire, que le roi n'avoit pas le droit d'établir des impôts; & comme ce Clotaire blâma l'édit qu'il avoit créé de son chef; je vois de même Louis XV retirer son édit du cinquantieme.

Ainsi, lorsque la loi fondamentale de l'état établit l'hérédité du trône; lorsque la permanence d'une autorité toujours armée & toujours subsistante, parvient à renverser à la longue notre gouvernement; lorsque les prérogatives populaires sont anéanties parmi nous; que notre influence primitive sur les affaires du gouvernement nous est ravie; lorsque la noblesse de France asservie ne parle plus que le langage du courtisan, & que la pairie elle-même quitte son tribunal pour ramper à la cour; je vois encore dans ce clergé & dans ces parlemens quelques principes fondamentaux de notre

ancienne constitution sur l'impôt & sur les lois. La philosophie moderne devoit donc respecter & soutenir, au lieu d'attaquer à toute outrance ces deux corps ; elle devoit les encourager, au lieu de leur envier l'estime des peuples, comme Voltaire, par exemple, qui prostituoit ses louanges, en accabloit toutes sortes de ministres, & toutes les maîtresses du temps.

J'avoue bien que ces deux corps n'ont qu'une constitution gothique & féodale ; je reconnois les vices inhérens à leur constitution. Mais enfin qu'on examine les luttes perpétuelles de ces deux corps contre les progrès de nos ministres ; qu'on observe leur courage, l'énergie, la vertu de plusieurs citoyens qui ont souffert parmi eux les exils & les emprisonnemens, plutôt que de souscrire au vice ou aux ordres des tyrans, & on reconnoîtra que nous sommes heureux encore d'avoir ces défenseurs généreux, qui rendent au roi lui-même des services inappréciables, lors même qu'ils s'opposent à la marche aveugle du pouvoir royal (1).

---

(1) Ce chapitre fut composé lorsque le clergé & le parlement combattoient contre l'archevêque de Sens.

Le ministere, voyant que le parlement n'étoit point porté, dans un temps de paix

---

Alors M. d'Epréménil au parlement, & M. de Themines dans l'assemblée du clergé, déconcertoient avec courage la marche astucieuse & incertaine d'un ministere injuste, sans caractere, & chancelant.

Alors le parlement & le clergé méritoient toute sorte d'éloges de là part du peuple, qui seul ne pouvoit encore qu'applaudir & admirer ; car il étoit éloigné de toutes les places actives du clergé, du parlement, & des assemblées des pays d'état.

Aujourd'hui qu'il n'est plus de parlement, ni de clergé, & que la nation veut être représentée par des citoyens éligibles, je dois ajouter quelques observations sur sa constitution actuelle, en comparant le caractere d'une représentation héréditaire, à celui d'une représentation éligible.

Je vois d'abord, dans une monarchie héréditaire, une famille *toujours subsistante, toujours* intéressée à augmenter sa fortune, ses richesses, ses états, son pouvoir, comme la famille d'un simple particulier ; à récupérer enfin l'ancienne puissance qu'elle avoit acquise. Cette famille dirige le pouvoir national, commande les armées, dispose du pouvoir exécutif.

Je vois aussi dans le cœur des François un principe toujours royal, une passion innée pour le gouvernement d'un seul ; un attachement, un amour bien connu pour sa personne & pour sa famille.

C'est avec ces sentimens d'attachement du côté des

ſur-tout, à l'enregiſtrement d'un nouvel impôt, engagea le roi à tenir un lit de juſtice, pour

---

peuples, & d'ambition du côté des dynaſties royales, que les miniſtres ont toujours attaqué les plus belles conſtitutions des empires. Ce ſont ces ſentimens qui nous ont ravi la conſtitution primitive de la monarchie.

Si donc nous ne pouvons oppoſer à cette puiſſance royale qu'une aſſemblée élective périodiquement, je vois dans cette aſſemblée une puiſſance artificielle, & je ne ceſſerai jamais de dire, que dans le conflit d'une puiſſance dont l'eſprit & l'opinion ne pourront être que l'eſprit verſatile des ſiecles, contre l'autorité d'un ſouverain armé, & qui n'a à ſuivre que quelques principes d'agrandiſſement, il faut néceſſairement que la puiſſance royale, héréditaire & armée, l'emporte à la longue ſur l'eſprit des ſiecles.

En Angleterre, je vois à côté du pouvoir exécutif héréditaire une partie du pouvoir légiſlatif, qui eſt héréditaire comme le trône. Chaque pair voit dans ſa famille une portion de la ſouveraineté. Cette prérogative eſt une eſpece de propriété. Le roi de la Grande-Bretagne peut bien faire des pairs de ſon royaume les inſtrumens de ſa volonté, de ſes paſſions; jamais il ne pourra abolir les prérogatives légiſlatives héréditaires; nul avantage équivalent ne pourroit être offert par le roi; en ſorte que l'Angleterre conſervera ſa conſtitution tant que la pairie ſubſiſtera; car les réſiſtances réciproques ſeront permanentes comme les intérêts.

l'exiger, pour l'ordonner par autorité, & pour en imposer à la magistrature par l'éclat de la

---

Je vois au contraire dans la constitution du royaume de France, dans l'état où elle est, le 19 janvier 1790; que le pouvoir exécutif n'est réprimé & environné que d'une puissance législative purement éligible, & qui n'apportera dans les assemblées nationales que l'opinion & la volonté régnantes. Il est beau sans doute de voir la fin du dix-huitieme siecle, toute animée de l'amour de la liberté & de la haîne des tyrans.

Mais quand je réfléchis sur la mobilité de l'opinion en France, & sur le pouvoir permanent des rois; quand je vois la France, jadis soumise à la noblesse, & ensuite soumise à ses rois; quand je la vois, tantôt ignorante, tantôt éclairée, tantôt féodale, & tantôt ministérielle; attachée à la folle gloire du regne de Louis XIV, superstitieuse comme lui, querelleuse sur les matieres religieuses, dévote ou fanatique même, comme son roi & ses ministres, & indifférente sur la religion, quand ils deviennent indévots; je ne puis m'empêcher de tout craindre de la mobilité de l'opinion & de l'esprit national.

Il en est chez tous les peuples du monde de l'amour de la liberté, comme des sciences & de la religion; les siecles religieux, libres, éclairés, se succéderent rapidement à Rome; la seule ambition du pouvoir ne passa jamais, & cette passion triompha de toutes les autres.

En France, nous avons toujours été dirigés par nos rois; la facilité de notre caractere nous a toujours laissé

cour. Les princes du sang, le duc d'Orléans lui-même, quoiqu'il détestât M. le duc & ma-

---

conduire au but qu'on nous indiqua, & nous avons été dévots ou irreligieux, fanatiques ou indifférens sur la religion; militaires & conquérans, ou vivant dans une sorte de servitude, sous le joug des étrangers, comme nos monarques. Leur fierté fut là nôtre : notre caractere a sans cesse imité le leur; ils ont toujours créé, modifié, changé, établi l'opinion nationale & la volonté générale des François.

Et cependant c'est de l'opinion seule des lumieres, de la constance de l'amour de la liberté, & de la permanence de notre volonté actuelle, que dépend le maintien de notre constitution. Le pouvoir ne sera jamais héréditaire du côté des représentans. Cette hérédité de représentans est détruite jusques dans l'intérieur de nos provinces; il n'est plus de droit de représentation attaché aux baronnies, aux évêchés, ni aux fiefs.

Le salut de la patrie dépend donc de la permanence de la volonté & de l'opinion, & de la constance des François dans leurs principes actuels. Aucune famille ne conservera des droits législatifs, & la famille royale ne sera en opposition qu'à la mobilité des législatures.

Or, l'histoire de tous les peuples nous montre que les rois savent enivrer leurs sujets, qu'ils ont l'art de créer des passions aussi énergiques que l'amour de la liberté. L'esprit militaire dans les monarchies, par exemple, n'a-t-il pas toujours étouffé les vertus civiles & patriotiques? Un conquérant, un autre Louis XIV,

dame de Prie, furent obligés d'y aller. J'y assistai moi-même, en ma qualité de pair, quel-

---

un César, un Charles XII ne sont-ils pas assurés, au retour de leurs expéditions, de se soumettre les cœurs, même des ennemis vaincus? Un général d'armée, un roi militaire, heureux dans ses expéditions, ne finit-il pas ordinairement par enchaîner un peuple enivré, à qui il fait entendre qu'il veut maintenir sa liberté & abolir le regne de ses tyrans. Un simple général n'asservit-il pas ainsi les romains, peuple passionné pour la liberté & les vertus patriotiques? Ce caractere militaire a d'ailleurs je ne sais quoi d'imposant sur l'esprit des peuples, qu'il efface aux yeux de toutes les générations la honte de l'injustice, & l'horreur qu'on pourroit concevoir d'un tyran.

Mais non seulement tout pouvoir héréditaire est banni du pouvoir législatif en France, mais encore je vois contre cette constitution étonnante des milliers de familles nobles, qui ne se mêleront pas avec nous, qui conserveront, avec leur opulence, des principes particuliers; elles diront à leurs derniers neveux, comme les protestans persécutés par Louis XIV ont dit à la génération actuelle, qu'ils ne doivent jamais oublier leur ancienne situation. Aucune prérogative nationale ne sera plus attachée à des familles; le clergé ne s'assemblera plus; la seule volonté, la seule opinion régnante dirigeront les représentans des peuples; les générations futures de nos rois, le clergé présent & à venir; toutes les familles nobles, considérant avec regret leur existence passée,

ques jours avant mon départ pour Vienne ; car les seigneurs de la cour, pairs de France,

---

seront intéressés à abolir notre constitution actuelle.

Il seroit donc nécessaire, ce me semble, de rechercher quelque institution dans les corps représentatifs, qui fixât ses principes, qui s'opposât à leur altération, qui rendît nos vertus & nos qualités sociales permanentes ; puisque la mobilité de l'opinion, le caracteres des peuples, & l'amour de la liberté sont, comme la religion, des qualités passageres, puisque la permanence de l'autorité royale héréditaire, & l'ambition innée & constante des souverains sont contraires à cette constitution ; puisque l'éligibilité des représentans n'est point une qualité aussi naturelle, aussi bien constituée que l'hérédité du pouvoir monarchique ; puisque les principes des ennemis de cette constitution, de la noblesse sur-tout, sont héréditaires ; puisque la noblesse sera à jamais dans le royaume un corps séparé, qui ne mêlera point son sang avec celui des familles toujours roturieres à ses yeux ; puisqu'elle conservera ses systêmes & ses principes particuliers, & formera un état dans l'état, qui influera sur l'esprit public.

L'assemblée nationale a prévu tous ces inconvéniens, & ne cesse chaque jour d'opposer des obstacles aux ennemis de la constitution.

La similitude, par exemple, de l'administration provinciale, dans tous les départemens, est peut-être même la plus sublime des conceptions de l'assemblée, puisqu'une seule division ne peut être attaquée, que sur le

qui le ministere éloignoit tant qu'il pouvoit du parlement, & qui entretenoit sans cesse des

---

champ, toutes les autres ne réclament, comme par une espece de sensibilité générale; d'ailleurs tous les agens du pouvoir exécutif sont responsables, tandis que le pouvoir exécutif aura besoin de demander des subsides périodiquement à la nation. Cependant je ne vois rien dans ces institutions, que l'ambition des rois n'ait aboli, à Rome, dans la Grece, en France, en Espagne, en Angleterre, & dans toutes les monarchies de l'Europe moderne, fondées par des peuples conquérans & législateurs, qui ne voyoient d'abord dans leur roi que le premier de leurs capitaines.

Le grand problême politique à résoudre consiste donc toujours à trouver un pouvoir législatif toujours constant dans ses principes, & toujours éclairé, d'une existence indestructible, toujours permanent, & dont l'autorité & les intérêts soient aussi bien constitués & durables, que ceux de la puissance héréditaire & souveraine, qui s'est maintenue en France pendant tant de siecles, en se jouant de tout pouvoir représentatif & national. Car l'histoire nous apprend que la puissance royale a successivement aboli, 1°. nos assemblées nationales des Champs de Mars; 2°. les représentans héréditaires, connus sous le nom de pairs, barons, comtes; 3°. les états généraux que le gouvernement lui-même avoit créés, pour les opposer aux grands, aux représentans héréditaires; 4°. nos rois ont conduit, tantôt par prieres, tantôt par menaces, toujours par des négociations & par la cor-

différens entre la noblesse de cour & celle de robe, nous obligeoit d'aller siéger au parlement, lorsqu'il vouloit faire passer quelque édit ou impôt; & telle étoit notre servitude, que l'attachement au parlement étoit devenu une conduite ridicule, tandis qu'il étoit de bon ton de se moquer de ses arrêtés; c'est-à-dire, de sa résistance patriotique à toutes les folies qu'imaginoit chaque ministre nouveau;

---

ruption, les parlemens, dont ils se servoient à la place des états généraux, sans que les cours aient jamais cependant sacrifié leurs principes.

L'assemblée nationale, instruite des temps passés, ne saura donc assez imaginer des lois pour contenir ce pouvoir qui avoit tout envahi en France, tout aboli, tout détruit; car elle est bien persuadée que nous n'aurons pas toujours pour souverain un aussi parfait honnête homme. Louis XVI certainement aime la constitution, & je suis persuadé qu'il préfere un conseil national à cette clandestinité de maximes, à ces vues rétrécies, à ces principes privés de l'ancien conseil. Je pense qu'aimant un peuple dont il est adoré, il préfere d'exécuter les volontés de ce peuple généreux & loyal.

Mais qui nous a dit que nos rois seront toujours des honnêtes gens, & qu'un Charles IX, un Louis XI, un Louis XIV, un Henri III n'essayeront pas de nous ravir encore cette admirable & étonnante constitution?

(*Note écrite le 20 Janvier 1790.*)

La grande maxime des ministres sur le pouvoir royal, & la dépravation des principes de notre gouvernement étoient tels, que les ministres, les chanceliers de France & gardes des sceaux annonçoient, *que lorsque le roi parle, la loi s'accomplit*; & que toutes les fois que le roi tient en personne quelque séance royale, alors sont effacés & anéantis tous les pouvoirs; & ce que le roi ordonne devient incontinent, & par le fait, la loi de l'état. Je vois malheureusement cette funeste maxime enseignée, dans mes vieux ans, dans des ouvrages même qui sortent de l'imprimerie royale, & sur-tout dans le livre d'un nommé Moreau, qui dit avoir été employé par le dauphin, pere de Louis XVI. Certainement ce prince réservé & prudent n'avoit pas ordonné de publier aussi hautement des principes de cette nature, & les despotes avisés ne permettent pas qu'on en parle; car la discussion est capable d'ouvrir les yeux aux peuples, assez irrités, dans les siecles éclairés, contre l'abus de la puissance. C'est une grande imprudence dans ce Moreau, d'exposer aux regards de la philosophie la partie honteuse de nos monarques: & que ré-

pondra Moreau, avec ses chartres & ses diplômes, lorsque le peuple irrité, qui crée les rois & leur donne la puissance, parleront le langage des Mably & des Raynal; car je vois les peuples s'attacher à leur doctrine, & mepriser celle de Moreau?

Le garde des sceaux, qui professoit cette doctrine, ne manqua pas, dans le lit de justice, de parler de l'insuffisance des revenus de l'état, de la diminution du produit des fermes, de la nécessité d'augmenter les offices, d'établir, en un mot, le cinquantieme. Le premier président l'assura, dans sa réponse, que la compagnie ne manqueroit pas de souscrire aux ordres du roi. Mais l'avocat général Gilbert dit que, s'il lui falloit donner sa vie & ses biens, ce sacrifice lui coûteroit moins encore que les dernieres paroles qu'il étoit obligé de prononcer, celles qui tendoient à l'enregistrement. Le garde des sceaux dit ensuite, que le roi vouloit bien permettre des remontrances, mais que, par un édit qu'il alloit lire, il vouloit que les conseillers qui n'auroient pas dix ans de service dans les cours supérieures, n'eussent ni séance, ni entrée aux assemblées de chambres où il s'agiroit d'enregistrement d'édits. Gilbert se leva en

core, & dit que la lecture de l'édit qu'ils venoient d'entendre, mettoit le comble à l'affliction & aux malheurs de la compagnie. Avant de requérir l'enregistrement, il fit une pause, disant au roi que la cour attendoit ses ordres de sa propre bouche. Le roi ne dit mot, & Gilbert requit l'enregistrement.

Mais lorsque le garde des sceaux alloit aux voix, on lui répondoit qu'on ne délibéroit pas, & on l'en assura tout haut; cependant ce garde des sceaux ne manqua pas d'aller mentir impudemment au roi, en lui disant que les voix étoient pour l'enregistrement, & tous les édits furent enregistrés. Le ministere cependant, au milieu de l'appareil imposant & formidable d'un roi qui étaloit d'un côté la magnificence de sa cour, & de l'autre ses forces militaires, se voyant joué, & par le refus d'opiner des conseillers, & par le discours de Gilbert, fit entendre à ce dernier qu'il alloit être puni de son insolence. Gilbert avoit du courage, mais il ne se soutenoit pas; & dans l'incertitude s'il seroit exilé ou s'il ne le seroit pas, il écrivit à Maurepas, dans le style d'un homme timide & repentant. Ses excuses & sa soumission furent acceptées dans le conseil; &, par grace, on ne l'exila point;

car Maurepas dit que si on tourmentoit ce magistrat, les mécontens du parlement se souleveroient, & le peuple peut-être ne paieroit pas, & il ajouta que ce qu'on attendoit de l'impôt valoit bien un pardon.

Il est vrai que le produit du cinquantieme méritoit bien quelque indulgence de la part de ces messieurs-là ; car si le conseil, de son propre aveu, ne portoit la totalité du produit qu'à la somme totale de trois cents millions; si, d'un autre côté, le conseil ne payoit pas les arrérages de rentes qu'il osoit convertir, malgré le nouvel impôt, en nouvelles rentes, le cinquantieme devoit rendre au gouvernement le tiers du produit de tous les biens du royaume. La complaisance des François, qu'il ne falloit pas effaroucher, méritoit bien que le patriotisme de Gilbert ne fût point puni d'une maniere éclatante.

Heureusement les parlemens des provinces ne permirent pas que cet impôt désastreux, inutile, créé pour les déprédations de la cour, imaginé par les Pâris, & d'un produit peut-être incalculable, fût établi tranquillement. Les têtes méridionales du parlement de Toulouse parlerent avec énergie, en termes éclatans, & selon le génie des esprits de la province. Ils firent

donc des remontrances, & ils remercierent d'abord le roi de ce qu'il avoit donné, à son avénement à la couronne, la connoissance de l'état des finances : ils disoient, entre autres, que la dépopulation du Languedoc & les grêles n'en permettoient pas le paiement, & que l'impôt, au lieu d'être le cinquantieme du revenu, seroit plus que le tiers du produit net des propriétaires ; ils ajoutoient, que si on forçoit le peuple à payer l'impôt, on le forceroit aussi à l'abandon de ses possessions.

Le parlement parla ensuite de la consternation du peuple ; il dit que la vraie richesse du royaume étoit dans les biens - fonds, & se plaignit de voir la noblesse & le clergé confondus avec le peuple, par cette imposition, malgré les priviléges des deux premiers ordres de l'état.

Celui de Bordeaux faisoit, dans ses remontrances, le récit des funestes maux des billets de banque ; il exposoit les difficultés de retirer le produit de ses cultures, & la cessation de tout commerce des vins, résultant d'impôts aussi désastreux. La langue françoise étoit alors si servile, qu'on lisoit dans leurs remontrances : *Quand les préposés ; exécuteurs des ordres de votre majesté, feront la levée des petits domai-*

nes

tes appartenans à des paysans, ou gens d'une certaine bassesse, ils y prendront avec impunité au dessus du cinquantieme; leur avidité doit tout faire craindre de leur injustice. Je demanderois volontiers à ce parlement où étoit la bassesse. Etoit-elle dans le bon cultivateur, ou dans l'injuste suppôt du traitant?

Le parlement de Metz disoit dans ses remontrances: « Nous sommes l'instrument qui » sert à porter aux pieds de votre majesté les » vœux de son peuple, & nous vous repré- » sentons, avec toute la soumission, que la » déclaration est presque impossible ». La cour rappeloit les guerres qui avoient ruiné les pays, & finissoit en disant, *que si l'étranger voyoit dans ce dernier effort la derniere ressource de la France, & l'impossibilité d'être maintenue sans cet impôt, les ennemis viendroient l'attaquer.*

Le parlement de Bretagne montroit plus de caractere & de cet esprit original qui est propre aux peuples libres. Il disoit que les longues guerres avoient permis de porter avec patience les impôts; que les François s'étoient consolés sous le regne de Louis le Grand, par l'éclat de ses victoires, & par la satisfaction de voir une branche de Bourbon régner sur le

second trône du monde; il ajoutoit, d'une maniere libre & facétieuse, que le systême avoit été la récompense de ce dévouement; il disoit que Henri IV avoit bien soulagé ses peuples, & amassé des trésors après les troubles, & que le parlement avoit eu lieu d'attendre du roi un pareil soulagement.

Il ajoutoit, qu'il ne doutoit pas que l'etat des finances, que le roi vouloit bien communiquer, NE FUT TRES-VRAI; mais il disoit que le cinquantieme, pour fermer la plaie de l'état, étoit l'impôt le moins propre & le plus onéreux au peuple; il se plaignoit de voir la noblesse & le clergé confondus; il disoit que les privilégiés étoient déjà chargés de taille sous un autre nom, & que cet impôt, au lieu d'être la cinquantieme partie du produit des terres, en feroit la sixieme; il parloit de ses landes, que les impositions rendoient désertes, tandis qu'elles étoient autrefois fertiles & cultivées. Le parlement assuroit enfin que la province avoit des titres pour ne point payer de nouvelles impositions, & que le don gratuit en tenoit la place.

Le parlement terminoit ses remontrances par ces expressions: « Daignez, sire, jeter des » yeux de compassion sur votre province de

» Bretagne ; jamais aucun peuple n'a mieux
» mérité l'amour de leur prince, par celui
» qu'ils ont pour votre majesté. Vous êtes
» leur pere, sire ; ne les attristez pas dans le
» temps qu'ils redoublent leurs vœux pour la
» prospérité de votre regne. N'étouffez pas
» leurs gémissemens, ni les cris de joie qu'ils
» commençoient à faire éclater à la nouvelle
» de la célébration de votre mariage ; la joie
» publique est le plus heureux & le plus
» assuré présage de son bonheur. Comblez-
» en vos peuples, sire, en remettant un édit
» qui cause tant de larmes ».

Tel étoit le langage des parlemens, que M. le duc & madame de Prie ne pouvoient entendre sans émotion. La favorite les lisoit au prince, & ni l'un ni l'autre n'avoient le courage de lire jusqu'au bout. A leur jugement, ces remontrances *n'avoient pas le sens commun ; elles n'étoient pas de bon goût ; elles sentoient la province & la Garonne, &c. &c.*

Ainsi les cahiers tomboient des mains, ne s'attendant pas à de semblables obstacles. Madame de Prie en devenoit plus aigre & plus capricieuse ; elle frappoit ses laquais ; elle étoit dévorée d'une humeur noire ; elle parloit d'exil & d'emprisonnement ; puis elle s'arrê-

toit au milieu des accès de sa colere, & proposoit des expédiens. M. le duc lui ayant apporté un matin à sa toilette, environnée de plats courtisans, les remontrances du parlement de Bretagne, qui étoient arrivées des dernieres, pour savoir ce qu'elle avoit à répondre à des raisons que le conseil avoit trouvées valables pour la plupart, & dignes d'attention, madame de Prie les prit, s'en donna un coup sur le derriere, & les envoya à la garde-robe; heureusement le conseil les avoit examinées. C'est ainsi que les maîtresses répondoient alors aux remontrances des parlemens.

Le clergé de France, d'un autre côté, fut plus courageux encore que le parlement de Paris; car il ne voulut ni enregistrer, ni payer, ni même consentir le don gratuit ordinaire, en quoi il fut loué & applaudi par tous les corps & tous les bons esprits de ce temps là, tandis qu'il y étoit incité par Fleury, qui étoit charmé de mettre des entraves aux dissipations de la favorite & de ses courtisans; & comme le clergé étoit assemblé depuis peu, lorsque l'édit parut, Nesmond, archevêque de Toulouse, président, en parla à Dodun, qui proposa des conférences de conci-

liation, qui durerent six semaines, & où l'on monta jusqu'à l'année 743, pour prouver que le clergé étoit libre dans les subsides que les rois lui demandoient, & que le caractere de leurs dons gratuits étoit d'être consentis & répartis par le clergé lui-même. Ces conférences furent suivies d'une lettre à Dodun, ensuite de remontrances au Roi, où le clergé s'exprimoit en ces termes.

» L'édit qu'il a plu à votre majesté de pu-
» blier, pour la levée du cinquantieme en es-
» peces, sur tous les biens de vos sujets, ne
» paroît pas, il est vrai, regarder les biens ec-
» clésiastiques; *ils n'y sont pas nommément*
» *compris*, & il *semble* que votre majesté n'a
» pas entendu les y comprendre, l'édit ne
» chargeant de cette imposition que ceux qui
» sont propriétaires, tandis que les biens du
» clergé ne pouvant être possédés que par usu-
» fruit, ils ne peuvent être compris dans la
» loi ».

Ensuite le clergé réclamoit ses immunités, qui appartenoient, disoit-il, à la religion. Il assuroit que si le cinquantieme frappoit sur toutes les possessions du territoire de France, les biens consacrés seroient livrés à des mains laïques, tandis que les bénéficiers eux-mêmes

n'en pouvoient disposer. Il s'appuya de l'exemple des payens, & dit que leurs prêtres jouissoient des franchises. Il cita ensuite le roi Carloman, qui s'adressa à un concile, pour être aidé du clergé. Il cita Philippe Auguste, qui obtint des évêques la levée d'une *décime*, & la résistance perpétuelle des parlemens à sanctionner des impôts *invitis clericis*, malgré les bénéficiers ; enfin il cita Saint-Louis.

Le clergé parla encore des états généraux de Blois ; il dit que la chambre du clergé avoit résolu que les rois ne pourroient jamais lever de subsides sur les biens ecclésiastiques, même pour faire la guerre aux hérétiques, qu'au préalable on n'eût consulté l'église.

Enfin il dit que le roi Louis XIV avoit excepté le clergé de l'imposition générale, de la capitation, & de celle du dixieme.

Les remontrances du clergé n'opéroient rien à la cour ; il falloit de l'argent à madame de Prie. Le clergé attendit donc jusqu'au 18 octobre pour avoir une réponse que le ministre ne donna pas. Le clergé alors renouvela son adhésion à ses remontrances ; il déclara que c'étoit la premiere fois que l'assemblee se sépareroit sans souscrire aux désirs de sa majesté, & finit par écrire au roi, contre le cinquantieme,

une lettre qui fut insérée dans ses registres. Maurepas se fit apporter ces registres de l'assemblée, &, par ordre du roi, la minute de cette lettre fut biffée & déchirée.

Le clergé alors cria à la violence, & trouva le moyen de faire parvenir au roi une copie. Duvernay, M. le Duc lui-même, négocioient avec le parlement, pour que cette lettre fût flétrie ; mais le parlement s'y refusa alors, & les chefs de ce corps lui répondirent que cette fois-ci le clergé avoit raison.

L'impôt du cinquantieme n'ayant pu réussir, la dame de Prie, insatiable & avide d'or, s'attacha davantage au prévôt des marchands & à Dombreval son parent, lieutenant de police, l'un & l'autre accapareurs de grains ; on vouloit que je fusse immiscé dans ces sales affaires, parce qu'on *savoit* que j'aimois *l'argent* ; mais je refusai à Vienne de m'occuper de ces projets coupables & dangereux ; & dans peu de temps je reconnus combien j'avois agi avec prudence, parce qu'on fut obligé, à cause des clameurs des parisiens, de sacrifier cet inique Dombreval, qui avoit contribué à affamer Paris, pour avoir le prétexte d'augmenter le prix du pain ; ce qui irrita tellement le peuple, presque

toujours juste dans ses insurrections, qu'on vit le moment d'une sédition, d'un éclat qui alarma tout le conseil. La cour de Versailles traite le peuple de Paris avec trop de mépris; elle n'en a jamais connu, malgré ses espions & sa police, le caractere, ni même tout ce qu'il y a dans ce peuple de redoutable à l'autorité. Les ministres dorment tranquillement à Versailles; ils se reposent sur la police de Paris: ils ne voyent pas que Paris est la tête prodigieuse d'un royaume, & que cette tête peut mettre les autres parties du corps dans des mouvemens dangereux.

Le pain ayant presque manqué à la fin du mois d'août 1725, le scandale fut tel à Paris, que d'Ombreval ne put empêcher des attroupemens; on disoit hautement que ses monopoles en étoient la cause; on vouloit le pendre; le peuple se portoit à l'hôtel-de-ville, & demandoit à grands cris le prévôt des marchands, & lui attribuoit les mêmes concussions. Le tumulte, les huées furent si forts, qu'il fallut sacrifier ce d'Ombreval, cousin de madame de Prie, qu'on envoya à Tours, intendant. Dodun, contrôleur général, qu'on soupçonnoit, faillit à perdre sa place, & on parloit de Fagon, de Desforts de Bercy.

& d'Angervilliers pour lui succéder. Une autre disette de blé s'annonçoit encore, la circulation de l'argent étoit interceptée, le commerce intérieur dépérissoit ; on maudissoit Dodun, ministre des finances, à qui on attribuoit ces calamités : tous les ordres de l'état, le clergé sur-tout, se roidissoient avec raison pour ne pas payer le cinquantieme ; les troupes n'étoient pas contentes.

C'est dans ces circonstances déplorables que M. le Duc retrancha les pensions du feu roi, celles de la régence, & réduisit à moins de la moitié celles qui avoient été données depuis la majorité du roi. On ne pourroit s'imaginer le train que cela produisit à Versailles. On publia aussi la diminution des especes. L'unique remede qu'on apportât au défaut de circulation, étoit la diminution d'un quart du peu d'argent qui restoit en France.

CHAPITRE XI.

Tentatives de la reine & de M. le duc peur éloigner Fleury. Triomphe du prélat. Caractere du duc de Mortemart.

Fleury brûloit du désir de gouverner les affaires de France ; mais il faut reconnoître aussi que s'il avoit l'ambition secrete de régner, il avoit celle de travailler au bonheur de la France, travaillée par tant de révolutions, & de la délivrer du ministere de M. le Duc, trop gouverné par une aussi méchante femme que madame de Prie. Vainement ce prince laissoit-il au prélat les affaires ecclésiastiques à diriger, & la plus grande part aux distributions des graces, des emplois, des bénéfices ; Fleury vouloit jouir de l'ensemble du pouvoir, & chasser la favorite trop puissante, dont il redoutoit l'adresse.

Un jour elle tenta un piége qui pouvoit éloigner Fleury & lui faire perdre sa place à la cour ; l'adroit prélat en fit son triomphe,

& un grand exemple qui devoit en imposer à ses ennemis & à tout ambitieux qui voudroit lui ravir la confiance de son éleve. Voici l'anecdote.

Madame de Prie dirigée par Duvernay, inspira un jour à M. le duc un stratagême pour éloigner Fleury du travail avec le roi, auquel il assistoit, & de toute influence sur les affaires, en l'obligeant de se retirer. Pour y réussir, il fut résolu qu'au premier travail avec le monarque, la reine le prieroit de se rendre chez elle, qu'on y occuperoit long-temps le roi avec M. le duc, & qu'en établissant ainsi le travail chez cette princesse son épouse, on lasseroit Fleury.

En effet, le lundi au soir 17 décembre 1725, il y eut jeu chez la reine, qui n'y parut qu'un moment, s'en retournant dans ses entresoles, où vint M. le duc : alors elle envoya chercher le roi qui étoit dans son appartement avec M. de Fréjus, & dans ce moment toutes les portes furent fermées ; elles ne s'ouvrirent même qu'à onze heures.

M. de Fréjus étoit sorti à huit heures & demie, impatient d'attendre vainement le roi, sans paroître ému ; ceux qui passerent la soirée avec lui, ne s'apperçurent de rien ; & le roi

lui-même ne fut averti de son départ que le 18 au soir, au retour de la chasse ; car il n'avoit pas encore lu la lettre que M. de Fréjus lui avoit écrite le matin; personne n'avoit voulu la remettre : le prélat disoit dans cette lettre, qu'il partoit pour Issy, & que S. M. ne le verroit jamais plus à la cour.

La même conduite avoit autrefois touché le roi, & l'avoit beaucoup fait pleurer à l'époque de la disgrace du maréchal de Villeroi, son gouverneur; elle avoit aussi fort bien réussi à Fleury, qu'il fallut aller chercher, & bien vîte, pour adoucir la douleur du roi & arrêter ses larmes. Fleury allant bouder cette fois à Issy, le roi ne fut pas moins touché, & alla de son côté bouder contre M. le duc dans sa garde-robe, où il se cacha, ne cessant de demander son précepteur, les larmes aux yeux.

Le parti que Fleury avoit à la cour poussoit les hauts cris ; il se tenoit de petits comités, & les personnages qui auroient approuvé la disgrace de Fleury, si elle eût été l'ouvrage du roi, se montroient chaudement ses défenseurs. Le duc de Mortemart, courtisan d'un grand caractère, courageux, & décidé, moins attaché par sa place de pre-

mier gentilhomme de la chambre, que par principes, au roi, étoit dans ce moment-là de service à la cour. Résolu de parler au jeune monarque de la fuite du prélat, il se mit à la tête des mécontens de M. le duc, prit la lettre de Fleury, & la porta au roi.

Cet acte de générosité fut si loué à la cour & même dans le parti de M. le duc, que Mortemart en acquit une réputation d'homme vertueux, décidé, & loyal, tandis que le reste des partisans de Fleury perdoit le temps à délibérer ou à faire des démarches indécises, entortillées, & pusillanimes.

Mortemart, voyant les regrets du roi, fit encore plus; il lui dit courageusement: *Mais S. M. n'est-elle pas le maître de rappeler son précepteur? Pour moi, je déclare que si sa majesté me l'ordonnoit, j'irois le prendre à Issy, & je le mettrois dans mon carrosse; je ferai plus, sire,* ajouta-t-il; *j'irai dire à M. le duc de Bourbon lui-même, mais toujours de la part de V. M., qu'elle lui ordonne d'envoyer sur le champ un courier à l'évêque de Fréjus, pour lui mander de revenir.*

Dans son émoi, le roi, qui laissa couler des larmes, se sentit soulagé de l'offre, & consentit à tout ce que Mortemart lui suggéra.

Le marquis de Silly, qui ne m'écrivoit pas tout, mais beaucoup d'anecdotes de la cour, me manda que le roi avoit montré de la sensibilité & une volonté déterminée, prononçant de lui-même le mot J'ORDONNE, & de son propre mouvement; il ajoute, que ce ne fut qu'après l'ordre donné, que Mortemart parla au roi très-fortement sur madame de Prie & sur Duvernay, & qu'il instruisit le roi des sources des malheurs de l'état.

Quoi qu'il en soit, Mortemart alla lui-même dans l'instant trouver le duc de Bourbon, & il lui déclara que la volonté du roi étoit qu'il rappelât de la campagne l'ancien évêque de Fréjus. M. le duc, qui ne put contenir son ressentiment contre Mortemart, lui dit qu'il s'étoit chargé d'une mauvaise commission, & sur le champ il fit partir un courier pour notifier au prélat les ordres de Louis XV.

Fleury rentra donc, & il rentra en triomphe au service du roi, & on observa, dans le parti du duc de Bourbon, la plus étrange consternation; la reine elle-même fut embarrassée de lui: elle n'étoit point fausse, ni dissimulée, ni trop rusée, & les mesures qu'elle avoit prises avec M. le duc étoient, comme on le voit, bien médiocres.

Quant au duc de Mortemart, c'étoit un honnête gentilhomme, qui avoit à la cour de Louis XV un caractere décidé, & les mœurs & le ton de l'ancienne cour ; il étoit d'une galanterie aimable, mais respectueuse, envers les femmes dont il vouloit être estimé ; il étoit respecté des seigneurs à cause de son caractere, & s'attachoit à sa femme, dont il étoit jaloux & amoureux.

Madame de Mortemart, au contraire, montroit d'autres goûts, & le rebutoit si fort, qu'en 1736, il fallut plaider en séparation. Le duc de Mortemart toujours amoureux d'elle, & madame de Mortemart n'ayant conçu son aversion qu'à cause de la passion extrême de son mari, dès le commencement de leur union, cette passion, énergique d'un côté, & l'aversion de l'autre, occasionnerent des scenes si éclatantes, que les amis communs eurent bien de la peine à les cacher au public. Les querelles finirent quand madame de Mortemart, allant se retirer au couvent du Cherche-Midi, pour plaider en séparation, sentit, après quelques mois de privation, les besoins d'un mari, & son bonheur d'avoir celui-ci pour époux. Le duc, toujours amoureux, alla donc la prendre au couvent, l'emmena avec lui, &

ils allerent tous les deux chez le président de Nassigny, leur juge, déclarer qu'ils étoient raccommodés & bons amis.

Cependant, depuis l'aventure de l'évêque de Fréjus, Duvernay & madame de Prie étoient devenus l'objet de la haîne de toute la France. Le marquis de Silly m'écrivoit: « M. le duc est plus ferme que jamais à soutenir ces deux personnages ; il y croit son honneur engagé, & la démarche légere & mal concertée que Pâris Duvernay & madame de Prie ont fait faire à la reine & à lui au sujet de M. de Fréjus, les a décrédités, même parmi leurs amis, au point que l'épithete de *tête de papier* leur demeurera, s'ils n'y prennent garde. Voilà un tableau de la situation de la cour; jugez vous-même des événemens.

» Le crédit & la considération de la reine paroissent tomber; le goût que le roi montre avoir pour elle, ne semble tout au plus que marital, & je ne sais ce qu'elle deviendra, si elle est encore long-temps sans devenir grosse.

» Depuis que la cour est à Marly, le roi parle bien plus qu'à l'ordinaire. On commence à dire qu'il a de l'esprit; il y a long-temps que je le pense, vous le savez ; c'est, ou je me trompe, une machine fort tardive à

se

ſe développer, difficile à émouvoir, mais qui peut l'être fortement. L'exemple de M. de Fréjus en eſt une preuve.

» M. le duc eſt toujours fort en colere contre M. de Mortemart ; cela n'a pas empêché le roi de lui demander, quand il prit congé de lui à *la fin de ſon année*, s'il ne reviendroit pas le voir à Marly.

» Chabannes, homme fort attaché à M. le duc, & en réputation d'être fort honnête homme, eſt perdu auprès de lui, pour lui avoir parlé.

» Après tout cela, je ne vois point encore aſſez clair pour obtenir une opinion certaine ſur l'avenir. Une nouvelle retraite de M. de Fréjus ne me ſurprendroit pas ; je ne le ſerois pas davantage de la cullebute de madame de Prie & de Duvernay. Bien des gens ont plus de foi à ce dernier événement ; pour moi je ſuſpens ma déciſion : je crois cependant que ſi le mauvais ſort tombe ſur ces deux perſonnages, ce ne ſera que dans quelque temps.

» Vous n'avez pas beſoin de conſeil, mais il me ſemble que cette fermentation violente ne doit rien changer à vos allures ordinaires, & que vous devez regarder tout ceci comme choſes non avenues, ſans entrer même en ex-

plication avec les parties belligérantes. C'est, ce me semble, ici pour vous un cas positif de neutralité.

» La diminution des especes sera suivie d'une augmentation ; ce n'est qu'une simple opération de finances, dont le bénéfice est indispensablement nécessaire pour se soutenir ; opération violente, & qui ressemble à l'émétique donné dans des maladies aiguës. C'est aux quatre Pâris que le public a l'obligation d'avoir mis l'état à la veille de sa ruine.

» Il n'est point du tout vrai que madame d'Egmont ait eu son congé ; M. le duc l'aimoit mieux que jamais, quand la cour partit pour Marly ; je ne crois pas qu'il y ait de changement. Madame de Prie n'a presque pas séjourné à Marly ; Paris a été sa demeure la plus ordinaire, & l'opéra, le bal, & la comédie, ses amusemens journaliers.

» Le raccommodement de mademoiselle de Charolois & de M. le duc a fait grand bruit. Suivant les connoissances que j'ai, ce raccommodement n'est que de simple bienséance, & sous la condition de ne rien exiger l'un de l'autre, par rapport à leurs amis, leurs connoissances, &c. C'est M. d'Antin qui a le plus travaillé à cet ouvrage ; il a, depuis quelque

temps, une portion de confiance de M. le duc, & souvent des conférences particulieres avec lui. Homme au monde n'entend mieux que lui à ménager la chevre & le chou; c'est un grand moyen à la cour pour aller plus loin qu'un autre. Ne soyez pas surpris si vous entendez parler de lui dans quelque temps.

» Le duc de *Noailles* se conduit avec dextérité, au jansénisme près, auquel il s'est trop livré; ce sera peut être un obstacle qui l'arrêtera en chemin. Le roi le traite fort bien; il lui parle souvent, & montre du goût pour lui.

» Je ne sais si vous n'étendez pas un peu trop les idées que vous avez sur le duc de Gesvres. Des gens instruits croient que le roi n'a pas pour lui plus de familiarité qu'avec les autres, & qu'elle est moins fondée sur le goût & sur l'opinion qu'il a de son caractere, que sur l'amusement qu'il a d'écouter les contes & les rapports qu'il lui fait. Cependant je pense, comme vous, que c'est un homme à ménager, & qui peut fort bien, dans les premiers temps, influer sur les affaires ».

Le marquis de *Silly* étoit un bel & bon esprit du temps; il me parloit aussi des affaires, & m'écrivoit sur l'Espagne. Le chevalier

Dubourg eſt toujours à la cour de la reine d'Eſpagne à Vincennes. Soit que ces derniers événemens occupent toute l'attention du public, ſoit qu'effectivement il ne traite rien avec M. Duvernay, ou avec nos miniſtres, on ne parle plus du tout de lui; mais je ſuis toujours perſuadé que la cour d'Eſpagne a eu d'autres vues, en l'envoyant ici, que celle d'établir une étiquette dans la maiſon de la reine douairiere. Je le crois tout au moins eſpion de la cour d'Eſpagne, & chargé particulierement d'examiner la ſituation des eſprits, & de preſſentir leurs diſpoſitions. Les clauſes du traité de Vienne me confirment dans cette opinion. Dès le temps du renvoi de l'infante, j'ai regardé comme un mal notre brouillerie avec l'Eſpagne. Le traité de Vienne, qui en a réſulté, le rend plus conſidérable, par la difficulté d'y remédier d'ailleurs. Cela vient d'entraîner le gouvernement à des traités dont les ſuites peuvent être embarraſſantes, & dont on auroit peut-être bien pu ſe paſſer, même dans la circonſtance préſente. Je ſuis né françois, & je ſens l'amour de mon pays dans toute ſon étendue. Je me ſens bleſſé des ſtipulations peu honorables, & qui ſemblent admettre une égalité de puiſſance; on pourroit même dire

une crainte très-indécente pour un royaume aussi puissant que celui-ci ; car, malgré ce qu'ont fait les Pâris pour son abaissement, deux mois de bonne administration le remettroient en vigueur ».

Quelque temps après, je reçus une lettre du marquis de Silly, qui me faisoit connoître l'intérieur de la cour de Versailles, du 30 avril 1726. « M. le duc, me disoit-il, qui, depuis trois semaines, est presque toujours par voie & par chemin, n'a presque pas de loisir pour les affaires les plus pressées ; ses chasses, celles du roi, où il le mene souvent ; un voyage de quatre jours à Chantilly, ceux que le roi fait à Rambouillet deux fois la semaine, occupent l'altesse sérénissime.

» Morville s'est ouvert à moi sur l'avis donné à M. le duc, que vous aviez mandé votre retour, & annoncé la guerre. Cela m'a donné occasion de discuter avec lui cette matiere, & je l'ai, je crois, suffisamment convaincu de ce dont il étoit déjà persuadé ; je veux dire que vous n'avez point commis d'indiscrétion. Il m'a assuré que M. le duc n'avoit pas cru que vous eussiez rien mandé d'essentiel ; mais ils ont été fâchés des bruits de guerre répandus à Paris, parce que M. Du-

vernay persuada son altesse sérénissime que ce sont les bruits de guerre qui faisoient resserrer l'argent, & je ne vous répondrois pas qu'il n'eût fait avertir M. le duc de votre prétendue indiscrétion, pour en faire un argument par rapport aux affaires générales.

» La flotte angloise destinée pour la mer baltique, a mis à la voile; & si le vent l'a bien servie, elle peut être présentement au Sund. Douze vaisseaux du roi de Danemarck doivent la joindre, & la présence de ces trente-trois navires pourra faire obstacle à la négociation de Rabutin avec la czarine, & contenir la flotte russienne. On continue ici tous les préparatifs de guerre; presque tous les régimens ont fait leur augmentation avec succès. On leve les milices, on remplit les *magasins*; tout va bien jusques là : mais il n'en est pas de même des finances; la circulation est interceptée, & presque totalement suspendue dans plusieurs provinces. La misere augmente de tous côtés; malgré cela, le royaume est encore tout entier, & les remedes visibles, & même d'assez facile exécution; mais les Pâris, acharnés à la ruine de tout un peuple, par les profits immenses qu'eux, Bernard & leurs associés font, s'opposent de toutes leurs forces,

du moins c'est l'opinion publique, & qu'ils veulent tenir dans leur dépendance le gouvernement, tant pour le présent que pour l'avenir, en achevant de se rendre maîtres de tout l'argent & de tout le crédit.

» Madame de Prie continue de parler d'un voyage qu'elle veut faire en Normandie; mais je ne sais pas quand ce sera, ni pour combien de temps. L'aversion que le roi a pour elle se marque au dernier point; non seulement il lui refuse la parole, mais il ne la regarde pas, & l'on s'aperçoit aisément que sa présence le peine. Elle voit beaucoup moins la reine, & elle ne tient pied à boule ici que pendant sa semaine de service; elle passe presque tout le reste du temps à Paris; elle s'y montre à tous les spectacles, aux promenades, &c. Il ne paroît pas néanmoins que M. le duc diminue de confiance pour elle; mais on prétend qu'il s'en passeroit plus aisément qu'il n'auroit fait il y a six mois. Son goût pour madame d'Egmont est toujours très-vif. A l'égard de Duvernay, je le crois aussi bien qu'il a jamais été avec son altesse sérénissime, quoiqu'il ait néanmoins affecté, depuis quelque temps, de ne se montrer ici que deux fois la semaine & de ne pa-

roître se mêler que du simple district de son bureau.

» Le roi ira trois fois tous les quinze jours à Rambouillet, d'ici au voyage de Chantilly, qui est déclaré pour le 2 de juillet. Sa majesté croît à vue d'œil, & sa figure & son maintien deviennent plus aimables chaque jour; mais, jusqu'à présent, il ne paroît remué par aucun autre goût que celui de la chasse; je ne sais pas même si l'occupation & l'amusement qu'elle lui donne ne lui tiendront pas lieu de plaisir : je persiste à croire qu'il a bien plus d'esprit qu'il n'en montre. M. de Fréjus est toujours dans la grande intimité avec lui; il le suit à Rambouillet, & il paroît d'ailleurs une grande union extérieure entre M. le duc & lui. Je ne vous parle point de la reine; elle est telle que vous me *la peignez* dans votre lettre du 18 mars, & peut-être encore plus. Les voyages de Rambouillet, où le roi couche, la fâchent beaucoup; mais on n'en tient pas compte à présent; elle est obligée de traiter aussi bien M. de Fréjus, qu'elle le traitoit froidement autrefois.

« Le roi laisse voir un espece de goût pour le duc de Re *, qui a commencé à se manifester pendant le premier voyage de Marli; il s'est soutenu pendant le séjour de la cour à

Versailles. On prétend que M. le duc le favorise & le fortifie. Nous verrons où cela ira ; mais, si je ne me trompe, je crois que cela ne fera pas un grand chemin. Il est cependant certain que cela a fait *baisser les actions* du duc de Gesv* ; c'est le terme dont on se sert à la cour ». Les actions du duc de Gesv* remonterent quelques jours après.

CHAPITRE XII.

Situation de la cour & de madame de Prie, avant l'exil de M. le duc.

Depuis la grande aventure que j'ai racontée de la fuite de Fleury, les véritables amis de M. le duc avoient mis tout en usage pour engager le prince à se défaire de deux personnages odieux au public, & qui le conduisoient visiblement à sa ruine.

M. de Fréjus lui-même s'étoit servi de tous les moyens imaginables de raison, de douceur, & d'insinuation, & il sembloit que M. le duc vouloit déférer à ces sentimens ; car madame de Prie étoit allée en Normandie. Duvernay

paroissoit moins à Versailles, & lui & ses freres avoient ignoré l'augmentation des especes. Duvernay, alarmé de n'avoir pas été consulté, & du peu de confiance que M. le duc avoit eu dans cette occasion, avoit envoyé un courrier à madame de Prie, qui partit en poste dans le moment, & qui arriva à *Versailles* le samedi premier juin, sans y être attendu. M. le duc le premier en fut surpris. Deux jours après, Duvernay reparut, & parla avec son ton impérieux & ordinaire; la cabale opposée s'échauffa, & cette rentrée de Duvernay & de madame de Prie accéléra la catastrophe, que je raconterai bientôt. On avoit assuré à M. de Fréjus que c'etoit M. le duc qui avoit envoyé chercher, par un courrier, madame de Prie; mais ce qui paroîtra singulier, c'est que, depuis le dernier retour de madame de Prie, M. de Fréjus parla pendant deux heures à M. le duc, pour l'engager à l'éloigner tout à fait, & il étoit connu que M. de Fréjus avoit voulu encore se retirer deux mois auparavant: le prélat & M. le duc s'observoient ainsi. Voici quelques sentimens de madame de Prie, qui me donnoit un état de la cour; elle méloit toujours un peu de galanterie, & souvent quelque chose de plus dans les lettres que je

recevois d'elle. Elle me disoit donc: « La marquise de Villars fait un train que je ne pourrois vous définir que par plusieurs volumes. Il en faudroit quatre pour les quatre points qui forment aujourd'hui ses occupations & ses plaisirs. Le public dit, que sans rien perdre sur le grand prince avec lequel elle est raccommodée, elle est fort bien avec M. Goesbriant; M. de Dombes flatte sa vanité, & prétend bien que c'est un reste, puisqu'il a donné congé à mademoiselle de Charolois, qui s'arrache les cheveux. La marquise, malgré tant de soins importans, a cessé sur M. le comte de Clermont, pour lequel elle s'est décoiffée dans le salon avec la petite duchesse de Boufflers; tout cela n'empêche pas les voltigeans, dont M. le duc d'Orléans est du nombre. Soyez sage sur tout ceci, & ne me citez pas, je vous prie. Le comte de Baviere a mieux aimé une nouvelle affaire qu'une ancienne instance; c'est M. de Saint-Florentin qui lui a fait faire cette réflexion.

» Si je vous parlois de moi, je ne trouverois pas de matieres aussi gaies; aussi je ne vons en dirai autre chose, sinon qu'il faut que l'attachement soit bien fort chez moi, pour qu'il m'engage à rester dans un pays où je viens

d'éprouver les dernieres horreurs par ceux que j'avois le mieux servis, & que je n'ai d'autre consolation que celle de voir mes ennemis obligés de mentir pour me nuire : quoique ce soit un triomphe, je ferois plus de cas d'une retraite ; & malgré la violence que la reine, M. le duc, & mes amis veulent me faire sur cette résolution, je crois vous apprendre que j'ai été la plus forte ; & lorsqu'en n'excitant plus l'envie, je ne lui verrai plus que des faits existans de ma conduite, j'obtiendrai bientôt l'estime des honnêtes gens, & la justice qui m'est due ; j'aurai de plus la tranquillité & le repos ; on ne m'imputera plus de gouverner des gens qui ne sont pas d'humeur à l'être, & dont la fermeté doit être reconnue. Je ne veux pas, lorsque leur gloire a toujours fait mon unique objet, me trouver aujourd'hui le prétexte dont on la veut affoiblir. Je vous parle comme à mon ami ; j'espere que vous n'en ferez d'autre usage que celui d'être touché de ma confiance, & que, dans quelque situation que je sois, vous aimerez autant quelqu'un qui pense noblement à la ville, que quelqu'un qui souffriroit patiemment des injustices à la cour. Ce n'est pas une faveur bien satisfaisante que celle que je

vous ferai de vous laisser voir une recluse; mais le mérite de la singularité y sera, car je la partagerai à peu de gens.

» Duvernay est aussi malheureux que moi, & M. le duc attache son honneur à le retenir auprès de lui, & il ne souffre pas moins que moi de cette résolution : & même plus je sais qu'*il est à lui*, & que je suis libre dans mon état, si toutefois on peut l'être, lorsqu'on est soumise à l'attachement & à l'amitié. Si vous êtes curieux & discret, deux qualités rares à réunir, je vous en manderai davantage une autre fois ».

J'écrivois à madame de Prie sur tous les bruits qui arrivoient jusqu'à Vienne. Je lui avois quelque obligation ; elle m'en avoit aussi. Je désirois qu'elle cessât de se mêler de toute affaire qui pouvoit avoir des rapports avec le gouvernement ; elle me répondoit : « Après un an de justification, je suis à présent au point que je souhaitois. Je ne quitterai point ma place de dame au palais ; mais je la remplirai, en faisant ma semaine, & me tenant chez moi à Paris le reste du temps : en un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de forcé dans mon état, & n'en réserver que ce

qui est naturel a une femme de condition qui ne veut se mêler, & qui n'est pas faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à se reprocher qu'une négligence folle pour tous ses intérêts, & des conseils qu'elle n'a point donnés, & que M. le duc est trop ferme, trop éclairé, & j'ose dire aussi trop entêté pour suivre avec la moindre complaisance. Je trouve tous les obstacles du monde à ma volonté; j'aurai plus de mérite à la suivre, puisqu'on ne cherche à la tromper que par des chaînes qui paroissent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques serpens, dont toute la cour est pleine. Je n'ai rien vu de si noir, de si bas, de si faux, & de si méprisable que tout ce que j'y vois. M. le duc seul paroît aujourd'hui digne de toute ma vénération & de tout mon attachement; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit sur mon chapitre, sont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerois avec joie pour son service; il fait aussi le seul regret qui balance la joie que j'aurai de m'enterrer à la cour, & les difficultés que je trouve de sa part à mon projet, sont les seules que je

compte; après cela, j'aurai son estime par tout, rien ne me la fera perdre : cette sûreté me donne les moyens de lui résister.

» Je ne répondrai pas à ce que vous me dites du choix de mes amis; je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir vu que parce qu'on venoit chez moi, & que je cherchois à rendre service, qu'on fût mes amis pour cela; je veux dire, comme Arlequin dans Timon, je savois bien qu'ils n'étoient pas dignes de l'envie que j'avois de les obliger; mais j'étois digne, moi, du désir de faire du bien. Pour ce que j'ai appelé mes véritables amis, & le peu sur lequel ma situation m'a permis de compter, ils sont les mêmes, je ne m'y suis pas trompée, & ils me resteront. Je suis ravie de pouvoir croire que vous êtes du nombre, & vous verrez si vous pouvez trouver quelqu'un qui sache mieux le mériter par la suite, & la sûreté que vous me trouverez; pourvu que ces deux qualités vous aveuglent sur les défauts, je suis à jamais certaine de votre amitié.

» Je vous dirai, sur les cordons bleus, que, par trente-six raisons, la reine n'a pas pu en avoir pour M. de Nangis & M. de Tessé, pour lesquels elle en vouloit à toute force, &

qu'elle a été obligée de ſe rendre aux obſtacles qu'elle y a trouvés. Ainſi ne vous plaignez pas ; on n'a nul deſſein de ne vous pas bien traiter, car on eſt très-content de vous ».

20 avril 1726.

« Je ſuis étonnée que vous ne m'accuſiez point la réception d'une de mes lettres, par celle que vous m'avez écrite du 16 mars : je vous avois écrit un volume, où je vous mandois que tout étoit rentré dans l'ordre accoutumé, ou peu s'en falloit. Au moment que je vous parle, je ſuis plus en repos, & beaucoup plus heureuſe que je ne l'ai jamais été ; je me ſuis ôté toutes les chaînes qui m'embarraiſent ; je n'ai réſervé que celle qui me lie à mes amis, & ma place de dame du palais. Je ne ſuis plus gênée par rien ; je paſſe quinze jours à Paris & où il me plaît, & huit jours de mon ſervice à Verſailles. Je ne ſuis plus un chien d'attache, & j'ai le plaiſir de quitter ſouvent un ſéjour que je n'ai jamais aimé ni eſtimé, dans le moment où j'y reſterois avec le plus d'agrément, & où la reine & M. le duc, & mes amis ont le plus d'envie de m'y faire reſter. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité

vérité je ne lui ai pas laissé de quoi parler. M. de Mortemart est tombé dans un discrédit total auprès du roi, du public, & de M. de Fréjus même. A l'égard de Duvernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à peu près la même conduite que moi; il m'est plus attaché que jamais, & je n'ai jamais eu que des sujets de l'aimer & de l'estimer. Soyez sûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs sont des bilevesées, & que je vous instruis de la pure vérité.

» Le pauvre Voltaire me fait grand'pitié. Dans le fond il a raison; mais par la forme, il a fait une étourderie qui n'est pas excusable: il est à la ville depuis trois jours, encore par sa faute. Il n'avoit qu'à ne pas se montrer à Paris, il n'auroit pas été pris ailleurs. Il a la bastille pour prison, & il voit ses amis. Je lui ai envoyé votre lettre hier; je ne l'ai pas pu faire tenir plutôt, ne sachant point où il habitoit ».

» Il y a une querelle furieuse qui agite toute la cour; les princesses du sang ont demandé la traversée droite à la chapelle, c'est-à-dire, mesdemoiselles de Clermont & de Charolois; car mademoiselle d'Orléans & toutes les princesses ont toujours pris le côté gauche, &

laissé le droit aux dames de la reine. Elles ont donc voulu la traversée des dames du palais, & elles y sont arrivées. Après que les dames de la reine étoient placées, celles-ci se sont reculées sur la forme qui est derriere, pour faire place aux princesses, qui, non contentes de cela, ont voulu que leurs dames d'honneur se missent à côté d'elles devant les dames du palais, & elles prétendent que les traversées sont comme les loges à la comédie, où elles doivent avoir leur suite & leur compagnie, & occuper les premieres selon leur rang. Les dames du palais répondent, que la reine est donc la seule princesse du royaume à laquelle on refuse d'obéir auprès d'elle, & sans suite & sans compagnie; que sans difficulté nous donnerons nos places aux princesses; que c'est avec plaisir que nous leur rendons nos respects; mais qu'il n'en est pas de même de leurs dames, qui ne doivent pas nous séparer de la reine, & se mettre devant nous. Vous pouvez compter que cette affaire fait un bruit horrible, & que tout le monde est déchaîné, parce qu'effectivement les dames d'honneur des princesses nous disputent tout, & envahissent tant qu'elles le peuvent; mais, à mon égard, je n'y étois pas quand la noise est arrivée. Je

n'y ferai pas quand elle fera jugée; & où les onze dames feront, je m'y trouverai bien la douzieme. Ainfi, je ne me mêlerai ni ne m'embarrafferai pas plus de cela que de tout le refte, & de ce qui fe paffe, dont, graces à dieu, je ne fais pas un mot ».

Voilà bien le langage de madame de Prie; mais voici certainement celui de la vérité, dans le chapitre qui fuit.

CHAPITRE XIII.

Exil de M. le duc, premier miniftre, & de madame de Prie. Caractere du roi & de Fleury.

ENFIN la foudre éclata, & après s'être beaucoup obfervés mutuellement, Fleury fit exiler M. le duc. Le prélat difoit au roi que ce prince étoit l'objet de l'indignation de la France; qu'il étoit la caufe des calamités du royaume, & qu'il étoit temps que fa majefté, qui avoit les talens naturels, les lumieres acquifes & néceffaires, gouvernât elle-même fon royaume. Les détails de cette difgrace me

furent envoyés à Vienne par le marquis de Silly & par divers autres seigneurs de la cour : je conserverai leurs expressions dans ces mémoires.

Le roi, qui ne devoit aller à Rambouillet que le 12, avertit dès le lundi 10 juin après dîner, qu'il partiroit le 11 à onze heures du matin : mais les ambassadeurs & le conseil des finances l'occuperent, de façon qu'il ne put monter en carrosse qu'à trois heures après midi ; & en partant, il dit à M. le duc, qu'il l'attendoit à Rambouillet, tandis que le jeune monarque l'avoit déjà exilé à Chantilli, & qu'il avoit même expédié tous les ordres pour être obéi.

On observa aussi que le roi, quelques jours auparavant, promenoit avec M. le duc en calêche, avec familiarité, sans lui rien dire de ce qui se tramoit contre lui, le roi gardant le même silence & la même gaîté.

M. le duc employa le reste de l'après-dînée à travailler avec Breteuil & Dodun, qui ne sortit qu'à huit heures. M. le duc le suivit presque aussi-tôt pour aller monter dans sa chaise, qui l'attendoit au pied du degré de la reine : alors Saint-Florentin se présenta à lui avec un porte-feuille ; mais comme le prince vouloit arriver à Rambouillet pour

souper avec le roi, il le remit à son retour.

Le duc de Charost, qui avoit attendu la fin du travail du contrôleur général, pria alors M. le duc de rentrer un moment dans son cabinet, & ce fut dans le même cabinet qu'il lui remit une lettre de la main du roi.

Charost avoit reçu de Fleury deux lettres du roi, pour notifier la disgrace de M. le duc, l'une étoit fort douce, dans laquelle le roi disoit en substance qu'il vouloit connoître le détail de ses affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il supprimoit la charge de premier ministre, & qu'il désiroit qu'il allât passer quelque temps à Chantilly.

Dans la seconde lettre, le roi parloit comme un maître qui veut & ordonne, en cas que la premiere ne produisît pas son effet. Charost, soit par étourderie, soit, comme d'autres l'assuroient, volontairement, remit la lettre la plus dure, & M. le duc en fut si étonné, qu'il lui dit, qu'accoutumé à respecter le roi & à donner l'exemple de la soumission, il étoit bien surpris que S. M. lui donnât ses ordres avec ce ton peu ordinaire. Charost reprit la lettre fulminante, & lui donna l'autre.

M. le duc écrivit au roi sur le champ, & monta dans sa chaise sans rien dire, & en

sortant de la grille, il fit signe à son postillon, qui vouloit tourner à droite, de marcher devant lui ; il lui fit prendre le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à toutes jambes à Saint-Denis, pour faire préparer des chevaux de poste ; & suivant sa route, il arriva à Chantilly à une heure après minuit.

Cette nouvelle ne fut sue à Versailles qu'à minuit. M. de Fréjus alla l'annoncer à la reine à huit ou neuf heures du soir : on dit qu'elle pleura beaucoup, & que quand il fut sorti, elle envoya chercher mademoiselle de Clermont & madame de Prie.

A Rambouillet il n'en fut pas dit un mot. Le roi soupa fort gaîment, & joua un brelan qui ne finit que tard. Madame la duchesse reçut à quatre heures du matin une lettre de M. de Fréjus qui lui annonçoit cette nouvelle dans les termes les plus convenables ; & au bas le roi avoit écrit cinq ou six lignes de sa main, d'un style flatteur pour elle, & même des expressions tendres. Elle partit de Saint-Maur dans le moment, & en arrivant à Paris, elle en reçut une de son fils, fort bien écrite, & en homme qui regardoit sa disgrace comme le commencement de son repos, de sa tranquillité, & ce qu'il lui mandoit paroissoit senti-

Elle partit à quatre heures pour Chantilly.

Revenons à Versailles. La reine avoit envoyé chercher mademoiselle de Clermont & madame de Prie, après que M. de Fréjus fut sorti de chez elle. On ne sut point le résultat de la conversation ; mais un moment après qu'elle étoit finie, mademoiselle de Clermont monta en carrosse, elle emmenoit avec elle madame de Prie.

M. de Fréjus dépêcha aussi un courier à M. le duc d'Orléans, à sa mere, & au prince de Conti. A l'arrivée du courier chez le duc d'Orléans, on publioit à Paris qu'on lui destinoit une grande place ; & parce qu'il partit dans le moment, on crut qu'il alloit à Rambouillet ; mais il ne fut qu'à Versailles, où M. de Fréjus étoit demeuré : il fit venir le matin chez lui Maurepas, avec lequel il travailla long-temps ; enfin pour mieux juger de l'ensemble des événemens & du ministere de M. le duc, je publierai ici la lettre que j'écrivis de Vienne au cardinal de Polignac mon ami, le 3 août 1726 ; la voici mot à mot.

« Mes regrets sur ce qui est arrivé à M. le duc ne peuvent être plus vrais & plus sinceres, parce que, comme je connoissois ses

bonnes intentions, j'aurois voulu de tout mon cœur qu'il eût resté avec M. de Fréjus dans l'intimité la plus grande, comme je suis persuadé qu'il ne tenoit qu'à lui ; & je crois que cette union si importante n'auroit été que salutaire pour l'état & pour tout le monde.

» Mais il étoit impossible qu'elle subsistât après la façon dont en usoient ceux qui avoient du crédit sur l'esprit de M. le duc, & les tierces personnes avoient amené les choses de part & d'autre au point qu'il falloit que l'un des deux supplantât l'autre ; & c'étoit une grande témérité à ceux du parti de M. le duc, de croire qu'ils étoient les plus forts, après la situation où ils avoient mis ce prince dans le royaume, à la cour, & auprès du roi. Je sais fort bien que tout cela s'est fait contre l'avis du grand Pâris, lequel a une excellente tête & bien différente de celle de Duvernay, qui est celui qui principalement a été cause de la perte de M. le duc, après l'avoir été de celle des finances, quoiqu'il eût les meilleures intention du monde ; *mais il est bien rare de trouver un bourgeois capable de penser dans le grand* (1), & d'avoir en même temps la

(1) Je ne me serois jamais douté qu'un homme d'es-

connoissance d'une cour aussi difficile qu'étoit la nôtre. Le pauvre garçon ne croyoit point

---

prit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penser dans le grand*. Je voudrois bien savoir si les Etats-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur constitution, ont pris pour base les vérités les plus générales & les plus élevées, celles où l'esprit humain jusqu'alors n'avoit pu ateindre, ont appelé à leur conseil quelques gentilshommes pour *penser dans le grand*. Je demanderois encore, si la nation, assemblée en 1789, a appelé à son secours la noblesse françoise, pour établir notre constitution, qui élève la nature humaine jusqu'au dessus des temps historiques, puisqu'elle *rétablit* nos droits dans la situation primitive des hommes, avant les écarts de la société. Certainement c'est la bourgeoisie françoise & américaine, qui, depuis dix ans, a pensé *dans le grand*.

Sans doute que le bourgeois, dans l'ancien temps, pensoit en France dans le petit, car le peuple n'étoit que soldat, curé ou avocat. Le commandement des armées étoit destiné à quelques familles qui *pensoient dans le grand*; les prélatures, à quelques fils de seigneurs, que l'administration des sacremens (*fonction dans le petit*) eût déshonorés; la haute magistrature étoit l'héritage aussi de nos familles distinguées.

Il falloit des preuves de noblesse en Bourgogne, dans l'Artois, en Languedoc & en Bretagne, pour administrer les affaires publiques.

Il falloit des preuves pour parvenir jusqu'à la personne

mes conseils, & n'avoit nulle idée de la cour. Il s'imaginoit qu'en gagnant tous les valets du roi, il en feroit le maître; il y avoit mis toute son habileté, sans ajouter foi à ce que je lui avois dit plusieurs fois, qu'il étoit bien vrai que les valets du roi l'avertiroient de tout ce qui se passeroit; mais que ce seroient les seigneurs qui le perdroient, & que tant qu'il n'en auroit point pour prendre son parti & justifier les sujets de prise qu'il pou-

---

de nos rois, comme si le monarque n'étoit le pere accessible & le roi de tous, sans exception. J'ai entendu dire (chez l'archevêque de Narbonne, alors président du clergé) d'un grand vicaire qui dirigeoit tout un diocese, tandis que son prélat vivoit à Paris au centre des plaisirs: *Ce grand vicaire-là est bien un homme de mérite, mais il n'a point de naissance.*

Et c'est parce que son évêque, qui étoit un sot, étoit *homme de naissance*, qu'il avoit une prélature de cent mille écus, & que le grand vicaire, qui n'étoit qu'un *homme de mérite*, avoit obtenu, par grace, après dix ans de travaux, deux mille écus de rentes.

Je ne suis donc plus surpris si la noblesse de France disoit, avec le maréchal de Richelieu, que la bourgeoisie ne pensoit *qu'en petit*;

Ni si la bourgeoisie françoise, outragée, a donné des preuves qu'elle pensoit dans le grand.

Voilà, si je ne me trompe, une des sources de la révolution de 1789.

voit donner contre sa conduite, tout son petit manége ne serviroit qu'à l'instruire de sa perte quelques jours avant qu'elle arrivât. Je me suis trompé en ce seul point, car il l'ignoroit la veille.

« MM. de Rohan, qui avoient trouvé grace devant lui, l'avoient enchanté par leurs fades paroles, toujours emmiellées, & avoient mieux réussi encore auprès de madame de Prie ; ce qui leur avoit attiré une grande part dans la confiance de M. le duc : mais comme je m'étois expliqué nettement sur leur compte, & que j'avois plus d'une fois assuré positivement que le jour que je m'apercevrois de cette intimité, *ils* n'auroient plus en aucune façon à compter sur moi, & que j'avois fait en sorte que quelques autres personnes avoient parlé de même, cela avoit rendu ce commerce fort caché pour moi : mais je n'avois pas laissé cependant d'en pénétrer beaucoup de choses, sur-tout depuis que je suis à Vienne ; & quoique je ne croie pas que ce soit là absolument ce qui a perdu M. le duc, je crois cependant que les conseils de ces messieurs qui auroient voulu régner seuls dans le ministere, ne laissoient pas que d'en éloigner ceux qui auroient pu avoir part à sa confiance, & le porter à

faire les plaisirs raisonnables qui auroient pu lui acheter d'honnêtes gens. Car sans tomber dans la prostitution où M. d'Orléans avoit mis toutes les grâces, il auroit pu ne pas tomber dans l'excès d'une autre extrémité, & ne pas s'exposer à quitter sa place, avec la douleur de n'avoir cherché à faire de graces qu'à MM. de Matignon. Les reproches qu'il doit s'en faire à présent, doivent être trop cuisans, pour qu'on ne l'en plaigne pas véritablement; car ses vrais principes étoient absolument tous autres.

Pour moi, je suis persuadé qu'il n'y a nulle ambition dans la démarche qu'a faite M. de Fréjus; parce que je suis très-sûr qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire plutôt : mais comme je crois le connoître, je suis persuadé que son naturel doux & paresseux lui a toujours fait regarder avec effroi tout ce qui pourroit déranger ou sa santé, ou les arrangemens qu'il avoit pris pour la vie douce qu'il vouloit mener : & je crois que la seule chose à quoi il songeoit, c'étoit de se conserver le cœur du roi, de pouvoir faire plaisir à ses amis, d'avoir une sorte d'inspection générale sur le gouvernement, qu'il croyoit nécessaire dans les circonstances présentes, & qu'il ne vouloit pas abandonner par l'attachement qu'il a pour

la personne du roi & pour le bien du royaume, pour lequel il a un grand zele. Ainsi, je crois que c'est dans ces seuls principes que l'on peut trouver en lui l'amour-propre que l'on doit croire avec raison n'abandonner jamais les hommes ; mais je suis persuadé qu'il auroit voulu que M. le duc fût resté chargé du gros des affaires, & qu'il n'a cédé qu'aux clameurs de toutes les cours étrangeres & de tout le royaume, qui effectivement étoit tombé dans la misere la plus grande, & poussée à un point que les plus indifférens crioient comme les plus échauffés, & que les finances sur-tout avoient besoin d'un prompt remede. Ce fut pour cela, comme je l'ai su positivement, que quatre jours avant la disgrace de M. le duc, l'évêque de Fréjus se mit à ses pieds, pour engager à écarter de lui Duvernay & madame de Prie, lui disant sur cela les choses les plus fortes ; & ce ne fut que sur la fermeté, que l'on pourroit appeler obstination, avec laquelle ce prince lui dit qu'il ne changeroit rien à son systême, que M. de Fréjus prit la résolution qu'il a exécutée, & que M. le duc pouvoit éviter ». Telle étoit ma lettre au cardinal de Polignac.

J'écrivis aussi à madame de Prie; car je ne pou-

vois prendre sur moi d'abandonner une femme dans la disgrace, après avoir été lié avec elle lorsqu'elle étoit en faveur. Elle fut plus intéressante dans son malheur, qu'elle supporta comme M. le duc, avec une certaine élévation ; elle me disoit : « J'ai très-rarement, l'occasion de recevoir des lettres, & encore plus rarement d'en écrire : ainsi, ne regardez pas comme négligence, le peu d'usage que je ferai de la ruse que vous m'avez indiquée, pour avoir l'honneur de vous écrire ; j'en souffrirai certainement, & je le sens bien par le plaisir que j'ai aujourd'hui de trouver un moyen de vous remercier des marques de votre souvenir, & des assurances de votre amitié ; j'en fais tout le cas possible, & des lumieres de votre esprit ; je ne crois pas cependant qu'elles eussent pu remédier aux événemens. Ma conduite a été telle qu'elle devoit être ; mais elle n'influoit en rien sur tout le reste, que j'ignorois totalement. Mon attachement a fait ma disgrace, & nullement la part que j'avois à ce qui se passoit : il y a dix mois que je ne vivois pas même de façon a en être soupçonnée. Je soutiens mon état sans chagrin ; je n'en ressens que pour les personnes auxquelles je m'intéresse. Je suis plus près du

bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans. Je n'ai rien à me reprocher : je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé ; je suis donc très-tranquille, & me forme pour l'avenir le projet d'une vie douce & d'une société peu étendue : j'espere l'obtenir bientôt, parce qu'avec de la circonspection, de la patience, & une conduite irréprochable pour le passé, le présent, & l'avenir, je n'ai qu'un retour de justice à attendre ; je serai charmée de pouvoir vous compter dans le petit nombre de mes amis, & je me flatte même que vous le serez encore plus dorénavant que vous ne l'avez été jusques à ce jour : vous ne me connoissez pas absolument telle que je suis ; la situation où j'étois me masquoit une grande partie du monde, & ne rendoit point la vue bien nette sur mon sujet. Je me doutois assez souvent du masque ; mais on ne sentoit pas l'erreur où l'on étoit sur mon chapitre : grace à dieu je vois à présent sur les visages, & je puis paroître telle que je suis. Je gagnerai sûrement de faire connoître des procédés francs, désintéressés, & pleins de sel & de véracité pour mes amis : d'ailleurs comme on n'aura nulle vue qui puisse porter à me tromper, & que

je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je serai débarrassée de la peine de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui étoit en vérité un des plus grands malheurs de ma situation ; car rien n'est si opposé à mon caractere ».

Telles étoient les expressions de madame de Prie, qui, malgré ses beaux sentimens, mourut quelque temps après en Normandie, de douleur & de dépit, & jamais depuis elle ne vit M. le duc.

L'amour de la vérité n'exigeoit-il pas que l'ayant dépeinte sans ménagement, je la fisse entendre se disculpant elle-même.

CHAPITRE XIV.

Caractere de M. le duc. Comment la dame de Prie, Duvernay & Dodun trompoient ce prince.

AVANT l'anecdote qui avoit mérité à M. le duc, à Bernard, à Duvernay, & à Dodun la qualification de *têtes de papier*, Mme. de Prie, qui s'étoit un peu retirée des affaires, s'en étoit

étoit mêlée avec beaucoup de détail. Un jour Dodun & Duvernay, pour convaincre M. le duc de l'étendue des connoissances de madame de Prie, pour augmenter & motiver la confiance qu'il avoit en elle, s'aviserent du plus singulier stratagême, qui dépeint assez bien l'esprit & le caractere des courtisans.

Dodun travaillant avec ce prince, madame de Prie entra un jour comme sans dessein; & après quelques cérémonies, elle resta avec eux, écoutant le rapport d'une affaire de finance très-compliquée, & dont elle étoit instruite d'avance par Duvernay.

L'affaire parut embarrassante à M. le duc, & Dodun lui-même feignit d'être indécis. Madame de Prie prit la parole, & répétant avec grace la leçon qui lui avoit été faite, découvrit le seul vrai parti qu'il y avoit à prendre; & Dodun, qui fit l'étonné de la profondeur des vues de madame de Prie, s'écria alors avec enthousiasme, *l'ame du grand Colbert vous inspire donc, madame?* Et M. le duc fut obligé d'admirer sa rare sagacité.

M. le duc avoit des princes de la maison de Bourbon la bonté de caractere, & la valeur qu'on leur connoît. Comme eux en général il avoit été mal élevé, & on voit com-

ment il se laissoit dominer par les femmes, & quels étoient les artifices pour le tromper. Il étoit crédule, d'un esprit borné & sans aucune connoissance; mais il étoit honnête homme; & lors même que la probité de l'historien m'ordonne d'écrire ses défauts, ses erreurs, & de faire le tableau des calamités de la France, dont il fut l'ouvrier, je dois reconnoître qu'il fut trompé sans cesse, & il fut moins coupable en cela que le régent, parce que le duc d'Orléans avoit reçu de la nature toutes les qualités pour ne point l'être.

Je dois donc distinguer dans ces mémoires le ministre sciemment prévaricateur, tel que Dubois, d'avec le ministre trompé, tel que M. le duc, & distinguer encore ces deux ministres trompant & trompé, d'avec le régent, qui, pouvant, par ses rares qualités, son génie, ses talens, sa sagacité, éviter ses propres erreurs & réprimer les prévarications des ministres, eut la foiblesse d'abandonner la France à tous ces perfides qui la tourmenterent vers la fin sur-tout de la régence.

Quant à madame de Prie, elle se comporta de maniere qu'elle n'étoit aimée que de M. le duc, quand elle fut disgraciée; toutes les femmes la détestoient, & les partisans des

anciennes regles & du ton de Louis XIV ajoutoient le mépris à la haîne : on ne pouvoit souffrir ses cheveux flottans comme ceux des bacchantes, pendant son négligé du matin ; ni sa démarche, tantôt indécise & tantôt audacieuse, ni ses regards exercés & immodestes, ni son rire éclatant & inopiné. Ses manieres équivoques annonçoient assez ses mœurs & ses allures à la cour. Son caractere, il est vrai, ne lui permettoit pas des actions atroces ou sanguinaires ; mais elle avoit l'adresse d'employer les lettres de cachet, l'exil, l'emprisonnement, & quelquefois même les voies juridiques, pour perdre ceux qui avoient le malheur de lui déplaire ; ordinairement elle se contentoit de refuser des graces à ceux qu'elle haïssoit, & ses partisans, qui vouloient la défendre, ne pouvoient dire autre bien d'elle, sinon qu'elle n'avoit jamais ordonné des empoisonnemens ni des assassinats. Libertine, spirituelle, habile, dans son libertinage, à se procurer des amans & à en changer sans conséquence, on disoit, dans la grande promotion de la plupart des cordons bleus, que plusieurs n'avoient été appelés à cette faveur qu'en vertu de certains talens qu'elle seule pouvoit connoître ; son libertinage lui valut enfin une

maladie honteuse, qu'elle communiqua à M. le duc.

Madame de Prie se plaignit alors amerement, & poussa les hauts cris, *pour toutes les infidélités affreuses de ce prince.* Elle fit le portrait des maux qu'elle souffroit pour lui; elle bouda; mais elle eut l'adresse de traiter avec madame d***, qui accordoit quelquefois ses faveurs au prince, *à la volée*, & il fut convenu qu'elle feroit comprendre à M. le duc que la vie de son mari étoit la cause de l'accident commun, & qu'on ne pouvoit l'imputer à madame de Prie. M. le duc ne put donc se fâcher contre madame de Prie, à laquelle il fit des excuses; il ne put s'en prendre à madame d***, qui paroissoit être innocente & de bonne foi, & madame de Prie eut l'art d'insérer dans la liste des cordons bleus de la grande promotion, M. d***; car sa femme avoit voulu être ainsi récompensée de sa complaisance singuliere.

Retiré à Chantilly, M. le duc éprouva du cardinal toutes les petites vengeances dont les génies médiocres sont capables: on lui ôta même le plaisir de la chasse; on la lui défendit, sous divers prétextes. Ce prince fut donc obligé de s'occuper de chimie, & il com-

mença dès lors cette fameuse collection du cabinet d'histoire naturelle que Bomare a depuis enrichie, substituant dans l'arrangement des productions naturelles un ordre scientifique, au chaos qui y régnoit avant lui; car le prince avoit reçu chez lui toutes sortes d'alchimistes & de charlatans, qui venoient l'occuper de la grande découverte.

M. le duc, dans son exil, fit à ses vassaux toutes sortes de charités. Son testament prouve qu'il aimoit la bienfaisance; que, mieux élevé, il eût été plus populaire, & le ministre du roi & de la France, plutôt que celui de madame de Prie; car M. le duc, riche, puissant, prince du sang, n'avoit pas d'autres intérêts.

Après sa retraite, Fleury, qui appeloit Morville & le maréchal d'Huxelles chez lui pour les affaires étrangeres, de même que les ministres des autres départemens pour le travail, résolut d'éloigner, le plus qu'il pourroit, les princes du sang du ministere. Il vouloit tirer du duc d'Orléans sa démission de la charge de colonel genéral d'infanterie. Silly m'écrivoit, qu'il s'agissoit de trouver un équivalent qui contentât l'altesse royale, madame d'Orléans, & cela n'étoit pas aisé. Le public

imaginoit plusieurs moyens, & entre autres un rang distingué des autres princes pour la branche d'Orléans. « Je crois savoir, disoit-il, & c'est un grand secret, que les Orléans ne céderont rien *de proprio motu*; qu'ils n'entreront point en négociation; qu'ils obéiront, si on le leur ordonne. Quant à l'équivalent, je crois savoir encore qu'ils n'accepteront pas un rang qui foncierement ne seroit que fictif, & qui pourroit les brouiller à jamais avec les autres princes du sang.

» Au surplus, je suis presque convaincu que l'esprit du gouvernement présent est d'éloigner, sans exception, & les princes du sang & les légitimés de l'administration des affaires, & de réduire leur crédit à leur considération personnelle, sur le même pied où les choses étoient du temps du feu roi.

» M. d'Antin partit hier au soir pour Compiegne, où le roi veut aller l'année prochaine: il a marqué lui-même, sur le plan de la forêt, les nouvelles routes qu'il veut qu'on y fasse, & les ponceaux sur le marais qui la partage. A l'égard du château, il a ordonné qu'on le remît seulement en l'état qu'il étoit lorsque le feu roi y alla la derniere fois. On lui a proposé des parquets & des plafonds pour son

appartement ; il a répondu, très-laconiquement, qu'il aimoit autant le pavé qu'un parquet, & les poutres & les solives qu'un plafond. Sa majesté est allée aujourd'hui à Rambouillet ; elle en reviendra jeudi fort tard ; elle y retournera dimanche au soir, on ne sait pas pour combien. Il est certain que ce séjour lui plaît, & qu'il est plus à son aise avec madame la comtesse de Toulouse, qu'avec les autres femmes. Des gens sensés, qui voient tout cela de près, n'ont pas grande opinion du crédit qu'elle a, & qu'elle pourra avoir sur le roi, & il paroît vraisemblable qu'il se réduira à une sorte de familiarité dont elle pourra se servir, suivant son caractere, à hasarder des propositions qui pourront peut-être influer indirectement dans de certaines occasions, & servir son frere, pour qui sa majesté montre beaucoup de goût ; mais j'ignore l'opinion qu'il a de sa suffisance, & c'est là le point capital ; car il me revient que le roi se mêleroit déjà volontiers de juger des hommes, & principalement de ceux qu'il voit le plus familierement, qui, suivant ce que j'entends dire, n'y gagnent pas beaucoup. Ne croyez-vous pas qu'il est sage de se tenir un peu à l'écart, & d'attendre que les affaires,

les occasions, & le besoin qu'il pourra avoir des gens, leur donne des raisons de s'approcher de lui sérieusement.

» La reine joue un très-triste & très-pitoyable personnage. L'éloignement que le roi a pour elle est visible; la pauvre dame paroît prendre à gauche sur tout.

» Jusqu'à présent, je n'ai point démêlé que l'Espagne eût aucune part directe au changement qui vient d'arriver dans notre ministere; je ne crois pas même que l'on eût dans ce pays-là d'autre correspondance qu'avec l'abbé de Montgon & quelques Espagnols très-subalternes. C'est par le nonce qui est ici, que l'on a fait passer la nouvelle des changemens arrivés, & le nonce s'est adressé à son camarade Aldobrandin, qui fait la même fonction en Espagne. On m'a dit que toute la nation avoit témoigné une grande joie, & que le roi en avoit beaucoup montré, & fait l'éloge de M. de Fréjus; mais je croirois volontiers que c'est plutôt un sentiment de vengeance contre M. le duc & ses confidens, qu'un sentiment d'amitié pour la nation. Il est cependant assez vraisemblable que cela peut ouvrir quelque sorte de chemin à une réconciliation, & que les grands d'Espagne & le

ministere espagnol ne seroient pas fâchés de nous voir assez accrédités chez eux, pour les délivrer de la tyrannie du gouvernement impérial, à condition toutefois de ne pas rentrer sous le nôtre, & qu'on les laissât se gouverner eux-mêmes. Mais comment ajuster tout cela? Si je m'en tenois à mes conjectures, je n'imaginerois pas que notre raccommodement fût encore prochain. Cependant je ferai de mon mieux pour démêler ce qui se passera; mais cela me paroît difficile. M. de Morville est d'un secret qui va au mystere, & ce ne peut être qu'indirectement & par cascades que je puis être instruit d'un dessous de cartes que l'on tiendra vraisemblablement très-caché, pour ne pas alarmer les alliés du traité d'Hanover, qui, quelque bonne mine qu'ils fassent, sont certainement inquiétés, malgré les assurances positives & réitérées que M. de Fréjus & M. de Morville leur ont données que l'on tiendroit très-exactement & très-fidelement toutes les conditions & toutes les promesses qui leur ont été faites par le précédent ministere.

» Morville, depuis la chûte de M. le duc, se ménageoit sagement avec les nouveaux venus. Il avoit bien senti, de même que ses amis,

que Desforts & le Blanc viſoient à ſe rendre maîtres du tripot. Le droit du jeu pour Morville & Maurepas feroit de s'unir enſemble, il y a d'ailleurs des diſpoſitions réciproques, & des liaiſons d'eſtime & d'amitié; mais le premier n'a aucune propenſion pour tout ce qui a l'air de parti, & le ſecond eſt, depuis long-temps, brouillé avec le garde des ſceaux; enfin il eſt tenté de voler de ſes propres aîles; il n'a que vingt-quatre ans; il a de l'eſprit, des talens, des amis, une famille; il a beau jeu.

CHAPITRE XV.

De la légiſlation, pendant le miniſtere de M. le duc. Code noir. Nouvelles perſécutions contre les proteſtans.

Les lois devoient ſe reſſentir d'un miniſtere auſſi inconſéquent dans ſes principes, &, pour ainſi dire auſſi gothique dans ſes idées: & c'eſt au nom d'un roi de France que fut donné, ſous le miniſtere de M. le duc, l'édit de mars 1724, qu'on oſa intituler *Code noir*,

sans que la délicatesse de la cour, qui se vantoit de bon goût, & qui vouloit donner le ton à tout ce qui y avoit du rapport, s'élevât contre un titre aussi barbare. Voici les dispositions de cette loi.

Ce code noir chassoit d'abord tous les juifs de la Louisiane, *comme ennemis déclarés du nom chrétien.* Il ordonnoit qu'on instruisît dans la religion romaine tous les esclaves, & déclaroit toute autre assemblée religieuse illicite & *séditieuse.* Il défendoit les mariages des blancs avec les noirs, & il punissoit, par une amende de trois cents livres, le mélange charnel des deux couleurs. Il défendoit le mariage des noirs entre eux, sans permission, & les enfans procréés devoient appartenir au maître. Il étoit défendu aux esclaves de s'assembler. Le fouet & la marque d'une fleur de lis étoient la punition des contrevenans; la mort enfin, en cas de récidive, étoit la punition ultérieure. Un esclave fugitif devoit être marqué de la fleur de lis sur une épaule; il devoit avoir les oreilles coupées, s'il fuyoit encore pendant un mois; à l'évasion suivante, on lui coupoit les jarrêts; à la quatrieme enfin, il étoit puni de mort. La tête d'un esclave condamné sur la dénonciation de son maître, pouvoit pourtant être estimée quelque valeur

avant l'exécution, par deux notables, au profit du fisc. Il étoit défendu aussi aux maîtres de donner la question, & de mutiler leurs esclaves; on leur permettoit seulement de les faire enchaîner & de les battre de verges ou de cordes, lorsqu'ils croiroient que les esclaves l'auroient mérité; & lorsqu'un maître tuoit son esclave, il étoit permis au conseil supérieur d'absoudre les assassins sans des lettres de grace.

Enfin *nous voulons que les esclaves soient réputés meubles*, disoit ce code infame, signé de l'auguste nom du roi de France, contre-signé Phelipeaux, & visé par Fleurieau, les grands hommes de ce temps-là.

Quelques jours après, il sortit du conseil une déclaration qui ordonnoit la peine de mort pour le vol domestique, & le parlement l'enregistra.

Cet esprit d'inhumanité s'étendit bientôt sur les protestans. Il sortit une déclaration sulpicienne & jésuitique sur la religion romaine, que le parlement enregistra. On connoît l'esprit de nos lois sur le protestantisme, mais il est un article de la loi qui est peu connu. *Enjoignons*, disoit l'article IX, *aux curés & vicaires, de visiter les malades* (protestans), *de les exhorter, sans témoins, à recevoir les sacre-*

mens ; & en cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, voulons que s'ils viennent à recouvrer la santé, le procès leur soit fait & parfait par les baillis & sénéchaux, & qu'ils soient condamnés au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens. Cette confiscation devoit avoir lieu aussi s'ils mouroient dans le refus de leur conversion ; & on condamnoit aux galeres tout religionnaire qui, assistant les malades protestans, les engageoit à ne pas changer de religion. Ni l'inquisition de Lisbonne, ni celle de Madrid n'offrent des lois de cette nature.

ETAT *DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, POUR L'ANNÉE 1726, ARRÊTÉ EN DÉCEMBRE 1725, pour servir de piece justificative à l'histoire de M. le duc*, tiré des manuscrits originaux des freres Pâris, intitulés : *Traité de l'administration des recettes & dépenses du royaume*, tome II, piece cotée n°. 14.

PREMIERE PARTIE.

Etat des fonds.

1. Les fermes générales de *Cordier*, employées en 1725 pour 60,500,000 liv., n'ayant produit que

56 millions, on n'établit ici que cette somme, en y ajoutant des retranchemens faits durant l'année sur les frais de régie, & la réunion aux fermes des gabelles de Franche-Comté, & celle des suifs. 59,000,000 l.

2.	Impositions des généralités, de 70,734,000 établies sur le pied de.	60,000,000
3.	Bois	3,000,000
4.	Parties casuelles	2,000,000
5.	Les postes	3,446,143
6.	Imposition des pays d'état. Languedoc	4,193,182
7.	Bretagne	2,498,079
8.	Provence & pays adjacens	1,205,400
9.	Bourgogne	1,486,000
10.	Navarre, Roussillon, Artois	1,076,182
11.	Droits rétablis	10,500,000
12.	Régie des domaines. Contrôle, &c.	11,000,000
13.	Capitation de Paris, de la cour, du clergé des frontieres	2,281,576
	TOTAL des fonds (non compris le clergé.)	161,686,562 l.

SECONDE PARTIE.

Etat des dépenses de 1726.

1.	MAISON DU ROI. Comptant du roi.	600,000 l.
	Ses offrandes & aumônes	200,000
	A des maisons religieuses	260,000
	Pauvres des faubourgs de Paris	80,000
	Au trésorier de la maison du roi	643,670
	Récompenses des officiers ordinaires	142,200
	Ordinaire de la chambre aux deniers, extraordinaire, & pour les livrées, par états	2,365,040
	Argenterie, gardes-meubles; pierreries	570,000
	Menus-Plaisirs ordinaires, extraordinaires pour les comédies	340,000
	Ecuries	998,730
	Cent-Suisses	54,000
	Prévôté de l'hôtel	62,000

Vénerie	400,000
Bâtimens	1,200,000
Jettons, le premier jour de l'an . .	75,000
Entretien des maisons royales . . .	70,200
Le total de ce premier chapitre de dépenses de la maison du roi, se porte à la somme de	8,063,840 l.
2. MAISON DE LA REINE, la totalité est de	1,200,000 l.
3. PENSIONS AUX PRINC. & PRINCESSES.	
A S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, pour sa maison	450,000
A M. le duc d'Orléans son fils . . .	150,000
A madame la duchesse de Bourbon .	230,000
Au duc de Bourbon	100,000
A lui, comme grand-maître	10,000
A lui encore	150,000
Au cômte de Charolois	100,000
Au comte de Clermont	70,000
A M. le prince de Conti	100,000
A madame la princesse de Conti . .	50,000
A madame la princesse de Conti, premiere douairiere	180,000
A madame la princesse de Conti, seconde douairiere	80,000
Au comte de la Marche	60,000
A l'abbesse de Chelles, fille du régent.	20,000
A l'abbessé de Saint-Antoine	20,000
A mademoiselle de Charolois . . .	50,000
A mademoiselle de Clermont . . .	50,000
Encore à la même, sans raison déterminée	50,000
A mademoiselle de Roche-sur-Yon .	50,000
Au duc du Maine	112,000
Au cômte de Toulouse	90,000
A M. de Vendosme	50,000
Au prince & à la princesse de Carignan.	160,000
Au roi Stanislas	300,000
A la reine d'Espagne, pour l'intérêt de sa dot	207,942
4. GAGES DES CONSEILS	3,383,318
5. AFFAIRES ÉTRANGERES	2,757,850
6. LA GUERRE. Ordinaire des guerres.	44,874,890

	Extraordinaires des guerres	41,645,060
	Artillerie	1,500,000
	Fortifications	1,516,120
	Maréchaussées	1,726,845
	Taillon	937,956
	Garnisons ordinaires	2,570,000
7.	MARINE & GALERES	8,028,200
8.	RENTES VIAGERES & PERPÉTUELLES.	50,000,000
	Charges des états du roi	20,449,320
	Ponts & chaussées	3,000,000
	Turcies & levées	400,000
	Haras	100,000
	Appointemens des intendans . . .	500,000
	Administration des recettes générales des finances	403,168
9.	PENSIONS	500,000
	Dépenses générales	1,751,928
	Dépenses imprévues	1,000,000
	Compagnie des indes	841,207
	TOTAL de la dépense de l'état, pour 1726	164,540,764 l.
	TOTAL de la recette : on a eu égard de diminuer plusieurs articles, à cause des diverses retenues qui avoient été faites en 1725	161,686,562 l.
	Partant, la dépense excédoit de . . .	2,854,202 l.

Fin des mémoires relatifs au ministere de M. le duc, chef de la maison de Condé.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

MINISTERE DU CARDINAL DE FLEURY.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la France au commencement du Ministere de Fleury.

ENFIN la France se reposa.

Le regne militaire de Louis XIV avoit agité non seulement toute l'Europe; mais ce Monarque, avide de gloire, de conquêtes & de renommée, n'avoit point cessé, pendant son regne interminable, de tourmenter ses Peuples pour satisfaire à toutes les fougues de ses désirs, bâtir des châteaux, enrichir ses Courtisans, & multiplier ses conquêtes. L'ambition secrete de Madame de Maintenon, & les vûes intéressées des enfans légitimés du Monarque, avoient préparé de loin les orages de la Régence; & le Jésuite Tellier, Confesseur de Louis XIV, avoit mis la dissention dans l'Eglise de France, en dirigeant la conscience du Roi.

Pendant la Minorité, un Prince doué des plus rares qualités, gouverna la France; & s'il est vrai que le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, réprima les fureurs du Jésuitisme armé qui disposoit de la liberté des Citoyens odieux à la Compagnie de Jésus, par des lettres de cachet, par des exils ou des emprisonnemens;

s'il eſt vrai encore que Noailles, Rouillé, les Conſeils, réparerent, au commencement de la Régence, une partie du déſordre des Finances, il eſt vrai auſſi qu'on leur vit ſuccéder le Miniſtere des Dubois, des Leblanc, des d'Argenſon & des Law, qui tourmenterent l'Etat d'une autre maniere. Le cérémonial du regne de Louis XIV ſuppoſoit les mœurs, s'il ne les donnoit pas, tandis que l'élite des débauchés, environnant le Duc d'Orléans pendant ſa Régence, ſubſtitua ce libertinage bruyant qui pervertit nos mœurs; & ce libertinage fut porté enſuite, vers la fin de la Régence, à un tel point de ſcandale, qu'on voulut l'imiter dans les ſociétés particulieres de la Capitale, d'où il s'étendit dans toutes nos Provinces, & paſſa juſqu'à la Cour éphémere du Roi d'Eſpagne Louis I.

Enſuite la conjuration de Cellamare, ou plutôt des Princes légitimés & de la Reine d'Eſpagne, contre le Duc d'Orléans, vint troubler, vers le milieu de la Régence, tous les Ordres du Royaume; & l'autorité n'épargna ni les violences, ni les coups d'état pour ſe maintenir; victorieuſe, elle attaqua la Magiſtrature & la diſperſa, pour ſoutenir les folies du ſyſtême ou les autres projets de Dubois, Leblanc & d'Argenſon.

Ces agitations intérieures avoient influé ſur

les affaires étrangeres, & l'Europe ne connoissoit plus sa situation avec la France, depuis si long-temps gouvernée par des vûes si différentes & si versatiles. Louis XIV avoit donné un Roi à l'Espagne & le Duc d'Orléans lui fit la guerre. La Reine d'Espagne fit la paix avec le Duc d'Orléans, elle donna sa fille en mariage à Louis XV; & M. le Duc la renvoya.

Nous étions liés, il est vrai, avec l'Angleterre; mais cette Nation s'efforçoit de nous tenir dans l'éloignement de l'Espagne, pour nous dominer comme Puissance maritime, pour diviser les deux Monarchies qui auroient pu, dans cette partie, s'aider mutuellement, & pour le succès d'un commerce exclusif.

L'Empereur & les Princes d'Allemagne n'avoient point de la France l'opinion qu'elle méritoit; ils étoient attachés à l'Espagne; mais aussi nous étions étroitement liés avec le Pape, dont la *Bulle* alloit triompher, l'Evêque de Fréjus ne cessant de favoriser en France les droits des Ultramontains; tel étoit l'état des affaires étrangeres & l'intérieur du Royaume, quand Fleury fut déclaré Ministre. Voici comment il avoit élevé le Roi, & quel usage ce Monarque avoit fait des heureuses dispositions qu'il tenoit de la Nature.

CHAPITRE II.

Tableau de la Cour sous le Ministere de Fleury ; le Roi & la Reine.

LA santé du Roi Louis XV, qui intéressoit le repos de l'Europe entiere, se fortifioit, mais elle étoit encore délicate ; & la Maison Royale d'Espagne, & celle d'Orléans, en observoient les progrès avec beaucoup de détail.

Quant au moral du jeune Prince, il paroissoit timide & réservé, quoiqu'il eût le sentiment intérieur de sa puissance ; n'ayant d'autre volonté, dans les affaires de l'Etat, que celle de Fleury, son Ministre favori. Son éducation avoit été négligée, & il n'avoit reçu du Précepteur, ni de ses Gouverneurs, Villeroy & Charost, aucun principe de Droit public, de Littérature, de Sciences ou d'Histoire, qu'ils n'avoient pas eux-mêmes ; mais aussi on avoit eu grand soin de le rendre minutieux dans la croyance & la pratique de la Religion, & souvent on l'avoit effrayé, dès la plus tendre enfance, de peintures du Diable, de l'Enfer & de la Mort. Ces premieres impressions, qui res-

terent, se renouveloient à Pâques sur-tout, & à la nouvelle de la mort de quelque Seigneur de sa Cour, ou de quelqu'un de ses amis; en sorte qu'il y eut un combat perpétuel entre les plaisirs de ce Prince, & les principes qu'il avoit reçus; & ce combat dura ensuite jusque vers la fin de ses jours.

Le Roi, dans son jeune âge, n'aimoit ni les fêtes, ni le grand appareil, ni les cérémonies magnifiques; il tenoit sa réserve & son goût pour la retraite de Fleury, qui l'en avoit éloigné dès l'enfance, & qui, jaloux de se l'assujettir, & de concentrer dans lui-même la toute-puissance, ne le laissoit s'occuper que des chasses, pour lesquelles il avoit pris beaucoup de goût. Fleury l'avoit rendu silencieux, secret, plein de réserve, & capable de réunir les attentions & la politesse détaillées aux grandes manieres d'un Souverain, évitant les mouvemens inconsidérés de son âge, & ne se permettant qu'à la chasse l'exercice & l'action.

Toutes les formes de son corps étoient si parfaites & si accomplies à l'âge de dix-sept ans, qu'il étoit réputé alors le plus bel adolescent de son Royaume; la Nature n'avoit rien oublié, ni dans les détails, ni dans l'ensemble; & ce grand tempérament que nous lui

avons tous connu dans sa vieillesse; il l'avoit eu dès l'âge de quatorze ans.

Timide néanmoins avec les femmes, les fuyant *comme la peste*, pour me servir de l'expression d'un Seigneur de la Cour, Fleury lui avoit fait entendre que la plupart étoient sans vertu, & que toutes étoient corrompues dès le commencement de la Régence. Ainsi il étoit beau comme l'amour, & cependant ses regards ne se fixoient sur aucun objet; il étoit poursuivi, & il fuyoit. Il avoit quelquefois à Rambouillet des manieres voluptueuses, mais sans aucun désir pressant; les femmes étoient tourmentées de leurs passions, & il n'avoit témoigné qu'il avoit un cœur & des besoins d'aimer qu'à Madame la Comtesse de Toulouse, qu'il distinguoit parmi toutes les femmes, s'éloignant peu à peu de la société des petits garçons, & sur-tout de Gesv* & de la Trem*, qui, par des instructions clandestines & par les divertissemens de l'âge, avoient développé le physique de ses sens.

Marié dans cette circonstance à une femme simple & timide comme lui, l'un & l'autre se craignirent d'abord mutuellement, & ne se fréquenterent que froidement & en cérémonie; les Valets ajoutoient même, que dans les entretiens les plus intimes, les deux époux étoient aussi ré-

ſervés qu'en public; & quoiqu'il connût depuis ce temps-là les vrais charmes de la Nature, aucune femme n'étoit encore capable de fixer ſes beaux regards. On s'apperçut dès le commencement de ſon mariage qu'il retournoit à la ſociété qui s'étoit ſecrétement formée autour de lui ſous le Miniſtere de Monſieur le Duc, & dont il ne perdit l'habitude que lorſqu'il fut enfin agacé par l'une des fameuſes ſœurs. Ses beaux yeux cependant & le charme de ſes manieres attiroient les femmes, ſa bonté les rendoit hardies; on formoit des projets, on propoſoit même; mais le jeune Monarque, toujours timide, répondoit encore aux Corrupteurs: *Elle n'eſt point auſſi belle que ma femme*; tandis que Fleury traverſoit les efforts & les intrigues de celles qui vouloient le ravir à la Comteſſe de Toulouſe & à la fille de Staniſlas.

Cette Princeſſe, timide & ſimple de ſon naturel, étoit, comme le Roi, ſans ceſſe obſervée par l'adroit Cardinal, qui fut toujours jaloux de l'harmonie qui régnoit entre les deux époux: elle avoit voulu s'emparer un moment de la puiſſance du Précepteur; mais on connoît ce billet fameux que lui fit écrire ce Prélat, où le jeune Roi ſortant de ſon caractere, lui diſoit d'exécuter les ordres du Cardinal. Cette lettre fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'après

s'être long-temps désolée, & après avoir beaucoup pleuré, elle prit le parti d'imiter la feue Reine, épouse de Louis XIV.

Privée de Monsieur le Duc qui l'avoit élevée à la Couronne, de Madame de Prie qui avoit été chargée du détail du mariage, & des Ministres qui l'avoient favorisé, elle étoit sans cesse dominée par le dévot Ministre, qui n'avoit pas encore oublié qu'elle s'étoit un moment liguée avec Monsieur le Duc. Elle pouvoit cependant conquérir encore la confiance de son époux, &, comme la Reine d'Espagne, profiter des besoins du Monarque, & le tirer de cette maniere de froideur dont il n'étoit pas encore sorti à son égard; elle pouvoit même le rendre amoureux, comme il arrive souvent à de jeunes mariés de l'être; mais un vieux Jésuite son Confesseur, qui s'étoit avisé d'être Courtisan, & de bien réfléchir sur la nature de ses avis consciencieux, lui montra sans cesse le ciel irrité contre *la coquetterie des femmes, contre les détails de l'amour des gens mariés, à cause de la sainteté du Sacrement*; & la réserve fut toujours la même.

Enfin le Confesseur la persuada que les Anges ne quitteroient point le lit nuptial, tant qu'elle y conserveroit la chasteté; & cette Princesse, qui étoit arrivée en France dans *la crainte qu'une*

Couronne terrestre lui feroit perdre celle du ciel, pour me servir de ses expressions, continua de vivre avec le Roi comme au commencement.

Aimable dans ses réparties, ingénieuse dans le détail de ses réponses & de ses propos, ayant le cœur droit, excellent, populaire même, éprouvée par les désastres de Stanislas, chérie de ce pere vertueux, qui avoit répandu dans elle toute la bonté & la candeur d'un Monarque honnête homme, ennemie de la dépense, souffrant des tourmens réels & des supplices quand elle apprenoit quelque calamité publique; voilà quelles étoient ses vertus & les qualités de son ame.

Elle regardoit tous les François comme ses enfans; elle estimoit la Nation, ne parlant de ses faits, de ses guerres, de ses expéditions & de ses usages qu'avec admiration : elle ne nommoit Louis XIV qu'avec un grand respect; elle se montroit sans cesse la premiere Sujette de son époux, lui parlant toujours d'un ton humble & soumis, l'aimant, & l'adorant même comme une divinité sur la terre.

Véridique avec Fleury, hardie même auprès de lui plutôt que fausse, elle sortoit mais rarement de cet état d'indifférence où elle s'étoit mise, & lui reprochoit, avec esprit & doucement, les petites tracasseries qu'il lui faisoit auprès du Roi; elle sourioit un peu malignement,

le déconcertoit quelquefois, & prenoit alors le ton de Reine de France; elle lui disoit que c'étoit à lui qu'elle étoit redevable d'une telle parole du Roi : mais sur le champ elle lui montroit que pour Dieu elle souffroit ces tribulations, & l'attaquoit sans cesse du côté de la Religion qui dominoit en elle, & qui y régnoit absolument, ayant été élevée dans les principes les plus rigides sur cet objet par Stanislas; & ces principes étoient tels, qu'elle voulût, à la mort du Cardinal, avoir son neveu pour premier Aumônier.

Elle regardoit la grandeur dont elle étoit environnée, comme un poids & une charge; elle diminuoit les devoirs des Serviteurs, & les longueurs de la toilette; elle haïssoit le rouge, les modes, & sur-tout leur changement, & souffroit, de se voir environnée de tant de Dames d'honneur, & de l'étude qu'elles faisoient sans cesse pour lui plaire & pour la servir.

Ayant échoué dans le projet du renvoi du Prélat, elle avoit pris depuis long-temps son parti sur les affaires d'Etat, sur les Ministres & sur les Favoris; elle étoit sur ces objets d'une telle réserve, qu'elle s'abstenoit de demander la plus petite grace.

Elle se ressouvenoit des refus qu'elle avoit autrefois essuyés du Prélat, des instances vainement réitérées qu'elle avoit faites en faveur d'un

Seigneur de sa Maison ; & avoit toujours présente à l'esprit cette réponse peu galante du Roi, qui l'invitoit de faire comme lui, & de ne rien demander au Cardinal ; elle craignoit donc de solliciter, elle le défendoit aux personnes de sa Maison, & paroissoit redouter les tracasseries des Dames qui la composoient. Enfin sa tranquillité fut telle, tant qu'elle vécut, qu'elle ne fournira jamais aucune de ces intrigues qui rendent l'histoire des Cours si curieuse & si piquante, ayant voulu, jusqu'à la mort, se montrer étrangere à toutes les affaires du Gouvernement.

Toujours égale, toujours semblable à elle-même, toujours portée à rechercher ce qui pouvoit plaire au Monarque plutôt qu'à l'époux, elle ne se permettoit d'autres divertissemens que des concerts, & c'étoit dans les Arts ce qui avoit paru la toucher davantage ; elle n'aimoit ni les danses ni les spectacles ; & comme son pere avoit la même réserve & les mêmes principes que la Reine, elle l'amusoit de ses concerts quand il venoit à Versailles, plutôt que du Spectacle de l'Opéra.

Elle regardoit les dépenses de sa Maison, comme une charge funeste à l'Etat, & demandoit quelquefois, *combien cela a-t-il couté ? L'argent est le produit*, disoit-elle, *de la sueur des Peuples.* Elle aimoit l'épargne, & les priva-

tions ne lui coutoient rien; elle destinoit les sommes annuelles de ses menus plaisirs au soulagement des pauvres; elle payoit la dot des pauvres Demoiselles; elle accordoit des gratifications à des Officiers blessés; & la noblesse & la pauvreté, le service militaire & les blessures, les malades & les vieillards, l'éducation de la jeunesse & l'apprentissage des métiers, étoient des titres toujours sûrs pour obtenir ses largesses: enfin, portant ses regards jusqu'à la derniere classe des Citoyens, elle établit des retraites, le diroit-on? *pour les Savoyards & pour les Ouvriers*, & fonda des chambres de travail dans les Paroisses, & des Ecoles de charité. Telle fut cette Reine que Rome eût offert autrefois à la vénération des Peuples, & à qui l'Académie, obligée par état de s'occuper d'éloges & de complimens, eût accordé quelques fleurs, si des Maîtresses du feu Roi n'avoient traversé une pareille hardiesse (1).

---

(1) Sous M. Hue de Miroménil, Garde des Sceaux de France, sous ce grand Inquisiteur de l'empire des Lettres, nous avons vu l'Histoire de l'épouse de Louis XV ne pouvoir obtenir les honneurs de la presse. Nous avons vu l'Inquisiteur mentir en 1785, & supposer des ordres pour anéantir un Panégyrique de Louis XVI; le Censeur

CHAPITRE III.

Suite du Tableau de la Cour en 1726; les Princes du Sang.

LE Duc d'Orléans, fils du Régent, n'avoit ni les qualités, ni les vices de son pere; tout étoit respectivement contradictoire dans ces deux personnages, & ce qu'on assuroit de l'un, à coup sûr on devoit le nier de l'autre.

Le Duc d'Orléans pere étoit ingénieux, spirituel, aimant les nouveautés, libertin, indévot; & son fils avoit l'esprit borné & timide; il n'aimoit que sa femme, il avoit de la Religion. Le premier s'étoit livré à ses Roués; le second s'abandonna à des Religieux. Le Duc d'Orléans se jouoit de tous les partis, & son fils écrivit des

---

l'avoit approuvé; il avoit reconnu que c'étoit l'Histoire des actions vertueuses d'un bon Roi.

Daignez donc, augustes manes de la Reine, vous, dont l'ombre, sensible au bonheur des François, voltigeoit sans doute autour de la Bastille quand on brisoit ses portes, daignez accepter mon Ouvrage; c'est un des fruits de la liberté : jamais il ne chantera que la vertu & le courage.

in-folio pour défendre l'autorité de la Bulle. La facilité étoit une des facultés intellectuelles du Duc d'Orléans, & l'opiniâtreté & la résistance étoient les bases du caractere de son fils. Le premier avoit le goût des spectacles, des plaisirs bruyans & tumultueux, & le second commençoit déjà à vivre en sauvage; il quitta la société à la fin, se retirant à Sainte-Genevieve, pour y argumenter, avec des Religieux, sur la Bulle, sur l'autorité du Pape, & pour y faire pénitence dans une espece de cellule.

M. le Duc est assez connu par cette foule de traits que nous avons rapportés dans l'Histoire de son Ministere. Je dois ajouter cependant que, rendu à lui-même, & séparé de Madame de Prie, qu'il ne vit jamais plus, & qui mourut l'année suivante dans son exil à Alençon, il s'attacha à la Comtesse d'Egm*, qu'il avoit toujours un peu aimée, & qui succéda à sa premiere Maîtresse; mais celle-ci, pour n'être point renvoyée de la Cour comme Madame de Prie, remit sa place de Dame du Palais de la Reine.

La disgrace de M. le Duc finit en 1729, & on lui envoya la permission de revenir à la Cour. Madame la Duchesse jusqu'alors n'avoit pu engager le Prince à se remarier, le Prince ne pouvant abandonner Madame de Prie; mais

ce-

te qu'elle ne put obtenir du regne de cette maîtresse, elle le conclut bien plus aisément par l'influence de Madame d'Egm*, qui s'y prêta. Il épousa donc, en 1725, la Princesse de Hesse-Kinfelds, sœur de la Reine de Sardaigne, & petite-niece de Madame, sans perdre son attachement pour Madame d'Egm*.

Après M. le Duc, je parlerai du Comte de Charolois, Prince vicieux & méchant, dont la jeunesse avoit été très-irréguliere : tous les vices entroient dans son caractere, excepté ceux que les Seigneurs de ce temps-là appeloient encore *des bassesses*, tels que le vol, l'escroquerie, & les autres semblables délits populaires, que nous avons vus dans la suite monter dans tous les rangs. Charolois avoit du génie sans doute, & des qualités dans l'esprit; mais son cœur étoit cruel, & ses actions sanguinaires, se plaisant à tuer des chiens & des bêtes chéries; ce qui le conduisit à d'autres plaisirs bien plus barbares, dont nous aurons à le blâmer. Les débauches de tous les genres furent successivement, & ensuite, toutes ensemble, de son goût. Il avoit de l'activité & beaucoup de hardiesse dans l'esprit; mais parce que son éducation fut manquée, il abusa de ces belles qualités.

Son frere, le Comte de Clermont, n'avoit point autant de ressources dans le génie, ni de

talens dans l'esprit; il n'avoit ni tous ses goûts dépravés, ni son caractere brutal; il avoit même de l'amabilité & des formes douces dans la société. C'est à lui que le siecle doit la premiere idée d'un sérail, qu'il remplit des plus jolies Demoiselles qu'on pût trouver, pendant quelques années, à Paris. Il étoit brave d'ailleurs à l'armée, fait pour l'état militaire, & infatué du nom de Condé.

Le Prince de Conti, malheureux à cause de sa femme, dont il étoit détesté, & qu'il adoroit, avoit des qualités ordinaires dans le cœur & l'esprit. Beau de sa personne, il n'avoit jamais su plaire à sa femme qu'il environnoit d'espions qui faisoient son martyre par leurs rapports; & Madame de la Roche, qui avoit soin de lui rendre compte de tout, tourmentant trop sa *jalousie*, il prit enfin le parti de la chasser. Conti étoit d'un caractere aimable, prodigue, plutôt que libéral, brave & galant: des mal-entendus & de la jalousie envers sa femme le rendirent malheureux.

Quant aux enfans légitimés de Louis XIV, ils vivoient dans l'éloignement à Sceaux & à Rambouillet. L'exil & la prison avoient donné une grande leçon au Duc du Maine & à son épouse, & avoient encore affoibli son caractere, que la Nature avoit formé plutôt pour les in-

trigues que pour les actions éclatantes; la Cour de Sceaux étoit donc encore consternée, & s'éloignoit tant qu'elle pouvoit, quoiqu'elle vît le triomphe de Fleury & la ruine de M. le Duc, qui s'étoit déclaré si ouvertement contre les Princes légitimés. Son frere, le Comte de Toulouse, qui n'avoit jamais changé de caractere, étoit toujours amoureux de son épouse : ses mœurs pures, sa société pleine de charmes, faisoient les délices de Rambouillet; il jouissoit de la considération de tous les partis, & il l'avoit gagnée par la tranquillité de son ame, de son caractere, de ses passions, quand le feu Roi lui donna le rang de Prince, quand le Duc d'Orléans l'enleva au Duc du Maine, & quand celui-ci s'éleva de nouveau sous le Ministere de Fleury. Ses mœurs paisibles, son épouse pleine de charmes, & recherchée du Roi, augmenterent l'estime dont il jouissoit. Il avoit des principes droits, sa morale étoit pure; & son esprit, sans avoir de l'éclat, ne manquoit ni de graces, ni d'ornemens.

Les Princesses de ce temps-là méritent bien aussi quelques coups de crayon.

Madame la Duchesse de Bourbon la mere, fiere, hautaine même, absolue, aimant les brouilleries, l'éclat, l'appareil, le cérémonial, les bâ-

timens, venoit peu à la Cour, & n'y étoit pas trop aimée.

Mademoiselle de Charolois, qui avoit de l'esprit, & souvent un peu malin, pleine de vivacités; de hauteur même quand elle étoit contredite, ne pouvant souffrir sa mere, voulant la traiter avec égalité, & goûter, hors de sa tutelle, toutes les sortes de plaisirs, étoit recherchée davantage du jeune Roi, qu'elle s'avisoit d'agacer. Elle savoit faire des vers, & il fut répandu, dans ce temps-là, mille pieces fugitives ou chansons, qu'elle fit sur les affaires du temps ou sur les intrigues de la Cour. Des caprices de femmes la tourmentoient quelquefois; & souvent elle passoit, dans un clin-d'œil, de l'action & de la vivacité dans un état de tristesse & de mélancolie: elle avoit été belle comme le jour pendant sa jeunesse; &, parvenue à l'âge de vingt-deux ans, elle avoit encore cette beauté solide & permanente que certains visages conservent jusqu'à l'âge de trente à quarante ans, & qui ne diminue que d'une maniere insensible. Elle venoit à Rambouillet, & elle en fut long-temps les délices, à cause de la vivacité de ses propos, de la beauté & de la finesse de son esprit, & d'une maniere de galanterie qui, sans avoir rien de trop expressif, augmentoit la joie d'une Cour présidée

par Madame de Toulouſe, qui vouloit qu'on gardât chez elle tout l'extérieur de la décence, les uſages & le ton de l'ancienne Cour.

Cette derniere Princeſſe, fiere de ſon naturel, mais douée de bonté dans le cœur, avoit des graces dans le caractere & de la délicateſſe dans l'eſprit; elle avoit les yeux d'un brun foncé, le regard aſſuré & plein de dignité, une taille un peu épaiſſe, la voix perçante, une jolie bouche, beaucoup de graces dans l'enſemble de ſa figure, & paſſoit, avec beaucoup d'apparence, pour être la premiere des femmes qui avoit endoctriné le Roi. Elle n'avoit vécu que l'eſpace de trois ans avec Gondrin, ſon premier mari, & elle avoit ſu toucher le cœur du Comte de Toulouſe, enfant légitimé du feu Roi, qui l'avoit d'abord épouſée ſecrétement.

Jamais on ne vit en France un mariage auſſi heureux; il n'y eut, pendant les treize années qu'il dura, ni trouble ni nuages entre les époux; & la vie qu'ils menerent à Rambouillet, les principes qui y régnoient, furent ſi exemplaires, que cette Cour donna un nouveau ton & forma la grande ſociété, que la Régence avoit totalement dépravée. Un air de magnificence ſembloit y conſerver la repréſentation du regne précédent; & la Religion qui y régnoit, ſans bigoterie, & qui avoit été chaſſée de la Cour

pendant la Régence, s'étoit comme réfugiée à Rambouillet, où Madame de Toulouse exigeoit qu'elle fût étroitement observée. Vainement les troubles, les crimes, le libertinage sembloient s'être réunis pendant la Régence pour détruire la Piété, elle fut conservée dans ce château, & Madame de Toulouse eut soin qu'elle passât dans sa famille.

C'est dans cette Cour que Louis XV vint apprendre les usages du monde, que se formerent ses habitudes sociales, les manieres décentes & polies qu'il sut conserver le reste de sa vie: son penchant pour le sexe commença aussi à s'y manifester; & comme le jeune Monarque s'attachoit volontiers aux personnages qui joignoient les vertus domestiques au grand ton, il trouvoit à Rambouillet ce qui pouvoit lui plaire sur cet objet; & le Cardinal, qui ne craignoit rien de cette Cour, étoit charmé de voir que le Roi la fréquentoit.

Un fils unique fut procréé de cet heureux mariage, & Madame de Toulouse qui l'aimoit autant qu'elle-même, lui inspira de bonne heure cette piété qui, depuis ce temps-là, ne s'est point démentie. Il avoit eu une enfance très-délicate, & sa mere fut mille fois désolée de le voir comme au bord du tombeau: c'est alors que, frappée de terreur, elle développoit son carac-

tere sensible & s'abandonnoit à la tristesse.

Mais autant la Cour de Rambouillet étoit décente, religieuse, autant celle de la Cour de la Reine d'Espagne, revenue en France à la mort de Louis I, son époux, étoit dans une espece de désordre. Des galanteries trop publiques ayant obligé la Reine, en 1726, de renvoyer quelques personnes de sa Maison, Dubourg, son Ecuyer, à qui ce renvoi déplut, persuada au Prince de Robecq que la Reine ne pouvoit congédier personne sans son aveu, le Majordome-Major, titre espagnol qu'elle avoit conservé, ayant le droit de disposer des places de sa Maison.

Le Prince de Robecq fit plus, il écrivit en Espagne contre la Reine, & obtint une lettre du Marquis de la Pax, Secrétaire d'Etat des affaires étrangeres, qui portoit que le Prince de Robecq rempliroit les places vacantes.

Mais la Reine, offensée d'être gouvernée, & soumise à ses Officiers, qui devenoient indépendans, congédia le Prince de Robecq, Grand-Maître de sa Maison; & la Cour d'Espagne, au lieu d'approuver ce renvoi, montrant au contraire son improbation, cessa d'envoyer la pension de 660,000 livres qu'elle avoit promise. La Reine fut donc obligée de se retirer dans le Couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, & dans le même appartement que sa sœur avoit

fait préparer pour elle quand elle y alloit faire pénitence. Le Duc de Nevers fut cause de cette grande tracasserie. Neveu de la Duchesse Sforce, favorite de Madame d'Orléans, il vouloit supplanter le Prince de Robecq, qui se plaignit à la Cour d'Espagne ; & cette Cour, toujours gouvernée despotiquement par la Reine, saisit ce moment pour ne plus payer la pension de la Reine douairiere ; & cependant elle lui envoya, en 1732, cent mille écus, en partie pour habiller ses gardes qui étoient nus.

CHAPITRE IV.

Portrait du Cardinal de Fleury.

NOUS avons vu ci-dessus l'état d'incertitude où étoient les affaires étrangeres quand M. le Duc fut exilé ; les Finances étoient en désordre, le Commerce languissant, le crédit nul ; la Cour de France peu estimée, & sans influence sur les Etrangers ; la Religion dans le trouble, les mœurs perdues, & la Nation entiere fatiguée des secousses que Louis XIV, Tellier, les Princes légitimés, le Régent, *les Roués*, Dubois, d'Argenson, Law, Madame de Prie & M. le Duc lui avoient données.

Du milieu de ce chaos s'éleva un homme ſans génie, & dont l'eſprit n'avoit que de petites ruſes, & des ſubtilités pour réuſſir dans les plus grandes affaires; il étoit timide dans ſes reſſources, mais patient pour parvenir à ſon but, & à la reſtauration de l'Etat qu'il oſa commencer dans un âge décrépit. Déſintéreſſé pour lui-même & pour ſa famille, il avoit la paſſion de voir le bonheur & la tranquillité de l'Etat; & ſouffroit à la vue des calamités qu'il avoit éprouvées. Il aimoit la France comme ſa famille; il entreprit de guérir ſes maux, & parvint à ſon but preſque par l'inaction même, & en la laiſſant repoſer, en écartant des affaires les Intrigans, ou en réprimant leurs projets.

Aimable dans la ſociété, ſur-tout avec les femmes, capable d'une galanterie aiſée & toujours inſéparable de la repréſentation, il couvroit toute ſon ambition ſous le dehors le plus ſimple. On ne voyoit point en lui, dans la converſation, l'homme véridique qui découvre la vérité, ou qui la dévoile avec aſſurance, mais le Courtiſan adroit qui n'en laiſſe paroître que l'écorce: & cependant il trompoit rarement, car la fourberie n'entroit point dans ſon caractere, & ne ſe manifeſta que dans trois ou quatre occaſions de ſa vie, comme, par exemple, quand il fallut enlever le Miniſtere à M. le Duc, révolution de

Cour qu'il prépara par de petites ruses, & par de fines supercheries qu'il fit pratiquer à son éleve, & qu'il pratiqua lui-même; on observa même, dans cette circonstance, qu'il trompa tout à la fois & M. le Duc, parce que ce Prince lui avoit offert de se retirer, & le jeune Monarque son éleve, parce qu'il lui persuada *qu'il étoit parvenu à l'âge où les Rois qui avoient les talens de Sa Majesté, devoient gouverner eux-mêmes, & renvoyer leurs premiers Ministres, surtout quand les Peuples en étoient aussi mécontens.*

Mais la retenue & la timidité furent plutôt les ressources de son esprit que la fourberie; ne montrant dans la société, ni même dans son travail avec les différens Ministres qui étoient sous lui, que des parcelles de vérité; n'en montrant que ce qui convenoit à chacun, connoissant parfaitement les convenances à cet égard, se ménageant ainsi avec tous les partis, sans jamais se commettre; car s'il y avoit de l'artifice dans sa conduite, la tranquillité extérieure étoit la base de ses habitudes & de ses actions; qualité précieuse pour les Ministres & les Courtisans, & qui les conserve long-temps en place.

Malgré cette grande tranquillité, Fleury ne vivoit point dans une absolue indifférence; attaché à la faction des Princes légitimés, à l'ancienne Cour de Louis XIV, il agissoit secrétement

avec elle, il en étoit soutenu ; & son grand art avec la nouvelle, consistoit à paroître incapable ; il la craignoit, il la redoutoit même ; & s'il éluda les coups de son audace, c'est parce qu'il eut l'art de paroître nul devant elle, qu'il vécut dans une parfaite indifférence sur les richesses, & dans une telle simplicité, que la Cour de la Régence, aux méchancetés de laquelle il échappa, le crut inhabile, non seulement aux affaires, mais sans aucun désir de s'en mêler.

Je ne puis donc comprendre comment le Roi de Prusse, qui a parlé avec tant de vérité de ce Prélat, le représente quelquefois avec de fausses couleurs, lui qui fut un si grand *Scrutateur* du cœur humain, & qui se connut si bien en personnages. Frédéric II dit de Fleury, *que si Richelieu & Mazarin avoient épuisé ce que la pompe & le faste peuvent donner de considération, Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité..... Il préféroit*, ajoute le Roi de Prusse, *les négociations à la guerre, parce qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne savoit pas commander les armées..... hardi dans ses projets, timide dans leur exécution..... ces qualités le rendirent utile à la France.*

Fleury ne m'a point paru bien dépeint par ces observations ; car ce n'est pas précisément parce que Richelieu & Mazarin s'étoient distingués

par le faſte, que Fleury voulut paroître grand par ſa ſimplicité, mais parce que cette vertu étoit une qualité de ſon cœur qui ne ſe démentit jamais de ſa vie. Cette ſimplicité le ſuivit par-tout, à Fréjus & à la Cour, dans la retraite de l'éducation du Roi, & quand il fut Cardinal & Miniſtre. Il étoit l'image de la ſimplicité; elle étoit empreinte ſur ſa belle phyſionomie; elle étoit dans ſes équipages, dans ſa maiſon, & juſque dans ſes beaux cheveux qu'il laiſſoit tomber flottans & ſans art. A la place d'une maiſon de campagne, il avoit un petit appartement à Iſſy, dans un Séminaire; & s'il y eut quelque vertu bien naturelle dans ce perſonnage, on peut dire que ce fut cette grande & noble ſimplicité qu'il fit toujours paroître. *Il préféroit*, il eſt vrai, comme le dit le Roi de Pruſſe, *les négociations à la guerre;* mais ce n'étoit pas parce *qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne ſavoit pas commander les armées;* mais plutôt parce que voulant laiſſer repoſer l'Etat, il craignoit la guerre, la regardoit comme un fléau; car nous avions encore des Villars qui avoient triomphé du Prince Eugene.

Fleury eût été mieux dépeint, ſi on avoit dit qu'il craignoit & les intrigues & la guerre, & qu'il craignoit également ces deux fléaux du bonheur des Peuples, & que pour avoir la paix, il laiſſoit

la Marine de France dans le néant, écartant les intrigues du Ministere.

Quant à *la hardiesse de ses projets & à la timidité de leur exécution*, je pense, au contraire, que la hardiesse caractérisoit plutôt l'exécution, & la timidité, ses projets. Le Cardinal, en effet, n'imaginoit pas, il empêchoit même qu'on imaginât de nouvelles affaires, parce que l'Etat étoit en souffrance pour avoir trop imaginé; mais aussi quand ce Prélat avoit bien conçu & voulu, la fermeté s'emparoit de cette ame timide & foible, & il falloit qu'elle triomphât de tous les obstacles qu'on lui opposoit; il étoit semblable en cela à tous les hommes pusillanimes & foibles de leur naturel; car ce courage qui, dans un homme de génie vif & prompt, accompagne la premiere volonté, la premiere perception, &, pour ainsi dire, le commencement des opérations, ne se trouve dans l'homme foible que pour l'exécution. Voilà le beau côté du Cardinal; considérons-le de l'autre.

Cet homme, alors si précieux à la France, n'étoit point sans défaut, il en avoit même de capitaux dans l'esprit. Il étoit Prêtre, Prêtre intolérant, & il avoit un Confesseur, nommé Pollet, qui mérite de nous un coup de pinceau pour ses influences secretes; car il lui fit commettre les imprudences les plus coupables: il avoit encore

dans les Sulpiciens, des Confeillers redoutables à la paix du Royaume, parce que, sous les apparences extérieures de la tranquillité, ils lui suggéroient à Iſſy, dans les affaires de la Bulle, des coups d'autorité, & des actes de deſpotiſme qui menaçoient l'Etat d'une guerre civile, & *qui devoient finir par des batailles ſanglantes*, écrivoit de Rome le Cardinal de Polignac, *que les partis ſe livreroient dans la plaine de S. Denis.....* Mais l'aurore de la Philoſophie, qui parut en France vers 1740, diſſipant ces querelles monacales, les confina dans les bancs de l'école, dans les ſalles de Saint-Sulpice ou de Saint-Magloire, & en dévoila ſi bien le ridicule, qu'après Fleury & Beaumont, la France n'en entendit plus parler.

Tel fut le Cardinal de Fleury, conſidéré ſous tous les aſpects poſſibles; car je ne tairai ni ſes vertus ni ſes défauts. Sa premiere conduite, par exemple, dans le Miniſtere, ne lui attira ni l'eſtime, ni l'éloge de la Capitale ni de la Cour, où l'on dit hautement qu'il n'avoit point développé les ſentimens d'un grand caractere; & quelques-uns augurerent, dès ce moment, quels ſeroient les principes de ſon Miniſtere.

CHAPITRE V.

Premieres opérations de Fleury; il développe son caractere.

EN effet, le jour de son élévation au Ministere, qui devoit être le triomphe de sa vertu, puisqu'il l'étoit de son autorité, ne fut que celui de ses petites vengeances. D'un côté il rappela de leur exil les ennemis de M. le Duc, & leur donna sa confiance ou son amitié, & de l'autre il exila les amis & les partisans de ce Prince, ou les destitua de leurs places. Desforts fut fait Contrôleur-Général, Leblanc, Ministre de la Guerre, au préjudice de Dodun & de Breteuil qui furent renvoyés : le premier, prévoyant l'animosité du Prélat, avoit demandé de se retirer dès qu'il fut instruit du départ de M. le Duc; mais le second attendit le moment de sa disgrace qui fut accompagnée d'une pension de 16,000 livres.

Sa vengeance alla jusqu'au point que Maurepas reçut l'ordre d'écrire à Madame de Prie, à qui Mademoiselle de Clermont avoit donné un asile à Chantilli, pour retirer d'elle sa démis-

ſion de la charge de Dame du Palais, & pour l'exiler en Normandie : vainement M. le Duc, écrivit-il pour obtenir qu'on la laiſſât auprès de lui, il fallut qu'elle partît de Chantilli, où elle s'étoit comme réfugiée.

Les freres Paris, qui avoient conduit les Finances ſous Dodun & ſous la Houſſaye qui avoient contribué à la chute du ſyſtême de Law, qui, ſous M. le Duc, Dubois & le Régent, avoient été conſultés, qui avoient établi le viſa & un certain ordre dans les Finances par le moyen des Journaux, que Desforts ne manqua pas d'abolir, furent empriſonnés ou exilés en récompenſe de leurs ſervices ; & parce qu'ils étoient alors attachés à M. le Duc, Paris l'aîné fut envoyé en Dauphiné, ſa patrie, & du Vernay à cinquante lieues, Montmartel à Saumur.

M. le Duc avoit mis auprès du Roi des perſonnes choiſies pour amuſer le Monarque, & Fleury les lui ôta. Le Duc de Geſvres, qui avoit été autrefois un peu plus que l'ami de M. le Duc, & qui pour cela avoit réuſſi auprès du jeune Louis XV, perdit ſa grande faveur à la Cour. Madame de Neſl*, femme voluptueuſe, intrigante, jolie, amoureuſe du Roi, de tous les beaux hommes, & que M. le Duc avoit placé favorablement, pour agacer

le

le jeune Monarque, déchut de sa situation; le Mense qui étoit encore auprès du Roi, ce que le Duc de Gesvres y étoit devenu, & les autres jeunes Courtisans de même espece, perdirent leur influence; le Roi parut oublier ses anciens goûts, ses divertissemens, pour ne s'attacher qu'à Madame la Comtesse de Toulouse.

Le Dimanche qui suivit l'exil de M. le Duc, le Roi fit lire dans son Conseil un mémoire, dans lequel il déclaroit qu'il prendroit désormais le Gouvernement de son Etat. Chaque Ministre venoit travailler avec M. de Fréjus, & travailloit ensuite en sa présence avec le Roi; le vieux Maréchal d'Huxelles, que le Prélat ménageoit, parce qu'ils avoient l'un & l'autre vieilli dans les mêmes principes & dans le même parti, venoit chez lui quand Morville y travailloit; le Roi se plaisoit davantage au détail des affaires étrangeres qu'à celui d'un autre genre, & Fleury ne manqua pas de lui apprendre qu'on avoit approuvé en Europe la révolution du Ministere.

Quant à Desfors, il reprit l'ancienne forme des Finances, & fit un résultat avec les Receveurs des Finances, qui s'obligerent de lui fournir cinq millions par mois, & reçut des Fermiers-Généraux la soumission de 80 millions, produit des Fermes unies. Le revenu fixe de

l'État étoit alors de cent quarante millions, sans y comprendre les Postes, les Parties casuelles, les redevances des Pays d'Etat, & le don gratuit du Clergé; ces articles se portoient de quinze à vingt millions : le revenu total de l'Etat étoit donc de cent soixante millions, qui présentoient alors un beau coup d'œil à toute l'Europe.

Le renvoi des amis de M. le Duc, & le rappel de ceux qu'il avoit disgraciés, n'étonna pas peu les observateurs de tous ces événemens. On vit reparoître le Chevalier & le Comte de Belle-Isle, la Jonchere, Sechelles, & Leblanc à qui on rendit sur le champ le Ministere. Ce Leblanc s'étoit trouvé dans des circonstances bien tristes; créé Ministre, parce qu'en l'absence de Dubois, il étoit le Pourvoyeur des plaisirs du Prince, il avoit été précipité de sa place par ce même Dubois, tout puissant & premier Ministre; & la Vrilliere, éternel porteur de Lettres de cachet, l'avoit envoyé à trente lieues de Paris.

Poursuivi par M. le Duc, & parvenu à se justifier comme il put, Leblanc avoit obtenu sa liberté, & s'étoit retiré dans un de ses châteaux, accablé de maladies qu'il avoit gagné à la Bastille; c'est le lieu d'où Fleury l'envoya chercher pour le faire Ministre. Victorieux alors de Dubois & de M. le Duc, il eût été plus noble &

plus grand de mépriſer des ennemis du ſecond ordre, qui avoient été les inſtrumens de M. le Duc ; mais Leblanc fut homme, & homme petit & paſſionné dans le comble même de ſa gloire. Il attaqua Arnaud, que M. le Duc avoit fait Maître des Requêtes, récompenſe aſſurée aux Magiſtrats qui ont l'art d'obéir aux Miniſtres avec ſuccès : il lui fit quitter ſa charge, & l'envoya, dans une maniere d'exil, à Angoulême, parce que cet Arnaud avoit prévariqué en l'interrogeant dans le cours de ſon affaire.

Quant à ſa nouvelle conduite dans le Miniſtere, elle fut telle, qu'aſſocié à Madame de Treſnel ſa fille, ils conçurent le projet de s'enrichir, puiſqu'une nouvelle occaſion ſe préſentoit; & Leblanc, toujours incorrigible malgré ſes diſgraces, ne ceſſa, avec ſa prodigalité ordinaire, d'accorder des faveurs & des penſions, qui lui valurent la protection & la bienveillance des Courtiſans. La Ducheſſe de Lévi & Madame Dangeau, intimes amies depuis long-temps du Prélat, parurent liées avec lui, & ſur-tout la premiere, ſon mari étant couſin-germain de Belle-Iſle, impliqué dans l'affaire ; les Luynes, les Chaulnes, les Mortemart, les Charoſt, d'Humieres, Saint-Simon, Luxembourg, Berwick, Blouin ſur-tout, Gouverneur de Verſailles, & tout ce qui étoit lié

à leurs familles, & qui avoient contribué à l'éloignement de M. le Duc, se montrerent attachés à Leblanc & à l'Evêque de Fréjus. Les Rohans se tournoient sans cesse du côté du crédit régnant; & Noailles, qui vint sonder le terrein, ne fit que se montrer, & sur le champ il disparut. Villeroy, qui n'avoit point encore exhalé toute sa bile contre le Précepteur, au lieu de fréquenter Versailles, alla à Chantilli visiter M. le Duc. Pour le dédommager cependant de la perte qu'il avoit faite, & le faire taire en l'intéressant en quelque sorte à la révolution, on donna la place de Dame du Palais de Madame de Prie à Madame d'Alincourt. Quant aux plus séveres personnages de la Cour, les Villeroy, les Sully, les la Rochefoucauld, ils se tenoient en garde contre Leblanc; ils ne croyoient point qu'il fût suffisamment lavé, se retenant avec lui dans les démonstrations extérieures de la bienséance.

C'est une bien étrange vie que celle d'un Courtisan, & même d'un Prince à la Cour d'un Despote; car aussi-tôt que le Ministre favori est installé, il faut que les parens des Princes disgraciés, à l'époque même de leur malheur le plus désolant, aillent leur faire des cérémonies, des complimens, ou bien une maniere de soumission. On vit donc venir Madame la Duchesse à Versailles, & le Roi lui-même la traita bien;

l'un & l'autre cependant garderent un grand silence au sujet du dernier événement. La Princesse alla voir ensuite la Reine, demeura longtemps chez elle, & Fleury lui-même vint le soir chez Madame la Duchesse, & resta renfermé avec elle pendant trois quarts d'heure. Ces perfides visites paroissoient bien étranges à la multitude : cependant c'est-là l'esprit & l'élément vital qu'on respire à la Cour, où le cérémonial & l'étiquette doivent étouffer perpétuellement les sentimens de la Nature; on y est habitué, dès l'enfance, à mener cette conduite. Fleury en possédoit l'art avec la plus grande dextérité, & il avoit été toujours tranquille & toujours serein en présence de Louis XIV & du Régent, de Law & de d'Aguesseau, de Noailles & de Dubois.

Le Roi, dans la révolution qui précipita M. le Duc, nous paroît bien plus intéressant que Fleury, par l'humanité & la sensibilité qu'il montra; mais aussi il fit connoître déjà quelle seroit sa foiblesse future pour le Ministre ou la Maîtresse qui auroit l'art de s'emparer de son esprit. Il avoit envoyé un Lieutenant des Gardes du Corps pour observer, jusqu'à Chantilli, les démarches de M. le Duc, & pour lui en rendre compte. Louis XV fut si touché, à son retour, du récit qu'il lui fit, qu'il ne put retenir ses larmes, & rentra

dans ſon cabinet pour y pleurer encore, & pour y pleurer tout ſeul.

Le ſeul Cardinal parut ferme dans ſa vengeance, baſſement approuvée de la tourbe de ces Courtiſans, qui, ſans haine véritable, comme ſans attachement, avoient été les eſclaves de M. le Duc, & l'étoient déjà du nouveau Miniſtre.

M. le Duc ſeul montra du caractere dans ſon malheur, qu'il ſupporta avec fierté & avec beaucoup d'égalité dans ſes manieres. Le Marquis de Silly, qui l'alla voir à Chantilli, me marqua qu'il s'occupoit de chaſſes, de jardins; qu'il étoit gai, tranquille & content de ſe trouver dans le plus beau lieu du monde. Au lieu d'attribuer ſa diſgrace à Madame de Prie, dont il étoit toujours enſorcelé, & aux Paris, il diſoit qu'il étoit lui-même la cauſe de leur infortune, & il ſourioit en hauſſant les épaules quand on lui parloit du Prélat.

Les Miniſtres Etrangers, qui connurent biéntôt la foibleſſe du caractere de Fleury, & qui apperçurent toute la petiteſſe de ſon eſprit, s'efforcerent de s'en emparer. Le Duc de Savoie n'avoit ceſſé de le cultiver, tant qu'il ne fut que Précepteur du jeune Louis XV, prévoyant ce qu'il deviendroit dans la ſuite; & ſon Miniſtre fut chargé de l'aſſurer de ſon attachement.

Le Ministre d'Angleterre, qui vouloit se conserver des liaisons avec la France, qui datoient du temps de la Régence, & qui pendant sa fuite à Issy avoit été le conjurer de ne point abandonner sa place, tâcha dès-lors de s'emparer du Prélat. La seule Cour d'Espagne, toujours furieuse contre le renvoi de son Infante, ne le rechercha pas, quoique Fleury, avant son élévation, fût en correspondance avec elle; & comme la pusillanimité du nouveau Ministre lui faisoit craindre, de la part d'une Reine entreprenante, irritée, orgueilleuse, quelque coup inattendu ou quelque nouvelle alliance, la premiere démarche de Fleury, devenu Ministre, fut d'en apprendre la nouvelle à la Cour d'Espagne par un Courrier. Nous n'avions point de Ministre en cette Cour; mais on s'adressa au Nonce, pour en faire part à celui d'Espagne, qui porta au Roi & à la Reine les dépêches du Ministre de France, que Leurs Majestés refuserent de recevoir & d'ouvrir; elles apprirent cependant cette grande nouvelle avec satisfaction, car c'est au Duc de Bourbon qu'on devoit attribuer les brouilleries avec l'Espagne; mais cela n'empêcha pas que l'Espagne ne fît avancer dans le Roussillon & la Catalogne des vivres, des munitions de guerre, des troupes, un train d'artillerie si considérable, qu'on crut à Versailles qu'on étoit à la veille de la guerre. On

avoit appris alors que Fleury ne vouloit point déroger au traité d'Hanower; on savoit qu'il étoit lié avec les Anglois, & on affectoit à Madrid de paroître plus irrité qu'on ne l'étoit réellement.

Cette Cour de Madrid, toujours ambitieuse de venir s'établir en France, observoit alors la marche de la santé du Roi, dont le tempérament s'étoit raffermi.

La Maison d'Orléans & son parti épioient aussi, mais avec plus de réserve, les démarches du Roi qui pouvoient contribuer à l'affoiblir; & toute l'Europe qui avoit fait si long-temps une guerre désastreuse pour la succession d'Espagne, craignoit de la voir renouveler pour la succession de Louis XV, si le Prince venoit à mourir: une maladie de Louis XV jeta tous ces observateurs dans les alarmes, & le Roi fut si observé que je veux, pour la particularité du fait, publier la lettre que le Marquis de Silly m'écrivit à Vienne.

» Le Mardi 23 Juillet, le Roi se leva à huit heures, & en s'habillant il dit qu'il avoit mal dormi, & qu'il avoit encore sommeil. Il alla la Messe à neuf heures; en arrivant dans la tribune il se trouva mal, & vers le milieu de la Messe il fut obligé de se mettre dans son fau-

tenir, son visage changea beaucoup, sans toutefois perdre connoissance. La foiblesse finit à la fin de la Messe, & il retourna assez gaîment dans son cabinet : il y tint le Conseil des Finances, mais il ne dîna point, il prit seulement un bouillon, & différa son départ pour Rambouillet jusques à quatre heures après-midi, au lieu de partir à une heure, ainsi qu'il l'avoit projeté : c'est tout ce que M. de Fréjus put obtenir de lui. En allant à Rambouillet il eut froid, & dit qu'il avoit mal à la tête : cependant il joua au brelan en arrivant, mais il soupa peu & se coucha à onze heures «.

» La nuit, la fievre se développa & devint violente ; on le saigna du bras à neuf heures, il fut soulagé, & l'on profita de ce moment de relâche pour le ramener à Versailles, où il arriva à quatre heures après-midi. Mais la fievre ayant redoublé le soir, & la tête se trouvant fort embarrassée, on le saigna du pied à dix heures : c'est ainsi que finit la journée du Mercredi «.

» Le Jeudi la fievre continua, aussi bien que les accidens qui l'accompagnoient, & on lui donna deux grains d'émétique ; la plénitude étoit si grande, & les vaisseaux & les conduits si embarrassés, qu'ils ne firent que très-peu d'effet : on l'avoit

bien prévu ; mais on jugea plus à propos de lui donner l'émétique en deux fois, & d'y ajouter une heure après un gros de sel végétal, sur les sept heures du soir son ventre s'ouvrit, & l'évacuation fut prodigieuse : cependant le Vendredi la fievre & les accidens ayant continué, une seconde saignée du pied fut résolue & exécutée à sept heures du soir ; le bon succès fut sensible, la fievre diminua, la tête fut désembarrassée, & la nuit fut très-bonne ; le Samedi se passa assez tranquillement, & le redoublement fut très-médiocre. Hier Dimanche, il se fit sentir plus vivement sur les deux heures après-midi, & le mal de tête revint : les Médecins ayant consulté sur les sept heures du soir, les avis furent partagés, & quelques élevures ayant paru, le bruit se répandit que c'étoit la petite vérole, quoiqu'il n'en fût pas question, & que les Médecins même n'en eussent aucune idée : la nuit a été bonne, & la fievre étant diminuée, on l'a purgé ce matin ; les évacuations ont été considérables, la fievre n'a point augmenté, & selon toutes apparences, nous n'avons plus à craindre de suites fâcheuses : cependant je ne suis pas encore tranquille «.

» Vous imaginez aisément le bouillonnement de toutes les têtes au milieu de tout cela. *Les*

Orléans ont paru se bien conduire, au moins à l'extérieur «.

» On a proposé au Roi, de permettre que M. le Duc vînt savoir lui-même de ses nouvelles : il l'a refusé «.

Voilà le style dans lequel le Marquis de Silly m'envoyoit à Vienne les nouvelles de Versailles. J'appris, peu de jours après, que la Reine, qui adoroit le Roi, en fut si frappée, qu'elle tomba elle-même malade, & le fut dangereusement. Toutes ces nouvelles partoient par des Courriers pour Madrid, & on apprenoit que la Reine d'Espagne faisoit des préparatifs secrets pour venir en France, & se croyoit si assurée de ce qu'elle désiroit, qu'il n'y avoit ni escalier secret, ni avenue, ni galerie, ni appartement du château de Versailles qu'elle ne connût parfaitement, & comme si elle l'eût habité toute la vie.

CHAPITRE. VI.

Polet, Confesseur de Fleury; Barjac, son Valet de chambre, & les Sulpiciens, ses Conseillers.

LE sort de la France avoit été, pendant les dernieres années du Roi, d'être gouvernée par les bâtards, le Confesseur, & la Favorite de Louis XIV.

Pendant la Régence du Duc d'Orléans, l'élite des débauchés, Law, Dubois & d'Argenson, s'emparerent de la puissance.

Sous M. le Duc, une femme encore gouverna l'Etat, dilapida les Finances, prostitua les offices & les emplois, & ranima la dissention dans les familles des Princes du Sang.

Ainsi la France devoit être bien lasse des regnes des femmes & des Confesseurs.

Cependant sous le Ministere de Fleury, un Confesseur, un Valet, & une compagnie de Prêtres intolérans, devoient encore s'emparer d'une partie des affaires de l'Etat. Un Vicaire de Paroisse, Supérieur du Séminaire de S. Nicolas du

Chardonnet, vouloit que Fleury soumît au Confesseur une partie des affaires. Le fameux Barjac, son premier Valet de chambre, vouloit avoir de l'influence; & S. Sulpice, qui avoit des ennemis à humilier & un ton à prendre dans l'Eglise Gallicane, environnoit le Prélat pour s'emparer des affaires ecclésiastiques, accorder les graces à ses éleves ou à ses créatures, & favoriser la propagation de sa Compagnie.

L'Abbé Polet, personnage aujourd'hui bien obscur & oublié, étoit, dans ce temps-là, un homme considéré, & bien venu de ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour & à la Ville. Fier & satisfait d'être recherché, il se tenoit ferme dans la résolution de vivre loin des places & des emplois, & de diriger la conscience des Seigneurs de la Cour.

Il étoit en effet du bon ton, sous le feu Roi Louis XIV, d'avoir un Confesseur en titre & de faire ses Pâques. Celui qui eût manqué à ces devoirs, ou montré de l'indifférence pour la Religion, n'eût pas été bien traité à la Cour de Louis XIV, où l'on s'occupoit beaucoup, à la fin sur-tout du regne du Roi, de cas de conscience, de Bulles & de mysticité, Madame de Maintenon & M. du Maine y ayant introduit ce ton-là.

C'est dans ces circonstances, & même aupa-

ravant, que Polet s'étoit fait connoître pour un grand maître de la vie spirituelle, & pour Confesseur habile. L'Abbé Chamillard, Supérieur du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet avant Polet, l'avoit présenté à Madame de Maintenon comme un homme distingué dans l'art de conduire des ames. Il vit le Roi, qui le goûta; il obtint la confiance des dévots de sa Cour, & fut le Confesseur de Fleury.

Habile Théologien, possédant toutes les subtilités de l'Ecole, les appliquant à l'hérésie de Jansénius, éleve des Jésuites, dévoué à leur parti jusqu'au fanatisme, ferme dans ses opinions, ardent, impétueux, perturbateur même du repos de l'Eglise, il avoit servi l'ambitieuse Compagnie dans ses desseins; il avoit été son espion pour la destruction de Port-Royal; il avoit mis la main à l'œuvre pour l'accélérer, & avoit aidé d'Argenson, Lieutenant-Général de Police.

Mais son caractere impétueux au moins n'étoit point en lui une de ces fureurs de politique, que de petits Abbés intrigans affectoient alors pour avoir des prélatures. Polet, homme de bonne foi, étoit attaché de cœur & d'ame à son plan de doctrine. Il refusa des Bénéfices que lui offrit le Roi lui-même, il lui refusa une petite pension. Diriger la conscience des Grands, des

Ministres, des Dames de la Cour, persécuter des Jansénistes, étoient ses délices & ses amusemens. Il formoit des disciples dans ces sentimens; il leur inspiroit ses opinions, il éloignoit des Ordres sacrés quiconque n'étoit animé du zele dont il brûloit, & récompensoit ceux qui montroient du fanatisme. Enfin, son désintéressement alla au point qu'il refusa la cure de S. Nicolas, se contentant de sa qualité de simple Vicaire & de Supérieur des jeunes Clercs.

Quand M. le Duc fut déclaré premier Ministre, Polet trouva qu'il ne s'occupoit point assez des affaires de la Bulle, & ne cessa d'aiguillonner l'ambition timide de Fleury pour qu'il s'emparât de la toute-puissance. Il lui apprit des particularités, des faits & des projets de Madame de Prie, & lui fit prendre des mesures pour éloigner M. le Duc, que les Jésuites & les Sulpiciens trouvoient trop lâche pour leurs intérêts, qu'ils identifioient avec ceux de l'Eglise. Enfin, on dit dans ce temps-là, qu'en sa qualité de Confesseur, d'ami, de Conseiller, Polet excita le vieux Prélat au courage & à l'action, & le porta à faire renvoyer M. le Duc. Il avoit l'espoir de diriger la conscience d'un premier Ministre, de donner un essor libre à son génie remuant & persécuteur, & de jouer le rôle du P. Tellier sous Louis XIV.

Polet, devenu Confesseur du Ministre, vit arriver chez lui des femmes titrées, des Ministres mêmes, qui venoient solliciter des Bénéfices, & qui restoient des heures entieres dans un petit parloir, froid, humide & de douze pieds carrés, au rez de chaussée du Séminaire de Saint-Nicolas; & Polet, qui refusoit des Bénéfices & la Cure même de sa paroisse, se montroit fier de son influence sur le choix des Prélats de l'Eglise de France, & de son titre de Vicaire de S. Nicolas.

L'Abbé Firmin Polet, âgé de soixante-quatorze ans en 1726, avoit encore une figure noble & imposante. Il étoit honnête homme, & ses mœurs étoient simples, austères, exerçant les œuvres du Chrétien par goût & par vertu; il avoit beaucoup protégé son Pénitent, depuis Cardinal de Fleury, pour être Précepteur de Louis XV, & avoit porté le Maréchal de Villeroy à en faire la demande à Louis XIV. Fleury, reconnoissant, voulut le faire Confesseur de Louis XV, quand le Régent exclut les Jésuites; mais il refusa cette place, qu'exerça l'Abbé Fleury, Historien Ecclésiastique.

Polet confessa le Cardinal devenu Ministre, & arracha de lui des lettres de cachet pour tourmenter des Jansénistes, jusqu'au moment où Fleury voulut réduire les rentes viageres. Le Vicaire de paroisse

paroisse dit alors au Cardinal qu'il n'en avoit pas le droit sans commettre une injustice, & le Cardinal ne voulant point abandonner son opération, Polet lui répartit qu'il pouvoit chercher des Confesseurs *à sa guise, & qu'il ne vouloit pas se damner pour lui*, & il lui refusa non-seulement l'absolution, mais même de l'entendre à confesse, au grand contentement de Couturier, Sulpicien, & de Chauvelin, qui, voulant gouverner sous le nom du Cardinal, étoient déjà fort jaloux de l'Abbé Polet.

Tel étoit le personnage qui gouvernoit Fleury en le confessant. Un Valet, nommé *Barjac*, le dominoit en même temps d'une autre maniere. Heureusement Barjac & Polet avoient du bon sens, de l'honnêteté, des vertus même.

Barjac, depuis long-temps attaché à Fleury en qualité de Valet de chambre, avoit été jadis le confident de ses chagrins & de ses plaisirs. Le Public le savoit, & les personnes en place ne rougissoient pas d'aller voir Barjac, & de le traiter comme un Seigneur de la Cour.

Il tenoit un grand état de maison; & le Cardinal, qui ne se gênoit pas avec certains Courtisans, disoit quelquefois, quand sa table étoit trop pleine: *Allez donc dîner chez Barjac.* Ce Valet s'accoutuma si bien d'être caressé & recherché, que, sans devenir insolent & sans

sortir de son état, il prit le ton d'un homme considérable, & se mêloit des affaires d'Etat, de Finances & de places, comme un des Ministres & dans le même ton, parlant des opérations du Cardinal à la premiere personne, & ne manquant jamais de dire : *Nous avons donné au Duc d'Antin une telle commission : le Maréchal de Villars nous est venu voir ce matin : hier, à dîner, nous avions beaucoup de monde ;* & ainsi des autres manieres qu'il imitoit du Cardinal.

Dans ses lettres, il n'étoit pas plus respectueux ; il affectoit sans cesse l'égalité même avec des Maréchaux de France, auxquels il n'accordoit pas toujours ces finales respectueuses que l'usage & les rangs exigeoient, apposant simplement son nom à la fin de ses lettres, comme le Cardinal, & sans autre façon.

Barjac avoit su si bien imiter la belle simplicité de son Maître, que son ton n'étoit pas celui d'un Valet; ses manieres étoient décentes, & il connoissoit les égards qu'on devoit aux rangs, aux titres, aux gens en place; il faisoit même ressouvenir les Courtisans, quand ils s'oublioient eux-mêmes, de ce qu'ils étoient, & repoussoit, par un respect alors affecté, quiconque venoit à lui pour lui parler d'affaires, avec le ton impérieux du grand Seigneur ou de l'homme important.

Mais il ne vouloit ni s'avilir devant les Grands, ni souffrir que les Grands s'avilissent devant lui, les traitant avec égalité, sans leur manquer, ne s'éloignant jamais de ce rang où il s'étoit mis avec eux, ne le quittant que lorsqu'on le quittoit avec lui, & devenant respectueux lorsqu'on le traitoit avec hauteur, ou qu'on s'abaissoit en sa présence.

Barjac exigeoit d'être visité, d'être consulté même, & contribuoit à la distribution de toutes les graces. Juste dans les protections qu'il accordoit, exigeant de connoître ses protégés pour les avancemens, excluant des emplois celui qui ne se présentoit pas, il disoit avec sang froid & en termes laconiques : *Je ne le connois pas*, quand on lui parloit de quelque personnage qui n'alloit pas le voir.

Le Cardinal, dans sa jeunesse, avoit eu des besoins connus de peu de monde; & le Valet avoit été d'un attachement, d'une fidélité & d'un secret à toute épreuve. Il avoit toujours servi son Maître dans ses différens degrés d'élévation; il en avoit la tournure, les principes, les façons de parler, la bonhomie, les petites supercheries, les subtilités, & tout le caractere. Il exerçoit sur lui l'empire des vieux Valets sur leurs Maîtres; mais cet empire étoit respectueux, amical, & celui que devoit nécessairement pren-

dre sur un Cardinal-Ministre & dévot, un qui, depuis si long-temps, tenoit le fil de sa conduite & de ses anciennes galanteries. Aussi rien n'étoit secret, sur les affaires d'Etat, pour Barjac, & il en parloit avec importance quand il étoit avec des gens initiés dans le secret, ou avec les Ministres. Il en parloit aussi au pluriel & à la premiere personne, comme des affaires domestiques du Cardinal; & quand il avoit été plus spécialement chargé de quelque affaire, ou qu'il avoit choisi ceux qui devoient la négocier, il s'exprimoit d'une maniere plus égoïste, car il disoit tout simplement: *J'ai fait, j'ai fini, j'ai traité*; & il parloit dans ce ton sur les principales affaires de l'Etat, qui toutes étoient traitées dans l'intérieur de la maison du Cardinal avant qu'elles fussent portées au Conseil; tandis que le Roi s'amusoit ou avec les fameuses sœurs, ou à Rambouillet, ou à la chasse.

Ainsi Barjac gouvernoit une partie des affaires de France, & nommoit aux places; il exigeoit même des Officiers supérieurs de l'armée, des Ministres, & des Prélats qu'il avoit obligés, qu'ils donnassent tel ou tel emploi, à la personne qu'il leur recommandoit; en sorte que la protection de Barjac étoit plus importante que celle des Ministres & même du Cardinal: souvent Barjac a-t-il fait apporter des brevets signés

du Roi, & contre-signés d'un Ministre & la place où la charge étoient données à d'autres; il étoit toujours sûr d'obtenir un retard, quand il ne l'étoit pas de l'exclusion; & il l'étoit même quelquefois de l'exclusion, quand il ne l'étoit point de donner la place; mais il faut avouer aussi qu'il avoit le tact juste, & qu'il se connoissoit mieux en talens, en personnages, en mérite, & même en affaires, que le Cardinal qui, avouant tout son bon sens & sa droiture, le laissoit gouverner.

Il falloit donc être connu de Barjac pour s'avancer, au moins au commencement, car Chauvelin ensuite prit la place de Polet & de Barjac; il falloit même lui faire une espece de cour, mais la faire d'une maniere fine & adroite: une bassesse auprès de lui auroit été repoussée; & il faisoit semblant d'oublier alors ce qu'il étoit, quittoit le ton d'un égal, & il devenoit laquais pour relever celui qui s'avilissoit en sa présence.

Un jour, un Seigneur titré de la Cour alloit lui demander une grace, qu'il souhaitoit bien ardemment, & passa, pour l'obtenir, les limites de cette délicatesse qu'il falloit avoir chez Barjac, plus particuliérement encore que chez le Cardinal; le Courtisan le traitoit donc avec des respects, des considérations, & un ton de complai-

sance qui choqua Barjac : le Seigneur alla plus loin, il le pria de lui donner à dîner, & se plaça familiérement à sa droite, la premiere fois même qu'il alloit le voir, & se répandant en éloges sur la vertu & les lumieres de M. de Barjac, il lui attribuoit les prospérités de la France.

Barjac fatigué de ces démonstrations, se leve sur le champ, détache sa serviette de sa boutonniere, la place sous le bras, prend de son Valet une assiette, saisit le dos de la chaise du Duc & Pair, & se met en devoir de le servir à table.

Celui-ci, de son côté, se leve, & dit à M. Barjac qu'il ne permettra jamais un pareil service ; mais Barjac lui répond, que *puisqu'un Pair de France oublioit ce qu'il étoit pour plaire à Barjac, Barjac ne devoit pas l'oublier*, ajoutant que M. le Duc n'obtiendroit pas la grace, s'il refusoit d'être servi par Barjac. Toute la Cour, le Roi, le Cardinal rirent beaucoup de cette mordante facétie, & les Seigneurs apprenoient à leurs dépens, qu'il falloit s'approcher de Barjac, mais avec délicatesse & avec des mesures.

Enfin deux lettres que je vais publier de Barjac, diront encore mieux quel étoit le caractere de ce personnage. La premiere est datée du 19 Janvier 1739. Barjac avoit la bonté de me donner le titre de Monseigneur.

» J'avois assuré d'avance M. de Monglas, Secrétaire de S. E. avec qui je suis bon ami, que vous rendriez tous les services possibles à son frere; il me prie de vous en faire, Monseigneur, ses très-humbles remercîmens.

» Je suis comblé de tout ce que j'entends dire de V. G. à S. E. sur-tout; mais nombre de Languedociens que je connois, qui parlent naturellement sans vous connoître, mais toujours avec l'esprit du pays, qui dit OUI ou NON, & cela m'autorise à parler dans bien des occasions où je trouve des oisifs & pensifs; cela est très-fréquent; mais je connois la marchandise.

» M. le Maréchal du Bourg est mort; cela nous a assuré, depuis hier au matin, un déluge de monde, hommes & femmes, parens & amis, pour remplacer le défunt: tous M^rs. les Maréchaux de France ont couché à Versailles: M. de Coigny se donne tous les mouvemens; il prétend avoir parole pour remplir cette place; depuis M. Chauvelin, & tous MM. les Maréchaux demandent.

» A l'égard du premier, il est l'ennemi de M. d'Angervilliers & de M. de Belle-Isle; cela durera & demande des attentions.

» Notre appartement est si plein que je ne

» sais par où passer. J'écris à M. Menden de
» venir à Issy, Jeudi ou Vendredi. Le Roi va à
» la Muette après-demain. M. de Maillebois est
» ici, & se dispose de partir pour la Corse.
» Je crois qu'on donnera seize bataillons. Je
» vois souvent M. de Firmarcon; il fait pres-
» que pitié : il voudroit aller à la Muette; mais
» il n'est pas temps «.

BARJAC.

Voici une autre lettre du 23 Février 1739, dans laquelle on trouvera dans quel détail d'affaires Barjac pénétroit dans ce temps-là.

» Voilà de la bonne besogne que je viens
» de faire du mariage de Madame Premiere avec
» Don Philippe; & il y a lieu de croire que
» pour le Dauphin, cela n'ira pas loin. S. E. con-
» tinue son carême. M. de S. Florentin a voulu
» lui donner un mouton que vous lui avez en-
» voyé, & elle n'en a pas voulu. S. E. se porte
» tout au mieux.

» Vous vous intéressez, Monseigneur, pour
» M. de Vicq, au sujet d'un Cordon; votre
» protection est bien employée.

» M. de Boissieux est mort; son inspection
» sera donnée, à ce que l'on croit, à M. de
» Contades.

» M. de Maillebois a pris congé hier.

» Vous ferez surpris, Monseigneur, de me » voir en commerce avec M. de Voltaire. Je » suis ignorant; mais je n'approuve rien de ce » qu'il fait avec un acharnement qui n'est ap- » prouvé de personne. Je lui ai fait réponse, » il n'en sera pas content; mais c'est un homme » méprisé.

» Je vous supplie, Monseigneur, d'être bien » persuadé de mon respect & de mon sincere » attachement «.

BARJAC.

» M. de l'Esperaux, qui est ici présent, vous » assure de ses respects «.

L'Angleterre, qui désiroit conserver notre alliance, & qui redoutoit alors l'union de la France & de l'Espagne, comme Puissances maritimes, avoit su s'attacher le Régent, le Cardinal Dubois, M. le Duc, Madame de Prie, & le Cardinal de Fleury. Pour dominer dans le Cabinet de Versailles, les Ministres de la Grande-Bretagne avoient su pénétrer les intérêts & le caractere de nos Ministres, de leurs Maîtresses, & de tous les personnages qui avoient alors quelque influence sur les affaires du Gouvernement. Ils avoient promis leur assistance au Duc

d'Orléans, pour l'élever sur le trône, en cas de mort du jeune Roi. Une forte pension tenoit Dubois dans l'assujettissement. Ils avoient acheté bien chérement Madame de Prie, qui disposoit de M. le Duc; & ils avoient gagné Fleury par des prévenances, & en profitant de son esprit foible & pacifique. Ainsi la France, depuis près de dix ans, n'étoit point l'alliée, mais la sujette de l'Angleterre; & on verra par les termes de mes instructions pour l'ambassade de Vienne, que je ne pouvois agir sans le Ministre de Londres.

Cette attention de l'Angleterre pour environner & gagner à son parti quiconque avoit en France le maniement des affaires, alla jusqu'à traiter avec Barjac; on savoit qu'il avoit du pouvoir sur l'esprit du Cardinal; & comme l'Autriche étoit en même temps intéressée à nous éloigner de l'Espagne, avec laquelle elle traitoit, son Ministre négocioit encore avec Barjac, qui, se voyant recherché de toutes les Puissances, prenoit facilement ce ton d'importance qu'il avoit chez Fleury: mais, toujours honnête & véridique, Barjac répondoit à l'Ambassadeur de Vienne, qui vouloit avoir sur lui quelque influence: *Monseigneur, la place est prise, deux Puissances ne peuvent l'occuper; je ne puis me donner à la fois à plusieurs, puisque d'ailleurs les intérêts de la France sont liés, dans ce moment, avec ceux de l'Angleterre.*

On voit, par ces anecdotes, quelle puissance avoient le Confesseur & le Valet de chambre sur l'esprit du Cardinal de Fleury. Les Prêtres de Saint-Sulpice en avoient beaucoup aussi; mais pour faire entendre ce qu'étoient & ce que sont les Sulpiciens dans l'Eglise, un épisode instructif ne sera point déplacé ici.

Episode sur le Monachisme en France; & sur les Sulpiciens, Conseillers intimes de Fleury.

Quand la Religion de Jésus-Christ fut établie sur la terre, la révolution qui changea les Païens en Disciples de Jésus-Christ, fut opérée par des hommes grossiers & simples, qui gagnerent d'abord le Tiers-Etat de tous les Empires. Peu de Grands prirent part à la révolution, & le Clergé de ce temps-là, la Noblesse & les Souverains, ne firent que tourmenter inhumainement cette Religion naissante.

Mais enfin il fallut se ranger du côté de la vertu & de la charité qui animoient les premiers Chrétiens. Les Empereurs éleverent l'arbre de la Croix, l'anoblirent, & eux-mêmes se firent Chrétiens.

La Religion jusqu'alors avoit été administrée par des Evêques & des Pasteurs, pauvres, humbles, simples & charitables ; mais quand ils triompherent du Paganisme, on vit ces Prélats devenir propriétaires : de la propriété ils s'éleverent jusqu'à la Seigneurie ; de la Seigneurie jusqu'à l'Administration des affaires de l'Etat ; tels les Pairs ecclésiastiques en France.

A Rome, les successeurs de Pierre, de Clet & de Clément, qui célébroient les Mysteres dans les tombeaux, devenoient Souverains & disposoient des Couronnes & des Empires : les Curés de Rome devenoient Cardinaux ; & le faste de ces nouveaux dignitaires devenoit tel, qu'ils prétendirent égaler les Rois : *Regibus æquiparantur*, disoit alors le Droit Canon.

D'un autre côté se formoit, dans le sein même de l'Eglise, un nouvel ordre de personnages, qui, dès les premiers siecles, se répandirent en Angleterre, en Espagne & en Italie. Peu à peu les enfans de Benoît, de Bernard & de Bruno se partagerent les déserts de l'Europe.

La ferveur de nos Peres étoit alors si libérale qu'on n'eut bientôt plus rien à donner ; car le Clergé séculier & régulier eût envahi toutes les terres, si les donations avoient continué avec les mêmes progrès.

Et cependant l'ardeur de la propagation monastique agissoit toujours ; la discipulomanie tourmentoit les esprits, comme elle les a toujours tourmentés ; alors de nouveaux principes & d'autres idées furent imaginés dans les cloîtres & dans le centre des macérations. Dominique & François d'Assise ne demanderent ni terres ni propriétés, ils voulurent être mendians; les mendians pullulerent de toutes parts, & le prosélytisme créa des essaims de Religieux d'un nouveau genre.

Cependant les anciens Moines qui avoient défriché, jouissoient en paix du fruit de leurs travaux. En Allemagne, la plupart étoient devenus Souverains. En Espagne, en Italie, en Angleterre & en France, ils étoient Seigneurs, Marquis & Barons. L'esprit humain s'éclairant subitement dans le seizieme siecle, l'Europe fut étonnée du progrès des Religieux, & dès ce siecle-là on ne leur donna plus des terres.

Dans le nord de l'Europe, les Danois, les Suédois & l'Angleterre firent plus, ils les abolirent, ils leur enleverent leurs biens, & ne voulurent plus souffrir que les Ministres primitifs & essentiels de la Religion.

La France, l'Autriche, l'Espagne & l'Italie, au contraire, respecterent leurs possessions ; mais

l'opinion publique & les Loix proscrivirent les fondations nouvelles.

La discipulomanie n'étant point cependant éteinte dans le cœur des hommes, ni la passion du prosélytisme, un nouveau genre de Monachisme s'établit en France, & s'attacha à servir les Ministres, qui, vers cette époque, éleverent leur puissance dans toutes les Souverainetés de l'Europe moderne ; &, tandis que les anciennes Institutions monastiques jouissoient, dans l'inaction, de leurs domaines, il s'élevoit successivement des especes de demi-Moines, de Clercs séculiers, de Clercs réguliers, tels que les Jésuites, les Lazaristes, les Doctrinaires, les Sulpiciens, les Ignorantins, &c. &c., qui s'attacherent aux Ministres des Souverains de l'Europe moderne, pour les aides de leurs travaux.

La navigation faisoit-elle des progrès ? les enfans d'Ignace de Loyola s'offroient d'enseigner à la Chine & aux Indes le Christianisme.

Le Ministere vouloit-il s'assujettir les sujets & former des esclaves ? les mêmes Jésuites, munis de Lettres-Patentes, multiplioient les Colléges.

Falloit-il annoncer aux Protestans retranchés dans les montagnes, que le Roi ne vouloit tolérer que leur propre Religion ? des essaims de Jésuites, de Lazaristes & autres, se répandoient dans ces

montagnes, annonçant, dans le même ton, l'unité de la Religion & l'aveugle obéissance.

Falloit-il enfin maintenir la hiérarchie moderne de l'Eglise, abolir la mémoire de l'égalité primitive de l'Eglise, cacher aux yeux des Nations l'absurde distinction des Pasteurs en fonctions & des Commendataires; falloit-il abolir la mémoire de la liberté primitive, qui établissoit librement dans les Conciles les Loix ecclésiastiques, que les Pasteurs faisoient exécuter; &, dans les temps du despotisme de tous les Ordres privilégiés de l'Etat, s'élevoit-il un Cardinal de Fleury, un Mazarin, ou même le Cardinal de Richelieu, intéressés à maintenir ces principes modernes? sur le champ des associations d'Eudistes, de Sulpiciens, de Lazaristes, leurs Lettres-Patentes à la main, se présentoient pour servir des Ministres, des Cardinaux, des Prélats, & pour donner l'éducation au Clergé, chargé lui-même d'éduquer le reste des citoyens.

Aussi l'Europe méridionale a-t-elle vu quel genre d'éducation les Sulpiciens, les Lazaristes, les Jésuites, & toutes ces Congrégations ministérielles ont donné à la jeunesse ecclésiastique & séculiere.

Telle fut donc la marche du Monachisme en Europe & en France, que les Rois & la Noblesse le rendirent propriétaire. Le despotisme

ministériel lui donna ensuite le pouvoir & la commission d'élever la jeunesse ; & telle fut de même l'origine des Sulpiciens en France, que Fleury avoit déjà pris pour ses Conseillers. L'activité bruyante & la mobilité des Jésuites ne pouvant convenir à son caractere, il avoit accordé une plus grande confiance à la Congrégation des Sulpiciens, dont les manieres dans la société, la timidité, l'allure réservée, étoient plus analogues à sa prudence ; ces Ecclésiastiques n'ayant, dans leur Corps, aucun de ces génies transcendans qui attirent des orages & la jalousie des autres Congrégations, & ne pouvant occuper dans l'Eglise, dans l'opinion, dans les affaires de l'Eglise gallicane, qu'un rang secondaire, peu capable d'exciter des troubles. Les Sulpiciens s'étoient attachés, sous le feu Roi, à la faction la plus puissante pour la Doctrine ; & pour les intrigues, à la favorite, Madame de Maintenon, & ils s'y tenoient toujours.

Pendant la Régence, il est vrai, des favorites d'un autre caractere, qui n'avoient aucune religion, le Ministere versatile de ce temps-là, Noailles triomphant, les avoit déconcertés, & ils avoient sagement pris le parti de l'inaction & du silence ; mais ils avoient su secrétement agir avec Bentivoglio, comme nous l'avons dit ; & l'éducation de la jeunesse leur ayant enseigné l'art

l'art de gouverner les esprits, ils s'étoient servis subtilement de l'appui de leurs anciens éleves pour n'être pas molestés. Fleury crut donc que son attachement à S. Sulpice ne seroit suivi d'aucun danger pour sa tranquillité personnelle. Il ne les connoissoit pas ; mais Polignac, qui m'initioit, de Rome, dans les secrêts des Jésuites & des Sulpiciens, m'écrivoit que la faction qui tourmentoit le Cardinal de Noailles, qui crioit si fortement contre M. le Duc, cherchoit à troubler le Royaume, pour s'y rendre importante, & croyoit que le moyen le plus aisé d'y parvenir, étoit d'animer les esprits par les différens de la Religion ; & si Fleury eût voulu réfléchir sur leur conduite pendant le Ministere de M. le Duc, il se fût apperçu que les Sulpiciens l'avoient cependant engagé à de petits coups d'éclat & d'autorité contre leurs ennemis, sous prétexte de la Bulle.

Quand Fleury fut déclaré Ministre, leur ressentiment se développa : ils formerent un plan de vengeance plus étendu, & regarderent comme ennemis de leur Congrégation quiconque étoit indifférent & n'épousoit pas les querelles de la Bulle. Ils se liguerent avec les vieux Prélats constitutionnaires, créatures de Madame de Maintenon, de Tellier, & leurs propres créatures,

& les lettres de cachet pour l'exil ou l'empriſonnement volerent de Verſailles. On viola l'aſile des Couvens, & de pauvres Religieuſes, qui, la plupart, avoient fait vœu de clôture, furent exilées & transférées dans d'autres Provinces: tous les Miniſtres eurent ordre d'écrire aux Chapitres & à tous les Moines du Royaume, que la volonté du Roi étoit qu'on ajoutât foi & croyance à la Bulle. Les Oppoſans furent par-tout moleſtés, exilés ou renfermés; & des Médecins même, oſant parler de la grace efficace, furent obligés d'aller ſe taire à deux cents lieues de Paris par lettres de cachet.

Fleury n'étoit ni méchant, ni même, de ſon naturel, perſécuteur; mais il avoit puiſé de mauvais principes à la Cour de Louis XIV, où l'eſprit d'intolérantiſme avoit régné. La faction des perſécuteurs dominoit encore; il avoit beſoin d'eux pour ſe maintenir: il eut la foibleſſe de s'attacher à ce parti-là: il crut qu'en ſe dévouant à S. Sulpice, il éviteroit la haine des ennemis déclarés des Jéſuites. Il s'imagina qu'on lui ſauroit gré de ne point paroître attaché à la Compagnie de Jéſus, que Tellier avoit rendue, à beaucoup de monde, ſi odieuſe; &, pour éviter le Jéſuitiſme hardi & entreprenant, il tomba dans le Sulpicianiſme, dont l'eſprit étoit d'agir

sans se montrer; de se servir avec adresse des Grands & des Ministres pour leurs desseins, & sur-tout de leurs anciens éleves, qui, ayant contracté l'habitude d'obéir à leurs *ordres* quand ils étoient encore jeunes Clercs, suivoient, dans le monde, leurs *insinuations*. Fleury vouloit, dans le fond de son ame, travailler à la paix de l'Eglise : un peu de mépris & un peu de ridicule jetés sur ces querelles, eussent bientôt terminé les disputes; mais les Sulpiciens traitoient leurs systêmes comme des affaires d'Etat, & pensoient que des lettres de cachet étoient la moindre punition que pussent mériter les Théologiens du parti contraire. Les Jésuites avoient tourmenté le feu Roi dans sa vieillesse; *ils avoient agité* toute la France; le tour des Sulpiciens étoit arrivé de persécuter; & peu à peu ils conduisirent leur Cardinal Fleury, des lettres de cachet pour l'exil ou la prison, jusqu'à la convocation d'un Concile à Embrun, pour y *sacrifier* avec solennité un vertueux Prélat, comme nous le verrons à sa place.

CHAPITRE VII.

Suite de mon Ambassade à Vienne en 1726; situation respective de la France & de l'Autriche avec les autres Puissances.

DU chaos des affaires du Jansénisme & du Molinisme, élevons-nous vers des négociations plus générales.

J'étois à Vienne sous le Ministere de M. le Duc; mais je n'agis véritablement que lorsque Fleury fut fait Ministre. Je vais donc entrer dans le détail de mes instructions. On verra combien Madame de Prie avoit asservi la France aux Anglois, & quelles étoient les vûes du Ministere, qui raisonnoit comme il suit.

Quelque grande que fût la puissance de l'Empereur depuis les derniers Traités qui avoient donné la paix à l'Europe, & qui avoient acquis à ce Prince la possession de plusieurs parties considérables de la Monarchie d'Espagne, la Cour de France, satisfaite de voir le Roi Philippe V maintenu sur un trône que toute l'Europe lui

disputoit, & persuadée que l'état de la Puissance Espagnole, telle qu'elle avoit été fixée par ces Traités, étoit suffisante à sa gloire, n'avoit plus à désirer que le maintien de ses Traités. C'est dans cet esprit & sur ce principe que la Cour de France avoit établi ses démarches & ses résolutions.

Instruite par l'expérience des facilités que la Cour de Vienne avoit trouvé à engager dans ses intérêts tout l'Empire & les autres Puissances de l'Europe, la France n'avoit pas dû pouvoir apporter trop d'attention à détruire les principes qui avoient pu donner lieu à une disposition aussi contraire à ses intérêts & à ceux de son état.

Il falloit, pour remplir cet objet, détacher de ses intérêts ceux qui avoient le plus contribué à sa grandeur, & que, par cette raison, l'on pouvoit croire intéressés à ce que sa puissance n'augmentât pas par de nouvelles acquisitions qui la missent en état de faire revivre, pour ainsi dire, celle de Charles-Quint. Ce fut l'objet de la négociation qui fut entamée à la Haye entre le Roi, le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, & qui fut suivie du Traité de la triple alliance du 4 Janvier 1717.

Les inquiétudes que les Ministres de l'Empe-

reur avoient témoigné sur cette négociation, & les efforts qu'ils firent pour en empêcher le succès, en proposant à l'Angleterre & à la Hollande de prendre d'autres liaisons, firent assez connoître leurs véritables dispositions, & que, regardant ces deux Etats comme les plus puissans instrumens dont ils pouvoient se servir pour le succès de leurs vûes, ils voyoient avec peine tout ce qui pouvoit, en les détachant des intérêts de leur Maître, le priver d'un secours que leurs préventions leur faisoient envisager comme nécessaire contre les entreprises de la France, qu'ils peignoient comme d'autant plus à craindre, qu'ils se fondoient sur l'expérience qu'ils avoient faite de ce que pouvoit une Puissance qui avoit pu résister contre toute l'Europe liguée.

Si les mesures qui furent prises par le Traité de la triple alliance, ôtoient à l'Empereur des ressources, elles n'assuroient cependant qu'imparfaitement le maintien de la paix. La neutralité de l'Italie, peu fidélement observée, les mouvemens des troupes de l'Empereur vers cette partie de l'Europe, le bruit répandu par-tout des desseins que l'on attribuoit à ce Prince, les préparatifs qui se faisoient en Espagne, l'expédition même de la Sardaigne, tout faisoit sentir combien il étoit à craindre que le feu de la guerre,

qui commençoit à se rallumer, ne se répandît dans toute l'Europe aussi long-temps que l'on n'auroit point assuré la paix entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.

Le Roi d'Angleterre, touché de ces considérations, avoit proposé à la France de prévenir ces maux; & l'on éprouva, dans le cours de la négociation, combien il y avoit peu à espérer de parvenir au but proposé, si l'on ne changeoit, en faveur de l'Empereur, la disposition qui avoit été faite de la Sicile par les Traités d'Utrecht.

Voilà ce qui avoit déterminé à accorder à ce Prince un aussi grand avantage, pour pouvoir obtenir, en faveur d'un des fils du Roi & de la Reine d'Espagne, un établissement qui pût un jour balancer la puissance de l'Empereur en Italie, & peut-être même y faire revivre celle que l'Espagne avoit eue dans les temps précédens.

Enfin, on avoit cru que tout ce qui assuroit la reconnoissance du Roi d'Espagne, comme légitime possesseur de cette Couronne & des Indes, étoit d'une extrême importance pour ce Prince; & d'ailleurs tout ce qui pouvoit fixer les droits de l'Empereur, & mettre des bornes à sa puissance, sous la garantie commune de la

France & de l'Angleterre, paroissoit le moyen le plus efficace de consolider la paix, ou au moins d'empêcher que la Cour de Vienne ne pût compter sur les secours de l'Angleterre, lorsqu'une fois elle seroit devenue garante des Traités qui servent de base à la tranquillité publique; comme en effet elle en prit l'engagement par le Traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 2 Août 1718, & dont nous avons donné l'histoire très-détaillée à la fin du Tome II.

La difficulté que la Cour de Madrid fit d'accéder à ce Traité, fut, pendant quelque temps, un obstacle considérable au succès des bonnes intentions du Roi & du Roi d'Angleterre pour la paix.

Mais l'accession du Roi d'Espagne, faite au mois de Février 1720, mit enfin en état de former, à Cambrai, l'assemblée du Congrès, qui avoit été indiquée par le Traité de Londres, pour régler définitivement les autres détails, & la paix particulière entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.

Le progrès de cette Assemblée étoit si lent, & traversé par tant de difficultés, que je fus alors envoyé à Vienne pour en accélérer les opérations. La dissolution du Congrès étoit possible; il falloit obtenir l'exécution du Traité de Lon-

dres, que M. le Duc regardoit comme la base de la tranquillité publique. Il falloit observer la Maison d'Autriche, non seulement par rapport aux affaires de l'intérieur, mais encore relativement à celles du dehors de l'Empire; être instruit des sentimens & des dispositions de la Cour de Vienne dans le moment que la dissolution du Congrès arriveroit; faire sentir à l'Empereur que l'on ne regarderoit pas la séparation infructueuse du Congrès, si elle arrivoit, comme un événement qui dût donner atteinte à la paix, ni libérer l'Empereur des engagemens qu'il avoit contractés par le Traité de la quadruple alliance. Enfin il falloit être prêt à négocier avec l'Empereur pour l'affaire de la Toscane : la foible santé du Grand Duc, & sa mort pouvant, d'un moment à l'autre, faire naître des matieres de discussion avec la Cour de Vienne, voilà ce que j'avois à faire à Vienne.

Je devois, dans la premiere audience de l'Empereur, & comme il est d'usage, dans les premiers jours de mon arrivée, remettre à ce Prince la lettre de créance de la main de Sa Majesté, & m'appliquer uniquement à lui faire connoître que le Roi, désirant sincérement d'entretenir la bonne intelligence établie entre Sa Majesté & l'Empereur, elle n'avoit pas cru pouvoir lui don-

ner une plus grande marque de ses heureuses dispositions, qu'en lui envoyant un Ministre revêtu du caractere de son Ambassadeur, & qu'elle chargeoit principalement de lui renouveler les assurances de ses sentimens.

Dans les premieres occasions que j'aurois de voir le Prince Eugene & le Comte de Sinzendorf, hommes de grande considération à la Cour de Vienne, je devois m'expliquer avec eux dans le même esprit, & leur faire sentir que l'union du Roi & de l'Empereur étant aussi nécessaire au maintien de la paix dans toute l'Europe en général, &, en particulier, au bien de la Religion, Sa Majesté étoit persuadée qu'ils contribueroient, de leur côté, au succès de tout ce qui pourroit resserrer les nœuds de cette union.

Mes instructions s'étendoient ensuite sur divers autres objets que j'avois à remplir après le cérémonial, & je devois faire attention:

1°. Aux alliances que le Roi avoit contractées depuis son avénement à la Couronne:

2°. Aux engagemens dans lesquels il étoit entré avec les différentes Puissances de l'Europe:

3°. A l'état actuel de la Maison d'Autriche, & à sa puissance en Europe:

4°. Aux affaires de la Religion dans l'Empire:

. Aux affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.

Je vais rendre compte de ces objets dans cinq paragraphes séparés : ils offriront l'état de la France relativement à l'Autriche, en 1725.

§. I.

Des alliances que le Roi de France avoit contractées depuis son avénement à la Couronne.

Il est si nouveau & si curieux d'entendre les Ministres raconter leurs propres opérations, que je veux interrompre de nouveau ma narration pour emprunter leur langage exprimé dans mes instructions.

Je dirai ensuite de quelles négociations je fus chargé à Vienne pendant mon Ambassade, & je ferai le portrait des personnages qui avoient la confiance de l'Empereur. J'ai recueilli en quatre volumes *in-folio* les pieces les plus importantes de mon Ambassade, & en vingt cartons les pieces relatives aux affaires de l'Eu-

rope pendant ce temps-là ; j'ai voulu aussi qu'elles fussent communiquées à l'Historien qui écrit, en ma présence & dans ma Bibliotheque, ces Mémoires de mon temps.

L'Empereur avoit témoigné quelque inquiétude sur les liaisons étroites qu'il voyoit se former entre la France, l'Angleterre & la Hollande, & avoit jugé qu'aussi long-temps que ces trois Puissances seroient unies, vainement tenteroit-il d'éluder ceux de ses engagemens qui paroissoient le gêner. On a ressenti l'un des premiers effets de cette union lors de la négociation qui fut entamée à Vienne pour obtenir l'expédition des investitures éventuelles des Etats destinés à l'Infant Don Carlos. La Cour de Vienne ne négligea rien, pendant le cours de cette négociation, pour semer, entre le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre, des défiances qui pussent disjoindre leurs offices, & lui donner moyen de différer l'expédition des investitures ; vraisemblablement dans l'espérance qu'il naîtroit des événemens qui le mettroient en état de se dispenser de satisfaire à ses engagemens.

Mais lorsque la Cour de Vienne vit que ses efforts étoient inutiles, & que le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre, unis par des garanties & par des engagemens communs, agissoient d'un par-

fait concert, elle se détermina enfin à donner les investitures dont on sollicitoit l'expédition depuis plus d'un an.

La considération des intérêts de la Cour de Vienne au dehors, n'avoit pas été sans doute le plus grand motif de ses inquiétudes sur les alliances du Roi; elle avoit craint que les liaisons de Louis XV avec le Roi d'Angleterre & la République de Hollande, ne portassent insensiblement le Roi à prendre des engagemens, qui, lui donnant dans les affaires de l'Empire une part directe & principale, lui acquerroient aussi, des partisans & des amis puissans en Allemagne.

Les alarmes de la Cour de Vienne avoient augmenté par les soupçons qu'elle avoit formés, que le Roi avoit pris des liaisons étroites avec le Roi de Prusse, dont elle connoissoit la fermeté & le zele pour la Réligion Protestante: on l'a vu en effet se mettre à la tête du parti Protestant, & en soutenir les droits avec la plus grande vivacité en Allemagne.

Ensuite les efforts que cette Cour a faits indirectement depuis quelques années, pour se rapprocher de la Cour de Berlin & l'attacher à ses intérêts, étoient une preuve de l'appréhension qu'elle avoit, que l'éloignement du Roi de Prusse ne le portât à prendre des liaisons dont les suites

pourroient donner atteinte à l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle cherchoit à augmenter dans l'Empire.

Les engagemens de Louis XV étoient tels aussi que l'Empereur ne pourroit presque tenter d'augmenter sa puissance au dehors, sans y trouver des obstacles de la part du Roi, & principalement du côté de l'Italie, où l'Autriche avoit paru, dans tous les temps, avoir les yeux attachés. On savoit la peine que nous avions eu pour réserver un établissement pour un Prince du Sang de France, que la Cour de Vienne croyoit devoir être, dans tous les temps, soutenu & appuyé des forces de la France.

§. II.

Des engagemens de la France avec les autres Puissances de l'Europe.

Il étoit vraisemblable que si l'Empereur avoit quelque projet en vue pendant le Congrès de Cambrai, il seroit personnellement retenu par la réflexion de l'état où se trouvoit alors sa

Maiſon. On ne pouvoit pas ignorer l'inquiétude où il étoit ſur les ſuites qu'auroit ſa mort, ſi elle arrivoit ſans qu'il eût d'enfans mâles capables de ſoutenir la grandeur de ſa Maiſon; puiſque, prévoyant que cet événement feroit ſuivi du partage de ſes poſſeſſions, non ſeulement il avoit fait reconnoître, par les Etats de Hongrie & de Boheme, &c., l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi, mais encore, dans la crainte que les Puiſſances étrangeres ne contribuaſſent, dans le temps, à faire annuller les diſpoſitions qu'il auroit faites, il avoit fait demander, par ſes Miniſtres, au Congrès, que le Roi, le Roi d'Angleterre & le Roi d'Eſpagne, vouluſſent bien garantir cette diſpoſition, ſe fondant ſur ce qu'il avoit garanti lui-même l'ordre de ſucceſſion dans les Royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre; en ſorte qu'il eſt aiſé de juger, par ces différentes démarches, & par les marques d'affection que l'Empereur donne au Prince de Lorraine, qu'il a fait venir à ſa Cour, que ce Prince, occupé de réflexions ſur l'état de ſa Maiſon, ne croira pas que ſes intérêts, dans une pareille circonſtance, puiſſent lui permettre de former aucuns projets qui pourroient avoir des ſuites longues & contraires à ſon repos & à celui de ſa Maiſon.

Et à quelque degré de puiſſance que l'Empereur fût parvenu par les acquiſitions qu'il avoit faites, la Cour de France n'ignoroit pas que, nonobſtant les ſecours qu'il avoit de pluſieurs Princes du dedans & du dehors de l'Empire, les dépenſes de la guerre avoient mis un grand dérangement dans ſes finances, & que ce qu'il retiroit des revenus des Pays-Bas, de la Hongrie, des Royaumes de Naples, de Sicile & du Milanois, ſuffiſoient à peine à l'entretien des places & des troupes néceſſaires pour la garde de chacun de ces pays; en ſorte que, outre la charge qu'il éprouvoit de ces acquiſitions pendant la paix, on voyoit bien qu'il ne ſeroit pas en état de ſoutenir les dépenſes de la guerre, ſur-tout lorſqu'il ne trouveroit pas les mêmes reſſources que l'Angleterre, la Hollande & pluſieurs Princes de l'Empire lui avoient fournies pendant le cours de la derniere guerre contre Louis XIV, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne.

---

§. III.

§. III.

Etat actuel de l'Autriche.

A ces considérations se joignoit encore celle de la situation des affaires de la Religion dans l'Empire. Lors de la conclusion des Traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part avoient regardé comme un point essentiel à l'équilibre & à la balance de l'Europe, les priviléges & les droits des Princes & Etats de l'Empire, lesquels, fixant les droits de la Cour de Vienne, empêcheroient à jamais que le Corps Germanique & cette Cour, qui ne pouvoient agir sur des principes & des intérêts communs, ne formassent un seul & même Corps, qui seroit en effet devenu formidable à toutes les autres Puissances de l'Europe. C'est aussi par cette raison que le feu Roi Louis XIV avoit fait depuis, avec plusieurs Princes de l'Empire, un grand nombre de Traités fondés principalement sur la garantie & la manutention des Traités de Westphalie, & que dans ceux que l'on vouloit conclure à présent, on y rappeloit toujours les mê-

mes Traités comme une base nécessaire à la tranquillité publique.

D'un autre côté, la Cour de Vienne, gênée par les bornes étroites que ce Traité avoit mis à son autorité, avoit toujours cherché les moyens d'en éluder l'effet en altérant l'esprit des stipulations par des interprétations conformes à ses vûes; elle avoit profité de toutes les occasions pour parvenir à ce but. Obligée, pendant le temps de guerre, à des ménagemens pour les Princes de l'Empire, qu'il lui importoit alors de tenir attachés à ses intérêts, elle avoit su se rédimer de quelques légeres complaisances, en donnant aux Traités, aux contributions de l'Empire, & même aux Capitulations Impériales, les atteintes les plus contraires au Corps Germanique.

Le regne de l'Empereur Léopold avoit été fréquent en pareils exemples, & il étoit vraisemblable que la Cour de Vienne, agissant sur les mêmes principes, auroit fait, depuis la conclusion du Traité de Bade, des progrès considérables, si le Comte de Schomborn, Vice-Chancelier de l'Empire, & les autres Ministres de cette Cour, n'avoient voulu porter trop loin l'autorité de l'Empereur, & cesser d'observer toutes sortes de ménagemens : mais les difficultés que ces Mi-

nistres avoient faites de laisser jouir les Princes de l'Empire du droit d'appel qu'ils avoient au Tribunal de la Diete, les contraventions qui avoient été faites au Traité de Westphalie, dans ce qui regardoit les Tribunaux de l'Empire, qui devoient être mi-partis entre ceux des différentes Religions; enfin le peu de justice que les Protestans prétendoient avoir trouvé dans le Conseil Aulique, ne leur avoit point permis de dissimuler plus long-temps.

§. IV.

Affaires de la Religion dans l'Empire.

Les Electeurs d'Hanover & de Brandebourg s'étoient élevés les premiers à la tête du parti Protestant; ils avoient présenté à la Diete un nombre considérable de griefs, dont ils avoient demandé la réparation de la maniere qu'elle devoit être faite en vertu des Traités de Westphalie, & la Cour de Vienne prétendoit que l'examen se fît devant sa Commission Impériale à Ratisbonne; mais les Protestans avoient regardé cette proposition comme monstrueuse &

tendante à la ruine de leur Religion. Ils avoient donc demandé que l'Empereur, conformément aux Traités de Westphalie, envoyât des Commissions particulieres sur les lieux mêmes où il y avoit des griefs à réparer : mais la Cour de Vienne ne pouvant éluder une stipulation aussi précise que celle des Traités de Westphalie à cet égard, avoit demandé que préalablement les Protestans retirassent de la Diete plusieurs Ministres, qu'ils regardoient en effet comme le principal soutien de leur Religion ; & comme cette condition ne pouvoit pas être admise, les griefs de Religion n'étant point réparés, la Cour de Vienne n'avoit encore pris aucune résolution quand je fus envoyé à Vienne. L'exécution de la Sentence de Thorn, quoique étrangere à l'Empire, avoit augmenté les alarmes du parti Protestant & les embarras de la Cour de Vienne ; en sorte que l'affaire de la Religion étoit une des plus grandes que cette Cour pût avoir à terminer.

§. V.

Des affaires extérieures relativement à la Maison d'Autriche.

CES différens points ne regardant que l'intérieur de l'Empire, & les affaires du dehors pouvant influer sur les résolutions de la Cour de Vienne, je ne devois pas ignorer ce qui s'étoit passé jusqu'alors à cet égard.

La situation de la Cour de Vienne, par rapport à l'Angleterre, étoit tellement relative aux affaires intérieures de l'Empire, qui touchoient particuliérement le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hanover, que l'on pouvoit compter que tant que ces affaires ne seroient pas terminées, & tant qu'on ne donneroit pas aux Anglois de justes défiances des intentions du Roi, l'Empereur trouveroit toujours de la résistance de la part du Roi d'Angleterre.

Ces affaires se réduisoient à deux principales, celle des investitures de Bremen & de Verden, que l'Empereur avoit toujours refusé d'accorder sans des conditions très-onéreuses; l'autre

étoit celle de la Religion, qui influoit supérieurement sur les résolutions du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanover.

A l'égard de la Hollande, l'affaire d'Ostende, née depuis quelque temps; le mécontentement que cette République avoit des hauteurs extraordinaires de la Cour de Vienne; les différens que les détails & l'exécution du Traité de la Barriere faisoit naître chaque jour, pouvoient faire juger que difficilement la confiance se rétabliroit entre cette Cour & la Hollande. L'établissement du commerce des Indes à Ostende, ayant fait craindre, avec fondement, aux Hollandois, la perte à venir de leur commerce des Indes, ils représentoient que cet établissement étoit contraire au Traité de Munster & au Traité de la Barriere, qui confirmoit le premier : ils avoient eu recours en même temps au Roi de la Grande-Bretagne, comme garant du Traité de la Barriere, & comme intéressé d'ailleurs, pour le bien de ses sujets, à ce que la Compagnie établie à Ostende n'eût point lieu; & ils avoient obtenu, en 1723, une Déclaration du Roi d'Angleterre, portant qu'*il regardoit l'établissement de la Compagnie d'Ostende comme un des cas du Traité de Barriere.* Les Hollandois ayant ensuite demandé au Roi Louis XV une déclaration pareille, se fondan

principalement sur le Traité de la Haye, du 4 Janvier 1717, qui stipule, au nom du Roi, la garantie de leurs possessions & droits, le Roi n'avoit pas cru condescendre à ce que les Hollandois désiroient de lui, parce que sa garantie étoit restreinte, par un article séparé du même Traité, aux possessions & aux droits de la République en Europe; en sorte que le Roi s'étoit contenté de faire écrire en faveur de la République; & comme l'Empereur ne pouvoit supposer que les Hollandois, intéressés au maintien de leur commerce, dussent prendre enfin quelques mesures pour mettre leur navigation dans une entiere sûreté, il n'étoit pas possible que les Ministres de ce Prince ne fussent dans une sorte de peine & d'embarras, d'autant plus considérable, qu'ils connoissoient les engagemens de l'Angleterre, & qu'ils ignoroient ceux dans lesquels nous pouvions être, ou que nous pouvions contracter dans la suite sur cette affaire.

A l'égard du Nord, on n'ignoroit pas que, du côté de la Suede, l'Empereur, qui se voyoit avec peine éloigné de toute influence sur les affaires de cette partie de l'Europe, avoit profité des cessions considérables que la Couronne de Suede avoit été obligée de faire en cette occasion pour l'attacher à ses intérêts, en lui laissant croire

que l'opposition que la Cour de Vienne avoit paru avoir, dans les temps précédens, à la puissance de la Suede dans l'Empire, étoit cessée.

D'un autre côté, on savoit l'attention des Ministres de l'Empereur à tenir la Cour de Danemarck dans une espece de servitude qui ne lui permettoit pas de se livrer à d'autres intérêts. On étoit instruit aussi des efforts qu'ils avoient faits pour s'assurer contre les desseins du feu Czar, de l'une des trois manieres, ou en formant une alliance avec ce Prince, ou en assurant la Couronne de Pologne, après la mort du Roi Auguste, au Prince Electoral son fils, ou à tout autre Prince, sur les intentions de qui ils pussent compter dans tous les temps; ou enfin en fomentant les divisions naissantes entre le Czar & la Porte, pour pouvoir mettre en même temps hors d'état de leur nuire les deux Puissances qu'ils croyoient devoir regarder comme les ennemis naturels de leur Maître. Ainsi il étoit à présumer que la mort du Czar, qui venoit d'arriver, avoit été regardée par la Cour de Vienne comme un événement heureux pour elle. Voilà quelle étoit la situation des affaires de France avec la Cour de Vienne, & les cinq objets que je devois avoir sans cesse devant les yeux.

CHAPITRE VIII.

Intérêts & vûes de la France relativement à l'Autriche; ordres que je devois exécuter.

UN Ambaſſadeur eſt obligé d'exécuter littéralement les ordres de ſa Cour, lorſqu'elle exige cette ponctualité; & parmi ceux que j'avois reçus, il y en avoit de cette nature, & tous étoient relatifs à chacun des cinq articles expoſés ci-deſſus.

Il m'étoit preſcrit de me reſſouvenir que plus la Cour de Vienne avoit paru alarmée des alliances qu'elle avoit vu le Régent contracter avec l'Angleterre & la Hollande, & de celles qu'elle ſoupçonnoit avoir été priſes auſſi avec le Roi de Pruſſe, plus le Roi regardoit ces mêmes alliances comme néceſſaires; & comme le Roi étoit dans la diſpoſition d'en reſſerrer les nœuds de plus en plus, en ſorte que les Miniſtres de l'Empereur ne puſſent pas eſpérer de les rompre, je devois, dans toutes les affaires qui devoient intéreſſer la France & le Roi d'Angleterre, agir toujours de concert avec Saint-Sa-

phorin, Miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne, paroître toujours uni de ſentimens & d'intérêts avec lui, ſur-tout dans les affaires dont la diſcuſſion pouvoit ne pas être agréable à la Cour de Vienne; comme dans celles qui regardoient les intérêts du Roi d'Eſpagne ou de l'Infant Don Carlos.

Je devois ſur-tout faire connoître aux Miniſtres d'Angleterre, dans toutes les occaſions, que le Roi Louis XV & le Roi d'Angleterre étoient réſolus d'agir dans le plus parfait concert dans toutes les choſes qui pourroient regarder l'exécution & le maintien des Traités, regardés comme la baſe & le fondement de la tranquillité publique. Tout ce qui s'étoit paſſé au Congrès depuis le mois de Décembre 1723, étoit une ſuite de cette diſpoſition commune au Roi Louis XV & au Roi de la Grande-Bretagne.

En effet, lorſque l'on eut applani les difficultés qui furent faites d'abord par les Miniſtres de l'Empereur, ſur la médiation du Roi & du Roi d'Angleterre, on vit l'Empereur prétendre la Grande-Maîtriſe de l'Ordre de la Toiſon, demander à conſerver tous les titres qu'il avoit, & que le Roi d'Eſpagne quittât ceux des Etats qu'il ne poſſédoit pas. Enfin, on le vit preſſer le Roi d'Eſpagne de rendre aux Aragonois &

Catalans leurs anciens priviléges; mais on ne comptoit pas que le Roi d'Espagne pût jamais renoncer à la Grande-Maîtrise de l'Ordre de la Toison, qui appartenoit à ce Prince comme successeur de Charles II, & on n'estimoit pas que la demande de l'Empereur sur ces titres fût équitable; enfin on ne croyoit pas que le Roi d'Espagne pût écouter celle qui regardoit les Catalans & les Aragonois, non seulement parce que c'étoit une affaire qui regardoit le Gouvernement intérieur de l'Espagne, mais encore parce que l'on n'avoit rien à prétendre, à cet égard, du Roi Catholique, depuis qu'il avoit consenti que ces Provinces eussent les mêmes priviléges dont jouissoient les deux Castilles.

D'un autre côté, on ne trouvoit pas les demandes du Roi d'Espagne toutes également conformes à l'esprit d'équité, & on croyoit qu'en proposant des expédiens sur les demandes réciproques, on pourroit parvenir à la conciliation; mais on n'avoit encore jusqu'alors que des foibles espérances du succès de cette négociation, sur laquelle les parties n'avoient réciproquement paru disposées à admettre aucun tempérament, même sur les autres demandes moins importantes qui avoient été faites en même temps.

Les intérêts du Duc de Parme avoient fait

naître auſſi de nouveaux obſtacles au ſuccès de la négociation, & avoient mieux fait connoître la difficulté qu'il y auroit à concilier les Cours de Vienne & de Madrid; & peu de temps après que les Miniſtres d'Eſpagne avoient remis leurs premieres demandes, ils avoient donné aux Médiateurs celles du Duc de Parme, qu'ils avoient ſignées : elles étoient conçues de maniere que les articles les plus juſtes & les plus relatifs au Traité de Londres, étoient confondus avec des prétentions antérieures & étrangeres à ce même Traité; en ſorte que l'on craignit dès-lors que cette méthode affectée ne donnât aux Plénipotentiaires un prétexte de refuſer les demandes les plus juſtes.

On en repréſenta les conſéquences aux Plénipotentiaires du Roi d'Eſpagne; mais comme les repréſentations furent inutiles, on remit au Miniſtre de l'Empereur le Mémoire de ces demandes, à peu près comme il avoit été dreſſé.

Mais l'événement ne juſtifia que trop le jugement que l'on avoit porté : ils le lurent, & dirent qu'il n'y en avoit aucune qu'ils puſſent écouter. Ils ajouterent même que l'Empereur n'avoit rien à diſcuter au Congrès avec le Duc de Parme, qui pouvoit, s'il avoit ſujet de ſe plaindre, s'adreſſer à Vienne directement : enfin

ils allerent jusqu'à prétendre que, dès à présent, les Etats de Toscane & de Parme étoient des fiefs masculins de l'Empire.

Il étoit dangereux de laisser établir de pareils principes; on les combattit aussi par une infinité de raisons, dont le détail seroit trop long : mais comme il falloit pourvoir d'une maniere solide aux suites que ces principes pouvoient avoir, & assurer la possession du Duc de Parme aux termes du Traité de Londres, l'on avoit demandé à ce Prince le Mémoire des innovations faites à son préjudice depuis le 2 Août 1718, jour auquel le Traité de Londres avoit été signé, dans le dessein de les remettre aux Ministres de l'Empereur à Cambrai & à Vienne. En même temps les Rois médiateurs avoient dressé un projet de garantie, contenant la maniere dont ils estimoient que la possession du Duc de Parme dût être maintenue, conformément à un décret de l'Empereur Léopold, de l'année 1697.

On voit, par ce détail, qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre que le Congrès de Cambrai se sépareroit sans succès ; & , dans ce cas, il étoit important, 1°. que le blâme de cette séparation ne tombât sur les Rois médiateurs ; 2°. que les Ministres de l'Empereur ne fussent

pas dans l'erreur de croire que leur Maître seroit par-là libéré des engagemens portés par le Traité de Londres.

A l'égard du premier point, on pouvoit penser que les Ministres de l'Empereur songeroient à rejeter sur les Rois médiateurs la dissolution du Congrès, pour faire voir qu'il ne dépendoit pas d'eux que les affaires ne tournassent plus heureusement; mais je devois leur faire connoître que non seulement toutes les difficultés qui avoient accompagné l'ouverture du Congrès, & les obstacles que l'on avoit rencontrés, à la juste satisfaction du Duc de Parme, n'avoient pu faire supposer que les intentions des Plénipotentiaires de l'Empereur fussent aussi droites qu'il eût été à désirer; mais que même il n'étoit pas possible de se rendre à la demande qu'ils avoient faite d'un plan de Traité, dans le temps que l'on étoit encore dans une entiere obscurité sur les intentions & les dispositions de la Cour de Vienne.

Et pour ce qui est du second point, il étoit vraisemblable encore que les Ministres de l'Empereur, après la dissolution du Congrès, si elle devoit arriver, essayeroient d'établir que le Traité de Londres étoit un ouvrage imparfait, & dont les stipulations éventuelles ne pourroient avoir de force qu'autant que le Traité de Cambrai y auroit mis la derniere main.

Déjà les Ministres de l'Empereur avoient souvent laissé échapper à Cambrai des discours qui tendoient à établir cette supposition comme une vérité, & on n'avoit pas cru devoir affecter de les relever sans nécessité ; mais les mêmes ménagemens étant désormais dangereux, je devois m'attacher à faire connoître, dans toutes les occasions, que le Roi & le Roi d'Angleterre regardoient le Traité de Londres comme un ouvrage dont l'exécution étoit indépendante du succès de la négociation de Cambrai, & que les Rois médiateurs étoient résolus de maintenir ce Traité, & de s'opposer à tout ce qui pourroit être entrepris de contraire.

L'affaire de Sienne étoit encore un objet de considération pendant mon ambassade. Cette ville, fief de l'Empire, étoit originairement une République libre, & fut soumise, en 1554, à Charles-Quint, qui en investit Philippe II & ses successeurs, Rois d'Espagne, pour la sous-inféoder à qui ils voudroient.

Philippe II la sous-inféoda en conséquence comme premier Duc de Florence, & depuis, les Rois d'Espagne avoient toujours joui de ce Domaine direct. Mais l'Empereur s'étant opposé depuis peu à ce que Philippe V exerçât ce droit, & ayant prétendu l'exercer lui-même, les Rois

médiateurs avoient porté les Parties réciproquement à consentir de ne point conférer l'investiture de Sienne ; mais comme il pouvoit arriver des temps où la Cour de Vienne renouvelleroit ses prétentions, & que cette affaire seroit discutée encore pendant mon séjour à Vienne, dans ce cas je devois m'expliquer avec les Ministres de l'Empereur.

Quant aux projets de guerre que ne cessoient alors de faire plusieurs personnages de la Cour de Vienne, je devois, sans entrer davantage en matiere, laisser échapper sans affectation, qu'il eût été bien à souhaiter que l'on eût pu convenir à Cambrai des affaires qui devoient faire l'objet du Congrès ; mais qu'enfin, souvent les négociations qui ne réussissent point d'abord, se relevent, & sont quelquefois après conduites & terminées avec succès ; & je pouvois joindre, comme de moi-même, à ces insinuations générales, les discours que je croirois propres à faire penser aux Ministres de l'Empereur, que les Rois médiateurs ne seroient pas éloignés de remettre sur le tapis, s'il y avoit quelques espérances de succès, les affaires sur lesquelles on n'a pu jusqu'à présent convenir, observant cependant de ne faire aucunes démarches qui pussent inspirer des défiances à l'Angleterre, en lui laissant supposer

que pendant qu'elle étoit dans le point du plus grand éloignement de la Cour de Vienne, on chercheroit, de la part de Sa Majesté, à s'en rapprocher.

Mes instructions étoient plus intéressantes encore, dans la supposition que l'Empereur me dût demander que le Roi voulût bien garantir l'ordre de succession qu'il avoit établi dans sa Maison; je devois simplement lui répondre que c'étoit une matiere étrangere à l'objet du Congrès : que d'ailleurs il n'y avoit nulle parité entre ce que l'Empereur avoit jugé à propos de faire dans l'intérieur de sa famille, & ce que toute l'Europe, & lui-même personnellement, avoient, par rapport à la succession dans les Royaumes de France & d'Espagne, exigé comme une chose nécessaire à leur sûreté. L'Angleterre témoignoit être aussi dans les mêmes dispositions, & le Roi ne croyoit point encore qu'il pût lui convenir de se lier d'avance les mains sur un cas à venir, & peut-être même fort éloigné; non que le Roi fût résolu de profiter de l'événement de la mort de l'Empereur, sans enfans mâles, pour exciter des troubles, mais parce que la prudence ne permettoit pas de prendre des engagemens aussi prématurés.

A l'égard du Prince de Lorraine, on pouvoit croire que quelque affection que l'Empereur eût

pour lui, il ne prendroit aucune détermination en sa faveur, tant qu'il pourroit espérer d'avoir des successeurs, & cependant le Roi vouloit bien me confier d'avance ses plus secretes intentions sur ce point, en me disant, dans les instructions, qu'on regarderoit comme contraire à nos intérêts tout ce qui pourroit, en contribuant à l'élévation de la Maison de Lorraine, lui donner des moyens de faire naître du trouble dans le Royaume ou sur les frontieres; & si le Roi croyoit qu'il pût prendre, dès-à-présent, des mesures solides, il ne balanceroit pas un moment à y travailler; mais que ce seroit donner à l'Empereur des moyens de rendre les intentions du Roi suspectes, & par conséquent de faire réussir ses vûes par les mêmes moyens que l'on auroit jugés propres à en empêcher le succès.

D'ailleurs, la qualité d'Etranger dans la personne du Prince de Lorraine, & l'intérêt personnel des Maisons de Saxe & de Baviere, y feroient naître sans doute des obstacles insurmontables, sans que l'on fît, de la part du Roi, d'autres démarches que de les entretenir lorsqu'ils seroient une fois nés.

Ainsi, je devois garder le plus grand secret sur ce que le Roi me confioit là-dessus, me montrer très-attentif, m'instruire de ce qui pourroit

se passer par rapport au Prince de Lorraine, du degré de confiance & d'amitié qu'il pourroit acquérir auprès de l'Empereur, m'informer enfin de ceux des Ministres de ce Prince qui seroient instruits des vûes & des espérances de la Maison de Lorraine, afin que sur le compte que j'en rendrois exactement, le Roi pût régler sa conduite & ses résolutions sur des principes certains, & m'instruire ensuite de ses intentions.

Je n'avois pas de moindres ménagemens à garder dans la maniere de m'expliquer sur les affaires de la Religion, dont j'ai exposé précédemment la situation. Le Roi, toujours disposé à protéger la Religion Catholique, souhaitoit que, sans contrevenir à ses engagemens, comme garans des Traités de Westphalie, il lui fût possible d'agir dans cette vûe de concert avec l'Empereur; mais l'expérience avoit fait connoître dans plusieurs occasions, que la Cour de Vienne, employant le spécieux prétexte de la Religion pour le succès de ses vûes, abusoit aisément de ce qu'on lui confioit pour l'avantage de la Religion Catholique, & profitoit des ouvertures qu'on lui faisoit, pour inspirer aux Protestans des défiances des intentions du Roi; & rien n'étoit plus préjudiciable à la Religion Catholique même, que cette conduite, puisqu'il étoit aisé d'imaginer que les Pro-

testans, ayant lieu par-là de croire qu'ils seroient abandonnés par ceux des garans des Traités de Westphalie, qui sont les plus en état de soutenir leurs priviléges, croiroient n'avoir plus de ressources que dans eux-mêmes, en sorte qu'ils se porteroient aisément à des partis violens qui pourroient donner à la Religion Catholique une atteinte considérable : ainsi je devois me renfermer avec les Ministres de l'Empereur, dans les assurances générales que le Roi de France désiroit toujours de contribuer au bien de la Religion en tout ce qui ne seroit pas contraire aux stipulations du Traité de Westphalie.

Je ne devois pas, d'un autre côté, témoigner trop d'empressement à soutenir les intérêts des Princes de l'Empire, parce que, encore imbus des préjugés que la Cour de Vienne avoit su leur inspirer dans tous les temps, ils pouvoient se porter à regarder cet empressement comme un effet de l'envie de la France de prendre une part principale aux affaires intérieures de l'Empire, & d'y fomenter la division pour nos intérêts particuliers ; & c'est pour cette raison principalement, que je devois, en me bornant à des expressions générales, laisser aux Princes de l'Empire, sans les y inviter, la liberté de recourir de leur propre mouvement aux bons

offices du Roi, & me contenter de leur faire connoître que le Roi seroit toujours prêt, comme garant des Traités de Westphalie, à leur donner des marques de sa protection.

A l'égard de l'exécution de Thorn, le Roi, comme garant du Traité d'Oliva, qui a accordé aux villes de la Prusse Polonoise les priviléges que l'on prétend avoir été abolis par cette exécution, ne pouvoit pas se dispenser d'employer ses bons offices à la réquisition des Puissances Protestantes; le Roi auroit rendu la foi de ses engagemens suspecte, si elles avoient lieu de douter de la sincérité de ses dispositions à cet égard. Je devois m'expliquer dans cet esprit; & m'attacher d'abord à reconnoître d'un côté les sentimens des Ministres de l'Empereur sur cet événement, & de l'autre, jusqu'à quel point les Protestans étoient irrités, & si véritablement leur ressentiment iroit jusqu'aux effets, car cette connoissance étoit absolument nécessaire au Roi pour régler ses démarches, & le mettre en état de donner à son Ambassadeur des ordres positifs.

Ainsi ma conduite, par rapport à la situation présente de la Cour de Vienne sur les affaires de l'intérieur de l'Empire, se bornoit à écouter beaucoup, à m'instruire, & à me renfermer dans des discours généraux, & tels qu'ils m'étoient prescrits.

A l'égard des affaires du dehors de l'Empire, il paroiſſoit impoſſible que celle d'Oſtende ne donnât lieu à quelques mouvemens conſidérables en Europe, parce que, à quelque point de foibleſſe que la République de Hollande fût réduite, l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende intéreſſoit trop eſſentiellement la conſervation de cet Etat, pour qu'il ne ſe portât pas à quelque réſolution violente contre les vaiſſeaux de cette Compagnie, avant qu'elle pût acquérir de plus grandes forces; que ſi l'affaire d'Oſtende donnoit lieu à ce que les États-Généraux fuſſent troublés dans leurs poſſeſſions ou droits en Europe, le Roi ne pouvant éluder l'effet de ſes engagemens, que la République de Hollande étoit en droit de réclamer, je devois m'expliquer en conſéquence dans les occaſions preſſantes où je ne pourrois reſter dans le ſilence ſans inſpirer des défiances des intentions du Roi, différant cependant de le faire lorſque les circonſtances me permettroient de demander & d'attendre les ordres du Roi.

Quant aux intérêts de la Suede, on me faiſoit obſerver que plus la Cour de Vienne avoit paru attentive depuis quelque temps à ménager les moyens de flatter cette Couronne, plus je devois veiller attentivement à la conduite du Miniſtre de cette Puiſſance, qui avoit paru aſſez

dévouée, depuis quelque temps, aux Ministres de l'Empereur; il ne seroit pas difficile, me disoit-on dans mes instructions, d'inspirer à la Suede des défiances des intentions autrichiennes, en lui rappelant les temps où elle avoit trouvé dans la Cour de Vienne les plus grands obstacles à son établissement; en sorte que je devois aisément faire sentir à la Couronne de Suede qu'elle n'avoit rien de solide à attendre de la part de la Cour de Vienne, qu'elle devoit au contraire regarder comme son ennemie naturelle; mais ces vérités ne feroient peut-être que rendre les intentions de la France suspectes, sur-tout lorsqu'elles feroient traitées avec un Ministre dont les dispositions personnelles ne feroient pas assez connues pour juger de l'usage qu'il en feroit; en sorte que je devois me borner à faire connoître en général au Ministre de Suede, que les raisons naturelles d'union & d'amitié entre le Roi & la Couronne de Suede, porteroient toujours le Roi à lui faire sentir des effets de ses heureuses dispositions.

Si avant la mort du Czar, le Roi avoit des raisons de croire que ce Prince pourroit avoir recours à l'Empereur comme à un des garans du Traité de Travendal, pour procurer au Duc d'Holstein, son gendre, peut-être la restitution du Duché de Slefwick, il paroissoit vraisemblable, à

mon départ pour Vienne, que la Czarine étant, depuis la mort du Czar, déclarée Impératrice, & ayant pour le Duc d'Holstein une affection particuliere, feroit agir auprès de la Cour de Vienne, non seulement par principe d'amitié pour le Duc d'Holstein ; mais aussi par la nécessité de se ménager un appui dans un temps où son autorité ne pouvoit être encore que très-foible ; ainsi je devois observer avec attention les démarches du Ministre Moscovite à Vienne, & m'instruire de ce qui pourroit s'y passer à cet égard.

Il étoit vraisemblable encore que l'Empereur profiteroit de l'événement de la mort du Czar, pour affoiblir, autant qu'il dépendroit de lui, la puissance qu'il avoit laissée, & l'on pouvoit croire qu'il profiteroit de deux moyens principaux ; 1°. en inspirant à la Cour de Suede le dessein de prendre des mesures pour recouvrer les principales cessions qu'elle avoit été obligée de faire par le Traité de Nieustadt ; 2°. en suscitant, à cette occasion, la Porte, pour la porter à entrér dans quelque engagement de guerre avec la Czarine ; peut-être même que pour soutenir les droits du jeune Czarowick son neveu, il chercheroit à former un parti, soit dans le Sénat de Pétersbourg, soit parmi les Grands ou dans le Militaire, pour, en donnant des sujets d'inquiétudes à la Czarine

ſur le maintien de ſon autorité, l'empêcher de prendre au dehors des meſures & des engagemens dont la Cour de Vienne pourroit craindre les ſuites : c'eſt ſur ces différentes conſidérations que je devois approfondir les vûes de cette Cour, pour en rendre compte au Roi, qui ne pouvoit être informé par trop de voies différentes d'un point qui méritoit autant d'attention.

Et comme il étoit important auſſi que je fuſſe inſtruit des affaires qui pourroient être remiſes ſur le tapis entre le Roi & l'Empereur, on me fit part de ce qui s'étoit paſſé ſur celles qui avoient du rapport aux derniers Traités de Paix, & qui étoient encore indéciſes, moins pour que j'en fiſſe uſage de moi-même, que pour être en état de ne rien dire qui pût être contraire aux intentions & aux intérêts du Roi. Telles étoient les difficultés relatives aux limites de l'Alſace & de la Flandre.

A l'égard des premiers, lorſqu'il fut queſtion entre le feu Roi & l'Empereur & l'Empire, du rétabliſſement des Electeurs de Baviere & de Cologne, l'Empereur différa long-temps d'exécuter cette partie du Traité, prétendant de la faire dépendre de la ſatisfaction qu'il demandoit ſur pluſieurs griefs, tant de l'Electeur Palatin que de l'Evêque de Spire ; de la Nobleſſe de

Suabe, de la Marquise de Baden, du Prince de Montbelliard, & de quelques Particuliers ; tous ces griefs étoient peu fondés, & tendoient à détruire la souveraineté que le Roi avoit acquise sur l'Alsace. Le Roi prétendoit en même temps que le rétablissement des Electeurs de Baviere & Cologne, qui avoit été stipulé purement & simplement dans le Traité de Paix, ne devoit dépendre d'aucunes conditions, & le Roi sentoit bien qu'il n'étoit pas possible de répondre aux différentes prétentions que l'Empereur appuyoit & même qu'il fomentoit, sans entrer en quelque maniere dans la discussion des limites de l'Alsace, & de l'étendue de la souveraineté de la France sur cette Province. Le Roi n'ignoroit pas non plus combien il étoit délicat, relativement à l'Empire, de traiter cette question sur le fondement des Traités de Westphalie, parce qu'il contient plusieurs questions embarrassantes, sur lesquelles le Roi ne pouvoit pas céder sans préjudicier à ses droits, & qu'il étoit impossible, pour ainsi dire, de soutenir en discussion réglée, sans alarmer plusieurs Princes de l'Empire.

C'est aussi par cette raison que, d'un côté, le Roi n'avoit jamais cru qu'il convînt à ses intérêts que cette question fût examinée par des Commissaires, & que de l'autre, le Roi avoit prescrit au Comte

du Luc, mon prédéceſſeur à Vienne, comme un point important, de ſe fonder toujours, dans ſes conférences avec les Miniſtres de l'Empereur, ſur le Traité de Riſwick, dont l'explication étoit bien plus ſimple & bien plus claire : le Roi m'ordonna donc d'établir toujours les limites de l'Alſace à la riviere de Queiſch, & m'inſtruiſit auſſi des condeſcendances qu'il voudroit bien apporter, en les reſtreignant à la Loutre : il me recommandoit cependant de n'en point faire l'ouverture moi-même, perſuadé que ce ſeroit un moyen de rendre encore la Cour de Vienne plus difficile ſur les prétentions qu'elle appuyoit, mais ſeulement d'en rendre compte ſi on m'en faiſoit l'ouverture.

Le Comte du Luc n'avoit pu faire uſage qu'imparfaitement de tout ce qui lui fut preſcrit alors, non ſeulement parce que ſa ſanté ne lui permit pas de reſter à Vienne, mais encore parce que, dans la ſeule conférence qu'il eut ſur ce ſujet avec le Prince Eugène & les autres Miniſtres de l'Empereur, il ne fut pas difficile de remarquer que, ne croyant pas la diſcuſſion favorable pour eux, ils évitoient de la laiſſer aller auſſi loin qu'elle le pouvoit.

Ainſi, ſi on vouloit me parler des affaires d'Alſace, je ne devois laiſſer entrevoir aucune

sorte de facilité sur des droits totalement décidés par les Traités & confirmés par la jouissance; mais faire voir, en général, que le Roi n'avoit jamais soutenu sur cela, & ne soutiendroit jamais en effet que ce qui étoit de la justice & de l'équité la plus étroite, remettant à parler plus au long sur ce point, lorsque les Ministres de l'Empereur, en témoignant des dispositions droites & équitables, m'auroient mis en état de pouvoir demander les ordres du Roi mon Maître.

Et pour ce qui étoit des limites de Flandre, après la conclusion du Traité de Baden, des Commissaires de part & d'autre s'étoient assemblés à Lille où l'on avoit traité des demandes réciproques; mais sur les premieres réponses qui furent faites aux demandes des Commissaires de l'Empereur, on avoit trouvé des prétextes de rompre les conférences. Depuis, le Comte de Konigzek étant venu près le Roi en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur, ce ne fut que peu de temps avant son départ pour retourner à Vienne, qu'il s'étoit déterminé à remettre les Mémoires contenant les demandes de son Maître; il y avoit été répondu sans délai; & le Baron de Fonseca ayant été envoyé ensuite à Paris pour traiter de ces affaires, le Baron de Worden, qui avoit été un des Commissaires aux conférences

de Lille, étoit entré en négociation avec lui, mais sans aucun succès.

Le Prince Eugene avoit, depuis ce temps-là, témoigné dans plusieurs occasions quelque empressement à terminer les affaires des limites de Flandre ; & l'on s'étoit contenté de répondre simplement que, aussi-tôt que les Ministres de l'Empereur le désireroient, il ne s'y trouveroit nulle difficulté de la part du Roi. Au reste, je n'avois point à traiter directement à Vienne de cette affaire des limites de Flandre ; mais aussi-tôt que les Ministres de l'Empereur m'en parleroient, je devois faire connoître que le Roi, désirant de prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à quelque mésintelligence entre le Roi & l'Empereur, verroit avec plaisir ce Prince porté à terminer tous différens. Telles étoient les affaires que j'avois à traiter à Vienne.

CHAPITRE IX.

Suite des affaires étrangeres; la France, l'Espagne, l'Angleterre sous M. le Duc & sous Fleury.

Comme le systême des affaires étrangeres ne changea pas quand Fleury s'empara du Gouvernement, & comme il suivit les plans de son prédécesseur, qui étoient ceux de la paix, j'ai voulu, sous un seul Chapitre, parler des négociations.

La France & l'Angleterre étoient toujours dans une grande intimité réciproque, & le Cabinet de Londres avoit eu soin d'entretenir cette intelligence, en comblant d'or & de présens la favorite de M. le Duc, jusqu'au point que l'Empereur s'en montroit jaloux.

Les Cours de Madrid & de Vienne n'étoient point, en 1724, dans une pareille intimité; la Reine d'Espagne, Parmesane de naissance, ne voyoit point volontiers que l'Empereur traitât avec orgueil le Duc de Parme, qui se plaignoit avec raison des excès que le Gouvernement de

Milan s'étoit permis contre l'Etat de Parme : l'Empereur en traitoit le Souverain comme son sujet, parce qu'il relevoit de l'Empire.

Pour soutenir son nom & la dignité du Duc, la Reine d'Espagne avoit envoyé secrétement le Baron de Riperda à Vienne. C'est dans cette circonstance que l'Infante fut renvoyée. L'Empereur, depuis si long-temps ennemi de l'Espagne, qui avoit voulu démembrer sa puissance en Italie, écouta les propositions de la Reine, & promit verbalement une Archiduchesse pour son fils Don Carlos, & s'engagea, en cas que le Roi Louis XV mourût, de soutenir Philippe V sur le trône de France, pourvu qu'on lui rendît l'Alsace & la Franche-Comté.

Le renvoi de l'Infante jetant la Cour de Madrid dans une fureur extrême, l'engagea à se dévouer à l'Empereur : elle ordonna à son Ministre Riperda de conclure à quelque prix que ce fût, sans aucune médiation de la France, demandant la continuation de celle de l'Angleterre, qui, intimement liée avec nous, répondit qu'elle ne pouvoit se séparer.

Dans cette circonstance, nous renouvelâmes notre liaison avec l'Angleterre par le Traité d'Hanovre, duquel le Roi de Prusse voulut être comme partie contractante malgré nous ; car on savoit que la légéreté de ses principes, qui sui-

voient toujours les mouvemens de ses intérêts, ne nous permettoient pas d'avoir à le suivre dans ses différens changemens: aussi s'attacha-t-il, peu de temps après, à l'Empereur; & pour nous fortifier davantage contre son influence, nous nous attachâmes aux Suédois, au Danemarck & à la Hollande.

L'Espagne, de son côté, toujours outrée contre M. le Duc, s'attachoit à la Cour de Vienne & s'aliénoit la Cour de Londres. Ces nouvelles circonstances occasionnerent d'autres instructions qui me furent envoyées relativement à mon Ambassade de Vienne, où il étoit dit que :

» Les Ministres de l'Empereur, peinés de la situation des affaires, telle qu'elle a été dépeinte dans ma premiere instruction, ne pouvoient pas même cacher leurs inquiétudes; & quoiqu'ils en supprimassent les motifs aux yeux des étrangers, il n'étoit pas difficile de juger quels ils étoient.

Les Ministres de l'Empereur témoignoient même, contre leur ordinaire, désirer la prompte conclusion d'un Traité à Cambrai, & paroissoient craindre tout ce qui pouvoit allumer la guerre en Europe; & l'on pouvoit croire qu'ils avoient quelque inquiétude sur la maniere dont les affaires qui les intéressoient, soit directement ou indirectement, pourroient se tourner.

Dans c

» Dans cette circonstance, on avoit vu des marques de satisfaction & de joie succéder à l'extérieur le plus peiné, comme si toutes les affaires qui avoient pu donner lieu aux inquiétudes des Ministres de la Cour de Vienne, eussent été terminées à leur satisfaction «.

» Dans le temps cependant que l'on ne voyoit aucun changement apparent survenu dans les affaires générales, il avoit fallu chercher la cause de ce changement dans quelque chose d'étranger à la négociation de Cambrai, & l'on a eu quelques notions qu'un homme, que l'on supposoit être le sieur de Riperda, ci-devant Ambassadeur des Etats-Généraux en Espagne, étoit secrétement à Vienne, & qu'il avoit de fréquentes conférences avec les Ministres de l'Empereur «.

» Plusieurs autres circonstances rassemblées & rapprochées, avoient fait croire que le Duc de Parme étoit le médiateur de toute cette affaire, dont on n'avoit encore que des connoissances très-obscures & très-imparfaites «.

» D'un côté, l'on ne pouvoit pas supposer que les Ministres de la Cour de Madrid eussent pu se flatter de mener à une heureuse fin une négociation quelconque avec la Cour de Vienne, moins encore celle d'un mariage; & de l'autre

l'on pouvoit croire que les Ministres de l'Empereur, désirant de détacher de la France, l'Angleterre & la Hollande, avoient regardé comme moyen de remplir plus tôt cette vûe, tout ce qui pouvoit désunir l'Espagne d'avec la France; que, pour cet effet, ils avoient profité de la premiere occasion qu'ils avoient pu avoir pour flatter le Roi d'Espagne sur ce qu'ils pouvoient juger qui le touchoit principalement; en sorte qu'ils pussent, pendant le temps qu'il leur seroit possible de soutenir l'illusion, essayer de faire renaître, en Angleterre & en Hollande, les principes qui avoient conduit à la Ligue de 1701, & qui l'avoient soutenue pendant si long-temps «.

» Mais elle avoit eu des effets si pernicieux au Royaume, que, quelque peu d'apparence qu'il pût y avoir que ces dispositions vinssent à renaître en leur entier, on ne pouvoit cependant être trop attentif à tout ce qui pourroit y contribuer; & la considération, si souvent employée, de la puissance formidable du Roi, ne seroit peut-être pas encore tellement détruite, que les ennemis de la France ne pussent en employer le prétexte, & acquérir par-là un parti supérieur en Angleterre, & en Hollande sur-tout «

» La résolution de renvoyer l'Infante devoit d'ailleurs inspirer à la Reine d'Espagne un nouvel éloignement de la France, & il étoit vraisemblable que cette Princesse donneroit, si elle le pouvoit, une nouvelle activité aux démarches que l'on avoit lieu de croire être commencées depuis quelque temps à Vienne. Les Ministres de l'Empereur devoient paroître s'y prêter d'abord avec empressement, en flattant la douleur de la Reine d'Espagne; & quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'ils voulussent prendre des engagemens plus avantageux à l'Espagne que ceux portés par le Traité de Londres, dont l'exécution étoit encore fort équivoque, peut-être la politique les porteroit-elle à en contracter de plus étendus, résolus d'y manquer lorsqu'après en avoir tiré, relativement à l'Angleterre & à la Hollande, le fruit qu'ils peuvent en attendre, & qu'ils ont toujours espéré, ils n'auroient plus de raison principale de garder fidélité à l'Espagne «.

» Dans cette situation, je devois, en examinant ce qui se passeroit entre l'inconnu qui étoit à Vienne, & les Ministres de l'Empereur, &, tâchant de m'en instruire, n'en témoigner aucune inquiétude, traiter au dehors de chimere toute négociation pareille dont le Public parle-

roit, laiſſant entendre en général qu'il eſt des erreurs qui ne peuvent pas durer, & que l'Eſpagne trouveroit, de la part du Roi & du Roi de la Grande-Bretagne, une ſûreté & une protection que vainement elle chercheroit, & qu'elle ne trouveroit pas ailleurs «.

» Je devois dire que le renvoi de l'Infante ne mettroit dans le cœur de Sa Majeſté aucun éloignement pour le Roi d'Eſpagne; que cet événement avoit été forcé par la nature des choſes, & par des circonſtances ſans remede; que les intérêts de l'Eſpagne n'en ſeroient pas moins chers à Sa Majeſté, & que le Roi, de concert avec le Roi d'Angleterre, les appuieroit toujours, conformément aux termes des Traités «.

» Il m'étoit enſuite recommandé d'employer toutes ſortes de moyens pour être inſtruit à temps de ce qui pourroit ſe négocier entre les Cours de Madrid & de Vienne; & ſi j'apprenois même ſur cela des choſes preſſantes, je ne devois pas différer d'en rendre compte à Sa Majeſté par des courriers exprès, pour recevoir ſans retardement les ordres «.

» Depuis que j'avois reçu ces inſtructions, on apprit en effet à Verſailles quel Traité avoit été conclu par Riperda à Vienne, entre l'Eſpagne & l'Empereur. Les deux Puiſſances con-

firmoient la quadruple alliance, & Philippe V renouveloit ses renonciations à la Couronne de France, & l'Empereur renonçoit à toutes ses prétentions sur l'Espagne. Philippe V consentoit au démembrement des Provinces que le Roi d'Espagne avoit possédé en Italie & dans les Pays-Bas, & les cédoit à l'Autriche. La succession de Parme & de Plaisance étoit adjugée aux enfans de la Reine. Philippe renonçoit à tout droit de réversion de la Sicile, & il étoit confirmé dans celui qu'il avoit acquis sur la Sardaigne. Enfin l'Empereur garantissoit au Roi d'Espagne l'ordre de succession au trône, établi par le Traité d'Utrecht, & le Roi Catholique lui garantissoit la Pragmatique Sanction «.

Ce Traité de paix occasionna, de la part du Ministere, un nouveau supplément à mes précédentes instructions, conçu en ces termes :

» Depuis que Sa Majesté a fait remettre au sieur Duc de Richelieu ses instructions, l'on a appris la conclusion du Traité particulier entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Le Baron de Fonseca, qui est chargé des affaires de l'Empereur près d'Elle, a même reçu ordre d'en faire part à Sa Majesté «.

» Le sieur Duc de Richelieu a vu, dans ses premieres instructions, non seulement que l'on

étoit informé d'une négociation particuliere entamée à Vienne avant même qu'il fût question du départ de l'Infante, mais encore que l'on avoit prévu que ce dernier événement porteroit la Reine d'Espagne à faire prendre au Roi Catholique, à quelque prix que ce fût, des liaisons directes avec la Cour de Vienne. Cette circonstance est en effet devenue, pour cette Princesse, un prétexte plausible de suivre les mouvemens de la partialité que l'on a toujours eu lieu de croire qu'elle avoit conservée pour la Maison d'Autriche «.

» Lorsque l'on compare les conditions du nouveau Traité dont il s'agit, avec ce que le Roi d'Espagne a plusieurs fois répété de la résolution invariable où il étoit de ne céder sur aucun des points sur lesquels on peut dire que la Cour de Vienne a dicté elle-même les conditions à son gré, l'on ne peut s'empêcher de juger que la Reine d'Espagne a uniquement suivi les mouvemens de son mécontentement, dont la Cour de Vienne sut tirer tout l'avantage qu'elle pouvoit en espérer par rapport à la paix particuliere avec l'Espagne, & par rapport à l'union de la France & de l'Angleterre, que les Ministres de l'Empereur se sont flattés sans doute de rompre par-là «.

» Il eſt certain que quand même la négociation du Traité n'auroit pas été entamée avant que la nouvelle du renvoi de l'Infante en Eſpagne eût été ſue, Sa Majeſté & le Roi de la Grande-Bretagne pourroient ſe plaindre avec fondement d'un procédé auſſi peu conforme au zele & à l'empreſſement que les Rois médiateurs avoient toujours témoigné pour les choſes que la Cour de Madrid paroiſſoit affectionner; & de ce qu'après que Sa Majeſté & le Roi d'Angleterre ſe ſont attirés, de la part de la Cour de Vienne, le reproche d'une partialité marquée pour l'Eſpagne, elle conclut directement avec l'Empereur à des conditions qu'il eſt vrai de dire que les Rois médiateurs n'avoient jamais oſé propoſer à la Cour de Madrid pour plan de la paix; mais en même temps qu'il ne s'agit pas préſentement de marquer du mécontentement au Roi & à la Reine d'Eſpagne, dont on cherche même à calmer la douleur, il ſeroit dangereux auſſi de témoigner à la Cour de Vienne aucune peine ſur la concluſion de ſon Traité. C'eſt ſur ce principe que lorſque le Baron de Fonſeca l'a communiqué, on lui a témoigné de la ſatisfaction de tout ce qui pouvoit tendre à la conciliation & conſolider la paix de l'Europe, que S. M. avoit uniquement eu en vûe dans toutes ſes démarches «.

» Le ſieur Duc de Richelieu doit auſſi s'expliquer à cet égard dans le même eſprit, toutes les fois qu'il en trouvera l'occaſion, & qu'il le jugera convenable, faiſant connoître que le Roi ayant toujours déſiré le maintien de la tranquillité publique, Sa Majeſté fait les vœux les plus ſinceres pour que le Traité qui vient d'être conclu en puiſſe à jamais être le ſceau «.

» Il doit même éviter toutes les réflexions ſur ce que ce Traité contient de déſavantageux & de peu honorable pour l'Eſpagne. Toute critique à cet égard feroit inutile; & d'ailleurs elle donneroit lieu de ſuppoſer que l'on ſongeroit à faire ſentir à Leurs Majeſtés Catholiques tout ce qu'elles y perdent, & à leur donner *un jour* les moyens de ſe relever de *la léſion* qu'elles y ont ſoufferte «.

» Si le ſieur Duc de Richelieu ne doit ni directement ni indirectement cenſurer le Traité entre les Cours de Madrid & de Vienne, il doit auſſi éviter, autant qu'il le pourra, d'en parler avec approbation. Il avanceroit, par cette conduite, les inſinuations qu'il eſt vraiſemblable que l'on ſongera à lui faire pour porter Sa Majeſté à accéder à ce Traité, & à en accorder ſa garantie : mais ſi les choſes en venoient à ce point, il doit s'excuſer de répondre préciſément

sur ce qu'il ne seroit pas encore suffisamment instruit des intentions du Roi, principalement si on lui parloit de la garantie de l'article qui regarde l'ordre de la succession que l'Empereur a établi dans ses pays héréditaires «.

» Il reste à prévenir le sieur Duc de Richelieu sur la conduite qu'il devra tenir avec le Baron de Riperda, que l'on a lieu de croire qui restera à Vienne avec le caractere de Ministre public du Roi d'Espagne «.

» Le sieur Duc de Richelieu doit le prévenir de toutes sortes de politesses & d'égards; en sorte qu'il puisse paroître, par toutes les circonstances, que l'on n'a effectivement point de mécontentement de ce qui se passe aujourd'hui «.

» Sa Majesté finit en recommandant au sieur Duc de Richelieu d'employer toutes sortes de moyens pour pouvoir être instruit s'il n'a point été signé, outre le Traité qui a été communiqué, des articles séparés & secrets. Le Traité est trop désavantageux à l'Espagne, & les Ministres de cette Couronne en témoignent trop de satisfaction pour ne pas porter ce jugement. C'est sur quoi le sieur Duc de Richelieu doit chercher à s'instruire par toutes les voies possibles. A Versailles, le 13 Mai 1725 «.

Riperda ayant conclu son Traité à Vienne,

en étoit parti à franc-étrier, sans suite, & comme un simple courrier. Il étoit dans son caractere de se décider promptement & d'agir de même, & brûloit d'aller en Espagne où une place de Ministre l'attendoit. Il se présenta à la Reine avec le même déguisement & costume qu'il avoit en voyageant, comme pour leur prouver avec quelle célérité il savoit agir pour l'intérêt & la gloire de Leurs Majestés; & quoique la Cour fût accoutumée à un grand cérémonial, cette hardiesse lui réussit fort bien. Le Roi & la Reine travailloient avec Grimaldo, Ministre des affaires étrangeres, & Riperda attendit qu'il eût fini le travail; mais Grimaldo sorti, Riperda se présenta son Traité à la main; ce qui combla de joie le Roi & la Reine, qui admirerent ses talens. Sur le champ il fut déclaré Ministre des affaires étrangeres; & Grimaldo qui, en sortant de la chambre du Roi, avoit rencontré le Baron, dont la présence imprévue le frappa, fut obligé de lui donner la liasse.

En attendant, la Reine d'Espagne étoit furieuse contre nous du renvoi de l'Infante, & on apprenoit des Ministres des autres Puissances des excès auxquels elle se portoit. Elle vouloit que la France s'expliquât sur la satisfaction que nous entendions lui proposer; elle insinuoit que

nous devions donner le cordon bleu à Cellamare, qui avoit été si maltraité ; elle vouloit, avant de parler, qu'un Prince du Sang allât lui présenter nos offres. On répondoit indirectement de Versailles, qu'on donneroit le cordon à Cellamare, & qu'on lui enverroit le Cardinal de Bissy en ambassade ; & Philippe V demandant bientôt que M. le Duc vînt lui-même à Madrid faire ses excuses, on répondit, par le canal des Anglois : *Qu'on ne cesseroit en France de désirer la paix.*

Elle disoit qu'on avoit pris pour Reine de France la fille d'un Roi détrôné, à qui elle faisoit l'aumône, & négocioit avec l'Empereur, en cas de mort du Roi Louis XV, pour que Don Carlos régnât en Espagne, & le Prince des Asturies sur le trône de France. Ses vûes se tournoient toujours vers ce beau Royaume ; & elle n'avoit élevé Riperda au Ministere, elle ne l'avoit fait Duc qu'à cause du succès qu'elle croyoit qu'il pouvoit obtenir à Vienne pour le mariage de Don Carlos avec l'Archiduchesse.

Mais voyant qu'elle étoit encore trompée par Riperda, piquée jusqu'au vif, elle retira peu à peu sa confiance ; elle lui ôta d'abord les finances. Alors le Ministre offrit sa démission pour ses autres emplois ; mais le Roi ne les accepta

pas. Cependant, quelques jours après, Philippe V lui dépêcha la Paz, qui lui annonça qu'on acceptoit sa démission, & qu'on lui accordoit trois mille pistoles de pension. Ainsi l'Auteur du Traité de Vienne tomba tout à coup du faîte où il s'étoit placé, en persuadant la Reine de la prochaine élévation de ses enfans, & en intéressant, par de gros subsides, l'Empereur à laisser accroire une pareille chimere.

Le peuple de Madrid s'abandonna à des démonstrations de joie éclatantes quand il apprit la disgrace de Riperda, & se permit de telles facéties, que le Duc parut craindre pour sa vie, & se retira chez l'Ambassadeur de Hollande, comme dans un lieu de refuge, à cause des priviléges des Ambassadeurs. Au refus de celui-ci, il se réfugia chez celui d'Angleterre, qui étoit absent, & qui fut fort étonné de voir un Ministre d'Espagne demandant un asile au Ministre d'une Puissance dont il avoit traversé les vûes pendant qu'il étoit en place. Il le laissa dans l'asile qu'il avoit choisi, sur l'assurance que lui donna le Ministre disgracié, qu'il n'avoit à craindre que le ressentiment du Peuple, aveuglé & irrité contre lui. Le Ministre d'Angleterre voulut voir le Roi, qui lui apprit que Riperda avoit des papiers de conséquence, & qu'il lui demandoit,

exigeant que l'Ambassadeur Anglois n'accordât son hospitalité au Duc qu'à condition qu'il les rendroit; mais bientôt offensé de voir Riperda chez le Ministre d'un Prince avec lequel il avoit des différens, il fit poster des gardes dans les environs de son hôtel.

Le Roi Philippe assembla ensuite un Conseil pour savoir si l'Ambassadeur d'Angleterre pouvoit retenir chez lui le Duc de Riperda; & ce Conseil, qui le déclara criminel de lese-majesté, décida que le Roi pouvoit le faire enlever sans attenter au droit des gens : le Roi ordonna donc d'aller saisir, avec main-forte, le Duc de Riperda; ce qui fut exécuté.

Riperda s'étoit attaché autrefois à Alberoni, qu'il avoit servi pour l'établissement de plusieurs manufactures, & autres affaires relatives au commerce & à la marine; & ce Cardinal avoit employé utilement ses connoissances dans ses parties. Pour s'attacher à l'Espagne, il avoit, comme Law en France, abjuré sa Religion; ce qui lui avoit fait perdre sa qualité de Ministre de Hollande.

Devenu ensuite Ministre, il avoit pris le ton & les manieres d'Alberoni, sans en avoir le génie; car le Baron avoit en arrogance ce que le Cardinal avoit en élévation. Riperda connoissoit,

il est vrai, plus de détails; mais le Cardinal avoit plus de principes : l'un & l'autre enfin étoient hardis, audacieux même, & entreprenans.

Riperda, tout-puissant en Espagne, fit fleurir les manufactures & le commerce ; mais supposant que les monnoies étoient au dessous de leur valeur intrinseque, il les avoit augmentées ; ce qui lui avoit attiré les clameurs de la Nation entiere, qui en fut irritée. Il retrancha ou diminua des pensions; ce qui arma contre lui les gens en crédit & les Courtisans. Il supprima les secrétaireries de la marine; ce qui fit pousser les hauts cris aux familles ministérielles. Il fit la recherche de ceux qui avoient l'administration des affaires du Roi; ce qui irrita les gens de finance. Il ne paya plus les gages des Officiers du Roi & de la Reine, & le peuple d'ailleurs étoit opprimé; on dit donc que Riperda n'étoit qu'un véritable aventurier, indigne & incapable de gérer les affaires d'Espagne. Il alla périr enfin dans les côtes de l'Afrique, après avoir fait les affaires d'un Souverain Mahométan.

CHAPITRE X.

Anecdotes ſur les Cardinaux de Fleury & de Polignac; cabale des Jéſuites & des Sulpiciens, pour le rappel de Rome de Polignac; portrait de ce Cardinal.

LE Cardinal de Polignac, aux yeux des Dévots, des Jéſuites & des Sulpiciens, étoit coupable d'un grand crime.

Il ſe moquoit de leurs querelles, tandis qu'ils en étoient eux-mêmes ſi animés, que tenant ſous leur empire le Cardinal de Fleury, ils diſpoſoient des lettres de cachet, pour frapper d'exil, ou punir de la priſon quiconque ne vouloit pas faire la guerre avec eux.

Il leur falloit à Rome un homme dévoué, & Brancas étoit tout prêt pour aller diſputer & envenimer les eſprits; mais le Cardinal de Polignac voulut conſerver ſon état à Rome.

Je rapporterai dans mes Mémoires quelques lettres de ce Cardinal; le Public ne ſera pas fâché de lire les dépêches ſecretes de ce beau génie. Il m'écrivoit en ces termes le 26 Octobre 1726.

» Je suis très-indifférent à demeurer ici ou à m'en aller, & songeant à mon Diocese, je n'ai d'autres liens à Rome que le service du Roi. Je dirai confidemment à V. E. que le Ministere d'aujourd'hui, favorable aux adversaires du Cardinal de Noailles, est fort tenté de me sacrifier à leur ressentiment. CEUX-CI NE PEUVENT ME PARDONNER D'AVOIR VOULU FAIRE LA PAIX DE L'ÉGLISE, ET DE L'AVOIR AMENÉE AU POINT OU ELLE A ÉTÉ : ILS SE PERSUADENT QUE SI JE DEMEURE, ELLE SE FERA TOT OU TARD, MALGRÉ TOUS LES OBSTACLES INVINCIBLES QU'ILS Y ONT APPORTÉ, & où M. le Duc, entre nous, s'étoit peut-être un peu trop prêté par la crainte d'une faction si redoutable. Dans cette situation, M. le Cardinal de Fleury ne voulant ni le choquer, ni me faire ouvertement une sorte de peine, me fait insinuer, par mes amis, que je ferois bien de demander mon congé : à cela, j'ai répondu que je serois prêt à le faire si, depuis neuf mois, les gens furieux qui m'en veulent n'avoient répandu le bruit de mon rappel comme une punition des facilités que j'avois trouvées à finir réguliérement les malheureuses disputes, & qu'ainsi personne au monde ne seroit la dupe d'un dét aussi plat que celui qu'on me proposoit : que si on étoit aussi content de moi qu'on paroif-

soit l'être dans toutes les dépêches qu'on m'écrit chaque ordinaire, il n'y avoit qu'à me laisser; que si on ne l'étoit pas, il n'y avoit qu'à me rappeler sans déguisement, & que j'obéirois aux premiers ordres. J'ai cru devoir ce détail secret à l'amitié dont vous m'honorez «.

Morville, Ministre des Affaires Etrangeres, toujours poussé par la cabale, écrivoit encore en ces termes au Cardinal, pour l'engager à revenir en France; sa lettre étoit de la fin de Novembre *1726*.

» J'ai différé, Monseigneur, jusqu'à présent d'écrire à V. E. sur une matiere qui l'intéresse, & qu'on vous a annoncé que j'aurois l'honneur de traiter avec elle en toute confidence. Il y a déjà long-temps que M. l'Abbé de Rothelin me confia, dans une conversation que nous avions ensemble, qu'il étoit persuadé que lorsque V. E. seroit parvenue à satisfaire les désirs du Roi, pour la promotion de M. le Cardinal de Fleury, elle ne pouvoit rien faire de mieux que de demander à revenir en France, il me dit ses raisons que je trouvai solides; j'en ajoutai quelques autres, & nous demeurâmes d'accord que le séjour de Rome ne conviendroit plus pour lors à V. E. L'Abbé de Rothelin se chargea de vous écrire, Monseigneur, nos sentimens communs; & comme vous avez

bien voulu m'envoyer, à cachet volant, les réponses que vous lui avez faites, je les ai lues avec toute l'attention que je prêterai toujours à ce qui vous regarde; je vous avoue, Monseigneur, que cela n'a pas changé mes sentimens; je sais que le bruit courut, il y a un an, dans Rome même, que le Roi rappeloit V. E. J'eus l'honneur de lui mander combien peu ce bruit étoit fondé, & je m'expliquai dans le Public d'une maniere également convenable à votre naissance, à votre rang & à vos talens; les discours qui s'étoient tenus tomberent absolument, & il n'en est plus question depuis plusieurs mois. Vous jugez bien, Monseigneur, qu'ils ne se réveilleront pas aujourd'hui; & que dans le temps que vous venez d'obtenir le chapeau que le Roi demandoit avec tant d'instance, si vous revenez de Rome, l'on ne s'avisera pas de croire ce retour involontaire; c'est une vérité prouvée. M. le Cardinal de Fleury a parlé publiquement sur ce que vous avez fait, dans les termes les plus satisfaisans pour V. E. L'on peut donc dire qu'il ne reste aucun scrupule sur cet article. Il ne s'agit plus que de savoir si V. E. doit désirer de rester à Rome; je ne le crois pas. Il ne faut pas vous cacher, Monseigneur, que la plupart des Evêques de France, les Jésuites & S. Sulpice, ont été prévenus contre vous, &

se sont persuadés que vous vouliez procurer à Monseigneur le Cardinal de Noailles un accommodement qu'ils croyoient peu solide, & qu'ils regardent même comme une espece de triomphe que sa trop longue résistance ne pouvoit lui faire mériter, quoiqu'assurément V. E. ait parfaitement rempli les intentions du Roi, & qu'elle ait tant de fois empêché le Pape d'écouter le penchant qu'il avoit à satisfaire Monseigneur le Cardinal de Noailles; ces mêmes Evêques ne sont pas encore rassurés entiérement. Si le Pape, devenu plus facile par l'âge qui s'augmente tous les jours, venoit à contenter le Cardinal, les soupçons se réveilleroient; nos Evêques ne pourroient jamais se figurer que vous eussiez totalement ignoré ce qui se seroit négocié, & ils vous sauront certainement le plus mauvais gré d'un événement qu'ils jugent tous fatal à l'Eglise & à la Religion. Mais, me direz-vous, Monseigneur, je serai sûrement informé des intentions du Pape, & j'empêcherai ce qui ne conviendroit pas; il m'a donné sa parole, il me la tiendra. Je réponds que cela n'est pas toujours sûr dans un homme de son âge, & encore moins de son caractere; mais supposons pour un moment que vous ne cessiez de l'avoir à votre disposition, & qu'il ne fasse point prématurément pour Monseigneur le Car-

dinal de Noailles, ce qu'il feroit s'il n'étoit retenu, voilà le mieux qui puisse arriver; mais alors, Monseigneur, le Cardinal de Noailles & tout son parti deviennent implacables, & vous regardent comme l'auteur de leurs peines; ils imputent à vous seul de leur avoir fermé toutes les voies de se réconcilier avec le Chef de l'Eglise, & ils ne vous pardonneront pas de leur avoir fait échapper une occasion qu'ils croiront ne pouvoir jamais retrouver. Je sais bien que vous serez amplement dédommagé par le témoignage de votre propre conscience, par la gloire d'avoir servi si utilement l'Eglise, & d'avoir si fidélement exécuté les ordres du Roi; mais vous conviendrez cependant, Monseigneur, que c'est être exposé à de grands embarras, & que, quand on les peut épargner, on est trop heureux «.

» Je passe, Monseigneur, à une autre considération qui n'est pas moins importante: si le Pape vient à mourir, M. le Cardinal de Rohan ne peut aller à Rome sans être chargé des affaires; ses titres pour cela sont, son ancienneté & la possession. Ce seroit néanmoins pour V. E. un véritable désagrément, si, se trouvant naturellement à Rome, elle étoit obligée de céder à M. le Cardinal de Rohan; c'est quitter le premier rôle pour ne jouer que le second. Cet inconvénient

n'exiſteroit plus, ſi V. E. ſe rendoit d'ici à Rome avec les autres Cardinaux François, parce que les fonctions que rempliroit M. le Cardinal de Rohan, ſeroient, à la vérité, l'effet de ſon ancienneté; mais vous n'auriez pas à vous en dépouiller. J'oſe vous ſupplier, Monſeigneur, de conſidérer la difficulté qu'il y auroit à exiger de lui qu'il allât à Rome ſur un autre pied qu'il y a été déjà dans les deux derniers Conclaves; on ne pourroit donc pas l'y faire conſentir. Dans ce cas, le Cardinal de Biſſy ne voudra pas marcher ſeul, & vous ſavez que le Cardinal de Geſvres eſt malade à chaque Conclave. V. E. ſe trouveroit alors ſeule chargée des événemens. Cette garantie eſt, en vérité, trop onéreuſe, & les circonſtances trop délicates, pour que mon reſpectueux attachement pour V. E. n'en fût pas infiniment alarmé; enfin, Monſeigneur, je prendrai la liberté de dire à V. E. que votre retour en France eſt véritablement utile à votre Maiſon. Le ſuccès des grâces que V. E. pourra déſirer ſera toujours plus facile ici qu'à Rome. Je connois l'avantage que vous avez quand vous demandez vous-même; & je ne ſçaurois m'empêcher de penſer qu'avec l'Archevêché d'Auch, dont vous allez jouir, vous ſerez en état de faire, dans le ſein de votre Patrie, une figure

beaucoup plus brillante que celle que vous pourriez faire à Rome «.

Le Cardinal de Polignac voyoit bien qu'il se formoit à Versailles un orage contre lui ; mais il résolut de le laisser gronder tranquillement : ceux de la Régence lui avoient appris à les observer avec sang froid. Il répondit ainsi à Morville, le 12 Décembre 1726.

» Si je ne vous avois pas promis, l'ordinaire passé, Monsieur, de répondre aujourd'hui à la lettre particuliere que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 Novembre, j'aurois encore différé d'une semaine, parce que le Pape nous a tenus tous ces jours-ci dans des fonctions si longues & si continuelles, qu'à peine avons-nous pu trouver le temps de respirer; ce qui nous fatigue, le délasse, & on ne comprend pas comment il peut résister à tout ce qu'il fait. J'avoue, qu'entre les raisons qui m'ont empêché de suivre le Cardinal de Mevamis, sur mon retour en France, la peine que je sens à quitter ce bon vieillard qui m'honore d'une amitié si vraie & si constante, n'est pas la moins forte ; mais il ne faut parler ici que de celle que vous opposez à mes sentimens par un principe semblable d'une parfaite bienveillance ; vous ne paroissez pas touché des bruits qui se sont répandus par-tout de mon rappel, vous

les croyez tellement diſſipés, & depuis un ſi long-temps qu'il ne ſeroit pas poſſible qu'ils ſe réveillaſſent quand on me verroit partir de Rome inceſſamment ; il eſt vrai que vous eûtes la bonté de les détruire autant qu'il vous fut poſſible, & que vos diſcours, auſſi bien que vos lettres, me firent alors beaucoup d'honneur ; mais permettez-moi de rappeler à votre mémoire, que tout cela ſe paſſa dans les mois de Mars & d'Avril, dont nous n'étions pas encore fort éloignés, quand M. l'Abbé de Rothelin m'écrivit ſa penſée pour la premiere fois, & qu'au mois de Juin ſuivant ils recommencerent plus fortement que jamais. Auſſi-tôt qu'on vit les changemens arrivés à la Cour, les amis de M. le Nonce & de M. l'Ambaſſadeur de Veniſe ne parloient d'autre choſe. Ce qu'ils écrivoient de Paris n'étoit point à mon avantage, & on n'a ceſſé d'en diſcourir qu'à la promotion de M. le Cardinal de Fleury. Jugez donc ſi la plaie que mes ennemis faiſoient à ma réputation n'eſt point trop récente, pour leur donner ſitôt une occaſion de la renouveler, ſur-tout lorſque je ne vois rien qui puiſſe y apporter un véritable remede, ni me ſervir de preuve contre ce qu'ils ont voulu perſuader au Public. Il demeuroit pour conſtant que c'eſt un tour qu'on a pris pour ſauver un peu les apparences;

mais que dans le fond, c'est une pure disgrace. En vérité, mon honneur peut-il s'accommoder d'un tel tempérament ? Il ne faut pas conclure de-là que je veuille passer ici le reste de mes jours; Dieu m'en garde : trop de devoirs me rappellent dans ma Patrie; mais je dis seulement que pour ne laisser à mon retour aucun équivoque, je crois qu'il me convient de ne le demander qu'au bout de quelque temps. Le motif de l'honneur épuisé, il faut passer à celui de mon intérêt, que vous ne croyez pas compatir avec la situation présente des affaires de l'Eglise. Je vous suis très-obligé de l'attention que vous y donnez, & je conviens qu'on ne peut pas mieux démontrer que vous le faites, le péril que je cours d'être toujours en butte à l'un des Partis, quelque chose que je fasse, ou quelque chose même qui puisse arriver sans moi; mais je ne me suis jamais proposé de plaire ni à un Parti, ni à l'autre; je n'ai eu, Dieu merci, devant les yeux, que le bien de l'Eglise, & l'exécution des ordres du Roi; Sa Majesté seroit bien malheureuse si on évitoit de la servir dans ces conjonctures délicates où l'on risque à mécontenter quelqu'un. Il me semble, au contraire, que c'est alors qu'on doit avoir plus de zele, & faire mieux connoître sa fidélité; mais ce risque

n'est peut-être pas si grand qu'il le paroît. D'un côté, je suis bien sûr que le Pape ne fera pas, tant que je serai près de lui, ce qu'on a craint qu'il ne fasse; de l'autre, M. le Cardinal de Noailles sait bien que je ne pourrois y consentir sans une désobéissance formelle. S'il étoit assez injuste pour se plaindre que j'eusse fait mon devoir, non seulement le repos de conscience, mais le témoignage des Ministres me mettroit bien à couvert de ses reproches, & je ne craindrois point qu'il me crût changé, puisqu'en effet je ne le suis pas, & que je suis toujours prêt à le servir quand il me sera permis de le faire «.

» A l'égard d'un Conclave, qu'on ne peut regarder ni comme éloigné, ni comme prochain, parce qu'il dépend de la vie d'un Pape vieux, mais d'une santé merveilleuse, je vous dirai, Monsieur, ce que j'ai vu plus d'une fois en ma vie : M. le Cardinal d'Estrées étoit dans une longue possession du Ministere à la mort d'Innocent XI; M. le Duc de Chaulnes vint à Rome, Ambassadeur, & M. le Cardinal de Bouillon, beaucoup plus ancien que lui, quoiqu'exilé, eut le secret après la mort d'Alexandre VIII. Il fut donné à M. le Cardinal de Janson, le dernier de tous; mais chargé des affaires après Inno-

cent XII, il l'eut encore. Vous voyez que les choses là-dessus ont quelquefois varié. Le Roi peut donner sa confiance à qui bon lui semble, sans que personne y puisse trouver à redire, ni qu'on doive s'en estimer offensé. M. le Cardinal de Rohan n'est mon ancien que d'une seconde, puisque nous sommes de la même promotion; mais, de quelque maniere qu'il plût au Roi d'en user, je suivrai ses ordres, & je crois que M. le Cardinal de Rohan est dans les mêmes dispositions «.

» Il me reste à vous parler de ma famille; je voudrois bien lui être utile, & je sens tout le besoin qu'elle a de moi; mais si je puis obtenir quelque grace pour elle, ne sera-ce pas plutôt en servant, qu'en ne servant pas? Compte-t-on à la Cour le passé pour quelque chose? N'y retrouverai-je pas les mêmes ennemis & les mêmes dégoûts qu'on m'y a fait essuyer après la mort du feu Roi, qui me vouloit du bien? M. le Duc d'Orléans me regardoit-il? De plus, si je retourne à Paris, ce ne sera pas pour y demeurer; il faut que j'aille incessamment à Auch, que j'y préside long-temps. Qu'y ferai-je pour ma famille? des épargnes, direz-vous; mais outre qu'un Evêque dans son Diocese doit faire peu d'épargnes quand il a des pauvres à nourrir, ce que je dépenserai, joint à ce que le Roi me

Yonne, fait à peu près la somme de ce qui m'en coûte ici. Ma conclusion est donc que si vous le jugez à propos, j'attende qu'un temps raisonnable ait fait perdre à tout le monde l'idée ou le souvenir qu'on m'a voulu rappeler, & qu'il m'ait mis en état d'éprouver si on a quelque bonne volonté pour moi dans le pays où vous êtes. Comme je fais profession de soumettre toujours mes raisonnemens aux vôtres, je recevrai avec docilité tout ce qu'il vous plaira de me dire après avoir lu ces réflexions. Personne au monde n'est & ne sera, &c. «.

» Je n'ai pu finir cette lettre qu'aujourd'hui, encore ne m'a-t-il pas été possible de la transcrire moi-même. Je vous supplie de me le pardonner «.

La Cabale Jésuitique avoit raison de vouloir retirer de Rome le Cardinal de Polignac. Elle avoit besoin auprès du Pape d'un homme dévoué au Parti, & capable de le servir dans les projets qu'elle avoit conçus de bouleverser l'Eglise de France par la déposition de Soanen. Bissy, Rohan, le Père la Tour, S. Aubin, puis l'Abbé Couturier, tenoient chez Fleury, à Issy, leurs Conciliabules, & recherchoient les moyens de perdre Polignac; & Morville, comme on l'a vu, favorisoit cette faction. Voici ce que pensoit le Cardinal dans la lettre qu'il m'écrivit de Rome, du 25 Janvier 1727.

» La funeste Régence a corrompu l'esprit & le cœur, comme elle a gâté les affaires du dedans & du dehors. Elle a rendu tout vice impudent, & toute vertu timide. Je crois, comme vous, que M. le Cardinal de Fleury a les meilleures intentions du monde, & je vois même qu'il se prête un peu plus qu'il ne faisoit à la paix de l'Eglise : mais outre qu'il doit être accablé d'affaires, il a pris, dans le malheureux temps dont je parle, une habitude & un esprit de ménagement qu'à son âge on ne peut guere éviter. *Quant à M. de Morville, que j'ai vu dans les commencemens aller au bien aussi droit que moi, J'AI APPERCU SON DÉCOURAGEMENT ET SA DÉPENDANCE dans le temps que j'avois besoin de toute sa force : il faut lui pardonner à cause de sa situation. Il n'a pas été ferme sur ses pieds, & quand il m'a écrit, comme vous avez vu, je sais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant*, & par pure obéissance. Quant au Cardinal de Rohan, vous le connoissez, cela suffit.... Les amis que j'avois à la Cour, ou sont morts, ou sont sur le côté. Il faut que je me soutienne par moi-même, & cela n'est pas aisé contre une espece de pétaudiere «.

Le Cardinal de Polignac m'écrivoit encore de Rome le 22 Février 1727 :

» M. le Cardinal de Fleury m'a mandé que M. le Cardinal de Noailles avoit fait remettre, le premier de ce mois, par le Pere de la Tour, un dernier projet de Mandement qu'il trouve, du premier coup-d'œil, plus convenable que les autres, & qu'après qu'il l'aura plus mûrement examiné avec les autres Cardinaux & l'Archevêque d'Aix, il me l'enverra pour le communiquer au Pape & à la Congrégation, sans laquelle on ne peut rien conclure. Cette nouvelle m'a fait un plaisir extrême, & j'aurois conçu l'espérance bien fondée, comme vous voyez, de voir incessamment la fin de cette grande affaire, *si les ennemis de la paix de l'Eglise n'avoient, en même temps, & par le même ordinaire, fait passer ici une prétendue copie de ce projet, où ils ont mis tout ce qu'ils ont cru devoir pour irriter cette Cour, afin de* préoccuper les esprits contre tout ce que j'aurai à faire. Quand M. le Cardinal de Fleury apprendra cet indigne artifice, je crois qu'il n'en saura pas bon gré aux auteurs «.

Enfin les Evêques perfécuteurs, les Jésuites & les Sulpiciens voyant qu'ils ne pouvoient parvenir à leur but de tirer de Rome le Cardinal de Polignac, eurent recours à leurs voies ordinaires, à la petite & obscure persécution; ils lâcherent un Abbé de Gamache contre le Cardinal.

Ce Gamache là, protégé de St-Sulpice, étoit un de ces Prêtres ambitieux, capables de tout entreprendre pour servir ses Instituteurs. Il poursuivit Polignac par des libelles affreux qu'il fit circuler à Rome, moyens ordinaires de la Cabale; & Polignac eut la foiblesse d'en être ému; car il demanda réparation. C'est où l'on vouloit en venir, & le Ministere l'exigea de Gamache; mais ce méchant s'y refusa si opiniâtrément que le Cardinal fut forcé de s'en consoler, en ces termes, dans le sein de l'amitié. Il m'écrivoit donc de Frascati le 5 Juillet 1727 :

» Que dites-vous de notre Cour? Après m'avoir promis une satisfaction complette des excès où l'Abbé de Gamache s'étoit porté contre moi; après lui avoir ordonné, par une lettre fulminante, de me la faire incessamment, ce qu'il a refusé d'exécuter, on me prie aujourd'hui de mépriser cette affaire, parce que, dit-on, de l'humeur dont il est, on n'oseroit entreprendre de l'y contraindre, & que cela pourroit compromettre l'autorité du Roi. On me demande aussi le secret de cette belle résolution; mais je n'en ai point pour vous, & je suis sûr que vous me le garderez : tout ceci n'a pas besoin de commentaires, ainsi je ne vous en fais point «.

La Cabale d'Issy ne pouvant donc réussir à tirer

de Rome le Cardinal de Polignac, on résolut d'aller en avant pour l'affaire projetée de l'Evêque de Senez, de se passer de Polignac, & d'employer d'autres agens. En attendant, on avoit conçu pour lui une haine secrete, implacable & concentrée; on ne pouvoit lui pardonner ses connoissances profondes & variées dans les Lettres; car on ne récompensoit alors dans l'Eglise que les talens dans l'art de la dispute : les beaux siecles de l'Eglise de France s'étoient écoulés. Il ne restoit que Massillon & Polignac. Le premier n'étoit plus rien à la Cour, à cause de son beau génie, & le second devoit être éloigné de toute affaire d'Etat, parce qu'il aimoit la paix.

Le seul Prélat d'Embrun, Tencin, ignorant dans les Sciences ecclésiastiques, fanatique, persécuteur, & l'un des Généraux de l'Armée Sulpicienne & Jésuitique, se préparoit infailliblement au Ministere par les coups d'état dont il alloit devenir l'instrument.

CHAPITRE XI.

Suite des Anecdotes du Ministere & de la Cour de Louis XV; Morville renvoyé; élévation de Chauvelin.

L'AMOUR de la liberté étoit un des principes du goût que le Roi montroit pour les voyages qu'il faisoit deux fois par semaine à Rambouillet, où il couchoit, au grand mécontentement de la Reine; il y étoit en liberté, il chassoit, & il avoit par-là le moyen de fuir le travail dont il étoit très-dégoûté, excepté celui des Affaires Etrangeres, sur lesquelles il paroissoit plus curieux. Il ne montroit aucune préférence, aucune confiance particuliere pour personne, dans l'intérieur de ses appartemens, & il avoit alors l'âge de dix-sept ans: le Cardinal dominoit seul sur son esprit, qu'il maîtrisoit avec prudence & dextérité; il éloignoit du Roi quiconque eût osé aspirer à sa confiance; il n'avoit aucune inquiétude sur les voyages de Rambouillet, il les favorisoit même.

Dès le premier jour de son mariage, il avoit couché

couché réguliérement avec la Reine quand ils étoient tous les deux à Versailles ; mais sa galanterie pour elle étoit muette, il n'alloit le jour que rarement chez elle ; & cette Princesse, de son côté, fréquentoit l'église ; elle entendoit deux Messes, elle faisoit ses dévotions tous les huit jours, & ce jour-là elle en entendoit quatre ; les après-dîners elle se retiroit seule dans son cabinet, & on disoit qu'elle y prioit Dieu, & qu'elle se faisoit lire par Madame de Nesle l'Ecriture-Sainte. A sept heures il y avoit musique ou comédie, & après le souper on jouoit au lansquenet, quand il y avoit des joueurs. La jeune Duchesse d'Orléans, qui l'avoit connue en Allemagne, ne la quittoit guere, ce qui affectoit un peu le parti de M. le Duc, & donnoit une telle jalousie à la Princesse Sobieski qui avoit épousé le Vicomte de Turenne, & en secondes noces le Prince de Bouillon son frere, qu'elle ne cessoit de dire des injures contre la Reine de France.

Madame de Turenne avoit été élevée dans un Couvent près de Vienne avec la Duchesse d'Orléans, née Princesse de Bade ; & elle disoit qu'elle étoit ravie de la voir Duchesse d'Orléans, mais qu'elle ne pouvoit soutenir la fortune de la Reine, tandis qu'elle étoit mariée à un bon Bourgeois du quai Malaquais. Accoutumée au

rang distingué qu'on lui donnoit dans le Couvent, parce qu'elle étoit niece de l'Empereur, elle disoit que le Prince Eugène & le Cardinal de Rohan l'avoient trompée en lui promettant un Prince pour époux, tandis qu'elle n'avoit été mariée qu'à un premier Domestique du Roi de France.

Madame de Turenne étoit vindicative, fiere, tenant des propos peu favorables à la Noblesse de France ; elle s'en permit de tels contre la Reine elle-même, dont elle étoit jalouse, qu'on fut obligé de lui envoyer Maurepas, pour lui annoncer que si elle continuoit à parler ainsi de la Reine, on la mettroit seule dans un château pour y passer son humeur.

Ainsi la Reine avoit sans cesse de petits chagrins à dévorer ; celui sur-tout de voir le Roi s'échapper d'elle quelquefois pour retourner à sa Société. Bouron qui l'en avertissoit, lui conseilloit d'aller elle-même agacer le Roi dans son cabinet ; la Reine le fit quelquefois, car on s'étoit apperçu que le Prince, dans ce moment-là, marquoit une sorte de préférence pour Madame de Nesl*, parce qu'étant la plus enjouée de toutes les Dames de la Cour, pour ne pas dire autre chose, donnoit à comprendre que le Roi auroit besoin d'être excité pour s'apprivoiser avec les femmes, dont Fleury l'avoit tant détourné.

Dès le commencement de 1727, il courut un bruit à la Cour, & il parut assez fondé, que le Roi avoit un goût particulier pour Mademoiselle de Charolois : il n'y avoit aucune espece d'avances qu'elle n'eût faites pour être aimée du jeune Monarque, qui parut un instant les recevoir avec empressement ; mais Fleury qui le sut, craignit encore les personnages qui voyoient la Princesse, & il eut l'adresse d'empêcher les progrès de cette union passagere ; & comme Mademoiselle de Charolois vouloit toujours témoigner au Prince son attachement, le Roi la repoussa, & on assura que ses manieres allerent jusqu'à la dureté contre la Princesse.

Quant à M. le Duc, il étoit tombé dans le cas où étoit le Maréchal de Villeroi ; & quoique le Monarque eût pleuré en le perdant, on savoit que ce Ministre étoit à charge au jeune Prince, dont le caractere demandoit de grands ménagemens. Le Roi qui sentoit que M. le Duc avoit peu d'esprit, étoit blessé de la familiarité avec laquelle il vivoit avec lui, & que Fleury appeloit *peu respectueuse* ; il citoit à cette occasion le respect avec lequel le feu Duc d'Orléans l'abordoit toujours. M. le Duc vivoit donc fort retiré & fort oublié à Chantilly, & Silly m'écrivoit en ces termes sur sa situation.

» M. le Duc est fort tranquille à Chantilly; mais toujours dans les mêmes principes, ou, pour mieux dire, dans le même aveuglement. Son amour, cependant, pour Madame de Prie est diminué; mais son amitié & son estime pour elle subsistent toujours, ce qui provient ou du défaut de lumieres, ou d'une suite de passion qu'il ne connoît pas lui-même. On vouloit bien l'engager à faire certaines démarches par rapport au Cardinal, pour lui rouvrir le chemin de Versailles, ou, pour mieux dire, la liberté d'y venir quelquefois, & de changer de lieu; mais le temps n'est pas arrivé.

» Madame d'Egm* est toujours sa favorite, & l'on ne peut pas soupçonner que ses sentimens soient fondés sur l'intérêt ou sur l'ambition.

» L'argent est toujours d'une rareté inexprimable, & la misere, qui augmente de toutes parts, fait sentir aux moins clairs-voyans les suites funestes du systême de Finances que tenoit le Contrôleur-Général; mais quoi qu'il en arrive, il aura par devers lui huit ou neuf cent mille francs de profit à bon marché. On le déchire tous les jours par des vers & des chansons.

» Morville alla le 24 Décembre à Chantilly, & il eut une conversation de quatre heures avec M. le Duc: je crois qu'il étoit question de lui faire

entendre qu'il lui feroit inutile de se proposer pour aller à la guerre, supposé qu'elle commençât, parce qu'on ne vouloit pas se servir de lui, & de lui insinuer en même temps d'empêcher ses freres de faire la même demande, qui leur feroit inutile : il semble par-là que le Gouvernement veut exclure les collatéraux des fonctions militaires ; je ne fais pas même si cette exclusion n'ira pas jusqu'à M. le Duc d'Orléans, sous le prétexte de l'embarras des fonctions de sa charge de Colonel général de l'Infanterie dont on voudroit qu'il se défît «.

» Au reste, le zele militaire anime plus que jamais toute la Nation : vos plus vieux & vos plus impotens Lieutenans-Généraux demandent à servir, & tout le reste à leur exemple ; & ce qui est admirable, c'est qu'à commencer par les plus grands Seigneurs, qui que ce soit n'a le premier écu pour faire ses équipages : c'est assurément un bel emploi que d'être le Roi des François (1) «.

Le Cardinal étoit absolument le maître ; il travailloit dans une confiance entiere avec chacun des Sous-Ministres, pour ce qui concerne leurs Départemens ; mais il ne paroissoit pas encore que personne eût sa grande confiance pour les

(1) Ce M. de Silly avoit le don des prophéties. Je n'ai pas changé un mot à sa lettre.

affaires générales : il soutenoit l'autorité, & quoiqu'elle se fît sentir plus durement que jamais, il ne paroissoit ni cabale marquée, ni murmures scandaleux. Un silence respectueux étoit établi dans le Public ; & le bonheur & la réputation du Cardinal faisoient qu'il n'étoit pas l'objet de sa haine : on avoit eu besoin de changer de Ministere, & en comparant celui-ci au précédent, on se croyoit heureux : la haine tomboit presque entiere sur Desforts : il étoit en horreur à Paris, & on le regardoit à la Cour comme un ignorant présomptueux & un arrogant ; il ne laissoit pas cependant d'avoir pour lui ceux de l'ancienne Cabale, qui, peut-être, ayant lieu de s'en plaindre, étoit encore retenue par ses anciens engagemens.

Le Blanc, vieilli & affaissé, se conduisoit avec sa dextérité ordinaire à l'égard de Desforts. Dans le temps que ses dures opérations de finances s'étoient manifestées, il avoit fait répandre dans le Public, par ses amis, que c'étoit contre son avis : » Il a, disoit Silly, fait paroître un refroidissement marqué à l'égard de Desforts, & l'intimité publique de leur liaison a paru suspendue : cette manœuvre lui a si bien réussi, qu'il s'est sauvé de la portion d'iniquité qui lui étoit très-légitimement due : mais, quoi qu'il en soit,

il eſt bien difficile que l'amitié puiſſe ſubſiſter entre ces deux hommes ; l'intérêt & le caractere du Contrôleur le portent à l'économie la plus dure ; celui de le Blanc eſt de répandre & d'être affectueux «.

» Ce dernier ne portera pas ſon crédit juſqu'au point que ſon ambition lui avoit fait eſpérer ; le Cardinal le connoît, & il eſt en garde contre lui ſur tous les chapitres où il convient de l'être ; & vous croyez bien que l'Eminence a mis le Roi au fait, qui ne paroît pas avoir plus de goût pour le Blanc que pour les autres Miniſtres : c'eſt au Comte de Maurepas qu'il en montre le plus, & ce Maurepas ſe conduit auſſi bien qu'il eſt poſſible, & au delà de ſon âge, avec un beau jeu pour l'avenir «.

M. de Silly m'écrivoit en ces termes ſur le Roi :

» J'ai retrouvé le Roi tel que je l'avois laiſſé, pas plus de goût & d'application pour les affaires, chaſſant, courant, & toujours hors de chez lui, parce qu'il ne ſait qu'y faire. Le ſeul changement qui m'a paru, c'eſt que ſon maintien eſt plus convenable, & qu'il badine moins : au ſurplus, il traite aſſez également tous ceux qui l'approchent ; nulle préférence marquée, nulle apparence de goût pour aucune femme, ni pour le

sexe en général ; rien de marqué non plus pour la jeunesse ; il vit plus poliment qu'il ne faisoit avec la Reine ; je n'en sais encore que jusque-là sur ces chapitres.

» La Maison d'Orléans est dans la même situation : on n'a rien fait pour elle, & la mere & le fils sont dans l'indolence la plus parfaite sur leurs intérêts ; je sais qu'ils n'ont fait aucune démarche nouvelle jusqu'à présent ; je ne les en avois pas soupçonnés ; mais il faut qu'ils soient Quiétistes «.

Quelque temps après, le Marquis m'écrivit :

» On vient de rendre aux Princes légitimés les mêmes honneurs qu'ils avoient à la Cour au terme du brevet de 1711. L'Abbé de S. Remi vous fera le détail de celui qui leur a été accordé. Cet événement fournit matiere à réflexions : ce sera une époque dans le Ministere du Cardinal, qui jusqu'à ce moment paroissoit vouloir ménager tout le monde. Comme on attribuoit cette conduite à la sagesse de sa façon de penser aussi bien qu'à son caractere, l'on a été tout-à-fait surpris d'un pareil changement ; rien ne sembloit le presser, il auroit pu pousser le temps avec l'épaule ; il continue de le faire sur bien d'autres chapitres : ses amis les plus particuliers n'ont connu le brevet qu'au moment qu'il a été

public : il n'avoit pris aucune mesure à l'avance avec les Condés, ils sont outrés, & d'autant plus, que l'exil de M. le Duc se prolonge «.

» M. le Duc d'Orléans le savoit; mais je ne sais si dans la suite il verra avec plaisir son fils en parité avec M. le Duc de Penthievre. M. le Prince de Conti pourra bien penser de même pour le sien, & peut-être dès à présent pour lui-même. Pour vos confreres, ils sont outrés, & encore plus ceux d'entre eux qui, vivant avec intimité avec le Cardinal, ont parfaitement ignoré l'histoire du jour. On est dans la crise de la guerre ou de la paix. Il me semble que l'on souhaite la derniere : je le pense, & j'ai toujours pensé de même, depuis que j'ai su que la Cour de Vienne auroit la liberté du choix. Ce sera votre ouvrage : faites-le bien; vous le pouvez, je crois, & je le désire fort «.

On a vu, par tout ce qui précede, combien Fleury étoit dominé par toute la faction Sulpicienne qui l'environnoit à Issy. Les Jésuites le gouvernoient aussi, mais ils n'influoient point autant sur les détails ni sur la distribution des graces.

Les uns & les autres se réunirent pour perdre Morville, Ministre des Affaires Etrangeres; mais comme cette anecdote tient à l'histoire du

chapeau de Fleury, j'ai voulu attendre jusqu'à la disgrace de Morville pour en parler.

La Cour de Rome étoit, depuis très-long-temps, disposée en faveur de Fleury, qui l'étoit aussi pour la Cour de Rome : il ne falloit donc que l'agrément de l'Empereur pour que Fleury fût fait Cardinal avant son tour ; l'affaire n'étoit plus que très-ordinaire.

Fleury, qui avoit influé secrétement sur ma nomination à l'Ambassade de Vienne, vouloit être assuré d'une personne affidée dans cette Cour: on prétendit aussi que les Jésuites & les Sulpiciens se disant en commerce avec Rome, étroitement liés d'ailleurs avec le Nonce en France, avoient obtenu de lui la parole que, devenu Cardinal & Ministre, il ôteroit au Parlement la connoissance des Affaires Ecclésiastiques, & qu'on l'attribueroit à une Commission particuliere, formée de Prélats, de Conseillers d'Etats, ou de Maîtres de Requêtes ; on ajoutoit que Rome n'avoit accordé le chapeau à Alberoni, à Dubois, Ministres, qu'en traitant de la sorte ; mais les traités de Fleury, s'ils existent, ne sont point venus en ma connoissance ; je sais seulement qu'on vouloit établir une espece d'inquisition en établissant ce nouveau Tribunal ; & qu'en attendant, Polignac à Rome, & moi à

Vienne près l'Empereur, nous ne cessâmes de travailler de concert pour accélérer l'expédition de cette calotte que Louis XV désiroit d'obtenir avec plus d'impatience & d'ardeur que Fleury lui-même son favori ; & cependant je dois ajouter que l'Empereur ne se rendit qu'après que la Comtesse Badiani, maîtresse du Prince de Savoie, eut disposé toutes choses, préparé avec moi le consentement de Charles VI, m'étant comporté avec elle en conséquence.

On ne doit pas être surpris si le chapeau est si ardemment désiré des Ecclésiastiques en crédit. Les Souverains sont dans l'usage d'accorder un grand état à la pourpre, soit en Evêchés, soit en Abbayes, pour entretenir le faste qui y est attaché, & leur rang de Princes de l'Eglise, & celui d'Electeurs du Souverain Pontife.

Les âges de S. Clet & de S. Clément ne sont plus, & je dois même observer à ce sujet, que tant que ce faste durera, l'Eglise Romaine ne cessera d'être attaquée par les ennemis de l'Evangile ; elle retardera toute réforme dans ses Chefs & dans ses Membres, parce que, pour le maintenir dans sa splendeur, il sera nécessaire de l'alimenter des biens donnés à la Religion pour l'exercice de ses fonctions, pour l'instruction des ignorans, pour l'entretien des pau-

vres, pour l'administration des Sacremens. Les Peuples ne doivent des récompenses qu'à ces occupations augustes ; & que doivent-ils à de fainéans Commendataires qui ont réduit ce que la Religion avoit de plus sublime en commission, qui ont salarié les vrais Officiers de l'Evangile, des Pasteurs utiles obligés de tendre la main pour recevoir le prix de l'administration d'un Sacrement ? Non, ce ne peut être *là* ni l'esprit de Dieu, ni l'esprit de l'Evangile.

Mais lors même qu'un mouvement d'indignation m'anime contre des abus si déplorables, la vérité m'oblige de dire de Fleury qu'il fut le pere & le soutien des pauvres, & qu'il fut modeste : il n'employa les biens consacrés à la Religion qu'à des œuvres de piété ou d'humanité chrétienne : il fut l'exemple des Cardinaux, & Rome n'eut point à rougir de cette création comme de celle de Dubois son prédécesseur.

Et cependant, quoiqu'il eût été fait Cardinal sans obstacle, quoique Polignac eût agi à Rome avec sincérité, la Cabale d'Issy, dont Barjac me faisoit connoître les secrets, les intrigues & les intérêts, ne manqua pas de persuader le Cardinal de Fleury qu'il avoit été contrarié à Rome pour le chapeau, & qu'il existoit même une correspondance fort curieuse, que les Jésuites

avoient découverte dans l'intérieur de la Cour du Pape, contre la volonté du Roi, qui vouloit faire son Précepteur chéri Cardinal.

Fleury se laissa donc persuader, ou fit semblant de l'être ; il demanda à Morville, Ministre des Affaires Etrangeres, qu'on vouloit perdre, les lettres écrites à Rome contre lui, sous le Ministere de M. le Duc, pour qu'il ne fût point Cardinal.

C'étoit où la Cabale Sulpicienne vouloit venir : elle ne voyoit dans Morville qu'un homme trop foible pour exécuter les grands desseins qu'elle avoit conçus. Elle vouloit déposer des Prélats Jansénistes, anéantir les Libertés de l'Eglise Gallicane, réduire les Parlemens, soutien des Appelans du Pape à l'Eglise assemblée, leur enlever la connoissance des Affaires Ecclésiastiques, comme on leur avoit jadis ôté celles qui dépendoient du Concordat, & créer, sous une dénomination plus honnête, un vrai Tribunal d'Inquisition : le Nonce promettoit à S. Aubin, puis à Couturier l'extension de sa Congrégation jusque dans le fond de l'Italie ; & comme l'ambition secrete & la discipulomanie la tourmentoit, il falloit profiter du regne du Cardinal de Fleury en France pour accomplir ces grands desseins. L'*homme de paille*, nom que la Cabale

d'Issy donnoit à Morville, fut donc sacrifié; son pere, d'Armenonville, Garde des Sceaux, fut renvoyé avec lui: on étoit assuré, à la vérité, du dévouement de l'un & de l'autre; mais d'Armenonville, occupant la place de d'Aguesseau, n'étoit ni estimé, ni respecté du Public; l'un & l'autre étoient trop nonchalans; ils étoient donc incapables de servir; il falloit un homme actif, ferme, intrigant; on choisit Chauvelin, parent du Cardinal de Bissy: on rappela d'Aguesseau. Voilà la seule, la vraie cause de la chute de Morville; la correspondance n'en fut que le prétexte.

Je crois bien cependant qu'il existoit quelques lettres de M. le Duc au Cardinal de Polignac sur le chapeau de Fleury; je suis assuré néanmoins qu'elles n'avoient point pour but de priver Fleury du Cardinalat, mais tout au plus de le retarder, afin que la faction Jésuitique & Sulpicienne, qui faisoit secrétement des efforts pour chasser M. le Duc, s'occupât de le faire Cardinal, plutôt que de leurs querelles théologiques. M. le Duc travailloit plus efficacement, en attendant, à la paix de l'Eglise; elle alloit être décidée à Rome, si la Cabale Sulpicienne n'eut eu l'art, à Issy, de la traverser & de la suspendre.

Le Cardinal de Fleury étoit donc intéressé à connoître à fond l'esprit des intrigues de M. le Duc, à suivre les personnages qui s'étoient liés à lui pour empêcher ou retarder la détermination du Pape en faveur de Fleury; & le Comte de Morville, se sentant ainsi attaqué, répondit d'abord à Fleury, que toutes les correspondances différentes, de lettres officielles, dont l'original étoit resté en dépôt dans les bureaux, étoient des lettres particulieres de M. le Duc à Polignac comme ami, & non comme Ministre, & qu'il ne pouvoit & ne devoit dévoiler le secret de M. le Duc. S. Sulpice & Bissy, qui triomphoient déjà de Morville par une réponse aussi ingénue, ne manquerent pas de conduire Fleury, d'un propos à l'autre, jusqu'à la persuasion intime que le commerce n'étoit qu'une négociation pour l'empêcher d'être Cardinal, & non pour en retarder l'expédition; en sorte que Fleury, soupçonneux de son naturel, curieux par conséquent, & timide, voulut absolument voir les lettres, & son désir augmentoit avec les obstacles, car Morville répondoit toujours qu'il ne montreroit jamais les lettres de M. le Duc, ce qui étoit assez clairement dévoiler le secret du Prince. Le Cardinal de Polignac envoya même, disoit-on, de prétendues copies concertées avec

Morville, pour satisfaire l'inquiete curiosité du vieillard; mais Fleury ne voyant plus clair dans cette affaire, renvoya Morville, & mit à sa place Chauvelin, actif, ambitieux, & qui avoit tout promis à la Cabale d'Issy, pour s'appuyer d'elle. Cette Cabale se fortifioit, elle alloit mettre le trouble dans l'Etat, dans le Clergé, dans la Magistrature, établir une Inquisition ecclésiastique, déposer des Evêques, se mêler des affaires de Gouvernement : & comme plusieurs Provinces tenoient des Etats pour leur administration, cette compagnie d'Ecclésiastiques vouloit obtenir aussi des Conciles Provinciaux & Nationaux. Suspendons notre marche; établissons la vérité dans tous ses droits; on ne doit quelquefois la dire dans l'Histoire qu'en publiant des pieces justificatives; montrons ce que je fis, & ce que fit Polignac à Rome pour obtenir la calotte de Fleury. Faisons-le parler lui-même. Il écrivit la lettre qui suit au Cardinal de Polignac, & il m'en écrivit une seconde aussi à peu près semblable, à Vienne.

» Il est vrai, dit Fleury à Polignac, le 26 Septembre 1726, que M. le Duc de Richelieu a su saisir avec beaucoup d'habileté le moment d'arracher le consentement de l'Empereur : mais V. E. n'a pas eu moins d'attention à profiter de

son

son crédit auprès de S. S. & de toutes les conjonctures, pour la déterminer à avancer une promotion sans attendre le consentement du Roi d'Espagne, & à ne pas différer à la déclarer. Pour peu qu'il y eût eu du retardement, il seroit survenu mille obstacles qui eussent pu la traverser. Je reconnois devoir cette grace, Monsieur, aux soins & au zele de V. E. pour exécuter les ordres du Roi : je serois bien fâché de douter qu'il n'y eût aussi un peu de personnel dans toute l'activité avec laquelle vous avez suivi cette affaire, & je suis bien éloigné de me défendre de toute la reconnoissance que je vous dois, & que je conserverai toute ma vie «.

Malgré cette lettre, où il y a de la délicatesse de la part de Fleury, Polignac fut sensible à ce que la cabale Sulpicienne & Jésuitique publioit par-tout sur les prétendues entraves dont on l'accusoit d'être l'auteur. Il m'écrivoit de Rome :

» Quant à ce qu'on publie sur la promotion de M. le Cardinal de Fleury, pour m'en faire perdre le mérite, & pour empêcher qu'il n'en soit reconnoissant, quoique ce n'ait pas été ici un petit ouvrage, vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot qui ne soit imposture. Lorsque je fus chargé des affaires, il avoit la nomination

du Roi pour être Cardinal avec ceux des autres Couronnes, & cela devoit aller son train. Il n'a jamais été question d'anticiper la sienne que du jour qu'il fut déclaré principal Ministre; & le courrier qui m'en porta la nouvelle, m'apporta aussi le premier ordre d'y travailler. Vous savez mieux que personne si je m'y suis porté de bonne grace, si j'avois bien préparé la matiere en attendant ce qu'il falloit, & si je l'ai fait languir quand vous me l'avez envoyé. Il est vrai que M. le Duc, peu de jours auparavant d'être dépossédé, avoit dessein de lui procurer cette faveur, si elle étoit possible; mais il n'eut pas le temps d'y vaquer. J'ai une preuve en main qui détruit bien ce qu'on dit de notre intelligence pour l'empêcher. Vous savez que depuis sa disgrace il ne s'est plus mêlé de rien «.

La cabale Moliniste néanmoins ne cessoit d'attaquer le Cardinal de Polignac, qui vouloit la paix de l'Eglise, qui étoit supérieur à tous les partis, qui ne vouloit pas être l'instrument de leurs passions; & tout S. Sulpice, S. Aubin son Général, Couturier son successeur, Bissy, Rohan, qui tenoient dans leurs filets tout le Ministere de France, fatigués d'avoir à combattre d'aussi beaux génies, prenoient la résolution d'écarter de pareilles têtes de l'état ecclésiastique,

& de former le Clergé de Prélats ignorans ou argumentateurs.

L'ordre des matieres voudroit que je fis connoître d'Aguesseau sous Fleury, & sur-tout Chauvelin; une place leur est assurée dans le tableau qui suit des mouvemens des deux factions.

CHAPITRE XII.

Portrait des Chefs des factions qui tourmenterent la France pendant le Ministere du Cardinal de Fleury, & depuis 1726 jusqu'en 1743.

Les Jésuites & les Sulpiciens, soutenus par le feu Roi, tantôt battus & tantôt triomphans sous la Régence, incertains sous le Ministere de M. le Duc, étoient ravis de voir la France confiée à un personnage dont ils étoient bien assurés, & dont ils n'avoient à redouter que la foiblesse.

Il se forma deux armées tourmentées de la passion de guerroyer; & avant de décrire les siéges & les batailles, il est nécessaire de bien

faire connoître les Généraux, leur caractere, leur génie, leur esprit, leurs vûes, leurs intérêts.

La succession rapide de plusieurs Souverains Pontifes avoit empêché la Cour de Rome d'établir un plan que Clément XI, mort en 1721, avoit suivi malgré ses foiblesses & ses indécisions. Le Cardinal Conti, qui lui succéda, vécut trop peu de temps, & n'eut guere d'autre rapport avec le Ministere de France, que la complaisance de décorer Dubois, dont il se repentit le reste de ses jours. Le Cardinal des Ursins, qui prit le nom de Benoît XIII, & fut créé Pape en 1724, n'étoit qu'un bon & saint Religieux Dominicain, qui ne vouloit point être Pape, & que l'Abbé Coscia, son Conclaviste, & depuis Cardinal, poussa comme par force vers la Chapelle pour y être proclamé, après un Conclave long & scandaleux, où le Cardinal Olivieri fut dévoilé.

Benoît fut plus occupé, pendant son Pontificat, de piété & de bonnes œuvres, que de négociations; il fut plus attaché à la paix de l'Eglise qu'aux querelles religieuses. Il confirma, il est vrai, la Bulle *Unigenitus*; mais il approuva aussi la doctrine de S. Thomas, que le parti Jésuitique ne pouvoit souffrir, s'attachant à la

doctrine d'un Théologien du Corps, nommé *Molina.*

A la mort de Benoît, en 1730, Polignac avoit voulu créer Pape le Cardinal Davia, parce qu'il faisoit profession de vouloir la paix.; ce qui lui avoit fait donner un léger soupçon de Jansénisme ; mais le fougueux Bissy, & le Cardinal d'Altan, coururent de cellule en cellule pour empêcher cette élection. Ils craignoient cette situation où les partis étant en repos, ils rentreroient eux-mêmes dans la classe commune ; ils perdirent Davia ; & Corsini, âgé de 88 ans, fut élu.

Tous ces Pontifes âgés, & sentant qu'ils n'avoient pas long-temps à vivre, ne demandoient qu'à mourir en paix ; ils étoient tous affectionnés & attachés à l'Eglise de France ; ils n'étoient que les Peres de tous les Fideles ; mais ils étoient environnés des Jésuites, qui mettoient en mouvement & qui intriguoient sans cesse dans la ville de Rome : en sorte que ces vénérables Chefs de la Religion, foibles, sans volonté, sans plan de conduite, étoient les instrumens plutôt que les Maîtres de cet Ordre redoutable, moteur & principe des événemens. Le Jésuitisme, toujours ardent, toujours impétueux dans ses passions, ne voyoit pas que la Religion, dont la

charité & la paix sont les bases & le but, s'affoiblissoit, & que les Souverains Pontifes perdoient peu à peu leur influence.

Mais si le Souverain Pontife étoit à Rome l'instrument du Jésuitisme ; si le Chef de la Religion étoit ainsi gouverné par quelques intrigans, les Fideles en France, Fleury & le Monarque lui-même, étoient aussi les instrumens des factieux qui agiterent l'Etat.

Je place à la tête de ceux-ci les Cardinaux de Rohan & de Bissy : le premier étoit un homme magnifique, élevé dans une Cour qui persécutoit, & qui eût souffert dans l'Eglise un sujet dépravé plutôt qu'un Janséniste doué des mœurs les plus pures ; vain & plein de hauteur, son orgueil savoit fléchir quand son ambition lui commandoit de s'occuper des détails qui lui furent ordonnés pour élever au Cardinalat Dubois, qui non seulement ne croyoit pas à la *Bulle*, mais pas même à Dieu. Ce Chef étoit donc un politique qui regardoit les querelles religieuses, & sa situation de Chef de parti, comme moyen.

L'amour de la vérité veut que je représente encore le Cardinal de Rohan comme dissipateur des finances de l'Etat ; car, pour réussir dans l'affaire du chapeau de Dubois, il fit de telles dépenses à Rome, qu'il envoya un mémoire de

quinze cent mille livres, qui lui furent remboursées au Trésor royal.

Le Cardinal de Bissy étoit la seconde colonne du parti Jésuitique. Il y avoit dans ce Prélat plus de vérité, plus de croyance réelle à la Religion & à son parti; car il étoit bon croyant; mais sa réputation d'être de bonne foi dans son opinion lui donnoit une telle hardiesse, que souvent il étoit obligé, pour maintenir cette réputation, de faire semblant d'être en colere & fougueux, quand il voyoit qu'on traitoit légérement de l'affaire de la Bulle. On l'appeloit *le centre de l'Eglise Gallicane* : on disoit qu'il tenoit le Corps épiscopal dans sa main, & qu'il en donnoit de rudes coups à quiconque osoit lui faire face; mais son zele pour les affaires du temps étoit, à proprement parler, une humeur inquiette & turbulente, qui le portoit à aigrir les affaires de tous côtés, à rendre les divisions interminables, à pousser Fleury sur-tout, qui n'avoit, dès le commencement de son Ministere, que des dispositions favorables à la tranquillité.

Ecoutons Fleury lui-même, qui peint son caractere avec vérité dans quelques phrases qu'il prononça lui-même à l'Assemblée du Clergé de France, qui le choisit pour son Président. Il disoit : » Jamais le Clergé n'a eu plus besoin

» qu'aujourd'hui de resserrer cette étroite union
» qui doit être entre les Membres qui le com-
» posent. Déchiré au dedans par une division
» d'autant plus douloureuse *que ceux qui la cau-*
» *sent nous sont plus chers & plus dignes, par*
» *tant de titres, de tous nos respects* ; *attaqué*
» *au dehors par une ancienne hérésie qui semble*
» *avoir pris de nouvelles forces depuis la mort*
» *de Louis XIV, de glorieuse mémoire, lequel,*
» *s'il ne l'avoit pas étouffée, lui avoit du moins*
» *ôté les moyens de lever de nouveau la tête*
» *contre l'Etat aussi bien que contre l'Eglise* ;
» mais ce qui met le comble à nos maux, c'est
» le libertinage affreux qui semble avoir infecté
» toutes les conditions & tous les états «. Tel étoit l'esprit de Fleury, la premiere année de son Ministere. Alors il ménageoit les deux partis au point qu'il appeloit *dignes des respects* les Chefs de la faction Janséniste.

Mais la cabale d'Issy changea tellement cette ame craintive & foible, que, dans le discours de l'Assemblée de 1735, les Jansénistes, les Chefs des divisions, ne sont plus des hommes respectables ; & Fleury, présidant le Clergé, dit à cette époque : » Je me joindrai à vous pour
» la défense des vérités saintes de la Religion &
» le maintien des droits sacrés de l'Episcopat.

» On ne peut le dissimuler, *ils sont attaqués*
» *par un parti puissant & rebelle*, qui fait tous les
» jours des efforts contre l'autorité de l'Eglise » ;
il ajoute cependant :

» La résistance que nous éprouvons à nos sen-
» timens, y mêle une vivacité à les soutenir qui
» dégénere en des reproches mutuels & des dis-
» putes peu édifians «.

A côté de ces Cardinaux, Chefs des Molinistes, qui traitoient la Bulle comme moyen de s'élever, je dois placer le fameux Tencin, dont j'ai déjà fait le portrait en parlant de Law, que l'Abbé se flattoit d'avoir converti, tome III, page 28. Depuis ce temps-là, Tencin avoit été à Rome pour négocier l'affaire du chapeau de l'Abbé Dubois, qui, pour réussir, eût mis volontiers tous les négociateurs de la France en campagne. Mais, *éleve du Palais-Royal*, comme l'appellent tous les papiers du temps, M. le Duc, qui n'avoit point de confiance en lui, le fit Archevêque d'Embrun, pour le tirer de Rome & pour y placer le Cardinal de Polignac ; ce qui affecta beaucoup Tencin, qui avoit déjà obtenu la nomination du Roi d'Angleterre, & qui avoit traité avec la Maison Albany & les deux Cardinaux de ce nom, pour obtenir une prochaine promotion au Cardinalat.

Languet, Evêque de Soissons, désiroit aussi

d'être Cardinal. Il faisoit des mandemens bilieux, des instructions absurdes, incendiaires même, & des projets sur-tout d'accommodement impraticables. Il devint Archevêque de Sens, mais là se borna sa récompense.

L'Abbé de Vauréal commençoit à se montrer, & ses attaques n'étoient encore que des escarmouches : c'étoit un Moliniste politique, qui, comme Tencin, se jouoit de tout intérieurement & rendoit hommage au Bullaire entier des Souverains Pontifes, depuis S. Pierre jusqu'à Innocent XIII, sans y croire davantage. Ses mœurs étoient d'ailleurs si dépravées, que Fleury avoit juré qu'il ne le feroit jamais Evêque tant qu'il seroit Ministre. Vauréal vivoit publiquement avec la Comtesse de Poitiers, Dame d'honneur de la Duchesse d'Orléans ; & le Prince de Conti qui les suprit, publia, à Marly, tout ce qu'il avoit observé à travers le trou de la serrure. Vainement Vauréal supplioit-il le Prince de ne pas le perdre, Conti disoit qu'il ne publioit que ce qu'il avoit vu.

Vauréal, depuis la découverte, avoit redoublé d'activité & de soins contre la Bulle, pour se rendre recommandable de ce côté-là ; & Bissy, charmé de son esprit, de son activité, l'avoit mené au Conclave à Rome, & il fut fait Evêque de

Rennes en 1732. C'eſt alors que Vauréal, tout en défendant la Bulle du Pape, m'enleva Madame de Gontaud, & eut ſucceſſivement la Marquiſe & la Maréchale de Villars.

Vauréal avoit une ambition ſi active, une imagination ſi orientale, & un ton de repréſentation ſi affecté & ſi mauvais, qu'on imagina en ſa faveur des Lettres-Patentes de premier Miniſtre du Royaume éphémere de Corſe. Théodore, premier Roi de cette iſle, étoit cenſé, pour affermir ſon empire, lui donner le Miniſtere, afin de ſe maintenir ſolidement, par ſes avis, ſur un trône chancelant & incertain. On relevoit, dans ces Lettres-Patentes imaginaires, ſes mœurs dépravées, ſon obſcurité, ſon impudence & ſa vie ſcandaleuſe. Ce caractere n'empêcha pas de l'envoyer à Madrid Ambaſſadeur; & nous verrons bientôt qu'il tenta d'être auprès de l'Infante ce qu'il étoit en France auprès de cette Dame qui lui fit donner le nom de Coadjuteur de Poitiers : mais ne précipitons point les objets. Revenons à nos Conſtitutionnaires & à nos Janſéniſtes.

Cinq des Prélats François avoient été Jéſuites, & le plus remarquable étoit ce fameux Belſunce, qui régnoit à Marſeille dans toute la force du terme. Il s'étoit diſtingué dans cette

ville par cette charité véritablement ardente & chrétienne, qui l'avoit engagé à se dévouer au service des mourans pestiférés. Il refusa le Siége de Laon & celui de Bordeaux ; & quoiqu'il fût Constitutionnaire, il n'étoit ni violent, ni persécuteur.

L'Evêque de Viviers, Villeneuve, étoit le second Prélat ex-Jésuite ; il vivoit obscurément en Vivarais, où il exerçoit beaucoup de charités ; mais il tenoit son Clergé dans l'abjection & l'ignorance, ouvroit son Séminaire à tous les exilés pour la Bulle : c'étoit un *brûlot*, selon l'expression qui se trouve dans les Mémoires du temps ; mais un *brûlot* de bonne foi, qui avoit des mœurs, un zele aveugle, un Prélat résident, dont la cabale Jésuitique & Sulpicienne étoit assurée, & qu'on devoit aller chercher pour renforcer le Concile d'Embrun. Il étoit sorti de chez les Jésuites, parce que ces Peres n'avoient pas trouvé en lui assez de capacité.

L'Evêque d'Apt, Foresta, avoit à peu près le même caractere, mais avec moins d'énergie.

Sesmaisons, Evêque de Soissons, étoit le troisieme Prélat sorti de chez les Jésuites, en 1712, pour son goût dépravé. Les Jésuites, accusés de fausses galanteries, étoient fort attentifs à chasser de chez eux tout Religieux qui s'étoit rendu

coupable de ces vices ; & autant le Pere Girard avoit été soutenu, autant rougissoient-ils de maintenir un sujet qui eût augmenté les rumeurs scandaleuses qu'on leur attribuoit avec trop peu de vraisemblance.

L'Abbé de Sesmaisons, Aumônier du Roi, nommé Evêque de Soissons, avoit été Jésuite, & on l'avoit chassé de son Corps sur les plaintes de Calvieres, à qui on fut obligé de faire une opération. Il en étoit arrivé autant à Font * * *, Intendant de Dauphiné. Aussi sa nomination fit-elle tant de bruit, que l'Abbé de Sesmaisons laissa l'Evêché, & eut l'Abbaye de Ham ; le Public ne pouvant soutenir que la qualité de Constitutionnaire tînt la place des vertus & des talens.

Laffiteau, qui avoit été Jésuite & l'Assistant de France à Rome, près le Général de son Ordre, en 1716, actif, intrigant, s'étoit mêlé de toutes sortes d'affaires & de correspondances au sujet de la Bulle, avec la Cour de France. Il mandoit au commencement les nouvelles de Rome à d'Uxelles, & il s'attacha ensuite au Cardinal Dubois qui s'en servit pour négocier son chapeau ; il venoit de Rome en France, déguisé, & sous des noms empruntés, pour traiter avec Dubois qui le fit Evêque de Sisteron à sa place de Thomassin : il obtint du Pape un billet

écrit de ſa main, par lequel il promettoit le chapeau à Dubois, Archevêque de Cambrai, à condition que la Bulle ſeroit acceptée en France; ce qui occaſionna le Lit de Juſtice au grand Conſeil, & l'exil de vingt-quatre heures du Parlement de Pontoiſe à Blois.

Le gros Vintimille, Archevêque de Paris, étoit ſi épais & ſi corpulent, de tête & de corps, qu'il en étoit preſque monſtrueux; il avoit ſuccédé à Noailles, & le Peuple diſoit de lui, que du ménage de S. Antoine jadis ſi perſécuté par tous les diables, il n'en reſtoit plus que le cochon, faiſant alluſion à Antoine de Noailles, perſécuté des Jéſuites.

Vintimille, élevé au Siége de Paris, vouloit être Cardinal comme ſon prédéceſſeur, & il ne ceſſoit de faire la guerre contre les Janſéniſtes pour le devenir; tantôt ſes Curés étoient inquiétés dans leurs fonctions, tantôt de pauvres Religieuſes. Il alloit chez l'Abbeſſe de Chelles, & chez Madame de Bourbon Condé, Abbeſſe de S. Antoine, pour gagner ces deux Princeſſes, qui ſe moquerent de lui; il faiſoit des Mandemens, des Bréviaires, & demandoit des lettres de cachet; il bravoit le Parlement, ce qui étoit alors un grand titre pour obtenir le chapeau. Enfin, l'âge avancé ayant réprimé en lui toute paſſion

impétueuse, tout zele persécuteur, toute ambition du Cardinalat, Vintimille déclara bonnement que c'étoit battre le vent que d'attaquer les anti-Constitutionnaires ; il eut la bonne foi de déclarer mille fois les Jésuites, seuls agens des calamités de l'Eglise.

Autant ces Cardinaux & ces Prélats Constitutionnaires étoient petits de cœur & d'esprit, autant le Cardinal de Polignac avoit l'ame élevée : il voyoit dans la Religion tout ce qu'y trouve un esprit véritablement supérieur, la tranquillité de l'ame, & la satisfaction du cœur. Son génie étoit vaste, lumineux, embrassant la politique, l'érudition, les sciences, l'antiquité & les arts. Il avoit de l'ambition, il l'avoit bien fait connoître sur-tout dans l'affaire de Cellamare, & devoit encore, sous Fleury, montrer à ce sujet ses inclinations; mais ce grand caractere ne pouvoit descendre jusqu'à la dispute scholastique ; il étoit désolé des troubles de l'Eglise; il montroit toujours leurs tristes conséquences : il avoit imaginé le projet, à Rome, de dessécher le Tibre en détournant son cours, pour tirer du fond les morceaux d'antiquités perdus dans le sable. A Paris, & dans toute l'Europe, il jouissoit de la plus haute considération ; M. le Duc lui confia le secret & les affaires de France à Rome, & le tira de son exil; & Mandat, Maître des Re-

quêtes, qui avoit sa confiance, avoit été employé à la négociation antérieure, pour l'engager à se charger de ces sortes d'affaires. Il avoit une belle figure, ouverte, de beaux yeux bien pétillans, de grandes manieres, un génie heureux & facile; le talent de la parole au suprême degré, le ton persuasif, & la fécondité des ressources; il s'attacha l'Abbé de Rothelin, à qui il donna toutes ses inclinations pour les Sciences & les Arts. Il étoit Constitutionnaire, mais Constitutionnaire mitigé, l'ennemi ouvertement déclaré des querelles & des persécutions.

Le premier Cardinal de Gesvres, Archevêque de Bourges, étoit Constitutionnaire encore; il étoit même du Conseil de conscience; mais il s'en étoit retiré en voyant les injustices des Prélats qui donnoient les bénéfices du Royaume à l'ignorance & à la dépravation, si elles étoient couvertes par le faux zele de la Bulle.

Le divin Massillon, ce Prédicateur touchant, qui savoit parler au cœur humain, & possédoit l'art d'émouvoir dans la chaire: celui d'argumenter lui paroissoit intolérable; il défendoit à Clermont tout éclat, & à Paris il tempéroit la fougue de Bissy, appeloit chez lui Soanen, exilé dans son Diocese, & cependant il disoit qu'il ne pensoit pas comme lui; il réunissoit des Jé-

suites

suites, des ex-Jésuites & des Jansénistes chez lui, & les faisoit divertir ensemble.

Bossuet, neveu du grand Bossuet, n'avoit point hérité des talens, mais des Ouvrages posthumes qu'il faisoit imprimer, & des sentimens de son oncle qu'il s'efforçoit de défendre : & parce que, dans l'Assemblée du Clergé, il empêcha des motions scandaleuses, il y fut grièvement insulté.

Parmi les Prélats Constitutionnaires, on admiroit en silence le Cardinal d'Auvergne, issu d'une Maison si illustre, qu'il lui étoit permis, disoit-on, de ne savoir que le *Pater*; on ajoutoit qu'il ne savoit point le *Credo* jusqu'au bout, & qu'il ne connoissoit que cinq ou six des Commandemens. Cette opinion étoit sans doute exagérée; il est certain cependant que ses Grands Vicaires tourmentoient les Jansénistes à sa place, mais avec peu d'animosité, car ce Cardinal, qui étoit bon, adoucissoit l'amertume de leur zele.

Voilà quel étoit l'Etat-Major de l'armée Jésuitique & Sulpicienne, sous le Ministere de Fleury. La dispute, comme on le voit, avoit quelquefois enrichi, élevé & honoré de plus vils personnages. Le beau siecle des sciences ecclésiastiques n'étoit plus : Massillon & Polignac étoient éloignés; le neveu de Bossuet, pour être prudent & ré-

ſervé, étoit ſuſpecté d'héréſie. Les Biſſy, les Tencin, les Languet, les Vintimille, les Lafiteau, étoient les grands hommes du temps, & on avoit bien réſolu, à S. Sulpice, de n'en point avoir d'un autre genre, s'il étoit poſſible.

Plaçons à côté de tous ces illuſtres perſonnages les Compagnies Conſtitutionnaires, les Jéſuites, les Sulpiciens, les Eudiſtes & les Prêtres de S. Lazare; chez eux ſe tenoient les conſeils de guerre.

Les Jéſuites ſembloient, à la vérité, ſe repoſer: le ſort du Pere le Tellier exilé, le triomphe des Parlemens au commencement de la Régence, l'affaire ſcandaleuſe de la Cadiere les avoient rendus plus ſouples, plus modeſtes & plus aviſés ſans changer leurs principes; mais ils n'étoient pas moins tourmentés de cette maladie cruelle de l'eſprit, dont le premier ſymptôme eſt la querelle: ils ne s'entendoient même pas entre eux, ſe trouvant diviſés, pour la premiere fois, en deux cabales.

La plus ſage, la plus tempérée étoit conduite par le Pere Tournemine, perſonnage ruſé, adroit, & l'un des Chefs de la faction qui, bien unie aux Eſpagnols, agita la Régence du Duc d'Orléans. Ce Chef du parti des modérés vouloit que les Jéſuites s'occupaſſent d'élever les jeunes

gens, de prêcher, de faire des missions, & de laisser là toute querelle, capable, disoit-il, de bouleverser l'Eglise & l'Etat; il vouloit enfin qu'on se soumît à la Bulle, mais sans poursuivre à toute outrance ceux qui n'y croyoient pas.

Un élève du Pere Tellier, nommé Lallemand, conduisoit la faction dite *des Enragés*, & que les Jésuites de l'autre parti appeloient la *Cabale des Normands* : l'esprit de cette faction tendoit à l'exil, à l'emprisonnement, à la flétrissure de ceux qui ne croyoient pas à la Bulle, & même de ceux qui ne guerroyoient pas, & qui paroissoient vivre dans l'indifférence. C'est contre ce parti que le Peuple dirigeoit sa haine & ses sarcasmes; plusieurs Jésuites, accusés d'être le Pere Girard, furent même hués, poursuivis & couverts de boue par le Peuple de Paris, qui s'écrioit: *Voilà le Pere Girard!* Ces Peres, désolés, se vengeoient quand ils pouvoient contre les Jansénistes, cabaloient sourdement, voyoient les Ministres, le Cardinal, le Lieutenant de Police; & autant il y avoit de Jésuites du parti Normand, autant il y avoit d'espions en France. Pour calmer le Peuple, pour s'attirer la vénération, ils faisoient canoniser quelques-uns de leurs confreres, ce qui opéroit en leur faveur des effets salutaires.

L'allure des Sulpiciens étoit plus silencieuse, plus réservée que celle des Jésuites. Ils tenoient sous leur empire un Cardinal Ministre, & se hâtoient d'en profiter : tourmentés par la discipulomanie, par l'ambition de s'étendre dans tous les Diocèses de France, dans tout le Monde Chrétien, le profond & ardent Bentivoglio leur avoit promis qu'ils seroient appelés en Italie, à cause de leur attachement à la saine doctrine, de leurs succès & des principes ultramontains qu'ils enseignoient *à la Françoise*, pour me servir d'une expression du temps, qui vouloit dire qu'ils enseignoient les opinions ultramontaines, sans effaroucher les partisans de la liberté de l'Eglise de France.

Livré aux Sulpiciens, le Cardinal de Fleury leur échappa néanmoins un jour, & sans la mort de S. Aubin, on ne sait ce qu'eût fait le Cardinal de ses Conseillers intimes. Ce S. Aubin, qui s'appeloit autrement le Pelletier, avoit une Abbaye que Vaugiraud, son espion, & Chanoine d'Angers, lui faisoit valoir. L'Evêché de cette ville étant venu à vaquer, Fleury vouloit le donner à l'Abbé de Brissac, que S. Aubin essaya d'exclure adroitement, disant au Cardinal que l'Abbé de Brissac avoit les manieres & le caractere d'un chasseur, & qu'il en menoit la

vie ; mais il ajouta qu'il gouverneroit bien le Diocese d'Angers, si on lui donnoit pour Grand Vicaire Vaugiraud, Chanoine de la Cathédrale, homme, disoit-il, de grande condition, célebre par sa capacité, par ses lumieres, & digne du plus bel Evêché de France. Fleury, qui vouloit le bien, répondit qu'il étoit fort étonné de n'avoir jamais entendu parler d'un aussi grand personnage : » il est trop humble pour se présenter «, dit S. Aubin : *Eh bien*, repartit Fleury, *je le fais Evêque d'Angers* : mais dès ce moment-là, tous les Jansénistes proclamerent la récompense accordée à l'homme d'affaires du Général des Sulpiciens, qui vendoient ou prostituoient, disoit-on, par intérêt, l'Episcopat. La Maison de Brissac poussa les hauts cris, & la rumeur fut telle, que Fleury, piqué d'avoir été trompé par un homme qui avoit alors une partie de sa confiance, ne lui communiqua jamais plus aucune affaire ecclésiastique ; & comme le Général désolé *le souffroit impatiemment*, & lui portoit un jour ses plaintes, Fleury lui tourna le dos, & lui dit qu'il n'étoit pas obligé, pour être à Issy, où il venoit pour se délasser & prendre l'air, de lui communiquer les affaires, & lui refusa la connoissance de celle des Avocats qui agitoit alors toutes les têtes. S. Aubin, encore

plus désespéré, tomba malade, & crut faire une distraction à son chagrin mortel en allant aux eaux de Bourbonne, & à son Abbaye d'Angers : il en revint chétif, maigre, tout défait, & fut trouvé mort dans son lit, à Issy, le 7 Septembre 1731.

Couturier, son successeur, que Fleury contribua à faire élire, eut toute la confiance du Cardinal : c'étoit un esprit sombre, adroit & profond, qui, sous un extérieur sale & dégoûtant, & sous des cheveux plats & huileux, cachoit une tête hardie, fertile en projets, & en même temps réservée. Du fond de sa cellule, il agitoit toute l'Eglise de France ; & , tout animé de son prosélytisme, de cette monacale & antique passion, si peu connue des séculiers, & qui multiplia jadis en France les Ordres religieux, & les enrichit, il n'abandonna point un instant le projet d'étendre en Europe sa Compagnie, ni les promesses de Bentivoglio. Il vouloit établir en France une Commissione ecclésiastique, ou plutôt une Inquisition d'un nouveau genre, pour soustraire le Clergé à l'autorité du Parlement, pour ravir à l'Eglise de France la liberté des appels, pour établir une doctrine uniforme dans tous les Diocèses de la France où sa Compagnie avoit des Séminaires, pour former & raffermir le parti Moliniste, accorder à ce parti les di-

gnités & les bénéfices eccléſiaſtiques excluſivement; éloigner des Prélatures quiconque ne faiſoit pas la guerre avec lui, pourſuivre les Prélats indifférens, anéantir les rebelles, éloigner de l'Egliſe les grands talens, & favoriſer l'ignorance.

Il y avoit alors dans l'Egliſe d'autres corps qui n'avoient pas des principes plus relevés; tels les *Eudiſtes*, dont les Séminaires s'étendoient dans toute la Normandie, & auxquels, dans ce temps-là, on accorda des Lettres-Patentes pour exiſter légalement. S. Lazare n'avoit pas un caractere ni un génie auſſi bien déterminé; mais ces Congrégations, tranquilles, retirées, & craignant la jalouſie de celles qui étoient alors en vogue & en crédit, ſe tenoient à l'écart, & ſe mêloient peu dans les grands débats de l'Egliſe; les Prêtres de la Compagnie de Jéſus, & ſur-tout les Sulpiciens, gouvernoient donc les affaires de l'Egliſe, & les gouvernoient deſpotiquement, malgré les Loix de l'Etat, & la répugnance des François pour l'ultramontaniſme.

C'eſt alors que les Dames titrées, les Princeſſes du Sang, les Pairs du Royaume, & tout ce qu'il y avoit de grand en France, furent obligés d'avoir recours à la protection de MM. de S. Sulpice. Nos voitures, jadis, avoient obſtrué

la rue S. Victor quand nous allions solliciter, au petit parloir de S. Nicolas, un Bénéfice, une pension, un Evêché chez Polet, Confesseur de Fleury; nous nous tournâmes, depuis ce temps-là, du côté de S. Sulpice, &c, pendant onze ans, nos voitures en remplirent la cour spacieuse: nous fûmes obligés de laisser toute représentation, toute étiquette, tout cérémonial, pour aller à la source de la faveur; nous allâmes visiter, solliciter, tourmenter ce Pelletier de S. Aubin, & sur-tout Couturier, son successeur, qui n'étoit ni embarrassé, ni étonné de notre fracas. Tous ces Prêtres adroits & rusés examinoient d'abord notre doctrine; il falloit dire comme eux, les servir dans leurs querelles, ou encourir le danger de voir le frere ou le fils éloignés des Prélatures; car tout Ecclésiastique né de Magistrats appelans ou suspects, fut obligé de renoncer aux graces ecclésiastiques: tel étoit le conseil de guerre du parti Moliniste, dont les Prélats ci-dessus dépeints étoient l'Etat-Major.

Cette dangereuse faction avoit aussi des Soldats, c'est-à-dire, les Théologiens piétons, les Auteurs argumentans, les disputans & les Prédicateurs; tel cet impitoyable Tournely qui damnoit tout ce qui ne croyoit pas à ses theses, Couet, Grand Vicaire de l'Archevêque de

Paris, Cardinal de Noailles, que le Molinisme débaucha, & qui entretint sans cesse S. Sulpice, Fleury & la Police, de ce qui se passoit à l'Archevêché; tel Cônac, qui observoit dans la paroisse de S. Germain qui faisoit ses Pâques ou ne les faisoit pas; & qui comparoit les années dévotes & les années indifférentes, comme les Physiciens comparent les naissances & les mortalités, & qui en faisoit des tables qu'on portoit à la Police; tels ces Prêtres espions, ces délateurs élevés au Séminaire à ces manéges honteux, qui colportoient les ouvrages, les libelles, les mémoires, & entretenoient les esprits dans des querelles où seuls ils pouvoient gagner; tel le Docteur Gaillande qu'on appeloit *le fou détaché.* Les plus grands talens dans la dispute & dans l'intrigue, tels que Tencin, Laffiteau, étoient récompensés par des Prélatures, & le reste l'étoit par des Abbayes, des Prieurés ou des pensions.

Nous observions à la Cour, & la plupart en silence, les querelles des Séminaires & des Colléges que la petitesse de caractere de Fleury avoit, comme le feu Roi dans ses vieux ans, introduit à la Cour, & nous gémissions tous de voir relever, anoblir & récompenser un mérite de cette nature. Maurepas s'en moquoit secrétement, & faisoit circuler dans la Société de

petites pieces fugitives qui étoient répétées & chantées par tout le parti neutre, & qui désoloient les Chefs des deux partis.

Telle étoit, entre autre, cette partie de la Société qui composoit les Calotines. Noailles & Fleury, les Jésuites, les Sulpiciens, comme S. Magloire, y étoient également ridiculisés. J'ai rapporté ci-dessus une de ces Calotines à l'honneur de Tencin.

S. Florentin, autre Ministre du temps, n'entendoit goutte à la querelle, mais il avoit le talent supérieur de signer des lettres de cachet, & la mécanique de leur expédition. Il en signa un tel nombre, pendant la durée du Ministere de Fleury, que les Commis m'assuroient que les Jésuites & la Cabale d'Issy avoient fait exiler ou emprisonner plus de Jansénistes, qu'il n'avoit été exilé ou emprisonné de François sous le regne long, dur & persécuteur de Louis XIV.

D'Armenonville & Morville étoient favorables comme lui à la faction; mais ils étoient sans activité, tandis que Chauvelin auroit signé mille Bulles si elles avoient servi à le maintenir en place : il étoit très-politique; car l'influence de la Cour sur la conduite & les principes des Ministres étoit telle dans ce temps-là, que ce Chauvelin ne pouvoit déployer un autre caractere, puisque

d'Agueſſeau, Chancelier de France, jadis Janſéniſte, bon François, & libre de préjugés ſur l'article de la Religion, n'en avoit point lui-même d'autre que celui de la Cour, ce qui lui fit perdre la bonne opinion qu'on avoit de l'énergie de ſon ame.

Les Courtiſans étoient donc obligés de croire comme le Cardinal de Fleury, de ſoutenir ſa guerre, ſa Bulle, ſes Sulpiciens, ſon Couturier, toute ſa Cabale d'Iſſy : on admira cependant la dextérité du Maréchal de Villars, qui ſe rencontra par haſard dans une ſéance querelleuſe du Parlement, dans laquelle on agitoit quelque affaire de la Bulle. Invité, en ſa qualité de Pair, de donner ſon avis, d'opiner avec la Cour, jamais homme ne fut plus ſurpris ni plus embarraſſé ; il entendoit certainement ces matieres plus que tout autre, car il étoit fort inſtruit ; mais il ne vouloit délibérer ni contre le Parlement, auquel il s'étoit attaché, ni contre le parti de Fleury ; il dépayſa tout le monde en beaux & bons termes, & en habile Courtiſan. Il dit qu'il avoit eu l'honneur de ſe trouver à pluſieurs conférences au Palais-Royal ſur la Conſtitution *Unigenitus*, en préſence du Régent & du Cardinal de Noailles, dont la mémoire ſeroit à jamais reſpectable ; il ajouta qu'il avoit oui dire à un

des plus grands Magistrats, à l'Abbé Pucelles, que l'affaire sur laquelle on délibéroit étoit des plus importantes & des plus graves; que pour lui, il prenoit la liberté de représenter à cet auguste Tribunal, que plus la matiere étoit importante, plus il croyoit qu'on devoit se comporter avec modération, & qu'il opinoit pour que le Parlement se retirât par-devers le Roi & ses Ministres pour délibérer de concert; & que comme il n'étoit venu au Parlement que pour entendre l'éloquence de M. le Premier Président, & de M. le Procureur-Général, dans une affaire particuliere, il supplioit la Compagnie de trouver bon qu'il n'opinât point, & pria M. le Premier Président qu'il lui permît de se retirer, ce qu'il fit. Croira-t-on que les Jansénistes & les Molinistes dirent de Villars qu'il n'avoit point de Religion?

Tels étoient les Chefs, les Généraux & les Soldats de l'armée Jésuitique qui combattoit au nom de la Bulle, & qui tourmentoit l'intérieur de l'Etat. Disons un mot du Lieutenant de Police; il se nommoit Hérault.

Ce personnage abandonné au sacerdoce, en étoit alors le bras droit, & il monta si bien la Police, que, jusqu'à Sartines, l'état ecclésiastique fut ensuite un de ses principaux Départemens.

Hérault étoit curieux, insolent, avide, ambitieux, persécuteur. Il tenoit fidélement un triple registre où étoient inscrits les Chefs des trois classes; les *Bien-intentionnés*, ou Constitutionnaires, les *Neutres*, qui s'en moquoient ouvertement, & les *Appelans* de la Bulle : c'est-à-dire, qu'il avoit tous les talens d'un Chef de la Police. Ces Appelans, pour se jouer de lui & de ses recherches, jeterent un jour dans sa voiture un paquet mouillé de Gazettes ecclésiastiques, tandis qu'il visitoit une maison où il espéroit de surprendre les presses d'où sortoit cette Gazette. On disoit alors dans le parti des Neutres, qu'il eût dû au contraire encourager cette Gazette, pour faire rougir le vice audacieux, si souvent tancé dans cet Ouvrage satirique (1).

C'est en effet dans cette Gazette que se vengeoient les Jansénistes, derniere ressource de leur dépit, se trouvant éloignés, sous Fleury, des places & des Prélatures.

Voilà le portrait des partisans de la Bulle; je laisse les détails à ceux qui pourroient en publier un jour les pieces justificatives.

(1) On pourroit publier un jour les patriotiques, zélées & religieuses correspondances de Vintimille, Saint-Aubin, Couturier, Cônac, Couet, l'Allemand, avec Hérault, Fleury, & autres graves personnages. La boîte de Pandore est crevée le jour de la prise de la Bastille; l'esprit du Sulpicianisme y est bien dévoilé.

CHAPITRE XIII.

Portrait de la faction des Jansénistes, du Parlement; portrait de l'Abbé Pucelles, Chef de ce dernier parti.

A côté du Jésuitisme s'élevoit un parti redoutable conduit par Noailles, Archevêque de Paris.

Ce Cardinal, courageux, simple, pieux & vrai dans toute sa conduite, est trop bien dépeint dans cet Ouvrage pour en faire ici un portrait nouveau. Colbert, Evêque de Montpellier, Soanen, Evêque de Senez, un Evêque d'Auxerre, & quelques autres, tous d'un extérieur simple, résidans dans leur Diocese, d'une morale sévere, d'un esprit & d'un caractere ferme, invariable, inflexible, s'attachoient à ce Cardinal; mais dans ce parti, il n'y avoit ni moyens, ni ressources pour s'avancer; en sorte que les ambitieux ne désiroient pas d'entrer dans cette classe: elle n'étoit formée que de personnages d'un caractere ferme, simple & capable de résistance. Une boîte, nommée la *Boîte à Perette*, où les riches

de la faction jetoient leurs aumônes, étoit la seule ressource des pauvres du parti. Nous verrons cette boîte, sous le regne de Louis XVI, enlevée par un héritier qui n'étoit point Janséniste, & qui n'y eut d'autre droit que l'étrange Arrêt du Parlement.

Le Parlement, dont j'ai montré l'esprit, les factions & le caractere (tome III, page 219 & chapitres suivans), étoit presque tout Appelant, & la plupart des Magistrats, sinceres, vertueux, & indignés des allures obliques, des voies détournées, des principes versatiles enfin des Molinistes, entroient alors en convulsion en entendant parler d'un Jésuite ou d'un Sulpicien. La faction des Magistrats Courtisans étoit cependant pour la Bulle ou contre la Bulle, selon l'occurrence; & cette portion de la Magistrature étoit gouvernée par le Premier Président, toujours l'homme du Roi, toujours vendu aux Ministres, toujours porté à enregistrer des Bulles, & à réprimer les arrêtés du Parlement.

L'Abbé Pucelles étoit au contraire le Chef du parti de l'opposition. Souvent il gouvernoit sa Compagnie, les Chambres assemblées, par l'effet de son éloquence sublime & chaleureuse, qui captivoit les esprits; mais il étoit toujours assuré de gouverner les Jansénistes qui dominoient

dans le Parlement. L'esprit versatile, changeant & léger des Seigneurs de la Cour, nous faisoit alors appeler *obstination* la fermeté de son courage & la solidité de ses principes. Cependant nous admirions ce caractere indomptable, qui devoit lui faire souffrir l'exil plutôt que de s'attacher à tous les principes, à toutes les opinions qu'occasionnoit la mobilité des Ministres. Il avoit été l'ami & l'intime condisciple de Fleury; ils étoient de même âge : mais Pucelles, inflexible & courageux, s'étoit séparé de lui depuis qu'il étoit devenu Ministre; & au lieu d'approuver ses démarches pusillanimes, supérieur à son siecle pour ses principes, étranger à sa Patrie à cause de son intrépidité, Pucelles paroissoit comme un Romain, hors de son siecle, hors de sa Patrie, perdu dans Paris, & digne de figurer, par son caractere, dans la plus vertueuse des Républiques.

Sa belle tête étoit analogue à son génie; des traits forts, des yeux étincelans, une figure majestueuse, des gestes imposans, aidoient merveilleusement son éloquence toujours victorieuse. Ses regards étoient animés & fermes, & le feu qui en sortoit, pour ainsi dire, annonçoit les mouvemens de son ame & augmentoit la puissance de ses discours.

Il étoit respecté & craint dans le Parlement, & on redoutoit en lui ces élans d'une ame qui se sentoit outragée, quand sa Compagnie enregistroit, par foiblesse, quelque Edit qui demandoit de la résistance : il s'indignoit alors, il parloit sans écrire & sans préparation au milieu de sa Compagnie, &, comme Jupiter tonnant, il faisoit rougir, pâlir & baisser les yeux, ou bien il animoit, comme il vouloit & quand il le vouloit, toute la Magistrature.

A cette éloquence, à ces qualités supérieures, Pucelles joignoit une grande pureté de mœurs & la sévérité d'un bon Janséniste. Sa vie étoit depuis long-temps irréprochable ; & ce n'étoit en lui ni affectation, ni hypocrisie, mais l'effet d'une simplicité de mœurs, d'un ton véridique qui formoit son caractere, d'une candeur véritable, & cependant sa jeunesse avoit été galante & orageuse.

L'Abbé Mengui, son rival, avoit un caractere plus flexible & une éloquence plus séduisante ; il avoit aussi plus de moyens dans l'esprit, & une infinité de détours pour parvenir à son but, que Pucelles, trop sublime & incapable de détails, ne connoissoit pas. Mengui jetoit des fleurs quand il le vouloit, & savoit embellir ses discours oratoires. Le génie de Pucelles, au con-

traire; ardent, impétueux, n'étoit susceptible d'aucun ornement. Quant à leur caractere respectif, on disoit de Mengui qu'il étoit changeant, parce qu'il n'étoit point opiniâtre; foible, parce qu'il se rendoit au parti de la paix, & léger, parce qu'il ne tenoit pas toujours à son avis. Ce Magistrat en effet favorisoit ces bruits; car il finit par devenir neutre sur les affaires ecclésiastiques, ayant été gagné par Fleury.

Outre cette Compagnie, il y avoit encore des Corps qui professoient le Jansénisme, & dont, pour cela, on vouloit l'abolition ou la réforme. On avoit déjà renversé Port-Royal, berceau des grands hommes, tels que Racine & Paschal; on avoit aboli le Collége de Sainte-Barbe, où se faisoient des excellentes études & quelques folies: on avoit exilé ou exclu cent Docteurs de Sorbonne; ce qui fit dire, avec raison, qu'il n'en resteroit plus que la carcasse: on avoit dispersé l'Oratoire, Compagnie qui pensoit aussi librement & qui agissoit avec autant d'assurance & de loyauté, que les Sulpiciens pensoient en esclaves & agissoient en intrigans. Tel étoit, depuis le commencement du Ministere de Fleury jusqu'en 1743, le triste état de l'Eglise de France, du Ministere, &, par sympathie, de la plupart des Courtisans.

CHAPITRE XIV.

Commiſſion Miniſtérielle établie à Embrun par lettre de cachet, pour y condamner, en forme de Concile, l'Evêque de Senez.

Les deux armées étant bien animées, bien fortifiées d'argumens, de diſtinctions, de paſſages des Peres, on imagina de placer un champ de bataille à Embrun, à mi-côte des Alpes.

Près de là vivoit un vieillard octogénaire, l'ancien des Évêques de ſa province, d'un caractere ouvert, franc, droit, délicat ſur les procédés, inébranlable dans ſes opinions, le pere des pauvres, l'ennemi du faſte, ſans argenterie, ſans aucun luxe. Il prêchoit, il confeſſoit, il adminiſtroit les Sacremens comme un Vicaire de paroiſſe, quoiqu'il fût Evêque; il convertiſſoit ſes Diocéſains & ſes Curés libertins, en ſe mettant à genoux devant eux, & en les conjurant, les larmes aux yeux, de changer de vie. Tel étoit le Prélat que la Cabale d'Iſſy vouloit précipiter de ſon Siége épiſcopal.

A côté de ce Prélat ſe trouvoit quelquefois à

Embrun, l'intrigant Tencin, homme ſans honte, ſans frein, libertin, indévot, irréligieux, & flétri par l'agiotage, qui, ayant fait de Law Luthérien un Catholique, étoit très-propre à faire de Soanen un Prélat hérétique, & de le déclarer tel dans un Concile en forme.

Pour l'aſſembler canoniquement, il partit de Verſailles des lettres de cachet, le 24 Mai 1727, où le Roi diſoit qu'il *avoit permis* au ſieur Archevêque d'Embrun d'aſſembler inceſſamment un Concile, pour y traiter & diſcuter des affaires qui intéreſſent la Religion & les dogmes de la Foi. Le Roi ajoutoit aux Peres du futur Concile, que ſon intention étoit qu'ils ſe rendiſſent en ladite ville d'Embrun, au jour indiqué par ledit ſieur Archevêque, pour s'y aſſembler; *enjoignant de ne pas ſortir de la ville avant la fin de ce Concile, & ſans ſon conſentement.*

Jamais, depuis que le Chriſtianiſme exiſte, on n'avoit vu de ſi folle entrepriſe. Un Concile par lettre de cachet, l'indiction des Peres à Embrun par lettre de cachet, la demeure dans cette ville juſqu'à la clôture, par lettre de cachet, & tout cela pour la défenſe de la Bulle & de la Foi.

Il me paroît qu'un Concile pour la réforme des mœurs eût été dans les bonnes regles, parce

qu'il est d'un bon Gouvernement de prescrire une réforme quand les mœurs sont relâchées. Dans ce cas-là, il eût fallu choisir une douzaine de Prélats de bonne conduite & de mœurs séveres pour déposer Tencin.

Mais l'on vouloit qu'on crût à la Bulle quand on n'y croyoit pas, & on laissoit au Clergé ses mœurs corrompues, qu'on pouvoit réprimer. Aussi le vieillard de Senez, intrépide & inexorable, répondit aux lettres d'indiction, qu'il avoit vécu pour prêcher la saine doctrine, *& qu'il mourroit pour la soutenir.*

Il partit donc de Senez ce vieillard inflexible, il sortit de son Diocese où il ne devoit plus rentrer. Une lettre de cachet avoit ouvert le Concile, une lettre d'exil dans les montagnes d'Auvergne devoit en être la clôture : on arrêta le messager qui apportoit ses papiers, pour qu'il fût sans moyen de défense ; on n'oublia rien pour le roidir & l'attacher à son sentiment, & Tencin dans ses discours, parla du loup dans la bergerie.

On chassa ensuite les Théologiens de l'Evêque de Senez, & l'on n'eut pas égard à ses actes de récusation, qu'il fit signifier à ses Juges. Vainement reprocha-t il à tous d'être les instrumens des Ministres, & à Tencin d'être inhabile à

le condamner canoniquement, parce qu'il avoit été flétri, amendé par la Cour de Parlement, accuſé & convaincu de ſimonie ; Tencin le cita pour la Doctrine. Soanen appela de nouveau au futur Concile général Œcuménique ; & le Concile d'Embrun lui fit des monitions. Enfin il fut condamné & ſon inſtruction paſtorale fut déclarée téméraire, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, injurieuſe à l'Egliſe, aux Evêques, à l'Autorité Royale, ſchiſmatique, pleine d'un eſprit hérétique, remplie d'erreurs, fomentant l'héréſie ; & en conſéquence Soanen fut déclaré ſuſpens de tout pouvoir Epiſcopal & Sacerdotal. En attendant, on recevoit à Paris l'Archevêque Tencin du régiment de la Calotte.

Les Evêques Appelans, irrités d'un pareil traitement, poufferent des cris juſqu'aux nues. L'intrépide, l'opiniâtre Colbert en fit un à Montpellier, pour reprendre Tencin, qui avoit oſé appeler le Prélat de Senez, *Sobna.*

Colbert qui ſavoit l'Ecriture, trouva que ce Sobna, Préfet du Temple des Juifs, avoit beaucoup de reſſemblance avec Tencin, & dit que la comparaiſon n'étoit pas heureuſe. *Sobna*, diſoit Colbert, *étoit un homme de plaiſir ; revêtu d'une dignité ſublime dans la Religion, il n'en étoit pas plus religieux ; car il ne con-*

noissoit de bonheur que celui de la vie présente, & de grandeur & de gloire, que ce qui faisoit sa propre honte. Libertin, esprit fort, mangeons & buvons, *disoit-il,* nous mourrons demain. *Voilà le caractere de Sobna ; y reconnoissez-vous, mes freres, celui du Saint Evêque qui vient d'être condamné ?*

Tencin ressembloit mieux en effet à Sobna que le pauvre Evêque Soanen.

Colbert faisoit ensuite la peinture du Concile d'Embrun ; il parloit de la violation du droit des gens, de l'emprisonnement du Messager chargé des lettres du Prélat, de ses papiers volés, des Notaires du Prélat arrêtés dans leurs fonctions, des Juges récusés, qui jugeoient la récusation, & des coups de bâton dont on avoit menacé le Prélat. S'abandonnant alors à l'indignation & à la chaleur de son ame, Colbert s'écrioit dans son Mandement : *Quoi de plus affreux que ce brigandage ?*

Ce mot ne tomba pas ; les Constitutionnaires ne purent sauver l'honneur de ce Concile d'Embrun, à cause de l'indigne Prélat qui le présidoit ; & les Jansénistes, & les indifférens qui formoient alors les trois quarts de la Société, n'appelerent plus ce Concile que le *brigandage*.

Sainte Religion ! qui ne devez votre propagation qu'à la concorde de vos premiers Apôtres, à la sainteté de votre morale, à l'union, à la tolérance, à la charité de vos premiers Evêques, c'est Tencin, les Jésuites & les Sulpiciens qui vous rendoient ainsi odieuse.

CHAPITRE XV.

Projets d'enlever au Parlement la connoissance des affaires ecclésiastiques, & d'établir une Commission inquisitoriale ; exils & emprisonnemens.

LA méchanique de ce Concile imaginé à Issy, avoit été exécutée avec tant de facilité, qu'on forma l'étrange projet, dans ces dangereuses conférences, d'établir une Commission ministérielle, pour connoître des affaires relatives aux deux Puissances, à la Bulle, & à la discipline ecclésiastique.

C'étoit ravir au Parlement la plus précieuse de ses prérogatives, qui lui soumettroit le premier ordre de lEtat.

Mais Saint-Sulpice, qui se peuploit, qui

se répandoit dans les Diocèses, & qui par-tout étoit circonscrit par le Parlement, vouloit que les Ecclésiastiques eussent secouer le joug des Cours de Justice, pour les faire tomber sous celui qu'il alloit imposer. Il vouloit abolir les appels; c'est-à-dire, renverser tout reste de liberté dans le Clergé du second ordre, que le bon Henri IV avoit été si ferme à lui conserver. Saint-Sulpice, tourmenté de cette passion, avoit à craindre la résistance invincible du Parlement, sa sensibilité, son irascibilité, & la haine sur-tout des François pour l'Inquisition & pour les Commissions arbitraires : il essaya donc de l'attaquer sourdement, de loin, avec adresse, & d'une maniere ambiguë. Il avoit encore à craindre l'esprit pacifique de Fleury, la volonté du Roi, dont on ne connoissoit pas trop le caractere; il tâtoit & essayoit des attaques indirectes; il vint au point de faire déclarer la Bulle, Loi de l'Etat, & d'empêcher les appels par une Déclaration qu'on porta au Parlement, & l'on compromit l'autorité du Roi, au point que ce jeune Monarque, comme pour une grande affaire, vint tenir un Lit de Justice le 28 Mars 1730, où furent enregistrées militairement des regles de Foi.

Toutes querelles alors étoient assoupies, & les factions auroient été peut-être terminées; mais

le génie profond, ardent & enveloppé, qui animoit sourdement la cabale d'Issy, demandoit des combats, pour qu'elle fût victorieuse, & le jeune Roi alla même jusqu'à ordonner que le Parlement, après le Lit de Justice, ne délibéreroit plus, ou que le Premier Président leveroit les séances. Cette autre escarmouche néanmoins se passa bien pour la Cour de Versailles.

L'orage passé, on attaqua le Parlement par des évocations qui réveillerent encore sa sensibilité; & Pucelles poussé à bout, engagea sa Compagnie à faire des remontrances sur ces irrégularités, & sur les anciennes défenses d'opiner. Pour humilier les Conseillers, qu'une Régente avoit autrefois appelé *canaille*, on dit au Roi qu'il ne falloit recevoir que des Présidens pour les remontrances, ce qui donna lieu à d'autres débats; ensuite on ordonna au Parlement de garder le silence sur la Bulle, de ne plus délibérer, & le Chancelier osa dire qu'on évoquoit au Conseil du Roi les affaires, parce qu'on jugeoit, au Parlement, contre les Loix connues de l'Etat; ce qui jeta le Parlement dans une désolation si extrême, que l'Abbé Pucelles, dans les terribles & éloquens discours contre le Despotisme, alla jusqu'à dire que Fleury avoit mal élevé le Roi, l'avoit imbu de mauvais principes contre ses

Parlemens, & juſqu'au point de défendre de délibérer, & de vouloir ſoumettre au Corps Eccléſiaſtique tous les ordres de l'Etat; enfin Pucelles anima ſi bien toute la Magiſtrature, que pour conſterner la cabale d'Iſſy, & la jeter elle-même dans les plus grands embarras, il rappela tous les anciens principes relatifs au gouvernement du Clergé en France; & ſur le champ furent dreſſés les fameux articles ſur les bornes des deux Puiſſances, que je vais rapporter.

» 1°. La puiſſance temporelle établie directement » de Dieu, eſt indépendante de toute autre, » & nul pouvoir ne peut donner la moindre » atteinte à ſon autorité.

» 2°. Il n'appartient pas aux Miniſtres de l'E- » gliſe de fixer les termes que Dieu a placés entre » les deux puiſſances; les Canons de l'Egliſe ne » deviennent Loix de l'Etat qu'autant qu'ils ſont » revêtus de l'autorité du Souverain.

» 3°. A la puiſſance temporelle ſeule appar- » tient la juriſdiction extérieure qui a droit de » contraindre les ſujets du Roi.

» 4°. Les Miniſtres de l'Egliſe ſont comptables » au Roi & à la Cour, ſous ſon autorité, de » tout ce qui peut bleſſer la tranquillité des » Loix de l'Etat.

» 5°. Les Ordonnances, Edits, Réglemens,

» Arrêts de la Cour, sur l'autorité de nos Rois, » seront exécutés selon leur forme & teneur; » & le présent Arrêt sera lu, publié, affiché, » &c. «. Le lendemain même le Ministere, par un Arrêt du Conseil, cassa cet Arrêté du Parlement, le déclara de nul effet, ordonnant qu'il fût biffé.

Depuis cet Arrêté & depuis sa cassation dans le Conseil du Roi, le Parlement étoit entré en vacances. Maurepas, à la rentrée, portant une lettre du Roi à cette Cour, les esprits y étoient encore si animés, qu'ils refuserent d'en entendre la lecture, invoquant ce principe qui défend d'obtempérer aux lettres closes. Le Roi manda le Premier Président, pour chercher des moyens de faire ouvrir sa lettre close, & de la faire lire au Parlement. Le Premier Président vint en effet les conjurer de laisser lire la lettre du Roi; elle ne fut point lue.

Les Gens du Roi en apporterent une autre qui portoit aux Membres du Parlement d'ouvrir la premiere, sous peine d'être traités en rebelles, & cette finale mit en émotion tout le Parlement.

» Il est bien triste, disoit l'Abbé Pucelles, » de se trouver entre deux écueils, ou le dé- » faut d'obéissance au Roi, ou le manque de

» fidélité à ses devoirs. Le plaisir d'obéir au Roi,
» la crainte de lui être désagréable, l'amour
» tendre pour sa personne, tout nous porte
» à l'obéissance; mais lorsqu'elle se trou-
» ve contraire aux intérêts du Roi même, elle
» dégénere en faux respect, & la fidélité doit
» alors prendre le dessus. Les menaces qu'on
» nous fait, bien loin de m'intimider, ne font
» que ranimer & raffermir mon zele & mon cou-
» rage. Le Roi est maître de mes biens, de
» ma fortune, de ma liberté; mais de toutes
» les peines qu'il peut m'imposer, il n'en est
» point qui puisse ou me forcer à trahir mon
» devoir en violant le serment que j'ai fait, ni
» m'obliger à me taire quand il s'agit de son ser-
» vice, ni m'empêcher de me placer entre lui
» & tout ce qui peut l'attaquer. Si le Roi étoit
» à Paris, il faudroit aller au Louvre, sa lettre
» de cachet à la main; S. M. ne s'y reconnoîtroit
» pas. Ce que M. le Premier Président doit
» représenter au Roi est tracé d'avance dans les
» discours pleins de courage de la Vacquerie &
» de le Jay, &c. .... Comment
» cette démarche pourroit-elle déplaire au Roi?
» Que lui demandons-nous? la liberté de vivre
» en gens de bien, & de mourir en paix, de
» vivre fideles à son service, à la Patrie, à nos

» devoirs, à nos fermens, à nos faintes liber-
» tés, & après avoir mené une vie dure, in-
» grate, laborieuse, de mourir en paix ; c'est
» cependant ce qu'on nous refuse «. Il finit en proposant d'aller à Marly se plaindre au Roi.

L'Abbé Pucelles, animant par ces propos toute sa Compagnie, & le Premier Président la voyant prête à partir pour Marly, représentoit les conséquences dangereuses d'une pareille démarche. L'Abbé Pucelles répétoit au Premier Président, que le Parlement ne suivoit en cela que la démarche de la Vacquerie & de le Jay qui, en 1480 & en 1626, s'étoient immortalisés. Ainsi les débats durerent deux heures, pour dire qu'on iroit & qu'on n'iroit pas trouver le Roi; le Premier Président parloit de la nécessité d'ouvrir la lettre du Roi, & Messieurs ne vouloient y consentir qu'après qu'il auroit donné sa parole qu'il marcheroit à la tête de la Compagnie. Il offroit d'aller seul à Marly se jetter aux pieds du Roi au nom de la Compagnie, & Messieurs répondoient que puisqu'il regardoit la démarche périlleuse, ils vouloient la partager avec lui. Le Premier Président y consentit au bout des deux heures, & l'arrêté fut pris sur le champ, *de se plaindre de l'abus qu'on faisoit des ordres du Roi.* Alors on ouvrit la lettre de cachet de

la veille, où le Roi défendoit toute délibération sur les affaires de deux puissances, à peine d'encourir son indignation.

Arrivés à Marly, le Roi étant à son débotté, le Premier Président envoya Dufranc, Secrétaire de la Cour, au Duc de Tresmes, premier Gentilhomme de la Chambre, pour l'avertir que la Compagnie souhaitoit de lui parler.

Le Duc de Tresmes descendit, & le Premier Président lui dit que le Parlement désiroit d'avoir l'honneur de saluer le Roi, & il le pria d'en avertir S. M.

En attendant, le Duc de Noailles, qui étoit accouru pour être témoin de cette scene, dit au Parlement qu'il n'étoit point dans ce vestibule en lieu décent ni convenable; il le fit entrer dans la Salle du Grand-Maître, & fit allumer du feu & des bougies.

Mais le Duc de Tresmes vint un quart-d'heure après déclarer qu'il étoit désespéré d'avoir à faire une réponse au Parlement si triste & si absolue; il dit que le Roi ne vouloit pas recevoir son Parlement, & lui ordonnoit de s'en retourner sur le champ à Paris. Le Parlement fit une seconde tentative, & le Duc de Tresmes répondit que l'ordre du Roi étoit si absolu, qu'il ne pouvoit lui en parler une seconde fois.

Fleury, d'Agueſſeau & Maurepas arrivoient, en attendant tout alarmés d'un voyage auſſi inſolite, & le Cardinal ſe retournant vers le Premier Préſident, s'écria : *Ah ! Monſieur, à Marly ! à Marly, Monſieur ! ô Ciel, à Marly ! & cela, pour parler au Roi !*

Le Premier Préſident répondoit qu'il n'avoit point reçu de défenſes d'aller à Marly, mais ſeulement de délibérer ; & le Cardinal ſe tournant enſuite du côté de l'Abbé Pucelles, eut la bonne foi de lui dire qu'il étoit perſonnellement en colere contre lui à cauſe du diſcours qu'il avoit tenu au Parlement. Pucelles lui dit qu'il n'avoit avancé que ce que la vérité, la conſcience & l'honneur lui avoient dicté. *J'honore cependant*, dit le Cardinal, *le Parlement de Paris. Il paroît bien*, lui répondit Pucelles, *que vous faites un grand cas de la Compagnie : elle n'a jamais été avilie que ſous votre Miniſtere ; à jamais on en fera le reproche dans l'Hiſtoire à votre mémoire, & on y rappellera que ſous votre Gouvernement, le Parlement en Corps n'a pu voir le Roi.*

Le retour à Paris, & l'aſſemblée des Chambres étoient redoutables. Le Premier Préſident offrit d'aller ſe jeter aux pieds du Roi, pour lui expoſer la douleur de la Compagnie qui n'avoit pu

parvenir

parvenir jusqu'aux pieds du Trône. On demanda d'appeler les Princes & les Pairs, & l'Abbé Pucelles cita l'exemple de 1625, de 1645 & de 1667, époques connues où la Magistrature avoit été trouver le Roi sans être mandée; mais il ajouta qu'alors on n'étoit pas gouverné par un Cardinal, *obsédé*, disoit-il, *par la cohorte qui l'environne, ce qui est bien triste pour la Compagnie, & renforcé de M. d'Aguesseau & de M. Chauvelin, l'un & l'autre Garde des Sceaux, éleves de la Compagnie. Le premier*, disoit-il, *a soutenu les principes pour lesquels nous combattons, & l'un & l'autre avancent des maximes opposées.*

Il ajouta ensuite que défendre les délibérations & les remontrances, c'étoit anéantir le Parlement, & le réduire à l'état d'instrument aveugle & passif des Ministres du Roi. *Ce n'est*, dit-il, *ni par mauvaise humeur, ni par animosité contre M. le Cardinal que je parle; je le respecte & je l'aime, mais sans le craindre; je le regarde comme un homme dompté par cette cohorte qui l'entoure sans le quitter d'un pas. Je suis donc d'avis de charger le Premier Président d'aller présenter au Roi, de la part de la Compagnie, l'impossibilité de remplir ses fonctions tant qu'elle ne pouvoit concilier ses devoirs de fidélité & d'obéissance, & d'aller demander au*

Roi l'audience du Parlement. Le Roi, les Ministres, le Cardinal sur-tout, étoient embarrassés; car le Parlement étoit prêt à laisser toutes ses fonctions, puisqu'on lui défendoit de délibérer; il ne cessoit de dire qu'un Corps qui n'est rien que par ses délibérations, est une véritable machine quand cette puissance lui est ôtée. Le Ministere, toujours plus embarrassé, promit une déclaration favorable au Parlement sur les deux Puissances; mais il persista dans la défense des délibérations; & Pucelles, qui croyoit qu'un Parlement qui ne peut parler, n'est plus qu'un corps sans ame, un être fantastique, persistoit à offrir les démissions, &, donnant l'essor à la sensibilité de son ame, il disoit, les larmes aux yeux: » Voir de nos places le feu s'allumer de toutes parts, gagner le Palais, le » Trône de nos Rois, & non seulement ne pouvoir agir contre les incendiaires, mais même » ne pouvoir être écouté sur les moyens de » l'éteindre; voir au pied du Tribunal des Communautés dispersées, des particuliers dépouillés, des vivans, des mourans réclamer la justice & les Loix dont nous sommes les dépositaires, & ne pouvoir leur tendre la main » pour les secourir; nous voir dégradés, anéantis, car c'est nous ôter l'être, que de nous dé-

» fendre de délibérer, n'est-ce pas séparer l'ame du » corps, n'est-ce pas la réduire à l'impossibilité de » satisfaire à ses obligations ? Triste situation ! de » ne pouvoir remplir ses devoirs sans tomber » dans le crime de désobéissance, & sans s'at» tirer les menaces de l'indignation du Roi ! » Les Ministres nous annoncent la paix, & en » la promettant, ils s'en éloignent; après avoir » dispersé des Corps, des Citoyens vertueux; » après les avoir jetés dans les prisons comme des » criminels; après avoir séparé le pere de ses en» fans, des Religieuses innocentes de leurs Com» munautés, de pieux Ecclésiastiques & des sujets » Fideles; après les avoir exilés dans une terre » étrangere, sans conseil, sans défenseurs; & » après tous ces excès, traiter les Magistrats, leurs » protecteurs nés, en criminels de leze-Ma» jesté, en Hérétiques, en Schismatiques, » n'est-ce pas le comble des excès du pouvoir? » Le Conseil du Roi nous juge ainsi sans nous » entendre; nous parlons, & on nous défend » la parole; nous délibérons, on nous menace; » quelle paix, après cela, le Conseil du Roi » veut-il nous laisser entrevoir, sinon celle qu'on » n'ose nommer ? Non, je ne puis me taire » quand je vois des Conseillers du Roi prêter » la main à ce qui est capable d'écarter la paix,

» & avilir la Compagnie. Que nous reste-t-il donc » dans cette situation déplorable, sinon de re- » présenter au Roi l'impossibilité d'exister en » forme de Parlement sans la permission de » parler, l'impossibilité par conséquent de con- » tinuer nos fonctions « ?

Le Parlement, ému de ces sentimens, envoya donc le Premier Président ; le Roi ne voulut pas le recevoir. Il écrivit, & il ne lui fut point répondu.

L'Abbé Pucelles, encore plus animé, disoit que les Ministres aigrissoient en même temps les esprits par l'exil des plus vertueux personnages, & vouloit que la Cour délibérât sur ces actes d'autorité ; mais le Premier Président, quand ces questions délicates étoient entamées, levoit la séance & partoit ; il alloit supplier, conjurer Fleury de lui faciliter, par sa médiation, de parvenir jusqu'au Roi. *C'est inutile*, disoit le Cardinal, *si vous voulez lui parler d'affaires.* Le Parlement, lassé encore cette fois, laissa tous ces différens s'assoupir avec tranquillité.

Tout paroissoit appaisé, quand, le mois de Janvier, le Roi manda le Parlement par Députés. A leur arrivée, Maurepas vint leur dire, dans une seconde antichambre, que le Roi défendoit à tous, & nommément au Premier Pré-

sident, de prendre la parole quand le Roi auroit cessé de parler. Ils furent donc introduits, & ils trouverent dans sa chambre le Roi assis & environné du Duc d'Orléans, du Chancelier d'Aguesseau, du Garde des Sceaux de Chauvelin, de Fleury, & de divers autres Seigneurs.

Le Roi dit que son Chancelier expliqueroit ses intentions, & d'Aguesseau ajouta : » Ce » qu'il y a d'irrégulier & d'indécent dans la con- » duite & les démarches du Parlement, depuis » les ordres du Roi, vous fait sentir combien » S. M. doit être irritée : elle m'ordonne de » vous dire que tout ce que vous avez fait soit » nul & supprimé, comme contraire à l'obéis- » sance qui lui est due. Elle défend toute assem- » blée à ce sujet, & elle regardera comme re- » belles & désobéissans ceux qui éluderont ses » ordres.

» Le Roi connoît toute l'étendue des droits » de la suprême puissance ; il empêchera qu'ils » ne souffrent aucune atteinte : la plus inviola- » ble des maximes qui regarde l'autorité royale, » est qu'il ne soit jamais souffert qu'on manque » à l'obéissance. Le Roi ordonne de faire insérer » dans les registres ce qu'il vous dit par ma » bouche«.

D'Agueſſeau ayant ainſi parlé, le Roi ajouta : » Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous » faire ſentir que je ſuis votre maître « ; & le Premier Préſident répliqua : » Il nous eſt » défendu d'expliquer au Roi l'excès même de » notre douleur «. On fit donc une révérence profonde à l'automate ; on ſe ſépara, & cette ſcene ſe paſſa encore au contentement de la Cour de Verſailles.

L'Archevêque de Paris, quelque temps après, fit un Mandement où les libertés de l'Egliſe Gallicane étoient compromiſes. Vingt-deux Curés de Paris ne voulurent pas l'annoncer au Peuple ; il fut dénoncé au Parlement, à qui le Roi défendit de nouveau de s'occuper de ces affaires ſans ſa permiſſion. Robert fit une remarque là-deſſus fort ingénieuſe, qui fit éclater de rire toute la Compagnie au milieu des débats : *Comment voulez-vous*, diſoit-il, *que nous obéiſſions au Roi qui nous défend de délibérer ſur les affaires eccléſiaſtiques ſans qu'il en ſoit informé ? Pourrions-nous jamais en informer S. M. ſans une délibération préalable ? Et n'eſt-il pas de toute vérité que, pour que la Compagnie puiſſe informer le Roi d'un objet, il faut néceſſairement qu'elle délibere ? Nous ne ceſſerions donc jamais de parler & de délibérer, puiſqu'il eſt impoſſible de garder le ſilence.*

» Nous voyons bien, ajoutoit Pucelles, qu'il ne » nous reſte plus qu'à porter nos têtes au Roi. Il » eſt le maître, diſoit-il, de nos biens & de » notre vie (1), mais non de ma conſcience; & » pouvons-nous de ſang froid obſerver les ravages » que les ennemis de la paix font dans le Dioceſe » de Paris « ? Il dit qu'à la vue de ces maux jamais il ne garderoit le ſilence.

Le Premier Préſident répondoit que telle étoit la volonté du Roi, & qu'il devoit s'y ſoumettre. Dupré, & autres Conſeillers, lui dirent qu'il n'avoit que ſa voix comme les autres, & que l'ordre verbal du Roi n'étoit pas plus fort que les lettres de juſſion, ſur leſquelles la Cour faiſoit même d'itératives remontrances. Le Préſident ne voulant pas ſe rendre, on en vint aux reproches amers; on lui dit qu'il étoit honteux & infame d'abandonner ſa Compagnie: *Jamais*, lui diſoit un Conſeiller, *vous ne ſerez plus grand que lorſque vous ſerez à la tête de vos Confreres; on vous mépriſera à la Cour quand vous en ſerez ſéparé; & ſi la Compagnie*

---

(1) Comme les meilleures têtes des Parlemens avoient beſoin de quelques leçons ſur le droit de l'homme! On tient à Maroc, à Fez & à Tunis le langage de Pucelles. En France, le Roi poſſede ce qu'il tient de ſes ſujets.

périssoit, il vous seroit encore glorieux de périr avec elle : enfin, les Conseillers sur-tout, qui n'étoient pas de Grand'Chambre, déclarerent qu'ils ne feroient aucun travail qu'on n'eût délibéré sur la conduite de l'Archevêque de Paris.

Le lendemain il n'y eut d'audience que dans la Grand'Chambre, où l'on reçut une lettre de cachet qui les fit toutes assembler : les Enquêtes ne voulurent pas l'ouvrir d'abord ; mais ils l'ouvrirent après de grands débats. Le Roi mandoit le Parlement par Députés ; & comme on demandoit au Président ce qu'il diroit au Roi : *Encore faut-il*, répondit-il, *que je sache ce que nous dira le Roi lui-même. Cela n'est pas difficile à deviner*, disoit Titon ; *mais vous devez répondre comme le Premier Président de Verdun, en* 1626, *dans une occasion semblable, il dit au Roi que comme il s'agissoit de la Religion, de la sûreté de sa personne & de son état, il ne devoit pas réputer à désobéissance, s'il ne pouvoit déférer aux ordres du Roi.* Dupré ajouta qu'il falloit déclarer alors que le Parlement ne pourroit continuer ses fonctions, si on le dépouilloit de la partie la plus essentielle de ses devoirs, celui de parler, & que la regle de Fleury sentoit trop la regle du silence des Séminaires de St-Sulpice pour obtempérer : on ajoutoit ces facéties aux objets les plus sérieux.

On écouta tous les avis, & d'une voix unanime, on arrêta que le Premier Président tiendroit au Roi ce langage. Si le Roi lui faisoit défendre de parler, par un Ministre, il n'auroit aucun égard à des ordres de cette espece ; & si le Roi lui-même défendoit de parler, il laisseroit par écrit les paroles de Verdun au pied du Trône. Dès ce jour-là toutes affaires cesserent au Palais, & les Avocats même refuserent de plaider.

Le Roi averti de tous ces arrêtés, reçut le Parlement avec un grand appareil ; il étoit environné de M. le Duc, du Comte de Clermont, du Duc du Maine, du Comte de Toulouse, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de Fleury, d'Aguesseau, Chauvelin, Villars, Charost, Maurepas, &c. &c.

Je vous ai fait savoir ma volonté, dit le Roi ; *je veux qu'elle soit pleinement exécutée : je défends toute délibération ; ce que vous avez fait mérite mon indignation ; soyez plus soumis, & retournez à vos fonctions.*

Le Premier Président faisant une profonde révérence, voulut parler.... TAISEZ-VOUS, ajouta le Roi. Sur le champ l'Abbé Pucelles voyant que le Premier Président n'exécutoit pas l'arrêté de la Compagnie, se mit à genoux devant Louis XV, tira de sa poche l'arrêté du Parlement,

& la posa très-respectueusement aux pieds du Roi. Maurepas le ramasse, le déchire, & jette les loques par terre entre le Roi & le Parlement.

La Séance du Sultan levée, & les Députés du Parlement se rendant à Paris, Fleury se sentit outragé, & les Ministres s'irriterent de la hardiesse de Pucelles, qui osoit écrire quand il étoit défendu de parler. Ils envoyerent la Plaņe, Brigadier des Gardes du Corps, & deux Gardes du Roi, qui arrêterent l'Abbé Pucelles à Senlis, se saisirent de lui, & l'emmenerent à Corbigny dans son Abbaye : *Rapportez à Fleury*, dit-il aux Satellites qui se saisissoient de lui, *que c'est ainsi qu'agissent les Tyrans.* Et comme les Ministres redoutoient même les Parisiens, car l'Abbé Pucelles jouissoit dans la capitale d'une estime aussi générale que méritée, Fleury dit à Maurepas : *Faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris, & badin du mot Pucelles* : Maurepas en fit une & se surpassa ; il plaça ce mot dans la bouche des Dames de la Halle qui chanterent ces couplets fameux, dont on n'a pas oublié le refrain.

Rendez-nous Pucelles, ô guai !
Rendez-nous Pucelles.

De la Halle la chanson monta jusqu'aux Dames

à la Cour, & l'on ne cessa, pendant plusieurs mois, de chanter un Conseiller victime de son courage & du patriotisme.

Des Mousquetaires allerent la nuit suivante (car les Visirs craignoient le peuple), enlever Titon, & le renfermerent à Vincennes, de là on le transféra au château de Ham; & tandis que le Parlement refusoit même de s'assembler à son retour à Paris, la seule Grand'Chambre eut *la foiblesse*, aux termes du parti qui se disoit patriotique, de s'assembler; mais bientôt les huées du peuple la forcerent de vider la place; & d'Aguesseau, plus embarrassé peut-être que le Parlement, écrivit au Premier Président, qu'il étoit surpris que la Grand'-Chambre elle-même, qui avoit donné tant de preuves de courage & de fermeté dans ses devoirs, eût abandonné l'exercice de ses fonctions, tandis que d'Aguesseau avoit déjà oublié lui-même ses principes & ses devoirs. Toute la Capitale cependant, même en chantant Pucelles, applaudissoit aux embarras que les Enquêtes donnoient à des Ministres qui punissoient de la prison l'accès de la vérité, & des remontrances posées à genoux & en silence au pied du Trône. *Que deviendrons-nous*, disoit-on à Paris, *si un autre Dubois succede à Fleury, de qui nous attendions des manieres plus douces? On ne pourra donc plus*

faire passer au Roi; & quand il sera de l'intérêt du Ministre d'égorger quelqu'un, les Ministres injustes feront de notre Roi que nous adorons tous, une machine ou un perroquet. Le Ministere étoit désolé; la faction Jésuitique & Sulpicienne payoit chérement ses triomphes. Il se tenoit de fréquentes conférences à Issy, & depuis les commencemens des troubles jusqu'au moment actuel, on voyoit Rohan, Bissy, Tencin, Vintimille, le Pere Latour aller & venir d'Issy à Paris, & de Paris à cette campagne du Cardinal.

Les plus violens vouloient qu'on ôtât à la Magistrature la connoissance de toute affaire ecclésiastique; qu'elle se bornât à juger des procès, & qu'on formât une Commission, composée du Chancelier, des Ministres, de quatre Prélats, de quatre Conseillers d'Etat, de quatre Ecclésiastiques du second ordre, pour administrer, gouverner, juger toutes les affaires ecclésiastiques ou relatives à la Religion.

En attendant, les Conseillers du Parlement étoient dispersés, ils ne s'assembloient point; ou s'ils s'assembloient, en vertu des lettres de cachet, c'étoit pour entamer des délibérations que le Premier Président arrêtoit sur le champ; on alloit en Comité chez ce Premier Président; on traitoit avec lui; on vouloit rentrer; on ne vouloit pas ren-

trer. Il y avoit un combat entre l'esprit de résistance & l'esprit de subordination de ce temps-là ; mais tous vouloient qu'on rendît au Parlement la connoissance des affaires ecclésiastiques. Je portois ma plainte à mon ami Barjac, & je souffrois de voir compromettre l'autorité du Roi ; je demandois comment le Cardinal pouvoit se livrer à toutes ces suggestions : Barjac étoit vrai, & il l'étoit avec moi dans ce temps-là ; il me répondit ces mots pleins de sens, de vérité, & de raison..... *Nous sommes bienheureux que toute cette cabale de Prêtres qui nous environne tombe sur le Parlement ou sur les Jansénistes ; & que feroit Son Eminence si tous ces gens-là s'en prenoient à lui & l'attaquoient ? nous ne serions pas huit jours en place : Son Eminence voudroit bien la paix, mais il les laisse faire ; il se laisse lui-même entraîner. C'est ce Supérieur Général qui lui tourne la tête.*

Sept Chambres envoyerent leur démission. La Grand'Chambre donna audience, & les Avocats lui refuserent leur ministere ; le peuple la hua de nouveau, & appela *maintiens de l'Etat*, celles des Enquêtes & des Requêtes ; le Roi, pour dédommager cette Grand'Chambre, l'appela à Compiegne, & la reçut avec bonté.

Le premier Président y prononça un discours

plein de soumission, & dit au Roi que, *maître de ses sujets, il n'oublieroit jamais qu'il en étoit le pere.* Le Roi ajouta qu'il vouloit accorder quelques jours à ceux dont il avoit les démissions, pour rentrer dans leur devoir, sinon *nulle espérance de pardon*, menaçant de leur faire sentir *toute leur vie les effets de son indignation.*

Un Parlement qui disoit au Roi qu'il étoit le *maître de la vie & des biens de ses sujets*, avoit-il d'autres réponses à en attendre ? Les sept Chambres qui avoient donné leur démission, alarmées de la menace de d'Aguesseau & de Chauvelin de tenir un grand Conseil, commençoient à fléchir ; & le Premier Président, homme de tous les partis, essayoit lui-même de gagner le Cardinal : mais l'inexorable vieillard, que Couturier environnoit sans cesse, lui dit brutalement : *Si vous veniez encore ici, ça sentiroit la négociation : il faut obéir ; car un Roi ne négocie pas avec ses sujets.*

Malgré ces tentatives, le Premier Président alloit de nouveau conjurer le Cardinal, & Fleury lui demandoit : *S'il venoit demander pardon pour les sept Chambres, & s'il apportoit la soumission ?*

Le Premier Président demandoit de parler au

Roi; & le Cardinal, qui alloit prendre l'ordre, répondoit, que S. M. défendoit au Premier Président de paroître devant lui, & prenoit des mesures pour venger son autorité. Le Premier Président ayant écrit peu de temps après à Fleury, pour le conjurer de suspendre encore l'effet des vengeances du Roi, Fleury répondit qu'il accordoit jusqu'à trois heures après midi. Depuis ce temps-là il y eut des pourparlers, des visites, des allées & des venues inutiles de Versailles à Paris, & de Paris à Versailles de la part du Président, qui feroient la matiere d'un volume. Barjac, jaloux de Couturier, sauva le Parlement, car il fut flatté des prévenances que lui fit le Premier Président.

Tous les Présidens & six Conseillers de Grand'-Chambre furent donc mandés à Versailles, & le Roi parla moins en maître qu'auparavant; d'Aguesseau dit que le Roi vouloit bien rendre les démissions, espérant que la conduite à venir feroit oublier le passé: les Chambres reprirent leurs fonctions les unes après les autres, à condition de pouvoir faire des remontrances sur le retour des exilés, sur la liberté des délibérations, & sur l'Arrêt du Conseil du 16 Juin 1732.

Mais cet accommodement irritant la Cabale d'Issy, à l'insçu de laquelle il avoit été fait, le

Parlement ne fut pas plus tôt rentré à ſes fonctions, qu'elle fabriqua contre la paix publique une Déclaration du Roi, pour circonſcrire les remontrances. Ainſi quand toutes les Chambres aſſemblées virent d'un côté que leurs Conſeillers n'étoient pas rappelés; que, dans le préambule, on diſoit que le ſouvenir du paſſé étoit pénible pour la bonté du Roi; que les Edits publiés dans les Lits de Juſtice ſeroient exécutés nonobſtant toutes remontrances; que toute itérative remontrance ſans permiſſion du Roi ſeroit défendue; que la Grand'Chambre ſeule connoîtroit des appels comme d'abus; que tout regiſtre particulier, toute aſſemblée ſeroient défendus, excepté pour toutes les Chambres aſſemblées, & que toute dénonciation ne ſeroit faite que par les Avocats généraux ou par le Premier Préſident, on vit évidemment que les Miniſtres vouloient faire la guerre, comme s'exprimerent les Conſeillers; ils rugirent à la lecture de cette autre *déclaration de guerre* de Fleury; il fut décidé de prier le Roi de RETIRER ſa Déclaration.

Mais Louis XV ne voulut pas même recevoir les Députés, ni rien entendre. Les Avocats plaidans ceſſerent encore de plaider, & les Conſultans fermerent leur cabinet. Les Gens du Roi retournerent à Verſailles, pour ſupplier Louis

XV,

XV, qui leur répondit qu'il vouloit, au préalable, que justice fût rendue à ses sujets. Les Chambres assemblées ordonnerent de retourner près S. M. qui leur répondit : *Ne revenez pas ;* & cependant une lettre de cachet du 2 Septembre manda la Compagnie en robes rouges & en Corps de Cour, pour un lit de Justice, qui fut tenu le 3 Septembre 1732, & dont les vacances empêcherent les suites.

Les principaux Membres du Parlement avoient engagé le Comte de Charolois à faire un discours plein d'énergie & de vérité, contre le Cardinal, qui, prévenu à temps, travailla si habilement, que le Prince se laissa gagner & abandonna le parti du Parlement. Son discours tendoit à prouver que Fleury étant Cardinal, il n'étoit point étonnant qu'il renversât les libertés de l'Eglise Gallicane. Les Conseillers ayant voulu prendre un arrêté, 140 Magistrats furent exilés.

En attendant, la guerre menaçoit de loin le Royaume ; Fleury perdoit l'estime du Peuple : il étoit chanté de tous côtés, & poursuivi par des vers désagréables. Il étoit dévot, & Pucelles publia qu'il avoit partagé avec lui, dans son jeune âge, une jolie maîtresse que Fleury lui avoit enfin enlevée. Les Princes murmuroient ; il ne jugea donc point de soutenir tant de guerres à la fois,

sur-tout contre les Parlemens & contre les ennemis de l'Etat. Les exilés furent rappelés à la fin des vacances.

CHAPITRE XVI.

Séances silencieuses du Parlement de Paris; vûes de la Cour.

Ce premier Président étoit un singulier personnage, un modele de mannequins, un instrument admirable.

On craignoit à la Cour, en 1735, une insurrection du Parlement; on résolut à Issy de l'occuper chez lui-même, & d'opposer le Premier Président à toute sa Compagnie, à toutes les Chambres. On le persuada de ne permettre aucune discussion, examen ou arrêté sur l'affaire de Douai, ou de lever les séances; de soutenir qu'il étoit seul juge des objets sur lesquels pouvoit légalement traiter le Parlement.

Mais cette prétention révolta la Compagnie; l'Abbé Pucelles dit au Président: *Le Parlement est assez malheureux, Monsieur, d'avoir hors de son sein des personnages qui se sont opposés au bien qu'il vouloit faire, sans avoir le malheur de nourrir dans son sein un Chef qui s'y oppose.* Le premier Président lui répondit qu'il sentoit bien qu'il

avoit le malheur de déplaire à la Compagnie; mais qu'il aimoit mieux se sacrifier, & lui éviter malgré elle de plus grands maux.

Titon, Magistrat integre, courageux, éloquent, objecta que si on toléroit ce principe, il seroit seul juge des délibérations; qu'il n'y auroit plus de Parlement, & que toute l'autorité résideroit seule dans le Premier Président; que, pour lui, tant qu'il lui resteroit un souffle de vie, il s'opposeroit à un principe de cette sorte.

Le Premier Président ne fléchissoit pas; on lui disoit que lorsque deux cent soixante Magistrats désiroient une délibération, il ne pouvoit, il ne devoit pas seul s'y opposer; mais ce Président étoit toujours ferme dans son refus de prendre les avis; on prit donc le parti de rester en place, & on resta depuis dix heures jusqu'à midi, en s'observant de part & d'autre, & sans mot dire.

A midi, Fleury pria le premier Président de lui permettre de lui représenter l'indécence de tenir le Parlement assemblé deux heures entieres sans dire un seul mot, & qu'il étoit temps de finir cette séance silencieuse; le Premier Président repartit qu'il leveroit la séance quand la Compagnie le permettroit, mais qu'il ne prendroit pas les avis. On lui disoit que puisqu'il

ne vouloit pas prendre les avis, il pouvoit se lever, & que les Chambres demeureroient assemblées, & il répondoit qu'il ne pouvoit consentir de ne pas le présider : la séance finit à une heure & demie.

Le soir, le Premier Président répondit que les raisons de la matinée étoient toujours les mêmes, & que les devoirs de sa charge empêchoient toute délibération. On lui répliqua par de bonnes raisons, & il ne répondit pas. Titon ajouta des duretés, & le Premier Président lui répondit : *Le respect que j'ai pour vous m'empêche de vous répondre.*

D'un argument à l'autre, les Conseillers vinrent au point de refuser d'aller chez le Premier Président, quand même ils seroient mandés.

En attendant, le Conseil du Roi évoqua l'affaire de Douai, & le Premier Président dit aux Chambres : *Voilà, Messieurs, le coup que je voulois parer; je voulois empêcher une évocation qui est désagréable pour vous.* La querelle & les séances silencieuses cependant avoient duré près d'un mois; elles avoient produit leur effet au gré des Ministres, au gré sur-tout de la Cabale Sulpicienne d'Issy, qui, pour des vûes profondes, imaginoit ces comédies.

CHAPITRE XVII.

Résultat & influence des troubles de Religion sur les mœurs des François ; sur la Religion. Modes & usages du temps.

APRÈS ce récit des querelles des Théologiens ; après ce tableau de la haine des Jésuites & des Sulpiciens contre Port-Royal, contre l'Oratoire & contre tous les talens ; après ces combats de la Cour contre le Parlement, est-il quelqu'un qui puisse désapprouver l'histoire raccourcie de la maladie de l'esprit humain tourmenté, ému de tant de querelles ?

Je montrerois alors quels furent les effets de ces scandaleux débats, & je dirois à tous les Jésuites & à tous les Sulpiciens, que pendant ces scandaleuses querelles il s'élevoit un tiers-parti tout formé d'esprits forts, neutres, éclairés, philosophes, qui se jouoient de tant de disputes, déploroient ces exils, & préparoient cette révolution dans l'esprit humain, qui devoit éclater en France vers la fin du Ministere du Cardinal. A force de vouloir faire respecter la Religion,

la doctrine véritable, d'exiger une obéissance aveugle pour les objets de la Foi, & de tolérer une vie libre & licencieuse dans l'Eglise, on déracinoit la Religion du cœur des fideles. Montesquieu réfléchissoit déjà dans ses Lettres Persanes; Voltaire se jouoit d'elle; Diderot alloit éclater; d'Argens accabloit & la Religion & ses Ministres de sarcasmes; la jalousie petite & obscure du Sulpicianisme, éloignoit de l'Eglise les grands talens; Polignac étoit à Rome ou à Auch, Massillon à Clermont; & on ne parloit à Paris que des malheureuses querelles; le beau siecle de Louis XIV n'étoit plus, l'Eglise nourrissoit dans son sein ses ennemis véritables; les Jansénistes qui, par leur morale pratique & théorique, l'honoroient & pouvoient la faire aimer, ou au moins respecter, étoient dispersés, exilés, embastillés. Tel étoit donc l'effet du regne du Sulpicianisme en France, qui ne put heureusement introduire une Inquisition religieuse comme il se le proposoit.

Malheureusement le caractere des François trop flexibles, chantant & riant de tout, étoit susceptible de chaque impression nouvelle, à cause de l'inconséquence générale des esprits, & de la futilité même de la Nation.

Dès 1728, par exemple, tout le monde

s'occupoit du plus singulier des amusemens. Les Dames, les Seigneurs, les Abbés, les Princes même s'occupoient d'un travail qui faillit à faire tourner toutes les têtes. On détachoit des livres toutes les estampes, pour les découper; on employa les Graveurs, les Dessinateurs, tous les Artistes de la capitale pour avoir de nouvelles découpures.

La malignité publique voulut aussi qu'on chansonnât Fleury; & comme depuis un demi-siecle on chantoit la chanson du Pere Barnaba, on la lui appliqua. Elle eut une si grande faveur, que les étrennes, les modes, les coiffures furent pendant trois ans en *béquilles*. Les pains d'épice, les desserts artificiels des tables, les présens, les frisures, les modes, tout fut en béquille du Pere Barnaba. La fameuse chanson fut écrite sur les assiettes des desserts; on la chantoit à la fin des repas, & les Charlatans qui couroient les rues, mettoient leurs airs *en béquille*. On chanta aussi publiquement dans les maisons, le Cardinal, on fit des couplets scandaleux. Quelque temps après, on fit des manchons à la Girard, & des modes à la Cadiere. Notre Nation, comme un aimable enfant, rioit de tout: elle chantoit ses Ministres, ses Rois, ses malheurs, ses calamités même. Le seul

Jésuitisme réfléchissoit à côté du trône, & préparoit toujours de loin la subversion de ce Parlement qui avoit résisté en 1732.

Enfin, pour comble d'inconséquence, on inventoit les logogriphes qui occupoient sérieusement l'après-dîner toutes les sociétés.

CHAPITRE XVIII.

Nouvelle Inquisition ecclésiastique; suite des principes du Ministere de Fleury; Coalition du Chef du Clergé & de la Police, sous Beaumont, Archevêque de Paris.

L'INQUISITION n'ayant pu s'établir en France d'une maniere légale, l'esprit Jésuitique & Sulpicien, qui devoit causer tant de nouveaux ravages sous Christophe de Beaumont, occasionna des traités avec la Police d'un genre bien nouveau.

Le nom du Parlement faisoit entrer en convulsion tout le Jésuitisme. Le nom de la Police lui parut honnête & agréable; & comme d'Argenson l'ancien, & depuis Hérault

avoient trouvé dans l'état Eccléſiaſtique un ſoutien, le célebre Sartine uni à Beaumont, l'ennemi juré des Parlemens, le trouva auſſi, & ils furent mutuellement attachés d'intérêt & de beſoins.

Les Janſéniſtes accuſoient les Moliniſtes de n'avoir ni mœurs, ni morale.

Les Moliniſtes, plus ſenſuels en effet que les Janſéniſtes, dépenſoient beaucoup en plaiſirs, en amuſemens, & ſouffroient cependant de ſe voir accuſés de cette ſorte par des gens ſimples, fermes, opiniâtres, orgueilleux même. Beaumont établit donc une Inquiſition ſur les mœurs de l'une & de l'autre faction, & fit un accord avec le Lieutenant-Général de la Police. Celui-ci donna des inſtructions à ſes Commiſſaires, qui en donnerent à chacune des femmes proſtituées de la capitale.

Il étoit ordonné à celles-ci de bien diſtinguer un Prélat, un Prêtre, un Abbé d'avec un Laïque, & de faire appeler le Commiſſaire le plus proche, quand elles pourroient ſaiſir un Eccléſiaſtique, & ſur-tout un Prélat; & pour que ces malheureuſes ne manquaſſent pas à la loi, une récompenſe étoit attachée à la délation.

J'obſerve dans ces précautions atroces un crime encore plus infame.

Il n'étoit pas ordonné de REPOUSSER, mais de SURPRENDRE un Eccléſiaſtique, un Curé, un Prélat ; car le but eût été manqué s'ils euſſent été renvoyés. Il falloit au contraire ſurprendre, convaincre, & tenir ſur le fait le malheureux Eccléſiaſtique coupable d'une action accomplie.

On alloit donc faire lever ou appeler le Commiſſaire le plus proche, qui, ſuivi de ſes ſatellites, venoit tout-à-coup ſurprendre dans le crime, & dreſſoit ſon infame procès-verbal, ſigné des préſens & des coupables. Sur le champ le procès étoit porté à la Police.

De la Police, une copie alloit chez le Prélat, où le Conciliabule décidoit ſi l'envoi devoit être fait à l'Evêque diocéſain, ou s'il falloit pardonner au coupable, à cauſe de ſon zele pour la Bulle, ou enfin s'il falloit l'exclure des graces eccléſiaſtiques.

Ils exiſtent les regiſtres affreux de ces crimes & de cette Inquiſition miniſtérielle & ſacerdotale, & ils finiſſent vers cette époque où Sartine ſortoit de la Police pour diriger la Marine de France !

Dans quel état de dégénération ſont donc tombées nos inſtitutions religieuſes & politiques ? Voilà un très-haut Clergé qui déteſte les Parlemens, &

qui s'associe à la Police ! un Clergé qui doit avoir en horreur le vice, & qui en recherche les preuves, qui en fait même constater l'opprobre avec les détails les plus dégoûtans, les plus sales, & les plus coupables !

Et si jamais la boîte de Pandore, si les Archives du Despotisme, si cette Bastille enfin, laissent répandre les papiers, les registres, les mémoires, les correspondances, les horreurs enfin qu'elle renferme, que diront les François, de quelques-uns de nos Prélats & du Lieutenant-Général de la Police, & de l'association honteuse de ces deux sortes de personnages (1) !

Je sens que l'enchaînement des matieres m'entraîne : il falloit montrer cet esprit inquisitorial qui dominoit sous Fleury, & que le Parlement

---

(1) Ils existent malheureusement ces registres infames de la coalition du Clergé avec la Police. On vient de m'en apporter les originaux ; je les ai parcourus avec horreur, & j'ai appris qu'on en préparoit la publication, & que pour comble on déposoit dans un lieu accessible à tout le monde, les pieces originales.

Des Prélats vivans, des Grands-Vicaires, des Curés, des Jansénistes, des Molinistes, vont donc voir leur confession publiée ! O jour du jugement dernier, vous êtes arrivé en France en 1789 !

réprima, mais qui, se repliant sur lui-même, s'attacha à la Police, s'unit à elle; je me trouve donc sous l'Episcopat de Beaumont, à cause de l'ensemble des événemens conduits par le même esprit. Revenons donc au regne absolu du Cardinal de Fleury.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE

Des matieres du tome quatrieme (1).

PREMIERE PARTIE.

MINISTERE DE M. LE DUC DE BOURBON.

CHAP. I. *CARACTERE de M. le duc, premier ministre. Mœurs du temps & anecdotes de la cour; ses maîtresses. Caractere des ministres. Comment M. le duc s'attache à madame de Prie, sa fameuse favorite.* Page 1

CHAP. II. *Rivalité des maisons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs. Le bon ton & les regles du siecle de Louis XIV, conservés dans quelques maisons titrées.* 8

CHAP. III. *Suite de la rivalité des maisons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans. M. le duc éloigne les créatures du parti d'Orléans. Tracasseries pour le mariage de M. le duc d'Orléans.* 11

(1) Il faut observer que ce volume est composé de deux parties, & que les chiffres des pages recommencent à la seconde partie.

CHAP. IV. *Affaire du ministre le Blanc. Suite du tableau des mœurs & du caractere des François. Caractere des gens à commission dans le ministere. Le parlement est nanti de l'affaire de le Blanc. Rumeur publique contre M. le duc & contre madame de Prie.* Page 17

CHAP. V. *Promotions & graces de la cour.*

CHAP. VI. *Renvoi de l'infante d'Espagne. Louis XV épouse la fille de Stanislas. Anecdote du voyage de madame de Prie à Tours, pour procurer l'alliance du roi avec la sœur de M. le duc. Comment mademoiselle de Vermandois s'exclut elle-même du trône.* 33

CHAP. VII. *Formation de la maison de la reine. Portrait de ses dames & de ses officiers. Exclusion de madame la duchesse de Saint-Simon. On prend la maréchale de Boufflers. La comtesse de Mailly, dame d'atours. Autres dames. Comment on instruisit le roi pour lui apprendre les devoirs du mariage.* 46

CHAP. VIII. *Ambassade du duc de Richelieu en 1725. Tableau de la cour de Vienne; il mande en France ses vues sur la future réunion de la Lorraine à la France. Portrait de l'empereur Charles VI, dernier prince*

de la maison d'Autriche. Caractere de cette maison ; elle anéantit peu à peu en Espagne, en Hongrie, en Flandres, les priviléges des peuples soumis à sa domination. Etiquette & cérémonial des cours despotiques. Cérémonial religieux à la cour de l'empereur. Caractere des ministres autrichiens. Portrait du prince Eugene, de Sinzendorf, de Staremberg, du marquis de Perlas. Page 54

CHAP. IX. *Etat réel des finances de France en 1726. Compte rendu infidele. Besoins de l'état supposés. Impôt du cinquantieme. Caractere des quatre freres Pâris.* 67

CHAP. X. *Suite des affaires relatives à l'impôt du cinquantieme. Lit de justice, insurrection du Clergé & du parlement contre le crédit. Considération sur les représentans héréditaires, & sur les représentans éligibles dans les monarchies. Considérations sur ce principe des monarchies despotiques ; que lorsque le roi parle, la loi s'accomplit. Bon mot de Maurepas, qui empêche d'exiler l'avocat général. Servitude du parlement. Remontrances des parlemens de Toulouse, de Bordeaux, de Metz. Energie des remontrances du parlement de Bretagne. Anecdote singuliere de madame de Prie sur les remon-*

trances du parlement de Bretagne que lui portoit M. le duc. Maniere dont le clergé se défend de payer l'impôt. Calamités dans l'état. Page 80

CHAP. XI. *Tentatives de la reine & de M. le duc pour éloigner Fleury; triomphe du prélat. Caractere de Mortemart, qui indique au roi les moyens de rappeler son précepteur. Détails de la cour. Observations sur Louis XV.* 106

CHAP. XII. *Situation de la cour & de madame de Prie avant l'exil de M. le duc. Comment se formoit l'orage contre le ministre & la favorite. Lettres de cette favorite à M. le duc de Richelieu.* 121

CHAP. XIII. *Exil de M. le duc, premier ministre, & de madame de Prie, sa fameuse maîtresse. Caractere du roi & de Fleury; dissimulation de ce prince. Madame de Prie écrit au duc de Richelieu à Vienne sur la situation de la cour de France; elle fait son propre portrait.* 131

CHAP. XIV. *Caractere de M. le duc. Caractere, mœurs, habitudes de madame de Prie, sa favorite. Comment cette dame, Duvernay & Dodun trompoient ce prince. Libertinage de madame de Prie; son adresse pour jouer M. le duc*

duc. Anecdote singuliere du cordon bleu donné à D***. Bonnes œuvres de M. le duc, retiré à Chantilly. Détails de la cour, conservés par le marquis de Silly. 144

CHAP. XV. De la législation françoise pendant le ministere de M. le duc. Code noir. Nouvelles persécutions contre les protestans. 154

ETAT DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, 1726, pour servir de piece justificative à l'histoire du ministere de M. le duc, à l'affaire du cinquantieme, & pour prouver la supposition d'un déficit. 157

TABLE

De la seconde partie de ce tome quatrieme.

MINISTERE DU CARDINAL DE FLEURY. Page 1

CHAP. I. Tableau de la France, & état des affaires à son avénement au ministere du cardinal de Fleury. Récapitulation des événemens depuis la mort de Louis XIV. Pag. 3

CHAP. II. *Portrait de la cour sous le ministere de Fleury. Le roi & la reine ; leurs mœurs, leur caractere en 1726, leur union. Froideur du roi.* Page 6

CHAP. III. *Suite du tableau de la cour en 1726. Les princes du sang. Le duc d'Orléans, fils du régent. Le comte de Charolois. Le comte de Clermont. Le prince de Conti. Le comte de Toulouse. Les princesses du sang. Mademoiselle de Charolois.... Rambouillet. La reine d'Espagne au Luxembourg.* 15

CHAP. IV. *Portrait du cardinal de Fleury ; son caractere, ses ruses. Mal peint par le roi Frédéric II.* 24

CHAP. V. *Premieres opérations de Fleury ; développement de son caractere ; il renverse l'ancien ministere de M. le duc.* 31

CHAP. VI. *De Pollet, confesseur de Fleury ; de Barjac, son valet de chambre ; & des Sulpiciens ses conseillers. Influence de ces gens-là sur les affaires de France, depuis 1726. Importance de Barjac. Episode sur le monachisme en France, & sur les Sulpiciens.* 44

CHAP. VII. *Suite de mon ambassade à Vienne. Situation respective de la France & de l'Autriche avec les autres puissances en 1726. Mes instructions. Etat de l'Europe.* 68

§. I. *Des alliances que la France avoit contractées depuis 1715.* Page 75

§. II. *Ses engagemens avec diverses puissances de l'Europe.* 78

§. III. *Etat de l'Autriche, & sa puissance en Europe.* 81

§. IV. *Affaire de la religion dans l'Empire.* 83

§. V. *Affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.* 85

CHAP. VIII. *Intérêts & vues de la France, relativement à l'Autriche; ordres que je devois exécuter.* 89

CHAP. IX. *Suite des affaires étrangeres. La France, l'Espagne, l'Angleterre sous M. le duc & sous Fleury.* 110

CHAP. X. *Anecdotes sur les cardinaux de Fleury & de Polignac. Cabale des Jésuites & des Sulpiciens, pour rappeler de Rome Polignac. Portrait de ce cardinal.* 127

CHAP. XI. *Suite des anecdotes du ministere & de la cour de Louis XV. Fleury se persuade ou se laisse persuader par la cabale d'Issy, que M. le duc & Polignac s'étoient unis pour l'empêcher d'être Cardinal. Prétexte de la cabale pour perdre Polignac. Pieces justificatives sur la création de Fleury.* 144

CHAP. XII. *Portrait des chefs des deux fac-*

tions qui tourmenterent la France, pendant le ministere du cardinal de Fleury, depuis 1726 jusqu'en 1743. Caractere des souverains pontifes pendant ce temps-là; du cardinal de Rohan; du cardinal de Bissy; du cardinal de Fleury; de Languet; de l'abbé de Vauréal; des cinq prélats ex-jésuites; de Vintimille, archevêque de Paris; de Massillon; du neveu de Bossuet; des deux cabales parmi les jésuites; des Sulpiciens; de Saint-Aubin & de Couturier. Sentimens des ministres pendant ces querelles sacerdotales. Page 163

CHAP. XIII. *Portrait de la faction des jansénistes. Noailles, prédécesseur de Vintimille. Colbert, Soanen, &c. La boîte à Pérette. L'abbé Pucelles, l'abbé Mengui.* 190

CHAP. XIV. *Commission ministérielle établie à Embrun par lettre de cachet, pour y condamner, en forme de concile, l'évêque de Senez. Portrait de Soanen & de Tencin, président du Concile. Duretés qu'essuie Soanen à Embrun. Il est exilé dans les montagnes d'Auvergne.* 195

CHAP. XV. *Projets d'enlever au parlement la connoissance des affaires ecclésiastiques, & d'établir une commission inquisitoriale. Premieres attaques sourdes & imprévues, imagi-*

blées à Issy, & dirigées contre le parlement. Le parlement déconcerte cette cabale par son fameux arrêté sur les limites des puissances. Le conseil d'état casse l'arrêté, & le roi écrit au parlement, pour lui défendre de s'occuper de ces matieres. Cette cour refuse d'ouvrir cette lettre du roi. Harangue de l'abbé Pucelles; il anime le parlement, & l'engage à partir pour Marly, où étoit le roi; il ne peut être admis à son audience. Fleury, Maurepas & d'Aguesseau accourent à Marly. Le parlement menace de cesser ses fonctions, si on lui refuse la liberté de délibérer. Harangue de l'abbé Pucelles au parlement. Le premier président leve les séances, quand le parlement veut délibérer. Les affaires s'assoupissent. Le parlement mandé à Versailles. Menaces du roi. Mandement de Vintimille, archevêque de Paris, contre lequel se roidit le parlement. L'abbé Pucelles délibere de porter sa tête au roi à Versailles. Débats du parlement contre le premier président. Assemblée des chambres; elles refusent d'ouvrir une lettre du roi; débats violens. On délibere sur ce qu'on diroit au roi, qui mande le parlement. Réception à Versailles. Colere du roi. L'abbé Pucelles, à genoux, pose aux

pieds du roi l'arrêté du parlement ; [illegible] repas le déchire ; l'abbé Pucelles ex[illegible] Maurepas le fait chanter dans la capitale. Refrain singulier & facétieux de sa chanson; tout Paris la chante. Projets coupables de la cabale d'Issy dans ce moment-là. Ressentiment des chambres assemblées. Sept chambres assemblées donnent la démission de leurs charges. Le peuple les appelle les MAINTIENS DE L'ÉTAT. *La grand'chambre continue le service. Les avocats lui refusent leur ministere. Huées du peuple contre cette grand'chambre. Barjac, qui sauve le parlement, explique l'énigme de la foiblesse du cardinal de Fleury. Le parlement se désiste, & reprend le cours de la justice. Nouvelles affaires. 140 membres exilés.* 200

CHAP. XVII. *Séances silencieuses du parlement de Paris. Vues du ministere. La cabale d'Issy imagine ces séances. Querelle du premier président avec sa compagnie.* 126

CHAP. XVIII. *Résultat & influence des troubles de la religion sur les mœurs des François. Il s'éleve entre les jansénistes & les molinistes un parti neutre, qui se joue, qui attaque, qui ruine la religion de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot & d'Ar-*

00036461

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016